Damien
et Sibylle VÉRON

TIPHAINE OÙ ES-TU ?

À LA RECHERCHE DE NOTRE SŒUR

LA BÊTE NOIRE
Robert Laffont

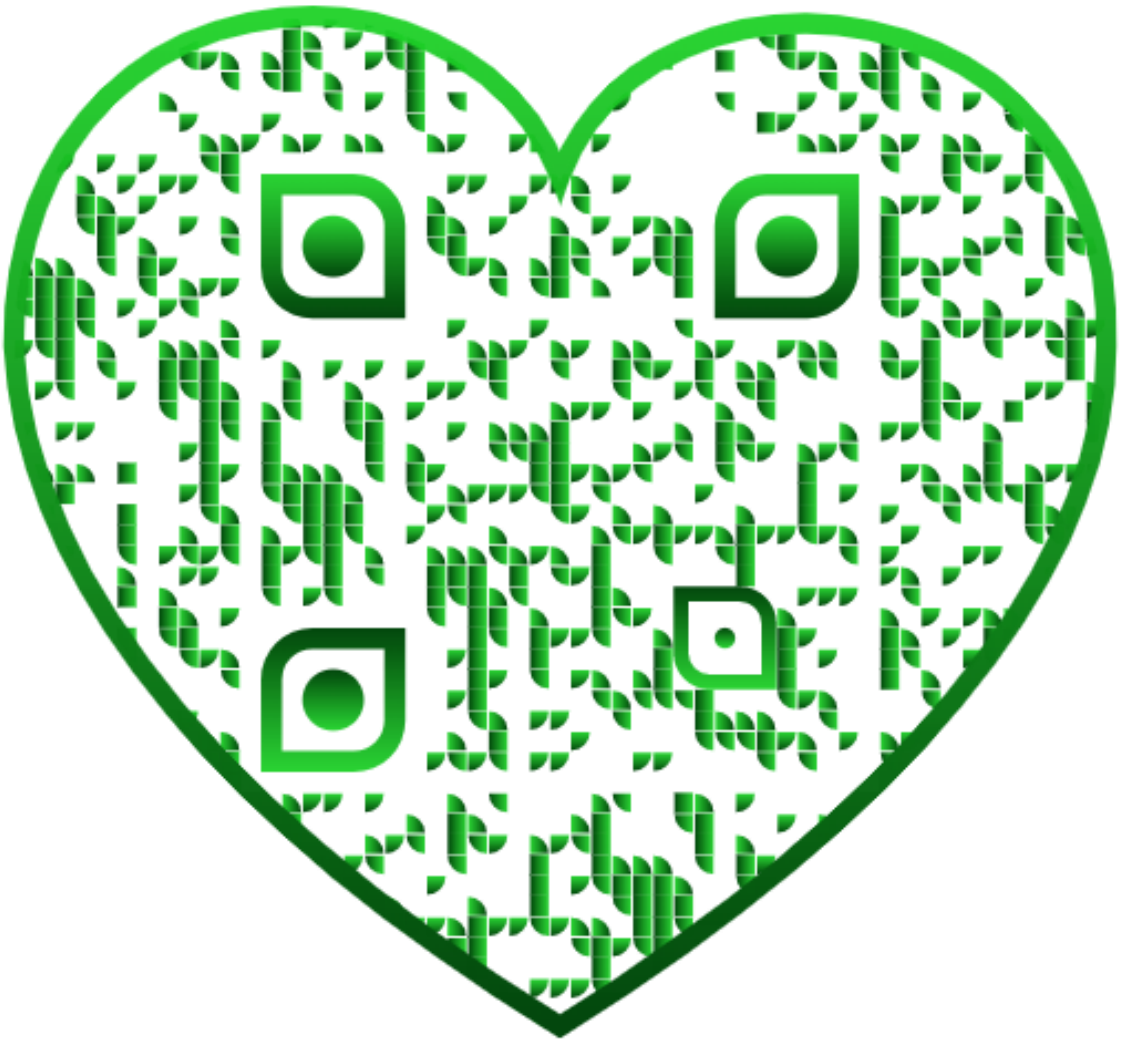

Damien Véron

co-écrit avec sa sœur Sibylle

TIPHAINE OÙ ES-TU ?

Récit en immersion

https://www.unispourtiphaine.org/

LA BÊTE NOIRE
Robert Laffont
LES ONDES
Label dirigé par Camille Racine

LES AUTEURS

Frère aîné de Tiphaine, **Damien Véron** se démène sans relâche depuis août 2018 pour retrouver sa sœur. Leader de cette quête entre la France et le Japon, il a fondé, en 2019, l'association Unis pour Tiphaine. Diplômé en conception paysagère, sa capacité et sa passion à décrypter les paysages et l'intérêt qu'il porte à l'hydrologie lui ont permis de diriger les recherches de terrain à Nikko. Meurtri, mais déterminé à connaître la vérité, il songe à aider d'autres familles traversant une épreuve similaire de disparition à l'étranger.

Sibylle Véron, la sœur de Tiphaine, est journaliste. Elle a notamment signé des reportages pour France 5, France 24, RFI, TV5 Monde… et réalisé des longs formats pour plusieurs magazines de France 2 (*Tout compte fait*, *Au bout de l'enquête*). Elle s'est appuyée sur ses compétences pour faire avancer les investigations et accompagner Damien dans l'écriture de ce livre.

Retrouvez
LA BÊTE NOIRE
sur Facebook, Twitter et Instagram

LA BÊTE NOIRE

Collection dirigée par Glenn Tavennec

© Éditions Robert Laffont, S.A.S., Paris, 2022

Conception graphique : Joël Renaudat/Éditions Robert Laffont
En couverture : © Collection des auteurs

ISNN : 2431-6385
EAN : 978-2-221-26250-4

Éditions Robert Laffont – 92, avenue de France, 75013 Paris

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

Suivez toute l’actualité des Éditions Robert Laffont sur
www.laffont.fr

SOMMAIRE

Titre

Les auteurs

Copyright

Avertissement

Première partie - Convaincre le Japon

- 1 - La disparition
- 2 - Un voyage préparé au cordeau
- 3 - Une première journée cauchemardesque au Japon
- 4 - Révoltés
- 5 - Des médias japonais vite endormis
- 6 - L'ambassadeur se déplace à Nikko - (mardi 7 août 2018)
- 7 - L'orgueil mal placé - (mercredi 8 août 2018)
- 8 - La toute première réunion police/ambassade/famille - (jeudi 9 août 2018)
- 9 - La douche froide - (vendredi 10 août 2018)
- 10 - L'ambassadeur à la rescousse - (samedi 11 août 2018)
- 11 - L'application Google Maps change la donne - (dimanche 12 août 2018)
- 12 - Ne pas relâcher la pression - (deuxième semaine au Japon)
- 13 - Arrivée de ma mère au Japon - (troisième semaine au Japon)
- 14 - Un retour actif en France
- 15 - Octobre 2018 : nouveau vol pour Nikko

16 - Aidez-nous, monsieur le Président

Deuxième partie - Seuls pour mener l'enquête

17 - La France, notre dernier recours

18 - La téléphonie a des ressources !

19 - Décembre 2018 : nos investigations au Japon

20 - Une juge découragée

21 - Un pays si différent

22 - Vous avez dit le pays le plus sûr au monde ?

23 - Disparitions inquiétantes et évaporés

24 - Honneur et harmonie de façade

25 - Mai 2019 : une expédition 100 % française

26 - Un tournant dans l'enquête

27 - Juin 2019 : les policiers français au Japon

28 - L'arrêt brutal du téléphone

Troisième partie - Une enquête privatisée

29 - KO débout !

30 - Des médiums par milliers

31 - Soutiens à toute épreuve, épreuves insoutenables

32 - Lâchés par la PJ de Poitiers, le combat continue !

33 - L'avocat et le détective

34 - Le tombeur de Francis Heaulme sur les pas de Tiphaine

35 - Trois ans plus tard… l'enquête peut enfin démarrer

36 - La voix de Fanny Ardant

37 - Un dernier mot

Cahier photos

Avertissement

Certains prénoms ont été modifiés dans l'intérêt de l'enquête toujours en cours. Les recettes des ventes de ce livre contribueront à financer le combat pour retrouver Tiphaine.

LES ACTEURS DIRECTS

AU JAPON

L'EMPEREUR NARUHITO

LA POLICE JAPONAISE

- LE N°1 ET LE N°2 M. KITAMURA ET M. OOHIRA
- LES CHEFS DES OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN : M. KIKAWA ET M. WATANABE
- L'INTERPRÈTE : AKIKO

LES PREMIERS MINISTRES :

- SHINZO ABE (2012-2020)
- YOSHIHIDE SUGA (2020-2021)
- FUMIO KISHIDA (2021~ ...)

L'AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

AMBASSADEURS
- LAURENT PIC 2017-2020
- PHILIPPE SETTON 2020-~

MINISTRE CONSEILLER
- JEAN-BAPTISTE LESECQ

CONSUL DE FRANCE AU JAPON
- CORENTIN FAICHE 2014-2018
- MARIE-HÉLÈNE TEYLOUNI 2018-2021

ILS ONT VU TIPHAINE !

À L'HÔTEL
L'HÔTELIER
SA FILLE ET SA FEMME
LES CLIENTS :
UN COUPLE D'ALLEMANDS
UN COUPLE DE FRANÇAIS
UN COUPLE DE JAPONAIS
UN JAPONAIS SEUL

AU RESTAURANT
UN COUPLE DE FRANÇAIS
LE PERSONNEL

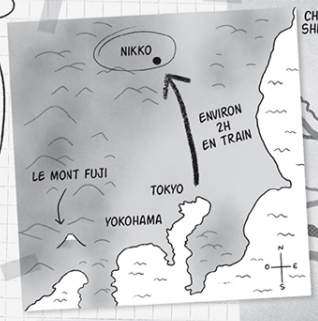

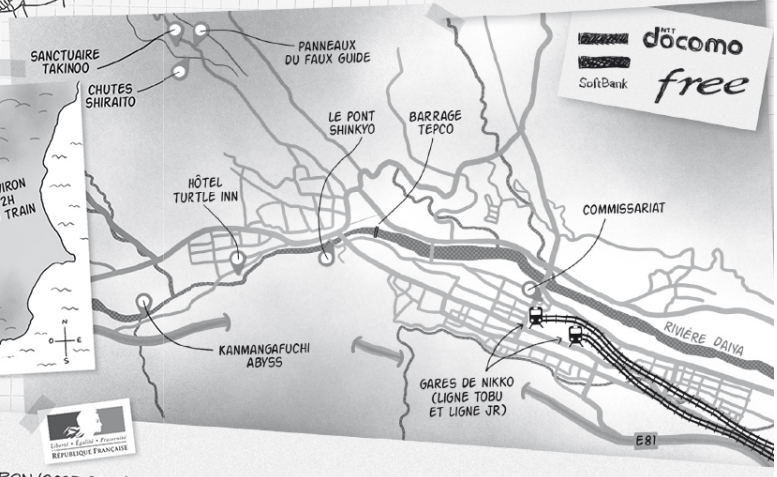

ILS ONT PEUT-ÊTRE RENCONTRÉ TIPHAINE...

- LE FAUX GUIDE
- L'AGRESSEUR DE KANMANGAFUCHI ABYSS
- LE RANDONNEUR
- LE YAKUZA

EN FRANCE

À L'ÉLYSÉE
- EMMANUEL MACRON (2017-2027)
- LA CONSEILLÈRE DIPLOMATIQUE ASIE : ALICE RUFO
- LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : JEAN-YVES LE DRIAN (2017 ~ ...)

ENQUÊTE POUR « ENLÈVEMENT ET SÉQUESTRATION » (À POITIERS)
- LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ADJOINT EN 2018 : PATRICK MAIRÉ
- LA JUGE D'INSTRUCTION : MME E
- LE COMMISSAIRE DE POITIERS : M. J (2018 - ...)
  LES OFFICIERS DE LA POLICE JUDICIAIRE : M. L ET M. D

NOS AIDES

FAMILLE

MÈRE DE TIPHAINE : ANNE
PÈRE DE TIPHAINE : BENOÎT
FRÈRES : DAMIEN ET STANISLAS
SŒUR : SIBYLLE @ ROMAIN

AVOCATS

EN FRANCE
- EMMANUELLE BERNARD (2018-2020)
- ANTOINE VEY (2021-2022)

AU JAPON
- AYANO KANEZUKA (2018)
- YUJI SHIRATORI (2019)

EXPERTS MÉDIAS

TAIHEI OGAWA ET ITSUO TOBIMATSU (ANCIENS POLICIERS ET CONSULTANTS TV)

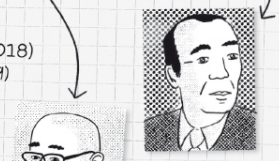

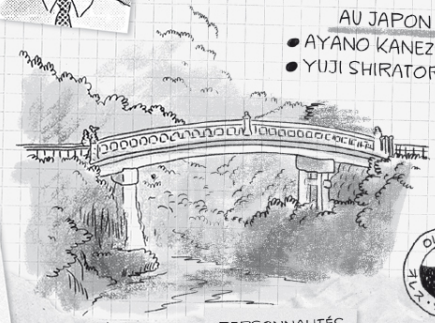

DÉTECTIVES PRIVÉS

- SANDRINE WATTECAMPS (FRANCE) ET JEAN-FRANÇOIS ABGRALL
- KIKUCHI (JAPON)

PERSONNALITÉS

- FANNY ARDANT (COMÉDIENNE)
- VICTORIA CHARLTON ET SONYA LWU (YOUTUBEUSES DU CRIME)
- GUILHEM GUIRADO (RUGBYMAN)
- YUKAKO MATSUI (ARTISTE CALLIGRAPHE)
- PHILIPPE MARINIG (PHOTOGRAPHE)
- REBEB (ARTISTE GRAFFEUR)
- ELIE SEMOUN (HUMORISTE)
- FABIENNE PÉRINEAU (AUTEURE)

FONDATEURS DU GROUPE DE SOUTIEN AU JAPON

PATRICK HOCHSTER ET SON FILS, CHRISTOPHER

BÉNÉVOLE JAPONAIS

KAZUNARI WATANABE

SOUTIENS DES PREMIERS JOURS À NIKKO

- KAZUMICHI ET SA SŒUR NORIKO (PENSION L'ESCALE)
- SEI ET SON MARI KEN (HÔTEL NIKKO PARK LODGE)

INTERPRÈTE ET ANGE GARDIEN

MIRAÏ

MOUNTAINMEDIC events

AXIS&CO

PREMIÈRE PARTIE

CONVAINCRE LE JAPON

1

La disparition

Dimanche 29 juillet 2018, dans la nuit, je suis réveillé en sursaut par un flash. Quelqu'un que je connais est en danger, je pense aussitôt à Tiphaine. Dans un état de semi-éveil, je tente de calmer mon angoisse avec une prière, puis je me recouche.

Au matin, je demeure particulièrement anxieux. L'inquiétude de toute la famille grandit les jours suivants, car ma sœur Tiphaine, partie pour le Japon le 27 juillet, ne donne plus signe de vie, alors que, depuis le début de son voyage, et comme à son habitude, nous avions des nouvelles régulières sur WhatsApp. Que se passe-t-il ? Nous essayons de nous rassurer en nous disant que le réseau téléphonique est probablement de mauvaise qualité dans la région où elle se trouve. Ou peut-être que le typhon traversant le pays à ce moment-là a endommagé les lignes du réseau téléphonique…

Notre angoisse continue de s'accentuer jusqu'au moment où je reçois ce message sur Facebook, le mercredi 1er août, en milieu de matinée :

Bonjour Monsieur,

C'est l'ambassade de France à Tokyo, est-ce que vous pouvez nous contacter au (0081)3-… […] c'est au sujet de votre sœur Tiphaine, qui est actuellement au Japon et qui n'a pas donné de nouvelles à l'hôtel où elle résidait depuis quelques jours. Nous avons essayé de contacter vos parents en vain.

Bien cordialement,

La section consulaire de l’ambassade de France au Japon

À peine ce message lu, j’en reçois un nouveau :

Je vois que vous avez accepté notre demande, c’est urgent, contactez-nous au… ou donnez-nous un numéro où l’on peut vous joindre.

Cette fois le message est signé d’un membre du Bureau des affaires juridiques et sociales. J’appelle immédiatement le numéro qui m’est communiqué, mais la personne au téléphone ne me dit rien d’autre que : « Nous devons parler d’urgence à vos parents. » Je les mets donc en contact avec ma mère qui est désormais officiellement prévenue de la disparition de Tiphaine. En concertation avec l’ambassade, nous attendons que la police locale nous appelle plus tard dans la soirée avec leur interprète.

Durant ce temps d’attente, nous discutons et essayons de nous rassurer. Tiphaine est probablement à l’hôpital. Le temps que les policiers fassent des recherches, ils n’ont pas encore eu l’information. Ma mère est désolée pour Tiphaine, elle pense qu’elle a eu un malaise et que son voyage qu’elle a si bien préparé est gâché. Elle dissuade même mon autre sœur de rentrer en trombe de sa randonnée dans le sud de la France et mon frère d’annuler un voyage prévu en Asie. De mon côté, je suis à Poitiers, mais sur le point de partir travailler au Royaume-Uni. Nous sommes dans l’expectative. Le Japon, ce n’est pas n’importe quel pays, les hôpitaux là-bas doivent être à la pointe de la modernité. Tout va vite rentrer dans l’ordre.

Quand vient l’heure de la discussion téléphonique avec l’interprète de la police locale, Akiko, nous découvrons avec stupeur que les policiers ont déjà balayé cette hypothèse : aucune ambulance n’a été appelée à Nikko, ni dans les environs. C’est un coup dur, car nous nous accrochions à l’espoir que Tiphaine puisse se trouver en sécurité dans un établissement médical.

La police évoque alors deux autres possibilités : un accident au cours d’une excursion ou un acte criminel. Leurs propos sont sans détour :

Comment réagirait Tiphaine en cas d'enlèvement ?

Souvent, dans le cas d'une disparition, la police peut vous dire : « Elle est majeure, il faut attendre un délai de quarante-huit heures. » Ou encore : « Un adulte a le droit de disparaître. » Dans le cas de Tiphaine, les enquêteurs à Nikko sentent d'emblée que quelque chose cloche. Toutes ses affaires sont restées à l'hôtel, y compris son passeport, et après avoir « profilé » ma sœur, ils écartent la piste du suicide et celle de la disparition volontaire (pourtant nous découvrirons durant nos investigations qu'au Japon cela est un phénomène courant[1]). Ils savent que Tiphaine est épileptique, car ils ont mis la main sur un document officiel indiquant sa maladie (un papier que Tiphaine a pris soin de traduire en anglais, en français et en japonais).

Ayant préparé son voyage depuis très longtemps, ma sœur a également laissé à l'hôtel de nombreuses notes : chaque étape de son voyage est minutieusement répertoriée avec une liste de ses projets de visite, ce qui a permis à la police de se rendre rapidement sur différents lieux touristiques à Nikko, avec le passeport de Tiphaine pour demander aux gardiens : « Avez-vous vu cette personne ? »

En France, la police française rédige le soir même un procès-verbal intitulé : « Disparition inquiétante ».

L'évidence s'impose peu à peu à nous : il nous faut nous rendre au plus vite à Nikko. Nous ne serons pas de trop des trois frères et sœur pour mener des recherches, porter secours à Tiphaine, gérer les démarches sur place… pendant que notre mère assurera, en France, le fil rouge avec les enquêteurs. Personne d'autre n'aurait pu jouer son rôle, donner accès à l'appartement de Tiphaine pour les prélèvements ADN, par exemple. Mais quel calvaire, pour elle, de rester à Poitiers, séparée de nous si longtemps en pareille circonstance.

Nous pressentions tous déjà qu'il s'était produit quelque chose de grave, au moins d'anormal. À ce moment-là, la réalité la plus supportable est de se

dire que Tiphaine est coincée quelque part et que l'urgence est de la retrouver au plus vite. Au mieux, elle se réveillera dans un lit d'hôpital, choquée, et pourra au moins se raccrocher à nos visages amis.

Déjà six jours écoulés sans une trace de ma sœur… Ce qu'il se déroule dans ma tête à ce moment-là, mon cerveau semble en avoir tout bonnement effacé certains passages, tant le choc a été important. Tout a basculé à l'instant où j'ai reçu le message de l'ambassade. Les jours suivants, j'ai été en pilote automatique. Il m'en reste quelques souvenirs kaléidoscopiques, des appels frénétiquement passés, le sentiment d'une attente d'autant plus intenable que le Japon se situe à dix mille kilomètres de la France. Ma sœur Sibylle et mon frère Stanislas étaient autant que moi sous pression sans que nous ayons eu besoin de l'exprimer. La peur et le besoin d'agir nous ont un peu plus unis, tout simplement.

Vendredi 3 août, nous décollons pour le Japon, Sibylle et moi de Paris, Stanislas de Lyon. Nous ne nous doutions pas que, près de quatre ans plus tard, nous serions toujours en quête de vérité : Qu'est-il arrivé à Tiphaine ?

1. À ce sujet, voir Léna Mauger et Stéphane Remael, *Les Évaporés du Japon*, Les Arènes, Paris, 2014.

2

Un voyage préparé au cordeau

Poitiers est notre berceau familial depuis plusieurs générations et c’est de cette ville de l’ouest de la France que Tiphaine a soigneusement préparé son voyage. Pendant les week-ends, au sein de la maison familiale, Tiphaine partageait avec nous ses envies de visites, élaborait avec enthousiasme un tour du Japon qu’elle ferait seule et qui durerait dix-sept jours.

Nous sommes une fratrie de quatre enfants issue d’un même mariage et élevés par notre mère. Je suis l’aîné, Tiphaine est la deuxième, Sibylle, la troisième, et Stanislas, « le petit dernier ». Nos parents sont divorcés. Poitiers est la ville où nous avons tous grandi, très proches les uns des autres. Notre écart d’âge est assez faible, puisque de l’aîné au benjamin il y a moins de sept ans de différence. Cette proximité en âge a assuré des liens étroits entre nous malgré quelques distances durant l’adolescence. Nous avons tous des caractères assez différents, avec peut-être en commun une certaine bienveillance, qualité transmise par notre mère. Tiphaine, particulièrement, est très sensible et d’une grande gentillesse. Son sourire est solaire. Ses grands yeux verts, très communicatifs. Elle ne manque pas de surnoms affectueux. « Titi », « Titi chérie », « Tiphoune », « Chatoune », « Tifi », « Tititouf »… Parfois têtue, elle est aussi un peu susceptible.

J’ai toujours été admiratif de sa fibre artistique. Elle aime dessiner, peindre, et joue très bien du piano. Combien de fois a-t-on entendu la musique de son film culte *La Leçon de piano* résonner chez nous ? Quand elle aime quelque chose, un auteur, une musique, ça vire facilement à l’obsession ! Elle finit par connaître son sujet sur le bout des doigts. Diplômée en histoire de l’art, elle a à mes yeux une culture générale hors du commun. Son chat porte le nom d’un peintre expressionniste autrichien, Oskar Kokoschka, tout un symbole. Elle est aussi passionnée par les langues et d’autres civilisations, notamment la Russie et le Japon. Elle lit le cyrillique. Et, depuis quelques années, elle s’initie en autodidacte à l’alphabet japonais[1] et s’entraîne avec l’aide de logiciels pour apprendre à parler la langue. Après un premier voyage en solo d’une dizaine de jours à Tokyo, en 2013, son rêve était de pouvoir y retourner.

Tiphaine, comme plus de 600 000 personnes en France, souffre d’épilepsie. Durant de nombreuses années, cette maladie l’a handicapée et donc privée, d’une certaine manière, de la liberté d’entreprendre. Malgré tout ce qu’elle a pu vivre, elle s’est toujours peu plainte de ses problèmes de santé. Elle connaît bien sa maladie et prend ses médicaments avec rigueur. Depuis près de trois ans, un traitement lui permet de vivre normalement. Grâce à ces progrès thérapeutiques, elle occupe un poste d’auxiliaire de vie scolaire dans deux écoles poitevines. Elle accompagne des enfants en difficulté. Aucun de ses collègues n’avait d’ailleurs pensé que Tiphaine était épileptique avant de le découvrir dans les médias.

Depuis sa plus tendre enfance, ma sœur a toujours adoré s’occuper des enfants. Issue d’une famille nombreuse, elle a été une véritable cheftaine scoute pour nos plus jeunes cousins. Son travail d’AVS est une vocation.

De nature prudente, mais déterminée, Tiphaine prépare donc le second grand voyage de sa vie au Japon. Cette fois, elle ira au-delà de la capitale nipponne. Même s’il existe toujours un risque lorsque vous êtes malade, il n’est pas question que son épilepsie l’empêche de vivre son périple. Après

tout, elle y est déjà allée. Et puis elle a pris ses précautions. Elle a indiqué sur une carte que faire et qui contacter en cas de malaise. Elle ne se sépare jamais de son smartphone, lequel est un véritable traceur. Son neurologue lui a aussi donné quelques recommandations : se ménager au début du séjour pour bien supporter le décalage horaire.

Tiphaine n'a pas choisi sa destination au hasard. Connaissant la réputation du Japon, considéré comme un pays particulièrement sûr et raffiné, nous étions rassurés à ce sujet. Contrairement à la Russie, qu'elle avait d'ailleurs renoncé à découvrir seule pour des raisons de sécurité. Une fois sur place, ma sœur souhaitait être libre de ses activités. C'est aussi pour cela qu'elle n'a pas eu recours à un voyage organisé. Cinquante fois Tiphaine nous a répété : « Ne vous inquiétez pas, le Japon est le pays le plus sûr au monde ! » Les préjugés sont tenaces. Au fil de nos investigations, nous découvrirons pourquoi le Japon bénéficie d'un taux d'homicides aussi faible, l'une des raisons étant l'absence d'enquête en cas de disparition.

Dès son arrivée, elle a partagé avec nous son périple via un groupe familial créé sur l'application WhatsApp. Grâce à une carte dessinée par ses soins[2], nous pourrions suivre les différentes étapes de son voyage. Dans les grandes lignes : elle arrivait à Tokyo, passait par Nikko, sa deuxième escale, s'arrêtait à Akita, ville du nord de l'Archipel, ou encore à Kyoto plus au sud, et repartait d'Osaka.

Tiphaine a soigneusement noté chaque temple ou musée qu'elle veut visiter dans les villes où elle passe, inscrit à son agenda les *matsuri*[3], des fêtes populaires japonaises auxquelles elle souhaite assister. La plupart de ses hôtels sont réservés et son Japan Rail Pass[4], acheté en France.

Comme Tiphaine connaît la coutume japonaise d'offrir un cadeau aux Japonais qui l'accueilleront ou qu'elle rencontrera, elle glisse dans sa valise quelques présents comme des petits pots de miel du Poitou. Et pour faciliter la conversation avec ses hôtes, elle écrit des explications en japonais sur des cartes[5]. Elle le sait, les locaux seront sensibles à ces attentions.

Elle quitte Poitiers le 26 juillet, direction l'aéroport Charles-de-Gaulle. Depuis Roissy et même lors de son escale à Shanghai, nous recevons des photos et des impressions de son parcours. Elle est immédiatement dans le bain. Et cela se sent dans ses messages qui foisonnent d'émoticônes :

Ça y est, je suis bientôt dans l'avion, tout s'est bien passé. […] J'ai des yens. […] J'ai fini de dîner dans l'aéroport CDG à YO ! Sushi, on pourrait être aux aéroports de Narita ou Haneda à Tokyo.

[…]

Un bout de mon avion.

[…]

Bientôt dans le pays de Sun Wukong, l'enfant-singe en Chine, dont le créateur Akira Toriyama s'est inspiré pour Dragon Ball.

C'est avec joie que Tiphaine arrive à Narita le vendredi 27 juillet – l'aéroport porte le nom de la ville où atterrissent les avions. C'est là qu'elle a décidé de passer sa première nuit avant de rejoindre Nikko le lendemain. Il est 21 h 30.

Arrivée ! Je vous Whatsapp dès que je serai à mon hôtel ! Vous allez bien ?

Une heure plus tard :

J'attends le métro, ça va être rapide jusqu'à l'hôtel !

Le soir même ou le lendemain, la « dame de son hôtel » lui propose très gentiment de la conduire à la gare pour qu'elle puisse y prendre le train pour Nikko. Tiphaine arrive donc tout sourire à destination par le train le samedi 28 juillet vers 15 heures. Sur le trajet, elle s'enthousiasme : le pont millénaire, les touristes vêtus de kimonos, les montagnes à l'horizon. Vers 16 heures, elle fait son *check-in* à son hôtel, le Turtle Inn.

Aussitôt connectée au Wi-Fi, elle nous raconte ses premières impressions, prend de nos nouvelles et de celles de son chat, me demande un petit service pour son appartement. Elle regrette simplement d'arriver trop tard pour découvrir les temples.

Ça y est, à mon hôtel !… La propriétaire est adorable aussi, elle mixe le japonais avec l'anglais ! Elle est fan de tortues, en pierre, pâte à sel… Je lui ai offert une toute petite peluche tortue, elle a été trop contente ! L'hôtel est trop mignon, orange corail. Nikko est entourée de montagnes, ville plutôt traditionnelle. En tout cas le fait d'arriver à 16 heures m'empêche de visiter les temples, ça ferme à 17 heures, 16 h 30 dernière entrée. Bon, je pars lundi, il me reste un peu de temps !

Je me repose un peu et puis je vais dîner tôt. L'hôtel est super bien placé, je peux me promener facilement en ville.

Lorsqu'elle sort dîner, la météo se dégrade, il se met à pleuvoir des cordes. À sa grande amie Faty, elle explique : *Les ruelles deviennent des piscines ! J'ai marché dans l'eau, chaussures inondées ! Mamma mia ! Heureusement c'est seulement cette nuit, ça sera plutôt nuageux/ensoleillé demain […]. C'est dommage pour une ville qui s'appelle « lumière du soleil »*.

Elle se réfugie dans un *konbini* pour quelques heures, ces petits magasins de convenance, ouverts en permanence où les gens s'attablent pour dîner, s'offrir un café glacé, des magazines, aussi bien qu'acheter un tee-shirt Uniqlo. Deux touristes français y ont aussi fait escale. La conversation est enjouée. Ils se partagent les projets pour le lendemain. Les « Nantais » proposent de la raccompagner en voiture vers 21 heures, la pluie étant toujours battante. Tiphaine refuse poliment la proposition. Ça ne m'étonne pas, elle est toujours prête à rendre service, mais n'ose pas déranger les autres.

De retour à l'hôtel, elle consulte son téléphone, prépare son programme du lendemain (météo, visites, restaurants), puis se couche un peu avant minuit. Sa chambre est au rez-de-chaussée, elle s'endort probablement bercée par le bruit de la pluie et de la rivière toute proche.

Dimanche 29 juillet au matin, selon le témoignage de l'hôtelier, elle quitte l'hôtel vers 10 h 30, après y avoir pris son petit déjeuner, en

compagnie d’autres touristes. Il fait chaud, la pluie a cessé, Tiphaine est habillée en tenue d’été, haut blanc en coton à manches courtes, short marron, tennis claires. Sur elle : son sac à main en bandoulière en cuir plastifié et à motif fleuri, et son téléphone portable.

Le lendemain, lundi 30 juillet, elle doit quitter Nikko pour rejoindre Sendai. Mais, au matin, elle ne se présente pas au *check-out*. L’hôtelier, qui a fait le ménage dans sa chambre la veille, découvre que son lit n’est pas défait. Il intercepte une voiture de police dans la rue en milieu de matinée pour indiquer qu’une touriste française n’est pas rentrée.

Toutes ses affaires, sa valise, ses cartes de visite, les petits cadeaux préparés pour ses hôtes ainsi que son passeport se trouvent dans sa chambre d’hôtel. Tiphaine s’est volatilisée.

1. En japonais, il existe trois types de caractères : les hiragana, les katakana et les kanji.
2. Voir cahier photos.
3. *Matsuri* est le mot japonais qui désigne un festival ou une fête en l’honneur des divinités shinto principalement.
4. Le Japan Rail Pass permet aux visiteurs de voyager en illimité sur le réseau Japan Railways pendant sept, quatorze ou vingt et un jours.
5. Voir cahier photos.

3

Une première journée cauchemardesque au Japon

Ce samedi 4 août 2018 en début d'après-midi, notre avion atterrit à Narita, près de Tokyo. Je fais le voyage avec Sibylle. Nous sommes complètement sonnés et fatigués. Impossible de dormir pendant le vol. L'avion de Stanislas arrivant plus tard, il est prévu qu'il nous retrouve directement à Nikko dans la soirée.

Depuis le coup de fil nous apprenant la disparition de Tiphaine, une course contre la montre s'est engagée. Nos familles et nos amis l'ont tout de suite compris. Romain, Marine, Cécile, Marion, Marc, Maxime, Noémie, Alice, Simon, Laurent, Venceslas, Philippe, Charles-Henri, Henri, Anne, Pauline, Maxime, Ghislaine, Philippe, Alix, Sandra, Sandrine, Faty, Capucine, Ségolène… et tant d'autres, tous nous accompagnent pour ne pas perdre une seconde. Surtout en plein cœur de l'été. Certains prennent des conseils auprès de magistrats et d'avocats ou encore d'associations de disparus. D'autres se mobilisent sur Internet, créent un avis de disparition en franco-japonais, le diffusent sur les réseaux sociaux, le publient sur des forums d'aficionados du Japon. Cela n'a d'ailleurs pas été une mince affaire de trouver une photo de Tiphaine récente à faire circuler, tant elle n'aime pas poser devant un appareil… Mon amie Cécile et beaucoup d'autres fouillent le web à la recherche de photos de Nikko le jour de la disparition de Tiphaine. Pourrait-elle apparaître au hasard sur l'une de ces images ?

Une page Facebook et un compte Twitter sont créés et dédiés à Tiphaine, ainsi qu'une adresse mail dans l'espoir d'obtenir des témoignages. Les croyants prononcent des prières. Des inconnus partagent avec nos proches des conseils en tout genre et mobilisent leur réseau professionnel. Notre oncle Henri se démène pour obtenir des contacts haut placés chez Google, dans le but de « faire parler » au plus vite le téléphone de Tiphaine. Nos cousins réussissent à prévenir le secrétaire d'État au Numérique, Mounir Mahjoubi à l'époque, et remontent jusqu'à la conseillère Asie à l'Élysée, Alice Rufo, pourtant en vacances. Ma mère est mise en relation avec un cyberenquêteur, Fabien Cozic, qui nous viendra plusieurs fois en aide par la suite. Marc di Rosa, ami journaliste, récupère les derniers messages vocaux laissés sur le répondeur de Tiphaine. De nombreuses personnes sollicitent leurs amis japonais pour nous aider une fois sur place à trouver un hébergement ou des interprètes. Une collecte de fonds est aussi lancée rapidement pour soutenir nos premières démarches à Nikko. Rien qu'avec les billets d'avion pris à la dernière minute et en plein mois d'août, nous sommes déjà « dans le rouge ».

Je prends d'ailleurs l'avion *in extremis*. Mon meilleur ami Marc sauve mon départ pour le Japon en faisant un aller-retour express en voiture en pleine nuit jusqu'à Paris pour m'apporter mon passeport, oublié à Poitiers dans la confusion.

Durant le vol, j'écris au neurologue de Tiphaine, le Pr de Toffol. Nous savons qu'il est ami avec un éminent spécialiste japonais. Il avait parlé de lui à Tiphaine avant son premier voyage à Tokyo en 2013. Je préviens donc le médecin de la disparition de sa patiente afin qu'il puisse transmettre rapidement à son tour un compte rendu à son homologue nippon, Pr Kanemoto. À eux deux, ils pourront informer au mieux la police locale des manifestations de la maladie de Tiphaine. Si elle a fait un malaise, a été désorientée, ces précisions sont d'une grande valeur.

À ce moment-là, tout est nouveau. Nous faisons confiance aux policiers japonais. Aidés de leur interprète Akiko, ils sont nos principaux interlocuteurs. Nous avons d'ailleurs pu rapidement leur fournir les codes d'accès du compte bancaire de Tiphaine et ceux de sa boîte mail. Tiphaine les avait volontairement laissés à notre mère en cas de pépin, de manière qu'elle puisse gérer à distance.

Lorsque nous arrivons à l'aéroport de Narita, la température indiquée sur les panneaux d'affichage est de 42 °C ! En dehors des espaces climatisés, l'air est étouffant et terriblement humide. Pour rejoindre notre point de chute au plus vite, nous sommes obligés de faire un crochet par le cœur de Tokyo. À travers les vitres du train de banlieue qui nous conduit vers la gare centrale, je découvre le Japon pour la première fois. Je suis instantanément frappé par l'architecture des maisons. Elles me donnent l'impression d'être empilées, comme des Lego ou à l'image des conteneurs qui jonchent le port de Rotterdam avant d'être chargés sur les bateaux. À la différence que, ici, les tons sont clairs, gris ou crème.

En arrivant à la grande station d'Ueno, la foule est dense. Je suis extrêmement surpris, car les gens sont très disciplinés, tiennent leur gauche et surtout ne se bousculent pas. Le calme et même le silence règnent. À l'extérieur, les voitures ne klaxonnent pas et les rues sont immaculées.

Nous atteignons Utsunomiya à 16 heures. C'est la capitale de la préfecture à laquelle est attachée Nikko. *Welcome to Tochigi*, Tiphaine a pris la pancarte en photo à son arrivée dans la région. C'est l'une des quarante-sept préfectures du pays.

Le régime politique au Japon est une monarchie constitutionnelle, instaurée par les Américains après leur victoire en 1945. La Constitution japonaise est donc d'inspiration anglo-saxonne. Comme le monarque britannique, l'empereur japonais a un rôle honorifique, il n'intervient pas en politique. Les Japonais ont aussi hérité de l'ADN de la Constitution américaine. Sans aller jusqu'au système fédéral, les préfectures ont le droit

à une certaine autonomie. Par exemple, le pouvoir judiciaire fait partie des prérogatives locales, permettant aux administrations d'être décisionnaires de leurs actions tout en étant soumises aux lois générales. Un fonctionnement qui aura son importance pour la suite de l'enquête.

Pour en revenir à Nikko, c'est une petite ville de 13 000 habitants (avec sa conurbation le nombre d'habitants grimpe à 85 000), mais c'est le lieu le plus touristique de Tochigi, avec des millions de visiteurs par an. Ses sanctuaires sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle est très bien desservie en train. À cent quarante kilomètres au nord-est de Tokyo, la durée du trajet varie selon les compagnies de deux à trois heures. Il y a de nombreuses liaisons chaque jour. Avec un changement souvent obligatoire à Utsunomiya si vous souhaitez payer vos billets moins cher. Pour ne pas perdre de temps et pour plus de simplicité, la police propose gentiment de venir nous chercher en voiture. À la gare d'Utsunomiya, Akiko nous reconnaît rapidement malgré la présence importante de touristes européens. Elle est accompagnée par le responsable de l'enquête au niveau préfectoral, Eiji Kikawa, un homme grand à lunettes, et par un jeune collaborateur, M. Watanabe – je ne connais pas son prénom –, que nous surnommerons très vite « Poupon » pour le différencier du « grand Watanabe », l'imposant responsable de l'enquête à Nikko, que nous rencontrerons plus tard.

L'ambassade de France restera silencieuse concernant notre arrivée au Japon. À l'inverse, nous sentons que les policiers japonais prennent notre présence au sérieux. Nous sommes accueillis chaleureusement. Autour de nous, il y a même une certaine agitation. Nos hôtes portent leur uniforme, nous saluent de la tête à de nombreuses reprises et nous indiquent la direction du parking, le corps incliné, signe de considération. Nous faisons notre possible pour leur rendre leur politesse par des gestes et les remercier de leur accueil. Ils sont aux petits soins. Ils nous offrent du thé en bouteille, nous installent dans leurs monospaces blancs confortables et climatisés.

Mais très rapidement les maladresses liées à nos deux cultures si différentes se font ressentir.

Avec un petit rire aigu et gêné Akiko commence par nous dire : « Oh oui, il fait chaud, c'est difficile de résister longtemps sous cette chaleur ! » Nous nous regardons interloqués avec Sibylle, car notre principale inquiétude, depuis la disparition de Tiphaine, est qu'elle puisse être quelque part, blessée et bloquée dans une cavité, dans l'attente d'être secourue. Nous avons conscience que l'être humain n'a pas les capacités de vivre longtemps sans alimentation ni eau, encore moins si la température grimpe…

Le convoi composé de plusieurs voitures de police s'élance avec empressement vers Nikko. Sur le trajet, les policiers nous détaillent leurs premières actions et exposent leur théorie. Ils nous expliquent avoir trouvé dans la valise de Tiphaine une sorte de feuille d'activités concernant Nikko. Une liste de visites programmées par Tiphaine. Comme tout était écrit en français et en japonais, ils ont très vite compris de quoi il s'agissait. Des équipes de police ont donc été envoyées patrouiller dans ces zones depuis sa disparition. L'équipe nous montre des photos de Tiphaine prises par les caméras de surveillance de la gare d'Utsunomiya à 14 heures[1], où elle a effectué sa correspondance en train, et de celle de Nikko à 15 heures, lors de son arrivée, le samedi 28. Ses cheveux châtains sont détachés et lui tombent sur les épaules, elle porte un tee-shirt vert émeraude, un pantalon fluide blanc et noir, des mocassins en cuir souple à motifs que nous lui connaissons bien et elle tire sa valise couleur pourpre derrière elle.

Soudain, sous nos yeux, alors que nous écoutons les explications, « Poupon » sort la photo d'un foulard, un grand carré bleu et blanc en coton, posé sur le sol, légèrement couvert de terre et de feuilles. Nous ne connaissons pas ce foulard, mais vu le style nous pensons qu'il peut appartenir à Tiphaine. Un sentiment de panique monte en moi en apercevant cette pièce de tissu sans en comprendre le contexte. Est-ce une scène de

crime dont ils n’ont pas voulu nous parler avant ? Des vêtements ont-ils été retrouvés quelque part ? Attendaient-ils notre arrivée pour nous en informer ? Une tonne de questions nous traversent l’esprit.

Pendant de longues minutes, personne ne prend le temps de nous expliquer ce qu’il se passe. Les échanges se font uniquement en japonais, sûrement le temps d’une mise au point. Finalement la police commence à évoquer l’hypothèse la plus probable selon eux : Tiphaine a certainement fait une chute dans la rivière qui coule à proximité de son hôtel. Les conditions climatiques ont été mauvaises à Nikko à cause du passage d’un typhon, le niveau de la rivière a monté, rendant les berges glissantes et provoquant des accidents.

Il s’agit donc simplement d’un foulard retrouvé près de la rivière en question sur un site appelé l’abysse de Kanmangafuchi (Kanmangafuchi Abyss, en anglais), une gorge formée par une explosion volcanique des milliers d’années auparavant, bordée par un alignement de « bouddhas fantômes », appelés « Narabi Jizo » ou « Bake Jizo », Jizo étant la divinité protectrice des enfants morts. D’après la légende, le nombre de statuettes n’est jamais le même d’un jour à l’autre. Tiphaine avait prévu de s’y rendre pour admirer ces sculptures coiffées de bonnets et bavoirs rouges.

« Reconnaissez-vous ce foulard ? » « Tiphaine-*san*[2] a probablement dû laisser échapper son foulard et elle a glissé en voulant le rattraper. » Nous n’avons jamais vu ce foulard. Sibylle envoie une photo à notre mère pour lui demander confirmation (en prenant bien soin de zoomer dans l’image pour ne pas lui faire peur à son tour). « Je ne le connais pas. » Comme nous, elle n’exclut pas que ce carré lui appartienne. Mais nous précisons à la police que notre sœur n’aime pas spécialement les accessoires. Ainsi Tiphaine porte-t-elle très peu de bijoux. Et elle nous a souvent dit qu’elle trouve désagréable d’avoir quelque chose autour du cou, surtout quand il fait chaud.

Toujours en voiture, nous traversons le centre-ville de Nikko. Les policiers veulent nous montrer quel a été le chemin emprunté par Tiphaine le jour de son arrivée, de la gare jusqu'à son hôtel. Bien que Nikko soit une petite ville, il existe deux gares très proches l'une de l'autre. La JR, pour Japan Railways, la plus grosse compagnie ferroviaire du Japon, et la Tobu, du nom d'une autre compagnie privée qui possède de nombreuses lignes et gares à Tochigi et dans les préfectures voisines. Tiphaine est arrivée à la station JR.

Tous les taxis de la ville et tous les bus permettant de rejoindre les zones touristiques de Nikko se massent à la hauteur des deux gares, autour d'un terre-plein central. Tiphaine aime marcher, on comprend donc qu'elle ait préféré remonter l'artère principale à pied. *Ça grimpe, comme à Poitiers ! La ville est entourée de montagnes !* Pour plaisanter, les interprètes qui travailleront pour nous par la suite appellent cette avenue les « Champs-Élysées de Nikko ». L'architecture n'a rien d'attrayant, mais c'est bien là que fourmillent boutiques de souvenirs et magasins de confiseries japonaises ; restaurants de *ramen*, de *gyoza* ou de *yuba* (une spécialité locale tirée de lait de soja bouilli), bouis-bouis de brochettes, adresses gastronomiques et immense fast-food à la clientèle familiale. La majorité des hôtels se concentre, *a priori*, autour de cet axe. Certains jours, des dresseurs de singes présentent un spectacle à succès devant l'office de tourisme. Ce décor défile pour la première fois sous nos yeux, il sera bientôt familier, au point d'y avoir des habitudes.

Deux kilomètres plus haut, l'avenue débouche sur le Shinkyo, le pont rouge millénaire[3], fierté de la ville, et sur l'entrée des sanctuaires. Les temples shinto (Tosho-gu, Futarasan) et bouddhistes (Rinno-ji) et les musées de Nikko sont rassemblés dans une immense enceinte au cœur du parc national[4]. Nikko est encerclée de collines et de montagnes avec une végétation assez dense, composée principalement de conifères comme des cèdres du Japon qui recouvrent le mont Nakimushi faisant face à la ville.

Avant de venir ici, je n’imaginais pas un seul instant découvrir un paysage montagnard. Nikko est une enclave au milieu des montagnes et cela donne l’impression d’être pris au piège par la nature. Je me sens en total décalage avec la joie et l’ambiance de la plupart des visiteurs. Car en remontant cette grande rue en voiture, nous réalisons que le nombre de touristes est colossal à Nikko. Le public n’est pas seulement international. La visite des sanctuaires est une sortie scolaire fréquente pour les écoliers japonais, de nombreux groupes viennent y passer la journée. Et la proximité avec Tokyo a sûrement une incidence sur la fréquentation. La majorité des voyageurs se masse aux abords du Shinkyo Bridge (le pont Shinkyo), du Tosho-gu ou encore de certains lieux réputés comme le site de Kanmangafuchi. En revanche, dès que vous empruntez une promenade en périphérie de ces zones touristiques, vous êtes rapidement seul, le contraste est saisissant.

Nikko est aussi un lieu de villégiature prisé. L’empereur du Japon y a une résidence secondaire. Plusieurs ambassades disposent d’une villa historique. C’est le cas de l’ambassade de France au Japon, à quarante minutes du centre-ville, au bord du lac Chuzenji. D’ailleurs, le consul de France résidait à la maison du lac le week-end de la disparition de Tiphaine. Un siècle avant lui, l’écrivain et diplomate Paul Claudel aimait y séjourner. Il y aurait même écrit une partie de sa pièce de théâtre *Le Soulier de satin*. Mais pour être honnête je le connais surtout pour être le frère de la sculptrice Camille Claudel dont Tiphaine est absolument fan.

Après avoir remonté les « Champs-Élysées » et passé le célèbre pont rouge, nous longeons la rivière Daiya jusqu’à dépasser l’hôtel de Tiphaine, le Turtle Inn. La police nous indique que nous y reviendrons afin de rencontrer l’hôtelier, mais ils veulent d’abord profiter de la lumière du jour pour nous montrer l’endroit où a été découvert le fameux foulard.

Je prends conscience à ce moment-là que cette petite auberge familiale à la façade orange est excentrée du centre commerçant de la ville. Tiphaine a choisi cet hôtel pour être proche des temples et des musées. Ce coin-là est

principalement résidentiel. Il y a peu de monde dans les rues. C'est un des quartiers les plus anciens de Nikko, la résidence de l'empereur est à quelques minutes à pied. Plus tard, nous remarquerons que de nombreuses maisons y sont abandonnées. Les héritiers, originaires de Nikko de génération en génération, refuseraient de les revendre à des « étrangers », sans les habiter pour autant. Ces maisons finissent par dépérir.

Un autre constat nous saute aux yeux : il existe beaucoup d'impasses et de nombreux parkings isolés. Pour kidnapper quelqu'un l'endroit est plus que propice…

Après avoir stationné leurs voitures sur le parking de Kanmangafuchi, les policiers nous invitent à les suivre en direction de l'alignement de bouddhas[5]. Très vite, je me fais la réflexion que les chemins sont bien entretenus et balisés. Des garde-corps sont placés aux endroits considérés comme dangereux et des panneaux avec des dessins illustrent le danger potentiel. Tiphaine, passionnée par les codes culturels japonais depuis des années, le sait parfaitement : au Japon, vous ne vous faites pas remarquer en bravant les interdits. Je ne la vois absolument pas prendre le risque de sortir des sentiers battus. Cependant, les policiers nous font prendre un chemin pas vraiment réglementaire pour nous approcher de la rivière. Des touristes s'aventurent quelquefois sur ces parois rocheuses, où se dresse un abri en bois, afin d'y prendre des photos. La rivière est transparente avec de jolies cascades. Le courant semble puissant, mais plus tard je verrai tout de même des adolescents se baigner à cet endroit, les cavités formant des bassins naturels. Un peu plus en contrebas de ces gorges, j'apercevrai aussi des enfants en train de jouer dans la rivière. Il n'y a aucun fond, ce qui permet de voir les cailloux polis par le courant.

Face à nous, par terre : le foulard[6] !

« Voilà le foulard, Tiphaine-san est tombée ici. » Tout en mimant la scène : « Peut-être s'est-elle trop approchée du bord en voulant faire une photo et a dérapé ? » Ils semblent sûrs d'eux. De notre côté, on s'interroge :

« Êtes-vous certains que ce foulard appartient à Tiphaine ? Dans ce cas-là, il faut tout de suite le prendre avec vous, c'est une preuve importante ! » Un policier nous regarde, estomaqué, il agite ses deux mains. « Non, non, non ! Au Japon il est interdit de ramasser un objet, son propriétaire doit pouvoir le retrouver s'il revient le chercher. » Posé sur le carré de coton, il y a aussi un petit carnet, le genre de brochure distribuée par l'office de tourisme, en l'occurrence en coréen ou en chinois.

Nous ne parvenons pas à nous comprendre. La situation nous paraît absurde. Comment peut-on laisser ce qui pourrait être une pièce à conviction se dégrader à l'air libre ? Mais peu importe, s'ils pensent que Tiphaine a pu tomber dans la rivière, dans ce cas-là il est urgent de programmer des recherches ! J'évoque avec eux l'intérêt de faire appel à des plongeurs et même à des chiens au plus vite. En m'emballant ainsi, sans le savoir, je commets un impair. Aux yeux des policiers, ces suggestions sont de l'ordre de l'affront. Comment ce Français tout juste débarqué au Japon peut-il se permettre de leur dire quoi faire et comment le faire ? Ils ne nous ont pas attendus pour mener des recherches et ils n'ont d'ordres à recevoir de quiconque. Leur réaction est frileuse. « Les pêcheurs nous avertiront s'ils découvrent quelque chose. » Avec des bruits de bouche bruyants dignes d'un manga, ils expliquent qu'il y a beaucoup de courant et qu'il n'est pas envisageable d'effectuer des recherches.

Après une discussion de sourds concernant le foulard et les recherches à entreprendre, nous laissons le tissu sur place et nous les suivons cette fois à l'hôtel où a séjourné Tiphaine.

Dans un message sur notre groupe WhatsApp, Tiphaine nous a dit avoir été chaleureusement accueillie par la propriétaire de l'hôtel, précisant que celle-ci avait été ravie de l'attention qu'elle avait eue pour elle, une petite tortue en peluche. Le nom « Turtle Inn » serait directement lié à la passion de Mme F. pour les tortues, ma sœur lui avait donc réservé un cadeau sur mesure à ajouter à sa collection.

À notre arrivée, la police nous présente à l'hôtelier comme le frère et la sœur de Tiphaine. Son visage se décompose et son regard se fige, M. F. est complètement désarçonné. Sa femme est là aussi, sur ses gardes. Elle se tient debout à côté de son mari attablé devant nous. On voit la petite peluche tortue qui a été ajoutée à sa collection dans le réfectoire, là où Tiphaine a été vue pour la dernière fois en train de prendre son petit déjeuner. Dernière preuve tangible de la présence de notre sœur dans cet univers déconcertant, Sibylle demande à voir ce souvenir. La propriétaire va le chercher à contrecœur et le pose sur la table sans aucune délicatesse. Son hostilité est palpable et assez déroutante.

Les échanges sont un peu laborieux, gênés. Nous demandons au propriétaire de nous raconter ses derniers souvenirs de Tiphaine, puisque c'est lui le dernier témoin à l'avoir vue. À quelle heure Tiphaine a-t-elle quitté l'hôtel ? Il répond vers 10 h 30. Il lui a dit « *ki wo tsukete* », une formule d'usage au Japon qui signifie « soyez prudente ». Il ajoute qu'il n'a pas vu dans quelle direction elle allait à cause des véhicules garés à l'avant de l'hôtel et obstruant les fenêtres. Avant de partir, il explique que Tiphaine a pris son petit déjeuner dans la salle commune à côté d'un couple d'Allemands.

Nous demandons alors à l'hôtelier et à la police si ces personnes ont été contactées. « Non, non, il ne faut surtout pas déranger les clients. » Nous comprenons que la tranquillité et la réputation de l'hôtel sont en jeu. Cette fois, c'est nous qui nous décomposons. Six jours après la disparition de Tiphaine, il n'y a pas l'ombre d'un indice et les dernières personnes à lui avoir parlé n'ont pas été interrogées.

Nous parvenons à un accord : si ses clients allemands lui en donnent l'autorisation, l'hôtelier pourra nous transmettre leurs coordonnées. Heureusement cet aubergiste parle bien anglais, ce qui nous permettra d'échanger directement avec lui à l'avenir.

M. F. est originaire de Nikko. Il a repris l'hôtel de ses parents avant d'en ouvrir un second, l'Annex Turtle, juste à côté du parking de l'abysse de Kanmangafuchi. D'ailleurs, il vit là-bas avec son épouse. Le Turtle Inn, c'est le domicile de sa fille, elle y a une chambre à l'étage. D'après nos informations, M. F. est une figure locale, impliquée au conseil municipal. Il aurait fondé un réseau d'auberges traditionnelles à travers le Japon et présiderait une association d'alpinistes. Le mois suivant la disparition de Tiphaine, il serait du reste parti plusieurs jours en randonnée. En résumé, un homme dynamique et sportif.

C'est compliqué de se faire un avis objectif sur cette première rencontre, surtout que je connaissais très peu de Japonais à cette date. Ce qui est certain, c'est que, contrairement aux personnes que je rencontrerai ultérieurement, son attitude m'a semblé assez étrange. Celle de sa femme également. De manière générale, les Japonais me semblent avenants et serviables. Et nombreux sont ceux qui ne parviennent pas à abréger une discussion par politesse. Tout le contraire de l'hôtelier. Alors que nous commençons nos propres recherches aux alentours de l'hôtel, nous le croiserons assez fréquemment, puisqu'il promène chaque jour son chien dans les environs, un colley à poil long prénommé « Chocolat ». Sans être paranoïaque, son attitude me paraîtra plus que surprenante. Un jour, par exemple, après m'avoir croisé, il se retournera sans cesse pour vérifier s'il n'est pas suivi. Par peur des représailles peut-être ? Quelques jours plus tard, en compagnie de Sibylle, je le rencontrerai un peu à l'écart des habitations. Il nous interpellera les yeux écarquillés, son index et son majeur pointés sur nous : « *Are you alone ? Where is your brother ? Where is your brother ?* » Je me souviendrai toujours de son expression paniquée. Ce jour-là, Stanislas était parti vérifier la disposition des caméras dans l'enceinte du Tosho-gu.

Nous quittons l'hôtel, il est 19 heures environ, mais la nuit est déjà tombée quand nous arrivons au commissariat, où nous attend le chef de

l’enquête de la section de Nikko, Watanabe.

Le commissariat de Nikko se situe près de la gare, dans un bâtiment datant des années 1980. Une sorte de grand bloc blanc, à l’intérieur crème défraîchi. À l’entrée, derrière un comptoir d’accueil, il y a un vaste open space où l’on peut voir une vingtaine de policiers s’affairer devant leurs écrans. En montant les marches, nous apercevons ce qui doit être « la salle de crise », une vaste pièce avec un grand tableau sur lequel sont épinglés des photos et des documents relatifs à l’affaire « Belon-san ». *Belon* étant la façon japonaise de prononcer notre nom de famille (Véron). Un officier ferme vite la porte de la pièce, tout en faisant un petit salut de la tête. Ce QG avait l’air tout droit sorti d’un film policier. Les lieux sont vétustes, mais leur travail me donne l’impression d’être appliqué. On nous fait finalement entrer dans une salle de réunion au deuxième étage. Là non plus nous ne le savons pas encore, mais c’est dans ce décor austère que nous passerons de très nombreuses heures au fil des mois.

J’attends beaucoup de cette discussion au calme dans un bureau. Pour l’instant, je ne suis pas du tout rassuré, entre la piste du foulard bancale et la curieuse réaction de l’hôtelier. Et puis, nous voulons comprendre ce qui a été entrepris de manière concrète depuis la disparition de Tiphaine. Des témoins semblent ne pas avoir été interrogés. Sur le terrain, quelle a été la portée réelle des recherches ?

Watanabe-san est très grand, brun, la quarantaine ou peut-être la cinquantaine. Il a un côté shérif japonais. Et contrairement aux policiers qui nous ont accompagnés durant l’après-midi, il est beaucoup moins détendu. Il dit avoir passé beaucoup de temps à visionner des images de vidéosurveillance, des caméras des lieux publics, des sanctuaires, ou encore des bus. Un travail tellement considérable qu’il nous explique avoir dormi sur place, ne pas être rentré chez lui depuis trois jours. Akiko, l’interprète, nous dira qu’en réalité il est fréquent qu’il reste dormir au commissariat, car sa maison est loin de Nikko.

Il sort ensuite de son classeur une photo de Tiphaine datant du samedi soir, prise par la caméra d'une supérette à dix minutes à pied de son hôtel, à son entrée en début de soirée[7]. Elle rayonne, son enthousiasme est frappant. Pour le dimanche, en revanche, ils n'ont rien. Tiphaine n'apparaît sur aucune caméra de surveillance. Alors l'enquêteur revient à la thèse de la noyade.

L'officier devant moi me répète que la rivière était en crue à cause du typhon Jongdari. Il n'a pas vérifié les chiffres, moi non plus, pas encore, mais selon lui le niveau de la rivière est énormément monté. Il estime, toutefois, qu'il est peu probable que le corps ait été emporté jusqu'à la mer, puisque sur les derniers kilomètres de rivière avant la mer il y a énormément d'habitations permettant très facilement de repérer un corps. Des pêcheurs ou des promeneurs verront bien quelque chose.

J'écoute avec attention son analyse avant de réitérer ma demande. S'il pense que Tiphaine est tombée dans la rivière, il est logique de la sonder, d'organiser des recherches le long des berges. Difficile de leur fournir des arguments solides pour les convaincre d'intervenir à ce moment-là malheureusement. Ils ne manqueront pourtant pas à l'avenir : les infrastructures sont nombreuses sur cette rivière Daiya, barrages et brise-courants sont autant d'obstacles au passage d'un corps. La rivière a aussi peu de fond sur des kilomètres et des kilomètres, et son lit s'élargit progressivement. Des corps y sont retrouvés régulièrement, échoués sur les rivages. Des pêcheurs notamment à la suite d'une chute mortelle, car la pêche est un sport national au Japon et, en aval de Nikko, il y a plusieurs *spots* connus. Bref, si Tiphaine s'est noyée comme ils le prétendent, son corps peut être coincé quelque part près d'ici.

Je suis désarmé et, face à moi, c'est une fin de non-recevoir : les policiers ne voient pas l'intérêt d'entreprendre des recherches. Devant ce nouveau refus, je commence à perdre mon sang-froid. La noyade n'est pas la seule explication possible à la disparition de Tiphaine, j'insiste donc pour

que des battues soient organisées dans les forêts environnantes : « Très bien, vous ne voulez pas examiner les abords de la rivière, mais il faut au moins faire des recherches avec des chiens en partant de l'hôtel pour retrouver sa trace ! Imaginez qu'elle se soit perdue, ou qu'elle soit tombée dans une crevasse lors d'une promenade ? Elle doit attendre qu'on vienne la secourir ! Une semaine s'est déjà écoulée, il faut agir au plus vite. » Akiko a alors un petit rire aigu. À l'époque, je ne comprenais pas qu'on puisse rire dans un contexte tendu, mais dorénavant, avec mon expérience du Japon, je comprends que cela soulignait avant tout une gêne. À y réfléchir, il m'arrive moi-même de sourire dans une situation délicate.

Mal à l'aise, l'interprète traduit mon désarroi. Watanabe s'énerve à son tour : « Nous avons déjà fait beaucoup de choses, une voiture de police a été envoyée dans chaque lieu noté par votre sœur, tant qu'il n'y aura pas de nouveaux indices nous ne ferons pas de recherches. » Sibylle aussi est à cran, elle réplique : « Quelqu'un de malveillant a peut-être fait du mal à Tiphaine ? Et si Tiphaine avait fait une crise d'épilepsie et qu'un témoin ait paniqué au lieu de lui prêter assistance ? L'hôtelier par exemple ? » Watanabe se crispe. « L'hôtelier est un homme bien, il n'est pas coupable. » Ne faut-il pas chercher des indices pour en trouver ? C'est sans appel, nos requêtes ne trouvent aucun écho et elles sont interprétées une nouvelle fois comme un manque de respect. « Vous ne considérez pas notre travail, nous avons commencé nos recherches sans vous attendre. Maintenant, nous devons régulariser le dossier. »

À bout de nerfs et épuisés par le voyage, nous nous retrouvons chacun à signer une série de papiers. L'exercice prend un temps infini. L'éclairage est glauque avec ces grands néons au plafond. Les policiers nous demandent l'autorisation de garder un rasoir en plastique blanc et la brosse à dents de Tiphaine pour réaliser d'éventuels prélèvements ADN. Ils tamponnent nos décharges à l'encre rouge. Tous les Japonais possèdent des *hanko*, ces petits sceaux avec leurs noms sculptés, nécessaires pour parapher des documents

officiels. Nos policiers manient les leurs avec autant de précision que de lenteur.

Vous allez récupérer la valise de votre sœur.

Sibylle est interloquée. « Imaginez que quelqu'un nous la vole ? N'est-ce pas une pièce à conviction ? Et qu'allons-nous faire de cette valise, alors que nous n'avons nulle part où dormir ? » « C'est la procédure », nous explique Akiko. L'inspecteur Watanabe nous fait comprendre que notre présence au Japon n'est plus nécessaire et que l'enquête va s'arrêter là faute de nouveaux indices.

Nous sortons du commissariat, déconfits. Je tire la valise de Tiphaine derrière moi. Stanislas sera là dans quelques minutes. Réunis devant la gare, dans le coin fumeur (rien ne pourrait laisser penser que nous venions tous d'arrêter la cigarette), nous lui racontons le déroulement de la journée à son arrivée. Sans préparation, seuls pour affronter cette rencontre avec les responsables de la police de Nikko, cette journée a été un fiasco. Les policiers sont déterminés à ne plus rien faire. L'agent de permanence de l'ambassade de France est prévenu, mais nous ne sommes pas sûrs que nos représentants français vont se décider à réagir. Nous nous sentons absolument abandonnés dans ce pays si différent du nôtre, découvrant un des pires aspects de cette culture que Tiphaine aime tant.

22 heures, nous voilà donc tous les trois dehors, avec la valise de Tiphaine, meurtris et sans logement. Tous les hôtels à plusieurs kilomètres à la ronde sont complets. Romain, le compagnon de Sibylle, peine à nous réserver une chambre. Durant cette période touristique chargée, la dernière solution pour passer la nuit à Nikko est de dormir dans une auberge de jeunesse bondée. Entre le décalage horaire, les ronflements de nos compagnons de dortoir, l'inquiétude que la valise de Tiphaine puisse être volée et sa simple présence silencieuse sous un lit superposé, symptôme d'une situation inimaginable, impossible de trouver le sommeil.

Distribution de somnifères.

De la France, nos amis remuent ciel et terre pour trouver des solutions afin de nous aider. Leur travail va porter ses fruits. Le matin, deux anges gardiens nous attendent. Patrick Hochster et son fils Christopher. La machine médiatique va se mettre en marche, pour soulever l'indignation et obliger la police à agir.

1. Voir cahier photos.
2. Au Japon, dans le niveau de politesse standard, le suffixe « *-san* » est accolé au prénom pour désigner la personne.
3. Voir cahier photos.
4. Voir cahier photos.
5. Voir cahier photos.
6. Voir cahier photos.
7. Voir cahier photos.

4

Révoltés

Le décalage horaire de la France vers le Japon est l'un des pires que j'aie pu rencontrer, j'ai dû dormir trois heures, pas plus. Nous nous réveillons ce dimanche 5 août 2018, Stanislas, Sibylle et moi, complètement abrutis.

Soumis à un haut niveau de stress, nous avons pris des somnifères au point de louper notre réveil. C'est avec brutalité que le responsable de l'auberge vient nous presser de quitter le dortoir. Cet homme n'a aucune empathie, et pourtant nous lui avons expliqué pourquoi nous sommes ici. Je me rappelle Sibylle me réveillant en état de panique et, devant mon lit superposé, le responsable de l'auberge en train de s'énerver en japonais. Rassemblant au plus vite nos affaires, nous quittons les lieux, sauf Stanislas qui n'a pas fermé l'œil de la nuit et qui demande à l'aubergiste s'il peut prendre une douche. Ce dernier accepte mais, vu l'heure (de mémoire, il n'est même pas 9 heures), moyennant une taxe supplémentaire. Le genre de comportement rigide insupportable à mes yeux, que mon frère, quant à lui, reçoit avec fatalisme.

Après un réveil difficile, nous allons heureusement entrevoir une légère éclaircie. Noémie, une amie de Sibylle travaillant à cette époque pour une grande marque de mode française, a contacté l'un de ses collaborateurs au Japon. Un proche de la créatrice chargé de projets événementiels et de

l’image de la marque au Japon, Christopher Hochster. Il est japonais et il a fait le déplacement de Tokyo jusqu’à Nikko pour nous venir en aide, en compagnie de son père Patrick. Nous prenons un café tous ensemble au Nikko Park Lodge, un hôtel tenu par une Philippine et son mari japonais, Sei et Ken. Une tour de quelques étages, en face de la gare. Cet endroit va devenir notre QG et même notre refuge, où nous allons enfin pouvoir trouver une chambre pour poser nos valises et sécuriser celle de Tiphaine qui peut contenir des éléments essentiels à l’enquête.

Nous racontons à Christopher et son père comment se sont déroulées les choses depuis le début. Patrick est outré que personne de l’ambassade de France n’ait été là pour nous accueillir et il décide de les appeler pour faire part de son mécontentement. Il leur explique qu’ils doivent venir aussi rapidement que possible à Nikko pour nous soutenir face à l’inertie de la police. Patrick Hochster peut se permettre d’intervenir auprès de l’ambassade, puisqu’il est un personnage emblématique de la communauté française au Japon[1]. Christopher nous explique qu’il est dans notre intérêt de médiatiser la disparition de Tiphaine pour obliger la police locale à une mobilisation conséquente. En quelques heures, il se transforme en notre attaché de presse. Dans son carnet d’adresses figure le nom d’un ancien inspecteur de police devenu journaliste, M. Ogawa, qui est sur les starting-blocks.

Taihei Ogawa a travaillé trente ans dans la police criminelle, à Kanagawa ou encore pour le ministère de la Police, et depuis quelques années il est au cœur d’un célèbre show télévisé, *Wide ! Scramble*. En termes de notoriété, c’est en quelque sorte le Christophe Hondelatte japonais dans « Faites entrer l’accusé ».

Ce dimanche 5 août 2018, Ogawa débarque à Nikko avec son équipe pour nous rencontrer et, très vite, il décide de faire un sujet sur Tiphaine. S’il n’avait pas eu le sentiment qu’il s’agissait d’une disparition inquiétante, il serait aussitôt parti, nous a-t-il expliqué. Corentin Faiche, consul de

France au Japon, arrive à son tour. Nous le rejoignons sur le parking de l'Annex du Turtle Inn (le second établissement de M. F.) avec Ogawa, Christopher et Patrick. Les yeux rouges, il semble ne pas avoir beaucoup dormi et visiblement il est déjà tendu. Nos premiers échanges n'arrangent rien. Encore marqués par la journée de la veille, nous manquons de tact et de calme. Le ton monte très vite, nous lui reprochons d'avoir dormi avec le fantôme de notre sœur et de ne pas nous avoir accompagnés dans nos premières démarches avec la police. Dans un moment d'agacement, acculé, le consul nous dira : « On ne vous a pas demandé de venir. »

Sibylle, Ogawa, Patrick, tout le monde lui est tombé dessus à sa sortie de voiture. Aujourd'hui je comprends sa réaction et j'ai pardonné ce moment de lâcher-prise. Surtout qu'il s'est donné la peine de venir nous rencontrer un dimanche, il a dû également abréger ses vacances, et même décaler son départ du Japon, alors que son mandat prenait fin.

Une réunion s'improvise ensuite sur le parking de Kanmangafuchi Abyss, coincé entre des toilettes publiques, une maison de thé et des bâtisses en bois chancelantes. Sont présents le consul, un agent de permanence de l'ambassade, les inspecteurs Kikawa et Watanabe et d'autres policiers, l'équipe de télévision, Patrick, Christopher et notre fratrie. La tension est à son paroxysme. Christopher va prononcer des mots assez durs contre l'officier présent, le jeune Watanabe, dont je perçois toute la colère sur son visage et dans son regard. Christopher lui dit qu'il a honte d'être japonais en voyant comment la police se comporte et qu'il est furieux que le foulard qui est peut-être une pièce à conviction fondamentale ne soit pas ramassé. Évidemment, je ne saisis pas d'emblée la scène, les échanges se déroulant en japonais. Akiko m'en a reparlé un jour et m'a dit : « Toi aussi, Damien, cet officier te déteste. » Étonné, je me suis défendu, n'ayant rien dit et surtout n'étant pas en mesure de comprendre. Elle m'a répondu d'un air malicieux : « Je ne sais pas, mais il ne t'aime pas. »

Comme le fameux foulard est sur le point de tomber dans la rivière sous nos yeux, nous finissons par le prendre avec nous, suscitant la colère d'un officier : « Au Japon, c'est un vol. » Christopher tenant le rôle de notre interprète ce jour-là répond avec beaucoup plus de calme à présent : « Nous comprenons tout à fait, mais il est en train de tomber.

— Dans ce cas-là vous viendrez demain au commissariat pour signer une décharge. » Ogawa s'en mêle à son tour et dit au pauvre consul déjà chahuté de toute part : « Ce sont vos ressortissants, vous vous devez de les protéger et de les aider. » Le consultant télé prend aussi à partie les policiers pour les inciter à faire leur travail.

Bilan : la police refuse toujours de changer d'approche (l'enquête est terminée faute de nouveaux indices).

Après le départ des représentants de l'ambassade, nous rejoignons Ogawa avec son équipe de télévision pour l'enregistrement de son émission. Le tournage a été très difficile. Aucun de nous n'est habitué à ce genre d'exercice, et puis devoir exprimer nos émotions devant une caméra est horrible. Difficile de garder le contrôle lorsque le producteur de l'émission vous demande : « Si Tiphaine peut vous entendre, quel message voudriez-vous lui faire passer ? » Sibylle fond en larme, la caméra se rapproche à dix centimètres de son visage pour ne rien manquer de ce moment. Mais peu importent la pudeur, l'amour-propre et les états d'âme, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour retrouver Tiphaine, même se plier au sensationnalisme.

C'est face à la caméra que nous allons ouvrir pour la première fois sa valise, car bien évidemment l'équipe de tournage veut filmer ses cartes rédigées en japonais et les cadeaux qu'elle avait prévu d'offrir à ses hôtes durant son voyage. Là aussi nous nous exécutons sans trop nous poser de questions, mais en ravalant nos larmes devant le spectacle des petites affaires de Tiphaine, des objets typiquement japonais comme des sandales ou un *yukata* (un kimono d'été) qu'elle n'utilise jamais en France, mais qui

pour se rapprocher de la culture ici sont importants à ses yeux. Avec du recul, je me dis aussi que nous avons peut-être « souillé la scène de crime » en manipulant le contenu de sa valise. Akiko nous avait demandé s'il était normal que les affaires de Tiphaine soient en désordre, comme si quelqu'un les avait rangées à la va-vite. Aucune idée… Mais il est possible qu'en touchant ses affaires, nous ayons contaminé les traces ADN d'un potentiel agresseur…

La partie intéressante du tournage se situe au moment où Ogawa nous explique ce qu'il s'est passé selon lui et comment il faudrait agir sans perdre de temps. Forcément, ayant été enquêteur criminel dans l'une des préfectures les plus réputées du pays (celle de Tokyo), ses propos lui donnent du crédit. *A contrario*, la préfecture de Tochigi ne bénéficie pas d'une telle aura. L'ancien détective commence par s'intéresser au programme touristique de Tiphaine, il est admiratif de la manière dont son planning est organisé. Au vu du nombre important d'activités culturelles qu'elle voulait réaliser, pour lui c'est évident, elle n'est pas partie faire un trek en montagne. Il cherche ensuite à saisir sa personnalité. Est-elle suicidaire ou aurait-elle organisé sa fuite ? Non. Les petits cadeaux, ses messages, son programme, son chat… Pour lui non plus, cela ne fait aucun doute, il ne s'agit pas de cela. Quant à la chute dans la rivière, l'idée lui paraît saugrenue compte tenu de la configuration des lieux qu'il a pu apprécier de ses propres yeux. Pour lui, la réponse est sans détour : une noyade ? Non.

Le parking et la promenade le long des bouddhas sont fréquentés, des touristes y affluent par grappes, en voiture ou en taxi, de sorte que, si jamais quelqu'un tombe, il sera immédiatement remarqué. De plus, en cas de chute vous êtes emporté quelques mètres plus bas vers l'endroit le plus touristique de Nikko, le pont Shinkyo, et après cela se dresse un premier obstacle de taille : un barrage. Si la rivière était effectivement plus haute comme le prétend la police, il y a fort à parier que les promeneurs aient redoublé de

prudence. Prudente, Tiphaine l'est, naturellement. Quand le niveau monte, l'eau est aussi plus agitée, de couleur marronnasse, ce qui ne donne pas très envie de s'approcher pour faire des photos.

En revanche, il a passé une partie de la journée à sillonner les environs et, dans le quartier, il trouve qu'il y a énormément d'impasses, de petits parkings reculés et peu de monde dans certaines zones. La piste du kidnapping est donc tout à fait plausible selon lui. À la tête de l'enquête, il commencerait par interroger tout le personnel de l'hôtel et tous les clients présents ce week-end-là, il ferait venir des chiens rapidement et vérifierait les caméras de circulation aux entrées et aux sorties de la ville et consulterait le N-System, un dispositif de suivi des véhicules au Japon, via un « lecteur automatique » des plaques d'immatriculation.

« Je pense que Tiphaine est quelque part encore en vie, que la police doit agir vite et que la France doit vous aider. »

Il repart en fin d'après-midi et nous prévient que son reportage sera diffusé le lendemain matin sur une grosse chaîne de télévision privée, TV Asahi. C'est ce programme qui va enclencher la roue médiatique au Japon. Une touriste française disparue en plein jour, une enquête présentée comme insuffisante : le retentissement est national. Dans son sillon la plupart des grands médias nationaux vont envoyer leurs journalistes à Nikko. Christopher jouant toujours les intermédiaires, fixant les rendez-vous, limitant la durée des interviews pour nous ménager et se méfiant de certains journalistes. Alertés, plusieurs correspondants de médias français finissent par suivre le mouvement.

Cette émission va fortement bousculer la police de Nikko. « Mister Ogawa », comme je le surnomme, est considéré comme un transfuge par les policiers. L'ancien flic qui ose ouvertement pointer du doigt leur méthode, la pilule est difficile à avaler. Sur le parking déjà, leur amour-propre en avait pris un coup. Alors être discrédité ouvertement à la télévision est un affront terrible. Même si Ogawa dénonce des défaillances réelles, au Japon

on ne critique pas l'ordre établi. Logique que la contre-attaque ne se fasse pas attendre, la police va convoquer la presse pour imposer sa version des faits.

*

Une fois seuls dans notre nouvelle chambre d'hôtel, nous examinons plus minutieusement la valise de Tiphaine avec mon frère et ma sœur. Son passeport est bien dans sa valise, elle ne semble pas avoir eu de problème pour recharger son téléphone, puisqu'elle a emporté avec elle câbles et adaptateurs de prise.

Dès le lendemain, nous comptons commencer nos propres recherches. La crainte qu'elle se soit perdue quelque part en forêt me prend aux tripes. Vers où Tiphaine a-t-elle bien pu aller ? Nous consultons ses notes pour commencer à établir des zones de recherche. Ses envies de visite sont classées par ville. À Nikko, elle souhaite découvrir les grands sanctuaires et des sites anciens, tous proches de son hôtel. Aucune randonnée au programme. Les seules excursions mentionnées sont la balade des bouddhas près de Kanmangafuchi Abyss, les chutes de Shiraito (ou Shiraito Falls – j'ai pris l'habitude d'employer les termes anglais ou japonais, plus simple pour échanger avec les locaux) et celles de Kegon. Elle a aussi écrit « lac Chuzenji » et l'hôtel lui a fourni une carte du quartier sur laquelle est noté au stylo un itinéraire de promenade passant notamment près d'un jardin botanique qui l'intéressait. Nous décidons qu'il est important de nous rendre dans chacun de ces lieux pour essayer de se mettre dans les pas de Tiphaine.

Le reste de la nuit est dédié à donner des nouvelles à nos proches, à répondre aux médias français qui viennent d'apprendre la disparition de Tiphaine et qui sont prêts à relayer l'avis de disparition créé en plusieurs langues par nos amis, Christopher et sa collègue Miyuki.

1. Installé dans l’Archipel depuis sa jeunesse, membre fondateur de l’Union des Français de l’étranger au Japon, il a été décoré de la Légion d’honneur pour avoir créé l’association La Caravane « Bon appétit ». Pendant des années, il a apporté des repas aux sinistrés du tremblement de terre de mars 2011.

5

Des médias japonais vite endormis

L’été est une période chaude et humide au Japon. Nous commençons chaque matin par entreprendre des recherches « sur le terrain », en quête d’un témoignage en ville ou d’indices à travers les forêts. Fréquemment épaulés par des locaux, des alpinistes ou encore des interprètes.

À 8 heures, ce lundi 6 août 2018, un Japonais parlant parfaitement français débarque à la gare de Nikko. Takuro est un ami de Josselin Rimbod, un Français vivant au Japon, fondateur d’un groupe privé sur Facebook, Le Vrai Japon[1], un espace d’échanges anti-clichés. Sa connaissance du pays et de la langue, sa veille médiatique et ses conseils sont d’un grand soutien, tout comme sa mise en relation avec Takuro par le biais de notre « cellule » française. Appelé à la rescousse, celui-ci a donc pris le premier train pour nous venir en aide. Il restera avec nous quatre jours. Alors qu’il est guide et interprète professionnel, il refusera toute rémunération. Alors que, pendant plusieurs jours, il fouillera les bois et les abords de la rivière avec nous sur des kilomètres et des kilomètres, déchiffrera les pancartes à la demande, interrogera spontanément les habitants et collera des dizaines d’avis de recherche à travers la ville et près des lieux touristiques.

Coller des avis de disparition est une expérience extrêmement désagréable pour quiconque, mais plus encore pour un Japonais. Si nous

avons ressenti son malaise au tout début, cela n'a pas duré. Et pourtant… Si nous avions dû faire les choses dans les règles de l'art, il aurait fallu demander l'autorisation à telle ou telle entreprise avant d'exposer les avis sur le moindre poteau électrique. Au bout de quelques heures, Takuro ne se posait même plus la question et scotche les affiches à tout-va, entièrement dévoué à la recherche de notre sœur.

C'est avec lui que nous nous rendons au commissariat, comme convenu la veille avec la police, pour signer l'attestation confirmant que nous avons bien pris possession du foulard. Dans le hall d'entrée du commissariat, toutes les têtes se tournent vers nous. Les regards sont interrogatifs, une secrétaire est fébrile, le reportage d'Ogawa vient d'être diffusé. L'inspecteur Watanabe vient à notre rencontre, nous emmène à l'écart dans une petite pièce au rez-de-chaussée et nous prévient du risque de parler aux médias. Ils sont dangereux, ils vont déformer vos propos, etc. Il nous explique qu'eux aussi sont sollicités à propos de l'affaire « Belon-san ».

En début d'après-midi, ça va être le défilé des minivans des journalistes venant de Tokyo, travaillant pour NHK, Fuji TV, TV Asahi, des agences de presse comme Kyodo News, le *Asahi Shimbun*, un quotidien célèbre, ou le *Shimotsuke Shimbun*, le journal local. Les Japonais ont été touchés par l'histoire de Tiphaine, d'abord parce qu'ils se sont rendu compte de l'amour qu'elle porte à leur pays grâce aux petits cadeaux préparés avec soin. Le lien d'amitié entre nos deux pays a également favorisé un certain intérêt pour cette mystérieuse disparition. Beaucoup de personnes nous expliqueront avoir éprouvé de la compassion pour notre famille venue chercher Tiphaine à des milliers de kilomètres de chez nous. Et une Occidentale qui disparaît au Japon, dans un site ultra-touristique, est un fait assez rare pour susciter un certain émoi.

Il était impensable de ne pas répondre aux nombreuses demandes d'interviews, puisque nous avions justement accepté de lancer la médiatisation pour contraindre la police à agir. Cependant, difficile

d’imaginer que cela allait entraîner une telle réaction en chaîne. Les journalistes veulent découvrir où Tiphaine a été vue pour la dernière fois. Une nuée de caméras s’agglutinent au Turtle Inn pour tenter d’interviewer l’hôtelier (qui refuse catégoriquement) avant de se diriger vers le site des bouddhas.

Je me souviendrai toute ma vie de la scène qui va suivre.

Nous sommes en train de répondre aux questions des journalistes lors d’une conférence de presse improvisée, lorsque nous voyons « débarquer » deux équipes de police. Une première avec à sa tête le responsable des opérations de Tochigi, revenu en catastrophe d’Utsunomiya, nous révélera plus tard Akiko. Kikawa file à grandes enjambées, une mallette imposante à la main, vers l’endroit où le foulard a été découvert. La deuxième équipe se gare plus loin, des hommes habillés en tenue de plongeurs descendent vers la rivière et commencent à scruter le fond à l’aide d’un miroir marin. L’eau leur arrive aux mollets environ. Au-dessus, difficile de résister à la force du courant, la chute est assurée. Je regarde Sibylle et Stanislas surpris : pourquoi cherchent-ils à l’endroit où il n’y a aucun dépôt ? Et pourquoi Kikawa se met-il soudain à s’agiter devant les journalistes ? La réponse est aussi simple que cynique : pour figurer dans le champ des caméras. *Idem* pour les plongeurs – l’enjeu n’est pas de chercher, mais de pouvoir être filmé en train de faire quelque chose. La vue du pont où sont postées les caméras est imprenable sur les hommes-grenouilles. D’ailleurs, les policiers arrêteront leurs « recherches » aussitôt les équipes parties.

Édifiant ! La mascarade fonctionnera très bien. Nos témoignages seront relayés dans tous les sujets du soir et du lendemain, mais également les images des policiers s’agitant en tous sens avec zèle, laissant penser qu’ils mènent des investigations sérieuses et même intensifient leurs recherches. Ogawa, l’exception. La pression médiatique ne portera pas ses fruits. Et nos critiques (même légères) seront d’autant plus mal perçues par l’opinion publique.

Pendant ce temps-là, l'hôtelier a eu le feu vert de ses clients allemands, Petra et Rudiger W. Il nous transmet les coordonnées du mari. Stanislas qui parle parfaitement anglais l'appelle immédiatement.

« Non », la police ne les a pas contactés. Tiphaine a disparu depuis neuf jours. Neuf jours ! Il est l'un des derniers témoins à lui avoir parlé et c'est au cours de cet appel téléphonique qu'il partage pour la première fois ses souvenirs. Nous découvrons que c'est surtout sa femme Petra qui a discuté avec Tiphaine. Notre sœur lui aurait confié son envie de visiter les musées et d'aller voir l'alignement de bouddhas. Lui précisant : « Je n'irai probablement pas visiter le sanctuaire aujourd'hui. » Rudiger se souvient que Tiphaine ne portait pas de couleurs voyantes, « rien d'accrocheur ». D'après lui, elle avait des chaussures claires avec des lacets. Entres autres informations utiles, surprise : Rudiger nous dit que deux hommes français ont aussi parlé avec Tiphaine au petit déjeuner.

Peu de temps après, nous recevons un autre témoignage. Celui d'Annie et de Christophe H. Ils ont écrit à l'adresse missing.tiphaineveron@gmail.com, créée par nos proches et inscrite sur les avis de recherche relayés sur les réseaux sociaux.

Bonjour,

Nous avons vu dans Facebook Francophones de Tokyo la disparition de cette jeune fille.

Nous étions à Nikko le 28 juillet et nous avons discuté avec cette jeune fille pendant au moins une heure.

Nous étions dans un Lawson 2-32 Honcho, Nikko-shi, Tochigi-ken 321-1434, il était environ 20 heures.

Il pleuvait énormément et nous lui avons proposé de la raccompagner à son auberge de jeunesse qui se situait selon ses dires entre le Lawson et le parking Kanman Park, là où nous avons dormi dans notre van. Elle a refusé. Elle nous a dit qu'elle était de Poitiers. Nous avons surtout parlé du Japon. Nous ne sommes plus au Japon, mais avons poursuivi notre voyage en Indonésie.

Nous ne serons en France que fin août.

Nous espérons de tout cœur que cette jeune fille soit retrouvée au plus vite.

Annie et Christophe

Sibylle les appelle pour avoir davantage de détails sur leur rencontre. Tiphaine s'est rendue au Konbini Lawson de son quartier vers 20 heures, elle a discuté pendant une heure avec cette femme et son conjoint, tous deux français, originaires de la région nantaise, présents à Nikko pour un mariage. Tiphaine est allée spontanément vers eux. Ce qui ne nous étonne pas : malgré sa timidité, elle peut être très sociable quand elle se sent en confiance. Ils ont parlé ensemble, notamment de ses envies de visite – les temples, les Bake Jizo et un cimetière ancien à proximité, un site en surplomb et un peu moins connu, réputé pour ses tombes rares aux formes arrondies, puisqu'il s'agirait de moines enterrés là. Tiphaine dit qu'elle a très envie d'y aller, c'est juste à côté de son hôtel. Elle dit aussi qu'après Nikko, elle se rend plus au nord du Japon pour fuir « le monde et la chaleur ».

Puis un autre mail arrive, celui de Laurent B. C'est justement un des deux clients français à avoir parlé à Tiphaine le dimanche matin avant sa disparition.

Bonjour,

Je viens de lire dans la presse que Tiphaine Véron avait disparu. Je crois avoir reconnu son visage sur la photo. Nous avons logé dans le même hôtel qu'elle, l'hôtel Turtle Inn de Nikko du 28 au 30 juillet 2018. Le matin du 29 juillet, nous avons pris notre petit déjeuner en même temps qu'elle (8 h 30). Nous avons échangé quelques mots et elle nous a dit vouloir visiter les temples de Nikko ainsi que le lac Chuzenji dans la journée. Elle disait craindre la chaleur et vouloir aller dans le nord du Japon pour éviter la canicule après son étape à Nikko.

Elle nous a semblé en bonne santé. Nous ne l'avons pas croisée à nouveau par la suite.

Je ne sais pas si ces informations seront utiles, mais j'espère vraiment qu'elle sera retrouvée saine et sauve.

Si vous avez besoin de me joindre voici mon numéro français…

Très cordialement.

Au téléphone, Laurent donne lui aussi des détails sur son emploi du temps. Il est aux alentours de 9 heures quand ils discutent ensemble. Elle semble indécise sur son programme, tributaire de la météo. Les temples, les

bouddhas reviennent encore. Mais si le temps reste ensoleillé, pourquoi ne pas aller jusqu'au lac Chuzenji ? OK. Entre les Allemands et les touristes français, nous sommes en mesure de mieux cibler des zones à explorer en priorité.

À propos de sa tenue, ils se souviennent d'un haut clair et des petites chaussures fermées. Laurent s'est fait cette réflexion : « Je me suis dit ce sont quand même des chaussures pour marcher. » Aucune paire de ce genre n'est dans sa valise. À ce stade, je peux au moins conclure que ma sœur a mis des chaussures en toile, blanc-rose à motifs. Je pense à un modèle précis de tennis que ma mère et moi l'avons souvent vue porter et la paire n'est pas chez elle, ma mère a vérifié. Un détail qui peut s'avérer important si nous tombons sur une chaussure, dans la forêt par exemple.

Laurent et son ami ont regagné leur chambre et n'ont pas recroisé Tiphaine ensuite. La météo étant clémente (journée chaude et humide, ponctuée par une averse ou deux), ils ont fait une longue promenade dans les environs, une boucle recommandée par l'hôtel aux clients à leur arrivée, qui part de l'abysse de Kanmangafuchi, traverse une zone résidentielle, passe près de la villa de l'empereur et du jardin botanique de Nikko.

Sans savoir si cette information est intéressante, ce Français nous raconte un fait qui nous glace le sang. Vers 17 heures, une forte déflagration a retenti ce jour-là. Comme un coup de feu qui a résonné dans la forêt avoisinant les bouddhas. Sans savoir exactement identifier ce bruit qui leur a paru très anormal, ils ont eu peur et ont alors décidé de rentrer rapidement de leur excursion. Décidément, eux non plus n'ont pas été contactés par la police.

Nous transmettons évidemment immédiatement les coordonnées de tous ces témoins à la police, par l'intermédiaire de leur interprète Akiko. Nous sommes toujours complètement paniqués. Pourquoi la police refuse-t-elle d'interroger des témoins, alors même qu'ils ont exclu l'hypothèse du

suicide et de la disparition volontaire et ont conclu à une disparition inquiétante ?

Notre mère et nos proches sont au courant du refus de la police de Nikko à vouloir enquêter. Pour notre oncle Laurent Désert, cela ne fait aucun doute : il faut écrire au président de la République. Avec l'aide de sa femme Hélène, nous rédigeons un courrier adressé à Emmanuel Macron, signé de la main de notre mère.

Extrait :

Monsieur le Président de la République,

Je me permets de vous solliciter, car je suis la maman de Tiphaine Véron, jeune femme de trente-six ans qui a disparu, alors qu'elle effectuait un voyage touristique au Japon.

[…]

Nous constatons, malgré les efforts et la bonne volonté de la police, que tous les moyens ne sont pas mis en œuvre : interrogations de témoins, dragage de la rivière, recherche dans les forêts avec des chiens, géolocalisation de son téléphone portable…

[…]

Avec tous mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

La lettre est déposée à l'Élysée par notre cousine Inès. Sibylle la relaie sur son compte Twitter : *Monsieur le Président, avez-vous reçu notre lettre ? Nous avons besoin de votre aide, l'enquête piétine !* La couverture médiatique au Japon n'a même pas poussé la police à contacter des témoins. L'appel au secours au chef de notre pays est notre dernier espoir de voir les choses évoluer.

1. Extrait du règlement de la page : « Ce groupe a pour but de donner de vraies informations sur le Japon. Pas uniquement de belles cartes postales pour donner envie d'y aller, mais aussi de vraies infos pour voir les deux facettes du Japon qu'on aime tant ».

6

L’ambassadeur se déplace à Nikko

(mardi 7 août 2018)

Partout où nous passons, nous collons des affiches, nous essayons de maintenir un contact avec l’hôtelier, et nous discutons aussi avec les habitants du quartier. Ils disent tous ne pas avoir vu Tiphaine, mais tous sont d’accord pour affirmer que le niveau de la rivière n’avait rien d’extraordinaire le dimanche de sa disparition. Plusieurs d’entre eux y ont leur jardin accolé, ils savent de quoi ils parlent.

Alors que nous sommes en train de fouiller dans les bois, Akiko nous appelle toutes les cinq minutes. Elle peut nous joindre sur Messenger grâce au pocket Wi-Fi de Takuro, une sorte de petit modem portatif. L’interprète de la police insiste pour savoir précisément ce que les touristes allemands et français nous ont dit. Je ressens un certain stress de son côté, c’est assez étrange. C’est plutôt une bonne nouvelle que la police se décide enfin à appeler les touristes (dommage qu’ils aient désormais tous quitté le Japon, il aurait été tellement plus facile de les interroger sur place…). Cet intérêt soudain pour des témoins ne vient pas de nulle part : l’ambassadeur de France au Japon, Laurent Pic, a annoncé son déplacement dans la région pour un rendez-vous avec le gouverneur de la préfecture de Tochigi,

spécialement pour parler de Tiphaine. Il est prévu ensuite qu'il nous rencontre.

Stanislas, Sibylle et moi nous nous rendons à ce rendez-vous en espérant que nos inquiétudes puissent être entendues et comprises. Arrivés à la mairie de Nikko, nous sommes escortés jusqu'à une salle, mise à disposition pour l'occasion, où nous attendent l'ambassadeur et le consul.

J'ai d'emblée le sentiment que Laurent Pic fait preuve d'empathie à notre égard et d'une grande sincérité lorsqu'il explique que tout doit être mis en œuvre pour retrouver Tiphaine. Il raconte son entretien avec le gouverneur de Tochigi qui s'engage à faire tout ce qu'il faut pour que l'enquête avance. Il évoque aussi les actions entreprises par la police. Les témoignages des clients européens de l'hôtel, fraîchement recueillis, ont pu lui être rapportés. Sauf que nous sommes encore une fois sidérés. Rien ne ressort sur la tenue vestimentaire de Tiphaine et j'ai le sentiment qu'après moins de dix minutes passées au téléphone avec les uns et les autres, en parfaits amateurs, nous en avons appris plus qu'eux.

Il est question du foulard à ce rendez-vous, la police ayant finalement accepté de faire des recherches : ce modèle de la marque Anna Sui a été fabriqué en Asie entre avril et novembre 2004, aujourd'hui il n'y a plus de stocks et ce modèle n'a jamais été commercialisé en Europe. Même si Tiphaine aime acheter des produits de « seconde main » et qu'elle ait fait escale dans un aéroport chinois, il est fort peu probable que ce foulard lui appartienne. D'autant que personne ne lui connaît cet accessoire.

« Le Japon est un pays hautement civilisé, à la pointe de la technologie, nous pouvons faire confiance à la police. D'ailleurs, ils semblent avoir déjà fait beaucoup de choses. »

Frères et sœur, nous commençons à nous agacer. Ce préjugé à l'avantage des enquêteurs japonais, nous aussi nous l'avons eu, mais nous avons vite dû nous rendre à l'évidence : « Ils n'ont rien fait et ils ne veulent rien faire, ils ont raté le début de l'enquête. » La liste est longue : à part

l’hôtelier, ils n’ont interrogé personne à l’hôtel, aucun employé, aucun client, même après dix jours ! Rien… Aucune question sur le programme de Tiphaine ou sa tenue. Comment est-ce possible ? Ils ont même refusé tout éclairage sur son épilepsie. Alors, certes, ils sont partis tous azimuts en repérage sur des zones touristiques, mais sans sortir des sentiers balisés. Dès notre premier contact, ils ont pourtant expliqué que c’était certainement grave : faire intervenir ne fût-ce qu’un chien n’aurait-il pas été logique ? « Imaginez que Tiphaine soit bloquée quelque part, c’est une question de vie ou de mort, la pression médiatique est inefficace, ils ont seulement fait descendre des policiers dans la rivière en présence des télévisions, c’est une honte. » Même la piste de la chute dans la rivière n’a pas été correctement exploitée : le foulard, une preuve potentielle selon la police, a été laissé à l’abandon plusieurs jours, sans aucun test ADN pratiqué.

Je m’adresse à Corentin Faiche : « Même vous, monsieur le consul, malgré votre insistance et votre persévérance, votre déplacement et vos demandes n’ont eu aucun effet. » Je comprends à son regard qu’il partage mon ressenti et il semble reconnaissant que nous ne nous soyons pas plaints de notre première rencontre complètement ratée. Comme s’il se disait : « OK, on repart de zéro. »

C’est compliqué pour nous de dépassionner le débat dans notre position. Cependant la rengaine « Ne vous inquiétez pas, tout est mis en œuvre » n’est pas recevable. Évidemment, j’ai bien compris que le rôle d’un ambassadeur est d’apaiser les situations tendues, surtout quand elles sont accentuées par une exposition médiatique, les relations entre la France et le Japon priment sur les affaires privées.

Finalement, nous apprenons que la police a reçu le témoignage d’un homme de soixante-dix ans. Ce randonneur aguerri aurait croisé une femme occidentale se promenant seule dans la forêt, sur le sentier de randonnée vers le mont Nakimushi. Le chemin de randonnée est accessible à une vingtaine de minutes à partir du site des bouddhas. D’après ce monsieur, la

touriste portait une robe et des sandales, « une tenue pas appropriée », tenait « des fleurs dans la main ». Quelques mots échangés en anglais : « D'où venez-vous ?

— J'ai une chambre à Nikko, j'aime la montagne et j'ai envie de la monter, cette montagne. »

La brève discussion aurait eu lieu vers 14 heures, peu de temps avant qu'il pleuve, toujours selon ce témoin.

La tenue ne correspond pas, le comportement décrit ne colle pas non plus avec l'attitude habituelle de Tiphaine. Il est évident qu'elle aurait essayé d'échanger quelques mots en japonais avec ce monsieur. Et puis elle n'est pas du genre à vouloir grimper des montagnes et cette volonté soudaine de faire de la randonnée n'est pas en phase avec ses projets de visite. Peu importe, si ce témoignage est suffisant pour commencer des recherches dans cette zone, il ne faut surtout pas décourager les policiers.

Nous sommes mis en garde : Laurent Pic et Corentin Faiche nous expliquent l'importance de faire attention à ne surtout pas dénigrer les policiers dans la presse de manière à ne pas les décourager et ne pas perdre le contact avec eux. À ce moment-là, nous évoquons la possibilité de faire appel à des détectives privés. Nous y avons songé dès le départ, faute de pouvoir compter sur cette police nipponne, complètement campée sur ses positions, refusant catégoriquement de mener des auditions et de chercher des indices. Plusieurs personnes de notre entourage nous ont encouragés dans ce sens également. Les diplomates, eux, nous conseillent d'être prudents, car au Japon c'est généralement la police qui résout les affaires, puisque légalement elle a plus de latitude pour agir.

Beaucoup de journalistes attendent à l'extérieur pour en savoir davantage sur ce rendez-vous. Suivant les conseils de l'ambassadeur, nous évitons cette fois de répondre aux questions. Nous remercions Laurent Pic d'être venu nous rencontrer. Il s'engage à ce que l'ambassade nous aide

autant qu’elle le pourra. Et il s’y tiendra, puisque jusqu’à son départ du Japon, en septembre 2020, il aura toujours été à nos côtés.

Chaque nuit, nous basculons à l’heure française. Jusqu’à 2 heures du matin nous répondons à nos compatriotes journalistes qui souhaitent parler de Tiphaine. RMC, France Bleu Poitou, France Inter, RFI, *Le Figaro*, BFMTV et CNews. Un correspondant de France Télévisions a fait aussi le déplacement à Nikko. Relayer l’information est une aide indispensable pour nous. C’est aussi réconfortant de voir qu’en France la disparition de ma sœur interroge. Comment une touriste peut-elle disparaître en plein jour au Japon en 2018 ? Difficile de crier sur les toits que l’absence d’enquête nous indigne, alors qu’il ne faut surtout pas vexer la police. Chaque prise de parole demande de jouer les équilibristes. Un numéro d’acrobate qui nous donne des sueurs froides, le moindre faux pas pourrait avoir comme effet l’abandon total des recherches. Autrement dit, la perte définitive de Tiphaine.

7

L’orgueil mal placé

(mercredi 8 août 2018)

L’intervention de l’ambassadeur semble produire quelques effets. Des policiers commencent à inspecter le bord de la rivière à côté de l’hôtel. Des équipiers sont envoyés en repérage sur le sentier du mont Nakimushi. Et ce n’est pas tout. Akiko nous appelle vers 9 heures. Convocation de la fratrie au commissariat, puis direction le Turtle Inn[1]. Pendant que nous patientons à l’accueil de l’hôtel, des policiers passent devant nous, s’activent ici et là. La plupart d’entre eux sont vêtus d’une combinaison blanche. L’un prend des photos, l’autre relève les empreintes de l’hôtelier et d’une salariée.

Toute cette agitation commence à m’inquiéter sérieusement : ont-ils trouvé quelque chose ? Y a-t-il des éléments nouveaux ? Le chef de l’enquête « Watanabe-san » nous demande alors de but en blanc qui veut assister aux tests qui vont être réalisés dans la chambre où a séjourné Tiphaine ? Il nous tient ce discours : « Nous avons des policiers spécialisés dans la recherche scientifique et nous avons besoin d’un témoin pour qu’il assiste aux analyses que nous allons faire dans la chambre où Tiphaine-san a dormi. Nous allons vous montrer que nous sommes des spécialistes pour

enquêter sur une piste criminelle, ce n'est pas la peine de faire appel à votre Président. »

Sibylle est scandalisée par cette réaction égocentrique, Stanislas est dépité. Je propose d'y aller et le consensus entre nous est immédiat, peut-être par habitude, parce que je suis l'aîné ? Je m'équipe d'une blouse et d'une charlotte. Fin prêt, j'emboîte le pas à un policier en blouse et charlotte également. De mémoire, nous devons être quatre dans la pièce. Watanabe m'explique qu'ils vont procéder à la diffusion d'un spray pour détecter d'éventuelles traces de sang. Il semblerait que ce soit la première fois que la chambre est examinée de la sorte. D'ailleurs, au moment de trouver un moyen de créer l'obscurité totale, je constate que les officiers ne savent pas comment fixer une couverture sur la fenêtre et s'interrogent sur la meilleure façon d'y parvenir. Si des essais avaient été faits auparavant, ils auraient probablement su comment bloquer la lumière sans s'y reprendre à trois fois. À méditer… Sur le moment, je me dis que ce n'est pas une mise en scène, qu'ils ont vraiment fait l'expertise en direct, devant moi.

Après l'installation de la bâche occultante, j'assiste donc à la diffusion du fameux spray. Le luminol est propagé dans l'intégralité de la pièce. Ensuite, à l'aide d'un bâton lumineux et toujours dans le noir, un officier parcourt les parois de la chambre. Dans mon souvenir, rien n'apparaît sur le mur de gauche, ni au fond de la chambre, ni dans la salle de bains. En revanche, des petites taches sont révélées sur le couvre-lit. Sur le mur à droite, entre la porte d'entrée et le banc où était posée la valise de Tiphaine, des éclaboussures bleues apparaissent de manière précise. Très importantes, impressionnantes. J'ai l'impression que le point d'impact part du bas du mur. Le jet est plus dense à la base, et aurait provoqué des projections plus éparpillées jusqu'en haut – le point le plus élevé correspondant à ma taille, à environ un mètre soixante-quinze. Je pense immédiatement à quelqu'un qui aurait frappé Tiphaine à terre et aurait tapé sa tête contre le mur, près du

sol[2]. Le policier à mes côtés s'est peut-être dit la même chose parce que je me souviens de son air effrayé lors de l'apparition des marques.

Un officier a procédé à un test de vérification spécifique aux gouttes apparues sur le lit. Un liquide contenu dans un tube à essai a été versé sur ces taches bleues. Et comme la couleur ne virait pas au rose, aucun doute selon eux : ce n'était pas du sang. Le policier a eu une certaine gêne en m'expliquant qu'il devait s'agir probablement d'une « réaction chimique ». Aucune explication ne m'a été donnée concernant le mur, et aucun test de vérification sur la paroi n'a été réalisé devant moi, à l'image de celui réalisé pour les gouttes sur le lit.

On m'a ensuite demandé de ressortir. Aujourd'hui encore, je ne sais pas pourquoi ces traînées bleues sont apparues sur le mur. Pourtant, cette question est régulièrement soulevée en réunion avec l'ambassadeur et la police notamment. Chaque fois, il nous a été énoncé sans certitude qu'il s'agissait probablement d'une « réaction chimique », mais « pas de sang ».

À mon retour en France, reçu par la police judiciaire de Poitiers au commissariat central, je suis confronté à la même incompréhension. Les officiers n'ont pas été capables de m'expliquer la nature de ces traces bleues. De son côté, la juge s'est elle aussi interrogée : s'agirait-il d'un faux positif ? Le test au luminol aurait-il réagi à de la Javel ? Mais en cas de nettoyage avec un détergent, les marques auraient davantage eu l'aspect d'un produit étalé à l'éponge plutôt que de projections, alors que là, je pouvais clairement distinguer des éclaboussures. La juge d'instruction n'a jamais obtenu les résultats d'analyse du couvre-lit, ni ceux d'un potentiel examen du mur, ni aucune photo. Nous empêcher de comprendre, c'est de la torture mentale.

*

Après cette mise en scène macabre, j'ai du mal à reprendre mes esprits tellement ce qu'il vient de se passer est invraisemblable. Pendant ce temps-

là, le ton est monté dans le couloir entre Watanabe, Sibylle, Stanislas, et L., un ami de Patrick venu en renfort. L. est français. Il vit au Japon depuis de nombreuses années. Il est l'un de ces 150 000 parents victimes d'un enlèvement d'enfant. Son ex-compagne japonaise a kidnappé sa petite fille et l'empêche de la voir depuis des années. Et le drame, c'est qu'au Japon cette situation est légale. Le principe de garde partagée n'existe pas et, dans un couple mixte, le parent japonais – en l'occurrence la mère – peut soustraire son enfant à son père français en toute impunité. Un procédé choquant et contraire aux droits de l'enfant qui commence à faire parler de lui.

L. est sensible à ce que nous traversons. Il est donc là pour nous servir d'interprète. Lui sait reconnaître les différents niveaux de langage. La présence de L. touche Watanabe dans son orgueil. Ce dernier le fait savoir en utilisant un style très familier pour s'adresser à Sibylle. Ce n'est pas chose aisée de parler à des officiers japonais, tant la notion de hiérarchie est forte, mais lorsque les échanges se font rudes, l'interprète a intérêt à être subtil pour que la situation ne dégénère pas. Ce jour-là, Watanabe balance sans tact, le regard dur, qu'en cas de noyade un corps finit « par remonter » en principe « au bout d'un mois, un mois et demi ». Sinon ? « Jamais. » « Parce qu'il se décompose vite et qu'il a vite fait d'arriver jusqu'à la mer. » Autrement dit, nous ne sommes pas près de retrouver Tiphaine. À propos du potentiel coup de feu entendu par les touristes français dans la forêt : « Ce n'est pas la saison de la chasse, c'est un pneu qui a dû éclater. » L'inspecteur ne souhaite pas que nous nous éternisions à Nikko et nous le fait comprendre : « Vous devriez aller vous reposer, faire du tourisme », « *Nikko is a tourist heaven* », c'est un paradis pour touristes, « il ne se passe jamais rien ici ».

Nous découvrons pourtant tout le contraire le soir même. Christopher, qui revient régulièrement de Tokyo pour nous aider, apprend à la télévision japonaise qu'un curieux panneau est installé près de l'un des sites que

Tiphaine voulait visiter. Il sert à mettre en garde les visiteurs contre la présence d'une personne se faisant passer pour un faux guide. Dessus il est écrit :

> Ces derniers temps, il y a eu de nombreux incidents où un homme a touché physiquement des personnes après s'être fait passer pour un guide. Ce sanctuaire n'a jamais engagé de guide, alors faites attention à cette personne.

Christopher se lance aussitôt sur des recherches sur Internet. Il trouve rapidement des témoignages sur Instagram de voyageuses japonaises se plaignant de ce *chikan*, un frotteur. Il est décrit comme un homme d'âge mûr, gentil au premier abord, mais en réalité vicieux. L'affaire semble remonter à plusieurs années, mais l'homme reviendrait régulièrement. Ce type d'avertissement est hors du commun au Japon, l'histoire mérite d'être prise au sérieux.

Il faut que nous voyions ce panneau de nos yeux. Avec Christopher et L. nous prenons donc immédiatement la direction du temple Takinoo, à proximité des chutes de Shiraito, où il a été installé. Nous y allons en voiture pour gagner du temps, mais ce site touristique est aussi accessible à pied. Les lieux sont sublimes, avec des cèdres centenaires. Je réalise que cet endroit est en pleine nature, complètement isolé malgré sa proximité avec les musées. Face à ces panneaux, dans la nuit, l'ambiance est glaçante.

Malgré l'heure tardive (il est minuit), nous nous rendons ensuite au commissariat pour faire part de cette découverte. En regardant nos photos des panneaux, les policiers à l'accueil nous disent être au courant de cette histoire : « C'est un homme[3] venant d'Imaichi », une ville de la banlieue de Nikko, roulant dans une « petite voiture rouge à plaque d'immatriculation jaune », connu de la police et vu dans les parages pour la dernière fois en « janvier 2018 ». Vraiment ? Est-il surveillé ?

De France, notre entourage mène l'enquête. À en croire plusieurs blogs en japonais, le panneau aurait été posé au cours de l'année 2017, mais l'homme, d'une cinquantaine ou d'une soixantaine d'années, fréquenterait les lieux depuis 2016 *a minima*. Sous prétexte d'apporter des conseils aux femmes qui souhaitent tomber enceinte (le temple Takinoo est considéré comme un *power spot*, un lieu de pouvoir propice à la fertilité), il en profiterait pour les toucher au ventre ou à la poitrine. Décrit comme amical, mais légèrement instable dans ses propos, le « guide » proposerait aussi des virées en voiture : « Il y a un endroit que je veux te montrer, on y va ? »

Notre entourage réussit également à trouver le compte Facebook de ce faux guide. La petite voiture couleur framboise apparaît sur des photos et, en parallèle, Anne Eastman, une artiste nippo-américaine qui nous donne régulièrement un coup de main sur place, nous dit qu'elle l'a déjà rencontré. Il lui avait proposé de la conduire en voiture. Elle le reconnaît et nous confirme son identité. Sur sa page Facebook, ses propos sont loin d'être rassurants. Pessimistes, voire morbides. Il semble entendre des voix et il a même été contrôlé par la police en possession d'un fusil de chasse dans son coffre. Sa profession est difficile à saisir. Est-il guide ? Il se présente comme tel en tout cas. Autrefois à Nikko, désormais au bord de la mer, dans la région d'Izu, au sud-ouest de Tokyo. Il poste des photos avec des jeunes touristes. Septembre 2017, à propos d'une Taïwanaise : *Elle sent bon, c'est bien d'être jeune.* Novembre 2017, il attend des touristes à la gare : *Sont-elles jeunes ? Oooh ! Elles sont mignonnes. Ma journée commence bien […]. Elles sentent bon.* Il raconte aussi qu'il a été chauffeur de taxi. Il dort souvent dans des parkings et se nourrit dans des *konbini*.

Plusieurs anecdotes ont ainsi retenu l'attention d'Ann U., la traductrice franco-japonaise qui a fait des recherches sur lui. L'homme raconte, par exemple, qu'un jour à Nikko, sur un parking vers 4 heures du matin, il a rencontré un garçon qui voulait se suicider, puis deux semaines plus tard le corps du garçon a été retrouvé brûlé dans les environs. Ou encore, lors

d’une randonnée en montagne (l’homme aime les balades en forêt, les chutes d’eau et les serpents), il a découvert les cadavres d’un homme et d’une femme. Un fait divers confirmé par l’un des commentaires pour lequel il aurait été interrogé plus de cinq heures par la police. Sans parler de ces supposées hallucinations… Comme cette femme installée à l’arrière de son taxi, qu’il n’ose pas regarder dans le rétroviseur parce qu’il la trouve « froide ». Arrivé à destination, il n’y a plus personne à bord de son véhicule.

Régulièrement il republie des photos prises plusieurs mois auparavant. Mais, chose qui nous effraie particulièrement, il a posté des photos du site des bouddhas en avril 2018 et d’une chute d’eau près de Nikko le 28 juillet 2018. Était-il là à rôder le week-end où Tiphaine a disparu ? Sur notre groupe WhatsApp « Consul/Famille Véron », nous faisons part de notre inquiétude à Corentin Faiche pour qu’il puisse aussi de son côté obtenir davantage d’informations.

Ce même jour, une notice jaune est éditée par Interpol[4], autrement dit la disparition de Tiphaine est signalée à la « communauté policière mondiale ». Les enquêteurs peuvent collaborer en vue de sa localisation. En France, notre mère a déjà reçu une réponse du chef de cabinet du président de la République accusant réception de sa lettre. Dans ce courrier, il lui est expliqué que les autorités suivent de près la situation au Japon, que présidence, ministère et ambassade s’assurent que *tous les moyens sont déployés sur place pour la recherche de [sa] fille*. Une phrase est ajoutée à la main : *Le Président est tenu informé quotidiennement.* Nous gardons espoir.

1. Voir cahier photos.
2. Voir cahier photos.
3. Voir cahier photos.

4. À propos des notices jaunes, Interpol, l’Organisation internationale de police criminelle, propose la définition suivante : « La notice jaune alerte la communauté policière mondiale sur des personnes disparues. Elle concerne des victimes d’enlèvement parental ou criminel ou des personnes dont la disparition est inexpliquée. »

8

La toute première réunion police/ambassade/famille

(jeudi 9 août 2018)

Une réunion va avoir lieu entre les représentants de la police, l'équipe de l'ambassade et nous, la famille. La première du genre. Nous la préparons au mieux, calmes, déterminés. Impatients d'avoir des réponses. Au menu : géolocalisation du téléphone, gestion des rivières artificielles présentes dans toute la région… Nos questions sont prêtes. Et la liste est longue.

L'équipe de l'ambassade nous invite à déjeuner dans un *steakhouse* à la mode japonaise (des grillades à déguster sur tatamis, en chaussettes et à genoux) avant cette périlleuse première rencontre officielle avec la police. Le consul vient accompagné de l'interprète et du chauffeur de l'ambassade, mais aussi d'un gendarme chargé de la protection intérieure de l'ambassade. Il nous est présenté pour qu'il puisse nous donner quelques conseils officieux. Son rôle et ses fonctions ne lui permettent malheureusement pas d'être un acteur ou un lien entre la police judiciaire française et les inspecteurs de Nikko. En principe, il y a ce qu'on appelle un officier de liaison attaché aux ambassades, justement pour accompagner les ressortissants dans des procédures judiciaires complexes. Quelques années auparavant nous aurions pu avoir la chance de compter sur un officier de

liaison au Japon. Mais le poste aurait été supprimé par mesure d'économie. À titre officieux, donc, ce gendarme nous parle des risques d'une surexposition médiatique : imaginons que Tiphaine soit en vie entre les mains d'un ravisseur, cela peut conduire le kidnappeur à agir de manière précipitée s'il se sent menacé. En d'autres termes : à se débarrasser de Tiphaine. Toujours ce terrible dilemme : faut-il faire du bruit pour essayer d'obtenir une enquête et potentiellement mettre en danger la vie de Tiphaine, ou faut-il compter sur les leviers classiques et espérer qu'un miracle se produise ?

Nous en venons à discuter de la manière dont les investigations se déroulent. L'absence d'enquête de voisinage, à commencer par l'hôtel, l'absence de recherches sur le terrain, l'absence d'intervention d'une équipe cynophile… Il admet que les premiers jours d'investigation sont toujours très importants. Alors, au fil de la discussion et avec beaucoup de spontanéité, il s'exclame : « C'est vrai que c'est n'importe quoi, cette enquête ! » C'est la première fois depuis notre arrivée au Japon que nous esquissons un sourire, cette sincérité nous fait un bien fou ! Le consul, forcément, est beaucoup moins à l'aise… Corentin Faiche recadre très rapidement et avec diplomatie la conversation : « Vous ne pouvez pas dire ça. » Lui est diplomate, pas le gendarme.

Avant de se mettre en route, Corentin insiste encore une fois sur l'importance de ne pas vexer les policiers. C'est la seule façon de garder le contact et d'obtenir une collaboration maximale. Son avis est évidemment précieux, surtout qu'il connaît très bien le Japon. Il y est en poste depuis bientôt quatre ans et maîtrise la langue.

Depuis notre arrivée, nous avons pris des cours accélérés d'initiation à la culture japonaise. Grâce à nos interprètes successifs, Takuro, Miraï, nous essayons d'intégrer au mieux les codes de politesse. La manière de s'adresser aux gens, l'importance de toujours remercier plusieurs fois son interlocuteur et les hochements de la tête sont des essentiels. Les faux pas

sont pardonnés aux étrangers, mais nous faisons notre maximum pour en commettre le moins possible, surtout vis-à-vis des policiers. Chaque rencontre avec eux commence par les salutations d'usage, des courbettes répétées.

La réunion a lieu au deuxième étage du commissariat, dans la même salle où nous avions été précédemment reçus. Une bouteille de thé froid est placée devant chaque participant. Cette gentille attention de nos hôtes est tout un symbole de la différence entre nos deux cultures. Nous autres, invités français à cette réunion, n'osons pas boire ces boissons par politesse, qui plus est en plein rendez-vous officiel. Les Japonais qui nous reçoivent attendent au contraire que nous les honorions en les buvant et en les emportant. Même à ce simple niveau, des quiproquos existent.

La manière dont nous sommes placés sera identique lors de toutes les prochaines réunions – les tables sont disposées en un grand carré avec trois personnes de chaque côté. Stanislas, Sibylle et moi sommes assis en face des représentants de la police de Tochigi, les numéros un et deux de la police, Kitamura et Oohira, un monsieur bientôt retraité et moins inoffensif qu'il n'en a l'air. À leurs côtés, le chef de l'enquête au niveau préfectoral, Kikawa. Derrière eux, des chaises sont alignées contre le mur, avec des officiers et Akiko. Celle-ci, avec qui nous allons créer des liens, nous dira un jour en plaisantant : « Je suis là pour espionner et écouter ce que disent l'ambassadeur et le consul. » À notre droite, les représentants de l'ambassade – le consul ce jour-là – et leur interprète. C'est toujours elle qui est chargée de la traduction, son niveau et sa précision impressionnent d'ailleurs énormément Akiko. À notre gauche sont assis le responsable de l'enquête à Nikko, Watanabe, et ses équipiers. Tous les propos sont consignés par une personne également présente dans la salle. Ces réunions sont toujours très longues. Elles durent souvent quatre heures, car traduire chaque question et chaque réponse prend un temps infini, sachant que la version japonaise me paraît toujours plus « fleuve ».

C’est parti pour ce nouveau rituel : Corentin Faiche se charge de l’introduction en remerciant les policiers de l’avoir organisée et des efforts qu’ils font. Indispensables encouragements. Puis il demande à ses interlocuteurs un récapitulatif de ce qui a été entrepris depuis les premiers jours de la disparition de Tiphaine et sur ce qui va advenir.

L’annonce décisive du jour, c’est la battue. Des recherches vont enfin avoir lieu dès le lendemain, vendredi 10 août. Elles seront concentrées autour du chemin de randonnée vers le mont Nakimushi, à l’endroit où le randonneur japonais aurait croisé la touriste, et dans la forêt entre ce sentier et le site des bouddhas. Environ quatre-vingts personnes vont être mobilisées sur un périmètre précis à travers quatre hectares : des policiers, une équipe de sauvetage en montagne et une vingtaine de volontaires, des pompiers de la région principalement. La rivière sera survolée en drone. Au départ, la police disait que ça ne servait à rien de faire appel à des chiens à cause de la pluie, mais finalement il y en aura deux pour participer aux fouilles. Si Tiphaine est bloquée quelque part, elle nous attend terrifiée et agonisante depuis dix jours. Il est temps que ces recherchent aient lieu.

La possibilité d’une chute dans la rivière m’obsède. À force de longer les berges à proximité de l’hôtel, j’ai remarqué la présence de nombreux dépôts d’objets sur les côtés, certains étant dissimulés entre les roseaux. Nous pourrions y découvrir des affaires de Tiphaine. De plus, comme il y a toujours cette histoire de foulard en suspens, difficile de s’ôter de l’esprit la possibilité d’une noyade.

Voici quelques indications pour bien saisir la topographie des cours d’eau de Nikko :

La rivière qui traverse le cœur de la ville se nomme la Daiya. Les Japonais disent Daiya-gawa, *gawa* signifiant « rivière », de la même façon qu’on ajoute le suffixe « *-yama* » pour dire montagne (Fujiyama pour le mont Fuji). La Daiya prend sa source du lac Chuzenji et s’écoule sur trente kilomètres. Sur les dix premiers, du lac jusqu’à l’abysse de Kanmangafuchi,

il s’agit d’une rivière de montagne avec des gorges et des cascades. L’eau est transparente. Peu après l’abysse et le site des bouddhas, la rivière est toujours aussi limpide, mais elle n’a plus aucune profondeur. C’est le cas à proximité de l’hôtel de Tiphaine ou encore sous le pont sacré. Des cailloux et des terre-pleins de végétation dépassent de l’eau. Sur les trois kilomètres suivants, l’eau traverse une zone urbanisée, les berges sont aménagées, facilement accessibles par les routes pour les nombreux pêcheurs ou les promeneurs. Il y a plusieurs aires de jeux pour les enfants, des parcs, un golf. Enfin, sur les quinze derniers kilomètres de la Daiya, avant qu’elle ne se jette dans la Kinu, le lit de la rivière s’élargit, la végétation se densifie et les berges deviennent sauvages. Selon nos échanges avec des pêcheurs locaux, s’il y a une probabilité que des objets appartenant à Tiphaine ou son corps soient retenus quelque part, c’est dans cette dernière partie de la Daiya-gawa, car de très nombreux briseurs de courant y sont installés[1]. Ces grandes digues en béton cassent la vitesse des flots lorsque la rivière est en crue. Il y en a plus de soixante-dix, tous les deux cents mètres ! En cas de crue, l’eau est projetée de part et d’autre de ces installations. Les zones sur les côtés ont tendance à s’assécher à la suite de fortes pluies et beaucoup de choses s’y agglutinent, en attendant d’être nettoyées par les crues suivantes. En outre, deux barrages jalonnent la rivière, le premier (Akazawa) à quelques kilomètres après le pont rouge, et le deuxième (Sanuki) juste après la jonction entre la Daiya et la Kinu.

Depuis plusieurs jours que nous ratissons les alentours de Nikko, j’ai aussi pu observer les nombreux bras de rivières artificielles qui partent du lit central de la Daiya pour aller alimenter les centrales hydrauliques. Je me suis même introduit illégalement sur un site Tepco[2]. Je n’en suis pas fier d’autant que pendant mon excursion Sibylle et Stanislas étaient morts d’inquiétude, s’imaginant le pire, surtout que je ne parvenais plus à en ressortir. La disparition de Tiphaine étant un drame suffisant, à partir de cet instant nous nous sommes promis de limiter la prise de risques. Nous ne

souhaitions pas non plus nous exposer à des poursuites judiciaires. Mais devant toutes nos interrogations, je voulais absolument comprendre comment s'organisait la récupération des détritus. J'ai donc vu de mes propres yeux que ceux-ci sont filtrés avant d'arriver près des turbines. Ils sont extraits, rassemblés en tas, puis brûlés. (D'où l'urgence d'une vérification immédiate et pas dans dix ans !) Notre oncle Laurent Désert qui est ingénieur m'a également expliqué par téléphone que des capteurs sont généralement placés dans les bassins pour signaler tout objet y pénétrant et protéger les turbines. La police peut donc vérifier si des objets appartenant spécifiquement à Tiphaine ont été collectés par les salariés de la société.

En plus de ces filtres de récupération, la police nous indique au cours de cette première réunion qu'il y a des grilles de protection au niveau des barrages et plusieurs caméras installées sur le réseau hydraulique géré par l'entreprise Tepco. Nos interlocuteurs nous expliquent qu'ils ont demandé à être prévenus « si des anomalies sont repérées ». Je trouve la formule étonnante. De quels types d'anomalies parlent-ils ? Un corps ne peut pas passer à travers ces grilles de protection, le dispositif est conçu pour éviter ce genre de possibilité, les risques de dommages seraient trop graves. La réponse qu'ils nous opposent est toujours opaque : « Ils ne nous ont pas signalé avoir trouvé des objets. » Ont-ils spécifié ceux méritant une surveillance particulière ? Une paire de tennis en toile, par exemple ? Un sac à main à bandoulière ? Je m'énerve intérieurement, ils favorisent une piste sans faire d'investigations. « Merci beaucoup pour votre travail, pouvez-vous demander au service d'entretien de prêter attention aux objets récupérés avant qu'ils ne soient brûlés ? » Le consul intervient pour appuyer ma requête. Le numéro un de Tochigi finit par répondre : « Nous allons les informer. » *Alléluia !* Une heure trente de réunion s'est écoulée. Si Tiphaine a chuté dans la rivière le 29 juillet, douze jours ont déjà passé. Les filtres de la rivière étant nettoyés fréquemment, il est peut-être même trop tard…

En parallèle, les policiers affirment avoir procédé au visionnage des quarante et une caméras installées à travers le sanctuaire du Tosho-gu, et ce plusieurs fois, pour éviter l'erreur humaine. Les enregistrements des bus auraient également été conservés (en principe ils sont effacés au bout d'une semaine), mais ils n'auraient pas encore « réussi à tout visionner ». Même démarche avec les quatre compagnies de taxis de la ville. Sur quels créneaux horaires toutes ces caméras ont-elles été consultées et lesquelles exactement ? Aucune idée. Même frustration du côté des auditions potentielles de témoins, nous n'avons accès à rien.

Une distribution de tracts est prévue le surlendemain, un samedi matin, à la descente des trains. Les médias sont convoqués, nous aussi, on doit nous voir ensemble.

Oohira, l'ancien commissaire de Nikko, conclut la réunion : « Bien sûr il ne faut pas nier la piste criminelle, c'est pour ça que nous continuons d'interroger les gens et de consulter la vidéosurveillance. » Il se dit « inquiet parce que pour l'instant Tiphaine n'a pas été repérée ». Il n'exclut pas l'hypothèse de « l'enlèvement avec une voiture ». Aurait-elle fait une mauvaise rencontre ? « Nous savons qui sont ces personnes "dangereuses" et nous essayons de savoir si elles ont été en contact avec Tiphaine. »

L'officier a l'art de souffler le chaud et le froid : à l'extérieur de la salle de réunion située au dernier étage du commissariat, il se poste devant une grande baie vitrée offrant un panorama sur la ville et les monts environnants. Oohira regarde au loin, comme absorbé par Nikko, *ma ville*, les mains dans le dos, et il se met à nous parler sans nous regarder comme dans un mauvais polar, débitant des propos lunaires sous un air en apparence doux. Il explique qu'il connaît Nikko depuis toujours, ses habitants aussi – « Je connais tout le monde ici » –, et il nous invite à aller « profiter » des lieux, des temples magnifiques. Son attitude et son discours sonnent davantage comme une mise en garde que comme une invitation au voyage, complètement déplacée par ailleurs.

Quelques secondes plus tard, je suis aux toilettes où le consul me rejoint. La scène me paraît improbable, Corentin Faiche, lui, ne semble pas du tout gêné d'uriner à côté de moi, tout en bavardant.

L'enquête semble plus que lente au démarrage. Mais, à ce moment-là, j'ai confiance envers les policiers. Je m'accroche aux engagements qu'ils formulent, ils disent vouloir élucider la piste criminelle, pourquoi douter de leur sincérité, et, après tout, ils peuvent volontairement choisir de nous cacher des éléments d'enquête. En revanche, je suis traumatisé par l'idée que Tiphaine puisse attendre quelque part qu'on vienne la secourir. C'est dans ces instants-là que l'immobilisme de la police japonaise me terrifie…

1. Voir cahier photos.

2. Acronyme de Tokyo Electric Power Company, un nom rendu célèbre par la catastrophe de Fukushima.

9

La douche froide

(vendredi 10 août 2018)

Jour de battue. Cela fait treize jours que Tiphaine a disparu. Peut-on survivre treize jours en cas d'accident en espérant qu'elle ait eu un peu d'eau avec elle ? Nous tâchons de ne pas trop y penser même si nos émotions nous rattrapent souvent en fin de journée. Après une bataille éprouvante pour obtenir cette première battue, c'est parti. L'opération commence à 8 h 30 du matin.

Nous arrivons sur les lieux avec notre interprète Miraï. C'est grâce à l'aide de l'Oles, l'Organisme local d'entraide et de solidarité, que nous l'avons rencontrée, car sous l'impulsion de son président Yves Alemany ainsi que l'un de ses membres, François Roussel, également élu consulaire au Japon, cet organisme va nous financer, pendant une semaine, les prestations de Miraï comme interprète, puis nous ferons appel à ses services en la finançant nous-mêmes. *A minima* toutefois : Miraï est d'une telle générosité que nous sommes obligés de faire des pieds et des mains pour la rémunérer. Sachant qu'en plus, si nous avions dû la payer à la hauteur de ses tarifs habituels, notre budget aurait explosé… Et à Nikko, sans interprète, c'est mission impossible. Autant à Tokyo il est plus facile de

trouver quelques personnes parlant anglais, autant hors de la capitale, la communication se complique.

Miraï est une femme rayonnante, spontanée avec un enthousiasme permanent. Elle a vécu quelques années en France, où elle était guide touristique au Mont-Saint-Michel. Elle a d'ailleurs eu un fils, fruit d'une histoire d'amour avec un Français. Elle travaille à son compte comme interprète en anglais, principalement pour des groupes américains. De ce premier jour jusqu'à maintenant, son aide est plus que précieuse, elle est indispensable. Elle va prendre fait et cause pour nous et elle rêve de pouvoir rencontrer Tiphaine avec qui elle sent qu'elle a beaucoup de points communs. Et dans ses traductions elle est très subtile et très empathique, ce qui nous permet d'obtenir de nombreuses informations.

À peine sortis de la voiture, nous apercevons des camions de télévision et des dizaines de journalistes en train de filmer. Certaines chaînes d'information diffusent même l'événement en direct. Les policiers ont fait venir la presse. Au Japon, seuls les médias accrédités par les autorités policières ont l'autorisation de poser des questions et de suivre leurs conférences. Nous sentons que la lettre adressée à Emmanuel Macron n'a toujours pas été digérée. Cette journée de terrain est une façon tangible d'y répondre publiquement.

C'est la cohue, les cameramans nous courent après dans les chemins que l'on emprunte pour assister à la battue, certains trébuchent. Péniblement, nous parvenons à observer les policiers qui quadrillent des zones. Chaque secteur est passé au peigne fin par une équipe. Des hommes palmés se mettent au centre de la rivière pour chercher des objets, une partie de la rivière est survolée en drone. Le pilote prend le temps de nous expliquer sa façon de faire et nous montre les images filmées. L'eau est claire, il guette tout élément suspect. En parallèle, un hélicoptère survole le mont Nakimushi. Anne Eastman, notre contact nippo-américaine qui nous accompagne, nous fera part de son étonnement : « Pourquoi utiliser un

hélicoptère au-dessus d'une forêt de résineux ? » Ha, effectivement, si les sapins obstruent la vue, difficile de détecter quelque chose… En tout cas, la présence d'un hélicoptère donne certainement plus de crédit aux recherches et puis à la télévision, cela montre que des moyens colossaux sont déployés. La dimension spectaculaire est indéniable.

J'ai la tête levée vers le ciel, mais c'est la terre qui m'intéresse davantage. Je le sais bien, ce n'est pas prévu au programme, cependant j'aurais tellement souhaité que des équipes au sol soient envoyées pour fouiller les zones où se forment des dépôts importants dans la rivière… Dès ce premier séjour au Japon, j'ai passé beaucoup de temps dans ces endroits reculés à traquer un indice, mais seul c'est un travail aussi colossal que dangereux. Puisque les chefs de l'enquête ne cessent de me répéter que Tiphaine a dû tomber dans la rivière, il me paraît inconcevable qu'il n'y ait pas au moins une battue dans cette zone-là. Je me dis que, logiquement, ce sera programmé pour les jours suivants.

L'inspecteur Watanabe nous escorte pour motiver les troupes. Les ayant observés dans la matinée, je vois bien que les équipes cherchent très méticuleusement et avec beaucoup de professionnalisme à travers les bambous de leur zone. Je leur en suis très reconnaissant. Le temps de leur pause, je les remercie donc pour leurs efforts et leur détermination, d'autant qu'il pleut légèrement, ce qui fait remonter les sangsues et rend les choses encore plus pénibles. Au milieu d'une équipe composée d'une dizaine de personnes, j'aperçois un visage qui m'est familier. Je regarde Sibylle : « On dirait l'hôtelier, non ? » On s'attendait à tout, mais certainement pas à le voir. Spontanément, nous allons le remercier pour sa participation aux recherches ainsi que ses coéquipiers. Il se trouve que M. F. est un des pompiers volontaires de la ville. Devant notre effusion, inhabituelle pour un Japonais, il fait un grand sourire et hoche la tête, un peu mal à l'aise. « Les policiers l'aiment beaucoup et ils disent que c'est quelqu'un de confiance », nous déclare alors Akiko. Nous ne savons pas trop quoi penser de ce

monsieur. Sa présence à la battue est touchante, en même temps c'est la dernière personne à avoir vu Tiphaine. Il est peut-être impliqué dans sa disparition et depuis le début la police nous répète qu'elle n'a pas envie de le déranger. En plus, c'est le voisin du commissaire. Qu'il soit coupable ou innocent, il semble sous cloche.

Durant une partie de l'après-midi, nous nous sommes prêtés au jeu des interviews en gardant à l'esprit de ne surtout pas égratigner l'image de la police. Si les Japonais sont attristés et concernés par la disparition de Tiphaine, ils n'aiment pas entendre des critiques sur leur police. Le nationalisme et le goût pour l'harmonie sociale semblent assez prononcés dans ce pays. Il est donc indispensable de ne pas heurter davantage l'opinion en partageant nos doutes sur les débuts ratés de l'enquête.

15 h 30, une sonnerie de trompette retentit pour annoncer la fin de la battue. Toutes les équipes se rassemblent sur le parking de Kanmangafuchi Abyss. Un monsieur d'un certain âge, équipé d'un harnais, de cordes et de mousquetons, s'installe dans un fourgon. Il nous voit, puis détourne le visage. Ce serait le fameux témoin, celui qui a croisé la touriste occidentale à l'orée du sentier de randonnée. Il a participé aux recherches sur le mont Nakimushi. Sibylle veut lui parler afin d'en savoir plus. Un officier s'interpose : « Il est fatigué et veut garder l'anonymat. » La voiture l'emporte.

Étant au cœur des événements depuis le matin, nous savons qu'aucun élément probant n'a pu être rapporté, cependant nous attendons le verdict officiel de cette première journée de battue. Watanabe et Kikawa viennent nous voir pour nous débriefer. À la suite de quoi nous leur demandons ce qu'il va se passer. Les policiers agacés prennent un air sévère. Pour nous, c'est le choc, la douche froide : « Désormais nous n'aurons plus autant de moyens pour chercher votre sœur, nous avons d'autres affaires à gérer, nous comptons sur les habitants des environs pour la trouver », « C'est terminé, il n'y aura pas de nouvelle battue tant qu'il n'y aura pas de nouveaux

indices ». Mais, mais, mais… Et les berges où sont emprisonnés tellement d'objets ? Et si on retrouvait son corps, sa chaussure ou son téléphone portable ? « On compte sur l'aide des pêcheurs, ils nous signaleront s'il y a quelque chose d'anormal. »

Nous sommes défaits. Dix jours de lutte pour obtenir une battue de quelques heures dans un secteur restreint. Ils ne comptent même pas explorer jusqu'au bout leur première théorie, celle de la noyade. À croire qu'ils n'y croient pas eux-mêmes. Quant à la piste criminelle, elle est balayée avec cynisme : « Un homme qui passe à l'acte est déjà passé à l'acte plusieurs fois. » Comprenez : il n'y a aucun criminel dans les parages, il n'est rien arrivé à votre sœur, rentrez chez vous.

Tout fait sens. L'hélicoptère, les chiens, les plongeurs… Le but n'a jamais été de chercher Tiphaine, j'en suis désormais convaincu. Ce qu'ils cherchaient, c'était à en mettre plein la vue aux journalistes présents et prouver ainsi par voie de presse, au Japon et à la France, qu'ils avaient fait ce qu'il fallait. D'ailleurs, ça a marché. À la télévision, leur honneur est désormais sauf. Un correspondant français fait une erreur que je ne digère pas : il parle des « battues », alors qu'à notre immense désarroi il n'y en a eu qu'une seule ! Qui plus est sur la base d'un témoignage obscur. Oui, je me mets à douter de ce témoignage. Après tout, pourquoi nous ont-ils empêchés de parler avec cette personne ? Et pourquoi encore aujourd'hui nous ne connaissons pas son identité ni n'avons eu accès à son PV d'audition ? Ce témoin providentiel tombe à pic dans leur combat pour ne pas perdre la face, notion tellement prégnante au Japon. Les chefs peuvent justifier une battue sans avoir l'air d'agir en réaction à la lettre au président de la République française. Ils donnent l'impression de maîtriser la situation, et puis, cela suit leur logique : « Pas d'indice, pas d'investigation. »

J'en aurai par ailleurs confirmation lors d'un dîner avec Akiko, que nous avons pris l'habitude de voir en dehors des rendez-vous officiels, les

circonstances nous ayant rapprochés. Ce soir-là, Akiko nous dira au sujet de ce témoignage, de son ton calme caractéristique : « Ah oui, l'histoire du randonneur, c'était un prétexte pour qu'ils fassent des recherches. » Tout est dit. Je me sens déloyal de relayer son excès de franchise, mais cet exemple montre à quel point les policiers japonais se sentent intouchables. Je me demande comment dénoncer ce type de procédés… Cela ne viendra pas de la plupart des journalistes rencontrés ici, beaucoup trop complaisants à l'égard de leur police ou prisonniers du collectif. À plusieurs reprises j'ai pu constater que la fibre patriotique primait sur le sens critique. Je me souviens de ce jeune journaliste d'une agence qui m'a presque imploré de dire du bien de son pays, soupirant de soulagement en m'entendant remercier les policiers japonais. Peut-être qu'ils n'en pensent pas moins au fond, sauf que sauver les apparences, l'honneur du groupe au Japon, semble plus important que dénoncer la dérangeante vérité.

La bonne volonté des policiers était sûrement sincère au départ. Je peux même comprendre que notre comportement les ait un peu refroidis. Nous sommes arrivés avec nos gros sabots français. Mais à ce point-là ? Nos remarques auraient-elles pu les décourager au point de ne pas faire leur travail d'enquêteurs ? En tout cas, le décalage est total entre ce qu'ils affichent et ce qu'ils ont vraiment fait pour retrouver Tiphaine.

Sibylle prévient immédiatement Corentin Faiche qu'ils campent sur leurs positions, qu'ils sont déterminés à en rester là. Le consul et l'ambassadeur réagissent aussitôt, ils annoncent leur déplacement à Nikko dès le lendemain. Preuve que, eux aussi, prennent conscience de l'urgence d'intervenir.

501. C'est le numéro de la chambre d'hôtel que nous partageons tous les trois et ce soir-là, fait rarissime, Stan et moi pleurons d'un seul coup, à dix secondes d'intervalle à peine, comme si nous avions pensé au même instant : « C'est foutu, il n'y a pas de battue, il n'y a rien, on a dépassé le délai de survie si elle est quelque part. » Sibylle, alors au téléphone, nous

regarde atterrée avant de fondre en larmes, par ricochet, terrassée par cette même image d’une Tiphaine rendant son dernier souffle après dix jours à trembler de peur et de douleur jusqu’à l’agonie.

10

L’ambassadeur à la rescousse

(samedi 11 août 2018)

Je me suis endormi au plus mal, envahi par un sentiment d’impuissance terrible. La battue ne nous a pas permis de trouver la moindre trace de Tiphaine. Si ma sœur était quelque part perdue dans la forêt, et en vie, elle est probablement morte à l’heure qu’il est. Ce qui n’a pas l’air d’émouvoir les autorités, bien décidées à ne pas la chercher. Alors, au réveil, je m’interroge : faut-il participer à la distribution de tracts organisée par la police ce samedi matin ? Est-elle vraiment utile sachant qu’elle concerne des touristes débarquant pour la journée à Nikko ? De plus, nous avons déjà placardé nos propres avis de disparition depuis notre arrivée dans tous les sites touristiques de la ville. Jusqu’à présent, les seuls retours de témoignages utiles que l’on ait eus l’ont été grâce aux réseaux sociaux. Et, par-dessus tout, la mise en scène de la veille a été terriblement éprouvante pour nous trois. Revivre une telle mascarade est un calvaire supplémentaire. Akiko appelle à trois reprises avant le rendez-vous pour s’assurer de notre présence, évidemment importante pour eux, puisqu’elle cautionne leurs actions, comme la veille. La famille et la police doivent s’afficher en partenaires. Encore une fois, ce n’est pas le moment de se laisser aller à des

états d'âme. L'ambassadeur arrive en renfort dans quelques heures. Il ne faut rien avoir à se reprocher. Pas envie d'avoir à subir les réflexions de la police du genre : « Regardez nos efforts ! Et la famille ne vient même pas y participer. »

Sans grande motivation, je me présente à la gare à 8 heures avec Sibylle. Stanislas, excédé par tous ces faux-semblants, passe son tour. C'est aussi la force de notre fratrie : pouvoir se relayer lorsque l'un de nous a besoin de prendre du recul. Les policiers sont venus nombreux, postés à l'entrée pour que les touristes ne puissent pas se dérober et quitter les lieux sans l'avis de disparition en main. Encore une fois, c'est la course des cameramans. Je suis en première ligne avec ma sœur comme la police le souhaite, avec Akiko pour aborder les étrangers. J'ai rarement vécu une expérience aussi pénible. Autant les Japonais n'osent pas refuser le tract, autant les autres touristes peuvent être terriblement incorrects. Certains m'ont bousculé, ont rejeté le papier avec véhémence ou l'ont carrément mis en boule. La seule petite consolation a été de pouvoir échanger avec des Français qui, étant au courant de la disparition de Tiphaine, nous ont vivement encouragés.

La distribution se termine à 10 h 30. À la fin, nous répondons poliment aux journalistes, ou plutôt nous sommes contraints de réciter platement face aux caméras : « Merci à la police qui s'engage à retrouver Tiphaine en continuant l'enquête. » En réalité, rien n'est moins sûr. Nos proches nous disent de dénoncer ce scandale, cela ferait un bien fou, mais à ce stade ce serait contre-productif, surtout que nous avons le soutien total de l'ambassade. Autant ne pas compliquer les interactions avec la police.

14 heures, le bras de fer va commencer au commissariat. Alors que nous avions prévu avec le consul de nous retrouver juste avant sur le parking, nous sommes cueillis à notre arrivée par Watanabe. Il fait l'effort d'essayer de parler en anglais, malheureusement la discussion est très vite limitée, car il ne connaît que deux trois mots. La voiture de l'ambassade dépose Laurent

Pic, Corentin Faiche et l'interprète personnelle de l'ambassadeur. Réunion au deuxième étage, places habituelles. Nous sentons immédiatement que l'ambiance est différente de la précédente réunion. Tous scrutent l'ambassadeur avec beaucoup d'attention. Les Japonais sont très respectueux des protocoles et recevoir un ambassadeur n'est pas anodin pour eux. Fort de cette aura, c'est lui qui introduit cette réunion en mettant sur-le-champ les choses au point après les remerciements d'usage.

« J'ai eu une discussion avec le directeur de la sécurité civile, il m'a assuré que la police continuerait ses recherches si celles dans la forêt s'avéraient infructueuses. » Il ajoute que le gouvernement français suit très attentivement la situation à Nikko. L'art d'être diplomate.

La séance de questions/réponses démarre ensuite. Je prends la parole pour poser les questions définies en famille, sans oublier de les remercier d'abord comme le veut la coutume pour la battue de la veille. De nouvelles recherches en forêt sont-elles prévues ? Non, ils comptent sur les bûcherons ou encore les chasseurs pour retrouver un corps. À propos des fouilles en rivière, *idem*. Selon eux, c'est inutile, un typhon est passé par là, les eaux étaient très agitées, le niveau est monté très haut. Ont-ils des données concrètes pour avancer une telle affirmation ? Non. J'ai beau insister, expliquer que quatre policiers peuvent suffire pour explorer les quelques kilomètres de berges plus sauvages où la végétation est plus dense, où un corps peut être emprisonné… rien n'y fait. Les badauds veillent. Pas eux. Mais la police se veut rassurante : « Plus nous allons vers le Pacifique, plus les zones sont habitées et le courant est lent. Si jamais elle s'est accrochée quelque part, c'est certain que quelqu'un la verra. » C'est vrai que quelques semaines plus tard, le corps d'une femme décapitée et démembrée, à l'embouchure vers l'océan, n'est pas passé inaperçu. Le *Japan Times*[1] titrait sobrement sur son site : *« Un pêcheur découvre le corps démembré d'une femme dans la rivière de la préfecture de Chiba. »*

Nous apprenons alors une chose surprenante. Il y a une caméra qui filme le pont sacré de Nikko et la rivière en contrebas, et aucun corps n'aurait été repéré sur ces images alors que l'eau est claire et peu profonde à cet endroit-là. Nous sommes stupéfaits. Cela change tout. La piste de la noyade est de moins en moins probable. D'autant plus qu'il y a aussi un barrage juste après le pont Shinkyo. Les possibilités qu'un corps passe s'amenuisent…

On tourne en rond. Je demande s'ils comptent faire de nouvelles recherches en forêt en ciblant des axes de promenade que Tiphaine aurait pu emprunter. Le numéro un, Kitamura, lance : « Vous voulez que l'on cherche jusqu'où ? Jusqu'au mont Nantai ? » et, avec connivence, les policiers se mettent à rire. Nous répondons à l'unisson : « Oui, si cela permet de retrouver Tiphaine. » Après tout, les touristes allemands et français ont indiqué qu'elle avait envie d'aller au lac Chuzenji et de visiter tel et tel temple. À ce stade, les analyses de sites sont « quasi finies ». En résumé, les fouilles ne reprendront qu'en cas de nouveau témoignage. Laurent Pic intervient : « Pourquoi est-ce impossible ? Si cela permet de retrouver Tiphaine il faut faire des recherches jusqu'au mont Nantai. »

Concernant le visionnage de caméras de surveillance, les policiers assurent les avoir examinées plusieurs fois et ne pas avoir vu Tiphaine. C'est concret et sur ce point, ils ont dû être très minutieux. Ils nous montrent tout de même une capture d'écran d'une vidéosurveillance d'un musée d'une touriste occidentale. Ils veulent être sûrs que ce n'est pas Tiphaine. Pour nous, c'est évident, il s'agit d'une femme ronde, aux cheveux roux et frisés avec des lunettes. Nous ne sommes pas surpris, car nous remarquons depuis notre arrivée à Nikko que les Japonais ont du mal à distinguer les Européens entre eux. Et *vice versa*. Alors le doute me gagne. Dans une gare ou une supérette, la visibilité est bonne, mais les caméras extérieures, notamment celles des temples, sont plus confuses avec le passage de groupes très compacts, Tiphaine a donc très bien pu passer sans

être repérée. En outre, Stanislas a répertorié toutes les caméras des temples. Le constat est clair : il existe des angles morts. C'est un point important, car pour aller aux Shiraito Falls, par exemple (là où il y a les panneaux du faux guide), il faut traverser tout le sanctuaire. D'où l'importance d'être certain que Tiphaine aurait été forcément filmée par les caméras si elle s'y est rendue. Stanislas se propose pour visionner les images recueillies par les caméras et écarter tout risque de confusion. Malgré l'appui du consul, les policiers refusent, « au nom du respect de la vie privée ». En ce qui concerne les caméras des compagnies des taxis et des bus, elles ont été vérifiées également. Peu de personnes ont pris le bus en direction du parc à thèmes Edo Wonderland. Nous demandons à constater la qualité des enregistrements. Nouveau refus. À se demander s'ils ont vraiment ces vidéos entre leurs mains… Si jamais Tiphaine a pris le bus vers le lac Chuzenji… L'auront-ils vue ?

Le temps passe très vite, les traductions multiplient la durée de la réunion par deux, il faut avancer. Nous avons un nombre incalculable d'interrogations, mais la plupart passent aux oubliettes. C'est la politique des petits pas. Obtenir un peu plus chaque fois sans jamais brusquer personne. Un exercice insupportable, lorsque vous avez face à vous un interlocuteur qui louvoie sans cesse, vous avez envie de hurler. Bref, nous tentons de glaner un minimum d'informations sur tous les fronts. Nous abordons enfin le volet criminel.

Connaissent-ils l'identité de tous les clients qui ont passé la nuit du 28 au 29 au Turtle Inn ? Pas encore. Y a-t-il une enquête de voisinage en cours ? Apparemment oui. Cela dit, « les gens de Nikko ne sont pas bavards ». Nous ne réussissons pas non plus à savoir si des vérifications sérieuses sont faites sur des personnes connues pour des crimes sexuels, par exemple. Il y a peu de caméras dans ce quartier, un rôdeur pourrait être au courant. « Mais il n'y a pas eu de cris » et « il n'y a jamais eu de cas d'enlèvement ici ». Puis ils nous posent une question qu'ils nous avaient

déjà posée : Tiphaine aurait-elle fait de l'autostop ? Notre réponse : « Non, mais encore une fois elle pourrait suivre quelqu'un qui lui proposerait de monter dans sa voiture pour la déposer quelque part. » J'insiste : « Tiphaine m'a dit à plusieurs reprises qu'elle avait le sentiment d'être en sécurité au Japon. » Concernant le faux guide, ils refusent de donner davantage d'informations sur son alibi, avançant que cela relève de la vie privée et ils répètent que, de toute manière, s'il était coupable, il aurait agi plusieurs fois d'affilée avant de s'en prendre à Tiphaine. Le numéro un de la police semble vouloir mettre un terme à la réunion. Dernière tentative : Pourquoi des éclaboussures sont-elles apparues sur le mur de la chambre d'hôtel de Tiphaine ? « C'est une réaction chimique, mais pas du sang. »

Pas du tout rassurés, nous passons sans attendre à l'un des points essentiels dans le cas de la disparition de Tiphaine : son téléphone portable. Des réquisitions auprès des opérateurs ont-elles été faites pour obtenir les données de bornage ? La réponse nous sidère : « Non, c'est impossible à faire, car c'est un téléphone français. » Stanislas essaie de leur expliquer : « Regardez mon téléphone, je suis en ce moment même en *roaming* avec l'opérateur SoftBank, pourtant mon téléphone est français, c'est donc l'opérateur japonais qui collecte mes données. » La démonstration ne prend pas. Pour le policier, Tiphaine a un abonnement chez un opérateur français, c'est donc l'opérateur français qui détient ces informations. Pour ce qui est de récupérer les données de géolocalisation de l'application qui permet de se connecter au Wi-Fi public (Tiphaine l'a installée), c'est aussi le grand flou. « C'est en cours, les procédures sont longues face à la protection des données. » Corentin Faiche intervient en disant qu'ils doivent absolument utiliser le canal Interpol actif déjà depuis plusieurs jours pour échanger avec la police française et notamment sur ce sujet.

La réunion se termine. Il n'y aura pas de nouvelles recherches sur le terrain. C'est une déception. Mais nous prenons la pleine mesure du soutien de Laurent Pic. L'ambassadeur va demander des survols de la rivière en

hélicoptère aux préfectures en aval de Tochigi. L’injonction (cordiale) à utiliser le canal Interpol devrait mener les policiers français et japonais à échanger sur la géolocalisation du téléphone. C’est fondamental.

Justement, le soir même, Akiko va faire un tour sur la boîte mail de Tiphaine et découvre qu’elle a reçu un message intitulé *Google Maps Timeline : votre récapitulatif de juillet, Tiphaine*.

1. *The Japan Times* est un quotidien japonais en anglais.

11

L’application Google Maps change la donne

(dimanche 12 août 2018)

Google Maps Timeline : votre récapitulatif de juillet, Tiphaine. Tiphaine a bien un compte Google.

Si nous parvenions à nous y connecter – à la clé, il y a la géolocalisation de son téléphone portable –, nous pourrions en savoir plus sur ses derniers déplacements. Depuis dix jours notre oncle Henri d’Agrain se démène pour découvrir ses identifiants de connexion Google, sans succès. C’est un casse-tête parce que, chaque fois qu’elle a changé de téléphone, Tiphaine s’est créé une nouvelle adresse mail. Henri a beau frapper aux plus hautes portes du géant d’Internet, permettant même à la police judiciaire de contacter directement les hauts responsables américains, cela ne change rien, aucun compte n’est valable, aucune activité récente enregistrée. Les différentes adresses de Tiphaine sont des coquilles vides. Mais grâce à cet e-mail repéré par Akiko, Stanislas va finalement résoudre cette énigme. Il juge curieux que le logo Google de Tiphaine corresponde à son logo Hotmail et saisit très vite l’imbroglio : le dernier identifiant que Tiphaine a utilisé pour se créer un compte Google… correspond à son adresse Hotmail ! Sans attendre, il met notre mère à contribution pour pirater son compte, du moins

le réinitialiser sans que Google ne sorte le drapeau rouge « alerte piratage ». Depuis Poitiers, notre mère se connecte avec l'ordinateur de Tiphaine, Stanislas pilote quelques manipulations à distance. Le voilà entré dans sa sphère Google. Nous allons avoir des réponses.

Dans la rubrique *Vos trajets*, nous cliquons sur le petit écrou en bas de l'écran (symbolisant les *Paramètres*), puis sur *Afficher les données brutes*. Nous avons beau savoir que nos déplacements sont enregistrés en permanence par nos téléphones, en voyant tous ces petits points rouges apparaître sur une carte, l'évidence est frappante. Nous remontons son historique le souffle court.

Vendredi 27 juillet, arrivée à l'aéroport, nuit à Narita.

Samedi 28, arrivée à la gare de Nikko à 15 h 15. Elle remonte l'avenue centrale, direction le Turtle Inn, pour faire son *check-in* une heure plus tard. Le trajet correspond aux photos et aux messages qu'elle nous a envoyés. Les horaires associés au GPS semblent fiables. Par exemple, l'heure d'arrivée à l'hôtel enregistrée par Google coïncide avec celle indiquée sur le ticket de caisse du *check-in* retrouvé dans sa valise. Dans la soirée, on la voit repartir de son hôtel, elle se dirige vers les bouddhas avant de faire demi-tour, direction la supérette à dix/quinze minutes à pied du Turtle Inn où elle dînera et fera la connaissance des deux touristes nantais. Tiphaine rentre vers 21 h 30. Elle met de côté son téléphone vers 23 h 30 (elle ne l'éteint jamais, au point qu'une fois elle en avait oublié son code PIN !).

Dimanche 29. Où est-elle allée ?

Les points du dimanche nous laissent sans voix. Les points indiquent que Tiphaine était encore à son hôtel… à 11 h 24 ! *C'est énorme !* L'heure ne correspond pas à ce qu'a dit le propriétaire de l'hôtel. Il a dit l'avoir vue quitter son établissement au moins une heure plus tôt. Nous sommes perplexes. Nous nous regardons tous les trois : 11 h 24. Ensuite ? Les points s'arrêtent. Tiphaine est-elle jamais sortie de son hôtel ? Autant la veille, il y a des points qui montrent qu'elle passe et repasse par le sas d'entrée du

Turtle Inn. Autant le dimanche, il n'y en a pas. Elle a dû couper son Wi-Fi avant de partir de l'hôtel et ne s'est jamais reconnectée à Internet, sinon la suite de son parcours serait apparue. Mais cela n'explique pas totalement qu'il n'y ait pas de « point de sortie ».

Si on constate que la date et l'heure des repères rouges sont exactes, leur localisation est plus ou moins précise. Quand on survole un point avec la souris surgit un cercle gris. Plus son diamètre est large, plus cela signifie que la marge d'erreur du GPS est importante. À vingt ou trente mètres près, la fiabilité est plus aléatoire. On comprend aussi qu'il y a des points dits de « perdition ». C'est-à-dire des erreurs de pointage GPS. L'un est localisé de l'autre côté de la rue alors qu'elle se couche, l'autre indique un saut de puce dans la rivière pendant qu'elle prend son petit déjeuner. Un fonctionnement confirmé ultérieurement par plusieurs experts en téléphonie et cybersécurité.

Au départ, nous tiquons sur les coordonnées GPS du dimanche matin. Il y a beaucoup de points rouges, ils s'accumulent tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, à l'arrière de l'hôtel. Tiphaine est-elle sortie discrètement par une issue de secours donnant sur le parking ? Ça ne lui ressemble absolument pas. Elle n'oserait pas. Et, surtout, une simple comparaison avec les données du samedi soir permet d'observer un phénomène similaire : à force d'accumulation, les points trop nombreux se superposent et finissent par s'étaler. À 23 h 30, il y a peu de chances qu'elle soit sortie surfer sur Internet sous la pluie torrentielle, n'est-ce pas ? Pourtant, le GPS la localise régulièrement dehors. En même temps, ce n'est pas très étonnant parce que la chambre qu'elle a louée est située tout au fond de l'hôtel. De plus, cette localisation semble s'organiser autour d'un point central ancré au milieu du bâtiment, attribué par Google Maps. Si le point cardinal de référence est au cœur de l'hôtel, il y a forcément un risque de décalage des autres points GPS par la suite.

À nos yeux, cela écarte au moins un peu plus la piste de la chute dans la rivière. Si Tiphaine est tombée à l'eau à côté du site des bouddhas fantômes, comment aurait-elle pu passer sous le Shinkyo Bridge sans être vue ? Imaginons que le temps qu'elle se rende (à pied) jusqu'au site en question, il est environ midi. Elle glisse et quelques minutes après, son corps passe sous le pont. À cette heure-ci, le pont sacré est particulièrement fréquenté. Attraction incontournable de la ville, passage obligé vers les temples, les bus s'y arrêtent tous. Les touristes sont donc très nombreux à avoir les yeux rivés sur le monument et le paysage en contrebas, la rivière. Comment une personne en train de se noyer pourrait-elle échapper à la vigilance d'une caméra ainsi qu'à celle de dizaines de personnes amassées là ? Et puis le cours d'eau n'était pas plus profond que d'habitude. La police a beau nous dire que les pluies ont été fortes le 29 juillet 2018, au point de provoquer une crue, les témoignages des touristes et des habitants disent le contraire, les photos sur les réseaux sociaux également. Ce jour-là, la météo s'était calmée dès 8 heures du matin, la pluie a cessé, plus de crue à signaler, le niveau de l'eau était revenu à la normale. Tout simplement aussi parce que la Daiya est une rivière de montagne, elle redescend aussi vite qu'elle monte, caractéristique propre à ce genre de rivière. J'en ai aujourd'hui la preuve irréfutable grâce aux ingénieurs du bureau de la gestion de la rivière (je l'explique dans les prochains chapitres).

Mon autre certitude depuis le début, et là aussi j'en ai désormais la preuve, c'est que Tiphaine n'a pas mis son téléphone en mode avion. Je me souviens parfaitement lui avoir montré comment couper ses données 3G avant son départ pour lui épargner une facture de téléphone douloureuse. Il suffit simplement de désactiver les *données itinérantes à l'étranger*. Manipulation qui permet de recevoir des appels et des SMS, mais pour toutes recherches sur Internet ou utilisation de Google Maps, une connexion au Wi-Fi est nécessaire.

L’urgence est plus forte que jamais : il faut absolument que les données du téléphone de Tiphaine soient enfin exploitées.

*

Dans cette affaire, nous sommes d’abord frères et sœur, puis observateurs, mais certainement pas enquêteurs. Raison pour laquelle nous partageons évidemment ces données de géolocalisation au plus vite, avec tous les professionnels qui nous entourent. Nous écrivons à notre contact de la police judiciaire à Poitiers, l’officier M. L. participant activement depuis la France à la recherche de Tiphaine. Nous ne l’avons encore jamais rencontré, nos échanges se sont limités à quelques mails. Stanislas lui a, par exemple, envoyé l’intégralité du contenu de la valise de Tiphaine en photo, et nous savons qu’avec ses collègues il a obtenu depuis belle lurette les fadettes, c’est-à-dire les communications géolocalisées du téléphone de Tiphaine. Ils ont donc la localisation de ses appels et SMS jusqu’à son arrivée au Japon. Nous appelons le vice-procureur Patrick Mairé sur son portable. C’est le week-end, mais comme il est très investi sur le dossier, nous savons qu’il sera compréhensif. Il l’est en effet. Il est aussi très réactif pour requérir les actions judiciaires nécessaires. Les diplomates de l’ambassade sont mis au courant. Naturellement, nous rappelons Akiko pour lui exposer notre découverte et prendre rendez-vous avec les policiers de Nikko. L’interprète nous arrête : c’est « *O bon* ». Un des seuls moments de l’année où une écrasante majorité de Japonais arrête de travailler pour retourner dans sa famille, honorer ses morts et participer à des fêtes populaires. L’équivalent des vacances d’été pour nous (sauf que pour les Japonais ces congés ne durent que trois jours). Les responsables de l’enquête ont eux aussi pris quelques jours de repos. Malgré tout, des officiers passent chez elle pour qu’elle leur montre ces fameux points GPS. Akiko nous dit qu’ils pensent envoyer une équipe à l’hôtel, mais ils doivent

d’abord gérer une disparition de promeneurs japonais vers le Tosho-gu (ils seront retrouvés dans la soirée).

Finalement, des policiers se présentent à 6 heures du matin au Turtle Inn le lendemain. Des recherches sont effectuées à l’arrière de l’hôtel. Je m’interroge : pourquoi fouiller le jardin et non pas l’hôtel, puisque Tiphaine était sans aucun doute dans sa chambre jusqu’à 11 h 25, et qu’elle n’a pas quitté l’hôtel à 10 heures comme l’a plusieurs fois dit l’hôtelier ? Considèrent-ils que Tiphaine puisse réellement être allée derrière l’hôtel ? Apparemment. Pour ratisser les lieux plus efficacement, les policiers demandent au propriétaire du terrain l’autorisation de couper l’herbe (le droit de tondre tombera environ deux jours plus tard).

À 10 heures, la police nous convoque au commissariat pour consulter le compte Google de Tiphaine sur son ordinateur. Les aptitudes de Stanislas en informatique les bluffent. Ce qu’ils expriment sous forme de longs « *oooooh* » et de « *so*, *so*, *so*, *so* ». L’officier chargé de la téléphonie veut comprendre certaines fonctionnalités de Google Maps. Mon frère leur explique qu’il n’est pas du tout expert dans ce domaine (il est consultant en stratégie des entreprises), que ses compétences sont limitées, mais que les fonctionnalités de base s’avèrent relativement simples.

Notre déposition prend plusieurs heures. C’est si long que je me souviens de Stanislas partant faire des courses et revenant avec des *onigiri*, ces boulettes de riz entourées d’algues faisant office de sandwichs au Japon, que nous avions mangées devant les yeux écarquillés des policiers. Akiko, avec son petit accent traînant, nous dit : « Normalement ça ne se fait pas. » Mais on en avait tellement ras le bol ! Je ris presque en revoyant mon frère s’asseoir sur ces « bonnes manières » de lassitude, cassant la croûte au mépris des usages japonais, alors que ça lui ressemble si peu. C’est que les enquêteurs veulent s’assurer qu’ils peuvent légalement utiliser ces données et comme ils ne savent pas comment exploiter le fichier brut, ils prennent des photos de l’écran en notre présence… Point par point.

J’insiste pour qu’ils communiquent avec la police judiciaire française via Interpol. Ensemble, ils seraient en mesure d’analyser au mieux ces données. Peut-être que les Japonais pourraient aussi enfin lancer la réquisition judiciaire des données mobiles de Tiphaine.

Le problème majeur, c’est que les policiers confondent bornage (le réseau téléphonique GSM, 3G, 4G, 5G) et la géolocalisation GPS (par satellite). Un téléphone peut aussi être localisé par Bluetooth, mais nous ne nous aventurons pas dans ces considérations… Nous essayons déjà de bien leur expliquer que ce sont deux choses différentes, que les coordonnées GPS associées à son compte Google n’ont rien à voir avec la localisation des communications téléphoniques, qui elles laissent des empreintes sur les antennes relais. Nous qui croyions que les Japonais étaient les leaders mondiaux de la *high-tech*, nous tombons de haut. Je confie mon étonnement à Akiko, elle se tourne vers moi avec un petit sourire malicieux : « Oh tu sais, certains ne savent pas envoyer un mail. » Loin de moi l’envie de me moquer d’eux. Personne n’est compétent sur tout, c’est tout à fait normal, ce n’est pas honteux, même pour un enquêteur, même quand il est question de vie ou de mort. Mais ce qui me soulève le cœur, c’est cet entêtement des policiers japonais à ne pas solliciter l’aide de spécialistes. Comme le font les officiers de la police judiciaire en France via un département spécifique, l’Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l’information et de la communication. Pourquoi ne pas accepter le soutien d’experts ? Pourquoi refuser la coopération avec la France ? Quel motif le justifie ? Aucun, c’est insoutenable. Les arguments sont irrecevables. Les Japonais ne veulent tout simplement pas utiliser le canal Interpol, leurs prétextes sont abusifs : « Il ne peut pas y avoir de géolocalisation, car le téléphone est éteint ou en mode avion. » Décourageant. Tout l’enjeu des prochaines réunions sera donc d’obtenir le bornage du téléphone une bonne fois pour toutes et un maximum d’informations de localisation liées aux

applications du téléphone de Tiphaine (WhatsApp, Facebook, Line, Japan Connected-free Wi-Fi…).

En France, les choses avancent quand même. Nos soutiens continuent de glaner toutes les informations qu'ils peuvent. C'est le cas de Marc Di Rosa, un ami journaliste réputé pour ses qualités d'enquêteur. Avec l'aide de notre mère, il a récupéré les messages téléphoniques laissés sur le répondeur de Tiphaine. Messages qui nous ont permis de préciser le déroulé des événements le lundi 30 juillet. C'est le jour où Tiphaine est censée quitter Nikko pour sa prochaine destination, Hirosaki, dans la préfecture d'Aomori, tout au nord de l'île de Honshu, l'île principale du Japon. Je sais qu'elle a prévu de prendre un train de nuit pour s'y rendre. Elle a un Japan Rail Pass[1] en poche qui permet de voyager l'esprit tranquille.

Le lundi 30, donc, vers 10 heures du matin, heure à laquelle les clients doivent libérer leurs chambres, l'hôtelier va frapper à la porte de Tiphaine. Comme il n'obtient pas de réponse, il finit par ouvrir la chambre avec son pass. Ce n'est pas normal : ses affaires n'ont pas bougé depuis qu'il a fait le ménage dans sa chambre la veille. Sa trousse de toilette est sur le lit. La valise posée ouverte sur un banc à l'entrée est en désordre. Inquiet, il intercepte un agent de police en patrouille dans le quartier. Au fil de ses entretiens avec les policiers, M. F. explique que Tiphaine est arrivée dans son établissement le samedi 28 entre 16 heures et 16 h 30 (un ticket de caisse le confirme). Il l'a vue au petit déjeuner le 29 au matin et lui a dit au revoir vers 10 h 30, quand elle sortait de son hôtel. Puis, étant donné que des voitures étaient garées devant son établissement, la vue était bouchée, il ne sait pas si elle est partie vers la gauche ou vers la droite. Interrogée une dizaine de jours après lui, sa fille donne à peu près la même version.

La police est avec lui quand M. F. essaie de joindre Tiphaine pour la première fois sur son portable, il est 12 h 12, heure locale. L'appel n'aurait pas réussi à aboutir jusqu'à son répondeur. Il parvient quand même à lui laisser un premier message, à 12 h 21 : « *Hello ? I am calling from Turtle*

Inn Nikko. Where are you now ? Please call us. Telephone number xxx… Thank you. » Il laisse un deuxième message le même jour, à 13 h 13 : « *I am calling from Turtle Inn Nikko, please call back from this phone.* » Enfin, dernière tentative à 17 heures : « *Moshi moshi ? Moshi moshi ? I am calling from Turtle Inn Nikko, hello ? Moshi moshi ?* »

1. Nous apprendrons d’ailleurs que son Japan Rail Pass n’a jamais été activé. Valable seulement quinze jours consécutifs, elle voulait certainement attendre ce premier grand trajet pour s’en servir.

12

Ne pas relâcher la pression

(deuxième semaine au Japon)

Une affluence importante due aux grandes vacances au Japon nous oblige à quitter Nikko quelques jours, la ville est prise d'assaut pendant *O bon*, il n'y a plus aucune chambre d'hôtel disponible. Sibylle en profite pour rencontrer M^e^ Ayano Kanezuka à Tokyo.

Cette avocate travaille régulièrement pour l'ambassade et nous a vivement été recommandée par le consul. Son activité principale est le droit des affaires. Elle a déjà travaillé sur des dossiers médiatiques, ou avec Interpol sur un cas de crime financier. Ayant également exercé en droit pénal, elle a été plusieurs fois confrontée à la police dans des affaires d'agressions sexuelles. Son CV ne s'arrête pas là : elle est inscrite au barreau de Paris en plus de celui de Tokyo, et son niveau de français est impressionnant.

Lors de ce premier rendez-vous, Ayano Kanezuka insiste sur trois points essentiels. Selon elle d'abord, « mettre la pression sur la police japonaise est indispensable », c'est le seul moyen de lutter contre « l'inertie traditionnelle de la police ». Outre les médias, peut-être faudra-t-il faire part de nos inquiétudes à l'Agence nationale de la police. Ensuite, le Japon étant

un pays globalement sûr, l'expérience de la police se limite souvent aux petits délits du quotidien. Certaines préfectures sont plus armées que d'autres face à des affaires complexes, mais « le dessaisissement n'existe pas » tant les rivalités entre polices régionales sont fortes. Enfin, elle avertit que vis-à-vis des étrangers, les enquêteurs peuvent facilement être « réticents » et « faire un blocage ».

À l'issue de ce rendez-vous, Ayano Kanezuka devient notre avocate. Trois jours plus tard, elle est à nos côtés face à la police pour prendre le pouls de la situation.

*

Avant la réunion, l'ambassadeur nous explique qu'il est toujours régulièrement en contact avec l'Agence nationale de la police. Cette dernière accepte de venir en soutien aux policiers de Tochigi à condition que ce soit à leur demande, chaque préfecture étant reine en son royaume. Laurent Pic nous dit aussi qu'il a formulé une *note verbale*, c'est-à-dire une note écrite un peu informelle dans le jargon diplomatique, pour demander la collaboration des préfectures d'Ibaraki et de Chiba, en aval de Tochigi, pour qu'elles réalisent des survols de la rivière en hélicoptère. Coïncidence ? En introduction à la réunion, le chef de la police préfectorale nous dit avoir demandé à ses voisines d'être « attentives » lors de sorties en hélicoptère. Cette fois, la rencontre devra être brève, la police a d'autres obligations. Même en allant à l'essentiel, les réponses sont peu probantes, alors que le compte à rebours continue de tourner : Tiphaine est portée disparue depuis vingt jours aujourd'hui.

Je tente encore et encore : Y aura-t-il une deuxième battue ? Non. Aucun retour de la part des centrales hydrauliques. La piste criminelle ? « On n'exclut rien », « mais on suppose que dans le cas d'une affaire criminelle, on aurait entendu des cris ou trouvé un objet ». Encore faut-il chercher les indices…

La nouveauté porte sur l'épilepsie de Tiphaine. Les policiers ont finalement fait appel à un médecin de Tochigi pour analyser son traitement. Là encore je serre les dents. Ils refusent tout bonnement d'entendre les explications du Pr Kanemoto. Ils n'ont pas voulu lui parler quand il les a contacté début août (« J'ai appelé la police, il s'avère qu'elle n'a pas accepté l'affaire »). Ce n'est pas faute d'expliquer que ce neurologue japonais a été directement briefé par le Pr de Toffol qui suit Tiphaine depuis dix ans. Pourquoi, mais pourquoi ne veulent-ils pas lui parler ? Ayant accompagné Tiphaine à de nombreux rendez-vous, j'ai bien compris qu'une difficulté majeure pour un épileptologue est de s'adapter à chaque patient tellement il existe d'épilepsies différentes. Alors qui peut mieux expliquer sa maladie que son neurologue qui la suit depuis des années ? Son traitement est stable, ses crises convulsives sont rares, elle n'en a fait qu'une en deux ans. En revanche, il peut lui arriver d'être désorientée quelques minutes. En cas de fortes chaleurs, par exemple, ou si sa tension chute. Cela s'est déjà produit, alors qu'elle faisait du vélo. Dans ces cas-là, elle peut poursuivre l'action qu'elle est en train de faire, elle ne se mettra pas en danger, mais elle peut se perdre. Une information intéressante dans le cadre de recherches, non ?

Peu importe pour les policiers, semble-t-il. Ils préfèrent nous rapporter que le palier quotidien du Lamictal au Japon est fixé à 100 mg et que Tiphaine prend des comprimés de 200 mg. Très bien, et ? Que sous-entendent-ils ? Que Tiphaine est shootée par son traitement ? Qu'ils en tirent les conclusions qu'ils veulent, mais qu'au moins ils réfléchissent à ce qui aurait pu lui arriver, qu'ils essaient de comprendre là où elle aurait pu aller. D'ailleurs, je fais une nouvelle fois la réflexion qu'elle a très bien pu avoir un malaise et qu'un témoin ne lui a pas porté secours… D'après ce qu'on m'a dit, les fuites de témoins sont affaires courantes au Japon, tant la peur des représailles serait forte.

La question de la téléphonie tombe sur le tapis. Les enquêteurs ont commencé par vérifier la précision horaire des points rouges, les repères GPS du compte Google Maps de Tiphaine. Leur méthode est intéressante : sur une carte imprimée, où se concentrent tous les points rouges, ils ont tiré des traits pour pointer l'heure de chacun. Ensuite, ils ont comparé les résultats avec les horaires des caméras de surveillance. Par exemple son arrivée à la gare, son passage par le pont rouge, son dîner à la supérette, etc. À quelques minutes près, l'heure est exacte. La précision géographique est plus discutable. Si Tiphaine se trouvait près de l'eau derrière l'hôtel, ils relèvent toutefois que les accidents sont peu fréquents aux alentours.

« Le fait que Tiphaine ait disparu avec tous ses objets nous intrigue », explique le supérieur hiérarchique. En même temps, selon lui, « il est peu probable qu'un criminel casse ou prenne le temps d'éteindre un téléphone ». Comprendre : le téléphone a arrêté de fonctionner à 11 h 25, il a dû tomber à l'eau. Aïe. Non, le téléphone n'a pas arrêté de fonctionner à ce moment-là *a priori*. Décidément, la téléphonie est le gros point noir de l'enquête. Pire ! Aux yeux des policiers, c'est bon, la géolocalisation du téléphone a été obtenue, inutile de lancer des réquisitions auprès des opérateurs téléphoniques japonais.

Les discussions reprennent pour expliquer la différence entre le bornage du téléphone (la localisation GSM) et sa géolocalisation par satellite (GPS). Pour simplifier, le réseau téléphonique d'un côté, le Wi-Fi de l'autre. Stanislas est le plus à l'aise sur le sujet : « Tiphaine n'a probablement pas éteint son téléphone. Par contre, elle a dû se déconnecter du Wi-Fi en partant et elle ne s'y est jamais reconnectée jusqu'à aujourd'hui, sinon nous pourrions voir son itinéraire accompli durant ces vingt derniers jours. Le bornage peut donc nous permettre de savoir où elle est. »

Et puis il y a aussi cette question soulevée par la géolocalisation : pourquoi l'hôtelier parle d'un départ de Tiphaine vers 10 heures alors

qu’elle est partie après 11 h 25 ? Cependant, ce décalage d’une heure *a minima* ne justifie pas un mandat de perquisition de l’hôtel.

La réunion se termine sur un lot de malentendus. Étant donné qu’ils ne voulaient pas interroger le propriétaire par discrétion, Sibylle leur demande s’ils osent déranger les habitants avec cette enquête… Les policiers se défendent en expliquant qu’ils préfèrent « déranger les gens, s’il le faut, au nom de la sécurité » et que les enquêteurs « ne sont pas forcément visibles ». Au dernier moment Watanabe intervient pour se plaindre d’un coup de fil. L’interprète du correspondant du *Figaro* au Japon les a contactés. Interrogés sur leurs méthodes et l’absence de résultats, ils ont eu le sentiment d’être attaqués. Il nous met alors en garde. « Attention à ce que vous dites, la relation de confiance est importante », sinon « vous allez décourager les équipes ». Ce chantage fonctionne, nous évitons de dire ce que nous avons sincèrement sur le cœur. Je réponds calmement : « La presse est libre d’écrire ou de faire ce qu’elle souhaite, ce n’est pas de notre ressort de les contrôler. » Watanabe réplique : « Ils disent beaucoup de bêtises et souvent ils mentent. » J’abonde dans son sens : « Dans chaque interview, nous remercions des efforts que vous faites. » Il insiste : « Dans le reportage d’Ogawa, ils disent des bêtises et cela a démotivé des policiers. » D’habitude je suis plutôt calme et réservé dans ces réunions, mais là ils commencent à me fatiguer : « Très bien nous ferons attention, merci beaucoup, vous êtes pressé il me semble. »

*

Je refuse d’abdiquer, car Tiphaine peut très bien être séquestrée quelque part, son corps sans vie peut avoir été laissé à l’abandon. Alors, pour compenser l’absence de recherches, je continue à parcourir les forêts avec Stan et Sibylle, à cartographier les lieux, repérer les différentes sorties d’autoroutes, comme nous aurions pu le faire avec une équipe de bénévoles en France, sauf que là nous sommes seuls et conscients que la tâche est

immense. Nous définissons des zones qui nous paraissent pertinentes à explorer (jusqu'où Tiphaine a-t-elle pu aller si elle s'est perdue dans ce coin-là ? Quelqu'un aurait-il pu l'enlever et traîner son corps jusqu'ici ?). Nous ratissons les environs l'œil alerte, guettant le moindre petit indice (une plaquette de médicament, de la terre retournée) et guidés par les odeurs de cadavres en décomposition (s'avérant chaque fois être des carcasses d'animaux). Les petites maisons abandonnées au détour d'un chemin de promenade nous mettent mal à l'aise. L'imagination s'affole dans le silence des bois. Les touristes ne s'aventurent pas dans les parages, les locaux, oui. Je me répète en boucle *quel dommage qu'ils aient refusé d'envoyer rien qu'une équipe avec des chiens…*

Mes jambes sont sanguinolentes. À cause du climat chaud et humide, les sangsues pullulent dans les taillis de bambous que nous traversons, elles se glissent dans les chaussettes, s'accrochent aux mollets, remontent le long des cuisses. J'en sème quelques-unes bien abreuvées de mon sang dans plusieurs bus de la ville, mettant dans l'embarras mon frère et ma sœur, terriblement gênés que nous nous fassions remarquer dans ce pays où rien ne doit dépasser, où il est interdit de fumer en marchant et impoli d'élever la voix.

Nous avons parcouru à pied plus de vingt kilomètres par jour, parfois davantage. Le constat me paraît de plus en plus évident : difficile de se perdre à Nikko. Les chemins sont parfaitement balisés, les montagnes forment des barrières naturelles et pour progresser en altitude, il faut avoir un équipement adapté. Tiphaine n'étant ni alpiniste ni une randonneuse aguerrie, je l'imagine mal s'aventurer vers les sommets. En revanche, on peut facilement se retrouver isolé, ce qui me fait réaliser jour après jour que la piste du kidnapping, celle d'Ogawa depuis le début, est bien réelle.

Beaucoup de gens nous ont demandé pourquoi ne pas avoir engagé un détective privé dès le début. Nous y avons pensé tout de suite, évidemment. Grâce à Phœbe (qui est une amie de Diane qui est une amie de Benoît qui

est un ami de Philippe, les fameuses cinq poignées de main), nous avons été mis en relation avec Jake Adelstein. Ce journaliste d'investigation américain, installé au Japon depuis ses dix-neuf ans, est réputé pour avoir infiltré les milieux yakuzas (la mafia japonaise), au point d'avoir sa tête mise à prix. Il a notamment tiré de son infiltration un livre à succès, *Tokyo Vice*[1]. Son enquête révélant un scandaleux trafic d'êtres humains dans l'Archipel a poussé les autorités japonaises à promulguer une loi, et sa connaissance du monde judiciaire est considérable. Nous avons eu la chance de discuter par mail avec ce spécialiste du crime organisé. Au cours de ces échanges, il a évoqué le cas Lucie Blackman[2], une jeune anglaise enlevée et tuée en 2000 par Joji Obara, un violeur en série, meurtrier récidiviste ; il a aussi partagé son opinion sur l'ancien policier devenu consultant : « *I know of Mr Ogawa and I respect him. I have interviewed him before. I would say his instincts are good.* » Ainsi, dès la mi-août, Jake Adelstein est revenu vers nous avec le nom d'une agence de détectives privés. « *They are small but they have a good staff and they won't rip you off. Their fees are set, they have some good police connections*[3]. » Seulement, il nous a fallu plusieurs mois avant de nous décider à en contacter le directeur. Non par peur d'être plumés, mais parce que nous avons en priorité écouté les conseils de l'ambassadeur. À ses yeux, il était préférable de compter sur la police, de les pousser à agir, la réponse ne pouvait venir que d'eux. Si nous avions compris dès le début que la police préférait enterrer l'affaire plutôt que de la résoudre, nous aurions agi bien différemment.

Quoi qu'il en soit, ma logique (et celle de ma famille) est la suivante : il ne faut écarter aucune piste, ou plutôt les explorer toutes tant qu'elles n'ont pas été discréditées à cent pour cent. Depuis la France, notre père Benoît a noué des contacts avec une entreprise japonaise spécialisée dans la recherche sous-marine, capable de repérer des corps en milieu aquatique grâce à des sonars. Le nom de cette entreprise est Kaiyo Engineering. Ils

sont d’accord pour intervenir gratuitement auprès de notre famille à condition que leurs investigations soient médiatisées. Ce qui ne nous pose pas de problème. La vraie difficulté, c’est que ces experts ne peuvent intervenir qu’à la demande de la police ou de l’ambassade. Dans sa position, l’ambassade nous explique qu’elle ne peut pas se permettre de formuler cette demande. Alors comment convaincre les policiers de solliciter ces spécialistes sans qu’ils en prennent ombrage et en sachant qu’ils ont déjà du mal à accepter le soutien de leurs homologues des préfectures voisines ?

1. Jake Adelstein, *Tokyo Vice*, Marchialy, Paris, 2016.
2. Richard Lloyd Parry, *Dévorer les ténèbres*, Sonatine, Paris, 2019.
3. « Je connais M. Ogawa et je le respecte. Je l’ai déjà interviewé. Je dirais que ses instincts sont fiables. […] C’est une petite agence avec une bonne équipe, ils ne vous arnaqueront pas. Leurs prix sont fixes, ils ont des bons contacts au sein de la police. »

13

Arrivée de ma mère au Japon

(troisième semaine au Japon)

Samedi 18 août 2018, notre mère atterrit à l'aéroport international de Tokyo-Haneda. Elle y est accueillie par le consul, le chauffeur de l'ambassade, un monsieur très prévenant, et par Sibylle, revenue exprès pour l'escorter jusqu'à Nikko. Dans ce moment si difficile, l'équipe de la cellule de crise du Quai d'Orsay à l'aéroport à Paris, Carine et Magali, puis celle de l'ambassade à Tokyo, ont su être aux petits soins[1].

Je mesure la souffrance qui a été la sienne, loin de nous, alors qu'elle était plongée en plein cauchemar. Mais sa présence à Poitiers était indispensable. Elle était alors la seule à pouvoir travailler avec la police française sur le compte bancaire de Tiphaine, sur son téléphone, vérifier des factures, contribuer à pirater son compte Google ou encore permettre la constitution d'un dossier ADN[2]. Sans compter les nombreuses interviews auxquelles elle a dû se prêter. L'étape suivante était de nous rejoindre. Il fallait qu'elle voie de ses yeux Nikko, qu'elle puisse saisir les circonstances réelles de la disparition de Tiphaine qu'elle connaît si bien, se projeter dans des scénarios possibles. Elle nous y a donc rejoints pour huit jours, pas plus, car il va bientôt être temps pour nous de quitter le Japon. Nous ne pouvons

pas repousser indéfiniment le jour du départ. Nos emplois nous attendent, ce séjour prolongé est ultra-coûteux, hors budget pour nous et repose entièrement sur le soutien financier de nos proches. Sauf que pour nous, partir, c'est abandonner Tiphaine à son sort. C'est impensable de revenir en France sans elle. Morte ou vivante.

Plus qu'une semaine, donc, pour soulever des montagnes et poursuivre ce qui est à nos yeux une campagne de communication pour retrouver Tiphaine. Il est prévu que des équipes de télévision nous suivent, une française pour le magazine *66 Minutes* de M6, ainsi qu'une japonaise pour la TV Asahi avec l'ancien policier Ogawa en tête d'affiche.

L'arrivée au Japon de la mère de la touriste française disparue à Nikko a été un événement pour les médias japonais qui suivent l'affaire. Son témoignage sur l'une des plus grandes chaînes japonaises, Fuji Television, a, semble-t-il, marqué l'opinion publique. Sa détresse, celle d'une mère ayant traversé le monde à la recherche de sa fille, aurait beaucoup ému les téléspectateurs japonais. Dès le lundi suivant son arrivée, la pression médiatique est donc relancée. Nouveau reportage avec en tête d'affiche l'ancien policier devenu consultant pour TV Asahi, Ogawa, qui souligne l'inertie de l'enquête depuis désormais vingt-deux jours !

Tandis que je m'intéresse à une zone où sont retenus une quantité importante d'objets près du point de chute supposé de ma sœur dans l'abysse de Kanmangafuchi, j'aperçois quelque chose au fond de l'eau, entre deux cascades. Cet objet a la forme d'un étui de téléphone blanc, exactement comme celui de Tiphaine. Le sien, en cuir, fait aussi porte-cartes (elle y range sa carte bancaire). Impossible de rester là sans rien faire, impossible de s'en saisir sans équipement spécifique. J'essaie avec du matériel de fortune. J'allonge le manche d'une épuisette en y scotchant de longues tiges de bambou, le tout gentiment prêté par Sei et Ken, les gérants du Nikko Park Lodge devenu notre QG. Allongé sur la roche, je porte l'outil à bras-le-corps en essayant de le diriger tant bien que mal avec le

courant. En vain. L'objet reste hors de ma portée, la profondeur est trop importante. Mais l'équipe de télévision d'Ogawa nous aperçoit en pleine opération, s'empresse de tout filmer et d'en faire le trépidant enjeu de leur récit, *et si c'était le téléphone de Tiphaine au fond de la rivière ?*

Comme je ne suis pas parvenu à récupérer l'objet moi-même, je préviens la police de la présence de ce qui pourrait être le téléphone de Tiphaine. Ils me répondent ne pas pouvoir le récupérer, car c'est trop dangereux. Lien de cause à effet : le sujet d'Ogawa est diffusé le mardi sur TV Asahi, le lendemain l'objet est finalement repêché (discrètement, au petit matin). Il s'agit en fait d'un simple *kairo*, une chaufferette. En parallèle, de nouvelles recherches ont eu lieu dans la rivière, toujours au même endroit, entre l'hôtel et le pont sacré, toujours sous l'œil des caméras.

À notre grande surprise, nous sommes convoqués par la police en fin d'après-midi. Il est 17 heures, Sei nous appelle de son hôtel : « La police est là, elle veut que vous veniez tout de suite. » Nous nous dépêchons aussi vite que possible, mais nous sommes à pied… Arrivé dans le hall, je vois Akiko qui me dit : « Il faut aller au Turtle Inn immédiatement.

— Que se passe-t-il Akiko ?

— Je ne sais pas, mais il faut y aller tout de suite. »

Dans la voiture de police qui nous achemine jusqu'à l'hôtel, je commence à me dire qu'ils ont découvert quelque chose, je suis au bord des larmes. Kikawa et Watanabe nous attendent sur place.

Kikawa prend la parole : « Avec l'autorisation de l'hôtelier nous avons fait une fouille complète de l'hôtel, nous sommes en train de la terminer. » La visite commentée commence. Il nous montre où ils ont cherché : dans toutes les chambres, sous les sommiers. Il soulève un carré de placo pour indiquer qu'ils ont inspecté les faux plafonds. Les enquêteurs ont pris le soin de vider les placards. Ils expliquent avoir aussi jeté un œil dans le sous-sol de l'hôtel. C'est une pièce accessible par l'extérieur, par l'arrière de l'hôtel, très basse de plafond, très vaste, puisqu'elle s'étend quasiment sous

tout l’hôtel, et énormément de cartons y sont entreposés. Kikawa explique qu’ils n’ont rien déplacé parce que « ça se voit que rien n’a été bougé depuis longtemps ». Ce qu’ils ont scruté toute la journée, ce sont les traces de lutte camouflées, par exemple de l’enduit frais sur un mur. À l’extérieur, ils n’ont pas non plus remarqué de « traces de bagarre ». Je demande si du luminol a été utilisé dans l’hôtel. Kikawa me répond que ce n’était pas nécessaire, puisqu’il n’y avait aucun impact. Je demande si la chambre habitée par la fille de l’hôtelier a été examinée également. La réponse de Kikawa me laisse encore une fois perplexe : « Sa chambre est privée, nous ne pouvons pas y aller. » La voiture de l’hôtelier n’a pas été fouillée non plus, ni analysée, ni les bâtiments appartenant au gérant de l’autre côté de la rue, ni son domicile à deux cents mètres de là. Je ne comprends pas. Ce qui justifie la fouille de l’hôtel, c’est ce décalage entre les points GPS et le témoignage de M. F. Pourquoi ne pas aller au bout de la démarche ? Je reste silencieux, incapable de me lancer dans une nouvelle discussion sans fin.

Sur le terrain derrière le Turtle Inn, Watanabe termine le tour du propriétaire en nous montrant une grosse roche au milieu des broussailles, surmontée d’un petit bouddha. « Vous voyez cette statuette, Tiphaine est probablement venue pour l’admirer, ensuite elle s’est promenée sur le bord de la rivière et elle est tombée par là. C’est ce qu’indique un des points GPS, elle était près de la rivière. » Kiwaka renchérit.

Je n’en reviens pas. Ces policiers croient-ils sérieusement à cette théorie ? C’est complètement invraisemblable. Avec Sibylle et Stanislas, nous nous regardons, dépités. Les lieux n’ont absolument aucun intérêt. C’est un parking ! La zone était à peine praticable avant qu’ils ne viennent la débroussailler. Et les bords de rivière sont tout sauf dangereux. Quant à la présence de la mini-statue, elle est impossible à deviner, il faut être mis au courant par un habitant et être invité à la regarder pour penser à aller faire un tour par ici. Et, encore une fois, je vois mal Tiphaine se balader sur une propriété privée sans y être autorisée. Pour y accéder il faut soit sortir par la

porte de secours, soit prendre un chemin privé au milieu des habitations, dont l'entrée n'est accessible qu'à une dizaine de mètres de l'hôtel. Ce n'est même pas évident que ce chemin-ci mène à ce terrain-là ! Par-dessus tout, ce scénario est en contradiction avec les données GPS. Rappelez-vous, certains points sont localisés en dehors de l'hôtel, mais l'étalement des points rouges est identique le samedi soir à 23 heures et le dimanche matin à 11 h 30. Je maintiens que Tiphaine n'est pas allée surfer sur Internet dehors, en pleine nuit, sous la pluie. Ni le matin.

Leur aplomb pour affirmer une chose pareille me paraît aberrant. Ils sont prêts à avancer les arguments les plus tordus pour justifier la chute dans la rivière. C'est à n'y rien comprendre. Surtout qu'Akiko nous dira que les deux policiers devant moi tenaient à fouiller l'hôtel. À quoi jouent-ils ? L'honneur de la police pèse-t-il donc si lourd dans la balance ? La peur de l'échec a-t-elle le pouvoir de provoquer l'immobilisme dans une enquête ? Épuisé par ces bras de fer stériles, je ne parviens pas à batailler. Ce sera au menu de la prochaine réunion avec la police.

*

Cela fait trois semaines que nous arpentons Nikko et ses environs. Nous avons désormais une bonne idée de la configuration des lieux, mais surtout nous avons tissé de nombreux liens d'amitié avec des locaux.

Dans la forêt, nous avons rencontré « Kun Ota ». Ce garde forestier a pris l'initiative de faire des rondes sur les sentiers. À bord de sa petite camionnette blanche, il m'explique qu'il a aussi discuté avec l'association des chasseurs pour appeler chacun à la vigilance. À ma grande surprise, la police ne leur aurait pas demandé d'en faire autant. Ce groupe de chasseurs a rassemblé des dons et Kun Ota nous a remis l'argent pour soulager un peu nos frais. C'est aussi ce garde forestier qui nous a mis en relation avec Kazu, diminutif de Kazumichi. Cet habitant de Nikko tient avec sa sœur Noriko une pension de famille, L'Escale. Ce n'est pas une traduction, le

nom est bien français, il est simplement prononcé à la japonaise « l'escaleuuuh ». Noriko comprend notre langue, elle la parle un peu, car elle a vécu à Paris il y a quelques années. Si j'ai bien compris, elle a travaillé dans une boutique de fleurs. Une passion chez elle. Elle pratique l'art floral japonais traditionnel, l'*ikebana*, et il lui arrive même d'animer des ateliers. Depuis, elle se rend régulièrement en France où elle a de la famille. Kazu, lui, est chef pâtissier à l'origine. Ils ont repris l'hôtel de leurs parents quand ceux-ci sont partis à la retraite. Cette fratrie nous a donc logés gratuitement plusieurs nuits dans son établissement, qui est aussi sa maison où vivent plusieurs générations (les parents et leurs filles respectives, Umeno et Wakana). Kazu – qui parle anglais – nous a à son tour mis en relation avec ses amis commerçants qui nous ont apporté leur aide. En leur nom, il nous a aussi remis une enveloppe avec des yens. À l'image de Sei, notre « maman japonaise » du Nikko Park Lodge, et de son mari Ken, Kazu et Noriko sont extrêmement bienveillants et se comportent comme notre famille. C'est auprès d'eux que nous réussissons à trouver un peu de réconfort, lors de bons dîners notamment. Une fois, Sei a préparé un repas philippin, en hommage à ses origines, un moment partagé avec tous les salariés de l'hôtel. Sei a été très marquée par la perte de son frère, elle partage notre peine et nous console donc à sa manière. De leur côté, Kazu et Noriko nous invitent à déguster des sushis (des mets de fête) et nous servent de la viande de bœuf, envoyée spécialement par leur frère restaurateur à Tokyo. Chacune de ces attentions contraste fortement avec le cauchemar éveillé dans lequel nous sommes plongés à Nikko. Il est parfois éprouvant de faire bonne figure avec eux, mais nous leur sommes reconnaissants de nous soigner ainsi.

L'artiste Anne Eastman, ayant grandi entre New York et Nikko, nous a souvent aidés dans nos investigations, par exemple en nous parlant de l'histoire de la ville et de la mentalité de ces habitants, ou encore en nous

présentant des voisins de l'hôtelier, ce dernier ne faisant finalement pas l'unanimité dans le quartier.

Miraï, notre interprète, résidant à Utsunomiya, est notre véritable ange gardien. Cette femme à l'écoute, au caractère tempéré, mais tenace, pleine de spiritualité, est appréciée de tous. Elle a souvent pris sur son temps libre et, grâce à son aide, nous avons pu obtenir de nombreux témoignages et des données techniques aujourd'hui indispensables, comme les relevés d'eau (que nous réussirons à récupérer en mai 2019).

Chacune de ces personnes nous a livré son sentiment sur la disparition de Tiphaine. Kazu, enfant de Nikko qui a pris deux jours pour m'emmener dans des coins isolés pour nous mettre *dans la peau d'un criminel*, pense tout de même qu'il s'agit d'un accident, mais pas dans la rivière, car pour lui le niveau de l'eau le 29 juillet était normal. Selon Sei, il ne fait aucun doute qu'il s'agit de l'œuvre d'immigrés chinois. Anne pense que ce peut être l'œuvre d'un déséquilibré (elle les estime nombreux à Nikko). En témoigne ce fait passé qu'elle partage avec nous : un homme vivant près du site des bouddhas s'en est pris à une touriste américaine qui a heureusement trouvé refuge à l'Annex du Turtle Inn il y a quelques années. Depuis cette attaque avortée, cet homme a quitté la maison familiale. Il n'en reste pas moins que Nikko est une ville où les pervers sont légion. Combien de femmes nous ont raconté avoir été abordées de manière inquiétante par des hommes ?

Autant la police nous exaspère par son inertie, autant les locaux sont incroyables de générosité et s'enquièrent de ce qu'il a pu advenir à Tiphaine. Dans les sanctuaires, nous avons croisé beaucoup de personnes venant nous encourager et nous dire qu'elles cherchaient Tiphaine elles aussi, prêtant attention aux détails lors de leurs promenades hebdomadaires. Les habitants sont loin d'être naïfs et ils sont inquiets que quelqu'un de malfaisant puisse rôder dans leur ville. Alors jusqu'à notre dernière semaine à Nikko, les attentions de leur part ne manqueront pas. Les oiseaux en

origami accrochés sur l'avis de disparition de Tiphaine en signe d'espoir. Quelques billets, des bouteilles de thé. Au Japon les fruits étant assez rares et coûteux, des villageois nous en ont offert plusieurs fois pour manifester leur soutien. J'ai une anecdote amusante à ce propos. Un jour que j'étais parti assez loin de Nikko en mission de reconnaissance près de la rivière, une femme est arrivée en courant et m'a remis un sac de pommes. Elle pleurait en me disant qu'elle pensait beaucoup à nous et qu'elle espérait que l'on retrouverait Tiphaine. Sa gentillesse m'avait beaucoup ému, le poids sur mon dos pendant dix kilomètres un peu moins…

Certains de nos soutiens font même le déplacement jusqu'à Nikko pour nous venir en aide. C'est le cas de Kazunari Watanabe dont je vous parlerai plus tard, ou de Tetsuya Ishida. Tetsuya est alpiniste et guide de haute montagne. Il accompagne des GI dans des ascensions périlleuses et des groupes de touristes au sommet du mont Fuji. Notre première rencontre a eu lieu courant août près de Kanmangafuchi Abyss. Il s'est porté volontaire pour mener des recherches dans les parages avec son mentor, un alpiniste de soixante-dix ans d'une forme bluffante. Son épouse Bernadette est venue avec eux. Cette femme prévenante est britannique et a fondé l'une des écoles privées les plus réputées du Japon. Après plusieurs jours d'exploration, Tetsuya nous livre son diagnostic : il ne croit pas à un accident de montagne. Il n'a repéré aucune zone dangereuse ou accidentée autour de l'hôtel : tous les sentiers se terminent en impasse à flanc de colline… À moins d'avoir un équipement spécifique, il est impossible de continuer à avancer.

C'est en compagnie de ce couple nippo-britannique que nous avons fait une rencontre bien moins agréable, sur ce parking près du site des bouddhas aux bonnets rouges. Sébastien et Aurélien, les journalistes de *66 Minutes*, ont filmé une partie de la scène. Leur interprète Hisanori et mon ami Kazumichi en ont aussi été témoins.

Un homme nous a alpagués tout en remontant à bord de son van blanc, un Ram 250 (un modèle entre la camionnette et le camping-car). Ce Japonais, d'une quarantaine d'années peut-être, avait le crâne rasé, les yeux cachés sous des lunettes de soleil. Il était très agressif et familier. Une belle jeune femme asiatique, la vingtaine, était installée à l'arrière du véhicule. Je ne saurais dire si elle était japonaise, elle avait la peau un peu plus mate que d'ordinaire. Elle nous regardait fixement en se taisant. Que faisait-elle là avec cet homme ?

Il vocifère en japonais à Sibylle : « Tu es la sœur de la touriste française disparue. » L'homme s'adresse ensuite à tous avec véhémence, installé au volant : « Je sais où elle est, je sais ce qu'il lui est arrivé, je suis en mesure de tout révéler. » Il dit qu'il est yakuza et compte aller en parler à la radio locale. Hisanori ne repère pas de tatouage sur ses bras, signe distinctif de la mafia japonaise. Ses propos ne sont pas cohérents, mais son attitude est suffisamment choquante pour aller prévenir la police, sa plaque d'immatriculation et une photo de son visage (les journalistes l'ont filmé discrètement) à l'appui.

*

Trois jours avant notre départ du Japon, ma mère Anne, ma sœur Sibylle et moi allons avoir une dernière réunion avec la police. Stanislas exténué et à bout de nerfs est rentré en France quelques jours plus tôt. Je me souviens avoir vu mon frère perdre pied petit à petit, dégoûté des méthodes de la police, rapidement persuadé d'une chose : « Ils ne la retrouveront jamais. » En le voyant gagné par la lassitude en plein cœur d'une bambouseraie, désespéré par cette tâche immense de chercher Tiphaine sans la rigueur qu'on espérait dans cette enquête, nous sommes convenus tous ensemble qu'il était mieux qu'il quitte au plus vite cette atmosphère irrespirable.

Pour clore ce chapitre, Jean-Baptiste Lesecq, numéro deux de l'ambassade, remplace Laurent Pic. Corentin Faiche est là, bien sûr. Il n'a pas encore quitté ses fonctions de consul, même si ce n'est plus qu'une question de jours, malheureusement pour nous, car nous savons que son départ va ralentir la machine enfin bien huilée. J'observe que la présence de ma mère n'est pas anodine, dès son arrivée au commissariat, elle semble intimider la police.

Début des festivités. Le ministre conseiller introduit la réunion en rappelant que le canal Interpol est actif et mérite d'être utilisé. Justement la police judiciaire de Poitiers aimerait en savoir plus sur une adresse IP japonaise à laquelle s'est connectée Tiphaine à 11 h 40 le 29 juillet…

Bref aparté : oui vous avez bien lu ! Tiphaine a navigué sur Internet jusqu'à 11 h 40, soit au-delà de sa dernière localisation GPS, enregistrée à 11 h 25. Une information tirée de l'analyse de ses données Google. Et la police française veut en savoir plus ! Ma sœur était connectée au Wi-Fi du Turtle Inn jusqu'à 11 h 34, mais le doute persiste sur le réseau auquel elle était connectée à 11 h 40. Était-elle toujours sur le réseau de l'hôtel ou avait-elle basculé sur un Wi-Fi public ? Il y a plusieurs bornes accessibles librement dans la ville.

Ce à quoi les policiers japonais répondent, persévérants comme à leur habitude : « Ce n'est peut-être pas possible d'obtenir plus d'informations. » Ou… peut-être que oui. Que faire ? Notre seul espoir est qu'ils répondent aux officiers de la police judiciaire française via Interpol.

Le diplomate évoque dans la foulée la participation de l'entreprise de sonars Kaiyo Engineering aux recherches : « À vous de nous dire si vous jugez utile cette proposition. » Le numéro un de la police de Tochigi répond alors au numéro deux de l'ambassade : « Il y a une condition à cette coopération. La demande doit venir de nous. » J'interviens pour préciser que l'entreprise interviendrait « gratuitement », « au profit de tous », ce serait une occasion gâchée de ne pas en profiter, « alors que vous

privilégiez la piste de la rivière ». Le grand chef : « Nous contacterons cette entreprise si nous le jugeons nécessaire. »

Les équipes font ensuite le point sur leurs dernières recherches dans la rivière. Ils ont trouvé une paire de lunettes de soleil, nous confirmons tous sans hésitation qu'elle n'appartient pas à Tiphaine. Remarque de Corentin Faiche à notre adresse : « S'ils trouvent peu d'objets, c'est la preuve que le courant est fort. » J'acquiesce. « Vous avez tout à fait raison. Les objets se déposent plus en aval, sur les dix kilomètres après le centre-ville, j'y ai observé énormément de dépôts. C'est aussi pour cela qu'on leur demande depuis le début d'envoyer des équipes fouiller ces berges. Nous avons fait le maximum par nos propres moyens, mais à deux/trois c'est très très long… », c'est ce que je me suis permis de lui répondre.

Notre avocate Ayano Kanezuka n'a pas pu faire le déplacement aujourd'hui, mais nous avons dressé avec elle une liste de questions à soumettre à la police. Dans notre raisonnement, Tiphaine a pu se faire kidnapper au Turtle Inn ou être agressée sur place. Nous avons donc besoin de bien comprendre les lieux, de savoir qui était présent à l'hôtel et à quelle heure. C'est le dernier endroit où elle a été vue et pourtant les investigations sont lacunaires. Même si c'est pour obtenir des informations au compte-gouttes, M^{e} Kanezuka a donc adressé un mail à la police en amont de la réunion pour qu'ils puissent faire les vérifications nécessaires et nous faire un premier retour en direct. Voici un extrait de ce questions-réponses :

Le propriétaire est-il toujours avec sa fille le matin ?

La question les amuse beaucoup, le chef Kitamura et ses coéquipiers rient. Ils n'ont « pas d'habitudes établies », « peut-être était-il par hasard avec sa fille », « en général, ils disent qu'ils sont ensemble, mais la fille pourrait ne pas être là ».

À part eux, personne ne voit ce qu'il y a d'amusant. J'en ai longuement parlé avec ma famille, le gérant était peut-être seul à l'hôtel ce matin-là pour faire le ménage des quelques chambres occupées. Sa fille n'ayant pas

été entendue avant le 13 août, ils ont tous deux très bien pu se mettre d'accord sur leurs versions des faits. Et encore aujourd'hui, certains points de leurs témoignages sont étonnamment discordants.

Comment le propriétaire peut-il se souvenir de l'heure de départ de Tiphaine ?

À la demande de notre avocate, ils sont allés poser la question à M. F. : « Tous les matins à 10 heures, le propriétaire reçoit un appel de sa femme qui lui confirme le nombre de clients qui ont réservé pour le soir […] donc il se souvient que le départ de Tiphaine est aux alentours de ce coup de fil. »

NB : il n'est pas compliqué de vérifier l'heure d'un appel, il suffit de consulter le relevé téléphonique. Vérification qui sera faite quelques jours plus tard encore une fois à notre demande. L'appel de Mme F. à M. F. a été passé à 9 h 50.

La porte arrière est-elle toujours fermée ?

Leur réponse : « C'est une issue de secours », « La porte est normalement toujours fermée de l'intérieur ». Il y a effectivement un loquet sur la poignée. Notre mère a toutefois constaté le contraire lorsqu'elle est allée au Turtle Inn. La porte de secours au rez-de-chaussée était ouverte. Peut-être s'agit-il d'une poignée de porte à serrure bec de cane qui se déverrouille automatiquement quand on la tourne de l'intérieur. Et qu'en est-il à l'extérieur ?

Combien de chambres étaient-elles occupées les 28 et 29 juillet ?

Huit clients avaient réservé une chambre au Turtle Inn cette nuit-là. « Deux Français, deux Allemands, deux Japonais, un Japonais et Tiphaine » occupaient cinq chambres. La seule chambre occupée au rez-de-chaussée était celle de Tiphaine, la numéro 3, la *March*.

Justement, ils viennent de contacter le couple de clients japonais. Ces personnes leur ont remis une photo sur laquelle Tiphaine figure « par

hasard ». Il s'agit d'une photo à dimension panoramique, prise par une caméra 360°, à 8 h 41, au moment du petit déjeuner. Ils nous présentent un grossissement de la photo : Tiphaine est à table[3]. Je constate qu'elle porte un tee-shirt blanc sans manches, à motif clairs, brodés. Ce vêtement n'est pas dans sa valise. Ce 22 août 2018, nous pouvons enfin conclure qu'elle portait ce haut le jour de sa disparition. Suite à cette découverte, la police a pris l'initiative d'entrer en contact avec le distributeur d'un quotidien local tiré à 16 000 exemplaires. Des tracts avec cette photo (la plus récente de Tiphaine) vont être glissés dans chaque journal aux frais de la police.

Son lit était-il fait ?

« Le lit a été refait après le départ de Tiphaine. » La police m'a montré une photo de sa chambre prise le lundi 30 juillet. Du maquillage et un petit miroir sont posés sur le couvre-lit : « Si un objet personnel est sur le lit, le propriétaire essaie de ne pas le toucher en refaisant le lit pour ne pas avoir de problème. »

« Vers 11 heures, les lits sont refaits dans toutes les chambres du haut, puis vers 12 heures dans celles du bas. »

Note à moi-même : seules cinq chambres étaient occupées contre dix habituellement… quatre à l'étage, une au rez-de chaussée. L'hôtelier s'occupait du ménage ce dimanche-là au matin, son employée n'était pas là. Au départ, cela n'avait pas été précisé, mais il semblerait que sa fille l'aidait en passant l'aspirateur (on apprendra tout ça plus tard). En tout cas, si Tiphaine était encore dans sa chambre à 11 h 30/11 h 40, elle pouvait très bien y être encore quand M. F. est venu refaire son lit et nettoyer la salle de bains.

Y avait-il des personnes suspectes, considérées comme dangereuses à Nikko le 29 juillet ?

« Non, pour l'instant nous n'avons pas d'information d'ancien criminel présent à Nikko », « nous avons des données sur des criminels sexuels, mais

rien d’autre ».

Concernant l’homme ayant agressé une touriste à côté de l’abysse de Kanmangafuchi, dont l’artiste Anne Eastman nous avait parlé, Corentin Faiche toujours aussi réactif s’en était fait l’écho auprès des policiers de Nikko pour qu’ils se renseignent. « L’emploi du temps du fils de l’homme vivant dans une des maisons près des Bake Jizo a été vérifié, il est prouvé qu’il n’était pas là ce jour-là, mais bien entendu il est surveillé. » D’après Akiko, l’interprète de la police, il était « au travail ».

Quel est l’alibi de l’homme se faisant passer pour un guide pour la journée du 29 juillet ? Qu’est-ce qu’il a fait qui justifie la pose de panneaux préventifs ?

« Nous ne pouvons pas vous en dire plus, mais nous avons des preuves qu’il n’était pas là. » Malheureusement, ma confiance envers les policiers est altérée. Sont-ils allés jusqu’à vérifier quand a été prise la photo de la chute d’eau de Nikko qu’il a postée le 28 juillet 2018 sur son compte Facebook ? Décidément, le système judiciaire japonais est complètement opaque. Le statut de partie civile n’existant pas, nous n’avons accès à aucune pièce de la procédure, à aucun compte rendu d’investigation.

Quant au panneau placé près du temple Takinoo et des chutes de Shiraito, ce serait un *avertissement général* et non pas un panneau placé spécialement pour lui. Au départ, j’avais énormément de mal à croire à cet argument. Mais après avoir parlé avec beaucoup de personnes au Japon, je me dis que c’est possible. Nikko attirerait de nombreux voyeurs et frotteurs, ou pire. Vous pouvez facilement vous déplacer en voiture tout en étant très vite isolé. En plus, Nikko a une triste réputation : de nombreuses personnes viennent s’y suicider. Pour un prédateur sexuel, tous ces morts peuvent servir de couverture. Il est plus facile de camoufler un crime derrière des dizaines de suicides.

Le « soi-disant » yakuza a-t-il des choses intéressantes à dire ?

C’est « un homme dérangé », « ne vous approchez pas de lui, il va sûrement vouloir tirer profit de la situation en vous demandant de l’argent ».

Jean-Baptiste Lesecq saisit notre frustration : « D’un côté la police doit établir des priorités, de l’autre la famille souhaite exploiter n’importe quelle piste. Même si cet homme raconte n’importe quoi quatre-vingt-dix-neuf pour cent du temps, il y a un pour cent à vérifier. »

Réponse de Kitamura : « Je vous garantis que tout témoignage est vérifié. […] La télévision japonaise a, par exemple, évoqué le témoignage d’un homme qui aurait vu Tiphaine aux chutes de Yukata, nous l’avons vérifié, l’homme était en fait dérangé. » Il ajoute : « Sachez qu’il y a eu la création de deux équipes, une dédiée à la piste criminelle, l’autre à la piste accidentelle. Une enquête est menée sur d’anciens criminels, ils sont surveillés. Nous guettons aussi des suspects inconnus, une enquête méticuleuse est menée dans la région. »

Nous ne demandons qu’à leur faire confiance… Malheureusement, elle s’effrite face à leurs déclarations antinomiques d’un jour à l’autre. Les auditions ne sont faites que sous la pression diplomatique et médiatique, les recherches sur le terrain, *idem*. Nous finissons par douter de tout et en permanence, de leurs compétences comme de leur bonne foi, même si nous avons conscience que tout ce qu’ils font pour Tiphaine, ils ne l’auraient peut-être pas fait pour une Japonaise.

Quand la police explique une nouvelle fois que Tiphaine est tombée dans l’eau derrière l’hôtel parce que c’est là qu’elle est géolocalisée pour la dernière fois, Sibylle se tourne vers Jean-Baptiste Lesecq : « Aidez-nous s’il vous plaît… » Le bras droit de l’ambassadeur vient à notre rescousse : « La famille a recommandé à Tiphaine de couper sa data pour éviter une facture élevée. Quand elle a le Wi-Fi, c’est gratuit, elle se reconnecte à son retour à l’hôtel. Il n’y a pas besoin de connexion pour que son historique soit

mémorisé, mais il faut une reconnexion pour que l'historique de ses trajets soit disponible. »

En plus de SoftBank, comptent-ils faire des réquisitions auprès de Docomo ou encore AU ? (Ce sont les équivalents français de SFR, Orange ou Free.)

D'après eux, « ces opérateurs ne peuvent pas accéder aux données de géolocalisation des téléphones étrangers » et de toute façon « Tiphaine avait un contrat avec SoftBank ».

Le consul insiste, rappelant qu'il n'y a pas d'exclusivité entre opérateurs. L'officier insiste à son tour : « Ce n'est pas possible. »

Jean-Baptiste Lesecq ne lâche pas la partie : « Pour géolocaliser un téléphone, soit le téléphone est en Wi-Fi, soit il est en mode avion, soit il utilise la data. GSM, 3G, 4G. Et, dans ce cas, des signaux de reconnaissance sont envoyés aux antennes relais : *Est-ce que vous captez ou pas ?* C'est un jeu de ping-pong entre antennes, des ricochets de signaux. En principe, puisque Tiphaine semblait en *roaming* avec SoftBank, cet opérateur doit être capable de dire que le téléphone est dans un rayon de deux kilomètres. » Avant d'ajouter dans un souci de rééquilibrage des forces : « Ma source au sein de l'ambassade est bonne, mais je ne suis pas expert. »

La réponse de la police m'a marqué. J'ai eu le sentiment qu'ils osaient partager avec nous leurs difficultés pour la première fois et que pour la première fois nous étions du même côté et non pas englués dans le jeu du « celui qui ploie a perdu » : « Veuillez comprendre que nous faisons le maximum, mais qu'un mur immense est dressé devant les enquêteurs. La réponse de SoftBank est négative : nous ne pouvons pas géolocaliser un téléphone portable étranger. »

Le journaliste Jake Adelstein a averti notre famille que les opérateurs jouent un jeu trouble au Japon. Les grands groupes se cacheraient derrière la jurisprudence pour ne fournir aucune donnée personnelle à la police tout en ayant un accès considérable aux données de leurs clients. Mais

j’apprendrai bien plus tard (en décembre 2019) une autre raison à ce blocage.

Jean-Baptiste Lesecq : *Et si l’ambassade met une pression sur SoftBank ? Serait-ce utile ou contreproductif ?*

Police : « La réponse sera toujours la même. »

Ma mère profite d’une accalmie pour marquer un point, d’un ton calme empli de bon sens : « Tiphaine n’éteint jamais son téléphone portable, car elle s’en sert pour avoir l’heure. »

Peut-on visionner quelques caméras clés du sanctuaire, pendant quelques heures (comme celles du temple Futarasan, avant les marches qui mènent au Takinoo) ? Refus catégorique de la police. Ils ont fait « la promesse au propriétaire des caméras de ne divulguer ces images qu’à la police ».

Au moins on arrive à en savoir un peu plus sur la pluviométrie. Suite au passage de la tempête tropicale, les grandes chutes de Kegon, au nord-ouest en amont de Nikko, avaient un débit gigantesque dans la nuit (71 t/s à 2 h 50) et dans la matinée (35 t/s à 10 heures). « Généralement, chaque fois qu’il y a eu une chute mortelle dans cette rivière, le corps a été retrouvé, mais dans le cas de Tiphaine il y avait trop de courant. » C’est un début de réponse. Les chiffres sont certes impressionnants, mais d’après le Bureau de la gestion de la rivière, le débit de ces chutes ne représente que dix pour cent du total de la Daiya, car elles se déversent dans une autre rivière. Et puis qu’en est-il aux alentours de 12 heures ? Si Tiphaine est tombée dans la rivière, c’est plutôt à partir de cette heure-là qu’il faut évaluer les données. Je sais que je me répète, mais le niveau descend aussi vite qu’il monte dans ces cours d’eau de montagne. Le même phénomène s’observe avec le barrage juste après le pont rouge. Le 29 juillet, la vanne est soulevée de soixante-deux centimètres à 3 heures du matin pour laisser passer l’eau au maximum et éviter ainsi des inondations. À 11 heures, elle est redescendue

à quarante-six centimètres. Une heure plus tard, qu'en est-il ? Un corps pourrait-il passer sous une barrière rabaissée encore de quelques centimètres ? À trente centimètres ? À vingt centimètres ?

En conclusion de ces échanges, le commissaire Kitamura se veut rassurant : « On n'exclut aucune possibilité. […] Il faut que vous ayez confiance en nous. À Nigata, un lycéen a été retrouvé après avoir été séquestré pendant dix ans. » Et il résume ainsi leur logique. « S'il y avait des traces de lutte dehors derrière l'hôtel, ça se verrait […]. La disparition d'une personne avec toutes ses affaires est troublante […]. C'est troublant que le téléphone soit coupé… un criminel ne prendrait pas le temps de le couper… » En même temps, il juge « étrange une chute de Tiphaine dans l'eau derrière l'hôtel », « le lieu n'est pas glissant même si le niveau de l'eau avait monté… À moins qu'elle ait fait une crise ? ». Très posément, ma mère lui répond que « ses crises convulsives sont rares, elles se manifestent le soir ou alors tôt le matin au réveil, et quand elle fait une crise partielle, Tiphaine ne fait jamais de gestes dangereux. Une fois elle était en train de manger un melon, cela ne l'a pas empêchée de continuer méthodiquement la fin de sa dégustation, elle continuait à racler le fond avec sa cuillère jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de chair sur la peau ».

Le dénouement de la réunion approche. Watanabe qui parle rarement, sauf pour évoquer la presse, se manifeste. Il est préoccupé par le tapage médiatique. En diffusant certaines informations, les médias peuvent gêner l'enquête. Pour « l'affaire du *kairo* », par exemple, s'il était avéré qu'il s'agissait du téléphone portable de Tiphaine, placé volontairement au fond de la rivière par le criminel, celui-ci, une fois au tribunal, aurait pu se défausser en expliquant qu'il avait avoué seulement parce qu'il avait entendu l'information dans les médias. Ils sont aussi capables de faire disparaître des traces en marchant sur des scènes de crime sans le savoir. J'ai bien conscience de tout cela. Mais je sais aussi parfaitement que, sans

les médias, la chaufferette serait toujours dans l'eau et qu'aucune recherche n'aurait été effectuée dans l'hôtel.

Vient le moment des au revoir. Nous évoquons notre départ imminent du Japon. J'explique que notre père devrait prendre le relais en septembre, pour superviser d'éventuelles recherches de l'entreprise de sonars marins, Kaiyo Engineering. Il est convenu qu'Akiko fera le lien entre nous tous et, en cas d'urgence, l'ambassade sera contactée de préférence.

Après la réunion, nous déjeunons avec Jean-Baptiste Lesecq et Corentin Faiche dans un bistrot familial. Le consul nous annonce que le moment est venu : il va changer de pays comme le veut sa fonction, tous les quatre ans. C'est un coup dur pour nous, car Corentin parle parfaitement japonais et son aide est indispensable depuis le début de la disparition de Tiphaine. Son humanité et sa gentillesse font de lui une personne rare à mes yeux.

Nous n'aurons plus de nouvelles de la police avant notre départ. C'est probablement l'un de mes pires souvenirs. Nous sommes dans l'avion. Nous repartons sans Tiphaine.

1. Pour couronner le tout au moment de la disparition de Tiphaine, notre mère a réalisé que son passeport était périmé. Le service des Affaires étrangères lui fournit en urgence un passeport « vert » qui déstabilisera les douaniers japonais au point de la faire patienter une heure à la descente de l'avion.

2. Les officiers poitevins ont fait des prélèvements ADN chez Tiphaine.

3. Voir cahier photos.
Nous n'avons jamais eu accès à la photo d'origine.

14

Un retour actif en France

Je reviens sonné du mois qui vient de s’écouler, mais à peine rentré, je me projette déjà sur un retour rapide au Japon. Hors de question de laisser du répit à la police de Nikko. Elle nous doit des informations primordiales comme le bornage du téléphone.

Mon agenda me permet de poursuivre cette mobilisation. Je suis paysagiste et depuis quelques mois j’ai repris mes études pour gagner le titre de concepteur et devenir ainsi maître d’œuvre de projets paysagers. Même s’il est difficile de jongler entre la recherche de Tiphaine et mon retour à l’université, c’est un peu plus simple que si j’avais déjà créé mon entreprise. J’envisage donc un nouveau départ pour le Japon au mois d’octobre 2018.

Dès notre arrivée à Poitiers, ma mère, Sibylle, Stanislas et moi sommes reçus par la police judiciaire chargée de l’enquête côté français. Le but est de faire le point avec eux sur nos différents échanges avec les policiers japonais, mais aussi de leur remettre le foulard retrouvé près de la rivière, à Nikko. Une fois dans leurs bureaux, M. L., avec qui nous avons souvent été en contact au mois d’août, prend en note notre compte rendu. J’ai le souvenir d’une rencontre chaleureuse. Plusieurs officiers sont venus se présenter. M. D. est prêt à aller sur place, le commissaire nous raconte comment ils ont profité des contacts de notre oncle chez Google pour

essayer d’obtenir un maximum d’informations, ils sont bluffés ! Jamais ils n’avaient vu Google USA leur ouvrir ses portes. Peut-être que la communication est plus simple entre Français. En tout cas, face à eux, j’ai le sentiment que leur implication est bien différente de celle des Japonais. Ils semblent déterminés à « fermer toutes les portes ».

Nous leur avons fait un récapitulatif de tout ce qui s’était passé lorsque nous étions au Japon. Ou de tout ce qui ne s’était pas passé, comme l’absence de battue. Les policiers se posent aussi la question : Pourquoi ne pas avoir fait intervenir des chiens ? Dans le cas d’une disparition inquiétante, il faut agir très vite.

Et puis nous évoquons cet entêtement de la police de Nikko à privilégier la piste de la chute dans la rivière. D’abord en choisissant un foulard comme preuve irréfutable d’une noyade (alors qu’il pouvait être à n’importe qui), puis en s’arrangeant pour faire croire à des conditions météorologiques extrêmes. Enfin, en utilisant les points de géolocalisation Google Maps comme argument fatal. Le tout sans jamais vouloir mener d’investigations en aval du point de chute supposé pour confirmer leur thèse. Une contradiction qui interroge les policiers français. En nous écoutant, ils comprennent que si Tiphaine avait fait une chute dans la rivière, son corps aurait longé une route fréquentée sur deux cent cinquante mètres, dans une eau peu profonde, avant de passer sous un pont très touristique de Nikko, sachant qu’en plus il existe une caméra de surveillance filmant la rivière, que les policiers locaux auraient vérifié pour le dimanche 29 juillet 2018, et qu’ils n’auraient rien vu. Nous exprimons également notre désarroi face à l’entreprise spécialisée dans la recherche de corps en milieu aquatique qui propose de nous venir en aide, mais qui ne peut intervenir qu’avec l’accord de la police. Qui ne le donne pas.

L’autre blocage, c’est évidemment la téléphonie. Les Japonais ne comprennent pas (ou ne veulent pas comprendre ?) qu’il existe une différence entre le bornage GSM et la géolocalisation GPS. De leur aveu (et

à leur honneur), leurs connaissances en la matière ne sont pas non plus immenses. M. L. n'utilise même pas Facebook, explique-t-il. Sauf que de son côté, heureusement, la police française a obtenu les fadettes auprès de Free. Les appels reçus et émis par Tiphaine y figurent ainsi que l'envoi de SMS, mais la case de la géolocalisation est désespérément vide côté Japon. Les officiers confirment ainsi que les Japonais doivent prendre le relais auprès de leurs opérateurs nationaux. M. L. et M. D. en tête ont lancé des réquisitions auprès de Google, Facebook, WhatsApp, Microsoft… Ils se sont fait épauler par l'office spécialisé à Paris qui a été saisi pour l'analyse des données. Cette histoire est même allée très loin. Des experts de la police auraient tenté le tout pour le tout en essayant d'activer le téléphone de Tiphaine à distance depuis la France, une technique propre aux services de renseignement. Le téléphone à ce moment-là était malheureusement déjà *out*…

Où en sont-ils dans leurs échanges avec la police de Nikko via Interpol ? Avec beaucoup de réserve, ils nous expliquent que la police nippone répond de façon très succincte. Pourtant leurs demandes portent sur trois points précis, et essentiels :

– le b.a.-ba d'une enquête : la géolocalisation des communications de Tiphaine (elle a eu plusieurs appels notamment le 29 juillet au soir) ;

– l'identité de la dernière adresse IP à laquelle s'est connectée Tiphaine pour consulter ses mails (à 11 h 40) ;

– le résultat des analyses des applications japonaises de Tiphaine (incluant Line et Japan Connected-free Wi-Fi).

Je leur remets le foulard bleu ramassé à Nikko. Mauvaise idée, nous l'avons mis dans un sachet plastique… L'officier nous regarde, embêté. Pour la préservation de l'ADN, c'est tout sauf conseillé. Pourtant nous nous souvenons avoir vu la police au commissariat de Nikko faire de même. Flash-back : au tout début du mois d'août, comme les enquêteurs japonais n'avaient toujours pas procédé à l'analyse ADN, ou mal, et qu'*a contrario*

les Français avaient déjà envoyé leurs propres résultats via Interpol (ils l'avaient « un peu mauvaise »), et nous avaient donc fait revenir avec la valise de Tiphaine. Ils l'avaient ouverte en plein milieu d'un couloir pour prélever des cheveux sur sa brosse avant de les placer dans un sachet plastique. Un procédé archaïque à en croire le policier devant nous. « On va essayer de récupérer de l'ADN, mais je pense que ce ne sera plus possible. » Son visage se crispe un peu plus quand on lui explique que les policiers n'ont pas pris de précautions pour manipuler le foulard… Sibylle non plus d'ailleurs. Alors ils ont pris son ADN au cas où, pour pouvoir le différencier de celui de Tiphaine. Ce jour-là, j'apprends qu'un ADN masculin se distingue facilement d'un ADN féminin.

À plusieurs reprises nous mesurons le travail important qu'ils ont abattu : c'est eux qui ont défini l'ADN de Tiphaine (ils sont allés chez elle pour le récupérer) et l'ont transmis à Interpol. Ils ont réalisé de nombreuses auditions, celles de mes parents, plusieurs amis de Tiphaine, Sandra, Faty, Fabrice… Ils ont entendu son neurologue, mais aussi les touristes français présents à Nikko ayant parlé avec elle. Je comprends aussi qu'ils ont été les instigateurs de la fouille dans l'hôtel. Ils en ont fait la demande via Interpol, une demande motivée par le décalage entre le témoignage de l'hôtelier (qui dit avoir vu Tiphaine quitter les lieux à 10 heures) et le GPS (qui indique qu'elle était encore présente à l'hôtel à 11 h 24). D'ailleurs, selon eux, la piste d'une chute dans la rivière derrière l'hotel relève d'une mauvaise interprétation des données Google.

À ce stade des investigations, ils se demandent si le téléphone de Tiphaine a pu être mis en mode avion, ce qui rend normalement le bornage impossible. Mais leur objectif est de fermer toutes les portes les unes après les autres avant de tirer des conclusions.

L'excellente nouvelle pour nous, c'est qu'ils sont vraiment motivés pour aller au Japon quitte à être cantonnés à un rôle d'observateurs. J'en profite pour leur dire que nous avons toujours fait très attention à ne pas vexer les

policiers japonais à chaque réunion pour éviter qu'ils se braquent et qu'ils s'opposent de manière catégorique à leur venue à Nikko. Sur place, ils pourront aussi compter sur l'ambassade, de quoi réduire considérablement les obstacles. L'un des officiers se montre très optimiste.

Ma famille et moi les remercions vivement pour leur travail. C'est un soulagement de pouvoir compter sur notre police, alors que les investigations sont à la peine au Japon. *Eux vont tout faire pour retrouver Tiphaine*. Comment pouvais-je me douter que cette certitude ne durerait pas ?

*

Le prince héritier du Japon, Son Altesse Naruhito, va venir en France et rencontrer Emmanuel Macron le 12 septembre 2018 à Versailles.

C'est une opportunité unique. Nous espérons que notre président discutera de Tiphaine avec le futur empereur. Nous savons que la famille impériale n'interfère pas dans les affaires de l'État, mais faire savoir aux Japonais que leur prince suit cette affaire peut inciter à faire bouger les lignes. Avec mon frère et ma sœur nous décidons donc d'écrire une nouvelle lettre à Emmanuel Macron. L'ambassadeur Laurent Pic est évidemment prévenu, d'autant qu'il accompagne la délégation japonaise et qu'il compte bien sur cette occasion pour parler de Tiphaine au commissaire général de la police.

Afin de faire remonter notre courrier à l'Élysée, nous passons par le biais du dynamique député de la Vienne, Sacha Houlié. Il est membre de La République en marche et surtout il fait partie des premiers soutiens du président avant son élection, comme cofondateur des Jeunes avec Macron. En deux mots, Sacha Houlié est considéré comme un proche du président et il accepte de lui transmettre notre lettre. Il se trouve qu'il nous avait reçus quelques jours plus tôt à sa permanence, à notre demande. Avant d'entrer en politique, il a d'abord été avocat et la disparition de Tiphaine a fait écho à

son histoire personnelle. Ce qu'il a fait pour nous, il l'a fait chaque fois par conviction, son implication m'a donc toujours beaucoup touché.

Paris, le 9 septembre 2018

Monsieur le Président de la République,

Nous vous sollicitons pour la deuxième fois, encouragés par la réponse que vous avez adressée à notre mère quelques semaines auparavant, et sensibles à l'attention régulière que portent les autorités françaises à la vie de notre sœur depuis sa disparition le 29 juillet dernier à Nikko, au Japon.

L'espoir de la retrouver en vie existe même s'il est mince, et dans ce cas nous craignons qu'elle souffre terriblement. Si Tiphaine est morte, nous voulons savoir pourquoi et retrouver son corps.

Dans votre réponse, par l'intermédiaire de votre chef de cabinet François-Xavier Lauch, vous écrivez « vous assurer que tous les moyens sont déployés pour la recherche » de notre sœur. Six semaines après la disparition de Tiphaine, sachez que tous les moyens ne sont pas mis en œuvre.

La preuve : les opérateurs téléphoniques japonais n'ont toujours pas fourni les données indispensables à la géolocalisation de son téléphone. Ceci est inconcevable quand une vie est en jeu.

Par ailleurs, nous ne pouvons accepter que les enquêteurs japonais puissent refuser l'aide de la France. Jusqu'à présent, les officiers de la police judiciaire de Poitiers – où une enquête pour disparition inquiétante a été ouverte – nous ont expliqué avoir peu de contacts avec leurs homologues japonais malgré la mise en place du canal de communication Interpol. Sous l'impulsion du procureur de la République adjoint de Poitiers, très présent à nos côtés et investi dans ce dossier, une information judiciaire pourrait être ouverte. Ce qui permettrait à un juge d'instruction et des policiers français de se rendre sur place à titre d'observateurs et de conseillers. Malgré le cadre conventionnel établi entre la France et le Japon, rien ne contraint les autorités japonaises à jouer le jeu de cette coopération judiciaire internationale.

L'implication sans faille et pleine d'humanité de l'ambassade et de l'ambassadeur de France au Japon a déjà eu des effets bénéfiques sur le déroulé de l'enquête. Mais ce que nous souhaitons aujourd'hui, seul un chef d'État peut y répondre. Monsieur le Président de la République, nous vous demandons solennellement de vous assurer au plus haut niveau que le Japon se montre pleinement coopératif dans l'enquête sur la disparition de notre sœur.

C'est d'ailleurs au nom de l'amitié entre nos deux pays que vous vous apprêtez à recevoir le futur empereur du Japon. Une occasion inespérée pour nous de rappeler au prince Naruhito que la France n'abandonne jamais ses ressortissants et que les autorités françaises font confiance au savoir-faire et à la persévérance des Japonais pour retrouver Tiphaine.

Quarante-trois jours. Tiphaine s'est comme volatilisée. Quarante-trois jours et certains points simples qui auraient dû être réglés au début de l'enquête ne le sont toujours pas. La situation est pour nous insupportable. Comprenez qu'en raison de son épilepsie, notre sœur est en danger de mort. Le traitement qu'elle a en sa possession est arrivé à échéance et un arrêt brutal de la prise de médicaments est dramatique pour sa vie, comme nous l'a confirmé son neurologue.

Vous êtes « tenu informé quotidiennement » de la disparition de votre compatriote, nous vous en remercions et nous vous prions d'agréer, monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Damien, Sibylle et Stanislas Véron

Frères et sœur de Tiphaine disparue depuis le 29 juillet à Nikko au Japon

Le président de la République n'est pas resté sourd à notre appel à l'aide. L'information nous a été rapportée par le député Sacha Houlié puis par l'ambassadeur de France au Japon, Laurent Pic :

Je vous confirme que le président de la République a évoqué, mercredi 12 septembre dernier, la disparition de votre sœur à l'occasion de la visite du prince héritier en France. Le président m'a indiqué que le prince héritier était parfaitement au courant de cette affaire et l'avait assuré de la pleine coopération des autorités japonaises. À mon retour à Tokyo, samedi matin, alors que j'attendais l'avion de Son Altesse impériale, le procureur général japonais est venu de lui-même me confirmer que la police japonaise faisait tout son possible.

*

Alors que le futur empereur japonais a fait le voyage jusqu'en France, mon père a fait le chemin en sens inverse sans nous consulter. Ma grande inquiétude est qu'on n'ait pas réfléchi à une stratégie commune et que cela conduise nos interlocuteurs à perdre pied.

Il est à Nikko depuis quelques jours, pour prendre notre relais, je m'inquiète aussi un peu pour sa santé. Le 13 septembre, il est reçu par les policiers locaux en compagnie de M^{e} Kanezuka, le numéro deux de l'ambassade, Jean-Baptiste Lesecq (le diplomate a servi plusieurs fois en Afghanistan, aux États-Unis et plusieurs fois au Japon), et la nouvelle consule, Marie-Hélène Teylouni.

Il nous écrit un compte rendu, dans lequel il fait part de ses impressions. Il note un travail *important* et *minutieux* de la part de ses interlocuteurs. Assis devant lui, Kitamura, « le Sphinx, chef de la police de Tochigi, sans lunettes, le front haut, parlant peu, très attentif, donnant parfois des instructions brèves, sans se retourner, aux jeunes inspecteurs qui sont plus

souvent debout qu'assis, passant les volumineux classeurs de documents, rapports et photos d'enquête, plans, très nombreux ». La police lui redonne les mêmes informations qu'à nous un mois plus tôt, sans qu'il puisse s'en rendre compte.

Les mauvaises nouvelles pleuvent, mon père s'en fait l'écho par e-mail : le Sphinx refuse d'intégrer au dossier une analyse des données Google de Tiphaine réalisée par Philippe de Lussy, cousin et chef d'entreprise dans la téléphonie. Grâce à ses recherches, Philippe a pourtant plusieurs certitudes. Même si la dernière position de Tiphaine est indiquée à 11 h 25, elle a navigué sur le réseau de l'hôtel jusqu'à 11 h 34 au moins et probablement jusqu'à 11 h 40. Selon lui, « il est CERTAIN que le téléphone utilisait NTT Docomo et la plateforme Japan Connected-free Wi-Fi pour sa dernière connexion […] adresse IP : 210.164.9.13 (celle de l'hôtel ?) » et « il est CERTAIN que le téléphone utilisait le réseau de SoftBank pour la téléphonie, et pas de données 4G ». Autrement dit, Tiphaine n'a pas activé le mode avion, c'est donc à l'opérateur japonais de fournir le bornage GSM de Tiphaine.

Le Sphinx, lui, « se plaint de Free et de SoftBank à la fois, lesquels se renverraient la balle ». Mon père ne compte pas se laisser faire par « ces opérateurs récalcitrants ». Malheureusement, ses mails sont restés sans réponse du côté de SoftBank (l'entreprise ne répondra à aucune de nos nombreuses sollicitations) et sont sans effet en ce qui concerne NTT Docomo. Et pour cause, l'opérateur explique ne pas avoir reçu de mandat judiciaire :

« […] *We are also deeply concerned about the whereabouts of your daughter. With regard to the information which you requested, NTT Broadband Platform, Inc. (NTTBP) will disclose the information on communications log if we receive a warrant which the investigation authority obtained from the court. Therefore, we will immediately disclose*

the requested information upon receiving a request from Tochigi Police for such disclosure based on such warrant[1]. »

Durant la réunion, Jean-Baptiste Lesecq annonce que le président Emmanuel Macron et le prince Naruhito se sont entretenus du dossier. Mon père poursuit son récit : « Le prince aurait simplement répondu comme l'oblige la Constitution japonaise, que les autorités de son pays suivaient l'affaire avec la plus grande attention… Et le Sphinx, d'ajouter simplement : le prince Naruhito sera à Nikko en octobre. »

Cette rencontre au sommet ne semble pas les ébranler et encore moins les inciter à accepter une coopération judiciaire entre le Japon et la France, une demande assez mal reçue. « Murmures dans la salle, côté police, le Sphinx nous dévisage tour à tour, plus raide que jamais, au fur et à mesure que l'interprète traduit les propos de Jean-Baptiste Lesecq. Suit une intervention spontanée, apparemment détaillée et assez longue d'Ayano Kanezuka sur le fonctionnement du parquet, le rôle du juge d'instruction. Tout semble alors s'apaiser. » La tension est redescendue d'un cran, mais pas à notre avantage. La police est aussi réticente à une collaboration franco-japonaise qu'à une coopération avec ses pairs. Tous ces échanges de compétences auraient pour seule conséquence d'« alourdir la procédure », d'« allonger les délais » selon l'équipe de Tochigi. À nos yeux, c'est évidemment une meilleure garantie de résultats.

Je crois que l'hypothèse d'une chute dans la rivière a toujours eu la préférence de mon père, car c'est en quelque sorte le moindre mal que l'on pourrait souhaiter à Tiphaine. Il imagine que Tiphaine a pu tomber par-dessus la rambarde d'un pont (dont il a pris la mesure) à la suite d'un malaise. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a sollicité l'entreprise japonaise de sonars. Mais, à l'issue de la réunion, il n'a pas réussi à convaincre les policiers d'une intervention. Trop d'obstacles techniques selon eux – une histoire d'honneur selon moi, puisque l'entreprise nous a dit le contraire. Cependant, mon père ne sait plus quoi penser de l'état des

rivières et des barrages le 29 juillet, craignant qu'effectivement le corps de sa fille ait été transporté jusqu'à la mer. La réunion s'est donc terminée sans avancée significative. Mon père est toutefois bien décidé à en savoir plus en menant ses propres investigations auprès de Tepco. Il se rend donc en taxi près des différents barrages et obtient rapidement des contacts, puis des indications intéressantes, comme la hauteur des vannes du premier barrage situé juste après le pont sacré, le barrage d'Akazawa (question que nous avions posée à plusieurs reprises à la police). L'entreprise Tepco a eu la gentillesse de transmettre à mon père ses relevés détaillés qu'elle a pris le soin de traduire et auxquels elle a associé un schéma explicatif. Et là surprise : une seule des deux portes est ouverte et, à 12 heures, elle est relevée de trente-neuf centimètres seulement. Ce n'est pas tout : la quantité d'eau qui passe sur le côté du barrage, par une zone appelée « zone de débordement », est bien moins importante qu'habituellement. Le barrage suivant, le Sanuki, à trente kilomètres en contrebas, relevait régulièrement ses portes le 29 juillet pour éviter des amas de sable transportés par le courant, mais, là aussi, dans une moindre mesure et par intermittence.

Devant ces données, la piste d'une chute dans la rivière tient de moins en moins la route. Ou alors, ce serait beaucoup de *pas de chance* que Tiphaine se soit noyée et que son corps n'ait jamais été retrouvé. Cela dit, tant que nous n'avons pas fait les vérifications maximales, je garde cette possibilité en tête. Quelqu'un peut aussi très bien avoir jeté son corps dans la rivière pour s'en débarrasser.

*

Notre père est revenu épuisé par son mois passé au Japon et résigné. Même si au fond de lui il doit espérer des réponses, un peu comme Stanislas, éreinté par les recherches du mois d'août, plus capable de fournir l'énergie nécessaire pour crier au scandale et réclamer une enquête. Son travail très prenant à Lyon comme analyste financier l'a forcé à prendre du

recul. Ce n’est pas dans mon tempérament. Je vois la disparition de Tiphaine comme une injustice, un abandon des autorités par manque de volonté. Alors avec Sibylle et notre mère, je vais continuer à tout faire pour savoir ce qu’il lui est arrivé. Il reste tellement de choses à obtenir ! Pour y parvenir, il faut en avaler des couleuvres, encore et encore… Toujours en lien avec l’ambassade et par l’intermédiaire de notre avocate japonaise, nous testons le format questions-réponses à distance avec la police. Assez inutilement parfois, je dois l’avouer, sauf pour rappeler que nous sommes toujours présents et déterminés à retrouver Tiphaine.

C’est l’histoire sans fin, le mythe de Sisyphe. Sans les investigations les plus basiques, ils ne risquent pas de découvrir des indices, pourtant, sur mon écran, je lis : la police n’a aucun *programme déterminé* pour la recherche de Tiphaine, *éventuellement ses habits et ses effets personnels*. Ni recherche, ni audition. Qu’est-ce que le yakuza a déclaré à la police ? « Cette personne n’est pas coopérative, et il est impossible de l’entendre. » On tâtonne, on cherche à glaner des petits détails. Chaque fois, les formules sont évasives. Par exemple, en cas de convulsions de Tiphaine, quelle aurait été la réaction de l’hôtelier ? La question ne lui a pas été posée, mais « il aurait tout fait pour secourir la vie ».

Les supposés quiproquos culturels ont bon dos. Nous essayons de nous renseigner sur de potentiels achats d’anti-épileptiques en pharmacie, sur suggestion de Mister Ogawa : « Nous n’avons pas fait la vérification. » Avez-vous procédé à l’analyse des applications japonaises que Tiphaine aurait téléchargées sur son téléphone (horaires de train par exemple) ? « Nous ne pouvons pas faire d’analyse des applications japonaises étant donné que le téléphone portable n’est pas retrouvé. »

C’est désespérant, n’est-ce pas ? Pour moi, c’est terrible de me replonger dans ces échanges et je suis certain que ça l’est pour vous aussi en me lisant. C’est un peu une guerre psychologique et apparemment les

Japonais sont des pros dans le domaine, espérons donc que les policiers français pourront vite se rendre sur place comme ils le souhaitent.

Justement, je reprends des couleurs lorsque, le 18 septembre 2018, le parquet de Poitiers annonce l'ouverture d'une information judiciaire pour « enlèvement et séquestration », dont le cadre permet l'envoi de policiers français au Japon, selon les conventions internationales. C'est aussi un vrai motif d'espoir parce qu'un juge français va pouvoir adresser des commissions rogatoires (des requêtes) à la police nipponne. Nous nous mettons aussitôt à la recherche d'un avocat pour nous constituer partie civile et avoir accès au dossier.

Contrairement à notre avocate au Japon qui a des pouvoirs plus que limités dans la consultation des pièces de l'enquête, en France, c'est l'inverse. Lorsqu'une instruction est ouverte, l'avocat a un droit de regard et peut faire des demandes d'investigations au juge. Dans le jargon que je découvre, on appelle ça des « demandes d'actes ». Alors nous hésitons longuement quant au choix de cet avocat, son profil est décisif. Faut-il une star en droit pénal ? Nous craignons une lutte d'autorité entre le juge d'instruction et un avocat médiatique. C'est sûrement un profil intéressant si on veut mettre la pression dans un dossier, agiter la magistrature, en l'occurrence ce n'est pas notre objectif. Est-il nécessaire de faire appel à une pointure en matière d'affaires internationales, plus particulièrement un connaisseur du Japon ?

M^{e} Ayano Kanezuka étant inscrite aux barreaux de Paris et de Tokyo, ce n'est pas nécessaire, nous pouvons créer un tandem et éviter de faire appel à un grand cabinet parisien.

C'est acté : nous faisons le choix de la proximité. Mon cousin Adrien (qui est avocat) se dit que c'est une bonne idée, car l'instruction est basée à Poitiers, un avocat poitevin sera plus accessible, il pourra consulter régulièrement le dossier au tribunal, aller parler souvent avec le juge. Avec son aide, celle de nos proches et même d'un magistrat, nous constituons en

conséquence une liste d'une dizaine de candidats… que finalement nous n'utiliserons jamais. Celle qui deviendra notre avocate se présente à nous, lors d'un rendez-vous informel.

Une des meilleures amies de Tiphaine, Sandra, et l'une de nos tantes, ont commencé à élaborer des statuts en vue de la création d'une association. J'ai ainsi été mis en contact avec un avocat qui a gentiment accepté de me conseiller. Il est venu accompagné d'une consœur, M^e^ Emmanuelle Bernard. Elle est pénaliste à Poitiers et propose de nous défendre. Réactive et déterminée, elle compte d'ores et déjà faire un tour au palais de justice pour essayer d'avoir des informations toutes fraîches sur le dossier. Il est convenu de se rappeler dans la soirée.

Le soir venu, elle me rappelle pour évoquer ses rencontres au palais. D'après ses informations, deux juges devraient travailler en cosaisine. L'avocate a aussi croisé et discuté avec des officiers de la police judiciaire qui lui semblent toujours autant investis. Elle semble proche des acteurs du dossier, à première vue, c'est un bon point. En revanche, elle défend davantage les accusés que les victimes, un détail qui a son importance d'après les conseils que nous avons reçus. A-t-elle du temps à consacrer à notre dossier ? Oui, elle le garantit. Est-elle déterminée à pousser l'envoi de policiers français au Japon ? Oui, elle l'est. Elle ne compte rien lâcher devant l'inertie des Japonais. Après discussions avec ma mère, mon frère et ma sœur, nous décidons à l'unanimité de nous faire représenter par M^e^ Emmanuelle Bernard. Nous voulions un avocat qui puisse être en lien direct avec les acteurs de l'enquête, en peu de temps elle nous a prouvé qu'elle répondait à ce critère. D'ailleurs, il y a déjà du nouveau, il n'est plus question d'un binôme de magistrats, finalement l'instruction va être confiée à Mme E.

Emmanuelle Bernard espérait que le dossier serait géré par un juge d'instruction en particulier, plus apte, à ses yeux, à gérer une enquête qui demande une grande habileté diplomatique.

Un climat de confiance s’installe très vite entre nous. Emmanuelle Bernard est tonique, loquace, prévenante et son franc-parler nous convient bien. Pour elle, l’histoire de l’hôtel est invraisemblable : pratiquement deux heures d’écart entre le départ annoncé de Tiphaine par l’hôtelier et la localisation GPS ! « La question ne se poserait pas en France, cet homme serait entendu en garde à vue », s’insurge-t-elle. Entendre ces propos de la part d’une professionnelle, savoir qu’elle qualifie le travail de la police locale d’insuffisant, c’est évidemment réconfortant. Elle donne de la légitimité au combat que nous menons depuis deux mois déjà.

En découvrant que la piste d’une chute dans la rivière est basée sur un foulard laissé à l’abandon, puis sur une analyse détournée des points Google Maps, sans qu’aucune recherche supplémentaire digne de ce nom n’ait été engagée, elle déclare : « On marche sur la tête. » Le récit des réunions avec la police la révolte également : « Comment avez-vous fait pour garder votre calme devant autant d’incompétences ? Je n’aurais pas réussi à être aussi patiente. » Son point de vue est clair : l’instruction doit partir de l’hôtel et un certain nombre de vérifications doivent être réalisées (auditions, téléphonie, vidéosurveillance…).

Jusqu’à présent les policiers de Nikko ont refusé de discuter avec leurs homologues français par le biais d’Interpol. Avec l’ouverture d’une instruction, ils n’auront dorénavant plus le choix de répondre à la juge française. La question essentielle à présent est de savoir s’ils coopéreront pleinement avec la France. Emmanuelle Bernard adresse une demande d’actes dès le 24 septembre 2018 à la juge d’instruction. Dans ce document, notre avocate défend plusieurs actions à mener. Il s’agit, pour pallier les nombreuses lacunes, d’obtenir en priorité les informations suivantes :

- – les données auprès des opérateurs téléphoniques ;
- – les auditions du propriétaire de l’hôtel, de sa famille et des clients présents ce week-end-là ;
- – la consultation des images de vidéosurveillance ;

- – les investigations sur de potentiels suspects, notamment le faux guide ;
- – les recherches sur le terrain et la nécessité d’avoir des données concrètes, comme la pluviométrie.

Les choses se mettent en place pour une collaboration entre la France et le Japon, la police judiciaire est dans les starting-blocks pour aller à Nikko et l’ambassade est à nos côtés pour faciliter les pourparlers diplomatiques et accélérer le processus.

De France, nous avons toujours un contact régulier avec Akiko, la seule ouverture en direction de la police de Nikko. Depuis quelques semaines, leur discours récurrent est de dénigrer l’ambassade en expliquant qu’ils sont lents dans la transmission des informations. Ils cherchent un bouc émissaire plutôt que d’affronter leur propre insuffisance, notamment en matière de téléphonie. Je ne manque pas de rappeler à Akiko que l’ambassade n’est pas censée être leur premier relais. Corentin Faiche avait accepté de faire ce travail de liaison, mais la nouvelle consule vient de prendre son poste et elle semble moins à l’aise pour sortir de ses prérogatives.

Le 5 octobre 2018, c’est fait, la juge adresse une demande d’entraide pénale internationale à destination des autorités japonaises. Tout le monde espère recevoir une réponse rapidement.

En parallèle, la création de la cagnotte courant août nous donne les moyens de poursuivre nos investigations sur place. Grâce à la générosité de nos proches, de notre famille, de nos amis, je peux donc repartir en expédition à Nikko dès le mois d’octobre. Cette fois j’y vais accompagné d’une amie de longue date de la famille, Cécile. Ensemble nous prévoyons d’explorer la forêt aux alentours du site du faux guide – le temple Takinoo et les chutes de Shiraito. Justement, quelques jours avant notre départ, une graphiste japonaise nous prévient qu’à force de scruter les réseaux sociaux, une photo publiée sur Instagram a retenu son attention. Elle pense reconnaître une silhouette de femme habillée d’un poncho bleu, son allure

fait penser à Tiphaine. Or, cette photo a été prise par un Américain le 29 juillet 2018 en début d'après-midi à proximité du panneau d'avertissement[2].

1. « Nous sommes profondément touchés par la disparition de votre fille. En ce qui concerne les informations que vous avez demandées, NTT Broadband Platform, Inc. (NTTBP) divulguera le journal des communications si la police fait une demande de réquisition auprès du tribunal. Par conséquent, nous fournirons les informations dès réception du mandat délivré à la demande de la police de Tochigi. »

2. Voir cahier photos.

15

Octobre 2018 : nouveau vol pour Nikko

C’est le début de l’automne, Cécile et moi arrivons à Tokyo où nous allons passer deux jours avant de rejoindre Nikko. Au programme : entretien avec la nouvelle consule, et réunion avec notre avocate Ayano Kanezuka. Cécile a repéré une association japonaise de disparus, mais jusqu’ici impossible de la joindre, nous comptons nous présenter directement à l’adresse indiquée sur son site Internet. Ce nouveau voyage est aussi l’occasion de rencontrer notre contact au sein de l’entreprise de sonars Kaiyo Engineering, un Nippo-Américain appelé Morgan Shimizu. Mon idée est de convier un des responsables de KE à la prochaine réunion avec la police pour acter leur intervention le plus vite possible. La juge a évoqué auprès de notre avocate la possibilité de mandater des enquêteurs plongeurs au Japon, seulement ce serait au détriment du volet criminel de l’affaire. Pour la justice française, il est donc intéressant de compter sur des experts recrutés à titre privé pour sonder la rivière afin de se concentrer sur d’autres investigations.

À l’exception d’un passage rapide par la gare centrale, c’est la première fois que je découvre Tokyo. Chaque déplacement me paraît durer un temps infini. Assez logique pour une métropole de plus de treize millions

d’habitants, vingt fois plus étendue que Paris, qui m’apparaît trop dense et bruyante. Le chiffre grimpe à plus de quarante millions d’habitants quand on parle du Grand Tokyo, ce qui en fait une des mégalopoles les plus peuplées de la planète… Mais grâce à Cécile, toujours très efficace et organisée, nous parvenons sans trop de mal à rejoindre notre hôtel, puis le lendemain à emprunter les différents métros jusqu’à l’ambassade, sise au sud-ouest de Tokyo, dans le quartier de Minato.

Nous avons réservé une chambre d’hôtel à Asakusa, un quartier au nord-est de Tokyo, proche de la gare centrale, assez pratique pour limiter les déplacements dans la capitale nipponne et se rendre à Nikko. Tiphaine y avait elle-même séjourné quand elle était venue au Japon pour la première fois. Elle s’était sentie bien dans ce coin de Tokyo, familial et populaire, célèbre pour abriter un lieu de pèlerinage, le temple Senso-ji. C’est aussi là-bas que se trouve la rue Kappabashi, celle des ustensiles de cuisine où baguettes et couteaux sont exposés comme des œuvres d’art aux côtés des boutiques de *gyoza* ou sushis en plastique, ornementations typiques des devantures de restaurants japonais.

Je suis épaté par le civisme et l’organisation des gens dans le métro. Malgré une foule très dense, les passants ne se bousculent pas et suivent les indications au sol, sans chercher à dépasser la personne qui les précède. Pour attendre le métro, il faut faire la queue en respectant l’ordre d’arrivée de chacun. La propreté des espaces publics me sidère toujours autant, surtout dans une ville de cette envergure, et le silence qui règne dans les transports en commun m’impressionne. Nos comportements dans les espaces publics sont beaucoup plus agressifs et égoïstes ; à Paris c’est la ruade pour entrer dans le métro. En revanche, l’uniformité dans les tenues vestimentaires des Japonais fait écho à cette rigueur de comportement imposée par leur civilisation.

Autre aspect très agréable : la gentillesse des Japonais. Si vous perdez votre chemin ou que vous donnez l’impression d’être perdu, il y a toujours

quelqu’un qui, spontanément, fera le maximum pour vous venir en aide et vous remettre dans la bonne direction. C’est avec émotion que je pense à Tiphaine, car à ce moment-là je suis en train de comprendre pourquoi elle aime tant ce pays. L’obligeance et la timidité des Japonais sont des traits de caractère que je retrouve chez elle. D’ailleurs, quand je lui ai décrit Tiphaine, Akiko m’a dit qu’elle semblait *très japonaise* dans sa façon d’être.

L’ambassade est le point de départ de notre périple tokyoïte. Arrêt au poste de garde à notre arrivée, contrôle d’identité et attribution d’un badge. En pénétrant pour la première fois dans l’enceinte de l’ambassade, je suis impressionné par les lieux. Devant moi se dresse un bâtiment moderne entièrement vitré et élancé, un grand mur de végétaux qui lui est juxtaposé s’y reflète. Il faut passer entre les deux, sur un chemin en bois, pour rejoindre le hall d’accueil. Nous sommes début octobre, mais les matinées sont encore bien chaudes.

La consule Marie-Hélène Teylouni nous reçoit sur-le-champ, un peu crispée, mais souriante. Nous la suivons dans son bureau du rez-de-chaussée. Elle semble avoir un tempérament calme. Avant d’être nommée au Japon, elle a servi en Ukraine. Nous abordons sans attendre la dernière réunion avec la police qui a eu lieu avec notre père au mois de septembre. Même si nous avions déjà eu un compte rendu, il est intéressant de voir comment elle se positionne par rapport à la police. Son prédécesseur Corentin Faiche ne critiquait jamais le travail des policiers de Nikko, mais en les appelant et en les sollicitant régulièrement, il leur mettait la pression pour les inciter à en faire davantage.

Nous ne partons malheureusement pas sur les meilleures bases. Elle refait assez maladroitement une synthèse des actions entreprises par la police durant le mois d’août, sauf que, naturellement, je n’apprends rien, ayant été aux premières loges… Elle défend de façon malhabile le travail des enquêteurs : « Ils ont déjà fait énormément de choses, au mois d’août ils

ont mobilisé quatre-vingts personnes pour faire une battue. » Je me permets de préciser que pour obtenir cette seule journée de battue, il a fallu déployer une énergie colossale et enclencher une pression médiatique importante. Mais elle reprend : « Ils continuent de faire beaucoup de choses. Concernant la téléphonie ils nous ont demandé de leur communiquer un numéro ECGI. » L'ECGI est un terme technique pour désigner un identifiant utile à la localisation d'un téléphone. C'est très bien qu'ils s'y intéressent, mais pourquoi demander ces éléments à l'ambassade ? La conversation est posée, mais j'ai l'impression de repartir de zéro : j'essaie d'être persuasif pour qu'elle prenne conscience du rôle indispensable qu'elle a à jouer dans cette affaire. Si les Japonais ont besoin de plus d'éléments, il faut absolument qu'elle les pousse à discuter avec la police française par le biais d'Interpol. Je lui rappelle aussi que la police japonaise a toujours privilégié la piste de l'accident sans fondement et sans mener de recherches. J'insiste donc sur ce point également : il faut réussir à les convaincre de fouiller les berges le long de la rivière, surtout qu'à cette époque de l'année la végétation est beaucoup moins dense. Je m'inquiète de savoir si un juge japonais a finalement été saisi par la police de Tochigi, afin d'obtenir des réquisitions judiciaires auprès des opérateurs téléphoniques. La police n'a pas communiqué à ce sujet-là.

La seule chose intéressante que j'apprendrai de la part de la consule lors de ce rendez-vous, c'est que la commission rogatoire internationale[1] de la juge E. a déjà fait un bon bout de chemin. Avant d'atteindre le Japon, le document doit faire plusieurs escales, il doit être consulté par le parquet, le Bureau d'entraide pénale internationale du ministère de la Justice, etc. *Idem* côté japonais. En tout cas, il est déjà parti de Poitiers depuis belle lurette et son atterrissage sur un bureau de la chancellerie japonaise est imminent.

*

Cette première rencontre m’a angoissé, car je constate que la nouvelle consule n’a pas montré une volonté farouche devant une police locale toujours aussi peu concernée par nos demandes et entêtée à ne pas collaborer avec la police française. Je sais combien sa position est délicate – difficile de la blâmer. Elle vient d’arriver, elle n’a certainement pas encore pris ses marques. Si l’ambassade est toujours présente à nos côtés, désireuse de vérité quant à la disparition de Tiphaine, son implication me paraît toutefois moins palpable.

Un autre élément pèse désormais contre nous… C’est le discours assez fataliste que notre père a tenu auprès de l’équipe de l’ambassade ou encore avec notre avocate. Incapable d’envisager la piste criminelle, convaincu que le corps de Tiphaine a pu être emporté à tout jamais par les flots, il a conforté la police dans son inertie. Je comprends parfaitement que d’autres hypothèses le terrifient – imaginer que Tiphaine puisse avoir été enlevée et séquestrée quelque part est tout aussi insoutenable pour nous. Ainsi, je crois que nos différents interlocuteurs ont perdu le fil entre l’attitude résignée du père et la détermination d’une fratrie à quelques semaines d’intervalle.

Je suis frustré et rien ne se déroule comme prévu. Notre avocate japonaise a un empêchement, je ne la verrai qu’à Nikko, lors du prochain face-à-face avec la police. Morgan Shimizu, le responsable de l’entreprise de sonars marins, ne répond plus à mes messages, alors qu’il a toujours été réactif jusqu’à présent. J’avais aussi en tête de décrocher un rendez-vous improvisé avec le journaliste spécialiste du crime organisé, Jake Adelstein. Malheureusement, il n’est pas à Tokyo en ce moment, mais il s’engage à me recontacter plus tard, notamment pour m’aiguiller dans le recrutement d’un détective japonais.

Avant de nous rendre à l’association des disparus, l’inébranlable Patrick Hochster nous invite, Cécile et moi, à déjeuner. Il nous fait part des derniers échos qu’il a eus de la communauté française et de l’ambassade. Patrick n’a pas rencontré mon père, mais en effet il concède que plusieurs personnes

qu’il a croisées à Tokyo se sont en quelque sorte rangées à sa résignation. D’une source proche, il nous confie une anecdote. Lors d’une soirée au sein de l’ambassade, notre avocate japonaise, Ayano Kanezuka, s’est plainte avec âpreté que les médias français soient aussi critiques envers la police japonaise. Je peux assurément comprendre qu’Ayano ait à cœur l’image de son pays, cependant nous avons fait notre possible pour ne pas égratigner la réputation de la police japonaise, au prix d’une grande retenue. C’est elle qui nous a d’ailleurs encouragés à médiatiser l’affaire pour obliger les policiers japonais à bouger. En discutant de cette histoire avec ma famille, nous commençons à nous interroger sur sa capacité à faire la part des choses… Si son sentiment nationaliste est aussi vif, comment peut-elle sereinement s’occuper de l’affaire de Tiphaine ? Ne risque-t-elle pas de glisser dans un conflit d’intérêts en faveur du Japon ? C’est une avocate d’affaires qui nous a plu par sa pugnacité, mais elle est très occupée. Elle a pris notre dossier en main à des tarifs préférentiels, notamment par amitié pour l’ambassade. Cette bonne œuvre pourrait déjà trouver ses limites… Tout cela est très angoissant.

Dans l’après-midi, nous nous rendons à l’association des disparus. Nous tournons dans le quartier avant de repérer l’adresse. Ce n’est pas évident à Tokyo, ce n’est pas comme en France, un numéro + un nom de rue. Ici, il y a tout un système de blocs assez savant, dans une écriture indéchiffrable. Quand nous nous présentons enfin devant les locaux : personne. Pas de chance. Décidément, c’est la spirale… Ils ont déménagé la semaine dernière ! Leur nouvelle adresse est introuvable et leur téléphone sonne occupé.

Le lendemain matin, nous partons pour Nikko. En arrivant, je me sens envahi d’un profond chagrin. Nikko est la première étape du voyage de Tiphaine et c’est ici qu’elle a disparu… De son côté, Cécile découvre la ville avec étonnement. Comme elle, nos soutiens en France ont du mal à imaginer les lieux. Certains se figurent un environnement sauvage,

montagnard, abrupt. En réalité, il n'y a ni falaises ni précipices, mais seulement une exception proéminente à 1 000 m d'altitude (le mont Nakimushi, non loin de l'hôtel de Tiphaine). Les chaînes montagneuses telles que nous les connaissons en France n'ont pas d'équivalent non plus autour de Nikko. La ville est tout simplement encadrée par des collines, elles-mêmes surplombées d'arbres majestueux et centenaires, à l'abri desquels se nichent sanctuaires et promenades pavées. Bien sûr, au-delà du premier cercle boisé, en arrière-plan du cœur de la ville, disons, la nature environnante est très vaste et son aperçu, impressionnant dès la descente du train.

Je fais découvrir à Cécile l'itinéraire que Tiphaine a emprunté de la gare jusqu'à l'hôtel afin qu'elle se fasse son opinion. Elle s'imprègne du décor, marche le long de la rivière. Pour elle qui connaît bien Tiphaine, une chute lui paraît rapidement farfelue : « Tiphaine ne se serait jamais approchée du bord ! » Kazu et sa sœur Noriko ont la gentillesse de nous héberger gratuitement dans leur pension, L'Escale, puis après le départ de Cécile, lorsque je me retrouverai seul, son amie Kumiko, propriétaire d'une *guest house*, me prêtera un studio pour quelques jours. Nous avons au moins ça : la solidarité des habitants de Nikko. Les mois passent, mais je constate qu'ils sont toujours à nos côtés pour nous aider, ce qui est un soulagement de se savoir épaulé. Je me demande en revanche si la police ne nous a pas oubliés. Avant d'arriver ici, nous leur avions transmis la fameuse photo trouvée sur les réseaux sociaux (la silhouette au poncho bleu, prise par un Américain près du parking du temple au faux guide) mais il n'y avait eu aucune réaction de leur part.

Les médias japonais locaux m'ont sollicité pour une interview. Je me présente à eux rapidement après notre arrivée pour évoquer nos projets sur place et officialiser notre demande de coopération entre les polices française et japonaise. Pour ne pas heurter l'opinion publique et encore moins la police, j'utilise une formule de compromis : « La police de Nikko a déjà

travaillé assez dur, Tiphaine est française, il est donc normal que la France vienne participer à l'enquête. » La phrase est citée dans l'article, le message est passé, tant mieux, maintenant il faut s'appuyer sur cet argument pour que les policiers japonais acceptent cette collaboration. Comme d'habitude, j'ai fait très attention à ne pas les offenser en formulant des remerciements pour « tout ce qu'ils font pour Tiphaine ».

Cécile se met à filmer les lieux pour notre avocate française, afin qu'elle puisse les remettre à son tour à la juge d'instruction. Ainsi pourra-t-elle se rendre compte que les chemins sont parfaitement balisés et qu'une chute dans la rivière est peu probable. C'est d'ailleurs en filmant le barrage implanté deux cents mètres après le pont rouge que je réalise que deux autres caméras sont braquées sur la rivière au niveau des vannes. La difficulté étant d'obtenir la réquisition des images de surveillance et les modalités du dispositif de sécurité (visionnage en direct, conservation des enregistrements…). Nos petites vidéos vont aussi être un support pour expliquer la configuration des lieux à ceux qui nous suivent sur Facebook. Volontairement nous allons rendre visite à l'hôtelier qui vient de rentrer à Nikko après un séjour prolongé en montagne, comme sa fille l'avait expliqué à notre père, en septembre, lorsqu'il avait voulu le rencontrer. Nous demanderons aux officiers de police s'ils en savent plus sur ce voyage (où est-il allé ? Est-ce habituel ?), mais encore une fois ils ne jugeront pas nécessaire d'en savoir davantage, « c'est un homme bien ». L'attitude de M. F. est toujours aussi étrange : lorsqu'il nous voit, il cherche à abréger la discussion. Quant à sa fille et sa femme, dès qu'elles m'aperçoivent, elles partent se cacher. Le jour où j'ai réussi à parler seul à seul avec sa fille, elle m'a semblé plutôt sincère dans ses explications, elle m'a souhaité de retrouver Tiphaine. Je ne me poserais pas autant de questions s'il n'y avait pas des discordances dans son emploi du temps le 29 juillet. Est-il avéré qu'elle était à l'hôtel ? Nous avons des raisons d'en douter. C'est pour cette

raison que nous voulons que les procès-verbaux japonais – s'ils existent – puissent être vérifiés par les policiers français.

Quelques jours plus tard, Cécile et moi faisons une rencontre intéressante avec une voisine de l'hôtelier. Son sentiment sur la disparition de Tiphaine est qu'elle n'a pas du tout fait une chute dans la rivière (elle a fait le même constat que tous, le niveau d'eau était normal le dimanche). À mi-mot, elle envisage une mauvaise rencontre. Mme K. explique que la zone de Kanmangafuchi Abyss est très fréquentée par les touristes étrangers et principalement par les Européens, car pour les Japonais le site est maudit, il représente un mémorial pour des enfants morts. C'est donc un lieu où les habitants de Nikko se rendent peu. Au passage, elle nous confirme que, pour un Japonais, il est difficile de distinguer les Européens entre eux. Elle nous le démontre dès le lendemain lorsque je la croise dans le quartier. Content de la revoir, je la salue chaleureusement, elle me regarde bizarrement, puis en m'ayant examiné quelques secondes elle finit par me reconnaître. Nous avions pourtant passé deux heures ensemble la veille.

Au fil de la conversation, cette dame nous dit être assez surprise de ne pas avoir été interrogée par la police, car elle fait partie des rares habitants qui vivent entre l'hôtel de Tiphaine et Kanmangafuchi Abyss. Ayant osé émettre une critique, elle s'empresse toutefois d'ajouter que les policiers ont fait beaucoup de choses, ils l'ont dit dans les médias. Je ne sais pas si les policiers japonais jouissent d'une aura particulière ou si c'est tout simplement culturel de ne pas critiquer. Il est intéressant en tout cas de voir que nos interlocuteurs ne s'aventurent jamais sur ce terrain là. De mon côté, je m'abstiens de lui dire que je trouve très regrettable qu'il n'y ait pas eu d'enquête de voisinage. Même s'il y a beaucoup de touristes dans le coin et que les Japonais aient du mal à les différencier entre eux, j'ai remarqué qu'à Nikko les passants sont bien rodés pour vous éviter du regard tout en réussissant à vous observer discrètement sans que vous puissiez vous en apercevoir. Tout finit par se savoir ici. Au Japon, cela semble même

institutionnel, puisqu'il existerait des conseils de quartier au sein desquels un *espion* serait chargé de veiller à l'harmonie dans les foyers.

Revenons à Mme K. À propos de l'hôtelier, elle nous explique mal le connaître malgré la petite distance qui sépare leurs habitations, notamment parce qu'elle le juge un peu hautain. Elle évoque cependant son passé. Son père a créé le Turtle Inn il y a longtemps, et M. F. son fils, l'actuel propriétaire, a fait construire une annexe à dix mètres du parking de Kanmangafuchi Abyss il y a vingt ans, où il habite maintenant avec sa femme. Elle est formelle, c'est bien sa fille qui habite l'hôtel où Tiphaine a dormi.

L'Escale étant assez loin du centre-ville et nous déplaçant à pied, nous continuons à faire du Nikko Park Lodge (l'hôtel de Sei) notre base arrière pour écrire nos mails, rédiger nos comptes rendus ou encore nous entretenir avec les journalistes. Cela nous permet aussi de faire une pause de temps à autre, et de nous réchauffer après nos longues recherches sur le terrain. Niveau logistique alimentaire, j'opte pour le plus simple (à quelques détails près, le même fonctionnement qu'au mois d'août). En guise de petit déjeuner je prends un café dans les fameuses supérettes ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et je m'y ravitaille en *onigiri* pour le déjeuner – très bon marché et surtout très pratique pour partir traquer des indices la journée entière. Le soir, je mange des *ramen* la plupart du temps dans le même petit restaurant situé entre la gare et le pont rouge. C'est le moment où il m'est possible de souffler un peu. Tout ferme assez tôt à Nikko, même au mois d'août, le service se termine dès 21 heures. C'est généralement l'heure où je passe mon temps au téléphone à faire le point avec ma famille, une cigarette ou une bière à la main. Le Japon a sept heures d'avance sur la France en été, huit heures en hiver.

Nous commençons nos explorations avec Cécile à partir des Shiraito Falls, là où l'Américain a pris sa photo.

Pour une remise en situation rapide des lieux, les grands sanctuaires se trouvent dans le parc national de Nikko, bordé par deux rivières. Au sud-ouest il y a la Daiya-gawa, qui traverse l'abysse de Kanmangafuchi et coule derrière le Turtle Inn. À l'opposé, au nord-est, se trouve l'Inari-gawa. Logiquement pour se rendre au Takinoo-jinja (le temple des pancartes) et aux Shiraito Falls qui lui sont accolées, il faut traverser tout le site inscrit à l'Unesco, truffé de caméras. Mais nous avons constaté qu'il existe des angles morts. Il est notamment possible d'échapper au maillage des caméras en empruntant un long escalier de pierre, surtout si les groupes de touristes sont nombreux. Comme la police nous a refusé tout accès au visionnage des caméras et que la juge est loin d'en avoir obtenu la consultation, nous sommes obligés de compter sur cette possibilité. Tiphaine a pu se rendre au Takinoo-jinja tout en échappant à la vidéosurveillance.

Une fois arrivé à ce temple, il est facile de se retrouver isolé. Plusieurs sentiers pédestres invitent au calme. Le site est aussi longé par une petite départementale. Ceux qui s'engagent sur cette route (sur deux kilomètres environ) s'enfoncent encore un peu plus dans la montagne jusqu'à déboucher sur le départ de plusieurs chemins de randonnée, bordés en contrebas par le cours de la rivière Inari. Curieusement, tous ces chemins sont condamnés. C'est même l'ensemble de la zone qui est interdit. À force de les arpenter, je finis par comprendre pourquoi. La rivière pendant la période des typhons provoque l'érosion des berges, ce qui conduit à des effondrements, et à certains endroits les passages piétonniers sont fortement réduits, entraînant des risques de chute.

Inutile d'aller très loin pour conclure que Tiphaine n'aurait jamais pris le risque de s'aventurer dans la montagne malgré un paysage attrayant avec des perspectives vraiment exceptionnelles. À l'inverse, dans l'éventualité d'un acte malveillant, c'est l'endroit idéal pour aller repérer une proie, s'en emparer sans être vu, l'isoler très rapidement, aussi bien en voiture qu'à pied. Puis facilement s'enfuir avec la victime ou se débarrasser de son corps

en le jetant sur les versants pentus. Ce qui ne me rassure pas, c'est qu'en ayant consulté le compte Facebook du faux guide, ses photos de Nikko ont très bien pu être prises dans les environs.

Des panneaux indiquent que le secteur va être fermé encore deux ans, le temps que les parois de la montagne soient consolidées. Autant dire que, pendant ce temps-là, aucun randonneur, promeneur ou bûcheron ne risque de tomber sur un squelette… Triste considération qui me pousse à ratisser la zone. C'est ce que nous faisons avec Cécile dix jours durant, sans relâche, à la recherche de Tiphaine ou d'indices. On croise et recroise pour être certains de n'oublier aucun mètre carré.

Plus on cherche, plus on s'éloigne, et plus nous faisons de découvertes. La route en goudron se poursuit sur au moins vingt kilomètres. Elle se termine en impasse, mais au détour d'une bifurcation, nous tombons sur une sorte de carrière où des ouvriers renforcent les parois de la montagne en injectant du béton, à plus de 2 000 m d'altitude. L'avis de mon ami Kazu, enfant du pays : « C'est l'endroit idéal pour cacher quelqu'un sans être vu. » Je suis consterné. Si ma sœur a été la victime d'un détraqué, il faudra trois mois pour mener des recherches sur une zone aussi vaste. À moins que son corps ait été enseveli dans du ciment…

En août nous n'avions pas réussi à échapper aux sangsues, mais, en ce mois d'octobre, la baisse des températures liée à l'arrivée de l'automne semble avoir mis fin à leur présence. Après plusieurs jours de recherches, aucune morsure à déplorer ! C'est donc avec assurance que nous pénétrons à travers des bambous malgré le temps pluvieux. À la fin de la journée, Cécile me dit ressentir de petites démangeaisons. Étant sur le point d'entrer à L'Escale, je lui dis de se déchausser sur le pas de porte. En retirant ses chaussures, Cécile se met à crier et je découvre que ses chaussettes sont devenues rouges ! Et là, c'est immonde… sous nos pantalons nous découvrons une cinquantaine de sangsues accrochées sur chacun de nous, principalement sur nos jambes. C'est compliqué de leur faire lâcher prise,

tout un savoir-faire que j’ai acquis avec le temps. Il faut donner une rapide pichenette, nette et suffisamment forte pour les éjecter loin sinon elles se raccrochent et arrachent encore davantage la peau, provoquant des saignements encore plus intenses. Je réalise alors que les sangsues sont tout simplement des insectes de pluie et non de saison ! Les gens du coin le savent et évitent de traverser les bambous, m’explique Kazu tout en m’offrant un répulsif pour nos prochaines sorties. Lui et sa sœur Noriko nous ont regardés horrifiés au moment où nous avons ôté nos vêtements.

Ces péripéties mises à part, nous avons réussi, Cécile et moi, à fouiller de nombreuses zones, dans un périmètre de plus en plus large. Mon amie a bien tenu le choc, mais elle est obligée de rentrer en France à la mi-octobre, c’était prévu. Une de mes cousines (côté paternel) prend le relais pour ne pas me laisser seul. Sauf que, à partir du moment où elle me rejoint, cette mission automnale devient encore plus dure. Je crois que je me reprocherai longtemps d’avoir accepté sa proposition. C’était une mauvaise idée. Sa présence m’a épuisé psychologiquement, à tel point que j’ai fini par me murer dans le silence. Ce qui a dû être difficile à vivre pour elle, mais je ne savais plus quoi dire : J. était en total décalage avec la réalité et j’ai énormément souffert de son comportement.

Dès la disparition de Tiphaine, J., à l’aise sur les réseaux sociaux, a collecté contacts et témoignages dès les premières heures de la disparition de Tiphaine, au point de se rendre incontournable. Or, au bout d’un moment, qu’elle serve d’intermédiaire nous ralentissait. Il nous a fallu énormément de temps pour discuter directement avec celle qui a découvert le profil du faux guide par exemple.

Elle rêvait d’être criminologue et ne s’en cachait pas. Elle l’a d’ailleurs dit plusieurs fois, notamment à ma mère, alors qu’elle était en train d’examiner la valise de Tiphaine, dans un moment qui aurait mérité un peu plus de tact. Elle a aussi créé des tensions irrémédiables entre nos parents. Sur place, à mes côtés, elle ne pouvait s’empêcher de commenter la vie de

Tiphaine et sa personnalité qu'elle connaît peu. Elle n'arrivait pas non plus à cacher son émerveillement pour le Japon, jubilant en glissant dans sa valise des petits cadeaux de nos hôtes, et tombant dans la sensiblerie au moment de leur dire au revoir.

Je peux imaginer qu'un événement, même dramatique, puisse sauver quelqu'un de son ennui. Mon empathie a toutefois des limites. Je n'avais absolument pas besoin de cela là-bas, à Nikko. De retour en France, elle a encore contribué à aggraver la situation, alors que je cherchais à prendre mes distances.

J'ai appris que, hélas, ce type de dissensions au sein des familles se produit souvent dans les coulisses de toutes les disparitions… Ces à-côtés énergivores, ces parasitages sans intérêt et ravageurs. De la petite phrase bête à manger du foin, désobligeante envers nos amis dévoués, aux attitudes sournoises, jusqu'aux rumeurs. Encore aujourd'hui, je me demande ce que certaines personnes ont pu raconter sur ma famille pour qu'un de nos soutiens aille nous supprimer – ma mère, Sibylle et moi – de ses contacts Facebook ou que notre avocate puisse brusquement douter de notre bienveillance. Nous sommes loin d'être parfaits, parfois tempétueux, nous avons certainement commis un sacré nombre d'impairs, mais nos actes ne sont pas répréhensibles, nous ne sommes pas des personnes malveillantes. Tout ça m'a dégoûté.

*

Durant cette deuxième quinzaine d'octobre 2018, l'équipe de télévision japonaise TV Asahi se déplace plusieurs jours à Nikko pour réaliser un nouveau reportage, accompagnée cette fois non pas d'Ogawa, mais d'un autre détective ayant lui aussi travaillé plus de trente ans pour la police criminelle. Je découvrirai plus tard que ce consultant TV ancien policier, Itsuo Tobimatsu, a longtemps exercé dans la préfecture de Hyogo (dont la

ville principale est Kobe) et que l'officier a tiré de son expérience un livre, dans lequel il dénonce la corruption dans la police[2].

Il débarque de Tokyo en monospace, assez tôt le matin, avec une équipe de cinq personnes : producteur, journaliste, cameraman, preneur de son et interprète, Miya, avec qui j'ai longuement parlé au téléphone pour préparer le tournage. Jeune femme de dix-neuf ans, issue d'un mariage mixte entre un père suisse et une mère japonaise, elle vient d'arriver au Japon pour faire une année de césure.

Dans un premier temps, il est convenu que l'ancien policier fera cavalier seul (il aime effectuer ses propres repérages, contacter son réseau) et que pendant ce temps-là, avec le reste de l'équipe de tournage, nous creuserons la piste de la photo du touriste américain. Après tout, c'est ce cliché pris le 29 juillet 2018 qui avait convaincu le producteur de l'émission de faire un sujet sur Tiphaine. Rendez-vous est donné près des Shiraito Falls pour essayer de retrouver l'angle de prise de vue. Nous y parvenons facilement et nous prêtons au jeu de la reconstitution[3]. Si la silhouette s'avère être celle de Tiphaine, il semblerait qu'elle se trouve sur le parking à proximité du panneau « anti-faux guide », et se dirige vers le centre-ville de Nikko.

Le lendemain, je fais la connaissance de la star de l'émission, Itsuo Tobimatsu. L'homme que je vois s'avancer vers moi a l'apparence d'un retraité. Il est plutôt lent, de petite taille, chétif. Concurrent direct d'Ogawa au sein de la même chaîne de télévision, il est loin d'avoir son charisme et sa présence. Les apparences sont trompeuses. À l'instar d'Ogawa, cet ancien officier explique que le début de l'enquête est toujours primordial et que malheureusement la police de Nikko a raté cette étape bien qu'elle ait elle-même qualifié cette disparition d'inquiétante. La chute dans la rivière est selon lui une piste de confort pour justifier que rien n'a été retrouvé et ainsi éviter d'avoir sur le dos une enquête criminelle irrésolue. Il va droit au but : « La piste de la rivière est à rayer tout de suite (quel est l'intérêt de

s’approcher d’une eau qui a viré au marron après un épisode pluvieux ?). Elle était en petites tennis : le trek, on raye ! La piste criminelle est la piste que j’envisage. »

Calme, mais déterminé, Itsuo Tobimatsu développe sa thèse sous l’œil des caméras. En écoutant son analyse, je réalise à quel point il est vif d’esprit, efficace, mais surtout méticuleux. Il a pris le soin de mener une enquête de voisinage. Et, à présent, l’investigateur m’explique qu’ils ont du nouveau et que nous devons retourner immédiatement aux Shiraito Falls. Il s’intéresse aux affiches que nous avions scotchées autour du site avec Sibylle et Stanislas, car il a remarqué que la plupart ont été arrachées. L’enquêteur est formel : « Ce n’est pas une détérioration causée par le vent ou la pluie, c’est évident qu’elles ont été arrachées, on aperçoit une déchirure nette au niveau du scotch. » Il en tire cette conclusion : « La personne qui se fait passer pour un guide n’a pas dû apprécier de voir ces affiches. » Je suis plutôt mitigé : « Ça doit être les responsables du temple. » Il me répond tout de suite : « Nous leur avons déjà demandé, ils n’ont pas touché aux affiches. Et si ça avait été le cas, ils auraient tout retiré proprement. » Puis il refait le lien avec la photo de l’Américain : « Vous aviez dit avoir donné la photo du touriste à la police, ont-ils pu la faire examiner par des experts pour en améliorer la qualité ? » Je réponds, résigné, qu’ils ne comptent pas le faire, mais que de notre côté nous nous renseignons en France, pour confier ce travail à des professionnels. Le responsable du programme de télévision est particulièrement touché par la disparition de Tiphaine, il me dit : « Notre chaîne va se charger de faire analyser la photo, êtes-vous d’accord ? »

Le producteur m’appelle quelques jours plus tard. Après un agrandissement et un important travail d’amélioration et de nettoyage de la photo par des experts, on voit qu’il s’agit en fait… d’une voiture bleue et non pas d’une personne[4]. Une piste de plus écartée. Évidemment, bien qu’il ne s’agisse pas de Tiphaine sur la photo, nous n’excluons pas qu’elle se soit

rendue aux Shiraito Falls, qu'elle avait répertoriées dans ses envies de visites. J'y reviendrai donc à plusieurs reprises.

*

Un autre événement va marquer ce mois d'octobre : Emmanuel Macron reçoit le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, à l'Élysée.

1. Commission rogatoire internationale ou CRI.
2. Itsuo Tobimatsu, *Police Corruption in Japan*, Tankobon, Tokyo, 2013.
3. Voir cahier photos.
4. Voir cahier photos.

16

Aidez-nous, monsieur le Président

Mercredi 17 octobre 2018, il est 22 heures pour moi à Nikko, je suis connecté à la chaîne Reuters, j'attends la conférence de presse d'Emmanuel Macron et de Shinzo Abe à l'Élysée.

Sibylle m'a prévenu la veille qu'en tant que journaliste elle a décidé de se faire accréditer pour y assister. Au départ, elle ne voulait pas s'y rendre, laissant à d'autres journalistes le soin de poser des questions sur « l'affaire Tiphaine ». Ils sont plusieurs à suivre ce dossier. Des journalistes de RFI, Europe 1 et M6 seront présents et nous ont confirmé qu'ils souhaitaient interroger les deux chefs d'État à ce sujet. Mais il se pourrait que le créneau des questions-réponses soit supprimé. Ma sœur veut en avoir le cœur net, son accréditation est acceptée quelques heures avant la rencontre présidentielle. Elle s'y rend pendant sa pause-déjeuner sans trop savoir ce qui l'attend.

Je suis assez stressé, car je sais à quel point il en coûte à Sibylle d'oser prendre la parole dans un sommet comme celui-ci, cela la mettant en porte-à-faux par rapport à l'éthique de son métier. Devant le perron de l'Élysée, Emmanuel Macron et Shinzo Abe commencent à prononcer leur discours. Emmanuel Macron prend la parole en premier, il rend hommage à l'amitié fidèle entre les deux pays et leur volonté commune de favoriser leur entente commerciale et progresser ensemble en matière d'économie numérique.

Shinzo Abe parle des discussions à venir lors du sommet du G20 à Osaka au mois de juin 2019, dont le Japon assure la présidence, tandis que la France est à la tête du G7. Leur intervention ne dépasse pas dix minutes et à ma grande surprise les deux chefs d'État saluent le parterre de journalistes sans leur laisser la possibilité de poser leurs questions.

Les deux hommes tournent les talons et s'apprêtent à remonter les marches de l'Élysée, lorsque soudain j'entends Sibylle une première fois crier : « Monsieur le Président ! Monsieur le Président ! je suis la sœur de Tiphaine disparue au Japon. » Emmanuel Macron ralentit un peu le pas, mais il ne se retourne pas, puis elle tente de l'interpeller une seconde fois en forçant sa voix et en répétant la même chose. Les voix d'autres journalistes s'élèvent en même temps : « S'il vous plaît monsieur le Président », « Allez-vous l'évoquer ? » Le président de la République fait alors volte-face. Je suis littéralement liquéfié devant mon écran. Tout se passe très vite. Le ton d'Emmanuel Macron est ferme : « Nous allons l'évoquer, nous allons l'évoquer, mais dans un cadre approprié », puis sa voix s'adoucit : « parce que je traite les sujets en profondeur. Si vous êtes la sœur de Tiphaine Véron, l'équipe diplomatique va vous prendre en charge, mais je n'ai pas l'habitude de traiter ces sujets-là devant la presse ». Reuters coupe sa diffusion pour suivre un autre direct.

J'appelle immédiatement Sibylle qui, bien sûr, ne répond pas, elle doit être en ce moment même avec l'équipe diplomatique. J'ai entendu dans sa voix toute sa détresse et la violence qu'elle a dû se faire pour interpeller Emmanuel Macron. J'angoisse en revoyant le regard de notre président au moment de l'interpellation, malgré sa réponse j'ai très peur qu'il soit en colère. Je redoute le moindre faux pas qui pourrait entraver l'enquête.

Une heure plus tard, Sibylle me rappelle.

Elle est encore sous le choc, la voix tremblante, mais elle me rassure tout de suite. Le président a été compréhensif et a pris en considération ses demandes. Nous avons bon espoir que l'enquête prenne un nouveau

tournant, elle va prévenir notre avocate. Mais d'abord elle me raconte tout dans les détails. Jamais elle n'aurait eu le courage d'interpeller le président sans le soutien de plusieurs journalistes qui l'ont accueillie et rassurée avant le discours. Ils étaient plusieurs à vouloir comprendre le surplace dans cette enquête. Puis, tandis que le président partait, la journaliste de RFI lui a soufflé « Vas-y », alors elle n'a pas réfléchi, elle s'est dit qu'elle n'avait pas d'autre choix que de crier. La sécurité l'a prise à part pour vérifier son identité avant de lui dire : « Allez-y, le président va vous recevoir. » Elle ne s'y attendait pas du tout. À peine avait-elle monté les marches du perron qu'elle a vu Emmanuel Macron s'avancer vers elle, souriant, le bras tendu pour lui serrer la main. En arrière-plan, une foule de conseillers diplomatiques. Et à côté de lui, Laurent Pic ! Gênée, Sibylle m'a dit qu'en le voyant elle s'est d'un coup tournée vers l'ambassadeur pour lui serrer la main avant de finalement saluer le président. Un réflexe peu protocolaire, mais elle était soulagée de retrouver ce visage ami.

Au téléphone, j'apprends qu'Emmanuel Macron a été d'une grande gentillesse. Ma sœur a été impressionnée par son pragmatisme. Elle n'a pas pu s'empêcher de commencer par s'excuser pour son interpellation, un geste dont elle a encore honte aujourd'hui, mais Emmanuel Macron lui a répondu : « Ne vous excusez pas, je comprends. Si vous avez le sentiment que les choses n'avancent pas, il ne faut pas laisser ce sentiment s'installer. » Sibylle est présentée à Shinzo Abe qui la salue le visage grave et compatissant. Les deux chefs d'État lui assurent prendre ce dossier très au sérieux, s'engageant à soutenir une coopération policière franco-japonaise. Cependant Sibylle explique qu'elle s'inquiète de l'avancée de cette coopération, la commission rogatoire internationale lancée par la juge d'instruction ne semble pas trouver d'écho. Emmanuel Macron se tourne alors vers l'ambassadeur. Coup dur pour Sibylle sur le moment : Laurent Pic déclare au président que ce ne serait pas le Japon qui bloquerait la procédure, mais la France, le dossier n'aurait pas encore été reçu au Japon.

En réalité, le dossier était bien arrivé à Tokyo, mais l'ambassade n'avait pas encore été mise au courant.

Après ces longues minutes de discussions, le président propose à Sibylle de laisser ses coordonnées à un homme en tenue militaire, avec un porte-document en cuir dans les bras, le regard bienveillant. C'est son aide de camp. Le terme la surprend, elle ne sait pas que c'est l'homme qui suit le président comme son ombre, qui demeure à ses côtés à tout moment afin de l'assister, celui à qui est même confiée la mallette nucléaire. Sans doute a-t-elle eu une expression étrange, car d'un air amusé Emmanuel Macron lui a aussitôt assurée qu'elle était entre de bonnes mains, le papier ne risquait pas de se perdre. Le papier ne s'est effectivement pas perdu. Sibylle a reçu un appel le soir même, alors qu'elle était en plein tournage : Alice Rufo, conseillère Asie à l'Élysée, propose de nous recevoir dans les semaines à venir.

*

Je vais ressentir l'onde de cette intervention jusqu'à Nikko. Cette séquence a été filmée et relayée par les médias français tout autant que par les médias japonais. Ceux qui me savent sur place m'appellent pour en connaître davantage. Mais, surtout, il se trouve que, le lendemain, j'ai une réunion avec la police de Nikko et l'équipe de l'ambassade, sans Laurent Pic, malheureusement, puisqu'il accompagne Shinzo Abe en France. Elle était programmée avant cette interpellation, nous avions adressé nos questions quelques jours plus tôt à Akiko, une liste élaborée et traduite par notre avocate pour permettre aux policiers de Nikko d'anticiper nos interrogations.

La réunion doit démarrer à 10 h 30. J'arrive le premier au commissariat où je suis accueilli chaleureusement par Watanabe qui comme chaque fois fait l'effort de parler anglais. Je parviens à saisir qu'il est assez fatigué, car ils ont dû faire des recherches pour retrouver une personne qui s'était

suicidée. Attendant tous les deux que les membres de l'ambassade se présentent, je finis par appeler mon avocate Ayano Kanezuka, qui est en voiture avec eux. Elle me confirme qu'ils auront du retard, mais qu'ils sont bien en chemin. Quinze minutes plus tard, ils arrivent enfin. C'est Jean-Baptiste Lesecq, je le rappelle, qui est ministre conseiller et remplace Laurent Pic comme à l'accoutumée lorsque ce dernier est absent. Il est accompagné de la consule Marie-Hélène Teylouni et, comme toujours, de l'interprète de l'ambassade, seule chargée de traduire la réunion dans son intégralité.

Ayano Kanezuka me salue, la consule, elle, est au téléphone au moment de son arrivée. Je suis immédiatement saisi par l'attitude de Jean-Baptiste Lesecq. Ce dernier me salue à peine, son visage est fermé et dur. C'est surprenant, car lors de notre dernière réunion en août, il avait été adorable. L'interpellation de Sibylle à l'Élysée la veille l'aurait-elle crispé ? Il ne m'adressera qu'une seule parole ce matin-là alors que nous attendons d'être conduits au deuxième étage. Nous sommes dans le couloir, face aux affiches des disparus de Nikko et de ses environs proches. L'une d'elles en particulier retient mon attention et me hantera des jours durant. Celle d'une femme qui a disparu en laissant ses enfants. Ce qui me laisse sans voix, ce sont les circonstances de la disparition. On y voit des photos d'une maison en pagaille. D'autres photos montrent son sac à main et son manteau retrouvés à quelques pas de son domicile, dans une rue. Ce pourrait être une scène de crime. Watanabe m'explique qu'à Nikko, et de manière générale dans tout le pays, il y a beaucoup de disparus. Il n'est pas toujours possible de faire des recherches, mais au moins, au Japon, un dossier de disparition n'est jamais clôturé. Devant cette découverte, je me permets un commentaire : « Il y a tellement de disparitions à Nikko, c'est horrible, toutes ces familles n'auront jamais de réponses. » La réponse du ministre conseiller est sèche et glaçante : « C'est partout pareil. »

Il est déjà difficile de tenir le choc pendant ces réunions, même lorsque nous sommes à deux ou trois, alors quand je suis seul, si je n'ai pas le soutien du représentant de l'ambassade, l'épreuve est encore plus rude. Malheureusement, mes appréhensions vont se confirmer tout au long du rendez-vous. Son désintérêt semble total, il intervient peu, au début et à la fin seulement. En plus, Jean-Baptiste Lesecq a commencé par remercier la police pour le gros travail d'affichage d'avis de disparition, notamment au lac Chuzenji où il est passé dernièrement. Je ne dis rien pour ne surtout pas saper son autorité, mais c'est bien Sibylle et moi accompagnés de Miraï qui avons collé des affiches partout, la police ayant à plusieurs reprises refusé de le faire pour ne pas gêner l'ordre public…

Kitamura, le numéro un de la police de Tochigi, prend la parole, il dit être au courant de l'intervention de ma sœur auprès d'Emmanuel Macron et il explique avoir reçu un appel de Shinzo Abe en personne. Le Premier ministre aurait lui-même contacté la préfecture pour savoir où en était l'enquête et demander aux officiers d'en faire davantage. Après quoi, il explique qu'ils sont d'accord pour faire intervenir l'entreprise de sonars Kaiyo Engineering dans la rivière. Ça tombe mal, Morgan Shumizu fait le mort depuis un mois… A-t-il renoncé à nous aider ? En tout cas, Kaiyo Engineering est priée de se présenter au commissariat avec un expert pour planifier une intervention. Ce retournement de situation m'interroge… Shimizu m'avait bien expliqué qu'il n'avait besoin que d'une autorisation écrite pour mener des recherches. Qui est en train de mener en bateau l'autre ? L'entreprise KE n'aurait-elle pas joué un peu vite les héroïnes ?

Lesecq indique que la commission rogatoire internationale arrive aujourd'hui à l'Agence nationale de la police du Japon après un passage par le ministère de la Justice japonais. L'objectif, c'est qu'ils acceptent de répondre à la juge. J'en profite pour essayer d'en savoir plus sur la façon de procéder des Japonais : de quelle manière les procès-verbaux sont-ils rédigés ici ? Ayano intervient pour clarifier ma question. Kikawa me répond

que les procès-verbaux sont complets et rédigés en fonction de la pertinence des interventions. Je remercie Ayano et lui dis en aparté : « J'espère que la juge verra bientôt comment ils ont été rédigés », sans savoir à ce moment-là que celle-ci n'aura sur son bureau qu'une petite partie des PV traduits… en janvier 2020. En cette fin octobre 2018, avec l'intervention des chefs d'État, nous nous attendons à des réponses immédiates.

Le ballet habituel des questions/réponses reprend. Cet été, les policiers nous avaient assuré qu'à la chute des feuilles ils programmeraient des survols en hélicoptère. Nous y sommes. Je me dis qu'un tour aérien prend tout son sens, notamment du côté des Shiraito Falls (endroit idéal selon les locaux pour se débarrasser d'un corps). Les policiers affirment qu'il n'y aura pas de survol spécifique pour Tiphaine, mais que toute sortie d'hélicoptère future lui sera bénéfique. Et au sol, est-il possible pour la police de faire venir des chiens capables de retrouver des cadavres ? Est-il possible que ces équipes avec des chiens fouillent les berges de la rivière ? C'est possible mais c'est « compliqué », ils n'ont pas ce type de chiens à Nikko et doivent les faire venir de loin.

Coup de théâtre, j'apprends une information essentielle à cette réunion. La caméra rivée sur le pont millénaire Shinkyo, avec vue plongeante sur la rivière, n'aurait jamais été visionnée ! Il semblerait qu'elle filme seulement en temps réel. C'est incompréhensible. Pourquoi nous avoir dit en août 2018 que les enregistrements avaient été consultés et pourquoi disparaissent-ils maintenant ? C'est pratique, soudain, une caméra non exploitée pour eux qui défendent avec force la piste accidentelle, la thèse de la noyade reprend tout de suite du galon. Leurs contradicteurs peuvent moins catégoriquement démentir le passage d'un corps sans cette paire d'yeux digitale. Au fond, qu'est-ce qui est le plus dans leur intérêt ? De toute évidence, ne pas avoir visionné ces images en prétendant le contraire tient de la faute professionnelle, mais mentir sur leur suppression serait gravissime, c'est de la manipulation, de l'entrave à la justice. Comme

personne ne peut mettre le nez dans leur travail, ils ont le champ libre… Croient-ils à ce point à leur impunité ? L'honneur de la police mérite-t-il un tel obstacle à la justice ? Par le passé, des policiers de la préfecture de Tochigi ont été condamnés pour avoir falsifié des preuves. C'est donc possible… En tout cas, les enquêteurs soutiennent mordicus leur position, car, dans la foulée de ces révélations, les policiers japonais me montrent des images du barrage Sanuki lors d'une crue plus récente en m'expliquant que si des photos avaient été prises le jour de la disparition de Tiphaine, le spectacle aurait été à peu près le même. Il faut le reconnaître, les photos sont impressionnantes au premier abord, mais elles ne peuvent que l'être, car à cet endroit précis le barrage a vocation à retenir le cours de deux rivières, l'eau formant une masse conséquente. Tiens, étonnant, aucune photo de la Daiya à me montrer. Une fois encore, j'ai l'impression que les faits sont tronqués pour appuyer la piste accidentelle, peu importent l'absence de preuves matérielles et le manque de rigueur dans la méthode… Malheureusement, et malgré moi, tout cela laisse la place au « bénéfice du doute » et je me dis que nous ne pourrons pas couper aux fouilles des berges de la rivière Daiya.

Ils ne semblent pas plus se dépatouiller du volet « téléphonie » du dossier. Pendant une heure, nous tournerons autour du pot, sans parvenir à avancer. Ils déclarent avoir besoin d'un numéro pour progresser, toujours cet ECGI. Sans ce numéro, ils ne peuvent « rien faire », jusqu'à cette fameuse rengaine : « Le téléphone de Tiphaine est français, seuls les services français peuvent le géolocaliser. » Là encore, je bous intérieurement. Une pièce du puzzle me manque. Bon sang, pourquoi ne communiquent-ils pas avec la police française via Interpol ? C'est à se demander s'ils ont la phobie du téléphone. Ils attendent sans cesse que les informations leur tombent toutes cuites dans le bec, grâce à nous ou à l'ambassade, plutôt que d'obtenir directement des informations des opérateurs japonais. Un entêtement qui complique absolument tout. Quand

la consule intervient pour signaler qu'elle leur a transmis les fadettes, un tableau des communications très précis, fourni par Free, la police se vexe : « Pourquoi ne pas l'avoir envoyé à nos services plus tôt ? » La consule réagit : « Ça a été le cas. » Le numéro un de Tochigi maintient que non. Qui a merdé ? Peu importe, le constat, c'est qu'un temps précieux a encore été perdu, car l'éternel problème demeure : ils n'échangent pas les informations directement avec la PJ ! *Idem* lorsqu'il s'agit d'explorer les données de localisation et autres, liées aux connexions de l'adresse Hotmail de Tiphaine. Les Japonais prétendent là aussi que cela ne peut être fait que depuis la France et préfèrent s'appesantir sur les quiproquos (la police française aurait communiqué la mauvaise adresse, elle se termine en «.fr » et non en «.com »). Malheureusement, comme personne n'est irréprochable, que la communication est loin d'être simple, les intermédiaires trop nombreux, les failles où s'engouffrer sont béantes.

Heureusement, en ce qui concerne les applications japonaises, ils ne peuvent pas faire porter la responsabilité sur les Français. Nous savons par ses amies que Tiphaine utilise Line, l'équivalent de WhatsApp, très apprécié au Japon et en Asie. Alors ? Le numéro ECGI ressort du chapeau. Sans lui, tout bloque. Ils ne comprennent pas pourquoi la police française fait de la rétention d'information. C'est évident, les officiers devant moi cherchent un bouc émissaire et je réalise que c'est leur technique devenue courante pour cacher leurs points faibles. Attaquer et dissimuler plutôt que de se voir reprocher quoi que ce soit.

Un travail d'équilibriste, car, malgré tout, ils poursuivent leurs efforts à certains niveaux. Par exemple, à la fin de la réunion, les officiers disent avoir « vérifié quatorze garages sur dix-sept », « l'opération est en cours ». En d'autres termes, ils n'ont pas repéré pour l'instant de réparations de carrosseries suspectes dans la ville de Nikko. Ceci dans le cas où Tiphaine aurait été percutée par accident, mais aussi parce qu'un témoin a cru entendre un coup de feu dans la forêt, près de l'hôtel de Tiphaine, le jour de

sa disparition. Pour les policiers il devait simplement s'agir d'un bruit en provenance de l'autoroute voisine. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que chaque fois nous nous sommes rangés, ma famille et moi, à la logique de la police. Lorsque nous avions évoqué avec eux ce supposé coup de feu, les policiers avaient répondu : « Oh, c'est sûrement un pneu qui a éclaté. » D'accord, mais difficile de se contenter d'une simple déduction, d'autant qu'il s'agit d'une information vérifiable. « Comptez-vous vous en assurer et exclure ainsi cette piste ? » Au départ, la réponse est tout bonnement « Non », jusqu'à ce que, plusieurs semaines après, nous apprenions qu'ils ont finalement décidé de creuser cette voie sous la pression de plus hautes autorités. C'est tout un paradoxe, à ce niveau, porté au rang d'art.

La police de Nikko évoque finalement la possibilité qu'une battue soit organisée avant mon départ du Japon. C'est une bonne nouvelle ! Et cela prouve que l'interpellation des deux chefs d'État est en train de porter ses fruits, car les policiers ont toujours été formels jusqu'alors : pas d'indices, pas de nouvelles battues. J'en profite pour clarifier nos attentes, même si c'est au risque de les énerver – l'opportunité ne se représentera pas trois fois : « Merci pour cette perspective de battue, pour nous l'essentiel est que les berges soient fouillées. »

Le mot de la fin revient à Jean-Baptiste Lesecq qui achève ses remerciements en précisant bien que le record de la réunion la plus longue a été battu. Il a dû vouloir faire de l'esprit… j'en reste estomaqué.

L'équipe de l'ambassade repart rapidement, le ministre conseiller me dit à peine au revoir, Marie-Hélène Teylouni me salue chaleureusement et nous convenons de nous tenir au courant de la prochaine battue. Le débrief avec Ayano Kanezuka sera pour une prochaine fois. Elle me regarde sans ciller de ses grands yeux écarquillés avant de monter à la va-vite dans la voiture de l'ambassade. Elle a suivi le mouvement, je comprends, la route pour Tokyo est assez longue. Mais de qui est-elle l'avocate, de l'ambassade ou de notre famille ?

Je m’apprête à partir à mon tour, quand Akiko et Kikawa me retiennent à l’entrée du commissariat. Ils sont curieux d’en savoir plus sur l’interpellation à l’Élysée. Kikawa : « Comment Sibylle a-t-elle fait pour approcher les deux hommes d’État ? Au Japon, cela aurait été considéré comme un acte terroriste ! Les snipers lui auraient tiré dessus. » Je lui explique que ma sœur est journaliste et que, naturellement, elle a eu une accréditation pour entrer au palais présidentiel. Sa question suivante m’intrigue : « Le président français était-il au courant que Sibylle allait les interpeller ? » Bien évidemment, je confirme que non, mais je trouve cette remarque intéressante. La police de Tochigi est prête à croire que cela a pu être une mise en scène orchestrée par l’État français. Pour les obliger à agir ? Kikawa me met en tout cas en garde : « Attention, car ce genre de démarche peut démotiver la police. » Puisqu’il veut être encouragé, je change la version des faits et lui explique que l’intervention de Sibylle avait principalement pour but de faire avancer la procédure en France. J’en profite pour les remercier de jouer le jeu de la collaboration même si pour l’instant c’est loin d’être le cas.

*

La réunion avec la police n’a rien eu d’enthousiasmant. Cependant l’appel de Shinzo Abe en personne à la police préfectorale devrait faire bouger les lignes. J’ai bon espoir avec ma famille que les policiers fassent enfin une demande officielle aux opérateurs téléphoniques et que la juge ait rapidement un retour du dossier japonais. Une pression au plus haut niveau de l’État existe.

Le 24 octobre, je reçois la confirmation d’Akiko, puis celle de la consule, qu’une battue dans la rivière aura lieu, deux jours plus tard, le 26 octobre. La première du genre – et la seule organisée pour Tiphaine – date de la mi-août. Espérons que cette seconde battue sera menée dans des endroits pertinents.

*

Le rassemblement est programmé à 9 heures au niveau du pont à côté du commissariat. En plus de l'habituelle équipe de TV Asahi et du journaliste de l'émission de *Complément d'enquête* (le magazine de France 2 qui a décidé de consacrer un épisode aux disparitions), beaucoup de médias ont répondu présent à l'appel de la police. Akiko : « Ah oui, c'est important pour eux, après l'interpellation de Sibylle, ils ont convoqué toute la presse. »

De 9 heures à 9 h 30, Kikawa répond aux journalistes, tous alignés en rang face à lui. Puis les caméras se tournent vers la quarantaine de policiers rassemblée un peu plus loin. L'officier marche dans leur direction, exécute plusieurs saluts militaires, les doigts tendus portés sur la tempe droite, il semble lancer un garde-à-vous en japonais avant d'entamer en chœur avec ses équipes un chant martial. L'événement a tout d'une cérémonie très officielle, j'espère que cette fois-ci ce n'est pas seulement voué à « sauver l'honneur », qu'il s'agit pour eux d'être vraiment efficaces. Une fois le chant militaire terminé, le son d'un gong résonne.

Les policiers, répartis en petits groupes, se dispersent vers les aires de recherche qui leur ont été attribuées. Je remarque alors deux chiens. Ça n'a l'air de rien, mais leur présence me donne soudain le sentiment qu'une fouille sérieuse des berges, par des professionnels, va enfin avoir lieu. Je suis posté là, à observer le déploiement des forces de police, quand des journalistes m'aperçoivent. Je réponds à leurs questions, puis l'équipe de TV Asahi propose de me véhiculer pour suivre l'avancée de la battue. Nous n'allons pas très loin. Quelques mètres après la ligne de départ de l'opération, une passerelle offre une vue imprenable sur l'hélicoptère qui fait des rondes dans le ciel et le travail des plongeurs en contrebas. Encerclé une nouvelle fois par les médias, je n'échappe pas à leurs interviews, mais je remarque alors un homme qui me colle aux basques. Il s'agit du représentant en communication de la préfecture. Il prend soigneusement en

note chacune de mes interventions à la presse. Il n'est pas très discret, mais cela m'est égal. En revanche, ce qui est en train de se jouer sous mes yeux est une mascarade. Cette battue est encore un coup de communication. Les agents fouillent les terrains bétonnés au bord de la rivière à bonne distance des caméras. Dans les roseaux ? Personne. Les chiens ont, eux, été envoyés vers l'abysse de Kanmangafuchi. C'est plus fort que moi, je ne réussis plus à dissimuler ma frustration, médias ou pas. Je m'énerve seul, à haute voix : « Mais qu'est-ce qu'ils font ? Ce n'est pas là qu'il faut chercher ! Ils l'ont déjà fait la dernière fois. » J'ai toujours pris garde à ne pas critiquer la police, à ne pas afficher mon désarroi pour ne pas *les décourager* ni risquer de fragiliser une possible collaboration, me répétant sans cesse, comme un mantra : *Préparer le terrain, toujours, coûte que coûte, les officiers français vont en avoir besoin…* Mais, là, ça devient ridicule. Je suis abattu. Comment faut-il s'y prendre si même l'interpellation d'un chef d'État n'a aucun effet ?

En fin de matinée, toujours là en observateur, j'entends des hurlements. Un policier vient de glisser dans le torrent et il est repêché très vite par ses collègues. En voyant ce policier tomber, cela m'attriste. Je vois que les hommes sur le terrain se donnent vraiment du mal. Ils sont tout simplement mal dirigés, et ce mauvais encadrement les expose au danger. Un ratissage des berges en bonne et due forme nécessite plusieurs jours de travail, mais avec un minimum d'hommes. Ce qui compte, ce sont principalement l'équipement, l'expérience et la méthode. Il faut se déplacer idéalement par trois : deux pour fouiller, un troisième pour sécuriser les recherches.

Dans l'après-midi, la battue se poursuit. Seule une équipe est maintenue. Quelles sont ses actions ? Regarder encore dans la rivière et sur les berges, mais du côté de l'abysse de Kanmangafuchi et du pont Shinkyo. Incompréhensible ! C'est la seule zone qui avait été déjà fouillée. J'appelle Akiko pour lui faire part de mon incompréhension. Finalement, au dernier

moment, des équipes vont vérifier une zone à dix kilomètres en aval du commissariat, accessible de la route.

En fin de journée, je suis convoqué par les inspecteurs Kikawa et Watanabe pour le compte rendu des opérations. Évidemment, ils n'ont rien trouvé et il n'y aura plus de battue. En même temps, à quoi bon ? Ils ne semblent pas saisir l'intérêt de fouiller les berges, ils ne semblent pas comprendre la configuration des lieux, les poches de rétention, les obstacles naturels… Tout ce qui fait qu'un corps ou des objets peuvent être emprisonnés. Et en effet, la remarque que me fait Kikawa à ce moment-là me trouble au plus haut point : « Dites-nous où chercher, on ne sait plus. » Je réalise quelque chose de primordial pour la suite. Ils ne savent tout simplement pas faire, ils n'en ont pas l'expérience, et ne semblent pas en saisir l'intérêt. À part répondre à nos « exigences » et ainsi se dédouaner d'absence de résultats auprès de leurs supérieurs. « Nous avons répondu aux attentes de la famille », pourront-ils consigner dans leurs rapports.

Après une journée comme celle-ci, difficile d'aller puiser dans mes réserves une once de volonté. Les deux chefs d'État n'ont pas réussi à déjouer une mise en scène médiatique. Une fois de plus, les policiers gagnent au détriment de Tiphaine, le monde peut croire que leur enquête est crédible. Pour couronner le tout, je réalise qu'après un mois de recherches harassant, je vais repartir sans Tiphaine. Encore une fois. Et toujours sans garantie d'avancées significatives.

La veille du décollage, de retour à Tokyo, Laurent Pic me reçoit à l'ambassade. Heureusement, l'ambassadeur est toujours aussi combatif et déterminé à nous aider, il va continuer de faire pression pour que le service de cybercriminalité central de Tokyo vienne en aide à la préfecture de Tochigi. Il leur a déjà écrit plusieurs lettres et il s'est aussi déplacé pour les rencontrer et les inciter à intervenir. Malheureusement, il ne faut pas oublier que leur intervention ne peut se faire qu'à la demande de la préfecture de Tochigi. Si cela peut nous aider, il propose d'organiser des réunions avec la

police en notre absence. De son point de vue, Kaiyo Engineering est une peau de banane, l'entreprise veut essayer de faire du buzz sur notre dos. Sa franchise et son soutien sont réconfortants à quelques heures de mon embarquement.

*

Ce mois d'octobre marque clairement un tournant.

Dans l'avion je fais le point. Malgré la pression exercée sur eux, les policiers sont incapables de faire des recherches efficaces sur le terrain. Concernant l'enquête, je ne vois d'autre alternative que l'envoi des policiers français sur place. Ils doivent démêler tous ces quiproquos. Après ce voyage, nous décidons d'appeler Ayano Kanezuka. Nous la remercions pour ses efforts, certaines de ses interventions ont été cruciales, mais il nous faut un autre avocat japonais convaincu par la défense de ses clients, aussi bon connaisseur du droit pénal au Japon. Dorénavant, nos objectifs sont doubles : recruter un pénaliste japonais et par son biais obtenir des réquisitions téléphoniques ; en parallèle monter une opération avec des experts pour mener nos propres recherches sur le terrain. Dans les deux cas, la finalité est identique : collecter le plus d'indices possible avant qu'ils ne disparaissent à jamais.

DEUXIÈME PARTIE

SEULS POUR MENER L’ENQUÊTE

17

La France, notre dernier recours

Rendez-vous est pris à mon retour avec notre avocate pictavienne, Emmanuelle Bernard, pour faire le point sur mon mois écoulé au Japon. C’est aussi l’occasion de lui remettre les films réalisés à Nikko, destinés à la juge d’instruction. Les échos du palais de justice sont assez bons. La juge E. n’exclut pas de se rendre au Japon dans le cadre de l’instruction et songe toujours à y envoyer des enquêteurs plongeurs ou des officiers de la PJ. Les deux ne seront pas possibles, question de budget. En accord avec Emmanuelle Bernard et par son biais, nous faisons savoir à la juge que, pour nous, l’objectif prioritaire reste la police judiciaire. Nous nous engageons donc à financer des recherches d’envergure sur le terrain, que ce soit avec Kaiyo Engineering si cela est encore possible ou en recrutant des experts quels qu’ils soient.

C’est un engagement fort, mais aussi un accord tacite entre la juge et notre famille : nous prenons à nos frais les fouilles en forêt et en rivière, et l’État finance le déplacement des policiers français pour mener l’enquête. Tout cela est acté par l’intermédiaire de notre avocate. La juge n’a pas souhaité nous rencontrer jusqu’à présent. J’évoque alors l’importance pour nous de lui parler de vive voix. Selon Emmanuelle Bernard, il est préférable de la solliciter une fois que les Japonais auront répondu à sa commission rogatoire internationale.

Les réactions nationalistes d'Ayano Kanezuka nous ont un peu refroidis… Comment choisir un nouvel avocat japonais ? Ça tombe plutôt bien, maître Bernard connaît un confrère japonais qui parle français. Un pénaliste qui vient de temps à autre en France pour donner des cours et des conférences, en particulier à Poitiers. Elle me remet sa carte et après une première discussion encourageante et convaincante au téléphone, suivie de mails, nous désignons officiellement *sensei*[1] Yuji Shiratori comme notre nouvel avocat à la fin du mois d'octobre.

*

Entre les prises de contact de nos proches avec des membres de l'exécutif en août, l'envoi du courrier de notre mère à notre président dans la foulée, l'appui de notre député de la Vienne dès la fin de l'été, la rencontre entre le prince Naruhito et Emmanuel Macron, son interpellation par Sibylle en octobre, et l'accompagnement continu de l'ambassade, nous savons que l'Élysée suit de près l'évolution de l'enquête au Japon.

Ce nouveau rendez-vous en est la preuve : Alice Rufo nous attend à 17 h 30. Son bureau est situé dans une rue adjacente au palais de l'Élysée. Notre mère n'a pas eu la force psychologique de venir avec nous. Parler de sa fille sans craquer est alors impossible pour elle… Depuis la disparition de Tiphaine, je suis, avec Sibylle, l'instigateur principal des actions à entreprendre, et le rôle de ma mère dans notre petite équipe demeure essentiel, puisqu'elle donne systématiquement son avis et ses préconisations.

Sibylle et moi nous présentons donc à l'Élysée aux côtés de notre avocate. Poitiers étant, en train, à une heure trente seulement de Paris, cela nous permet avec M^{e} Bernard de faire facilement l'aller-retour dans la journée. Arrivé rue du Faubourg-Saint-Honoré, je découvre que le palais présidentiel est étroitement surveillé, plus qu'à l'ordinaire, semble-t-il, à cause du mouvement naissant des Gilets jaunes. Une fois notre identité

vérifiée, nous franchissons les barrières métalliques et nous nous dirigeons vers le numéro 2 de la rue de l'Élysée où se trouvent les bureaux des conseillers diplomatiques du président. Nous fumons une dernière cigarette avant de franchir la porte de cet hôtel particulier du VIII^{e} arrondissement parisien. Le moment est suffisamment important et solennel pour générer une certaine montée de stress. À l'intérieur, je me souviens du silence qui régnait. Les bruits semblaient amortis par les boiseries et les épaisses moquettes, comme si les murs étaient couverts de coton et absorbaient le moindre son désagréable. Enjeux et tensions diplomatiques doivent se jouer à l'abri des nombreuses portes closes, l'atmosphère est très paisible et l'accueil cordial et serein. Nous sommes conduits jusqu'à un petit salon cosy, lové dans le prolongement d'un couloir interminable. C'est là que nous peaufinons tous trois ce rendez-vous, en évoquant principalement deux grands axes, celui de la collaboration judiciaire entre la France et le Japon et l'obtention des données téléphoniques essentielles. Après avoir attendu un petit quart d'heure, nous voyons apparaître une jeune femme brune à l'allure dynamique et déterminée. Elle nous salue avec beaucoup d'entrain et nous invite à la suivre. Alice Rufo a mon âge, trente-huit ans, quand je la rencontre. Proche conseillère d'Emmanuel Macron, normalienne et énarque d'après les articles sur Internet la concernant, passionnée de géopolitique, elle est aussi la fille du pédopsychiatre Marcel Rufo.

Nous la suivons dans une pièce spacieuse avec un grand bureau au fond, couvert de piles de dossiers. Comme nous, elle doit s'autoriser une petite cigarette de temps à autre, car les lieux sont imprégnés par une odeur de tabac. Une paire de chaussures à talons qu'elle doit enfiler à la va-vite pour les moments les plus cérémoniaux traîne dans un coin. Nous prenons place à l'entrée de la pièce autour d'une table ronde permettant une plus grande proximité et une intimité plus importante dans la conversation. Je me détends rapidement grâce à la spontanéité et au franc-parler de la

conseillère, avec qui les échanges sont presque fraternels. Alice Rufo démarre l'entretien par des excuses. Le jour de l'interpellation à l'Élysée, Laurent Pic a affirmé devant Shinzo Abe et Emmanuel Macron que la demande de coopération française n'était pas parvenue jusqu'au Japon. Un quiproquo, car, en réalité, le dossier était bien arrivé dans l'Archipel, mais le ministère de la Justice français n'en avait pas informé la cellule diplomatique. La chancellerie n'étant pas tenue de le faire, les diplomates, eux, auraient dû se renseigner. C'est tout à son honneur d'assumer ce malentendu, car Sibylle avait été prise en porte-à-faux devant les deux chefs d'État.

Alice Rufo, qui était présente ce jour-là, se livre alors à une confidence. L'anecdote est assez surprenante, mais fait finalement écho à la réaction des policiers de Nikko : la délégation japonaise a cru que l'intervention de Sibylle était une mise en scène orchestrée par l'Élysée. Les conseillers japonais s'en sont étonnés. « Il fallait nous le dire si vous vouliez parler de ça » – pour résumer à gros traits. Une interprétation qu'Alice Rufo s'est empressée de démentir. Après cet imbroglio, je crois que l'on peut parler de fossé entre la France et le Japon.

Lors de notre discussion, Alice Rufo nous confirme qu'elle suit le dossier de Tiphaine depuis cet été, tout comme le président. Profitant que les sbires impériaux soient un peu à l'écart, Emmanuel Macron a évoqué la disparition de ma sœur avec le peu loquace prince héritier du Japon. Pour Alice Rufo, c'est une certitude : « Si les diplomates disent au président de passer un message, qui doit être précis et concret, il le fera sans hésiter. Mais personne, ni le président ni les diplomates, n'a intérêt à glisser un simple : "On suit, vous suivez aussi ?" » Le bon timing d'un message clair dans un contexte favorable est plus important que la régularité. Par exemple, Emmanuel Macron et Shinzo Abe participeront au G20 quelques semaines plus tard en Argentine. Comme avant chaque rencontre entre chefs d'État, les diplomates français et japonais se réuniront pour discuter

des points à aborder. Tiphaine peut être « au menu » de leurs pourparlers. Alice Rufo propose que nous nous rencontrions une seconde fois avant le sommet en fonction des avancées de l'enquête. Si l'entraide est enclenchée, il ne sert à rien de passer un message. Il faut aussi laisser le temps aux procédures de se mettre en place. Si, au contraire, les choses traînent, elle passera le mot au président. En bref : « Il me demande ce qu'il doit dire. »

Dans notre malheur, elle tient à nous rassurer. Au moment de cette entrevue, elle gère deux autres cas de disparition (au Bangladesh et en Russie). La « bonne » nouvelle pour nous, c'est que les relations entre la France et le Japon sont saines, ils peuvent donc discuter au niveau politique, faire passer des messages sans tension. Cela ne signifie pas que nos représentants français sont en état de « béatitude » vis-à-vis du Japon, malgré la première réaction d'Alice Rufo : « C'est le Japon, on peut leur faire confiance. » En outre, entre elle et l'ambassadeur l'entente est bonne, les échanges, fluides. Laurent Pic ne ménage pas ses efforts, nous dit-elle, pour mobiliser l'agence nationale de la police, afin qu'elle puisse venir en aide aux enquêteurs de Nikko. « L'ambassadeur doit rencontrer prochainement le directeur général de la police japonaise. »

Sibylle et moi faisons alors part de nos inquiétudes, osons parler de défaillances graves dans l'enquête. Malgré leur bonne volonté, les recherches des policiers paraissent inadaptées (« Dites-nous où chercher »), leur inexpérience nous semble flagrante (des témoins clés n'ont pas été entendus avant une semaine, certains pas avant une vingtaine de jours). Ils sont englués dans la téléphonie. Ils n'ont pas les compétences techniques ni l'expertise suffisante pour faire les réquisitions nécessaires, mais résistent à toute aide par orgueil, préférant compter sur les enquêteurs français pour avancer sans en avoir l'air. Emmanuelle Bernard vient appuyer nos propos. Elle évoque elle aussi les lacunes de l'enquête comme la mauvaise lecture des points GPS, alors qu'en regardant de plus près, ceux-ci indiquent que Tiphaine était probablement dans l'hôtel jusqu'à 11 h 24 au moins. « Ce

problème de méthode force les parties civiles à être les acteurs majeurs de l'enquête, c'est un non-sens que la famille tienne ce rôle, la police française doit prendre le relais », explique notre défenseuse. Quant à son rôle à elle, elle parle d'une configuration inédite. Il lui est difficile de tout mettre en œuvre pour nous aider en sa qualité d'avocate, car le principe de partie civile n'existe pas au Japon. Avant de redonner la parole à la conseillère diplomatique, Emmanuelle Bernard juge utile de souligner une différence fondamentale de droit. Le droit japonais est basé sur le droit anglo-saxon dans lequel les policiers remplacent nos magistrats à de nombreux niveaux, et certaines qualifications de crime au Japon semblent des non-sens juridiques ici. Elle cite l'exemple d'une femme de soixante-quinze ans dont le corps avait été retrouvé démembré dans une embouchure du fleuve Tone. Un crime qualifié en « recel de cadavre », mais pas en « assassinat ». La juge à Poitiers pensait que ce motif judiciaire avait été retenu pour le pêcheur qui avait découvert le corps. À tort.

Alice Rufo nous reçoit depuis presque deux heures. Elle nous encourage à mobiliser la population locale, un point crucial dans une enquête. Puis elle en vient à son action. Hormis la perspective du G20, elle va faire sa « liste de courses » auprès de l'ambassadeur du Japon en France, dès le début de la semaine prochaine. Elle veut lui demander d'accélérer le contact avec l'opérateur téléphonique japonais, SoftBank. Il en va de même pour l'entraide judiciaire. Cela s'est vu dans d'autres affaires. La police de Nikko pourrait-elle être dessaisie de l'enquête ? Elle va aller à la pêche aux infos sur ce point-là également. Enfin, l'un de ses conseils est de solliciter un « point de situation » régulier auprès de la cellule de crise du Quai d'Orsay, ce qui force tous les acteurs du dossier à se renseigner, se rassembler et nous donner les nouvelles récentes. Disons que « l'Élysée est ce qui se fait de mieux en matière de levier politique », mais « les acteurs de terrain » sont du côté du ministère des Affaires étrangères. Pour le suivi, « ils sont bien meilleurs ». Le « MAE » nous recevra le mois suivant, mais

malheureusement cette demande de rendez-vous réguliers ne sera pas suivie d'effet.

Je ne voulais pas tellement m'étendre sur le sujet, mais avant de finir cet entretien, nous en venons à évoquer l'attitude de Jean-Baptiste Lesecq, le ministre conseiller, lors de la dernière réunion avec la police de Nikko. La nature des relations entre l'Élysée et l'ambassade nous inquiète. Se sont-elles dégradées ? Elles sont excellentes, nous rassure Alice Rufo. Les fonctionnaires ont un devoir de service public vis-à-vis de nous, les états d'âme n'ont pas à interférer même si, dans les faits, cela se produit parfois.

Au moment de nous raccompagner, elle nous témoigne son soutien et confirme qu'elle est à notre écoute tout en nous remettant sa carte de visite sur laquelle est indiqué son numéro de portable.

*

Après une telle entrevue, je me dis que l'Élysée fera son maximum pour faciliter les échanges entre la France et le Japon. L'entraide judiciaire est possible. Même si les policiers japonais traînent des pieds, d'un point de vue diplomatique, il sera difficile pour eux de ne pas répondre favorablement à la commission rogatoire internationale de la juge d'instruction. Mais vont-ils y répondre correctement ? Et si les policiers français vont au Japon, quel accueil recevront-ils ? Je repars à Poitiers où je poursuis mon cursus universitaire. Sibylle reste en lien avec Alice Rufo, le G20 en ligne de mire pour préparer des pourparlers diplomatiques. Le sommet en Argentine approche, un message de la conseillère tombe : *Le sujet sera abordé et vous pouvez évidemment compter sur notre entier soutien. Bien à vous, Alice Rufo.*

*

Novembre 2018 est marqué par un événement important. Le samedi 10 de ce mois, nous avons décidé d'organiser une marche pour Tiphaine, dans le but de fédérer les soutiens autour de sa disparition. Parmi eux, nos amis,

nos familles, nos collègues, nos voisins ou encore des anonymes. Ce n'est pas une marche blanche, mais une marche d'espoir. Celui de la retrouver. C'est aussi l'occasion d'envoyer un message au travers d'une pétition : demander officiellement à l'exécutif de soutenir l'envoi de policiers français au Japon. Nous sommes sans nouvelles de notre sœur depuis cent jours. Il est plus que temps de donner un coup d'accélérateur.

Le départ est prévu à 11 heures, en plein cœur du centre-ville, devant notre bijou poitevin de l'art roman, l'église Notre-Dame de Poitiers. C'est le genre d'événement qui fait terriblement redouter que les gens ne répondent pas présent. Je suis vite rassuré, malgré le temps légèrement pluvieux, de voir près de 450 personnes rassemblées là, des habitants de Poitiers, de la région, de Paris et de toute la France. Le bouche-à-oreille a fonctionné, l'information a circulé, relayée par les médias qui suivent aussi l'événement. Sans oublier les affiches que je suis allé coller dans les rues de Poitiers. Des soutiens spontanés ont pris la peine de confectionner et de distribuer sans attendre des symboles d'espoir aux participants de la marche, des rosaces en tissu et des fleurs en papier, vertes, couleur d'espérance, que je garde encore précieusement aujourd'hui. Le maire de Poitiers, le socialiste Alain Claeys à l'époque, a eu la gentillesse de se joindre à la foule. Lauriane Braun-Degove et Éléonore Cazal, respectivement cheffe de cabinet et directrice de cabinet du maire, m'avaient accueilli chaleureusement dans leur bureau pour évoquer la disparition de Tiphaine et nous assurer de leur soutien. Notre député, Sacha Houlié, est aussi présent à nos côtés. Le cortège s'élance derrière une grande banderole blanche où s'étale l'inscription : *Unis pour Tiphaine*. Nous marchons à travers les ruelles de Poitiers, pendant vingt minutes environ. Commerçants et restaurateurs qui ont accepté de mettre des affiches sur leurs vitrines sont sortis pour nous suivre du regard et nous encourager. Parvenus devant l'hôtel de ville, plusieurs membres de la famille prennent la parole afin de remercier les participants pour leur

présence. Si Tiphaine pouvait voir à quel point ces personnes se mobilisent pour elle, elle en aurait les larmes aux yeux. Chacun est invité à signer la pétition, sur une des feuilles qui circulent dans les rangs ou sur Internet. Les premières signatures ont été déposées directement à l'Élysée et la pétition[2] est toujours valable aujourd'hui. Près de 7 000 personnes l'ont signée. Chacun a ses raisons, même sans connaître Tiphaine. Certains disent avoir signé « parce que la France se doit d'assurer la sécurité de ses ressortissants où qu'ils soient et d'assurer leur retour tant que leur mort n'est pas prouvée », d'autres « parce qu'il est très important concrètement, affectivement et spirituellement de retrouver Tiphaine ». Beaucoup de témoignages spontanés nous sont envoyés sur les réseaux sociaux. Cette marche a montré que les citoyens français sont nombreux à faire bloc derrière nous.

*

19 novembre 2018 : le tout-puissant patron de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, Carlos Ghosn, est arrêté à la descente de son avion à Tokyo. Nous suivons l'affaire de près. Cette histoire en dit long sur le fonctionnement du système judiciaire japonais et, à notre petit niveau, nous craignons que l'affaire ait un impact sur l'enquête dédiée à la recherche de Tiphaine. Il y a tous les ingrédients pour refroidir les relations diplomatiques franco-japonaises ou tout simplement faire passer Tiphaine « à la trappe ».

28 novembre : en fin de soirée, une notification s'affiche soudain sur notre groupe familial sur WhatsApp : *Tiphaine a quitté le groupe*. Ce message m'assomme, presque aussi violemment que celui de l'ambassade qui m'annonçait sa disparition le 1er août dernier. Que se passe-t-il ? Quelqu'un a-t-il utilisé son téléphone ? Après avoir envisagé le pire, grâce à l'aide de nos contacts, nous apprenons que cela est tout simplement systématique après l'inactivité prolongée d'un utilisateur.

30 novembre, sommet du G20 : Emmanuel Macron n’oublie pas Tiphaine et prononce une nouvelle fois son prénom en présence de son homologue japonais. Nous ne savons pas encore exactement ce qui s’est dit entre les chefs d’État français et japonais, mais la transmission de la CRI serait, selon Laurent Pic, sur de bons rails. Confirmation est faite par le vice-procureur de Poitiers quelques jours plus tard : la commission rogatoire internationale est de retour au Bureau de l’entraide pénale internationale en France. L’équipe diplomatique a réussi à donner un coup de fouet à ces procédures à tiroirs. Maintenant, la question primordiale est : Que contient le dossier japonais ?

Grâce aux généreux dons reçus de toutes parts, nous sommes en train de préparer un nouveau déplacement au Japon avec Sibylle. Nous partons dans une quinzaine de jours, du 16 au 23 décembre 2018, nous serons de retour juste avant Noël, le premier sans Tiphaine. Je redoute cette période, car c’est l’une de ses préférées. Elle en a gardé un souvenir impérissable de son enfance. Une bonne nouvelle nous parvient du Japon : Patrick Hochster vient de créer un groupe de soutien avec d’autres expatriés français au Japon. Il est prévu que nous dînions avec certains membres dès notre arrivée à Tokyo.

À Paris, Sibylle a rendez-vous avec un nouvel expert en téléphonie pour comprendre concrètement comment tout cela fonctionne et pourquoi les policiers nippons ne réussissent pas à obtenir le bornage du téléphone, avant que des données capitales soient définitivement perdues. Tiphaine a envoyé des SMS, consulté son répondeur, reçu des appels après que nous avons perdu sa trace… Il n’y a aucune raison que son téléphone n’ait pas laissé d’indices.

1. Terme honorifique japonais qui se traduit généralement par « maître », « docteur » ou « professeur ».

2. « Disparition de Tiphaine Véron – Pétition pour l’envoi de policiers français au Japon » sur Change.org.

18

La téléphonie a des ressources !

Le bornage du téléphone de Tiphaine nous permettrait de nous rapprocher au plus près de sa dernière position connue, au moins jusqu'à ce qu'elle n'ait plus eu de batterie, n'est-ce pas ? Nos faits et gestes sont scrutés en permanence par nos téléphones, des informations vendues à prix d'or entre magnats de la data, il est par conséquent inconcevable que nous ne réussissions pas à *faire parler* son smartphone.

Parmi les experts que nous avons consultés, je peux nommer Ziad Ismail. Il est ingénieur en cybersécurité, étudiant émérite de Télécom ParisTech et a une longue expérience dans le domaine de la téléphonie. Il était aussi le voisin apprécié de la mère de mon amie Cécile. C'est ainsi que nous sommes rentrés en contact. Par la suite, il répondra sans arrêt à nos nombreuses questions en la matière. Je vais essayer de ne pas vous noyer dans des détails techniques, mais voici les grandes règles de base du *roaming* international, c'est-à-dire du fonctionnement d'un téléphone à l'étranger appris grâce à lui.

Prenons l'exemple d'un téléphone français, abonné Free, en voyage au Japon, cherchant à utiliser le réseau d'un opérateur japonais. Il est en GSM (mais pas en 3G, ni en 4G).

1. À son arrivée au Japon, le téléphone français doit s’inscrire sur un des réseaux téléphoniques de son pays hôte. Il a le choix : il se met à la recherche du meilleur réseau disponible. Il repère celui de l’opérateur SoftBank.

2. Avant de s’y connecter, il doit obtenir le feu vert du centre qui gère la mobilité des téléphones et de son « supérieur hiérarchique », le centre de gestion des abonnés SoftBank : « Connaissons-nous cet abonné ? »

3. Le centre de gestion des abonnés japonais jette un œil au numéro d’abonné du téléphone français, son numéro IMSI : « Négatif, abonné inconnu. »

4. L’opérateur japonais sait cependant que ce téléphone est français et qu’il est abonné Free.

5. Avant d’ouvrir la porte de sa maison à ce téléphone en itinérance, SoftBank va donc demander à Free via une plateforme internationale de lui confirmer l’information. Est-il fiable ? Est-ce un téléphone volé ?

6. Réponse de Free : « C’est bien mon abonné, vous pouvez lui faire confiance. »

7. À la suite de cette validation, le téléphone peut se connecter (tout ça allant bien évidemment très vite).

8. L’opérateur japonais qui l’accueille prend soin de lui attribuer un numéro d’identité temporaire, un GUTI. C’est comme si votre téléphone en France s’appelait « Hollande » et qu’il soit d’un coup surnommé « Castor hollandais radieux » au Japon.

9. Pendant toute la durée du voyage, SoftBank et Free communiquent pour pouvoir envoyer, à la fin du voyage, une facture à l’abonné français. En fonction des accords entre eux, les opérateurs s’échangent plus ou moins d’informations. Le but étant que le téléphone français ne parte pas sans payer son dû, de la même façon qu’on ne quitte pas un restaurant sans régler l’addition après avoir profité de la nourriture et de la table.

Et c’est là que, dans l’affaire de la disparition de Tiphaine, cela devient très important.

10. Le téléphone français poursuit son voyage. Il se déplace à Tokyo, à la gare, prend le train, puis arrive à Nikko, se rend dans tel quartier… Chaque fois qu’il change de zone, il se connecte à des stations différentes, à des antennes et des cellules différentes (aussi appelées « bornes »). Et il doit prévenir l’opérateur SoftBank.

Mais comment le téléphone procède-t-il ?

11. Il se trouve qu’en plus d’un surnom d’abonné, le téléphone français a reçu un code un peu spécial : le T3412. Il s’agit d’un compteur-minuteur. Dont chaque opérateur règle le timing à sa guise.

12. Toutes les *x* minutes/heures, le téléphone envoie un message pour dire où il est exactement (quelle antenne il utilise, quel est le numéro ECGI de la cellule téléphonique à laquelle il borne). Par exemple : « J’utilise la borne dans la rue Gokomachi à Nikko. » Le téléphone se déplace et au bout d’un moment son compteur expire, il doit renvoyer un message pour dire où il est désormais. « Me revoilà, je suis près du grand temple Tosho-gu, connecté à telle cellule. »

13. L’envoi de ce message est donc automatique et régulier. Que le téléphone français soit actif ou en veille.

14. Le téléphone envoie aussi un message de détachement pour prévenir quand il va s’éteindre. « Je me détache du réseau, je me mets en mode avion », « je vais bientôt me détacher du réseau, je n’ai presque plus de batterie », « j’entre dans une zone hors couverture… ».

15. Dans certains cas, les centres de gestion de la mobilité des téléphones et des abonnés sont obligés d’envoyer un message au téléphone. « Tiens, nous n’avons plus de nouvelles de cet abonné. Le téléphone n’émet plus, il ne nous envoie plus de messages, ce n’est pas normal. Où es-tu, Castor hollandais radieux ? »

16. Les centres le consultent automatiquement quand ils n’ont plus du tout de nouvelles du téléphone, par exemple au bout de douze heures. Libre à eux de choisir le délai.

17. Les raisons qui les poussent à consulter le téléphone sont les suivantes : téléphone cassé, batterie arrachée, mobile immergé…

Grâce à Ziad, nous avons appris un élément crucial : si les opérateurs ne gardent pas en mémoire l’historique de tous les déplacements, ils doivent au moins avoir archivé le message de détachement du téléphone de Tiphaine. Ce message contiendra plus ou moins de détails, mais selon son origine (soit il a été émis par le téléphone, soit par l’opérateur depuis un centre opérationnel), nous pouvons au moins savoir si le téléphone s’est éteint pour une raison normale ou s’il a au contraire cessé de fonctionner pour une cause anormale, et à quelle heure. Sa dernière localisation peut aussi avoir une chance d’y être indiquée.

Il faut écrire immédiatement à Akiko et à l’ambassade pour prévenir la police de Nikko de cette découverte. Avec ça, les policiers devraient pouvoir procéder à une réquisition sur la base d’une question précise chez SoftBank. Côté français, notre avocate doit prévenir au plus vite la juge à Poitiers. Car Ziad précise que Free, l’opérateur de Tiphaine, peut détenir des informations sur le message de détachement ou peut *a minima* demander à son partenaire commercial japonais la cause du détachement et vérifier par la même occasion au bout de combien de temps les données des abonnés sont supprimées. La police judiciaire de Poitiers ne connaissait pas non plus l’existence de ce message de détachement, ce qui me semble logique. En général, la police se contente de demander aux opérateurs les factures géolocalisées d’un suspect. Le cas de Tiphaine n’est pas une enquête ordinaire, ce qui force les uns et les autres à sortir de leur routine pour creuser au-delà des pistes habituellement exploitées.

Après ce bond en avant en matière de téléphonie, nous sommes au mois de décembre 2018 et il est déjà temps de repartir pour le Japon.

19

Décembre 2018 : nos investigations au Japon

Ce séjour de décembre va être plus court que ceux d'août et d'octobre, mais tout aussi intense. Nous décollons de Paris, Sibylle et moi, accompagnés du trio de choc de l'émission *Complément d'enquête* : Nathalie Sapena (la journaliste), Julie Martin (la preneuse de son) et Valérie Lucas (la camerawoman). L'équipe de France 2 m'avait déjà suivi à Poitiers lors d'une entrevue avec notre avocate, et Nathalie avait accompagné Sibylle à son rendez-vous à Paris avec Ziad pour essayer d'en savoir plus, elle aussi, sur la téléphonie.

Ce n'est pas rien d'être suivi par une équipe de télévision. À tout moment, on a peur du faux pas et de ce qui pourrait être révélé. Nathalie a vite compris que quelque chose ne tournait pas rond dans cette enquête, mais elle ne s'attendait pas – ni Julie, ni Valérie – à être témoin d'autant d'insuffisance au fil de leur séjour. Malgré tout, elle a compris notre angoisse de perdre le contact avec la police locale. Elle prend toute la mesure des couleuvres que nous devons avaler, de la colère et de la frustration tues pour ne pas savonner la planche des policiers français. La journaliste me rassure. Elle compte rester prudente pour ne pas mettre en péril une future collaboration entre la France et le Japon. Il ne faut pas non

plus ruiner les efforts de l'exécutif. D'autant que l'arrestation de Carlos Ghosn occupe toujours le devant de la scène. Il est encore le patron de Renault, mais a été révoqué de ses fonctions chez Nissan et Mitsubishi, et vient d'être inculpé pour dissimulation de revenus. La situation est tendue, il est en garde à vue au Japon, cela signifie qu'il est déjà incarcéré, sous haute surveillance, dans une prison au nord de Tokyo. La lumière est laissée allumée nuit et jour dans sa cellule, il serait « tenu en laisse » et maintenu à l'isolement, coupé de ses avocats et de sa famille. Une « machine à faire craquer » pour reprendre les mots d'un de ses avocats, une brutalité qui est de nature à tendre, encore une fois, les relations franco-japonaises.

À peine arrivés à Tokyo, nous rejoignons Patrick Hochster et son fils Christopher, dans l'un des restaurants d'André Pachon, qui nous a gentiment invités ainsi que nos soutiens français de Tokyo le temps d'un dîner. André Pachon est un chef cuisinier français, devenu une des figures de proue de la gastronomie française au Japon en cinquante ans de carrière. Il est réputé pour son cassoulet (il est originaire de Carcassonne) et ses bistrots sont décorés à la française (dans l'un d'eux, il a même fait venir une immense cheminée médiévale de France). Autour de la table, ce soir-là, le comité n'est pas au complet, mais bien représenté : Frédéric Madelaine, pâtissier, et Sublime, artiste interprète, avec qui Patrick a fondé l'association La Caravane pour venir en aide aux sinistrés de Fukushima. François Roussel est là également. Il est conseiller consulaire, mais aussi membre de l'Oles Japon[1], tout comme Michel Lachaussée, un ancien directeur de l'industrie pharmaceutique, qui en est le vice-président. Évelyne Inuzuka, seconde conseillère consulaire, est venue accompagnée de son mari, Tadashi Inuzuka, un ancien sénateur du Parti démocrate du Japon, président de Médecins du monde Japon.

C'est dans cet esprit de convivialité et de fraternité que nous déterminons ensemble comment ils peuvent nous venir en aide et quelles sont les actions à mener à court terme. Sous l'impulsion de Patrick, une

boucle de mails est mise en place, chacun peut ainsi soumettre ses suggestions, ses idées et proposer des solutions. Une de leurs priorités : trouver des fonds. Recruter des experts pour des missions, comme un détective privé, est un gouffre financier. Ils attestent aussi qu'une partie majeure du budget passe dans l'avion ! Encore plus si on doit faire venir des professionnels de France. Il faut prendre contact avec Air France. De sa propre initiative, Inuzuka appelle *illico* un de ses contacts au sein du ministère des Affaires intérieures, dont dépend SoftBank. D'après sa source à l'autre bout de la ligne, « les informations ne sont pas si difficiles à obtenir quand on a un mandat de la police ». Le voyage a été long, mais cette mobilisation au Japon nous redonne un coup de fouet. Toutes ces personnes, toute leur énergie, ne peuvent pas rester sans effet.

*

Le lendemain, nous avons rendez-vous à 11 heures à l'ambassade de France. Marie-Hélène Teylouni nous explique que son assistante Makiko maintient un lien régulier avec la police. Récemment, un Français marié à une Japonaise a pensé reconnaître Tiphaine dans un parc à Kyoto. La femme en question était en train de fumer. Ma sœur n'a jamais fumé de sa vie, à part une cigarette à l'âge de dix ans, chipée à ma mère, avant de jeter le paquet aux toilettes, dégoûtée, pour la décider à arrêter de fumer. Mais j'apprécie que l'ambassade ait suggéré à la police de vérifier la caméra du parc (ce qui a été fait). Nous nous inquiétons que la consule fasse un peu trop confiance aux enquêteurs locaux malgré le passif des derniers mois. Elle concède un « l'ambassade reste vigilante » pour souligner que l'équipe n'est pas naïve, mais tient à nous faire savoir que la police entreprend quand même beaucoup de choses, qu'elle poursuit une enquête de voisinage… Cela dit, l'ambassade est entrée en relation avec quelqu'un chez SoftBank – contact qu'ils ont obtenu non sans mal puisque cela leur a demandé beaucoup de persévérance apparemment – mais, au final,

l’entreprise serait officiellement saisie et ne peut donc plus répondre qu’à la police. Le représentant de l’entreprise de sonars Kaiyo Engineering aurait refusé de participer à la prochaine réunion avec la police, car il estime avoir déjà proposé une opération et n’attendre qu’un feu vert pour agir. Je crois qu’il est temps d’abandonner définitivement tout espoir d’intervention. Tout le monde a perdu assez de temps avec cette histoire de bonimenteurs. En tout cas, notre nouvel avocat va peu à peu me conforter dans cette voie. Nous le rencontrons pour la première fois à son bureau l’après-midi même. M^{e} Shiratori nous accueille chaleureusement dans le hall de son cabinet qu’il partage avec plusieurs avocats. Longiligne, brun, assez âgé. Fait original, il était enseignant depuis trente-cinq ans en droit pénal international avant de se décider à se lancer dans une carrière d’avocat. Réservé et s’exprimant dans un français hésitant (il comprend parfaitement notre langue, mais peut avoir quelques difficultés à la parler), il accepte cependant d’être filmé et interrogé par l’équipe de France 2 à l’issue de notre rendez-vous.

Sensei Shiratori a été très actif depuis notre premier contact par téléphone jusqu’à ce premier face-à-face. Pour commencer, il a rencontré le P-DG de KE. M. Kito lui a affirmé qu’une intervention était difficile, pas impossible, mais qu’il attendait toujours un « mandat » officieux de la police de Tochigi. Il n’a pas vraiment réussi à démêler le vrai du faux, cependant, il nous livre son impression sur cet imbroglio : « La police veut garder le contrôle de l’intervention de KE. » L’entreprise lui semble « fiable », le patron « honnête », mais selon lui se pose la question des plongeurs pour accompagner les robots lors des recherches aquatiques. En ce qui me concerne, je suis devenu un peu plus sceptique vis-à-vis de l’entreprise. Une chose est sûre, la police est à deux doigts de réussir à la décourager définitivement. Avec le temps, je commence à comprendre la méthode de la police. Elle se positionne avec habileté en ne disant jamais non, mais plutôt : « Oui, c’est possible. » Puis derrière cette ouverture de

façade, ils verrouillent en mettant en avant une multitude de difficultés et en ajoutant des interdictions administratives pour que les acteurs finissent par abdiquer. Kaiyo Engineering en est le parfait exemple. Et les policiers japonais utilisent ce même procédé avec la police française. Ils ne refusent pas complètement le dialogue avec les officiers de la PJ, sans pour autant répondre directement à leurs messages via Interpol. *Idem* avec nous ou l'ambassadeur.

En tout cas, selon M^e^ Shiratori, il y a un « décalage de la pensée » entre Kito-san et Kikawa-san, un des chefs de l'enquête, qu'il a aussi rencontrés. Son rendez-vous avec ce dernier a été plutôt positif, ce qui est important. « En principe, les avocats ont le droit d'avoir accès aux dossiers, mais en général, dans les faits, les policiers gardent les dossiers privés. » Comme il n'y a ni parties civiles ni juge d'instruction au Japon, notre avocat n'est pas en mesure de réclamer quoi que ce soit. L'essentiel est donc de garder un bon contact avec les policiers, alors « peut-être accepteront-ils de nous céder quelques informations si nos relations sont bonnes ». C'est vraiment incroyable comme notre avocat se méfie de ne pas les brusquer par peur de ne plus rien obtenir par la suite. Nous réalisons à quel point le rapport des forces est déséquilibré entre policiers et avocats. Le Japon est « un pays de fonctionnaires et de confidentialité », « plus dur qu'en France », nous explique-t-il.

Et puis il s'inquiète. La réputation de la police de Tochigi n'est pas la plus irréprochable. « L'affaire Sugaya » porte le nom d'un chauffeur de bus scolaire, accusé à tort du meurtre d'une petite fille, retrouvée en mai 1990 dans une rivière à Ashikaga, une ville à une heure trente au sud de Nikko en voiture. Le crime a été commis en réalité par un serial killer d'enfants. L'innocent a enduré dix-sept ans de prison avant qu'un journaliste d'investigation prouve l'erreur judiciaire et que la Haute Cour de Tokyo révise son jugement. La police de Tochigi avait mal réalisé les tests ADN. Leurs méthodes d'interrogatoire qui avaient poussé le pauvre homme aux

aveux ont aussi été mises en cause. Le journal *Le Monde* a relayé son interview à sa sortie de prison : « Pendant dix-sept ans, je me suis dit que le jour où je sortirais, les policiers et les procureurs me devraient des excuses. Je ne leur pardonnerai jamais. » Pareil ou presque dans « l'affaire Imaichi ». Takuya Katsumata a été condamné à perpétuité le 3 août 2018 pour l'agression et le meurtre d'une petite fille commis le 1er décembre 2005. Les preuves étaient pourtant là dès le départ, l'assassin figurait dans la liste des suspects, mais les erreurs dans la procédure, un manque de rigueur dans l'enquête et des tests ADN contaminés conduisirent à cette errance judiciaire, laissant courir le coupable en liberté pendant près de dix ans (il a été arrêté en juin 2014). Très récemment, la police préfectorale a été condamnée à verser des millions de dommages et intérêts suite à « l'affaire Lynch » qui s'était déroulée des années plus tôt : en 1999, un jeune homme de dix-neuf ans, salarié de Nissan, a été enlevé, séquestré, torturé pendant plusieurs jours et finalement assassiné par un groupe de jeunes. Certains étaient mineurs et l'un des leaders du lynchage était le fils d'un officier de Tochigi. Les parents avaient alerté à de très nombreuses reprises de la disparition de leur fils en se rendant au commissariat, mais les policiers ont systématiquement refusé de prendre leur plainte et d'enquêter. L'insuffisance de la police a fortement choqué l'opinion publique, affaire qu'elle aurait tenté d'étouffer, en vain, face aux médias.

En me remémorant cette histoire en particulier, je ne peux m'empêcher de faire le lien aujourd'hui avec le témoignage d'Anne Dejean. Il y a des années de cela, elle vivait avec son mari Christian au Japon. Ce dernier était parti en reconnaissance dans les montagnes dans la région de Nikko, afin de préparer une sortie scoute. Or, il n'est jamais rentré. Son épouse a immédiatement alerté la police. Sa fille, adolescente à l'époque, se souvient encore du désarroi de sa mère, les policiers au commissariat lui riant au nez, lui expliquant que si son mari n'était pas rentré, c'était certainement parce qu'il avait une maîtresse. Son corps a été retrouvé trois jours plus tard. Non

pas grâce à la police, mais grâce à des volontaires. Si la police avait réagi tout de suite, cet homme aurait-il pu être secouru ? Ce récit est tellement tragique qu'il se passe de commentaires.

M^e^ Yuji Shiratori ne s'est pas encore avoué vaincu. Il juge « étrange », « bizarre », « paradoxal » qu'il existe un tel écart entre les données de géolocalisation et le témoignage de l'hôtelier. Tout cela mérite d'être approfondi. Ce qu'il a compris de son entrevue avec Kikawa, c'est que SoftBank aurait donné des informations à la police à titre gracieux. Il va essayer d'en savoir plus, non par le biais des policiers – le mois de décembre est une période chargée pour les fonctionnaires, les réunions officielles vont bon train, les groupes sortent, boivent beaucoup, les conflits se multiplient dans les « quartiers des plaisirs », le taux de criminalité augmente – il souhaite décrocher directement un mandat auprès d'un procureur. En expliquant bien de quoi il s'agit, un magistrat pourrait obtenir la réquisition des données du téléphone ou au moins leur saisie conservatoire.

Nathalie Sapena l'a interviewé en notre présence. J'en ai gardé quelques notes. Les enseignements qu'il a dispensés à la télévision française méritent d'être retenus et sa façon de parler traduit bien la mentalité japonaise, l'art d'émettre des réserves sans critiquer frontalement.

Nathalie Sapena : *Est-ce que l'affaire de Tiphaine est importante au Japon ?*

Yuji Shiratori : *Oui, c'est une grande affaire parce que Tiphaine aime le Japon.*

NS : *Le travail de la police est-il suffisant ?*

YS : *On ne sait pas si c'est un crime ou un accident. Dans le cas d'un crime, la police aurait fait plus d'efforts… Cela reste mon avis, mais s'il y a la possibilité que ce soit un crime, la police devrait faire plus d'efforts. Je ne peux pas être sûr que c'est un crime, mais il faut mener des actions en tenant compte du pire cas.*

NS : *Est-ce normal qu'il n'y ait rien, par exemple, en géolocalisation ?*

YS : *Honnêtement, je ne sais pas comment ça se passe entre la police et les opérateurs en France, mais la position de la police face à l'opérateur japonais semble faible. Les informations doivent parvenir à la police.*

NS : *Est-ce le rôle de l'avocat d'aller voir les témoins ?* (M^e^ Shiratori a parlé avec l'hôtelier.)

YS : *Les avocats au Japon n'ont pas beaucoup d'autorité. Leur rôle est d'informer la famille. La France protège beaucoup ses victimes avec les parties civiles, pas le Japon, qui est en retard.*

NS : *Nikko est une ville touristique… L'enquête patine parce que les Japonais n'ont pas envie qu'on en parle ?*

YS : *Si on ne trouve pas Tiphaine, le monde perd confiance en la capacité du Japon. La police travaille peut-être réellement. On espère qu'ils continuent.*

NS : *La police a pris cette affaire au sérieux dès le début ?*

YS : *Si ça n'a pas été suffisant, c'est grave, parce que c'est au départ que tout se joue… Ensuite, ça devient très long… Et si c'est le cas, il faut le critiquer ouvertement.*

*

À ce moment-là nous sommes toujours dans l'incapacité de savoir ce que contient la CRI de retour en France, car elle est en cours de traduction. Nous en saurons peut-être plus lors de la réunion avec la police fixée au lendemain. Lorsque date est donnée par les policiers, il est difficile de négocier, même si c'est au détriment de notre défense. Car malheureusement notre avocat n'a pas pu se libérer pour nous accompagner. Nous quittons Tokyo pour Nikko en fin d'après-midi, avec cette réunion en ligne de mire. Elle a lieu l'après-midi, de sorte que nous profitons de la matinée pour faire notre première excursion aux Shiraito Falls, afin que je puisse montrer à Sibylle la manière dont les affiches indiquant la disparition

de Tiphaine ont été arrachées selon l'inspecteur qui était venu accompagné de la télévision japonaise en octobre dernier. Sibylle est plutôt dubitative. Pourquoi le faux guide aurait-il pris le risque de venir arracher les affiches ? D'autant que partout ailleurs elles n'ont pas bougé… surprenant, n'est-ce pas ?

Nous allons avoir un moment de panique en voyant partir au loin une voiture bleue, possiblement la même que celle sur la photo de l'Américain. Le conducteur serait-il un habitué des lieux ? Étant assez loin à ce moment-là, nous ne parvenons pas à distinguer la personne au volant. Sibylle, qui est alors plus proche de la voiture, part en courant pour essayer de voir qui est à bord. La voiture quitte le petit parking sur les chapeaux de roue, sans nous donner le temps de discerner le visage du chauffeur, nous laissant imaginer qu'il s'agit d'un homme rôdant sans cesse dans cette zone très isolée de Nikko qui nous angoisse chaque fois que nous y allons. Celle du faux guide est rouge, mais qui sait, il a peut-être changé de voiture ? Cette scène a été diffusée par *Complément d'enquête*. Pas tout à fait à notre honneur… Âmes en peine en quête désordonnée d'indices, une scène agrémentée de « putain » et autres jurons.

Nous arrivons les premiers au commissariat. La police est au garde-à-vous, elle nous attend avec beaucoup d'impatience. Après les formules de politesse et une discussion avec Akiko, le stress monte, car l'ambassadeur tarde à nous rejoindre. L'interprète nous explique que la période de Noël est assez chargée : « Ils ont beaucoup de travail, car les gens sont plus indisciplinés durant cette période et consomment plus d'alcool. » Elle sourit : « Les gens font un peu la fête et le voisinage se plaint davantage. » J'essaie de les faire patienter. Sibylle appelle la consule qui lui explique qu'à cause d'un accident de la route qui a provoqué des bouchons gigantesques, ils auront vingt minutes de retard. Malheureusement, nous sommes contraints de commencer sans eux. Pour cette réunion, les deux grands chefs de la préfecture de Tochigi sont présents, Kitamura (le Sphinx)

et Oohira, accompagnés comme à l'accoutumée des chefs de l'enquête, Kikawa et Watanabe. Le ton est assez différent sans la présence de l'ambassadeur, les échanges un peu plus directs. Peut-être aussi parce que les traductions proposées par Akiko sont plus spontanées, un peu moins protocolaires que celles de l'interprète de l'ambassade ?

Il est tout de suite question de la commission rogatoire internationale. Nous les remercions d'y avoir répondu et d'avoir renvoyé les éléments demandés en France. Les policiers semblent ne pas avoir apprécié que la juge d'instruction leur fixe un délai. Sans cela, ils nous font comprendre qu'ils lui auraient « répondu plus tôt ». Question de principe… Quoi qu'il en soit, le 3 décembre, le dossier japonais a été officiellement adressé (« par la poste ») au ministère de la Justice français.

Ils s'étonnent que les questions de la juge soient aussi semblables aux nôtres, laissant sous-entendre que nous tirons les ficelles de l'instruction. Je réponds aux officiers que c'est la juge qui enquête et pose les questions qui lui semblent pertinentes. Cependant, notre statut de partie civile nous permet de faire des demandes d'actes à la juge par voie d'avocat et de consulter le dossier. Au moment où Akiko traduit ces derniers propos, je remarque leur « hoo, hoo, hoo » surpris. Jusqu'à maintenant ils ne savaient pas qui aurait concrètement accès à leur dossier. Que contient-il ?

Le numéro un répond en esquissant un petit sourire, narquois : « Le dossier est complet à quatre-vingt-quinze pour cent. Nous avons caché le nom et les informations privées des personnes y figurant, et nous avons été très vigilants à ne pas divulguer les méthodes propres à notre police. » Ils craignent apparemment un espionnage français. Les images des caméras de surveillance, demandées par la juge, n'ont pas été non plus transmises. Pourquoi ? Ils ne veulent pas que ces vidéos sortent de la police, ce sont des « dons » qui leur ont été faits, à eux uniquement. À leurs yeux, c'est aussi une question de respect de la vie privée. Ils ne peuvent pas demander un accord de diffusion à tous les individus présents sur les vidéos. Sans

compter les « huit cents heures » de rushs à transmettre. « Trop lourd. » Ils craignent que ça fasse jurisprudence. Si toutes les familles commencent à faire des requêtes, ils ne s'en sortiront plus ! Et surtout : ils estiment avoir déjà bien vérifié. Quel est l'intérêt que les Français le fassent à leur tour ? « La juge n'a pas de pouvoir ici, la police japonaise est à la tête de l'enquête. » Et voilà. C'était l'une de nos plus grandes craintes. Qu'ils ne répondent pas à l'intégralité de la demande de la justice française.

Nos interlocuteurs expliquent qu'ils vont reconsidérer notre requête. Mais je peux vous dire dès maintenant que malgré notre instance, la juge E. ne recevra jamais les bandes. Autre perdant dans l'histoire : notre avocat. « Comme il parle français, il peut demander l'accès au dossier à la justice française. » « Non, il ne le peut pas, nous expliquera par la suite Emmanuelle Bernard. Ce n'est pas un libre service. » Il faut être inscrit au barreau en France, impossible de transmettre une copie du dossier, sous peine de violer le secret de l'instruction.

Les policiers ont prévu une heure de réunion, ils ont beaucoup de travail, déjà trente minutes écoulées quand l'ambassadeur arrive avec la consule et son interprète qui remplace immédiatement Akiko à la traduction. Laurent Pic s'excuse de son retard. Nous lui indiquons que nous sommes en train d'évoquer le contenu du dossier envoyé à la juge poitevine. Les officiers veulent savoir si l'ambassadeur a consulté le dossier. Non, répond l'intéressé, « je ne suis pas en mesure de savoir ce que contient le dossier ». Et ce en raison de la séparation des pouvoirs, primordiale en France, entre l'exécutif dont il fait partie et le judiciaire, représenté par le juge. La nôtre l'a-t-elle lu ? Non pas encore, les documents n'ont pas encore été traduits. « C'est très lent en France. »

C'est Kikawa-san qui évoque rapidement Kaiyo Engineering. L'un des techniciens de l'entreprise lui a expliqué ne pas être en mesure d'intervenir. Il enchaîne les arguments : « Techniquement pas possible », « trop de courant », « Leurs bateaux sont trop gros. » Moi : « Pas tous. » Eux :

« D’accord, ils ont aussi de plus petits bateaux, mais qui va payer en cas de problème ? La question de l’assurance se pose. » « L’opération risque d’être coûteuse. » C’est notre problème, on s’en charge. Je me résous à répondre *arigato gozaimasu*. Ce qui signifie « merci beaucoup » en japonais, et c’est surtout ma manière de dire : « La réponse me satisfait. » J’en ai ras le bol de cette histoire. Peu importe qui dit vrai, je veux passer à autre chose. Mon cheval de bataille et je n’en démordrai pas : les berges ont-elles été (enfin ! – précision à moi-même) fouillées ? Toujours pas. Kikawa se justifie : « Il faudrait des engins agricoles pour couper l’herbe sur toutes les berges. » Je réponds que ce n’est pas nécessaire, « pour faire ce travail vous n’avez pas besoin de mobiliser beaucoup de policiers, il faut avancer à pied et vérifier certaines zones à l’endroit où des amas se sont formés dans la végétation. J’ai pu le faire moi-même sur cinq kilomètres ».

Kitamura : Il y a peut-être cent kilomètres de rivière !

Pic : L’intérêt de fouiller la rivière, c’est de trouver des indices. Comment faire pour en obtenir si on ne fouille pas ?

Kitamura : Vous avez raison, mais c’est un débat qui suscite l’infini. Jusqu’où faut-il aller ? Jusqu’à la mer ?

Moi, sans hésiter : Oui, jusqu’à la mer s’il le faut. Si cela peut permettre d’éliminer cette piste. En France, dans les cas où quelqu’un tombe dans la rivière, elle est passée au peigne fin. Ici, l’eau est transparente sur cent cinquante kilomètres de rivière, ce qui vous permet de vous concentrer sur quelques kilomètres de berges et à cette période de l’année elles sont très facilement accessibles, car la végétation est endormie et donc moins dense.

Est-ce qu’au moins la partie de la rivière coulant dans la préfecture de Tochigi a été fouillée ? Non. Les recherches se concentrent près du lieu où Tiphaine a disparu. D’ailleurs ils sont retournés il y a quelques jours dans la rivière, derrière le Turtle Inn, et jusqu’au pont rouge. « L’hypothèse de la noyade est probable. »

Laurent Pic : J’ai demandé cet été à l’Agence nationale de la police que des recherches soient élargies jusqu’aux autres préfectures.

Kitamura : Pour un Japonais, nous n’en ferions pas autant.

La réflexion ne nous laisse évidemment pas indifférents. Heureusement qu’en France juge et policiers ont enquêté sur l’assassinat de l’étudiante japonaise Narumi comme si elle était française, sinon on risquerait la crise de légitimité. En tout cas, on a parfaitement conscience qu’ils font plus pour Tiphaine que pour leurs propres citoyens. En même temps, là est tout le paradoxe ! Ils ne ménagent pas leurs efforts, je le vois bien, je leur en suis reconnaissant. Mais, à mes yeux, c’est comme s’ils pédalaient dans la semoule. Ils refusent toute aide, freinent des quatre fers pour la coopération, perdent du temps avec nos demandes plutôt que de parler directement avec des professionnels français et, au final, ils finissent par déployer une énergie folle par manque de méthode. C’est le cas pour la rivière (ils retournent toujours au même endroit) ou pour les auditions. Au lieu d’approfondir les témoignages au départ de l’hôtel, ils ont entrepris d’interroger tous les habitants du quartier du Honcho, là où se situe l’hôtel de Tiphaine. Les dernières semaines, tous les occupants de chaque maison ont été interrogés, parfois plusieurs fois. Sur une grande carte, chacun des foyers a été surligné au stabilo. C’est un travail considérable. Sibylle, impressionnée par l’ampleur de la tâche : « Avez-vous pu obtenir de nouveaux témoignages ? » Non, malheureusement. Au moins, vis-à-vis de leur hiérarchie ils peuvent rendre des comptes : « Vous voyez, la famille nous l’a demandé, ça a été fait. » Il faut se rendre à l’évidence, l’enjeu principal de l’enquête n’est pas de découvrir la vérité, mais bien de tout faire pour prouver que c’est un accident même si leur théorie s’effondre peu à peu comme un château de cartes… De nombreuses personnes (Français vivant au Japon de longue date et Japonais) nous ont expliqué : « Quand la police prend une position, par exemple déclare officiellement que c’est un accident, elle s’y conformera strictement et jusqu’au bout. » Je n’y croyais

pas. La réalité leur donne raison à tous. Alors oui, grâce à ces rencontres, nous réussissons à glaner des informations, quelques avancées ici et là, mais toujours obtenues le couteau sous la gorge et sans grande cohérence côté police.

Oohira, le numéro deux, change de sujet pour plonger dans le grand bain de la téléphonie. « Cette liste de cellules que vous avez obtenue est-elle celle de SoftBank ? »

Je rétropédale un instant : dans l'espoir d'obtenir le « message de détachement » du téléphone de Tiphaine, nous avons transmis à la police des documents relatifs à la téléphonie, élaborés grâce aux explications de Ziad. Parmi eux, une liste répertoriant des antennes relais de la ville de Nikko, récupérées par notre ingénieur en cybersécurité. Nous pensions que ce listing pourrait être utile à une réquisition auprès de SoftBank. Il s'agit toutefois d'un tableau barbare, qui se présente comme tel :

TYPE DE RESEAU // MCC // MNC // AREA ID
// CELL ID // LONGITUDE // LATITUDE
LTE // 440 // 20 // 4125 // 17334995// 139.613571 // 36.753159
LTE // 440 // 20 // 4125 // 19613275 // 139.518814 // 36.729813
UMTS // 440 // 20 // 11238 // 1737645 // 139.616318 // 36.752014

Sibylle : C'est une base collaborative, en ligne, pas cent pour cent fiable. Mais *a priori*, oui, ce sont les cellules de SoftBank.

Oohira et Kikawa : Ce qui peut être utile, c'est de recouper ces cellules avec nos propres données.

(Tant mieux, très bien, merci beaucoup !)

Sibylle : Et donc un mandat a-t-il été émis envers SoftBank ? Quelles données ont été récupérées ?

Oohira : Effectivement, nous avons pris l'attache de SoftBank. SoftBank est une société très collaborative. Par exemple, nous savons que le téléphone a été utilisé pour passer un appel dimanche matin, mais qu'il n'a

rien donné, qu’il est tombé sur le répondeur Free. Nous avons aussi demandé la coopération technologique de SoftBank et attendons leur retour. Quelles données peuvent être récupérées à partir de l’IMSI et de l’IMEI du téléphone de Tiphaine ? D’après nos informations, SoftBank peut récupérer des données d’un téléphone étranger, ou non, en fonction du type de réseau, de la 3G ou non. Le réseau LTE est utilisable par les derniers modèles de smartphone, mais pas par les téléphones étrangers.

Sibylle : Un téléphone étranger, même en veille, envoie des informations au réseau japonais. Essayez-vous d’obtenir ces données ?

Oohira : Vous avez raison. Il y a une connexion avec l’antenne. Les stations se mettent au garde-à-vous pour être prêtes quand le téléphone a besoin. Mais il n’y a pas que celui de Tiphaine, il y a des milliers d’autres téléphones, c’est très long de faire le tri.

Sibylle : Mais vous n’avez pas besoin de toutes les données, vous pouvez émettre un mandat avec des informations précises liées au téléphone de Tiphaine ?

Oohira : Oui, des données précises, mais à filtrer parmi des milliers. SoftBank va nous dire ce qu’il est possible et nécessaire d’obtenir techniquement.

Moi : En France, par exemple à Free, il faut faire une demande très précise. C’est pareil avec SoftBank, semble-t-il.

Oohira : Free n’a pas fourni toutes les données.

Sibylle : Peut-être, mais ce n’est pas la question.

Oohira : SoftBank peut aider, mais c’est une tâche énorme. Pouvez-vous reprendre attache avec Free pour savoir si Docomo a des informations sur le téléphone de Tiphaine ?

Sibylle : Non, nous ne sommes pas policiers.

Laurent Pic : C’est confus. Avez-vous oui ou non fait une demande à SoftBank et quel est le délai de conservation des données ?

Kitamura : La procédure ne prévoit pas d'émettre un mandat sans des informations précises. Il faut aller au cas par cas. Ça prend du temps. SoftBank ne dira jamais non, mais il faut être très précis. Concernant la période de conservation, elle peut aller de trois mois à dix ans. Tout dépend de l'opérateur.

Il reprend : Ce n'est qu'en cas de questions précises qu'il faut émettre un mandat. Jusqu'à présent, nous n'avons eu que cinq minutes sur place (chez SoftBank) pour obtenir un éclaircissement. Il y a trente mille disparitions par an au Japon.

Pic : La précision porte sur quoi en fait ?

Oohira : Par exemple, dans le cas de Tiphaine, la précision porte sur des informations sur ses dernières communications. Un mandat = une catégorie. Un mandat est justifié dans le cas d'une disparition.

Sibylle : Par exemple, vous pouvez demander des informations sur le message de détachement ?

Oohira : Nous allons demander, mais nous ne savons pas si c'est Free ou SoftBank qui détient l'information.

Sibylle : J'ai pris des conseils pour y voir plus clair auprès de trois spécialistes. Une certitude : même si l'opérateur français peut avoir quelques informations, c'est sur le sol japonais que ça se passe.

Kitamura : Au stade actuel, ça ne fait pas l'objet d'un mandat.

Cafouillage, incompréhension, retraduction.

Kitamura : Nous préférons travailler sur le principe de la relation de confiance avec SoftBank. Nous leur demandons d'abord ce qu'il est possible de récupérer (sous entendu : avant d'émettre un mandat ?).

Sibylle : Pouvez-vous être accompagnés par des policiers spécialisés et ainsi obtenir des informations de SoftBank, qui en possède un maximum ?

Kitamura : Nous avons un expert au sein de notre équipe. Vous voudriez avoir la certitude que SoftBank nous donne des informations ?

Sibylle : Oui !

Oohira : Comme vous pouvez le voir je ne suis pas spécialiste, mais j'essaie de comprendre.

Pic : Il n'y a aucun obstacle légal à l'obtention des données, mais il y a la nécessité d'une expertise technique. Pouvez-vous demander la contribution d'experts au sein de la police japonaise ? Aussi simple que ça.

Kitamura : Je peux vous dire que les opérateurs ne cherchent pas à cacher les données. C'est une base de confiance. Nous discutons d'abord.

Oohira : Nous ne connaissions pas ce terme de message de détachement. Nous allons nous renseigner.

Pic : L'intérêt d'avoir les conseils d'un expert c'est justement pour avoir ces éléments. Le message de détachement est utile pour votre enquête.

Kitamura : Difficile d'avoir les renseignements au sein de la police. Il faudrait parler avec des anciens collaborateurs d'opérateurs par exemple…

Sibylle : Justement, j'ai vu trois experts en télécoms, téléphonie et cybersécurité pour obtenir cette même information. Et maintenant ça fait cinq mois : pouvez-vous vous contenter de travailler sur la base d'une relation de confiance avec SoftBank au lieu d'émettre un mandat de réquisition des données téléphoniques ? Pourquoi ne pas employer une méthode plus directe ?

Son ton est agressif… Elle s'adresse à eux de manière frontale et sans filtre, en ne formulant pas les règles d'usage, excluant l'habituel *arigato gozaimasu*. C'est dommage, nous avons toujours fait très attention à ne pas les contrarier en gardant notre sang-froid malgré un immobilisme pesant. À la fois, je comprends parfaitement sa réaction. Le problème c'est que celle des policiers ne se fait pas attendre, elle n'est pas moins nerveuse et je crains que cette petite altercation soit un prétexte pour rompre le contact.

Colère générale des policiers : Vous critiquez notre méthode !

Sibylle : Non. Je ne comprends pas. Cela fait cinq mois.

Tous, très en colère : C'est comme si vous disiez que rien n'est fait, qu'il n'y a aucun résultat. C'est vexant et décourageant alors qu'on prend le

temps de vous rencontrer.

Tout en disant cela, ils ferment leurs cahiers, rangent leurs affaires, leur teint vire au rouge.

Voyant les choses mal tourner, Laurent Pic intervient pour calmer les esprits : Vous comprenez que c'est l'émotion qui parle. En tant qu'ambassadeur permettez-moi d'exprimer ma gratitude et de vous remercier pour la transparence dont vous faites preuve. Ce n'est pas évident, il y a des différences culturelles, d'où l'utilité de ces réunions.

Kitamura : Quand vous avez ce type d'informations comme le message de détachement, faites-le parvenir par le biais de l'ambassade par exemple.

Sibylle, étonnée : C'est ce que j'ai fait.

Marie-Hélène Teylouni : J'ai transmis cette information à la police française. Mais pas à la police japonaise.

Watanabe, le jeune officier, au visage poupon et à l'air souvent en colère vis-à-vis de nous, prend la parole à son tour. C'est lui qui est en contact avec SoftBank. Tout le monde a le même objectif, tout le monde est au courant de l'histoire de Tiphaine. SoftBank a tout de suite dit : « Oui, c'est la Française disparue. » L'entreprise est très coopérative. Il y a simplement une différence de méthodes entre la France et le Japon.

Pic : Quand la police émet un mandat, l'opérateur peut dire non ?

Kitamura et Watanabe le jeune : En principe non. Mais c'est l'opérateur qui dit lui-même s'il y a besoin d'un mandat pour délivrer certaines informations.

Sibylle : Est-ce que vous savez quoi demander précisément ?

Kitamura : La dernière géolocalisation. Nous pouvons supposer qu'il y a des données à récupérer, plus loin que la dernière position connue. Il y a toujours plusieurs hypothèses. Compte tenu de sa position à 11 h 24 le 29 juillet, il y a de fortes chances pour qu'elle soit tombée dans la rivière. Sinon son téléphone aurait bougé.

HAAAAAAAAAA ! (Hurlement intérieur.)

Sibylle, en retenue : Justement, nous ne savons pas, puisque nous n'avons pas les dernières données de géolocalisation. Les données GPS liées au Wi-Fi sont différentes du bornage téléphonique.

Nouveau cafouillage. La police passe du coq à l'âne. « Nous sommes allés à Kyoto pour vérifier le témoignage de la fumeuse dans le parc. » Conclusion : « Ce n'était pas Tiphaine. »

Le commandant Oohira poursuit, mécontent, à l'adresse de l'ambassadeur : « Le 1er novembre, nous avons reçu la demande d'entraide française avec une réponse souhaitée pour le 30 novembre, c'était un délai court, mais nous avons répondu avant la date, pourquoi le juge n'a-t-il toujours pas le dossier ? Et pourquoi n'avez-vous aucune information ? »

C'est vrai que nous sommes pris en porte-à-faux, il aurait été préférable d'arriver à cette réunion en connaissant le contenu du dossier et de pouvoir en discuter avec Laurent Pic.

Pic : Il n'est pas normal de ne pas avoir d'informations, c'est vrai. Mais ce n'est pas possible dans ma position, je représente l'exécutif. Le ministère de la Justice ne me répond pas.

Même si la séparation des pouvoirs est un principe français fondamental, sans l'ambassadeur, la commission rogatoire ne serait arrivée nulle part. Il avance dans le noir, alors qu'il se donne tant de mal pour faire progresser les choses.

Oohira est toujours aussi énervé : « Il faut que la France fasse vite pour que la famille puisse consulter le dossier. » Il ajoute : « Nous savons qu'il y a eu une pétition pour l'envoi de policiers français au Japon, pour quoi faire ? »

Sibylle, d'un ton calme : « Tiphaine est française, c'est normal que notre pays participe aussi aux efforts. » Ils n'ont pas l'air d'adhérer à cette idée, mais ne la réfutent pas non plus.

Malgré nos remerciements et nos excuses (Sibylle surtout), la réunion se termine de manière abrupte, ce qui est assez rare, car les coutumes pour

dire au revoir prennent d’ordinaire un temps fou. Mais ce jour-là, vu les tensions, ce n’est pas surprenant…

Au rez-de-chaussée du commissariat, Laurent Pic reste avec nous pour faire le point. Il est assez catastrophé : « C’est grave, la tournure qu’a prise la réunion. Ils sont vexés. N’oubliez pas que nous ne pouvons rien faire sans la police japonaise. Nous avons besoin d’eux. Il faut faire attention à ce que vous dites. Ils écoutent tout ce qui se passe en France. » Sibylle a bien conscience d’avoir aggravé la situation. Et en même temps… « c’est désastreux l’avancée de l’enquête ». L’ambassadeur concède : « Oui, c’est un désastre. Il faut trouver un moyen juridique de faire travailler des experts avec les policiers japonais. » Je reste positif. En aparté, l’ambassadeur nous confie qu’il a possiblement obtenu le gel des données du téléphone de Tiphaine.

À la sortie du commissariat, la journaliste Nathalie Sapena souhaite recueillir nos réactions à chaud. Sibylle quitte les lieux sans répondre à son interview. Elle est très marquée psychologiquement, elle avait mis beaucoup d’espoir dans cette réunion, alors que moi, durant le mois d’octobre, j’avais compris que nous ne pourrions plus rien obtenir d’eux. Je n’ai qu’un seul objectif : garder un bon contact pour ne pas compliquer les relations à venir avec les policiers français. Car c’est là que se cristallise toute mon inquiétude. J’ai donc fait mon possible pour livrer une analyse nuancée à la journaliste de *Complément d’enquête*, mais force est de constater que nous faisons du surplace : « Comme depuis le début, il n’y a aucune avancée. »

Nous terminons la journée sur les rotules, couchés sans dîner.

*

Pour France 2, Nathalie continue ses investigations. Avec ses collègues, elles ont décidé de séjourner à l’hôtel de Tiphaine, le Turtle Inn. Le lendemain, nous les retrouvons à proximité, sur le site de Kanmangafuchi

Abyss. Tout en marchant, elles nous racontent leur nuit. Valérie, la cadreuse, a dormi dans « la chambre de Tiphaine ». Elles ont réussi à filmer l'hôtelier en caméra cachée. Il leur a expliqué qu'il avait participé à la battue du mois d'août et qu'aucun indice n'a été trouvé. Je tique : il est au courant que la dernière localisation connue du téléphone de Tiphaine est à l'hôtel. S'il est mêlé à sa disparition, je ne suis pas sûr qu'il soit censé connaître de telles informations. Il doit avoir des liens étroits avec les policiers pour savoir ça. Car ce point-là n'a jamais été révélé dans la presse japonaise, à moins qu'il ne lise la presse française ? Ça serait surprenant. Nathalie, Valérie, et Julie aussi je crois, ont un ressenti mitigé le concernant. Elles le trouvent bizarre, adoptant une attitude qui le rend suspect. Leur interprète, Mai, qui a traduit leurs échanges, partage le même sentiment.

Ensemble, nous longeons le sentier des bouddhas, à proximité des gorges. Elles remarquent à leur tour que le site est plutôt bien balisé et que pour s'approcher de la rivière, il faut enjamber des garde-fous et enfreindre les règles de sécurité. De retour dans les environs de l'hôtel, elles nous filment en train de faire des tests avec nos téléphones portables, notamment pour vérifier la portée du Wi-Fi du Turtle Inn (extrêmement faible à l'extérieur, en particulier sur le parking à l'arrière) et des bornes publiques de Nikko autour de l'hôtel, car dans la valise de Tiphaine nous avions retrouvé un flyer expliquant comment bénéficier de cette connexion. Le constat de cette expérience est clair : pour que votre téléphone s'accroche à une des bornes en libre service, il faut l'y autoriser. Tiphaine peut donc traverser tout le quartier sans que son téléphone ne s'accroche à une borne Wi-Fi à son insu et, autre point essentiel, il faut presque se trouver au pied de la borne pour capter Internet.

Nous arrivons à Utsunomiya à l'heure du déjeuner. Patrick Hochster a programmé un rendez-vous avec le détective privé recommandé par le journaliste Jake Adelstein, il a fait exprès le voyage depuis Tokyo pour nous aider à mener les échanges en japonais. L'équipe de *Complément d'enquête*

s’offre les services d’un interprète en qui nous avons confiance, Hisanori. À force d’accompagner des journalistes français, il connaît bien l’affaire et grâce à lui nous avons appris à mieux connaître la culture japonaise. Il est japonais, mais d’origine thaïlandaise, sa peau est plus foncée que d’ordinaire, il lui arrive donc d’être victime de discrimination dans son propre pays, nous a-t-il expliqué. Mais il sait aussi profiter de ce traitement un peu particulier. En tant que « métis » par exemple, il peut se permettre de braver l’oppressante hiérarchie en entreprise qui pousse les employés au présentéisme tant que leur supérieur n’est pas parti, quitte à s’épuiser à ne rien faire, s’enlisant dans des journées aux horaires à rallonge.

Le détective vient gentiment à notre rencontre à l’extérieur de son agence (un bâtiment qui ne paie pas de mine). Au Japon, il est difficile de voir ce qui se trouve à l’intérieur des immeubles… des bureaux ou une discothèque ? Il n’y a pas de devantures vitrées comme en France, à peine quelques pancartes suspendues, même pour la grande majorité des cafés et restaurants. Ceux à la mode occidentale échappent à la règle, c’est vrai, mais globalement les intérieurs évoluent à l’abri des regards extérieurs. Seuls les initiés à l’écriture japonaise peuvent donc deviner ce qu’il y a derrière les murs ou les traditionnelles portes coulissantes faites de croisillons de bois et de papier de riz.

Kikuchi est un homme costaud à la carrure impressionnante. Il porte un costume, son assistante porte une jupe tailleur très courte, un petit chien sous le bras. Leur allure est assez cocasse. On s’installe dans le spacieux bureau du directeur de l’agence. Kikuchi indique du doigt son agrément de détective privé, dans un cadre sur le mur. Dans une vitrine derrière nous, des accessoires sont exposés, dignes d’un roman policier. Lunettes-caméra espion, micro, perruques… Devant chaque siège, un verre d’eau est servi, avec une tasse de thé ou de café selon la préférence de chacun. Très attentive à nos besoins, son assistante s’assoit sur une chaise dans un coin de la pièce d’où elle se lèvera régulièrement pour nous proposer à nouveau

thé, café ou autre collation. La configuration de la pièce, la manière dont l'assistante s'est figée avec son chien minuscule sur les genoux, la grande table… J'ai vraiment l'impression d'avoir atterri dans un manga, dans un Nicky Larson lorsqu'il rencontre ses clients avant d'être engagé comme détective ou garde du corps.

L'objectif principal de ce rendez-vous est de tâter le terrain en vue d'une collaboration prochaine. Nous voulons connaître son point de vue, en savoir plus sur ses méthodes, qu'il nous donne son avis sur la réputation de la police, qu'il nous éclaire sur les disparitions dans la région… Et, bien sûr, son offre. Que peut-il faire pour nous aider, quelles sont ses idées, et tout ça, à quel prix ? Le détective nous dit d'entrée de jeu être au courant de la disparition de Tiphaine, car les médias de la préfecture de Tochigi ont publié beaucoup d'articles. Il n'a pas cru un seul instant qu'il pouvait s'agir d'une piste accidentelle. « Je pense que le corps aurait été retrouvé, et puis la police a fait des recherches sur le terrain. » Cette remarque est intéressante, car dans l'esprit des gens, la police ayant mis en scène des recherches importantes, ils considèrent donc la piste accidentelle comme peu probable. Elle m'amuse, parce que la police de Nikko apparaît comme l'arroseur arrosé – la mise en scène quasi systématique des recherches, destinée à l'opinion publique, a finalement écarté la piste de la rivière.

Il nous dit que « 500 000 Japonais » disparaissent chaque année dans le pays. Ce chiffre est vertigineux ! « Cinq fois plus que les chiffres annoncés par la police », tout simplement « parce que de nombreuses disparitions ne sont pas déclarées ». Les causes : décès, disparitions volontaires ou « événements ». Lui travaille sur tout type d'affaires. Il est souvent recruté pour retrouver des personnes qui ont voulu disparaître, le phénomène est très important au Japon. Mais pas seulement. « Notre business, c'est de vérifier les emplois du temps, en cas d'adultères ou des employés qui volent, un parent qui part avec un enfant. […] Des clients viennent me voir parce qu'ils ont de sérieux doutes envers la police dans des cas criminels.

[…] Mon état d’esprit est différent de celui de la police, je suis payé pour obtenir des résultats, les policiers sont des fonctionnaires. » Il connaît la réputation de la police dans la préfecture, largement entachée par le lynchage de ce jeune homme, orchestré par le fils d’un policier. Il ne mâche pas ses mots. « J’ai beaucoup de travail à Tokyo, mais encore plus à Utsunomiya, car au sein de cette préfecture, il y a une véritable méfiance du travail de la police. »

Dans son activité, « la discrétion n’est pas un problème ». Il sait travailler « sans gêner le travail de la police ». Sa méthode est « *koi* ». Patrick traduit le terme par « concentrée, très importante, dense ». « On ne s’amuse pas à faire de la randonnée. » « Habituellement c’est plus simple » que dans le cas de Tiphaine. Il prend des « renseignements auprès du voisinage », croise les informations (untel dit que cette personne est « clean », tel autre dit qu’il s’en méfie). Il arpente les quartiers, observe les habitudes des habitants, utilise « des données existantes » comme celle des téléphones. « Beaucoup de gens ne souhaitent pas changer de numéro malgré un déménagement. » Sibylle saisit l’information au vol. Oui, il a les moyens de récupérer des données chez SoftBank par le biais d’« amis avocats ». « C’est tout à fait possible de faire une demande auprès du tribunal. » En plus, comme il pense que la disparition de Tiphaine est « criminelle », « il y a une possibilité que le tribunal accepte ». Cela dit, il est « extrêmement surpris que M. Shinzo Abe ait donné des ordres et qu’il n’y ait même pas de mandat délivré auprès de SoftBank ! ».

Je regarde Sibylle plein d’espoir avant de poursuivre : « Pouvez-vous en parler avec notre avocat à Tokyo pour l’épauler dans ses démarches ? » Il accepte avec beaucoup de spontanéité : « Oui, bien sûr, je peux l’appeler tout de suite. » Après avoir passé dix minutes au téléphone avec M^{e} Shiratori, il raccroche et appelle dans la foulée « une source » pour récupérer les données. Nos espoirs sont vite douchés, son statut de détective

privé ne lui permettrait pas un accès aussi simple aux données d'un téléphone étranger.

Nous faisons un récapitulatif de l'histoire de la disparition de Tiphaine, en prenant garde de ne pas le noyer dans une masse d'informations. Nous parlons de l'hôtel, des clients, nous soulevons la contradiction entre le témoignage de l'hôtelier et les points GPS. « Nous ne savons pas trop quoi penser de M. F. » Sa réponse, après nous avoir écoutés attentivement : « Oooh… ça mériterait une enquête sur ce monsieur. » Hisanori en profite pour expliquer que son amie Mai (qui a aussi été l'interprète de l'équipe de France 2 les jours passés) a réalisé une petite enquête de voisinage dans le quartier de la gare à son sujet. Il fait part de ses conclusions, surprenantes : ce monsieur est originaire de Nikko, comme son père, semble-t-il, dont il a repris l'hôtel, et pourtant « personne ne le connaît » dans ce coin de la ville. Selon Mai, il ne fait aucun doute que les gens qu'elle a interrogés sont installés de longue date à Nikko comme lui (pour être propriétaire d'un terrain près de la gare, il faudrait en avoir hérité, tellement les prix des biens immobiliers se seraient envolés aujourd'hui), et puis M. F. siège à l'Assemblée municipale, il a fondé la fédération des Inn, il est sapeur-pompier volontaire… Il y a bien des moyens de le fréquenter.

On élargit le propos aux autres suspects potentiels, des personnes ayant un profil inquiétant et pouvant se trouver dans les environs des sites que Tiphaine souhaitait visiter. Comme le faux guide ou encore cet ancien habitant du quartier des bouddhas, souffrant de troubles mentaux et ayant agressé une touriste. Il nous confirme une autre histoire d'agression dont nous avons entendu parler, impliquant le fils d'une famille puissante de Nikko. À l'origine, un ancien policier fait fortune une fois arrivé à la retraite en vendant des terrains pour créer des autoroutes. Un de ses fils devient le patron d'une chaîne de restaurants, l'autre prend la direction d'une clinique. Ce dernier a été accusé d'agressions sexuelles sur des patientes. Affaire classée sans suite. Au fil de la discussion un climat de

confiance s’instaure entre Kikuchi et nous, au point que nous estimons qu’il est temps de lui remettre une photo du yakuza dans sa voiture. Nous aimerions qu’il commence un travail d’investigation sur cette personne notamment en retrouvant sa plaque d’immatriculation.

*

Je sors satisfait de ce premier rendez-vous. Nous pouvons lui confier des missions pour éliminer des pistes parallèles, celles qui ne seront pas traitées en priorité par la police française quand elle viendra ici, comme cette histoire de yakuza. En revanche, nous préférons attendre avant de diligenter une enquête concernant l’hôtel, car on ne veut pas mettre des bâtons dans les roues des policiers français lorsqu’ils viendront enquêter. La juge a dit : « L’enquête doit démarrer de l’hôtel », autant rester prudent.

Dans la foulée de notre entrevue avec Kikuchi, Nathalie a organisé une rencontre avec Mister Ogawa. L’ancien policier / consultant télévision qui a fait un reportage en août pour TV Asahi. À l’époque, il était persuadé que la seule piste que la police devait suivre était la piste criminelle. Nous le retrouvons dans un café à proximité de la gare d’Utsunomiya. Son sentiment est inchangé.

C’est un sacré personnage, cet Ogawa. De taille moyenne, costaud et rond, les cheveux très courts, en brosse, avec des lunettes. Aux premiers abords, il n’inspire pas tellement la sympathie, l’air sévère, il ne sourit que très rarement. La seule fois où je l’ai vu esquisser un grand sourire espiègle, l’œil brillant, c’est quand je lui ai montré une photo de mes chaussettes rouges de sang à cause des morsures de sangsues et une autre d’un serpent de trois mètres de long sur lequel j’avais failli marcher en cheminant sur les berges de la rivière.

Nous l’attendons dans un café. Lorsque je le vois sortir de la gare, il semble déjà s’impatienter de ne pas nous trouver, je vais donc à sa rencontre. Il me reconnaît rapidement et me serre la main avec beaucoup

d’enthousiasme. Comme il est assez connu au Japon, c’est toujours amusant de voir les passants se retourner sur son passage, heureux et souriant de le croiser.

Les caméras sont installées, l’enregistrement est lancé. Mister Ogawa n’interrompt sa démonstration que pour laisser à Hisanori le temps de traduire ses propos.

Sur le site Internet de la police de Tochigi, il y a toujours l’avis de recherche de Tiphaine, « ça veut dire que l’enquête continue ».

« Je pars du principe que, pour avancer dans une enquête, vous devez éliminer les pistes les unes après les autres. Il y a trois possibilités.

« La disparition volontaire, le suicide ou la fuite, je les écarte tout de suite. Nikko était la première étape du voyage de Belon-san, nous savons qu’elle a préparé son voyage avec tellement de précision que ce n’est pas pour ne pas en profiter.

« La probabilité de l’accident est faible. Un malaise ou un accident de voiture, par exemple, il y aurait eu immédiatement une ambulance dépêchée sur place, c’est donc une piste assez facile à remonter. Une noyade ? On peut maintenant dire officiellement que son corps ne se trouve pas dans la rivière. Il n’y a pas zéro possibilité, mais en général on découvre toujours quelqu’un ou quelque chose. Un jeune homme a été retrouvé récemment au bout d’un mois. Tiphaine, elle, a disparu depuis cinq mois. En outre, plus le courant est fort, plus les objets sont arrachés… et donc récupérés. Et la spécificité de cette rivière est qu’elle est pensée pour que, justement, les déchets n’arrivent pas jusqu’à la mer.

« Maintenant, le crime. Enlèvement sans consentement, meurtre, non-assistance à personne en danger… Tiphaine-san est prudente, mais le problème, c’est qu’elle fait beaucoup trop confiance au Japon et aux Japonais. Oui, c’est un pays sûr, mais il n’y a pas zéro criminalité. Il y a 900 meurtres par an au Japon et la plupart des criminels sont japonais. Le taux

de réussite des enquêtes est de 101 % en 2018 » (comprendre que ce sont les chiffres de cas commencés en 2017 résolus en 2018).

Je me permets une question : « Donc la police est efficace ? » Ogawa reprend son argumentaire sans répondre directement à ma question.

« Sur 900 cas, 50 % sont intrafamiliaux, 30 % sont commis par des connaissances (ami, petit ami, problèmes d'argent…), 10 % par des inconnus (soit 100 environ).

« Je suis allé à Nikko plusieurs fois sur les pas de Tiphaine-san. Pas loin de là où il y a les panneaux du faux guide, à l'endroit où des affiches ont été arrachées. Si les affiches avaient été enlevées par la police, ou à l'initiative des gardiens des temples, afin de préserver la réputation des lieux auprès des touristes, cela aurait été fait doucement et bien, pas n'importe comment. »

En l'écoutant, je réalise que sur ce point, Mister Ogawa reprend à son compte la théorie de l'autre ancien policier passé consultant TV, que j'avais rencontré en octobre : « Ce n'est pas le vent, ni la pluie. Les personnes ordinaires japonaises ne le feraient jamais. Il y a des cons qui enlèvent. Mais pourquoi arracher ces affiches juste là, dans ce lieu peu fréquenté, comme par hasard juste à côté du panneau qui met en garde contre le faux guide ? C'est sans doute là que Tiphaine a dû disparaître. Pas de témoignage, pas de CCTV. Je pense qu'elle a marché jusque-là. C'est ma première intuition depuis le début : Tiphaine-san s'est *noyée dans le crime*.

« Dans le cas d'un meurtre, une question se pose : Comment gérer le cadavre ? Il est impossible de vivre avec. Au Japon, on retrouve les corps. Même ceux des gens perdus dans la montagne. On les retrouve naturellement, surtout quand il s'agit de crimes. Ou alors, si on ne retrouve pas un corps, c'est parce qu'il a été dissimulé pendant la construction d'un bâtiment, coulé dans les fondations. Mais c'est impossible d'anticiper une construction au moment d'un crime et de planifier la dissimulation d'un cadavre, n'est-ce pas ? À moins d'appartenir à la mafia.

« Très sincèrement je pense qu'elle est en vie. Parce que si un criminel la trouve belle, ce n'est pas pour la tuer sur-le-champ. Pour une simple agression, on n'enlève pas. »

Cri du cœur de Sibylle : « Oui, moi aussi, je pense comme vous. » Il hoche la tête.

« Au Japon, il y a des cas d'enlèvement et les personnes sont retrouvées ou s'échappent des années après. Il y a quatre ans, une collégienne a disparu au nord de Tokyo, à Saitama. Mais moi et la famille nous n'arrêtions pas de dire qu'elle avait été enlevée, qu'elle était en vie. Elle a été enfermée pendant deux ans et deux semaines. Elle cherchait une chance de s'enfuir. Son ravisseur est parti faire les courses en pensant que c'était bon, qu'il pouvait la laisser.

« Quand j'enquête je demande aux gens : "Prévenez-moi si un homme célibataire, ou seul, achète d'un coup deux *bento*, des serviettes hygiéniques…" Tiphaine-san fait plus jeune que trente-six ans. Le coupable a entre trente-cinq et quarante-cinq/cinquante-cinq ans. Ce n'est sûrement pas quelqu'un de Nikko, dans la majorité des cas de séquestration, la victime a été enlevée dans un autre département.

« Je suis pratiquement certain que l'enlèvement a eu lieu en voiture. C'est pour cela qu'il est important de vérifier en premier lieu les *dashcams*[2]. Cent pour cent des taxis en sont équipés, les véhicules de particuliers de plus en plus. La difficulté, c'est que Nikko est une ville touristique, il y a beaucoup de passage, les trajets habituels des habitants se mêlent à la masse.

« Voilà pourquoi il faut vérifier le N system, le système de lecture et d'enregistrement automatiques des plaques d'immatriculation qui se trouve à l'entrée et aux sorties de chaque ville. Je ne pense pas qu'ils ont vérifié les caméras qui enregistrent les voitures qui sortent et entrent de l'autoroute. S'ils l'ont fait, beaucoup de personnes auraient été interrogées.

« Je parle en mon nom, avec trente ans d'expérience dans la police, pas au nom des policiers. Il faut médiatiser davantage. Pour médiatiser davantage, il faut que ce soit un problème réel. À Tokyo, c'est bientôt les Jeux olympiques, il faut faire du bruit pour que ça ait un impact sur les Japonais, qu'ils soient inquiets de leur réputation. »

Je lui demande son avis sur la manière dont est menée l'enquête : pourquoi les policiers sont-ils si silencieux sur son avancée ? Il répond en prenant un air mi-stoïque, mi-dépité : « Au départ c'est important de ne rien dire, c'est le secret de l'enquête. En général, les policiers ne partagent pas les images de vidéosurveillance avec les familles… Mais là, ce n'est plus la peine de se taire. Je ne pense pas qu'ils ont fait beaucoup. Il n'est pas possible de tout faire, mais il faut faire un maximum. Ils ne disent rien, car ils n'ont probablement rien.

« Vous pouvez critiquer. La police ne classe pas l'affaire en crime, parce qu'il n'y a aucun indice, mais j'ai envie de leur dire : "Si vous pensez que c'est un accident, prouvez-le !"

« La tactique, maintenant, c'est de faire en sorte qu'ils travaillent, je peux venir en France pour parler aux médias. »

Sibylle s'inquiète : « S'ils se sentent humiliés, ils vont arrêter de travailler… »

Ogawa : « Je sais très bien ce qu'il faut faire. Il faut être transparent, nous voulons que l'enquête avance plus rapidement. Au Japon, il y a énormément de touristes et d'étudiants français. Personne ne pense qu'on peut disparaître au Japon ! Il faut dire en France : "Les JO 2020, ça se passe au Japon, et c'est là qu'une Française a disparu." Plus on parle, plus c'est grave, plus la pression est importante. »

Nous endossons le statut de simples observateurs, car c'est au tour de Nathalie Sapena de mener son interview. L'ancien membre des brigades criminelles se prête sans langue de bois à l'exercice. Son sentiment ? Il confirme que, pour lui, il s'agit d'un enlèvement : « Je vais là où je pense

que c’est un crime. » Et il ne doute pas que l’on va retrouver Tiphaine. Sans élever la voix, il critique violemment les insuffisances du début de l’enquête. « Quels sont les résultats aujourd’hui ? » Nathalie lui demande de donner des exemples d’erreurs qui ont pu être commises par la police locale. « Les lenteurs du début. » Par exemple, « la mémoire humaine est comme ça, plus le temps passe, plus on oublie (il fait un geste du doigt pour indiquer un déclin). On aurait pu avoir quelque chose au début… mais ils ont commencé à interroger les gens quand la famille Véron est arrivée ». Ou encore : « Tiphaine avait beaucoup d’objets sur elle. Au Japon, il y a des chiens policiers. Grâce à leur intervention, on aurait su si elle était partie à gauche ou à droite, pourquoi ça n’a pas été fait ? » Quant à la géolocalisation : « Je ne comprends pas ce qui prend autant de temps. » Tout en reconnaissant qu’un « téléphone français, c’est plus compliqué », un « téléphone japonais on l’obtient tout de suite ». Il propose un début d’explication à ces errances : « La police de Nikko n’est pas prête à affronter ce genre de situation, c’est un village paisible et touristique. » Au sujet du propriétaire de l’hôtel, il reconnaît qu’il n’est « pas coopératif, mais la police a pu lui demander de ne pas parler ».

Je remercie vivement Nathalie d’avoir organisé cette rencontre, car il était intéressant de voir ce qu’il oserait dire à la télévision française. Il a pu sans aucun doute parler plus librement que dans les médias japonais.

Le soir, nous restons à Utsunomiya pour dîner avec Akiko, l’interprète de la police, et Miraï, notre interprète-ange gardien – elles y vivent toutes les deux. L’équipe de *Complément d’enquête* repart à Tokyo pour rencontrer Laurent Pic le lendemain à l’ambassade. Celui-ci s’avérera « très tendu à propos de Carlos Ghosn » et concernant Tiphaine, « très… diplomate », confiera Nathalie, ajoutant simplement dans un sourire : « Il m’a dit moins de choses qu’à vous. »

Voir Akiko en dehors des réunions est toujours instructif pour nous, car cela nous permet de prendre la température de la police locale, sans faux-

semblants. De son côté, elle doit aussi livrer ses comptes rendus d'« espionne officieuse de la famille Véron ». Méfiance mutuelle mise à part, avec le temps, nous avons réussi à développer une solide complicité. C'est une femme que j'apprécie pour sa spontanéité et sa curiosité. D'ailleurs, elle nous propose de la rejoindre dans un petit restaurant de *gyoza*. C'est une spécialité japonaise, mais c'est surtout une spécialité d'Utsunomiya, nous explique-t-elle fièrement. Elle aime découvrir d'autres cultures (française, coréenne) et faire partager la sienne. Dans un autre contexte, je serais heureux de découvrir la gastronomie japonaise, mais c'est insupportable de me dire que je prends du bon temps pendant que Tiphaine est peut-être en train de souffrir, retenue par un ravisseur. J'essaie toujours de faire la part des choses, mais il m'est parfois difficile de supporter l'enthousiasme des personnes autour de nous, comme c'est un peu le cas ce soir avec Akiko et Miraï.

Après avoir discuté de tout et de rien, de leur vie ici ou encore des missions de guide touristique d'Akiko, Sibylle lui demande si les policiers sont encore vexés de son invective lors de la dernière réunion à propos de la téléphonie. « Ha non, ça va, t'inquiète pas, ils n'étaient pas si fâchés. Par contre ils ont été très en colère quand tu leur as demandé s'ils protégeaient la quiétude de Nikko plutôt que l'enquête. Et Kikawa et Watanabe Poupon gardent une dent contre toi, Damien. » Ils pensent que je les ai accusés d'inertie et d'amateurisme depuis leur altercation avec Christopher. La conversation se poursuit entre deux bouchées de *gyoza*. Akiko confirme encore aujourd'hui que pour les policiers il y a bel et bien une confusion entre les données Wi-Fi et le bornage : « Pourquoi les données s'arrêteraient à 11 h 40 sinon ? »

Nous prenons le dernier train pour Nikko vers 23 heures. Notre avion décolle dans trois jours.

*

Forts des conseils d'Ogawa (« médiatiser davantage »), nous accordons encore du temps d'interview à l'équipe de France 2 pour qu'elle puisse mettre en boîte plusieurs séquences. Après quoi, Nathalie, la journaliste, libère Hisanori de ses obligations pour qu'il puisse nous accompagner rencontrer Takashi Kajiyama chez lui à Nikko. Il est journaliste au *Asahi Shimbun*, l'équivalent japonais du quotidien *Le Monde* ou disons plutôt de *Libération*, puisque le journal serait considéré comme « de gauche » et « contestataire ». C'est un ancien collègue d'Anne U., une Japonaise vivant à Paris, elle nous a mis en relation.

J'ai déjà eu l'occasion de le rencontrer au mois d'octobre avec Cécile. Mais pour Sibylle, ce sera la première fois. Je m'étais alors contenté d'introduire les grandes lignes de l'enquête, ce que je fais généralement quand un nouveau média rentre dans la boucle. Une chose est certaine selon lui, la police le déteste. Moins craintif à l'idée que paraisse un article assassin dans la presse, cette fois-ci j'ai décidé de lui en dire davantage et de lui faire confiance.

Sur Internet, sa biographie indique qu'il aurait été officier de police avant de se reconvertir dans la presse. Ce journaliste d'investigation a contribué à révéler des affaires de fraudes électorales et a écrit plusieurs livres, notamment sur la fameuse affaire Ashikaga (« La vérité sur l'affaire Ashikaga découverte par un médecin légiste solitaire »). Nous n'avons plus de cadeaux français à lui offrir (en principe nous partons de France chargés comme jamais, de vin, de chocolats, de saucissons, et revenons à vide, les provisions partent vite). Nous nous présentons donc avec des fruits, des pommes ou des clémentines, je ne sais plus, des biens précieux au Japon en tout cas. Kajiyama n'est pas très grand, la soixantaine, les cheveux blancs, mince. Son visage est rehaussé d'une grande paire de lunettes noires à la Woody Allen. Il nous accueille avec beaucoup de chaleur et d'énergie, davantage dans les gestes que dans la parole. C'est un peu le bazar chez lui. Il nous conduit dans son salon où nous nous asseyons au milieu des piles de

journaux. Ayant remarqué mon goût pour les sucreries, il a gentiment préparé des confiseries. Un verre de Coca aimablement proposé et la conversation démarre sans attendre. Kajiyama est surpris qu'il n'y ait aucun indice. « Depuis l'épisode avec Shinzo Abe, je pensais qu'il se passerait quelque chose. » Je lui présente les documents de préparatifs de voyage de Tiphaine, j'évoque sa vie à Poitiers, son chat, sa personnalité, etc. Nous lui exposons même les éléments les plus sensibles de l'enquête en notre possession, les dernières données GPS de Tiphaine. Sur les conseils de son ami, le médecin légiste Honda-san – l'homme ayant permis de résoudre l'affaire Ashikaga –, il s'est conditionné pour enquêter avec l'esprit le plus ouvert possible. Après mes explications, il formule une première conclusion : « Personnellement, je pense que ce n'est ni un suicide ni une disparition volontaire », et impossible qu'il s'agisse d'une noyade, « un corps, ça flotte, on l'aurait retrouvé ».

Longtemps il a pensé que la disparition de Tiphaine devait être imputée à un étranger. Il a changé d'avis et envisage désormais qu'un Japonais puisse en être responsable. Quoi qu'il en soit, « le jour où son corps sera découvert, c'est nous [les journalistes] qui retrouverons le coupable, pas la police ». À moins que… « Il faut que la police centrale ou les brigades de Kanagawa mènent l'enquête, ils sont pros, très bons, spécialisés dans les meurtres et les enlèvements. » Il ne mâche pas ses mots. « Macron doit dire à Abe : "Changez d'équipe." » La police de Nikko et de Tochigi, « *it's crap* », « c'est de la merde ». « Comment peut-on laisser des gens aussi incompétents à leur poste ? Je suis fâché contre Abe. » Il insiste : « La police française doit venir à Nikko. L'orgueil et la fierté de la police japonaise à trouver permettront à l'enquête de continuer dans la bonne direction. » Sans cela, il n'a pas beaucoup d'espoir. Il parle du fait divers passé, la petite fille agressée et tuée, tout près d'ici, à Imaichi. « Le coupable est resté en liberté », à cause de magouilles et de tests ADN contaminés. Il évoque même une affaire qui ne serait pas encore sortie…

« Les résultats d’autopsie sont en contradiction avec le rapport de police. » Probablement un infanticide, selon lui.

Pour en revenir à Tiphaine, il se demande toutefois si la police n’a pas flairé un indice. Il a l’impression que l’hôtelier « ment » sur « ses origines » et il y a ce décalage entre son témoignage et la géolocalisation du téléphone : « Peut-être que la police pense que le propriétaire de l’hôtel est coupable, et dans ce cas, ils vont faire porter l’attention ailleurs, faire croire à un accident, casser les alibis du coupable pour frapper au bon moment, sans en informer la famille… » Avant finalement de se résigner : « Le problème, c’est qu’ils sont incapables de récolter les preuves. » Il recommande de nouveau un dessaisissement de l’affaire au profit d’une autre équipe. La boucle est bouclée. Ou plutôt le serpent se mord la queue… En réalité nous avons déjà évoqué cette possibilité auprès d’Alice Rufo, mais le dessaisissement est très rare au Japon, il faudrait qu’une grosse défaillance soit mise en évidence pour le justifier, et la préfecture de Tochigi a toujours refusé toute aide malgré l’insistance. Kajiyama a écrit plusieurs articles sur la disparition de Tiphaine, jamais, cependant, il n’a été aussi virulent dans ses parutions que dans le secret de sa maison. D’après une de nos sources, peut-être a-t-il été freiné par son rédacteur en chef pour des raisons politiques.

*

Shiratori-san va multiplier ses voyages au tribunal pour obtenir un mandat auprès de SoftBank, mais début janvier il nous rappellera pour nous expliquer que c’est peine perdue. Pour procéder à ce type d’action, un juge doit tout d’abord être saisi par la police.

*

Dernier jour à Nikko. Je me dis qu’il faut essayer d’en savoir un maximum sur la ville, le contexte criminel et approfondir ma connaissance des acteurs majeurs de la région. Et justement, Miraï propose de nous

emmener dans les hauteurs de la ville. Sa façon de conduire est particulière… Je ne suis pas toujours rassuré dans les virages. La route serpente et, au final, je suis surpris de découvrir au milieu des champs vallonnés un complexe flambant neuf de magasins et activités en tout genre, jusqu'à la motoneige qui semble y être proposée en hiver. Ce samedi, les lieux sont aussi vastes que désertés par les touristes. Les boutiques de viande, fromages et bonbons au lait sont tout de même ouvertes. « Cet empire agricole, explique Miraï, est la propriété d'une des familles les plus puissantes de la région, qui n'a pas toujours eu la meilleure réputation » (nous en avions parlé avec le détective privé). Peut-être que le mystère de la disparition de Tiphaine est lié de près ou de loin à un réseau d'intouchables ?

À notre retour dans le centre-ville, nous faisons escale au Café Bell. Un petit café d'habitués, chaleureux, et à deux pas du Turtle Inn. Une adresse recommandée par les propriétaires de l'hôtel et que Tiphaine avait notée dans un carnet. Je souhaite y aller depuis longtemps. La patronne, assez âgée, pas née de la dernière pluie, nous dit qu'elle a de la peine pour notre famille, mais malgré le tact de Miraï, quand nous cherchons à en savoir plus sur son voisin, M. F., elle s'agace. « Le propriétaire de l'hôtel est quelqu'un de très bien. Très investi localement. Il est président de l'association de quartier et membre des sapeurs-pompiers volontaires. » Fin de non-recevoir.

Nous quittons les lieux pour aller acheter deux melons et les déposer au commissariat, avec une carte sur laquelle est écrit en japonais par Miraï : « Merci pour vos efforts pour retrouver Tiphaine et bonnes fêtes de fin d'année. »

C'est toujours difficile de dire au revoir à Miraï, surtout que nous allons passer une nuit à l'Annex du Turtle Inn, le deuxième hôtel, celui où vit M. F. avec son épouse. Leur employée nous accueille : « La famille est au Turtle Inn, pas à l'Annex ce soir. » Notre humeur est à la déprime. Les premiers jours ont été denses, alors que cette veille de départ a été plus

tâtonnante. Je ne doute pas que ces informations vont être utiles un jour, recoupées avec d'autres. Ainsi j'en apprends plus sur les habitudes de M. F. Je l'ai croisé rentrant de son sport vers 7 heures du matin, musclé et bien équipé. À force, j'ai aussi compris qu'il passe principalement sa matinée au Turtle, assis juste devant sa fenêtre, sur son ordinateur ou lisant son journal, bavarde avec son voisin, un autre hôtelier. Mais dans l'ensemble, rien de probant. Pour la troisième fois, je vais repartir sans Tiphaine et sans indice.

À notre départ de son hôtel, Mme F. nous accompagne à la porte, son habituel petit béret noir vissé sur la tête. Je ne sais pas si elle nous a reconnus, rien ne semble l'indiquer en tout cas. Notre avion décolle le soir, ce qui nous laisse le temps de faire une dernière escale dans le chic arrondissement de Minato-ku, où se concentrent les sièges de grandes entreprises et où est basée l'ambassade de France au Japon. À plusieurs reprises, les émissaires français nous ont gracieusement mis à disposition un Wi-Fi pocket (un modem portatif), afin que nous puissions naviguer sur Internet en tout lieu, même dans les forêts, passer des appels, sans payer le prix fort. Un outil plus qu'indispensable. Nous passons le remettre à la consule avant notre départ et remercier l'équipe de nous avoir énormément facilité la vie. Ce qui ne va malheureusement pas empêcher le rendez-vous de déraper.

Nous sommes à l'extérieur du bâtiment, Sibylle s'emporte. La consule ne semble pas comprendre le niveau d'urgence auquel nous sommes confrontés. Son avis est de ne pas bouger tant que la juge n'a pas épluché le dossier japonais. « Il faudrait quand même attendre de savoir ce qu'il y a comme données SoftBank dans le rapport de la police japonaise. » Le désaccord porte justement sur ce point, car nous sommes déjà dans l'anticipation. Elle a assisté à la même réunion que nous : nous savons déjà par la police locale qu'il manque le bornage du téléphone, tout comme les bandes des caméras de surveillance. Comment faire pour que les policiers japonais prennent conseil auprès d'experts techniques dès que possible ?

Pauvre Patrick, il est gêné et fait les cent pas le temps que la discussion s'apaise. Je demande à ma sœur de se calmer immédiatement, le ton doit redescendre d'un cran. Marie-Hélène Teylouni, compréhensive, accepte les excuses de Sibylle avec bienveillance. Nous en attendons peut-être beaucoup de l'ambassade, mais avec Laurent Pic en chef de file, nous avons vu que les diplomates sont indispensables pour peser concrètement auprès des autorités japonaises.

*

Sibylle et moi repartons à contrecœur, épuisés et gagnés, cette fois, par une énorme fatigue psychologique. J'ai l'impression de me battre sans arrêt contre des moulins à vent. De n'avoir prise sur rien.

*

De retour en France, je rencontre Emmanuelle Bernard dans son cabinet, elle m'apprend que le dossier n'est pas encore traduit et que la juge ne pourra probablement pas le consulter avant janvier. Tant qu'elle ne l'a pas entre les mains, elle ne risque pas de nous recevoir. Bref, toujours pas de convocation à l'horizon, le commissaire de la PJ nous dit que l'envoi des policiers français au Japon n'a pas encore eu lieu. « Il faut que la juge l'estime utile. » En attendant, les OPJ ont repris contact avec Free pour creuser cette histoire de message de détachement. La police japonaise le sait et semble déjà s'en remettre à eux. L'ambassade est en vacances… La période de Noël est propice aux retrouvailles familiales – pas les nôtres malheureusement – et aux lenteurs administratives… Cette attente est insupportable.

1. Organisme local d'entraide et de solidarité.

2. Des caméras privées installées dans les voitures. Au Japon, les assurances seraient moins chères si vous en possédez une, car elle filme l'infraction ou le délit.

20

Une juge découragée

Mi-février 2019, toujours pas de dossier traduit, c’est intenable. En parallèle, notre mère est désignée par la justice afin de gérer les affaires et les finances de Tiphaine. Je l’accompagne pour rencontrer le juge des tutelles devant qui il est établi une « déclaration de présomption d’absence ». Mon frère, ma sœur et moi avons signé sans rechigner un document qui atteste que notre mère va pouvoir gérer les biens de Tiphaine et les choses courantes de la vie. Cela s’apparente à une mise sous tutelle. Excepté des actions financières importantes, notre mère a les mains libres pour régler les factures de Tiphaine et effectuer des démarches administratives. La disparition de Tiphaine est quelque chose de toujours aussi difficile à vivre au quotidien, mais son absence se matérialise encore plus à travers cet acte officiel.

Aller dans son appartement, s’occuper de son chat, trier ses affaires personnelles comme notre mère le fait régulièrement, chacun de ces petits gestes est une confrontation brutale à la réalité. C’est difficile de lui épargner cette souffrance, mais elle habite la même rue que Tiphaine et elle l’a tellement aidée au quotidien. Les mêmes questions la hantent depuis maintenant sept mois : « Où est-elle ? Faites qu’elle ne souffre pas… Pourquoi les policiers français ne sont-ils pas déjà là-bas, eux qui nous avaient promis de nous aider ? »

*

Nous suivons le dossier à la trace. Emmanuelle Bernard nous explique qu'il est resté longtemps bloqué au BEPI (Bureau de l'entraide pénale internationale rattaché au ministère de la Justice) et au parquet général, des instances chargées de vérifier si la demande de la juge a bien été honorée. Nous pouvons imaginer que le passage d'un service à l'autre rallonge les délais, mais tout de même ! Une autre explication émane de notre avocate : en raison de la pression politique mise sur le dossier, chaque service vérifie encore et encore que tout a été fait correctement administrativement. La traduction prend aussi un temps fou.

Il aura fallu quatre mois pour que la juge accède au dossier de la police de Nikko. Quatre mois interminables. Le dossier est revenu du Japon début décembre 2018 et sa traduction parvient sur le bureau de la juge… mi-mars 2019 ! Et là, enfin… la bonne nouvelle tombe : les traductions ont été versées au dossier de l'instruction ! Notre avocate va nous livrer son contenu. Enfin ! Nous allons pouvoir baser notre analyse sur des éléments tangibles.

*

Je retrouve Emmanuelle Bernard à son cabinet pour consulter ce Graal de papier sur place. Rien ne doit sortir de son bureau, aucune pièce liée à la procédure judiciaire ne doit être divulguée. En revanche, en tant que partie civile, je ne suis pas tenu au secret de l'instruction. De toute façon, je ne prends pas de risques en vous en dévoilant les grandes lignes, tant le retour de commission rogatoire internationale est vide. *Grosso modo*, il s'agit d'un sommaire détaillé, deux tableaux où sont condensées les dates des différentes actions entreprises (ex. : « date d'audition de la fille du gérant : 13/08 ») agrémentés de quelques notes, un bref compte rendu, trois cartes, autant de photos, et les avis de disparition officiels de Tiphaine, en anglais, français et japonais. Il n'y a donc ni les détails des auditions ni les résultats

des tests au luminol, par exemple. La juge n'a aucun élément concret pour instruire dans cette enquête.

J'essaie d'en tirer matière à réflexion. Certaines parties sont un peu plus développées. Ainsi, les premières lignes que je lis me troublent. Les policiers notent avoir contacté l'ambassade six fois entre le 31 juillet et le 1er août 2018 pour leur demander d'appeler immédiatement la famille. Ils savent que Tiphaine est épileptique et craignent un malaise, ils veulent savoir si nous avons eu de ses nouvelles. Ils attendent aussi notre autorisation pour démarrer l'enquête et essayer de récupérer les données de son téléphone, mais un agent consulaire bloque leurs démarches. À plusieurs reprises, celui-ci leur répond que c'est encore trop tôt pour prévenir qui que ce soit et qu'habituellement c'est à la famille de prendre contact avec l'ambassade. Devant l'insistance de la police, l'ambassade cède, le message finit par passer, on m'écrit alors sur Messenger, car mes parents ne sont pas joignables. C'est étonnant. S'agit-il d'une erreur des agents de l'ambassade en cette période de vacances ? La disparition volontaire (et temporaire) d'une jeune femme française quelques mois plus tôt aurait-elle influencé la réaction de l'ambassade [1] ?

Je peux comprendre qu'une disparition dans un premier temps ne suscite pas l'affolement général, sauf que dans le cas de Tiphaine, tout indique que quelque chose de grave s'est produit, les policiers japonais s'en sont immédiatement alertés. Le mal est fait, sur le terrain déjà deux jours de perdus. Dans leur rapport, ils tiennent à ce que la juge le sache, comme pour se dédouaner de la moindre erreur. Ainsi, deux des sept pages qui sont un peu plus détaillées sont consacrées au frein qu'a été l'ambassade au départ de l'enquête. C'est dire si cette coopération judiciaire est mal vécue ! Un peu comme s'ils avaient l'IGPN sur le dos, sauf que c'est la France à qui ils ont le sentiment de devoir rendre des comptes.

Il n'y a absolument aucun procès-verbal dans le dossier, on y lit simplement quelques phrases expéditives du style « l'hôtelier dit que… »

ou encore « la mère a été auditionnée et pense que… », on ne connaît pas le contexte dans lequel ces auditions ont été menées – où ? quand ? en présence de qui ? Finalement, je sais simplement que l'hôtelier a été interrogé cinq fois, sa fille, une fois – et plus de dix jours après lui – et en guise de compte rendu d'auditions, des conclusions lacunaires auxquelles il faudrait se fier aveuglément. « Suite aux vérifications des antécédents du gérant, cette personne n'a pas lieu d'être suspecte. » Peut-être. Mais dans le cadre d'une investigation, que va bien pouvoir faire la juge ? Croire en leur bonne foi ?

Tiens… Merveilleux ! Je découvre que j'ai assisté à l'audition des témoins ! Ce qui est évidemment faux, pourquoi le dire ? En revanche, oui, j'ai participé à des discussions entre deux portes. C'est ça qu'ils appellent des auditions ? Des conversations informelles ? Quant aux clients de l'hôtel qui ont été interrogés, c'est le pompon. D'une phrase, leurs déclarations sont balayées. « Il n'y a pas d'informations relatives à la recherche de la disparue. » Il est aberrant d'oser adresser pareille réponse à la justice française. Plusieurs d'entre eux ont donné des indications sur les lieux que ma sœur prévoyait de visiter le temps de son séjour à Nikko. Ils ont aussi donné des informations précieuses sur sa tenue vestimentaire, l'un des clients japonais a même fourni le 20 août (jour de son « audition ») la photo d'elle au petit déjeuner ! Que la police a utilisée par la suite pour éditer de nouveaux avis de recherche.

Les errances en matière de téléphonie s'étalent sur le papier. Début août, ils concluent qu'il est impossible d'obtenir les données de Tiphaine, puisqu'elle n'est pas cliente chez SoftBank, avant de rétropédaler fin septembre en annonçant qu'ils ont un moyen d'en identifier la localisation par le biais de numéros techniques. Pourquoi le bornage est-il possible dans la plupart des pays du monde, sauf au Japon ? En plus, SoftBank fait partie des leaders mondiaux de la téléphonie. Pour ce qui est de la localisation tirée de son compte Google, tout indique que, pour eux, c'est

l’incompréhension la plus totale. La police avoue à demi-mot que c’est la « dernière » localisation possible du téléphone de Tiphaine, qu’elle s’arrête définitivement derrière l’hôtel et que cela a été « expliqué à la famille ».

Malheureusement, comme ils nous l’ont dit lors de la réunion de décembre, il n’y a pas de surprise : les rushs des caméras de surveillance n’ont bel et bien pas été partagés avec la justice française. Il est mentionné que cent caméras auraient été examinées minutieusement, mais seules cinq captures d’écran apparaissent dans le dossier (provenant des caméras des gares de Nikko et d’Ustunomiya, deux caméras dans la rue, et une dernière dans la supérette). Watanabe nous avait dit qu’il y avait plus de quarante et une caméras dans l’enceinte du grand sanctuaire du Tosho-gu, je constate pourtant que seules celles de quatre temples sont citées. Les autres n’ont jamais été vérifiées si je comprends bien ?

Ils disent avoir consulté « la caméra du Shinkyo Bridge ». De quelle caméra s’agit-il exactement ? Ce ne peut pas être une simple caméra de rue, installée près du pont, sinon Tiphaine apparaîtrait sur les images (elle s’y est arrêtée longuement pour prendre des tonnes de photos). Ce doit donc être la fameuse caméra anti-incendie en surplomb du pont rouge et de la rivière. Excepté le fait que les policiers m’ont garanti, les yeux dans les yeux, qu’il n’existait pas d’archivage de cette caméra, qu’elle pouvait seulement être visionnée en direct. Aujourd’hui encore, je m’interroge, car j’ai découvert des archives de cette caméra sur Internet, notamment pour observer des typhons passés. En ont-ils oui ou non visionné les archives ? Refusent-ils de le dire pour pouvoir maintenir la thèse de l’accident ? Je les en crois tout à fait capables. Par le passé, la police de Tochigi a été épinglée pour dissimulation de preuves et, globalement, ce rapport me fait un drôle d’effet. Les éléments sont développés de manière à biaiser la réalité, l’épilepsie de Tiphaine n’y échappe pas. Nos déclarations sont tordues, sournoisement décrédibilisées, car elles sont mises en opposition avec la parole d’experts dont les observations ont elles-mêmes été fusionnées,

condensées. En lisant les quelques lignes d'analyse, je ne sais plus distinguer les propos du professeur japonais (ami du neurologue de Tiphaine) de ceux d'un autre médecin choisi au hasard pour apporter un éclairage général sur ce qu'est l'épilepsie. Le témoignage de la famille n'est pas incompatible avec un avis médical et n'en garde pas moins de valeur. L'expérience de la maladie au quotidien compte énormément. On nous fait dire des choses que nous n'avons jamais exprimées comme le fait que sa maladie soit un facteur aggravant de chute dans la rivière.

Encore plus inquiétant, la ligne sur le faux guide : « Le suspect apparu à proximité du Takinoo par le passé déclare qu'il était à son domicile ce jour-là. » C'est très loin d'être un alibi ! Surtout s'il vit toujours dans la banlieue de Nikko comme nous l'avaient révélé les policiers de garde le soir où nous avions découvert l'existence du panneau. D'après eux, cet homme avait été vu pour la dernière fois en janvier 2018, mais rien ne l'empêche de revenir. Outre les investigations tardives sur lui, la conclusion est légère : « Après enquête personnelle faite, pas de signe de suspicion. » J'apprends sans plus de détails que l'homme qui a agressé une touriste américaine il y a quelques années était à son travail le 29 juillet 2018.

Mon avis sur ce rapport ne s'améliore pas, ces indications sont une compilation d'informations subjectives qui ne sont étayées par aucun document permettant d'attester le crédit de leurs affirmations. Ce n'est pas la partie sur la météorologie et les données de pluviométrie qui me permettent de le démentir. J'aborde ce point-là avec beaucoup d'intérêt. Depuis toujours je suis fasciné par les phénomènes naturels exceptionnels. Inondations, tempêtes… Et étant paysagiste, au fil des années j'ai étoffé mes connaissances dans ce domaine. Je tique en voyant une première imprécision. Il est mentionné « typhon n^{o} 12 ». Le typhon Jongdari a été rétrogradé en tempête tropicale à son arrivée au Japon. Ce genre d'information a une importance capitale, car l'emploi du mot « typhon » donne un aspect dramatique et catastrophique à la situation. Combien de

fois ai-je entendu de la bouche de touristes français présents à Nikko au début de nos recherches : « J'ai lu qu'il y a eu un typhon, toute la région a dû être balayée » ?

Il existe cinq types de typhons. Ceux qui meurtrissent le pays et provoquent des inondations colossales sont de catégorie 5, appelés « super-typhons ». Le typhon Hagibis, qui a traversé le Japon en octobre 2019 et contraint à l'annulation de plusieurs matchs de la Coupe du monde de rugby, appartient à cette catégorie. Dans le cas de la disparition de Tiphaine, il ne s'agissait pas d'un typhon de catégorie 5, mais de catégorie 1. Celui-ci a été rétrogradé en tempête tropicale avant de passer au-dessus du pays. Qui plus est, à des centaines de kilomètres au sud de Nikko. Certes, une tempête tropicale peut être impressionnante, provoquant des épisodes pluvieux intenses comme en a fait part Tiphaine dans ses messages. Elle est rentrée à pied de son dîner, forcément elle était trempée. Mais les conséquences de cette tempête n'ont rien à voir avec celles d'un typhon. Or, dans son rapport, la police veut que soit retenu l'impact « du typhon » sur la rivière, afin que chacun l'imagine torrentielle et capable d'emporter un corps jusqu'à la mer.

Je regarde donc attentivement les chiffres communiqués dans le retour de la CRI et les compare à mes propres données (celles des deux barrages en aval du pont rouge et les premières tendances livrées par les gestionnaires de la rivière). À propos de la pluviométrie nous avons les mêmes chiffres. Il est tombé 186 mm le samedi 28 juillet, 90 mm le dimanche 29. Les policiers omettent de préciser à quelle heure. Cette importante quantité de pluie s'est déversée le 28 entre 20 heures et minuit, puis le dimanche 29 entre minuit et 3 heures du matin. Au petit matin, il ne pleuvait plus.

Concernant les débits d'eau, il va nous falloir pousser les vérifications nous-mêmes ou en faire demander par voie d'avocat, car dans son rapport la police indique un débit de 33 t/s à 10 heures au niveau du barrage après le

pont rouge, « trois fois plus qu'en temps normal ». La multiplication ne m'étonne pas tant que ça étant donné que la rivière était en phase de sécheresse avant les pluies du 28 juillet 2018. La police ne prend pas non plus la peine d'indiquer l'état du débit après 10 heures. Je me rapporte donc au tableau du barrage que j'ai en ma possession (fourni par les gestionnaires à mon père), il est noté 18 t/s à 12 heures au même endroit. Le niveau a considérablement baissé en deux heures ! Comme il manque les référentiels de base, il est difficile de savoir si on parle d'une quantité astronomique d'eau ou pas. La comparaison donne tout de suite une meilleure idée du type de rivière auquel on a affaire. Par exemple, une rivière moyenne en France comme le Clain à Poitiers a un débit moyen de 20 à 30 t/s. En période de crue, ces valeurs peuvent monter à 150/200 t/s. En comparaison, la rivière traversant Nikko et montant à 20 t/s après des pluies, ce n'est pas grand-chose.

Et que dire de ces fleuves dans lesquels les corps sont retrouvés systématiquement ? Les disparus de la Garonne ont marqué les esprits bordelais. Sept jeunes déclarés disparus entre 2011 et 2013 ont été retrouvés noyés dans la Garonne quelques semaines après leur signalement. Tiphaine serait victime de beaucoup de « pas de chance »…

Pour le barrage Sanuki, le grand barrage sur la rivière Kinu, dans laquelle se jette la Daiya, les débits grimpent à 50 t/s. À Paris, le débit moyen de la Seine est de 250/230 t/s, en crue il monte à 2 000/2 500 t/s. Les valeurs concernant Nikko peuvent impressionner, mais on voit bien qu'elles ne sont pas extraordinaires. La façon de les présenter cependant est trompeuse… Voire mensongère. Au point d'orienter clairement l'enquête, surtout si les Français ne souhaitent pas « creuser » davantage ou n'en ont pas le temps. À nous de prouver une fois encore que Tiphaine n'est pas tombée dans cette rivière, qu'il n'y a pas eu de typhon et que leurs volumes « records » sont parfaitement discutables.

Emmanuelle Bernard partage mon désarroi, il n'y a rien à tirer de cette CRI. Au moins, maintenant, j'espère que la juge va convoquer notre famille. Elle n'a pas vraiment de quoi nourrir son enquête, mais elle va pouvoir établir une stratégie sur cette base. J'attends de voir ce qu'elle propose pour essayer d'obtenir de nouveaux éléments des Japonais. Va-t-elle émettre une nouvelle commission rogatoire ? Les policiers japonais n'ont pas joué le jeu de lui répondre la première fois, pourquoi s'y plieraient-ils une seconde fois ? Avec l'appui de l'Élysée, c'est peut-être jouable. Pour nous et notre avocate, le constat est encore plus clair à présent, il n'y a pas d'autre alternative que l'envoi des policiers français à Nikko.

*

De France, nous prévenons l'ambassadeur qu'il ne figure pas d'éléments concrets en provenance de Nikko et que nous espérons que la juge enverra ses officiers sur place. De son côté, Laurent Pic n'a pas attendu le retour de la CRI pour se déplacer au commissariat de Nikko, afin de continuer à mettre la pression.

*

Les semaines passent, je m'alarme du fait que la convocation de la juge d'instruction ne suive pas. Naturellement, durant toute cette période, notre avocate lui adresse quelques courriers, elle la croise régulièrement, ainsi que sa greffière et les officiers de la PJ. Emmanuelle Bernard nous a expliqué que la juge n'a pas tellement apprécié les termes employés dans notre pétition, ni l'appel à l'aide au président de la République, elle insiste pour que la séparation des pouvoirs ne soit pas entravée. Je suis désolé d'apprendre que nous avons été maladroits au point d'offenser la juge. Nous avons parfaitement conscience qu'elle est la seule à pouvoir décider de l'intérêt d'envoyer des officiers à Nikko. Notre intention n'était pas de lui mettre la pression. En même temps, cette remarque me met mal à l'aise. J'y

vois une posture de principe, inadaptée à la situation. Dans un cas délicat comme celui-ci, comment la juge peut-elle penser pouvoir se passer du soutien de l'exécutif ? Ses demandes ne trouveront pas d'écho au Japon, ou alors pas le même, sans l'appui de l'ambassadeur ou de l'Élysée. En demandant le soutien d'Emmanuel Macron, l'idée était que la diplomatie française puisse pousser les Japonais à accepter une collaboration et non empiéter sur ses pouvoirs comme elle l'a pensé, ni que les autorités politiques lui dictent son enquête. La bataille idéologique entre les pouvoirs judiciaire et exécutif ne paraît pas être l'ordre du jour prioritaire.

Décidément, les manigances japonaises me fatiguent autant que les susceptibilités françaises, car à part ça, concrètement, il ne semble plus se passer grand-chose à Poitiers concernant Tiphaine. L'urgence que les policiers français aillent là-bas n'a pas diminué, pourtant, je constate qu'ils sont toujours bloqués en France. On dirait que ce *no man's land* judiciaire profite seulement aux ragots qui vont bon train dans les couloirs du palais de justice, chacun y allant de sa petite histoire sur la disparition de Tiphaine. Certains disent qu'elle a été victime d'un cannibale, la pratique serait courante au Japon, d'autres expliquent qu'elle a été enlevée dans le cadre de trafic d'organes, etc. Le tout sur fond de tensions sociales. Les membres du palais de justice, Emmanuelle Bernard comprise, ont fait grève pour dénoncer la réforme des retraites, le manque de moyens de la justice, les politiques publiques répétées visant à réduire son budget et ses effectifs depuis des années. Au bout de la chaîne, cela aurait pour conséquence de ralentir les procédures, incluant celle concernant Tiphaine. Pour couronner le tout, le déménagement du tribunal a provoqué un bazar sans nom à Poitiers. Les équipes ont quitté le palais des Comtes, un édifice médiéval historique, pour prendre leurs quartiers dans un ancien collège jésuite. Une immense bâtisse du XIX^{e} entièrement rénovée et transformée en cité judiciaire, capable d'accueillir à elle seule à la fois la cour d'appel, le tribunal de commerce et le tribunal de grande instance. Mais ses occupants

ont du mal à retrouver leurs repères. D'après ce que j'ai compris, les différents secteurs du tribunal sont tellement séparés les uns des autres, qu'il est devenu difficile d'échanger des informations entre deux audiences ou de se transmettre des documents, d'évoquer en *off* des sujets épineux, de se livrer quelques confidences officieuses entre policiers et avocats… Les salles d'audience seraient mutualisées au prix d'un sacré casse-tête, le réseau téléphonique fonctionnerait mal, le parking serait trop petit… Bref, un quotidien bousculé.

Après avoir finalement compris grâce à Emmanuelle Bernard que la juge est surmenée, car elle est seule au bureau de l'instruction et que dans le bazar de l'emménagement tout le monde s'y perd, nous sommes finalement convoqués le 18 avril 2019 ! *Alléluia !*

Nos parents, Sibylle, Stanislas et moi avons rendez-vous avec la juge à 9 h 30. Sur le perron, Emmanuelle Bernard nous briefe : il est important de s'écouter, de rester calmes et de bien distribuer la parole entre nous. Chacun doit s'exprimer sur le sujet qu'il maîtrise le mieux. Les recherches sur le terrain pour moi, Sibylle et Stanislas sur la téléphonie et notre mère est la mieux placée pour parler de la personnalité de Tiphaine et de son épilepsie.

C'est la première fois que nous entrons dans le nouveau palais de justice. Mon frère et mon père découvrent les lieux avec nostalgie, sous les couches de peinture, ils reconnaissent leur ancien lycée des Feuillants. C'est devenu une véritable forteresse, nous devons passer plusieurs portiques de sécurité avant d'atteindre l'étage de l'instruction. Au passage, nous croisons Xavier Bertrand, journaliste au bureau de *La Nouvelle République* à Poitiers. Spécialiste des faits divers, il suit l'affaire de la disparition de Tiphaine depuis le début. Ce jour-là il participe à une visite guidée de la nouvelle cité judiciaire réservée aux médias. Il me sourit et m'encourage d'une phrase : « J'espère que vous allez en savoir plus. »

Une fois arrivés devant le bureau de la juge, une femme en sort, la trentaine ou la quarantaine, elle a un regard placide. Nous ne comprenons

pas immédiatement s’il s’agit de la juge, car sa réaction est assez vive et contraste avec la solennité du rendez-vous. Elle dit bonjour à la va-vite et s’inquiète que le nombre de chaises ne soit pas suffisant. C’est bien Mme E. Finalement, avec l’aide de sa greffière, elles réussissent à en trouver suffisamment en piochant dans d’autres bureaux pour que chacun puisse prendre place. Avant de rentrer dans le vif du sujet et afin que chacun puisse se détendre, nous échangeons quelques banalités sur le nouveau palais de justice. Mes premières impressions à propos de la juge E. sont plutôt positives, son approche pour parler de Tiphaine est faite avec délicatesse, elle prend le temps qu’il faut pour cerner son caractère, comprendre sa maladie, mais aussi son travail comme auxiliaire de vie scolaire. C’est rassurant de pouvoir enfin la rencontrer, surtout après les spéculations sur le fait qu’elle se soit vexée de nos appels répétés à Emmanuel Macron. Je persiste à penser que c’était une erreur de sa part de ne pas avoir voulu nous recevoir avant, les échanges que nous avons eus par l’intermédiaire de notre avocate, ont seulement contribué aux quiproquos et entravé des objectifs communs. Ce rendez-vous est l’occasion de nous comprendre.

Alors qu’elle détaille les traits de personnalité de Tiphaine, notre mère explique qu’elle est très rigoureuse du respect des lois, « elle aurait pu être gendarme tellement elle ne transige pas sur les règles, elle est aussi très stricte envers elle-même », la juge sourit : « C’est bien d’être rigoureuse sur les règles, elle aurait pu être aussi juge d’instruction. » Cet aspect strict de la personnalité de Tiphaine permet d’insister sur le fait qu’elle ne serait jamais sortie des sentiers balisés et qu’elle n’aurait jamais osé aller, par exemple, derrière l’hôtel, car cela l’aurait obligée à passer à travers des terrains privés donnant directement sur de nombreuses propriétés.

Sa maladie est aussi largement évoquée. La juge souhaite vraiment en saisir les manifestations, elle a compris que l’épilepsie est très complexe et varie d’un patient à l’autre. La police judiciaire a recueilli le témoignage de

plusieurs amies de Tiphaine, certaines ont fait part de crises datant de plus de cinq ans, alors que durant les deux dernières années avant sa disparition sa maladie a beaucoup évolué, avec une seule crise convulsive à signaler. Elle avait trouvé un travail dans l'Éducation nationale et elle avait à nouveau le droit de conduire. Notre témoignage semble permettre à la juge de faire la part des choses. Emmanuelle Bernard nous avait dit que la manière dont les faits avaient été présentés dans le dossier de la police de Nikko rendait probable à ses yeux la piste de l'accident dans la rivière. D'ailleurs, que penser d'autre en le lisant ? Notre objectif n'est pas de dire à la juge que « tout est bidon dans ce dossier », mais de lui expliquer pourquoi cette piste est improbable, de lui fournir des preuves pour lutter contre cette supercherie.

La juge regrette que l'entreprise Kaiyo Engineering n'ait pas tenu son engagement de fouiller la rivière. Regrets partagés. Je lui explique que, par nos propres moyens, nous avons déjà fait beaucoup, mais que nous prévoyons de monter une expédition avec des spécialistes français au mois de mai. Une équipe savoyarde est déjà recrutée et les dates arrêtées. C'est réconfortant d'entendre Mme E. exprimer qu'à ses yeux le dossier est incomplet. Elle n'a pas « matière à instruire ». Un déplacement s'impose. Pour éviter que les Japonais ne se sentent « fliqués » et afin de se donner toutes les chances d'avancer dans la procédure, elle a décidé de passer par le biais de l'entraide policière (ministère de l'Intérieur) plutôt que par une coopération judiciaire (chancellerie). Une note accompagnant le rapport de police japonais, émanant du ministère de la Justice japonais, avait donné le ton en faisant remarquer que la présence des policiers français n'était pas souhaitée au Japon : « À ce stade, nous ne jugeons pas nécessaire d'inviter vos enquêteurs au Japon, car nous avons déjà recueilli les preuves demandées au cours de notre procédure interne. Nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître les raisons pour lesquelles vous jugez nécessaire d'envoyer vos enquêteurs au Japon. »

Je sors de ce rendez-vous soulagé, nous souhaitions rencontrer la juge depuis si longtemps… Le contact a été cordial, la feuille de route est mince, mais claire, le déplacement des officiers est incontournable. L'aspect négatif de l'entretien et qui me laisse un goût amer, c'est le peu de place que la juge a accordé à nos investigations familiales (Google Maps, expertise du terrain, documents des barrages…). J'ai bien conscience que le cas de figure est singulier. Une famille en première ligne dans l'enquête… notre subjectivité est de fait mise en balance. Nous ne sommes pas moins rationnels pour autant. Notre expérience du terrain est une donnée à part entière, sans compter les documents officiels rassemblés et les différentes sources interrogées… Nous avons ainsi bâti notre légitimité au-delà de notre simple statut de « famille de victime ». Toutes ces informations n'ont pas l'air d'être appelées à être *cotées*. Et puis un mauvais signal grésille de loin en loin à mon oreille : les Japonais n'inspirent pas la méfiance aux Français. Leur politesse force l'indulgence. Leur civisme fausse la perception, trompe le sens critique. En dix mois, j'ai bien vu que, là-bas, on peut vous répondre « oui » droit dans les yeux tout en pensant « non ». Quand les Japonais ne veulent pas, ils semblent très bien savoir orchestrer leur refus tout en vous faisant croire le contraire. À tous mes interlocuteurs français, y compris à la juge et à la PJ, j'ai envie de dire : « Méfiez-vous des apparences. »

1. Margot Brulé, étudiante française à Kyoto, a été portée disparue pendant quinze jours à la fin du mois de janvier 2018. La déconnexion de son téléphone portable, ainsi que son départ programmé du Japon, avaient conduit à une forte mobilisation. Quand Margot a été retrouvée, sa famille a préféré rester discrète concernant les raisons de sa disparition.

21

Un pays si différent

Les clés de la disparition de Tiphaine et les piétinements de l'enquête prennent certainement racine dans le contexte de ce pays si énigmatique. Mon expérience du Japon se borne à quelques mois sur place, mais c'est une immersion rare que j'ai vécue, une approche empirique d'une culture millénaire qui semble s'être construite totalement à l'inverse de nous. La confrontation au système japonais a été brutale. Le pays est bien loin de l'image d'Épinal, si répandue en France, qui évoque une culture raffinée et délicate – de la cérémonie du thé aux geishas –, si *kawaii* (mignon) avec ses Totoro, Hello Kitty et autres mascottes, ou prête à l'exubérance et aux inventions insolites à travers ses *cosplayers*[1] et ses bars à hérissons. Mes contacts répétés avec la police de Tochigi, avec les habitants de Nikko, de Tokyo, mes échanges avec des Japonais habitant en France, des Français mariés à des Japonais, les éclairages de diplomates, de journalistes, mes recherches, mes lectures, etc., ont alimenté mon opinion sur le Japon, laquelle, forcément, ne cesse d'évoluer. Plusieurs personnes m'ont dit qu'au moment où on pense avoir compris la culture japonaise, aussitôt nos convictions s'effondrent. Si insaisissable soit cette société, cette formation accélérée m'a laissé entrevoir autant d'aspects négatifs que positifs.

Pour partir d'observations concrètes, à chacun de mes déplacements dans l'archipel nippon, je me suis imprégné des règles de convenance. Nos

interprètes ont d'ailleurs joué un rôle majeur en aparté de ces voyages en *cauchemardie*, nous enseignant les bonnes manières, distribuant leurs bons conseils pour ne pas heurter leurs pairs à coups d'attitudes ou de commentaires déplacés. Ils m'ont appris l'importance de ne pas se faire remarquer, de « se fondre dans le collectif ». « Se fondre dans le collectif », voilà une expression usée à force d'être utilisée dans nos sociétés occidentales pour parler des cultures asiatiques : « Le groupe est toujours plus fort que l'individu », etc. Pourtant, au Japon, cette formule n'a rien de marketing, c'est un comportement ancré, un logiciel social qui guide la manière de fonctionner des Japonais. L'individu doit se taire pour ne pas casser l'harmonie du groupe, même si c'est une souffrance, et quitte à participer à l'omerta générale.

Le journaliste Michel Temman, correspondant pendant vingt ans au Japon et auteur de *Kitano par Kitano*[2], me résumait la situation ainsi : « Dès qu'on s'élève contre un élément japonais, le ciel vous tombe dessus. On devient le clou qui dépasse et la société entière va prendre un marteau pour vous taper dessus. […] Une Française a disparu au Japon ? C'est terrible. Nous sommes tristes. Mais, surtout, n'en parlons plus. » Un Français installé au Japon a aussi ouvert les yeux de ma famille sur un autre aspect, le *meiwaku*. C'est la honte pour un Japonais d'avoir embarrassé ses proches, ses voisins ou même son pays. Par exemple, la mère d'un journaliste japonais pris en otage et exécuté par l'État islamique, il y a quelques années, a dû s'excuser publiquement de la gêne que cette affaire avait occasionnée à l'ensemble de la population.

Les premiers jours et premières semaines à Nikko, sans m'en rendre compte, j'ai transgressé en permanence les règles d'usage. Fumer au Japon, par exemple, est tout à fait possible, mais seulement aux endroits réservés. À l'extérieur, il existe des zones délimitées. Fumer hors secteur est très impoli, marcher une cigarette à la main est passible d'une amende. Me considérant comme un touriste, c'est un précepte que je n'ai pas toujours

respecté, m’autorisant à en griller une de temps à autre dans une rue déserte, d’autant que personne ne vous dit rien. Mais, au cours d’une discussion, Miraï m’a déconseillé de le faire. Dans les transports en commun, il existe également des règles très strictes, comme ordonner ses affaires et ne pas parler. Je me souviens d’une scène, alors que nous montions dans le métro avec l’équipe de France 2, chargés de nos valises et de leurs sacs de tournage : nous avions choisi un coin de la rame pour entasser certains bagages volumineux, tandis que nous en gardions d’autres sur nos genoux, tout en continuant à voix haute la discussion commencée à l’extérieur du wagon. Soudain, j’ai vu notre interprète Hisanori blêmir, se lever et se mettre à mieux ordonner nos valises, puis à placer rigoureusement nos plus petits sacs au-dessus de nos têtes, sur la tablette réservée à cet effet. Quant à nos éclats de voix, il nous fit comprendre par des signes gênés que nous devions baisser le ton, tout en regardant autour de lui si personne n’avait remarqué. Surpris de le voir aussi angoissé, je lui demande si nous avons le droit de parler dans le métro. Il me répond : « En principe non, mais en tant qu’étrangers vous pouvez le faire – très discrètement. » Le calme est une question de savoir-vivre au Japon. Le pauvre, il aura été stressé durant tout notre périple de Tokyo à Nikko, il devait avoir l’impression de guider un groupe d’adolescents indisciplinés. Et Hisanori n’était pas au bout de ses surprises avec nous : à la sortie du train, notre groupe se décale à droite de la ligne au sol, marquant le sens des déplacements. Encore un impair ! Hisanori nous demande de marcher sans « nous étaler », en restant à gauche. On ne transige pas avec les règles de circulation. À gauche et non à droite, comme en France, un héritage de la Force d’occupation du Commonwealth. De même qu’avant de monter dans un train, un bus, un métro, il est impératif de faire la queue et de ne pas avancer en ordre dispersé. Nous ne ferons pas attention avant de voir certains Japonais nous regarder (discrètement) d’un air réprobateur.

Noriko, qui nous accueille souvent dans sa pension de Nikko, est venue en France avec sa fille, elles ont fait escale à Poitiers pour nous rendre visite, à ma mère et moi, et nous sommes allés ensemble au parc du Futuroscope. Le parc n'était pas très fréquenté ce jour-là, ce qui nous permettait d'accéder rapidement aux attractions. Cependant, au moment de rentrer dans les salles, les visiteurs s'engouffraient sans respecter l'ordre d'arrivée. Pour elles le spectacle devait commencer à cet instant : je me souviendrai toute ma vie de leurs réactions ! Elles avaient les yeux écarquillés et ne savaient que faire. Dans la bousculade, je les ai perdues et, finalement, les pauvres sont rentrées les dernières dans la salle.

Le respect des feux rouges et l'interdiction de traverser pour les piétons sont tout aussi sacrés. À Tokyo, il est difficile de s'en apercevoir, car la circulation est très dense et il serait suicidaire de risquer de traverser sans respecter les feux, à Nikko c'est plus surprenant. Le centre-ville est construit autour d'une ligne droite de cinq cents mètres, la visibilité est excellente, mais les Japonais attendent tous le voyant piéton vert. Cet exemple peut vous sembler absurde, si évident soit-il de respecter la signalisation, pourtant, je suis persuadé que la majorité des Français dans un contexte similaire traverserait sans se poser la question. C'est d'ailleurs ce qui se produit à Nikko, des touristes traversent n'importe où, sans emprunter les passages piétons sous le regard médusé des Japonais.

Quand on évoque le sens du civisme au Japon, on prend souvent comme exemple le portefeuille oublié dans un commerce. Je considérais que c'était un cliché, sauf que… j'ai vécu cette mésaventure en oubliant le mien dans une supérette. Lorsque je suis revenu quelques heures plus tard, le caissier me l'a redonné. Je ne sais pas comment je me suis débrouillé, mais il est tombé dans un rayon et un client est venu le remettre au personnel du magasin, avec son contenu intact. À Tokyo, j'ai vu un homme se pencher pour ramasser un objet, il s'agissait d'un étui à lunettes, je me suis dit qu'il était chanceux d'avoir pu le retrouver. Ce n'était pas du tout son étui, il l'a

mis soigneusement de côté, bien en évidence sur une rambarde pour que la personne qui l'avait perdu ait une chance de le récupérer. Rappelez-vous aussi l'histoire du foulard retrouvé près de la rivière : la police pensait qu'il pouvait appartenir à Tiphaine, mais la règle d'usage l'a emporté sur la potentielle pièce à conviction et ils ont préféré laisser l'objet là où il était au cas où son véritable propriétaire le chercherait. De Tokyo à Nikko, vous pouvez ainsi croiser couramment des objets soigneusement posés en attente de leurs propriétaires.

À Nikko, lorsque je suis avec mon ami Kazu, il s'arrête régulièrement dans la rue pour ramasser des papiers ou des détritus, et il n'est pas le seul. En France, ramasser des détritus dans la rue semblerait répugnant, tandis qu'au Japon la démarche est différente, ne pas ramasser un papier passerait quasiment pour un geste incivique. J'ai appris par Akiko et la police que les principales incivilités dénoncées par les habitants de la ville sont les déchets abandonnés partout par les touristes. Cela dit, j'ai toujours jugé peu cohérent qu'à Nikko, un lieu aussi fréquenté par les touristes, les poubelles n'existent pas. Évidemment cela ne justifie pas d'abandonner ses déchets, mais cela demande un peu d'organisation, j'ai d'ailleurs pris l'habitude de garder mes détritus avec moi en attendant de les jeter plus tard discrètement à l'hôtel ou ailleurs. Cet exemple m'interroge aussi – une volonté de ne pas changer ou bousculer un mode de fonctionnement dans un espace hyper fréquenté par des touristes.

Les rues sont propres, les montagnes et les bords de rivière, c'est autre chose. Au cours de mes recherches dans la nature, j'ai découvert énormément de décharges sauvages ; le contraste est assez saisissant avec les trottoirs des centres-villes ou les jardins des temples, où chaque brin d'herbe est coupé aux ciseaux. Il semblerait que dans l'ombre, à l'abri du regard des autres et de la pression sociale, certains se risquent à contourner les règles.

La politesse répond aussi à un protocole. Miraï nous a bien expliqué les règles de bienséance. Il est d'usage d'incliner la tête pour saluer vos interlocuteurs, mais aussi au moment de quitter les lieux. Il n'existe pas de contact direct, on ne s'embrasse pas pour se dire bonjour, on ne se serre pas la main. Je me rappelle dans les premiers mois de la disparition de Tiphaine, une femme est venue me voir en pleurant pour me témoigner son soutien. Elle m'a offert des fruits et des boissons. Pour la remercier j'ai pressé son épaule avec ma main, avant de réaliser que mon geste l'avait beaucoup gênée. D'ailleurs, après avoir reculé, spontanément, sa réaction s'est accompagnée d'un petit rire aigu indiquant qu'elle était mal à l'aise. Vous pouvez vite vous retrouver dans des situations assez gênantes pour un Japonais sans que vous en ayez immédiatement conscience. Un jour, nous avons eu, Sibylle et moi, une discussion houleuse et animée dans un taxi, sans réaliser à quel point le chauffeur de taxi était troublé par notre attitude. C'est notre interprète qui nous a fait signe de nous calmer, avant de nous expliquer, une fois sortis, à quel point le chauffeur de taxi était embarrassé sans oser le dire.

Autre point essentiel au Japon, les cadeaux en guise de remerciements. À chaque réunion avec la police, nous n'oublions jamais cet aspect sous peine de les vexer ; et avant de quitter Nikko, nous leur offrons un présent, symbole de notre reconnaissance pour les efforts fournis. Notre premier cadeau avait été assez maladroit, car nous avions offert une bouteille de saké. Miraï nous avait expliqué que notre choix n'était pas idéal : « Ils peuvent être gênés, car les policiers n'ont pas le droit de recevoir de l'alcool au Japon. » Après cet épisode, nous avons bien pris garde à leur offrir plutôt du saucisson ou des fruits, assez chers au Japon, ce qui confère un caractère honorifique au cadeau.

Autre aspect qui m'a marqué : l'ordre hiérarchique. À Nikko, Hisanori, toujours lui, m'accompagne faire des courses au supermarché. Le Japon est le pays où la monnaie règne en maîtresse, tant les pièces sont nombreuses.

Au moment de payer (par peur de faire trop patienter les clients qui étaient derrière nous), Hisanori m'aide à me délester de mes plus petites pièces et les introduit toutes d'un coup dans l'entonnoir de l'automate pour qu'il procède au décompte de la somme à régler. Une fois le total du paiement atteint, l'automate rend la monnaie. Sauf qu'une alarme se déclenche, la machine se bloque. Difficile de ne pas se faire remarquer ! Tout le monde sursaute et nous regarde, Hisanori est complètement stressé. Un premier salarié s'approche pour vérifier la machine, il finit par appeler une deuxième personne pour ouvrir le capot principal de la machine, puis, incapable de résoudre le problème, il appelle une troisième personne pour accéder au coffre contenant des pièces. Mais la panne n'est toujours pas identifiée. Une quatrième personne intervient à son tour, elle a la clé du mécanisme de la machine. Le verdict tombe, une pièce de 20 centimes d'euro s'était glissée dans la machine, bloquant le système. Hisanori s'excuse dix fois et je réalise alors que régler ce problème aura nécessité l'intervention de quatre personnes !

À travers ces exemples, je saisis aussi parfaitement pourquoi le Japon a un sens du civisme vanté par la plupart des pays du monde. Cette rigueur, cette organisation au cordeau de l'espace public, l'absence d'actes inciviques installent quiconque dans une position de confort et de relâchement, ce qui rend le retour en France parfois difficile lorsqu'on retrouve nos conduites plus cavalières et désinvoltes. Et je comprends réellement le choc culturel que peut ressentir un Japonais à Paris. Le « syndrome de Paris » toucherait une vingtaine de touristes japonais chaque année, un trouble psychologique résultant de ce contraste si violent entre l'image romantique de la capitale française véhiculée au Japon et la réalité – les rues sales, l'impolitesse, les vols. Le fils d'un ami japonais nous a expliqué que les autorités encouragent les voyageurs de retour de France à oser parler des aspects négatifs du pays, même si ce n'est habituellement pas correct, pour préparer mentalement les futurs voyageurs.

Les différents interprètes que nous avons rencontrés ont pour la plupart fait un séjour linguistique en France, généralement sur une période assez longue, et tous m'ont expliqué avoir eu beaucoup de mal à trouver leurs marques chez nous, au moins dans un premier temps. Akiko, qui a habité en banlieue parisienne, me disait trembler chaque fois qu'elle empruntait le RER. Même si son amour pour la langue française est intact, elle ne se sent pas en sécurité en France et ne souhaite pas particulièrement revenir un jour. Un homme dont les parents sont français et japonais me raconte qu'il a travaillé comme guide à Paris et qu'il a assisté à des vols à l'arrachée durant ses visites guidées. Il ajoute que, de toute façon, dès leur arrivée à l'aéroport les Japonais sont des proies faciles, pistées par des bandes organisées qui saisissent le moment opportun pour les dévaliser.

L'idée n'est pas de dire qu'en France c'est la déchéance à côté du Japon, mais en termes de civisme les Japonais sont beaucoup plus avancés que nous. Au point qu'ils osent difficilement contester l'ordre établi. Les anecdotes ne manquent pas. Akiko me raconte : un jour où elle roulait sur l'autoroute à la vitesse réglementaire, elle remarque soudain qu'une voiture se rapproche d'elle, au point de réduire dangereusement les distances de sécurité. Elle essaie alors d'accentuer l'espace qui les sépare en accélérant progressivement, jusqu'au moment où la voiture de derrière déclenche son gyrophare ! Les policiers ordonnent à Akiko de s'arrêter immédiatement. Je l'interroge : Pourquoi a-t-elle autant accéléré ? Elle me répond qu'elle a eu peur que ce soient des yakuzas. Elle s'arrête donc immédiatement sur l'injonction des policiers et est verbalisée pour excès de vitesse. Moi, spontanément : « Akiko, il fallait leur expliquer qu'ils t'avaient fait peur en te suivant d'aussi près depuis vingt minutes. » Elle me répond : « Ça ne va pas ! J'avais trop honte d'être arrêtée par la police. » En France, la plupart des automobilistes auraient certainement cherché à négocier, à expliquer aux agents la raison de cet excès de vitesse. En outre son amende fut assez conséquente. Cette autorité qui fait foi est aussi valable dans les domaines

qui requièrent des compétences particulières et demandant un niveau d'études supérieur. Anne, nippo-américaine, m'a raconté une histoire à propos de l'un de ses voisins, atteint d'un cancer. L'homme est condamné d'après le diagnostic du médecin de l'hôpital, qui ne voit pas l'intérêt de mettre en place une chimiothérapie. Anne lui propose alors de l'accompagner dans d'autres cliniques, notamment une, très réputée, qu'elle connaît bien. Mais l'homme refuse. Il ne voyait pas l'intérêt d'avoir un autre avis, jugeant celui qu'il avait reçu incontestable.

Dans le cas de la disparition de Tiphaine, c'est une triste analyse que l'on peut faire : les médias n'ont jamais remis en cause le travail de la police. Ogawa a été très critique, dénonçant des insuffisances, mais seulement dans l'intimité de nos rencontres, et non dans ses sujets, focalisés sur les hypothèses de la disparition de Tiphaine. Ce n'est pas le seul, depuis la disparition de notre sœur, nous avons pu rencontrer beaucoup de journalistes. Ils évoquent principalement dans leurs reportages notre bataille pour la retrouver, mais chaque fois ils expliquent que la police organise des battues ou mène une enquête. La question que nous nous posons systématiquement : Comment peuvent-ils le dire ou le formuler sans jamais le vérifier ? La police le dit, c'est donc véridique et sans contestation possible. L'équipe de télévision de France 2 a profité d'une interview que l'on donnait à un journaliste de Tochigi (qui a écrit une dizaine d'articles sur la disparition de Tiphaine), afin de lui demander son avis sur cette affaire. Il était intéressant de voir qu'il n'avait absolument aucun sens critique. Ses articles demeurent orientés sur notre détermination à retrouver Tiphaine, mais pour lui, il n'y a aucun doute, la police fait son maximum. Quand les journalistes français évoquent la piste criminelle, il répond : « C'est peu probable, car la piste accidentelle a été confirmée par la police », fin de l'histoire.

C'est avec prudence et comme observateur lointain que je me permets d'aborder la crise du coronavirus au Japon. L'exemple intéressant que j'ai

pu observer, c’est celui de la gestion de la Covid-19 dans l’Archipel. Le gouvernement de Shinzo Abe a tardé à annuler les Jeux olympiques la première fois (Tokyo 2020), illustration du tempérament japonais. L’inquiétude d’un report n’était pas qu’économique, l’État japonais craignait que le reste du monde puisse penser qu’ils n’étaient pas à la hauteur face à la crise sanitaire. Au lieu de prendre les devants, le gouvernement a d’abord attendu que plusieurs pays se désistent, le Canada, le Brésil, l’Australie, la Norvège et la Grande-Bretagne ont appelé au boycott. La porte de sortie était toute trouvée. Sans cela, le comité olympique n’aurait sans doute jamais réussi à convaincre les Japonais de repousser la date des JO. Et comme par hasard, tout juste après l’annonce du report de la compétition, les chiffres des contaminés ont explosé au Japon et l’état d’urgence sanitaire a été déclaré. Le dépistage pose aussi question dans l’Archipel. D’après ce que j’ai lu, de nombreux cas auraient été classés en « décès par pneumonie » pour éviter de gonfler les chiffres de la Covid.

1. Loisir qui consiste à jouer le rôle d’un personnage de fiction en revêtant son costume.
2. Takeshi Kitano, Michel Temman, *Kitano par Kitano*, Grasset, Paris, 2010.

22

Vous avez dit le pays le plus sûr au monde ?

Au fil des mois, une autre vision du Japon s’est imposée à moi, terrible : celle des faits divers lugubres. Officiellement, les chiffres sur la criminalité brandis par le gouvernement sont excellents et relayés à travers le monde, nous sommes bercés par la fameuse maxime politique et médiatique : « Le Japon est le pays le plus sûr au monde. » En 2018, le taux d’homicide était de 0,3 cas pour 100 000 personnes. Au même moment, la France caracolait en tête du championnat européen des homicides volontaires[1]. Peut-être parce qu’on assume davantage notre violence. Affirmer que le crime serait en vérité omniprésent au Japon serait certainement faux, mais la réalité est beaucoup plus sombre que le pays le laisse croire.

Il y a une confusion entre civisme, sécurité et criminalité et, comme ailleurs, il existe bien au Japon des crimes d’une violence inouïe, dont une partie n’entre pas dans les statistiques et d’autres dont la révélation est empêchée par des tabous sociaux. Or, je crois qu’il est important d’en finir avec ce préjugé favorable. Si j’avais su que les risques n’étaient pas aussi minimes que tout le monde le prétend, je pense que j’aurais dissuadé Tiphaine de voyager en solo. L’avoir laissée partir seule provoque en moi une culpabilité qui me ronge chaque jour. Tiphaine a-t-elle été trompée par cet adage, la rendant moins vigilante et donc plus vulnérable ? La proie facile d’une mauvaise rencontre ? C’est tout à fait possible. Avant son

départ je lui disais : « Sois prudente » et elle de répondre avec assurance et sans hésitation : « Il n'y a aucun risque, le Japon est le pays le plus sûr au monde. »

Ainsi le Japon jouit-il d'une réputation mondiale tellement avantageuse qu'il est assez difficile d'avoir des discussions nuancées sur le sujet comme j'ai pu le remarquer sur les forums ou à la télévision. Le Japon est une société capable d'une grande violence et d'une brutalité sans égale, surtout à force de retenue. L'historien des idées, médecin et intellectuel japonais Shuichi Kato a décrypté ainsi la manifestation de la violence dans la culture japonaise lors d'un reportage datant du début des années 2000 : « Les Japonais ne discutent pas beaucoup, même au Parlement, il n'y a pas vraiment de discussions, les Japonais ne débattent pas, les Japonais n'aiment pas la discussion, ils n'y sont pas exercés […]. Donc les Japonais ne règlent pas les divergences d'opinions par la discussion. Au lieu de cela, il existe deux comportements sociaux extrêmes. Les Japonais sont extrêmement polis, c'est un stéréotype bien connu, les étrangers ont une certaine idée de la politesse japonaise et elle leur paraît exagérée. On reste poli et on ne dit pas grand-chose même quand on n'est pas du même avis, on le garde pour soi et on reste courtois au lieu d'exprimer son opinion et de discuter. C'est ainsi qu'augmente l'insatisfaction intérieure. Pour finir on a recours à la violence. Un accident de la circulation est un bon exemple. Au Japon il est rare que l'on passe en justice, on ne discute pas pour savoir qui est dans son droit et le plus souvent on fixe des indemnités et l'affaire est réglée […]. Les deux se mettent d'accord, on verse un peu d'argent et on se réconcilie. […] Par contre si le problème ne peut pas être réglé de cette façon on emploie la violence, si l'affaire s'envenime, on sort le couteau. Même quand les choses ne vont pas aussi loin, on se tabasse copieusement. On lit ça tous les jours dans les journaux. »

Loin du côté idyllique et de ma vision naïve d'Occidental, je découvrirai donc très rapidement qu'au Japon aussi les faits divers sont

légion et épouvantables, notamment à Nikko.

Nikko, mi-août 2018, Tiphaine est portée disparue depuis une dizaine de jours, nous sommes en train de coller des avis de recherche avec Miraï, lorsque Josselin Rimbod (le créateur du groupe « Le Vrai Japon » sur Facebook) nous avertit : le corps d'une jeune femme vient d'être découvert par un pêcheur, à l'intérieur d'une caisse en plastique, flottant à proximité d'un barrage dans une autre préfecture. Fin août 2018, un crâne est découvert dans la forêt, près d'une voie ferrée, cette fois, dans les environs de Nikko. Lorsque nous l'apprenons, c'est la panique. Quelques jours plus tard, nous sommes prévenus par l'ambassade qu'il ne s'agit pas de Tiphaine, mais d'un homme, dont la mort remonterait à plusieurs années. Le 29 septembre 2018, un membre de la communauté française au Japon nous signale : le corps d'une femme démembrée vient d'être retrouvé par un pêcheur dans la rivière, près de la côte Pacifique, à environ cent cinquante kilomètres en aval de Nikko, dans la préfecture de Chiba. L'âge de la victime n'est pas connu d'emblée, sa mort remonterait à un mois. Toute notre famille est naturellement terrorisée en apprenant cette nouvelle, d'autant que nous allons attendre plusieurs jours avant d'avoir confirmation qu'il ne s'agit pas de Tiphaine. Pour ajouter à l'angoisse, nous apprenons que, dans un premier temps, seul un « tronc humain » a été retrouvé. La tête sera découverte plus tard, sur une plage, par un surfeur. Au bout de quelques jours, notre avocate Ayano Kanezuka nous rassure en nous informant que cette personne aurait entre quarante et soixante ans. Malgré la sordidité du crime, lorsque des corps sont récupérés, la chose est classée dans la catégorie « recel de cadavre », ce qui étonnera jusqu'à la juge d'instruction à Poitiers. Pourquoi pas une qualification en homicide ? Emmanuelle Bernard s'en amuse auprès de ses confrères : « Si vous avez un client qui cherche un endroit pour commettre un homicide, le Japon est l'endroit idéal pour ne jamais être inquiété. »

Durant mon séjour au mois d'octobre 2018, trois corps ont été découverts dans les alentours de Nikko. Un corps repêché dans le lac Chuzenji, un autre dans la rivière Inari – tout près des Shiraito Falls où figure le panneau anti-faux guide, et enfin un troisième aux grandes chutes de Kegon. Lors d'une énième réunion avec l'ambassade et la police, je demande les causes de la mort pour ces trois cas. La police a refusé de répondre à la question, en expliquant que cela devait rester secret. Néanmoins, Watanabe concède : « Pour l'une des personnes c'est un suicide. » Ce qui n'est pas tellement de nature à me rassurer, puisque par déduction les deux autres n'en sont pas. J'en parle ensuite à des journalistes locaux, peut-être peuvent-ils m'en dire plus concernant ces corps retrouvés. Ils me regardent d'un air consterné : « Nous ne sommes pas au courant, quelle horreur ! » C'est vraiment incroyable, corps démembrés, corps échoués, agressions sexuelles, suicides ou encore disparitions volontaires… les journalistes ne semblent jamais au courant.

De la disparition de Tiphaine jusqu'à aujourd'hui, les mauvaises révélations se poursuivent, trois personnes découvertes mortes dans une voiture, des corps à la pelle sont récupérés en aval de la rivière de Nikko. La police le justifie ainsi : Nikko serait connu comme un lieu choisi par les personnes qui souhaitent mettre fin à leurs jours. Pour ne pas être surpris sans cesse par ces messages macabres, je décide de surveiller les faits divers au Japon et principalement dans les préfectures autour de celle de Tochigi. Je peux conclure après deux ans de veille que le Japon ne semble absolument pas épargné par la criminalité.

Ma revue de presse m'apprend qu'une majorité de crimes serait commise à l'arme blanche, notamment lors de grands massacres[2]. Ce sont principalement les femmes qui sont visées. Les crimes sexuels occupent une place colossale dans les colonnes des faits divers. Et de nombreux Japonais ont eu beau me dire que les crimes étaient en majorité commis par des étrangers, en particulier par des Chinois, mes lectures me disent que leurs

pairs sont capables du pire et semblent largement à la manœuvre. Pour vous faire une idée, entre fin juillet et fin août 2018, soit en un mois, voici les principaux crimes découverts dans la région de Tochigi et les préfectures limitrophes :

- • Préfecture de Chiba : un homme de trente-quatre ans tue son père en lui tranchant les jambes au sabre ; un professeur d'université est accusé d'agression sexuelle ; viol d'une fillette par un enseignant de trente-quatre ans ; ou encore le corps démembré d'une femme est retrouvé dans un canal ; deux corps en décomposition sont retrouvés dans une maison ; la police conclut au suicide d'une jeune fille de seize ans qui se serait jetée sous un train. Cette histoire en particulier a retenu mon attention, car là non plus la police n'a pas voulu ouvrir d'enquête criminelle. Dans une rapide synthèse, il est expliqué que l'adolescente se dépêchait de partir pour ne pas rater un festival qui lui tenait à cœur. Comment conclure au suicide sans enquête ?
- • Préfecture de Gunma : des restes de corps sont retrouvés momifiés dans une maison.
- • Préfecture d'Ibaraki : le corps d'une étudiante est retrouvé, elle avait été enterrée dans un champ. Sa disparition avait été signalée il y a un an, c'est l'un de ses voisins qui l'a tuée.
- • Préfecture de Kanagawa : un employé d'une entreprise de quarante-quatre ans est soupçonné d'agressions sexuelles sur ses collègues de travail féminins ; les ossements d'une femme sont retrouvés, elle avait été déclarée disparue depuis cinq ans, mais aucune investigation n'avait été menée.
- • Préfecture de Saitama : un professeur de natation agresse sexuellement l'une de ses élèves ; le corps d'un bébé est retrouvé dans le casier d'une gare ; un homme écrase sa femme avec sa voiture, plusieurs fois.

Un échantillon suffisamment remarquable il me semble. Surtout que ce listing n'inclut pas les faits divers propres à Nikko :

- • Juillet 2018 : un corps est retrouvé dans la rivière à Nikko.
- • Septembre 2018 : un crâne humain est retrouvé sur une voie ferrée.
- • Octobre 2018 : les corps de deux femmes sont retrouvés sur un parking ainsi que celui d'un homme, le cou tranché.
- • 12 novembre 2018 : le corps d'une femme est retrouvé flottant sur le lac Chuzenji.
- • 13 novembre 2018 : le corps d'une femme est retrouvé dans la rivière.
- • 23 janvier 2018 : des restes de squelette sont retrouvés dans un parc à ferraille.
- • 4 janvier 2019 : un corps est repéré flottant près des chutes de Kegon par un homme visionnant des images de caméras de sécurité.
- • 9 janvier 2019 : le corps sans vie d'un homme est retrouvé dans un sac de couchage.
- • 15 janvier 2019 : des chasseurs tombent sur le cadavre d'un homme dans une forêt.
- • 17 août 2019 : à Tochigi, le cadavre d'une femme est repéré flottant dans un canal d'irrigation par un employé.

Le constat est le même dans les rivières des préfectures en aval de Nikko.

Après ces funestes découvertes, j'ai ralenti mon suivi, mais la réalité s'est rappelée à moi : en janvier 2022, un tronc humain est découvert dans une valise, sur un golf désaffecté à Nikko. Décidément, le climat criminologique de la région n'est plus à prouver…

Vous pouvez facilement imaginer que chaque fois que nous tombons sur ces articles, c'est un choc. Surtout qu'il y a des similitudes entre ces crimes, des corps découverts par hasard, qui refont surface faute d'enquête, apparemment suite à des agressions sexuelles commises sur des femmes. Bien sûr, si on épluche les faits divers de chaque pays, on aurait certainement une liste aussi importante, voire pire, mais entre cette image de « pays le plus sûr au monde » et la réalité, il y a un abîme.

Encore une fois mon but n’est pas de démontrer que le Japon est un pays dangereux où il faut absolument éviter de mettre les pieds. Mais, comme n’importe quel autre pays, celui-ci a ses faiblesses et ses formes de brutalité. Le silence qui les entoure est un leurre. La violence est aussi présente que redoutable. Nous avons d’ailleurs essayé d’alerter Marlène Schiappa, alors secrétaire d’État, sur Twitter, dont la condition de la femme est le cheval de bataille, afin de lui faire part de notre inquiétude, mais notre message est resté sans réponse.

Une chose est sûre, nous avons raison d’être inquiets au plus haut point. Nous nous disons que Tiphaine peut être victime d’un criminel. J’ai appris dernièrement par des amies de Tiphaine que, lors de son premier séjour à Tokyo, en 2013, un homme japonais avait été très insistant avec elle, pendant un karaoké. De plus en plus alcoolisé, il a frôlé le harcèlement et tenté de l’emmener chez lui. Imaginez que Tiphaine ait renoué contact avec cet homme… Pourrait-il être impliqué dans sa disparition ?

*

Tout cela m’amène à m’interroger sur le comportement des hommes japonais vis-à-vis des femmes. Le mouvement #MeToo a eu un impact modéré au Japon. Pourtant, en termes d’agressions sexuelles, les femmes ne sont pas épargnées. Par exemple, si les frotteurs existent en France, les Japonaises connaissent, elles aussi, ce fléau des *tchickan*, dans des proportions telles que certaines compagnies ferroviaires réservent des wagons aux femmes et qu’une application a été créée par la police pour permettre aux victimes de signaler leurs agresseurs discrètement, sans qu’elles aient à parler, puisque les femmes se retrouvent déshonorées à cause d’une telle situation… L’application émet un son (*Stop*) et affiche sur l’écran un message d’appel à l’aide à destination des autres usagers du métro. Un mois après sa création, plus de 200 000 personnes l’avaient déjà téléchargée.

Au fil de mes recherches, j'ai aussi mesuré le poids du sexisme au Japon. La société japonaise est une société patriarcale assez marquée, la sexualité féminine y est un sujet presque tabou. J'ai lu qu'un présentateur a été licencié d'une télévision pour avoir prononcé le mot « vagin » jugé comme une atteinte à la pudeur, alors que le mot « pénis » n'est soumis à aucune restriction dans le langage courant (un sexe masculin glorifié et un sexe féminin proscrit). Dans une étude sur la sexualité des femmes, les langues des Tokyoïtes interrogées se délient : « Je ne sais pas si les Japonaises ont conscience de ce que l'épanouissement sexuel signifie », et pour certaines le sujet du sexe autour de la femme est moins libre qu'il ne l'était quelques décennies plus tôt. Les femmes auraient tendance à vivre une sexualité cachée, craignant de se rendre, par exemple, dans des magasins érotiques de peur d'être prises pour des « traînées ». Alors que la production en masse de vagins artificiels pour les sex-shops est autorisée, la représentation du sexe féminin dans l'art est condamnée par une loi anti-obscénité. L'artiste japonaise Megumi Igarashi, qui cherche à casser le tabou autour du sexe féminin, a été mise en état d'arrestation en juillet 2014 et finalement condamnée à verser une amende en 2016 de 3 400 euros pour avoir fabriqué des objets « inspirés de sa vulve » (sachant que la condamnation maximale prévoit une peine de deux ans d'emprisonnement et 17 000 euros d'amende !).

J'ai été déconcerté par l'existence d'un *sex-toy* légal, qui soulève énormément d'interrogations sur une possible dérive vers la pédophilie, les *hako iri musume*, littéralement « la fille mise en boîte », projection du fantasme de la femme-enfant vierge et innocente. Dans la boîte se trouve une figurine miniaturisée accompagnée d'un vagin artificiel dont l'étroitesse, symbole de virginité, se ressent au moment de la pénétration.

Les derniers chiffres officiels font état de 1 viol pour 100 000 habitants au Japon. D'après l'analyse d'une sociologue japonaise dans *Newsweek Japan* en 2017, il faudrait multiplier ces données par vingt au minimum

pour s’approcher de la réalité. L’État japonais est ainsi accusé de négligence face à ces crimes sexuels. Peu de plaintes sont déposées et quand elles le sont, rares sont celles qui donnent lieu à l’ouverture d’une enquête. Encore moins à des jugements. Même si ces dernières années des affaires médiatiques font bouger les choses, d’énormes progrès restent à faire. Fin 2019, par exemple, un homme a été reconnu coupable d’avoir violé sa fille entre l’âge de treize et dix-neuf ans. Le père n’a pas été condamné, bien que des documents officiels, obtenus par l’AFP, montrent que l’enfant était sous l’emprise psychologique de son père. Ce procès a donné lieu à des manifestations assez vives dans le pays. Mais le procès qui fera véritablement jurisprudence, dans la mémoire des Japonais, c’est celui de la journaliste Shiori Ito, après un combat acharné d’environ cinq ans. Elle a réussi à faire condamner son violeur.

En 2015, Shiori Ito est droguée lors d’un dîner d’affaires, puis violée dans une chambre d’hôtel de Tokyo par Noriyuki Yamaguchi, un journaliste d’une grande chaîne de télévision connu pour être le biographe de Shinzo Abe et l’un de ses proches. La jeune femme porte plainte contre son agresseur en avril. En juillet 2015, le violeur présumé est entendu par la police, il nie les faits, ce qui n’empêche pas son inculpation. Sauf que sur demande de l’un des responsables de la brigade criminelle (un autre proche du Premier ministre japonais), son arrestation est annulée et l’affaire est classée sans suite. N’ayant dorénavant aucun recours au pénal, elle va oser ce que peu de personnes osent, particulièrement au Japon à cause de la pression patriarcale : raconter son histoire et médiatiser ce scandale. En 2017, lors d’une conférence de presse, elle dénonce publiquement le viol qu’elle a subi, raconte comment l’affaire a été étouffée et également le manque d’empathie de la police lors du dépôt de plainte. Elle explique que la reconstitution des faits voulue par les policiers a été d’une violence morale inouïe, l’obligeant à se soumettre à la mise en scène de son propre viol, la replongeant dans ce moment épouvantable. Face à ces révélations et

la publication de son livre *La Boîte noire*[3], ses proches vont non seulement la fuir, mais en plus lui conseiller d'en rester là. Les insultes pleuvent sur les réseaux sociaux, sans oublier les lettres de menaces de mort qu'elle reçoit régulièrement. Malgré des opposants farouches, son combat n'est pas vain. Dans son sillon, des femmes victimes d'agressions trouvent la force de s'exprimer et d'en appeler à la fin de l'impunité pour ce type de crime. La médiatisation de l'histoire de Shiori Ito et les revendications des plaignantes vont ainsi entraîner une modification de la loi sur le viol : la peine d'emprisonnement passe de trois à cinq ans. La journaliste est aussi à l'origine du mouvement #WeTooJapan en 2018, contre le *victim-blaming* (en écho au mouvement #MeToo). En décembre 2019, son affaire ne pouvant plus être jugée au pénal, son agresseur est condamné au tribunal civil à lui verser près de 30 000 euros de dommages-intérêts. Étape importante dans l'histoire du Japon. Même si l'homme n'a pas été envoyé en prison, et même si c'est une victoire en demi-teinte, il est officiellement reconnu coupable de son agression, et elle d'être sa victime. Elle déclarera plus tard : « Si notre système juridique fonctionnait correctement, je n'aurais pas eu à partager publiquement mon histoire. »

Des femmes étrangères sont parfois aussi victimes d'un déchaînement de violence masculine au Japon. Les noms de Lucie Blackman et de Lindsay Hawker sont désormais liés à jamais à l'archipel nippon. En 2007, la jeune professeure d'anglais britannique Lindsay Hawker, vingt-deux ans, est violée et étranglée par Tatsuya Ichihashi, vingt-huit ans, chez lui, dans la préfecture de Chiba. S'ensuivent deux ans de cavale pour l'assassin, facilitée par des opérations de chirurgie plastique (il se faisait refaire le visage régulièrement). Plusieurs fois la famille Hawker s'est rendue au Japon pour appeler les autorités à retrouver le meurtrier de leur fille, consternée qu'il puisse leur échapper ainsi. Le père de Lucie Blackman, elle aussi anglaise, en avait carrément appelé au Premier ministre Tony Blair en visite officielle au Japon en juillet 2000. Sa fille, hôtesse dans un club du

quartier de Roppongi, était alors portée disparue depuis une dizaine de jours. On trouve déjà, dans cette affaire, des errances en matière de téléphonie (la police ne réussit pas à associer une identité à un numéro). La youtubeuse du crime, la Québécoise Victoria Charlton, en parle dans l'une de ses vidéos et fait des rapprochements avec la disparition de Tiphaine. Il faudra attendre que Joji Obara, un riche Japonais d'origine sud-coréenne, soit appréhendé dans une affaire de viol (il s'avérera être un violeur en série), puis finalement pour le viol et le meurtre présumés d'une Australienne, Carita Ridgway, avant que le lien ne soit totalement fait avec Lucie. Plusieurs témoignages et des recherches menées sous la pression ont permis de retrouver son corps, découpé et enterré au fond d'une grotte, au bord de la mer.

Quand les dysfonctionnements sont trop importants et le manque d'investigation criant, le coupable est presque trouvé par hasard. J'ai eu les larmes aux yeux en lisant le récit de l'épouvantable calvaire de Junko Furuta. Cette lycéenne de dix-sept ans a été enlevée en novembre 1988 en rentrant du travail qu'elle occupait pour financer un voyage de fin d'études. Elle s'est retrouvée séquestrée, violée et torturée sans cesse pendant plus de quarante jours par plusieurs adolescents. Des sévices d'une violence insupportable à imaginer. Ces faits se sont déroulés pour la majorité chez l'un des tortionnaires, avec la complicité de sa famille qui est restée sourde à ses appels au secours. Furuta est restée livrée à ses prédateurs jusqu'à sa mort. Son corps, enseveli dans du béton puis dans un bidon, a seulement été retrouvé parce que les criminels ont été impliqués dans un nouveau viol collectif et que les policiers sont tombés par hasard sur des sous-vêtements de Furuta.

L'affaire Shiori Ino aussi est accablante pour le Japon. Cette jeune étudiante a subi un véritable chantage avant d'être assassinée. Pourtant, elle avait prévenu très rapidement la police des agissements d'un garçon qui lui offrait des cadeaux ; il l'obligeait à les accepter, dans le cas contraire, il

racontait des mensonges sur elle. Quand elle décida de renvoyer définitivement ses cadeaux, celui-ci, furieux, paya un tueur pour la faire disparaître. Shiori Ino a été retrouvée poignardée sur un parking. La police a immédiatement dressé un portrait erroné de la jeune femme, expliquant qu'elle était volage, avec des goûts de luxe. Finalement, après une redoutable propagande, l'affaire a été démêlée et la police vivement critiquée dans les médias. Le chef de la police de Saitama s'excusera officiellement dans la presse auprès de la famille de la jeune femme, ce qui au Japon est un aveu terrible.

*

Lors d'un de nos rendez-vous avec Ogawa, en présence de l'équipe de France 2, l'ancien policier nous avait parlé du cas d'une jeune fille retenue plus de deux ans en otage par son ravisseur à Saitama, préfecture voisine de Tochigi. Difficile d'y voir clair tellement les chiffres sont opaques, et les informations cadenassées, mais cette histoire de séquestration m'a fait réaliser que, lorsque des personnes ou des corps sont retrouvés, il s'agit de disparitions déclarées depuis longtemps. Et, dans certains cas, elles sont mortes peu après leur disparition et non, comme on pourrait le supposer, après des mois ou des années de séquestration… Un problème ajoute à la confusion : le phénomène des « évaporés ».

1. Source : Eurostat. En 2018, la France comptabilisait 779 homicides volontaires. Rapporté à sa population, son taux s'élève à 1,16 cas pour 100 000 habitants, ce qui la situe à un niveau proche de celui de l'Irlande, de l'Angleterre et de la Suède.

2. Deux exemples édifiants à Tokyo : août 2017, un homme tue neuf personnes dont huit femmes à l'arme blanche. Les voisins ont donné l'alerte à cause d'une odeur épouvantable qui émanait de l'appartement, les corps étaient en état de décomposition, et les têtes mises dans des glacières. Mai 2019, une attaque au couteau a lieu contre des écolières, l'une d'elles succombera à ses blessures.

3. Shiori Ito, *La Boîte noire*, Picquier, 2019.

23

Disparitions inquiétantes et évaporés

Depuis la disparition de Tiphaine, le phénomène des disparus au Japon m'intéresse. J'ai lu et entendu beaucoup de choses à ce propos, mais les personnes avec qui j'ai d'abord évoqué le sujet ont été les policiers de Nikko. En marge de nos premières réunions, Watanabe m'avait simplement expliqué, sans entrer dans les détails, qu'ils avaient beaucoup de disparus et qu'il était difficile de tous les rechercher. Qu'en est-il précisément ? Pourquoi toutes ces personnes disparaissent-elles ? Est-ce toujours volontaire ? Des recherches sont-elles menées systématiquement ? Les cas de *johatsu* (« évaporés ») servent-ils de couvertures à des affaires de disparitions inquiétantes non résolues ?

C'est en tout cas une autre illustration de cette pression sociale qui pèse sur les citoyens japonais : pour échapper au déshonneur et au jugement de leurs pairs, les Japonais ont le droit de disparaître suite à la perte d'un emploi, d'un adultère, d'une vie conjugale non consentie ou encore quand ils sont criblés de dettes. Pour les mêmes raisons, certains choisissent la voie du suicide. Toutes causes confondues, 30 000 Japonais mettraient fin à leur vie chaque année, principalement des hommes. Un chiffre qui serait en baisse, mais le phénomène demeure problématique dans le pays. Autre symptôme social très japonais, le syndrome des *hikikomori*, qui toucherait plus de 200 000 personnes, toutes générations confondues. Ce terme

désigne des personnes vivant complètement recluses, terrées dans leur maison, ne sortant qu'à de très rares occasions. Dans certains cas, c'est l'odeur de chair putréfiée qui permet de découvrir qu'ils sont morts. Même si les *hikikomori* sont nombreux, les familles vivent dans la honte et isolées, car si généralement tous les voisins sont au courant, personne ne dit rien. Le Japon est un pays de « surveillance sociale ». Dans un même quartier, on s'épie, et la dénonciation est encouragée. Quelques voix commencent enfin à s'élever d'après ce que m'a expliqué l'ambassadeur. Des groupes de parents auraient commencé à se former pour affronter ce problème collectivement. Mais à une échelle plus large, le politologue et sociologue des idées et de la police Jean-Louis Loubet del Bayle explique justement que ces « pratiques de surveillance mutuelle spontanée » et les « habitudes individuelles d'autodiscipline » au Japon, régulateurs efficaces du « conformisme social », « contribuent à expliquer pourquoi les interventions policières dans la vie sociale japonaise y restent moins importantes qu'ailleurs[1] ».

*

Léna Mauger et Stéphane Remael ont écrit un livre dédié à ce phénomène de disparitions massives intitulé *Les Évaporés du Japon*[2], un ouvrage passionnant, décryptant de nombreux cas d'adultes fuyant la pression sociale, mêlés à des récits de disparitions inquiétantes. Une histoire a particulièrement retenu mon attention. Un jeune homme de vingt-quatre ans, Naori Miyamoto, disparaît, alors qu'il voyage à bord d'un ferry parti de Tokyo. Toutes ses affaires sont retrouvées dans sa cabine. La police refuse d'ouvrir une enquête, elle refuse également de relever les empreintes dans la cabine, tout en expliquant qu'il n'y avait aucun indice permettant de suivre la piste criminelle. La police ne fera rien de plus que conclure au suicide sans avoir cherché de preuve, au grand désespoir de la famille qui n'y croit pas. Le petit frère du jeune homme poursuivra l'enquête, car la

famille n’a pas les moyens de financer un détective. Fait rare : la famille de Naori va se battre pour dénoncer l’absence de recherches en s’adressant aux élus et en participant à des émissions de télévision. Un récit qui fait complètement écho au cas de Tiphaine : même volonté de ne pas ouvrir d’enquête criminelle afin de clore au plus vite le dossier. Comment peut-on préférer les raccourcis et la mise en scène à la recherche de la vérité lorsqu’on est fonctionnaire de police ?

Au fil de nos investigations, nous avons toujours pris garde à ne pas céder à la facilité en utilisant des « il paraît que » ou des « on dit ». Nous avons essayé d’être le plus nuancés possible, de recouper les informations et d’attendre d’avoir des confirmations d’experts. Lorsque j’ai interrogé mes « amis de Nikko » pour prendre la température, ceux-ci m’ont tous confirmé que les disparitions arrivent fréquemment, mais que les gens ne veulent surtout pas en parler. Une chose est sûre, cela les met mal à l’aise. Ils changent vite de sujet.

Le détective privé que nous avons rencontré à Tochigi a, lui, expliqué que la recherche des disparus est au cœur de son activité et que son agence estime que le nombre de disparus (déclarés et non déclarés) chaque année au Japon dépasse les 500 000 ! Le chiffre est colossal. Avec le temps, les policiers japonais finiront, eux aussi, par me céder quelques informations. Un jour d’octobre, au commissariat de Nikko, j’explique au représentant de la police préfectorale que j’entends beaucoup de discours différents et contradictoires à ce sujet. Je finis par lui demander les chiffres des disparus chaque année dans la région. À la demande de Kikawa-san, l’un des assistants appelle le bureau de gestion des disparus de Tochigi pour obtenir ces chiffres. Voici la réponse : « Dans la préfecture de Tochigi, il y a eu 2 422 disparus en 2014. Plus de 200 à l’heure actuelle n’ont toujours pas été retrouvés. » Jusqu’ici, les policiers avaient pris soin de rester évasifs, mais peu après l’interpellation d’Emmanuel Macron et de Shinzo Abe par Sibylle, ils semblaient un peu plus coopératifs. C’est sans nul doute ce qui

m’a permis d’obtenir ce bilan particulièrement intéressant. Il y a 47 préfectures au Japon et celle de Tochigi est loin d’être la plus peuplée. Si on multiplie le nombre de disparus par le nombre de préfectures sans considérations statistiques (2 500 × 47), on obtient un total de plus de 117 000 disparus. Quelques mois plus tard, en mai 2019, nos interlocuteurs de la police prendront le soin d’actualiser leurs chiffres pour nous en faire un exposé : en moyenne, il y aurait trois disparitions par jour dans la préfecture de Tochigi. En 2018, trois personnes ont disparu à Nikko : une dame ayant Alzheimer, un chasseur et Tiphaine, et cinq corps ont été retrouvés et non identifiés. Sur le cumul des années jusqu’à 2018, il y aurait eu en tout 1 180 personnes disparues pour « motif connu ou inconnu », parmi lesquelles 225 personnes n’ont toujours pas été retrouvées (dont Tiphaine, encore une fois). Comme les Japonais évitent d’aborder ce sujet et que, quand ils y sont confrontés ils le cachent, autant dire que le nombre des disparus détenu par la police n’inclut que les disparitions déclarées, mais y en a-t-il autant que le prétend le détective privé ? Derniers vestiges de ces disparitions étranges, inquiétantes, des photos d’habits souillés s’étalent dans un sous-menu du site Internet de la police préfectorale ou dans les couloirs des commissariats. Et qui auraient mérité que la piste criminelle soit creusée.

Ainsi, et c’est assez frustrant, l’enquête de Tiphaine est prise dans un étau entre le phénomène des disparus qui a tendance à conditionner la police nippone à une véritable inertie, la disparité des compétences d’une préfecture à l’autre, et la rigidité du système judiciaire japonais. Car au fil des mois, nous avons découvert qu’il n’y avait aucun moyen juridique pour nous faire entendre et pourtant nous sommes bien au Japon ! Notre première avocate, Ayano Kanezuka, n’a pas pu peser sur l’enquête, ni, à aucun moment, consulter le rapport de police comme le peut la partie civile en France. Dès le départ, M^{e} Kanezuka nous avait avertis, esquissant un début d’explication : contrairement à la France, il n’existe pas de juge

d’instruction. La police se rapproche du magistrat de la préfecture dans laquelle est ouverte l’enquête seulement si elle a besoin de faire des réquisitions. Cette demande doit être obligatoirement motivée et justifiée et le juge préfectoral a la possibilité de la refuser s’il doute de son intérêt. Au Japon, les données personnelles sont évidemment protégées, mais l’individu davantage encore. Il revient donc à la police d’être persuasive et d’étayer leurs demandes avec des preuves.

Je me souviens d’une réunion du mois d’août, pendant laquelle nous avions demandé qu’une perquisition de l’hôtel et des biens de l’hôtelier soient réalisée. La réponse de Kikawa et de Watanabe avait été sans appel : « Le juge refusera de nous accorder cette réquisition. » Ils n’ont jamais tenté de faire la demande. Ils ont fouillé l’hôtel grâce à un mandat français, mais sans avoir les pleins droits que leur aurait accordés le cadre japonais. Notre deuxième avocat, M^e^ Shiratori, s’est quant à lui cassé le nez lorsque, rappelez-vous, il a tenté d’obtenir directement du parquet une réquisition des données de bornage du téléphone de Tiphaine. Malheureusement le juge avait rejeté sa demande, lui expliquant que seule la police de Tochigi pouvait lui en faire parvenir une. Mais pourquoi cela marche-t-il dans certains cas et pas dans le nôtre ?

D’autres avocats japonais nous ont conseillés. Ainsi, à Paris, M^e^ Iwamura et son confrère M^e^ Prouff. Tous deux exercent à Paris et ont gracieusement fait des recherches pour nous aider. Ils ont pris des renseignements et m’ont expliqué que la police de Nikko n’a jamais ouvert d’enquête criminelle, se trouvant de fait pieds et poings liés pour émettre toute réquisition judiciaire. Il en va de même pour l’accès à la procédure. *Malheureusement nos collègues avocats au Japon sont dans l’incapacité d’exiger de la police, ou du procureur, les éléments de l’enquête ainsi que de les pousser à poursuivre l’enquête*, m’écrit-elle. Avant de poursuivre : *au Japon, tant que la police ne trouve pas un élément criminel dans une disparition, les avocats et la famille ne peuvent pas accéder au dossier de*

la police. Tout se clarifie dans ma tête ! L'échec de M^e^ Shiratori, l'impuissance d'Ayano Kanezuka… Et les propos de Watanabe resurgissent dans ma mémoire, ceux qui m'avaient mis dans une colère noire : « Si vous parlez à la presse vous allez mettre en danger Tiphaine, mais aussi mettre en péril l'enquête criminelle. » Quelle enquête criminelle ? Ils le savent, elle n'a jamais été enclenchée, ils ont joué sur notre angoisse que quelqu'un puisse faire du mal à Tiphaine pour nous museler au maximum vis-à-vis de la presse. C'est un choc. Un mensonge, formulé droit dans nos yeux, ceux de ma mère, de l'ambassadeur, quand ils expliquaient en présence de Laurent Pic qu'ils prenaient au sérieux la piste criminelle ! Je comprends aussi pourquoi les réquisitions auprès des opérateurs téléphoniques n'ont jamais abouti : elles sont inexistantes, car sans enquête criminelle, pas de réquisition. SoftBank n'a accordé des informations à la police qu'officieusement. Tout ce cirque, « on travaille sur la base d'une relation de confiance avec SoftBank »… C'est clairement plus simple de botter en touche que d'assumer : « On ne vous a pas dit la vérité, les données téléphoniques vont se perdre à jamais, car nous n'avons jamais ouvert d'enquête criminelle nous permettant de procéder à leur réquisition. » Ç'a été une belle mascarade. Remarquez, la ruse a plutôt bien fonctionné : on attend que le délai pour obtenir le bornage soit dépassé, puis on laisse s'installer une multitude de quiproquos en continuant à faire croire que l'on travaille à fond. Et finalement, on nous met devant le fait accompli : « Les opérateurs téléphoniques ne gardent que six mois les données, maintenant c'est trop tard, elles ont été effacées. » C'est l'annonce qu'ils feront à la réunion en juillet 2019. Quel uppercut !

Dans le cas de la disparition de Tiphaine, si une procédure criminelle avait été ouverte, on aurait donc pu obtenir les données de son téléphone ou encore les informations de localisation liées à certaines de ses applications. Line par exemple, le WhatsApp japonais. En novembre 2018, j'ai découvert en téléchargeant l'application en question que Tiphaine l'avait sur son

téléphone, elle faisait partie de mes suggestions de contacts utilisant la même interface. Nous avons prévenu la PJ à Poitiers, puis la police japonaise, car, encore une fois, eux seuls sont en mesure de faire des réquisitions. C'est par un mail sans grand état d'âme que nous avons appris qu'il était trop tard : « Les données avaient déjà été supprimées le 8 février où vous nous avez mis au courant de l'existence du compte Line de Tiphaine Véron. » Découverte qu'ils auraient bien entendu pu faire par eux-mêmes bien plus tôt en prenant la peine d'analyser l'historique de son Android que nous leur avions confié par exemple…

Sur quels critères une enquête criminelle peut-elle être ouverte au Japon ? Et pourquoi les policiers semblent-ils si hostiles à ouvrir ce type de procédure ? Première raison observable : le système judiciaire au Japon est basé sur l'aveu. Au micro de France 2, à propos de l'affaire Carlos Ghosn, M^{e} Shiratori avait expliqué : « Il n'y a aucune chance pour que l'homme d'affaires soit innocenté, car au Japon quand il y a une arrestation, c'est qu'ils tiennent déjà le coupable, même si le procès n'a pas eu lieu. » Il m'avait dit à peu près la même chose en privé : « Du moment qu'il a été arrêté, c'est qu'ils ont forcément des éléments contre lui, au Japon dans quatre-vingt-dix-neuf pour cent des cas, vous êtes condamné. » Le chiffre me paraît considérable. En garde à vue, le suspect est donc déjà coupable avant même d'avoir été jugé, et il est facile de pousser un innocent aux aveux : les premières heures, le présumé coupable ne peut pas recevoir l'assistance d'un avocat. Ensuite, ce dernier ne peut parler que quelques minutes à son client et n'a pas le droit d'assister aux interrogatoires. La GAV est facilement renouvelable à partir du moment où le juge change un peu le motif de l'acte d'accusation. Innocent ou coupable, la justice ne lâche pas sa prise facilement. À éplucher les erreurs judiciaires, j'ai le sentiment qu'une fois enclenchée, tout simplement par orgueil, la machine n'a pas envie de faire marche arrière. Elle s'entête, s'acharne, comme s'il valait mieux mettre un innocent en prison que de perdre la face. Un

Népalais en a fait les frais. Quinze ans de prison sans aucune preuve. Comment un pays comme le Japon peut-il encore fonctionner de cette manière ?

Lorsque l'affaire a un retentissement international, comme ce fut le cas pour Carlos Ghosn, au Japon, l'inculpation vaut condamnation. « Ça sera plus grave pour vous si vous ne vous confessez pas », lui a dit le procureur. Pas étonnant qu'il y ait un aveu proche des cent pour cent dans ce pays au pouvoir judiciaire si particulier. Et je comprends maintenant pourquoi la mise en garde à vue de l'hôtelier est impossible. Comme témoin ou comme accusé en France, il aurait été entendu, mais, au Japon, l'alternative n'existe pas. Quand j'avais évoqué la possibilité, l'inspecteur Watanabe avait répondu : « Quelqu'un qui est arrêté au Japon voit sa réputation abîmée à vie. »

En février 2020, M^e^ Jean-Yves Le Borgne a accepté de nous rencontrer à son cabinet parisien pour nous donner son avis sur le dossier de Tiphaine. Étant ou ayant été l'un des avocats de Carlos Ghosn au cours de ses déboires japonais, il connaissait parfaitement les problématiques judiciaires du Japon, et M^e^ Le Borgne ne nous avait pas caché son pessimisme sur notre affaire qu'il avait suivie dans les médias. Logique pour cet ardent défenseur de la réforme de la garde à vue en France. Il plaidait à l'époque pour qu'un avocat soit présent dès les premières minutes d'interrogatoire de son client et éviter ainsi les aveux sous la contrainte, un « résidu de barbarie », selon ses termes. Entre les méthodes japonaises et son idéalisme, le contraste est flagrant. Il ne doute pas qu'il puisse y avoir des avocats japonais brillants, mais à quoi bon ? Leurs leviers sont tellement limités. À l'écouter, je comprends qu'il est défaitiste. Pour lui, rien n'est possible là-bas, le combat judiciaire est perdu d'avance. Certes ils ne sont « pas très imaginatifs », ce qui peut se révéler « pratique pour une évasion » par exemple (tiens, léger éclat dans le regard), mais la xénophobie, les codes sociaux… « Une exquise politesse ne présage rien de bon » chez eux.

Quand Sibylle s'insurge, « les Japonais méritent quand même mieux que cette justice », il répond simplement : « Je ne crois pas. »

Je suis reparti de ce rendez-vous avec le sentiment que, pour nous, Occidentaux, la justice japonaise est bien engluée dans « quelques archaïsmes », conforté dans cette idée encore un peu plus en lisant une interview de M[e] Le Borgne : « Le Japon qui est une démocratie se souvient de ce système impérial qui avait quand même quelques racines dans l'irrespect de la liberté et quand on voit que la garde à vue, c'est vingt jours, qu'il y a quatre-vingt-dix-huit pour cent et peut-être même un peu plus de personnes interpellées qui reconnaissent les faits qu'on leur reproche, moi je veux bien croire que les Japonais sont si extraordinaires qu'ils n'interpellent que des coupables, enfin c'est bizarre quand même. C'est le *hostage system* […], ça consiste finalement à placer l'individu soupçonné dans un rapport à l'autorité de l'État tel que le respect qu'il doit à l'État implique qu'il confesse sa faute. Un peu comme si finalement le problème n'était pas de savoir s'il est coupable ou innocent, mais s'il respecte l'État. Ce sont des vieilles rémanences de systèmes anciens dont il faudrait qu'une vraie démocratie se débarrasse. »

Deuxième raison observable qui n'incite pas à l'ouverture d'une enquête criminelle, les promotions au sein de la police dépendent du nombre d'affaires résolues. Si vous ouvrez une enquête criminelle, autant être certain de pouvoir aller au bout, sinon vous vous mettez une balle dans le pied dans l'évolution de votre carrière à cause de mauvais résultats statistiques.

1. Extrait de la préface écrite par Jean-Louis Loubet del Bayle, tirée du livre d'Uranaka Chikao, *Police et contrôle social au Japon*, L'Harmattan, Paris, 2013.

2. Léna Mauger et Stéphane Remael, *op. cit*.

24

Honneur et harmonie de façade

Les policiers japonais auraient pu s’appuyer sur le droit français pour contourner leurs procédures, pour aller plus loin dans leurs investigations pour retrouver Tiphaine, mais ils n’ont pas saisi l’aubaine et, pire, ils ont refusé toute coopération judiciaire : le Japon semble hermétique à la pression extérieure internationale. Serait-ce un héritage du *sakoku*, la fermeture totale du pays pendant plus de deux cents ans à l’époque d’Edo ? En tout cas, l’exemple actuel illustrant le mieux ce manque d’ouverture d’esprit est, selon moi, celui du phénomène des enfants kidnappés. Le Japon a ratifié la convention internationale de La Haye détaillant les aspects civils de l’enlèvement international d’enfants. En se soumettant à cette convention, l’Archipel s’engage à garantir le retour immédiat d’enfants déplacés ou retenus illicitement par l’un des parents d’un État contractant. Sauf que, dans la réalité, l’État japonais ne respecte pas ces traités internationaux. Tout simplement parce qu’il considère que la loi nationale est supérieure aux intérêts de l’enfant. En cas de divorce ou de séparation au Japon, l’enfant appartient à l’un des deux parents, comme le reste des biens, il part avec. Quand il s’agit d’une union binationale, le parent japonais l’emporte toujours. Le partage de l’autorité parentale n’existe pas, le droit de visite non plus. Plus de 200 000 enfants seraient ainsi privés de leur maman ou de leur papa. Louis, quatre ans, a été filmé par les médias

pleurant, arraché aux bras de sa mère, contraint de repartir au Japon, sans espoir de la revoir avant sa majorité. Une autre interrogation découle de ces kidnappings : que font les États concernés pour leurs ressortissants ? Là encore, tout le monde est perplexe. Si cela restait des cas isolés, il serait difficile de faire pencher la balance. Mais en réalité, tous les pays du monde sont touchés par cette pratique japonaise. Plusieurs parents français en seraient arrivés à se donner la mort. L'immobilisme des États s'explique possiblement par la peur de froisser un partenaire économique aussi important. Mais le vent pourrait tourner grâce à l'affaire Vincent Fichot[1].

J'ose encore croire que le Japon est prêt à faire des concessions pour faire avancer le dossier Belon-san. L'unique personne en position de faire bouger les lignes, c'est la juge en personne, comme l'avait évoqué l'ancien magistrat et consultant TV Georges Fenech dans une émission sur CNews : « On peut parfaitement imaginer que le juge d'instruction se déplace avec les enquêteurs français. » Il avait ajouté quelque chose d'essentiel : « Depuis le 13 octobre 2010, il existe une convention entre le Japon et l'Union européenne, cette convention, elle prévoit des choses, notamment que, lorsque la justice française demande des actes sur place, elle peut les exécuter avec l'aide des autorités locales sur place, mais on peut très bien imaginer que le juge d'instruction puisse envoyer une équipe d'enquêteurs sur commission rogatoire internationale… Cela va d'ailleurs se produire, j'imagine. » Nous sommes le 14 novembre 2018, et beaucoup trop optimistes encore.

Avec le Japon, c'est indéniable, il y a la posture de façade et les faits. Sur le papier, on est irréprochable (signataire des conventions internationales, amitié entre les pays, allié économique…), au final on fait ce qu'on veut. On ne veut pas de coopération judiciaire avec la France même si on a signé la convention ? On dit « Oui » devant, « Non » derrière. J'ai du mal à en faire une autre lecture, cette hypocrisie me révolte… tout autant que cette volonté de ne jamais perdre la face. Dans le cas de la

disparition de Tiphaine, c'est flagrant. La police de Tochigi clamant haut et fort aux médias du monde entier qu'il s'agit d'un accident, il est difficile de faire marche arrière sur ce principe. Leur position ne changera jamais, sauf sous la contrainte, sauf si des indices flagrants les obligent à reconnaître l'évidence. À l'époque féodale, les samouraïs devaient respecter le *bushido*, leur code d'honneur, définissant les valeurs piliers : honnêteté, courage, bonté, respect, sincérité, honneur et loyauté. La police moderne se serait construite dans la lignée de ces guerriers et, pourtant, c'est seulement ce sens de l'honneur inaliénable qui m'a frappé. Avec Tiphaine, les policiers jouent leur réputation. Le jour où ils seront contraints de reconnaître leur erreur, alors les médias pourront crier au scandale.

En tout cas, à ce stade, le constat est, à mes yeux, sans appel, le système judiciaire japonais actuel ne nous permettra jamais de retrouver Tiphaine à moins que la juge s'en mêle. Il faut tout faire pour aboutir à une collaboration, cela paraît possible, surtout qu'il existe un précédent (mais dans le sens inverse) avec la disparition d'une Japonaise en France. Il s'agit de l'affaire Narumi.

L'étudiante japonaise Narumi Kurosaki, vingt et un ans, est déclarée disparue à Besançon en décembre 2016. Inquiète qu'une de ses élèves manque à l'appel depuis plusieurs jours, la direction de l'université prévient la police. Le 17 décembre, une enquête est ouverte pour « disparition inquiétante » et presque aussitôt pour « enlèvement et séquestration », comme dans le cas de Tiphaine, sauf que, pour Narumi, une enquête de voisinage est immédiatement menée. Et dès le 19 décembre un appel à témoins est lancé. La police française ne lâche rien pour trouver un indice et grâce à son travail d'investigation, elle identifie rapidement un suspect : l'ex-petit ami chilien, Nicolas Zepeda. Cela n'a rien d'un coup de chance, cette piste existe grâce à une enquête qui a démarré sur les chapeaux de roue. Rapidement, la police sait que le portable de Narumi n'est plus actif, pas d'activité bancaire à signaler non plus. Les voisins interrogés ont

entendu une dispute et un cri puissant dans la nuit du 4 au 5 décembre. Sur la caméra de la résidence étudiante, on voit le couple entrer dans l'immeuble, le Chilien en ressort seul, avant de prendre la fuite direction le Chili. Des prélèvements sont aussi réalisés, et des traces de sang sont découvertes derrière l'immeuble (et plus tard sur le palier de la porte de secours). La perquisition de la chambre révèle le vol de son ordinateur et d'une valise (pour transporter le corps ?). Dès le 23 décembre, les enquêteurs peuvent ainsi conclure qu'il s'agit d'une « affaire cent pour cent criminelle » et requalifient rapidement les faits en « assassinat ». Peu à peu, les enquêteurs remontent le fil, ils découvrent des menaces du suspect à l'encontre de la jeune étudiante, il aurait aussi envoyé des messages début décembre à ses proches, depuis l'ordinateur de Narumi, pour qu'ils ne s'inquiètent pas de son silence. Mais c'est surtout la suite des événements qui me fait réaliser que les efforts déployés par la police française pour retrouver Narumi sont sans commune mesure avec ceux menés pour Tiphaine au Japon.

Le corps de Narumi étant introuvable, la police française part du relevé GPS de la voiture de l'ancien petit ami pour démarrer les recherches. Il avait loué le véhicule en Suisse et avait pris soin d'en effacer l'historique, mais la police réussit « à faire parler » les données. La zone à fouiller est gigantesque, à cheval sur plusieurs départements. Les battues démarrent le 5 janvier, à travers vingt mille hectares d'une forêt domaniale, une des plus vastes de France, et durent pratiquement un mois ! En comparaison, pour Tiphaine, une seule battue, le 8 août, dans une zone touristique de moins de cinq hectares. Dans le Doubs, les enquêteurs décident de ne pas en rester là, mais sont contraints d'attendre le retour du printemps et la fin des gelées pour relancer les recherches sur le terrain. Début avril 2017, plus de 80 policiers sont déployés, encore une fois accompagnés de gendarmes et de leurs chiens de cadavre, des survols en hélicoptère sont effectués, des plongeurs sont également recrutés pour scruter les plans d'eau, jusqu'en

juillet. La zone se resserre peu à peu grâce à l'obtention de données téléphoniques jusqu'alors « interdites à la consultation ». Durant un an et demi les recherches se poursuivent, jusqu'à ce que le procureur Étienne Manteaux en annonce la fin, en juin 2018, après plus de mille heures sur le terrain. Il dira : « On a cherché, cherché, cherché… des moyens considérables ont été engagés pour cela. Nous ne voyons pas ce qui peut encore être fait pour retrouver le corps de Narumi. » Le journal *L'Est républicain* rapporte même qu'au cours des fouilles dans la forêt « pas moins de vingt tonnes de déchets ont été minutieusement récoltées et examinées par les enquêteurs et les médecins légistes, pour déceler d'éventuels fragments humains ».

Tout au long de l'enquête, le Japon met une pression terrible pour que le coupable soit arrêté et le corps retrouvé. L'opinion est en émoi devant cette histoire et l'affaire est suivie en France par des dizaines de médias japonais. Des journalistes nippons vont jusqu'au Chili pour traquer l'assassin présumé, fils d'un haut cadre d'un opérateur téléphonique (il a trouvé refuge dans l'appartement familial). Malgré le mandat d'arrêt international qui pèse contre lui, le Chili bloque son extradition, pourtant réclamée constamment par le parquet français. En avril 2019, le procureur Manteaux décide de se rendre lui-même sur place accompagné d'un juge d'instruction. En avril 2020, son abnégation est récompensée, il finit par obtenir l'extradition et la détention de celui qu'il qualifie de « calculateur redoutable ». Nicolas Zepeda a été condamné par la cour d'assises du Doubs à vingt-huit ans de réclusion criminelle en avril 2022.

La comparaison est terrible pour nous. Des moyens ridicules ont été déployés. Les clients de l'hôtel ont à peine été interrogés, et pour certains pas avant plusieurs semaines. Les enquêteurs n'ont pas réussi à décrypter les données de son téléphone… Pas de juge déterminé à lever le voile sur cette disparition inquiétante. Nous attendons toujours de savoir où était le faux guide le 29 juillet, si les photos de Nikko qu'il a postées sur Facebook

le 28 ont bel et bien été prises ce jour-là. Rien non plus concernant les autres suspects potentiels qui gravitaient autour de l'hôtel. Quant aux éléments troubles, ils s'accumulent sans jamais être remis en question : un hôtelier qui annonce que Tiphaine a quitté l'hôtel avant 10 heures, alors qu'elle était toujours dans sa chambre à 11 h 40, les données GPS qui indiquent qu'elle n'est peut-être jamais sortie de son hôtel et enfin le luminol qui a révélé des éclaboussures sur le mur et le lit. À part ça, RIEN ne justifie l'ouverture d'une enquête criminelle ! Incontestablement, les Japonais, contrairement aux Français pour Narumi, n'ont donc jamais mis tout ce qu'il fallait mettre en œuvre pour Tiphaine. Cependant nous avons aussi besoin d'un magistrat, comme M. Manteaux, qui ne lâche rien et d'une police française à la hauteur de la tâche. En attendant, nous préparons une expédition avec des experts pour écarter une bonne fois pour toutes la piste d'un corps dans la rivière.

1. La justice française aurait émis un mandat d'arrêt international contre l'ex-épouse japonaise de Vincent Fichot suite à l'enlèvement par cette dernière de leurs deux filles en 2018. En parallèle, la police japonaise aurait reconnu l'enlèvement d'enfant comme un crime le 3 février 2022.

25

Mai 2019 : une expédition 100 % française

L’objectif depuis le mois de novembre 2018 est de trouver des spécialistes français capables de fouiller les berges et de sonder la rivière. Comment dénicher de tels profils ? Romain (mon beau-frère) enchaîne les appels, contacte des gendarmes, des maîtres-chiens à Gramat dans le Lot… Jusqu’à être mis en relation avec une entreprise savoyarde de secourisme en montagne, spécialisée dans les recherches en zones dangereuses et accidentées et dans la sécurisation d’événements en haute montagne.

Le premier contact au téléphone étant concluant, Sibylle et moi nous déplaçons à Genève le 13 avril 2019 pour rencontrer Rémi Devidal, le chef de l’entreprise Mountain Medic Events (MME), il est accompagné d’une secouriste et infirmière de terrain, Émilie Massardier. Ce déjeuner en surplomb du lac Léman est l’occasion de faire connaissance (la mission n’est pas banale, nous avons intérêt à tisser des liens forts) et de baliser les recherches sur plans. Le temps presse, il faut que ces fouilles aient lieu avant la nouvelle saison des typhons et de la façon la plus méthodique possible. Si peu vraisemblable que soit la thèse de la chute dans la rivière, nous ne pouvons pas nous permettre d’avoir des regrets, surtout que cette expédition va nous coûter un bras.

Je parviens rapidement à me mettre d'accord avec Rémi sur les zones où il est nécessaire de chercher en priorité. Cela comprend de fouiller l'intégralité des berges de la rivière Daiya (quinze kilomètres) en partant du pont du commissariat de Nikko, puis de poursuivre les recherches jusqu'aux cinq premiers kilomètres de la Kinu-gawa, c'est-à-dire de l'embranchement avec la Daiya jusqu'au barrage Sanuki. Une zone qui avait déjà retenu mon attention retient aussi celle de Rémi. Il s'agit de la jonction entre les deux rivières Daiya et Kinu, leur enchevêtrement ainsi que la multitude d'îlots qui s'y trouve sont propices à l'échouage d'objets et autres. Pour Rémi, s'il y a un corps, au vu des photos aériennes et de la configuration de la rivière, il est fort probable qu'il se soit accroché et déposé sur les berges comme les objets. Bien entendu, il pourra se faire une idée plus précise sur place, constater où les principaux amas d'objets se forment, en fonction du courant et de la topographie.

Rémi est secouriste, et également pilote d'hélicoptère. Il hésite à en louer un au Japon – c'est compliqué et coûteux –, alors il se demande si une collaboration avec la police de Nikko est envisageable. « Si au moins ils peuvent faire un survol en hélicoptère pour nous dire s'ils voient en aval des amas qui se sont formés, cela nous permettrait de gagner du temps. » Nous lui répondons qu'il ne doit pas trop compter là-dessus… Les policiers lui donneront peut-être l'illusion d'être réceptifs à sa requête sans y songer réellement.

Nous tombons aussi d'accord sur le recrutement de six personnes. Deux binômes de secouristes et guides de haute montagne, une infirmière, un maître-chien, et son compagnon, dressé pour sentir et retrouver des cadavres. Humainement le contact s'est parfaitement passé, nous actons un départ à Nikko courant mai, une période encore favorable aux recherches, car le débit des rivières est très faible et la végétation n'est pas trop dense. Les saisons entre la France et le Japon sont assez similaires, la seule grande différence réside dans la pluviométrie. En France, nos principales périodes

de pluies ont lieu d'octobre à avril, au Japon, c'est l'inverse, la période des pluies commence en juillet, avec l'arrivée des typhons, et se termine généralement en octobre. C'est assez impressionnant de voir les stigmates laissés sur les montagnes avec l'érosion et l'effet direct du passage des typhons. Pour se faire une idée, lors du passage de Hagibis en octobre 2019, il est tombé plus de 500 mm en quelques heures dans la région, 1 000 mm par endroits. Avec du recul, je me dis qu'on a eu beaucoup de chance que Nikko ait été épargnée par ces violentes intempéries depuis la disparition de Tiphaine jusqu'à notre expédition. Passé cette date, il n'y avait plus aucune raison de faire des fouilles dans la rivière.

*

Une fois chacun chez soi, nous peaufinons les détails. L'expédition aura lieu dans moins d'un mois, du 7 au 15 mai 2019. Rémi s'occupe de la composition de son équipe et de l'inventaire de son matériel. Sibylle et moi de la logistique au Japon qui inclut la problématique de l'avion, de l'hébergement, des déplacements sur place, d'Internet, etc. Les choses s'organisent plutôt rapidement, le seul blocage tient dans les obligations sanitaires : les conditions d'admission du chien sur le territoire japonais sont très strictes. Malgré une aide importante de la consule Marie-Hélène Teylouni, nous échouons à obtenir une autorisation, car pour que le chien puisse venir, l'un des vaccins obligatoires imposés par le Japon aurait dû être fait quatre mois plus tôt. Reçu au dernier moment, le vaccin ne permettra pas à notre compagnon canin de développer l'immunité lui permettant de mettre les pattes sur le sol japonais. Coup dur. C'est ainsi.

Rémi nous facture un forfait abordable et nous prenons aussi à notre charge tous les frais de transport, de repas, etc. Encore une fois, l'ambassade fait preuve d'une grande solidarité : elle nous met gracieusement à disposition son illustre villa du lac Chuzenji. Même si, de Nikko, il faut quarante minutes de trajet en voiture, financièrement, c'est

une économie monumentale. Surtout que la note des billets d'avion est douloureuse malgré l'aide d'une amie, Alice, travaillant pour l'agence de voyages Check-in Travel à Paris, pour trouver les tarifs les plus intéressants. Pour le transport du matériel des experts (combinaisons, cordes, baudriers…), la compagnie Emirates a été d'une grande gentillesse en nous offrant des kilos de bagages supplémentaires. Malheureusement, malgré plusieurs appels du pied auprès d'Air France, sur les conseils de plusieurs salariés qui s'étaient spontanément manifestés auprès de nous, la direction de l'entreprise est restée sourde à nos demandes à ce moment-là.

Nous décollons de Genève le 7 mai 2019, Sibylle, l'équipe de Mountain Medic Events composée de Rémi, le chef de l'expédition, Nicolas, secouriste et guide de haute montagne, Emma, spécialisée en hydrographie et sapeur-pompier en milieux extrêmes, Aurore, secouriste avec une expérience solide en recherche aquatique, Émilie, infirmière et pisteuse en montagne, et moi. Les journalistes Élodie et Antoine de France 3 Poitou-Charentes vont nous suivre dans nos recherches, tout comme Emi travaillant pour Fuji TV, journaliste japonaise avec qui je suis toujours en lien. Celle-ci nous cueille à l'atterrissage, mercredi 8 mai en fin de journée, à Tokyo. L'équipe de Fuji TV filme notre arrivée et tend son micro à Nicolas et Émilie. Chargés d'une tonne de bagages et après avoir récupéré, à un comptoir de l'aéroport, les Wi-Fi de poche, nous partons à bord de la navette aéroportuaire vers notre agence de location de voiture. Chez le loueur, une surprise nous attend… Sibylle avait pourtant réservé le plus gros véhicule disponible. Les caractéristiques indiquaient qu'il pouvait loger sept personnes et disposait d'un grand coffre capable d'absorber tout le matériel, harnais, tenues de plongée, etc. On pâlit quand le commercial nous montre le modèle de location en question ! On se regarde avec ma sœur : « Comment sept personnes plus le matériel vont pouvoir rentrer dans une voiture si petite ?! » On avait oublié que les voitures au Japon sont miniatures par rapport aux versions occidentales ! On demande à voir un

autre type de minifourgon. C’est le modèle le plus spacieux en stock, soit un monospace de taille modeste pour nous. On se retrouve devant le fait accompli, il va falloir réussir à tout caser à l’intérieur.

Une heure pour réussir le Tetris, la voiture est remplie à ras bord et tout le monde entassé. Rigueur japonaise oblige, les loueurs sont devenus livides en voyant notre chargement et j’ai cru qu’ils allaient tomber dans les pommes en découvrant que nous avions sanglé l’hydrospeed (un bateau en mousse) sur le toit. Ils nous ont laissé partir après avoir vérifié quand même que l’essieu ne touchait pas le sol. Je prends le volant, il est pratiquement 22 heures quand je m’aventure sur le périphérique tokyoïte, pas très dense à cette heure-ci. Je fais bien attention à rouler à gauche, heureusement il me reste quelques bons réflexes de la période où je vivais en Angleterre. Après deux heures trente de voyage, durant lesquelles chacun était complètement recroquevillé et enseveli sous des sacs, l’artère principale de Nikko se déploie devant nous. Brève escale dans le *konbini* habituel pour acheter de quoi prendre un petit déjeuner le lendemain et nous reprenons la route en direction de notre point de chute. La route est sinueuse avec des virages en épingle et la dénivelée, impressionnante mais pas particulièrement dangereuse. La seule chose dont il faut se méfier, ce sont les allers-retours des singes sur la route.

La responsable des lieux, une dame japonaise d’un certain âge, a veillé au-delà de minuit pour nous accueillir. On découvre la villa Claudel de nuit, maison traditionnelle japonaise datant de la fin du XIX^{e}, début du XX^{e}, entièrement en bois de sapin. Dès l’entrée, le visiteur fait face à un long couloir, si long qu’il est difficile d’en distinguer la fin dans la semi-pénombre. Il est balisé de part et d’autre de panneaux coulissants, les portes japonaises. La lumière est tamisée, le sol est couvert de tatamis de jonc clair. La première porte à droite dessert une salle à manger immense, dotée d’une baie vitrée sur toute sa longueur. C’est seulement à notre réveil, le lendemain matin, que nous découvrirons que cette pièce donne

pratiquement sur le bord du lac, offrant une vue de toute beauté. Derrière la première porte à gauche se trouve une grande cuisine, équipée pour accueillir des groupes. Une dizaine de mètres après l'entrée, un escalier apparaît sur la gauche afin de regagner le seul étage de la maison. Sur quatre chambres, l'ambassade en a mis une petite à notre disposition, avec deux lits de type européen, et une autre plus vaste, découpée en deux parties, comprenant un dortoir avec des futons, des sommiers et un grand lit double. Nous dispatchons les lits. Par commodité, Sibylle et moi choisissons la chambre à l'écart, car d'expérience nous savons d'ores et déjà que nos journées vont se poursuivre probablement tard dans la soirée, notamment avec des échanges téléphoniques avec la France, et l'équipe pourra mieux souffler si nous ne sommes pas constamment avec eux.

Les températures ne dépassent pas les 10 °C au mois de mai, les matinées sont encore fraîches. Le lac se trouve à plus de 1 200 mètres d'altitude et le mont Nantai qui lui fait face culmine à plus de 2 500 mètres. Un emplacement idéal pour qui cherche la fraîcheur lorsque les températures estivales dépassent les 40 °C à Tokyo.

Nos premiers échanges de ce jeudi 9 mai 2019 se font avec Akiko qui, nous sachant arrivés la veille, est énormément sollicitée par les policiers qui veulent connaître notre programme. L'idée n'était évidemment pas de cacher cette expédition à la police de Nikko, d'ailleurs ils nous avaient déjà expliqué que nous étions libres de la financer nous-mêmes. Nous les avons donc informés de nos projets par le biais d'Akiko, sur Messenger, comme chaque fois depuis le début. Nous ressentons la tension dans ses messages et pour cause… La police lui met la pression pour nous dire que nous ne devons pas démarrer les recherches avant d'avoir tenu une réunion avec eux. Ça commence bien, leurs exigences m'irritent. Ils ne veulent pas faire de recherches, c'est une chose (j'ai toujours en travers de la gorge la seule journée de battue accordée à Tiphaine), mais qu'ils ne nous mettent pas de bâtons dans les roues quand on décide de prendre les choses en main.

Sachant qu'une réunion avec l'ambassadeur n'est possible que le lundi suivant, nous leur proposons de nous rencontrer le lendemain en présence de Rémi afin qu'ils soient rassurés. La date est fixée, mais la police insiste par l'entremise de leur interprète. Akiko : « Vous pouvez aller à la rivière mais ne commencez pas les recherches avant cette réunion. » Après dix mois de contacts prolongés avec le Japon, je connais les procédures. J'utilise donc leur technique habituelle qui consiste à dire oui, mais en faisant l'inverse. Ma réponse rassure Akiko : « Oui, bien sûr, nous démarrerons les recherches samedi, en attendant nous ferons du repérage. » Vous vous doutez bien qu'après avoir traversé la moitié du globe avec une mission déjà trop courte, nous n'allions pas attendre leur signal ! Rien légalement ne nous y contraignait. Dans la matinée, nous prenons tout de même le temps de faire un tour des lieux, de montrer aux MME les endroits où Tiphaine avait projeté d'aller, l'alignement de bouddhas bordant Kanmangafuchi Abyss, le sanctuaire de Tosho-gu et les grands temples voisins, et les Shiraito Falls. Dès le début de l'après-midi, nous débutons les recherches, à la jonction des deux rivières, la Daiya et la Kinu, à vingt kilomètres en aval de Nikko. En arrivant, nous sommes tous rassurés de découvrir que le niveau de l'eau est encore très bas.

Il faut bien comprendre que le but de cette mission n'est pas d'inspecter le lit de la rivière, le fond de l'eau, de soulever les rochers, non. Nous n'y trouverons rien, le courant nettoie tout sur son passage. En revanche, les berges sont des nids à dépôts. C'est là que s'accumulent les objets et les déchets, sur les côtés, projetés par le courant et ensuite emprisonnés par des plantes et les branches basses des arbres. Faites l'expérience avec un jet d'eau, nettoyez votre terrasse couverte d'une pellicule de terre et de feuilles et vous observerez que ces petits détritus sont tous envoyés vers l'extérieur. Les berges méritent donc d'être explorées tout comme les dizaines de petits îlots émergeant ici et là, complètement recouverts en cas de typhon, mais plus ou moins submergés selon les intempéries et la saison. Certains sont

difficiles d’accès, il faut les atteindre à la nage, ou, si le courant est trop puissant, il faut se mettre à l’eau en amont et se laisser dériver jusqu’à eux. Démarche périlleuse qui m’a valu de boire la tasse et une peur bleue – j’ai vraiment cru que j’allais y rester. Ensuite, pour bien cibler les zones à éplucher, les MME doivent déployer toutes leurs connaissances en la matière, lire le passage du temps à travers les différentes strates de végétation, tel arbrisseau indiquant que le niveau est monté haut, mais il y a bien trop longtemps pour qu’il soit pertinent de passer ce secteur au peigne fin. Dans les amas de branchages qui pourraient avoir recouvert un corps avec le temps, il faut planter une sonde (une très grande tige) utilisée, par exemple, pour détecter des victimes prisonnières dans des avalanches, et tâtonner jusqu’à sentir un os, de la chair, un téléphone… Ou tout simplement passer à autre chose, car la sonde ne se cogne qu’à du bois. Un toucher qui demande un véritable savoir-faire. La combinaison est de rigueur quand il faut plonger au fond des bassins de béton qui retiennent l’eau (croupie, avec le temps), disposés de part et d’autre des brise-courants.

Au bout de quelques heures, la masse d’objets retrouvés est tellement conséquente que nos fouilles sont justifiées. Sous les ponts, il y a même de véritables décharges sauvages. Des poubelles, du mobilier, des vêtements, c’est incroyable ! Au cours de l’expédition, nous avons même retrouvé un chien qui avait été jeté du pont directement avec sa niche… Nous avons eu peur, en sentant cette odeur épouvantable, qu’il s’agisse d’un corps humain. Autre constat intéressant : même dans des zones reculées, difficiles d’accès, il est fréquent de trouver des pêcheurs. Rapidement, nos experts arrivent à la conclusion que, si Tiphaine est tombée dans la rivière, il est presque impossible de ne rien retrouver.

Malgré leur expérience, les secouristes ont une certaine appréhension à l’idée de tomber sur un cadavre. Je connais bien ce sentiment, car durant des jours et des jours de recherches, il m’est arrivé de paniquer devant ce

qui pouvait ressembler à un corps ou un poncho, sur une berge ou dans un creux de montagne – quelques secondes ou minutes d'incertitude terrifiantes même si, en réalité, il s'agissait toujours d'autre chose.

Vendredi 10 mai 2019, jour 3. Nous nous présentons, accompagnés de Rémi, à la police pour évoquer nos objectifs de fouilles. Pendant ce temps-là, Nico, Emma, Aurore et Émilie continuent de sonder au confluent de la Daiya et de la Kinu (ce que nous évitons soigneusement de préciser). L'inspecteur Watanabe est présent, toujours au poste, avec Kikawa. L'unique interprète est Akiko qui est ravie de prendre la place usuellement réservée à l'interprète de l'ambassade. Pour détendre l'atmosphère, je l'appelle « madame l'Ambassadrice », ce qui l'amuse beaucoup, elle le traduira aux policiers qui vont rigoler. Le ton est plus léger et la stratégie déjà établie : nous sommes convenus de dire oui à toutes leurs recommandations pour éviter de partir dans des discussions stériles. Rémi a beaucoup d'attente avant cette réunion, il espère pouvoir mettre en place une collaboration avec eux. Juste avant d'entrer au commissariat, il nous dit qu'il va leur demander le repérage en hélicoptère pour mieux cibler des amas de déchets et de branches. « Si c'est moi qui leur demande en tant qu'expert, ça peut passer ? » Ne voulant surtout pas le décourager, je lui conseille évidemment de tenter le coup.

Kikawa s'évertue à délivrer les recommandations de la police. Je m'attendais à ce que soient évoqués les risques de noyade ou de chute, mais absolument pas, il s'agit avant tout de penser à bien respecter des codes de conduite pour ne pas troubler l'ordre public et préserver les « sentiments » des habitants. La loi nous interdit de faire des « trous dans les rochers », de couper les herbes ou de faire des feux. Par respect pour les croyances religieuses, il faut aussi éviter d'encorder les arbres dans les sanctuaires, ce qui pourrait choquer les personnes présentes. Rémi est rassurant, il est un « amoureux de la nature », il fait attention à ne pas laisser de traces. La première crainte de Kikawa, c'est que les riverains aient peur en nous

voyant, nos activités étant inhabituelles. Comme il l'explique : « Si nous savons ce que vous faites, nous pouvons rassurer les habitants qui vont nous appeler pour signaler votre présence, sinon nous serons forcés de venir. » Sa deuxième crainte, c'est que la tranquillité des pêcheurs soit mise à mal, on va bien rester vingt minutes sur ce point. « Il faut faire très attention à ne pas crier à côté des pêcheurs et à ne pas toucher l'eau à proximité, alors qu'ils paient une cotisation pour avoir le droit de pêcher. » Je le rassure : « Les mêmes règles sont appliquées en France. » Que croit-il ? Que nous allons faire des concours de bombes entre deux cannes à pêche ? Discrètement, je glisse à l'oreille d'Akiko : « Ils nous prennent pour des sauvages. » Elle me répond en murmurant : « Depuis qu'ils ont vu qu'il y avait le mouvement des Gilets jaunes en France ils pensent que les Français sont indisciplinés. » Je souris en songeant à nos différences culturelles[1]. Puis nous entrons dans le concret : nous commencerons chaque jour à 7 h 30 jusqu'à la tombée de la nuit, vers 17 heures à cette période de l'année. Watanabe et Kikawa nous demandent de prévenir systématiquement Akiko la veille de notre programme exact du lendemain.

Rémi prend la parole avec finesse pour expliquer qu'il aimerait une collaboration avec eux, que ce serait un symbole fort de pouvoir travailler ensemble pour retrouver Tiphaine. « Vous feriez des survols en hélicoptère de la Kinu-gawa et ainsi vous pourriez nous dire où il serait pertinent d'aller fouiller à pied. » Kikawa et Watanabe le regardent avec beaucoup d'intérêt et de compassion avant de répondre : « Nous allons voir comment organiser cela. » Je leur pose une dernière question avant que la réunion se clôture : « Y a-t-il des dangers particuliers dont nous devrions avoir connaissance ? » Watanabe me répond : « Il n'y a pas de danger, mais n'oubliez pas de faire très attention à ne pas déranger les pêcheurs. »

En quittant les lieux, Rémi est plein d'enthousiasme, convaincu qu'ils vont nous aider, il les trouve sympas et très pro. Je comprends sa réaction. Nous aussi, pendant longtemps, avons été persuadés de leur bonne volonté,

que les choses allaient avancer, avant de nous prendre la réalité dans le visage (en pleine gueule même, disons les choses franchement), mais bon, cette fois encore nous accordons aux policiers le bénéfice du doute. L'après-midi, nous rejoignons le reste de l'équipe. Sibylle et moi participons autant que possible, c'est-à-dire très peu au final, car, en parallèle, nous avons en charge toute la logistique : prendre de l'essence, retirer de l'argent, faire les courses (ce n'est pas rien de nourrir six personnes ! Surtout quand les deux personnes préposées à l'organisation des repas n'ont pas de compétences culinaires très élaborées), réceptionner l'équipe partie du point A au point B, perdue au milieu des rizières, apporter le casse-croûte… Un jour, il a fallu aller chercher un outil un peu spécifique dans une jardinerie, et un autre passer dans une clinique pour acheter un antibiotique. Nicolas s'était fait mordre par une bête (une araignée ?), une méchante blessure en tout cas qui s'est infectée et qui l'a mis à plat. Le problème, c'est qu'une clinique ou une pharmacie ne se dénichent pas si facilement au Japon quand on ne lit pas la langue. Google Maps ne fait pas tout. Visuellement, contrairement à chez nous, on ne trouve pas de grosse croix verte clignotante, mais un petit panneau en japonais accroché à une devanture opaque. Impossible de savoir ce qui se cache derrière les fenêtres de ces grands blocs de béton. Les outils de traduction facilitent un peu les choses une fois à l'intérieur, les gestes et les dessins aussi. Il arrive parfois d'avoir de la chance et de tomber sur un vendeur qui parle anglais comme dans ces immenses supermarchés-parapharmacies dont nous avons découvert l'existence par hasard.

Globalement, nos journées passent en un éclair, entre les allers-retours pour véhiculer tout le monde, le maximum d'informations à récupérer et des personnes à rencontrer. Ce week-end-là, justement, un certain Kazunari Watanabe se déplace à Nikko. Il a déjà pris un café avec notre père en septembre 2018, près de chez lui à Tokyo. Il a été très ému par notre histoire, car il a lui-même trois enfants, dont l'aînée a à peu près l'âge de

Tiphaine. Son regard est dur, un peu méfiant quand on lui pose des questions personnelles, sur sa région d'origine (Fukushima) ou sur son travail. Mais il souhaite vraiment nous aider. Pour cela il a créé des affichettes à la japonaise, c'est-à-dire avec le dessin d'une silhouette de Tiphaine, pour donner son allure générale, avec les vêtements qu'elle portait le jour de sa disparition. Il en a distribué un peu partout dans la ville, les a glissées dans les boîtes aux lettres et a demandé « la coopération » du conseil de quartier et des restaurateurs. L'un des premiers à avoir affiché cet avis de disparition sur mesure est M. Hayami, le propriétaire de la *tea house* près de l'alignement des bouddhas, spécialisé dans la confection de pâtes de sarrasin maison (*soba*). Son restaurant était fermé le dimanche de la disparition de Tiphaine, mais il nous a expliqué avoir été terriblement marqué par cette histoire. Depuis, il propose un jeu à chacun de ses clients pour se souvenir de leurs visages, un petit exercice qui consiste à mesurer la force des mains. Celle de Kazunari est presque aussi puissante que la mienne. Impressionnant pour son âge (il a la soixantaine).

Kazunari a mis en place un rituel depuis plusieurs mois : prendre le train depuis Tokyo pour se mettre « dans les pas de Tiphaine ». Il quitte la gare à pied, comme elle, il marche jusqu'à son hôtel, et observe la vie du quartier. À l'occasion de cette première rencontre, il nous explique quels sont les itinéraires que Tiphaine aurait pu emprunter selon lui le dimanche 29 juillet dernier. Il a remarqué que ce coin de Nikko, le Takumicho, est un district calme, les rues restent régulièrement désertes pendant plusieurs minutes, et il y a beaucoup de parkings, de maisons abandonnées et de recoins isolés au détour des rues. Son dévouement est hors du commun. Des dizaines et des dizaines d'allers-retours en train pour Tiphaine… Le coût financier n'est pas négligeable pour cet homme de ménage, surtout qu'au Japon le train coûte particulièrement cher. Au départ, son investissement nous a même paru suspect. Avec le temps, nous avons appris à lui faire confiance et son œil et sa présence à Nikko sont un soutien non négligeable,

car il contribue à montrer à la police de Nikko que, même si la famille est absente, les actions pour Tiphaine continuent. Son travail de terrain à proximité du Turtle Inn lui a permis de découvrir qu'un ouvrier de travaux publics a parlé avec Tiphaine le week-end de sa disparition, celui-ci lui aurait indiqué la direction de son hôtel. Était-ce le samedi ou le dimanche ? L'homme aurait travaillé ces deux jours-ci à quelques mètres du Turtle Inn. Kazunari a signalé l'existence de ce témoin à la police de Nikko avec notre accord, mais il n'a pas su au final si des vérifications avaient été menées sur ce point (nous n'avons pas non plus d'explications claires à ce sujet). Kazunari a donc poussé comme il a pu ses investigations, il a réussi à trouver l'adresse de cette personne dans une ville voisine, du linge séchait à la fenêtre, mais rien n'avait bougé depuis un certain temps. La police de quartier a fini par lui confier que l'occupant des lieux avait complètement disparu. Évidemment, nous restons très mesurés par rapport à cette histoire, mais franchement il y a de quoi devenir paranoïaque. Surtout que Kazunari est aussi allé à Narita, la ville près de l'aéroport où Tiphaine a passé sa première nuit avant de gagner Nikko, pour rencontrer la salariée de l'hôtel qui a conduit ma sœur à la gare. Là encore surprise : le propriétaire lui a affirmé qu'aucune employée ne travaillait à son hôtel et qu'il ne proposait pas comme service de conduire les clients à la gare. Cette ville de Narita est complètement glauque. Et tous ces « fantômes » font craindre le crime organisé. Et si Tiphaine avait été repérée à son arrivée et enlevée à Nikko après avoir été suivie ? Au fond, tout est possible, du scénario le plus basique au plus irréel.

Lundi 12 mai, jour 5, nous avons une réunion avec la police, Laurent Pic et Marie-Hélène Teylouni. En aparté, juste avant d'emboîter le pas aux policiers, l'ambassadeur nous met en garde contre l'obstruction de preuves : que ferons-nous si nous trouvons un objet appartenant à Tiphaine ? Question délicate. À laquelle nous ne savons pas encore répondre.

Contrairement aux fois précédentes, étant donné que nous sommes en train de mener des recherches sur le terrain et attendons que les officiers français prennent le relais sur le volet criminel, je suis un peu plus relax. Heureusement que je prends du recul.

Le chef de la police : « Nous respectons le travail des professionnels français. […] Nous attendons un compte rendu à la fin de ces travaux. […] Nous pensons toujours qu'un pêcheur peut tomber sur quelque chose, c'est un peu le jeu du hasard. » J'ai beau demander à nouveau un survol en hélicoptère et voir ma demande appuyée par l'ambassadeur (Pic : « C'est dans l'intérêt de tous, cette coopération pourrait être décisive, il serait dommage de ne pas en tirer profit »), les lignes ne bougent pas d'un iota : « Nous avons bien compris », et hop, changement de sujet. Et sur la téléphonie : « Nous considérons avoir tout obtenu. » Y a-t-il eu gel conservatoire des données ? Oui, non, peut-être. Leur logique est insaisissable. Un chef : « Ce qui nous a été fourni a été archivé. » Et un autre : « Difficile de demander de geler des données sans justification. » Laurent Pic : « Ce qui est clair, c'est qu'il y a un dialogue à très haut niveau, qui se poursuivra jusqu'à nécessaire. » Cette pression semble porter parfois ses fruits sur le terrain : la police a finalement fait une demande à Microsoft pour récupérer des données attachées à l'adresse mail de Tiphaine (résultats inconnus à ce jour).

Malgré notre consternation, la réunion se déroule cette fois sans heurt. En quittant le commissariat, l'ambassadeur nous propose gentiment de prendre un café en sa compagnie. Laurent Pic est un homme raffiné, on pourrait dire de lui qu'il est avec nous la bienveillance incarnée. Depuis le mois d'août 2018, il ne ménage pas ses efforts pour obtenir une enquête et des garanties. « Il faut que vous compreniez que tout ne passe pas par vous. » Le président français lui a d'ailleurs parlé de Tiphaine lors de sa visite. Il est évident que la réserve diplomatique le contraint dans ses prises de position, je ne suis pas dupe, mais je suis tout autant persuadé que dans

son for intérieur il est outré par la manière dont se déroule l'enquête. Une discussion informelle s'installe. Il partage avec nous son expérience du Japon, portant sur la culture de l'aveu et de la surveillance sociale. Il nous demande quels sont nos projets en ce moment, il s'amuse d'être tombé sur un reportage de Sibylle à la télévision (« Ha ! je la connais »). On profite de ce moment empreint d'une grande simplicité pour le remercier à nouveau de nous avoir aidés dans notre expédition en mettant la maison de l'ambassade à notre disposition. Il répond, malicieux, avec une pointe d'inquiétude toutefois : « Ne répétez pas trop que je vous aide, on pourrait croire que je vous favorise. »

*

Chaque journée de recherche commence par le partage de notre position à Akiko. Je n'ai pas envie d'être ralenti dans notre mission, je ne fais donc pas beaucoup d'efforts pour être précis ni pour mentionner un changement de programme. Mais la police finit toujours par savoir où nous sommes, puisque, ce jour-là, l'hélicoptère des forces de l'ordre vole au-dessus de nos têtes. L'équipe de France 3 filme la scène. Rémi est ravi ! Il déclare en interview qu'il pense que sa demande de collaboration à la police a porté ses fruits. Sibylle et moi sommes sceptiques, surtout que l'hélicoptère semble déjà faire demi-tour et repartir vers Nikko au lieu de descendre en repérage en aval. Tout le monde espère toutefois ce soutien. Cela tomberait à pic, car, après vingt kilomètres de fouilles de la Daiya, nous allons nous attaquer à la Kinu ; le lit de cette rivière est beaucoup plus large et la présence d'îlots de végétation est bien plus importante, sur cinquante kilomètres au moins.

Akiko coupe court à toute supposition : le commissaire de Nikko *Osoda-san* (je retranscris à l'oreille) a tout simplement fait un survol en hélicoptère parce qu'il était « inquiet pour nous ». « Ce n'était pas pour un repérage, mais pour vous surveiller. » Désespérant. Mais sa franchise a le

mérite de fixer les choses. On n'a plus le choix, il faut foncer, tout en restant particulièrement vigilants, la faune peut s'avérer hostile. Déjà, les serpents prolifèrent. Lorsque au mois d'octobre 2018, nous avions croisé avec Cécile trois espèces différentes, la police nous avait dit que ces serpents étaient inoffensifs, mais cette fois-ci Akiko explique qu'ils sont dangereux ! Après coup, un biologiste nous a expliqué que nous n'avions rien à craindre, aucune espèce mortelle n'est à signaler dans les environs, ce qui n'a pas empêché l'équipe, sur le moment, d'être sur le qui-vive. Heureusement, car un tout autre danger guettait. Celui des frelons asiatiques géants qui provoquent la mort chaque année au Japon d'une cinquantaine de personnes. Leur présence est avérée dans la région de Nikko et leurs zones de prédilection sont les plaines proches des cours d'eau. L'équipe de secouristes a travaillé sur ses gardes après en avoir aperçu plusieurs.

Les journées sont rudes, les MME gardent le moral et une concentration à toute épreuve, le moindre micro-morceau d'emballage en aluminium de médicament ou carré de coton pouvant être un indice. Au milieu du séjour, nous conduisons tout de même l'équipe dans un *onsen*, un bain thermal japonais, utile pour la récupération physique et la détente psychologique. Même si la source chaude où nous nous rendons est réputée pour ses vertus thérapeutiques, c'est avant tout un bain public, les habitants y ont leurs habitudes, ils viennent s'y baigner comme on irait à la piscine. À la différence que le calme est exigé et que le maillot de bain est interdit, être nus en famille ou entre amis fait partie de la tradition. La pratique est bien rodée, chacun se lave avec une douchette, assis sur un petit tabouret, face à un miroir, avant d'aller s'immerger, sans s'agiter. Je réussis à tenir cinq minutes, il fait beaucoup trop chaud pour moi.

Le soir venu, nous déployons la carte sur la grande table en bois laqué de la villa du lac pour noter soigneusement où tel lambeau de tissu a été trouvé par Aurore, telle semelle de chaussure par Emma… Indispensable pour l'enquête. Par exemple, dans le cas où le corps de Tiphaine aurait été

jeté d’un pont, le cheminement d’un morceau de vêtement peut être un indice important. Nous sommes donc vigilants sur chaque fragment de tissu récupéré, *ce carré de coton marron pourrait-il être une partie déchirée de son pantacourt ?*, mais sans grande conviction. Au final, le constat est plutôt clair, aucun élément récupéré ne correspond à la tenue que portait Tiphaine le jour de sa disparition. Ma seule crainte vient d’un soutien-gorge. Mais l’étiquette est en chinois, le sous-vêtement ne semble pas avoir beaucoup souffert du passage du temps, et qui plus est, il a été retrouvé près d’un pont où des sacs entiers de vêtements avaient été jetés à proximité d’un important axe routier.

Qu’allons-nous faire de tous ces échantillons ? Les avons-nous assez préservés ? Et à qui les confier pour analyse ? Nous hésitons à les rapporter en France. L’ambassadeur nous a mis en garde : si ces éléments quittent le sol japonais, ils seront définitivement soustraits à la procédure japonaise. Pour éviter tout différend diplomatique, nous évitons d’informer l’ambassade de notre décision, à savoir rapporter tout ce que nous avons trouvé en France. Le dilemme n’avait de toute façon pas vraiment de raison d’être. Les policiers japonais ne se sont pas émus de notre choix, à aucun moment ils ne nous ont demandé ce que nous avions pu collecter ni ce que nous avions l’intention d’en faire, même lors de notre dernier entretien. Cet après-midi-là, ils souriaient en nous disant au revoir, nous pressant de partir tôt afin de ne pas risquer de rater notre avion, décollant à 23 heures.

1. Les Japonais ont rouspété au moment du sacre du nouvel empereur, car ils ont bénéficié de jours de congés supplémentaires.

26

Un tournant dans l’enquête

Nous n’allons pas rater notre avion et nous repartirons du Japon avec la satisfaction d’avoir réussi notre mission et de considérer que, dorénavant, la piste accidentelle dans la rivière n’est qu’une histoire ancienne. Les recherches nous permettent d’en venir à cette conclusion, mais pas seulement. Il y a des données nouvelles. Avant de quitter Nikko, accompagnés de notre formidable Miraï, nous tentons avec Sibylle un coup de poker en allant frapper au service de gestion des rivières. Objectif : mettre une bonne fois pour toutes la main sur les chiffres officiels des intempéries des 28 et 29 juillet 2018, au moment de la disparition de Tiphaine. Avec anxiété nous demandons au bureau d’accueil de nous renseigner. Ce n’est pas gagné, la personne devant nous n’a pas l’air très coopérative, mais elle s’en va quand même prendre des renseignements dans le bureau d’à côté. C’est dans ces moments-là que je réalise à quel point Miraï est d’une aide providentielle pour nous, avec sa douceur et sa politesse, ses interlocuteurs ne peuvent rien lui refuser. Je l’observe. Elle parle avec discernement, hocher très régulièrement la tête, pratiquement toutes les dix secondes, pour exprimer sa gratitude et là… miracle. Les employés acceptent de nous recevoir dans leurs locaux et de consulter leurs archives avec nous. Quatre personnes s’activent pour nous fournir les informations souhaitées.

La question est simple : à quel point la rivière était-elle torrentielle le jour de la disparition de Tiphaine ? En particulier le dimanche 29 juillet à 12 heures, heure à laquelle Tiphaine aurait pu y tomber à en croire la police. Miraï nous traduit la réponse de l'ingénieur qui se tient face à nous : « Non, le niveau n'était pas haut. » Encourageant, mais je reste méfiant. Nous avons vécu un nombre incalculable de quiproquos avec la police, j'ai besoin d'être sûr de ce qu'on nous raconte. Alors les ingénieurs prennent le temps de tout nous détailler. Des capteurs de niveau sont installés à plusieurs endroits stratégiques de la rivière, à distance régulière. Les résultats de ces capteurs sont consignés jour par jour, heure par heure, dans des colonnes. Les données sont aussi traduites en courbes graphiques, ce qui permet d'évaluer d'un coup d'œil si le niveau rejoint les tendances critiques (courbe rouge) ou si le niveau est habituel.

Ces relevés sont avant tout utiles pour prévenir les risques d'inondation et évaluer les états de sécheresse. Mais pour nous cela représente beaucoup plus. Nous pouvons parler d'un véritable tournant dans l'enquête. C'est la confirmation que Tiphaine n'a pas pu être engloutie par la rivière, que son corps n'aurait pas pu être emporté à travers la ville sans être vu, que jamais il n'aurait pu être transporté jusqu'à la mer, qu'un pêcheur serait forcément tombé sur un corps. Oui, la courbe sur le papier est explicite, les chiffres sont normaux, le courant n'a jamais été plus dangereux qu'un autre jour. La description colle avec les photos de la rivière du 29 glanées sur les réseaux sociaux, et avec les témoignages des habitants, de l'hôtelier ou de ce riverain qui nous a abordés au cours de nos recherches dans la rivière : « C'est inutile, votre sœur n'y est pas. » La sagesse populaire rencontre la science. Tout est cohérent.

Miraï demande aux ingénieurs s'ils peuvent nous imprimer les relevés de la rivière des 27, 28, 29 et 30 juillet 2018. Ils acceptent avec joie, ils impriment absolument tout : tableaux des niveaux de la rivière, pluviométrie, débit du lac Chuzenji… Un trésor de guerre. Comme ces

tableaux sont assez techniques, je prévois de demander une autre analyse à des spécialistes, à la police judiciaire, mais aussi à des ingénieurs. Par exemple, avec Satoshi, un étudiant japonais de l'école d'ingénieurs poitevine l'Ensma que j'ai rencontré quelques mois plus tard grâce à Yoko, membre de l'association japonaise de Poitiers Omotenashi. Ensemble nous sommes arrivés aux mêmes conclusions.

Le premier constat est qu'évidemment les pluies ont été diluviennes dans la nuit du 28 au 29. Il est tombé pratiquement 200 mm et le débit de la rivière sous le pont sacré de la ville a dépassé les 40 m^3/s à 4 heures du matin. Mais autre évidence : comme les pluies se sont arrêtées au petit matin, dès 10 heures le débit avait beaucoup baissé et à 12 heures le débit atteignait un niveau normal inférieur à 20 m^3/s. Le débit commence à inquiéter les autorités quand il dépasse dix fois ce volume-là, soit 200 m3/s, en période de typhon. On en est donc très loin. D'ailleurs figure aussi sur les tableaux la hauteur indiquant le danger propre à la rivière de Nikko, soit à partir de 2 m. Là aussi, la hauteur de la rivière est ridicule le 29, avec 60 cm à 12 heures !

Un autre élément très important a eu des conséquences sur le volume d'eau de la rivière de Nikko. Il s'agit de la gestion du barrage au lac Chuzenji. En week-end à la villa de l'ambassade le 29 juillet, le consul nous avait dit avoir été impressionné par la montée du niveau de Chuzenji. Nous avons désormais l'explication ! Les gestionnaires du lac ont bien anticipé les fortes pluies, ils ont vidé le lac à 5 millions de mètres cubes les jours précédant la petite tempête. Et le jour J, le 28 juillet, ils ont volontairement bloqué l'eau avec les vannes pour remplir à nouveau ce grand réservoir d'eau naturel. Sur le tableau consacré spécifiquement au lac, on constate ainsi que son volume est passé de 5 millions de mètres cubes à 8 millions de mètres cubes en quelques heures. Et cette remontée des vannes est une autre explication du faible débit de la Daiya en aval du lac.

La piste de la noyade est complètement insensée ! Je ne comprends pas la police, leur thèse, c'est du pipeau. Mais pourquoi maintenir à chaque réunion que les intempéries étaient considérables, que la rivière était devenue un fleuve incontrôlable à cause d'un supposé typhon, qu'il fallait laisser Tiphaine à la mer, pourquoi ? Il est tellement facile pour eux d'obtenir ces données, le bureau de la rivière se situe à cinq minutes du commissariat. S'entêter à biaiser chiffres et analyses pour ne pas avoir à enquêter… Comment peut-on en arriver là ? Au point qu'eux-mêmes se sont englués dans leur mensonge, contraints de médiatiser un semblant de fouille de la rivière, sous la pression de Shinzo Abe et d'Emmanuel Macron. Ils ont beau le répéter, je ne peux pas croire que ces policiers soient réellement convaincus que Tiphaine ait pu tomber derrière son hôtel et disparaître dans une eau peu profonde. Cela va contre toute logique. Heureusement la juge française ne tombera pas dans le piège de cette mascarade. Enfin je l'espère.

Quoi qu'il en soit, ça valait la peine de mener ces recherches avec les MME, c'était même indispensable pour tenir tête à la police et en finir avec cette hypothèse douteuse de la chute dans la rivière. Et puis comme l'a dit notre avocate, si Tiphaine a été jetée à l'eau par un criminel, ces recherches étaient nécessaires. Bref, nous rentrons, notre part du marché avec la justice française accomplie. L'enquête criminelle, elle, n'a pas avancé d'un millimètre, c'est au tour de la police judiciaire d'opérer (et il y a à faire à Nikko !). Emmanuelle Bernard s'est voulue rassurante sur ce point. Un matin tôt, au lac, je reçois son appel, elle me dit un « secret » : les OPJ poitevins ne voulaient plus se rendre au Japon avant de faire finalement volte-face ; à présent, leur déplacement se joue entre diplomatie et hautes autorités. *Allez, allez, allez…* Incantations intérieures dans l'avion du retour.

27

Juin 2019 :
les policiers français au Japon

Dès mon retour à Poitiers, en possession des bouts de tissu retrouvés sur les berges de la rivière, Emmanuelle Bernard sollicite la juge d'instruction pour qu'elle autorise la police judiciaire à récupérer les sachets de vêtements et que des analyses soient faites. La juge répond favorablement à cette demande. Quelques jours après, j'ai rendez-vous avec la PJ de Poitiers. Nous sommes le 3 juin 2019, notre dernière entrevue date de début septembre 2018, avant l'ouverture de l'instruction pour enlèvement et séquestration. À partir de là, la juge était devenue notre principale interlocutrice, par le biais de notre avocate. À l'époque, les policiers poitevins étaient dans un état d'esprit combatif, ils étaient déterminés à se déplacer rapidement au Japon pour mener l'enquête.

Je suis reçu par M. L., l'officier avec qui ma famille avait été en contact depuis la disparition de Tiphaine. Toujours aussi courtois, il vient me chercher dans le hall d'accueil du commissariat dont la construction date des années 1980. Il s'agit d'un grand bloc de béton vertical d'une vingtaine de mètres avec des fenêtres opaques et rectangulaires. La seule touche d'originalité que l'on peut discerner est à l'intérieur, exposée à l'entrée : il s'agit d'une réplique du Manneken Pis[1], une petite statue en bronze qui

orne une fontaine de Bruxelles. Cette fois, je ne croiserai pas d'autres officiers, contrairement à notre première rencontre où une grande majorité des officiers étaient autour de nous pour assister à notre audition. M. L. me reçoit dans un bureau qui est normalement destiné aux gardes à vue et aux interrogatoires. Il s'aperçoit que je regarde le sol avec attention, car des anneaux y sont fixés. Avec un sourire il me dit : « C'est pour les excités. »

Je fais d'abord le point avec lui, je lui parle des dix derniers mois écoulés, car rien de ce que nous avons fait ou vécu n'est notifié nulle part. J'évoque en long, en large et en travers le refus des Japonais de collaborer avec nos experts de la recherche en rivière. Puis j'évoque leur insistance à favoriser la piste accidentelle, le fait qu'ils privilégient la chute derrière l'hôtel, n'hésitant pas à biaiser les données de pluviométrie et détournant l'examen des points GPS. Il ne fait aucun commentaire sur mon analyse de la situation au Japon. La discussion prend une tournure plus large portant sur son métier d'officier de police judiciaire, sur la manière dont il flaire chez une personne la culpabilité ou l'innocence. Cet échange est intéressant, car il me permet de saisir l'aspect pratique du métier d'enquêteur. Il me dit quelque chose qui retient mon attention : « Lorsque nous croisons des individus alors que nous sommes en civil, un simple regard nous permet de savoir à l'un et l'autre de quel côté on se situe. » J'imagine bien que le métier d'investigateur demande un feeling exacerbé et une expérience du terrain qui se consolide et se renforce au fur et à mesure des années de pratique. Ce qui finit par me troubler, en revanche, c'est que, de manière habile, il fait le lien avec leur potentielle enquête au Japon. Il m'explique que ce qui rend quelqu'un suspect, c'est son attitude et la cohérence des explications livrées lors d'un interrogatoire, avant de conclure : la société japonaise et le comportement des individus sont très différents là-bas, par rapport à un suspect en France – c'est un obstacle de taille à ne pas négliger. Où veut-il en venir ? La police judiciaire de Poitiers serait-elle en train de se dégonfler devant la difficulté de la tâche ?

J’aurai la confirmation plus tard que cette discussion n’était pas si anodine qu’elle en avait l’air. À sa manière M. L. essayait de me faire comprendre que l’équipe de la PJ ne se sentait pas compétente pour aller enquêter au Japon. Sur le moment, j’ai pensé pour me rassurer : *Le fait qu’il évoque les difficultés qu’ils vont rencontrer sur place est une façon de se préparer à la réalité du terrain. Oui, les codes sociaux sont différents et j’imagine qu’un témoin ou une personne auditionnée n’a pas les mêmes réactions qu’en France. Celles-ci peuvent donc être plus compliquées à interpréter. Je ne vais pas le contredire, nous sommes bien placés pour le savoir…*

Je lui rappelle que leur présence là-bas n’a pas pour seul intérêt d’auditionner les potentiels témoins, le but est aussi de voir et de comprendre ce qui a été fait, ce qui échappe à la juge depuis le début, puisque la CRI est revenue pratiquement vide en décembre dernier. Le rôle d’observateur ne signifie pas qu’ils ne pourront rien faire. Au contraire, la multitude des réunions avec l’ambassadeur, l’intervention de l’Élysée prouvent que les policiers de Nikko sont prêts à dialoguer et sûrement davantage « entre pairs ». Je le répète, nous avons avalé des couleuvres pendant dix mois pour maintenir le lien et essayer d’obtenir le maximum d’informations ou d’investigations, mais nous n’avons pas la possibilité d’aller plus loin. C’est à eux de jouer maintenant, et la pression exercée par la diplomatie française est à son apogée en ce moment. Emmanuel Macron va venir au Japon fin juin ! Je frissonne d’angoisse qu’ils ne soient pas à la hauteur après autant de souffrance et de travail… Encore une fois, il y a tellement de choses à éclaircir. Eux pourraient consulter le dossier japonais, y avoir directement accès, voir ce qui est écrit noir sur blanc avec l’appui d’un interprète. Son discours reste pessimiste, au Japon, ils se sentiraient moins bien armés.

Notre entrevue se termine avec la remise des objets récupérés. J’ai bien conscience que nous ne les avons pas conservés de façon optimale

(manipulés, mis en sac plastique et non kraft parce qu'ils étaient humides, voire mouillés), mais peut-être vont-ils pouvoir en tirer quelque chose. Rémi et Sibylle ont pris soin de photocopier les cartes sur lesquelles est indiqué avec précision l'endroit où chaque pièce de tissu a été trouvée. Je précise que notre mère a examiné la quinzaine de fragments de tissu rapportée : elle est persuadée qu'aucun objet n'appartient à Tiphaine. M. L. m'a accordé pratiquement trois heures ! À la sortie, il a un mot personnel : « Je pense bien à vous dans cette épreuve difficile. » Je n'ai aucun doute sur sa sincérité et je repars confiant de ce rendez-vous.

*

Les jours passent en ce mois de juin 2019, la rencontre entre Shinzo Abe et Emmanuel Macron au Japon approche, nous reprenons contact avec la conseillère Asie de l'Élysée, Alice Rufo, pour évoquer avec elle les difficultés persistantes de l'enquête. Nous abordons aussi la seule action que la police japonaise s'était engagée à mener auprès de l'ambassadeur, à savoir l'envoi de chiens à la jonction des rivières Kinu et Daiya. Elle prend note et nous confirme que le cas de Tiphaine sera abordé par notre président lors de sa visite officielle au Japon.

Le 20 juin 2019, c'est avec stupéfaction que je reçois un appel de M^{e} Bernard. Elle a parlé avec la juge entre deux audiences et vient d'apprendre que le nouveau commissaire de Poitiers et un officier de la PJ viennent de rentrer du Japon. Ils ont fait un aller-retour express, cinq jours sur place, mais ils seraient revenus avec le dossier japonais complet sous le bras, plus touffu qu'ils ne l'auraient pensé. Toute ma famille est très émue par cette nouvelle, ma mère fond en larmes, pleine d'espoir : « Enfin nous allons pouvoir savoir. » Nous, parties civiles, allons enfin avoir droit à un peu de transparence et savoir concrètement ce qui a été fait ou non. Ce droit, un pilier du code pénal français, ne figure pas dans le code pénal japonais. Et surtout on se réjouit, on se dit que c'est le point de départ d'une

réelle collaboration, qu'une coenquête va enfin démarrer. On imagine déjà les OPJ repartir rapidement. La rencontre entre enquêteurs se serait bien passée, malgré de grandes différences culturelles d'après Emmanuelle Bernard. Notre avocate, devant les sollicitations de la presse, rédige un communiqué que nous approuvons sans réserve :

La famille de Tiphaine vient d'apprendre avec beaucoup d'émotion et de reconnaissance pour la Justice française que les policiers français ont pu enfin rencontrer leurs homologues au Japon.

Cette nouvelle a suscité tout autant de frustrations, puisqu'il semble que cette rencontre n'a finalement permis que de compléter le retour d'une commission rogatoire très superficielle.

Si nous restons dans l'attente de connaître précisément le contenu des investigations, il apparaît manifestement qu'une bonne partie de ces éléments étaient accessibles depuis des mois et qu'ainsi la recherche de Tiphaine n'a pas pu avancer.

Quelques jours plus tard Emmanuel Macron arrive au Japon, il s'exprime devant la communauté française et provoque des murmures dans la foule, des « haaa… » au moment d'évoquer la disparition de Tiphaine. Voici ce que dit le président : « Je veux avoir une pensée pour notre compatriote Tiphaine Véron ainsi que pour les parents et la famille de celle-ci, d'ailleurs je sais que beaucoup ici ont aidé la famille pour venir sur les lieux ; nous nous sommes déployés, j'en ai parlé avec le ministre Abe lorsqu'il est venu il y a quelques mois ; il y a une coopération exemplaire qui s'est mise en place, la police française a pu coopérer, c'est une tragédie, mais je veux dire ici à sa famille et ses amis que nous poursuivrons tout ce qui est en notre pouvoir et en mesure d'être fait pour avancer. »

La venue de la police française a-t-elle été facilitée par la visite de notre président ? Probablement, mais le plus important, c'est qu'il annonce officiellement qu'une « coopération exemplaire » s'est mise en place. Un peu plus tard, au cours du voyage présidentiel, Brice Dugénie, journaliste au service international de RTL qui suit l'affaire depuis longtemps, relance Emmanuel Macron sur le sujet. La réponse de notre président commence à semer le trouble dans notre esprit, je réécoute ses propos sur

l’enregistrement audio : « Oui en effet j’ai évoqué hier et rendu hommage à Tiphaine Véron, mais aussi à sa famille. Depuis le début nous sommes à ses côtés. Le Premier ministre Abe lui-même lorsqu’il était venu en France et avait été interpellé par la sœur de Tiphaine Véron à l’Élysée, s’était engagé à faire. Il y a un très bon travail en lien avec nos services consulaires, l’ambassadeur lui-même a mené plusieurs visites, plusieurs opérations. Des policiers français ont pu venir et donc le Japon a été au rendez-vous de la coopération. L’enquête est menée, il y a eu cet échange qui a été fait, nous allons continuer à suivre le dossier, je m’y engage auprès de la famille. Aujourd’hui la grande difficulté, c’est qu’il s’agit d’une disparition qui n’est absolument pas élucidée, je ne veux pas m’immiscer dans l’enquête, mais pour autant que j’en ai été informé, nous n’avons le début d’aucune trace, d’aucun soupçon, donc nous allons poursuivre ce travail, la justice comme la police japonaise coopèrent de manière parfaite. Aussi souvent qu’il sera nécessaire, la justice comme la police française feront les déplacements au Japon et c’est un lien que nous avons de manière continue, mais je dois reconnaître que dès le début le Premier ministre Abe s’est montré extrêmement engagé sur ce sujet, moi je continuerai à mettre la pression, je veux vraiment que la famille le sache et nous continuerons, police et justice, à coopérer. »

Le message de notre président est incisif, nous n’oublions pas ses paroles ni ces engagements forts qu’il a pris en son nom et celui de la France. La collaboration a les moyens de continuer, il appuiera la venue d’un juge et de policiers français assurément. Ce qui m’inquiète, c’est qu’Emmanuel Macron déclare qu’il n’y a « le début d’aucune trace ». Il n’y en a pas justement parce que « la logique de l’enquête n’est pas poussée jusqu’au bout » pour reprendre les propos de l’ancien correspondant au Japon, Michel Temman. Je m’interroge sur le discours que les policiers français ont tenu auprès de l’ambassadeur, chargé ensuite de faire un

compte rendu au président. Ont-ils pu lui affirmer que le maximum avait déjà été fait ?

Un autre événement me déstabilise davantage à quelques jours d'intervalle : les fuites du dossier de Tiphaine dans les médias. Le journaliste de France 3 Poitou-Charentes qui nous a suivis au Japon explique dans un reportage que, « d'après une source proche du dossier », « l'échange [avec les policiers français] s'est très bien passé et tout ce qui devait être fait par les Japonais a été fait dès le début ». Pourquoi trahir le secret de l'instruction ? Et pourquoi maintenant ? Qui s'est permis d'évoquer ce dossier en cours ? Déclarer que « tout a été fait » avant même la traduction des pièces, c'est complètement hasardeux et à nos yeux c'est carrément un coup de poignard. Le reporter va même plus loin en citant son informateur : « Les enquêteurs ont tout fait pour localiser le téléphone de la touriste disparue », « si Tiphaine a éteint ou mis son téléphone hors connexion pour économiser son forfait, il est quasiment impossible de récupérer les données de géolocalisation ». Je ne le comprends pas : il fait son travail de journaliste, bien sûr, écoute tous les sons de cloche, mais de là à oublier les défaillances qu'il a constatées de ses propres yeux ? Il sait que Tiphaine n'était pas en mode avion et qu'à défaut d'une localisation, son téléphone « peut parler » même si elle n'est pas en 3G. Mais à aucun moment il ne doute de sa source apparemment bien placée à Poitiers. *Off the record*, dans la cuisine de ma mère, il a même confié que cette personne était allée plus loin en lui disant que « tout a été fait correctement, même en France, il n'y aurait pas eu autant de choses faites ». Je lève les yeux au ciel parce que, évidemment, je fais tout de suite le parallèle avec l'affaire Narumi pour laquelle la police française avait été mobilisée un an et demi pour des recherches intenses.

Je vois mal la juge parler aux médias et je me demande ce qu'elle pense de cette fuite. Elle nous a mis en garde via notre avocate contre la violation d'une instruction en cours. Ça ne peut venir que de la PJ… Et pour que le

président de la République ait été mis au courant aussi vite, c'est que l'ambassadeur a lui aussi discuté avec les policiers poitevins.

En famille nous tentons d'interpréter et de comprendre quel peut être l'intérêt de cette fuite dans la presse… Est-ce une stratégie des autorités françaises vis-à-vis des Japonais ? Cherchent-elles à les caresser dans le sens du poil ? Une façon de préserver l'honneur du partenaire asiatique en le remerciant publiquement à la télévision, et ainsi détendre les relations diplomatiques et faciliter la coopération judiciaire future ? Dans ce cas, c'est plutôt habile. Mais est-ce une initiative du commissariat poitevin ou une préconisation de l'ambassade ? La séparation des pouvoirs ne permet pas à l'exécutif d'avoir connaissance des éléments de l'enquête. Les officiers en déplacement au Japon auraient-ils parlé outre mesure du dossier avec l'ambassadeur ? L'auraient-ils fait de façon que l'Élysée, le président, puisse remercier le gouvernement japonais à l'occasion de ce sommet, mais sans pour autant relâcher la pression ? Sachant que l'affaire Carlos Ghosn en toile de fond a fait grincer un paquet de mâchoires.

Deuxième possibilité, ils ont récupéré tout le dossier comprenant le bornage du téléphone, le luminol, les auditions du faux guide, des touristes japonais présents à l'hôtel, de l'hôtelier, etc., et en effet tout a été fait par les policiers de Nikko. Ceux-ci avaient pourtant jusqu'à présent refusé de donner ces informations pour préserver le secret de leur enquête. Les OPJ de Poitiers sont-ils peut-être même revenus avec les bandes des caméras de surveillance ? C'est une possibilité tout de même peu probable. Pourquoi n'auraient-ils pas communiqué plus tôt sur ces éléments au lieu de passer pour des incompétents à la face du monde ?

La troisième possibilité est beaucoup moins réjouissante et cela ruinerait définitivement nos espoirs. Les OPJ réalisent qu'il va être difficile d'enquêter au Japon, ils savent qu'il reste énormément de choses à faire, mais préfèrent entrevoir une porte de sortie et laisser tomber. Cela me paraîtrait inhumain et surtout amoral. Nous n'allons pas rester toute notre

vie sans réponses parce que des officiers ne veulent pas porter leur devoir jusqu'au bout ? Peut-être ont-ils eu un réflexe corporatiste, un élan solidaire vis-à-vis de leurs homologues japonais : « Entre flics, serrons-nous les coudes. » Car c'est tout le paradoxe dans cette histoire. Sur le papier, les Japonais semblent se donner du mal, s'efforcent de mener de nombreuses investigations pour compenser l'absence d'enquête de base (les auditions et les vérifications superficielles au départ de l'hôtel). L'accumulation ne remplace malheureusement pas les actions pertinentes. Qu'est-ce qui a pu passer par la tête de la PJ depuis ce déplacement au Japon ?

Nos sentiments changent toutes les cinq minutes. La dernière me coupe la respiration, à force je me dis qu'elle ne tient pas : « Oh, ça paraît impensable, les officiers de la PJ sont très habiles et préparent activement leur retour au Japon pour enquêter, c'est forcément ça… »

1. Cette reproduction du « plus célèbre des Bruxellois » a été offerte par le gouvernement belge en remerciements à la ville de Poitiers qui l'avait accueilli lorsqu'il fuyait l'occupation allemande durant la Seconde Guerre mondiale. Ayant vécu une année à Bruxelles, je garde de cette petite statue une pointe de nostalgie, mais aussi un sentiment d'horreur, car elle me rappelle que je me trouvais dans le métro qui devait desservir, quelques minutes plus tard, la station Maelbeek où un kamikaze islamiste allait se faire exploser, tuant quinze personnes, le 22 mars 2016.

28

L’arrêt brutal du téléphone

Ce mois de juin 2019 est aussi pénible parce que est venu le temps de libérer l’appartement de Tiphaine. Si elle revient, nous aimerions qu’elle retrouve son chez-elle, mais les mois s’écoulent sans trace d’elle, à quoi bon mettre en péril ses finances en laissant prélever des mois de loyer inutilement sur son compte ? Le pragmatisme l’emporte. Des cousins et mon oncle, Théophile, Hippolyte, et Laurent, mes amis Marc et Pierre-Olivier vont nous aider à faire le déménagement, mais quelques jours avant de déplacer les meubles, Sibylle, notre mère et moi, nous occupons de ce qui est le plus personnel. Notre mère avait déjà fait un tri et un rangement conséquent d’une grande majorité de ses papiers depuis qu’elle avait été désignée par le juge des tutelles comme sa représentante légale.

Il était évidemment hors de question de tout stocker dans un garde-meuble, si jamais on retrouvait notre sœur, elle aurait besoin du réconfort de son univers. Nous avons donc décidé d’installer ses affaires dans une chambre de la maison familiale maternelle en préservant au mieux son organisation initiale dans un espace restreint. Tiphaine étant passionnée d’histoire de l’art, elle a énormément de livres, de films aussi, car elle est une véritable cinéphile, sa collection de DVD est impressionnante. C’est évidemment une souffrance de devoir plonger dans ses souvenirs, de plus, comme Tiphaine a toujours eu horreur qu’on touche à ses affaires, je

l’imagine très bien en train de s’énerver et de nous dire : « Arrêtez de toucher à tout ! » La bonne surprise a été de retrouver coincée derrière une étagère une vieille K7 de chants de Noël ! Parmi les préférés de nos grands-parents, que Tiphaine a systématiquement mis en boucle lors des fêtes de fin d’année, jusqu’à l’overdose. Qu’est-ce qu’elle l’a cherchée… Nous sommes heureux pour elle d’avoir remis la main dessus, au point d’écouter quelques extraits sous la chaleur écrasante de ce début d’été. Cécile nous accompagne dans cette difficile épreuve, qu’elle filme en même temps. Elle est réalisatrice et elle s’est décidée à faire un documentaire sur Tiphaine à qui elle tient tellement.

Nous réussissons ainsi à reconstituer une pièce qui lui est dédiée, avec au mur ses affiches préférées, et, sur son canapé, ses coussins bariolés, mais c’est avec nostalgie, peine et interrogation que l’on y entre. Déjà onze mois que Tiphaine a disparu. Nous ne pensions pas faire le voyage jusqu’à Nikko pour marquer l’anniversaire de sa disparition – j’ose à peine dire le « premier anniversaire », car l’expression en annonce d’autres… –, mais ma mère et moi décidons finalement de réserver un vol pour le Japon. Je souhaite organiser un rassemblement le 29 juillet 2019 pour marquer les esprits.

Surtout que nous avons enfin du nouveau sur le bornage du téléphone. Il se trouve que notre cousin Guillaume Désert, qui est analyste en intelligence économique pour une société qui s’appelle Axis&Co, a décidé de nous aider, avec l’appui de son collaborateur Jean-Renaud Fayol. Leur métier consiste habituellement à réaliser des investigations dans le privé, pour le compte d’entreprises. Par exemple, ils effectuent des enquêtes d’intégrité, vérifient que tel cadre dans telle filiale d’Europe de l’Est ne pratique pas le bakchich au détriment de la réputation de sa société, ou si telle personne ne dissimule pas des actifs immobiliers. La spécialité de Guillaume en particulier, c’est la généalogie. Il a, par exemple, réussi à retrouver la sépulture d’un soldat tombé au combat pendant la Première

Guerre mondiale, sa sœur presque centenaire ne voulait pas mourir sans réponse. Les deux analystes sont extrêmement méthodiques, remontent les pistes grâce à leur réseau et par recoupement d'informations dénichées sur Internet.

Pour Tiphaine, ils ont commencé par « traduire » les données Google de son téléphone et nous ont fourni une chronologie détaillée de son activité pour les 27, 28, 29 juillet 2018. Nous savons ainsi, minute par minute, quelles recherches elle a faites sur son téléphone jusqu'au matin de sa disparition : messages envoyés sur WhatsApp, recherche d'hôtels, problème de réception d'un SMS bancaire, appel de son répondeur… Il y a quelques blancs de navigation, à l'heure du petit déjeuner par exemple, pour les autres blancs, a-t-elle pris sa douche, consulté son guide de voyage ou a-t-elle discuté avec quelqu'un croisé dans le couloir ? Grâce à Guillaume et Jean-Renaud, nous avons pu reconstituer avec davantage de précision son emploi du temps. Ils nous ont aussi donné plusieurs conseils, y compris celui de contacter le P-DG de Free, Xavier Niel. Cette histoire de bornage est incompréhensible. Notre cousin nous dégote le mail de Niel et nous incite à lui écrire directement : « Je pense qu'il faut lui demander à être mis en contact avec un responsable de la cellule des réquisitions judiciaires pour un rendez-vous. » Il nous dresse une liste de questions techniques à soumettre à ses équipes et de son côté il parvient à toucher un mot à l'un de ses associés, l'alertant de l'urgence de la situation.

Sibylle envoie un message à 11 h 12, Xavier Niel lui répond à 16 h 16, en mettant son associé Serge Ferreira en copie.

Bonjour,
L'accès à ces données ne peut se faire qu'à la demande d'une autorité légale :(
On peut peut-être les récupérer et les conserver, Serge ?

Réponse de son associé :

Bonjour,

Je regarde si nous pouvons récupérer des données mais pour les conserver au-delà d'une année et les communiquer, il faut en effet une décision de justice (ordonnance sur requête).

Bien cordialement,

sf

Sibylle les remercie et envoie en désespoir de cause la liste de toutes nos questions.

Nous avons bien conscience que vous ne pouvez pas avoir accès à certaines données… mais peut-être pourriez-vous nous aiguiller sur les points suivants précis ?

– Quel est l'état des derniers appels reçus sur le mobile de Tiphaine le 29 juillet en soirée au Japon : ont-ils accroché le téléphone ? Sont-ils directement tombés sur le répondeur ?

– Quelles sont les données de localisation associées à ces appels ? Et aux suivants ?

– Quelles traces le téléphone de Tiphaine peut-il laisser sur le réseau GSM hors communication ?

– Quelles sont les conditions et à quelle fréquence se mettent à jour les messages d'attachement et de détachement de Free et de SoftBank ?

– Quel est le rythme du minuteur de SoftBank en matière d'attachement et de détachement ?

– Quel est le délai de sauvegarde des données par SoftBank ?

Réponse de Xavier Niel, toujours aussi rapidement :

Bonjour,

Il faut que vous fassiez une requête auprès d'un juge très rapidement pour nous imposer au moins de garder ces données.

À peine notre avocate prévenue, dès le lendemain, ma sœur reçoit un appel inattendu qui va bouleverser notre connaissance du dossier. D'après ce que nous avons compris, M. O. est responsable de beaucoup de choses chez Free (de la réglementation, des réquisitions judiciaires…). Sollicité par un officier de police en décembre dernier, l'ingénieur a demandé à SoftBank si la conservation de la localisation d'un numéro spécifique (celui de Tiphaine) avait été effectuée entre fin juillet et fin décembre 2018. Pas

de réponse du partenaire commercial, malgré plusieurs relances, jusqu'en mars 2019.

I'm sorry that replied so late. We cannot get the location information of a specific MSISDN[1] *at that time.*

Comment interpréter ce message ? Soit les Japonais ne gardent pas les données, soit le délai de conservation est très court, le risque de suppression des données est en tout cas bien réel. D'autres hypothèses sont possibles, bien sûr – l'opérateur japonais a peut-être reçu des instructions ou la période demandée est peut-être trop large… Quoi qu'il en soit, tout ça est décourageant, alors M. O. accepte au moins de se pencher sur le relevé de téléphone de Tiphaine du mois de juillet 2018 et de fouiller toutes les données en sa possession. Il n'a pas accès au bornage des communications, car dans le cas d'un *roaming*, seules les informations « utiles à la facturation » entre opérateurs sont partagées. Tiphaine a reçu plusieurs appels l'après-midi du 29, à défaut de la localisation de ces appels, il peut au moins consulter leur statut : le téléphone a-t-il sonné ? Combien de temps ? Ou bien l'appelant est-il tombé directement sur la messagerie ? L'ingénieur découvre que tous ces appels sont en échec. La personne qui a appelé (pour de la téléprospection apparemment) n'a jamais pu tomber sur sa messagerie, le téléphone de Tiphaine n'a jamais sonné, à cause d'une erreur technique. « Typiquement, pour l'appelant, ça se traduit généralement par une attente assez longue, puis un film qui joue un message du type : "Votre appel ne peut pas aboutir…" En résumé, l'appelant a essayé de joindre votre sœur, l'appel n'aboutissait pas et il avait un film d'erreur. Il a fait plusieurs tentatives et sur l'une d'elles il a raccroché avant l'échec. Dans aucune de ces tentatives le téléphone de l'appelant n'a sonné. Et c'est donc pour cela que le bornage est impossible à obtenir. » L'ingénieur fait une autre découverte importante. Un SMS lui a été envoyé à 18 heures, heure japonaise, 13 heures, heure française, et celui-ci n'a jamais pu lui être remis. Avant de tirer toute conclusion, M. O.

demande confirmation à un collègue qui a « le nez dans les erreurs ». Au final, c'est sans appel : du point de vue de Free, il y a eu un « changement d'état » du téléphone de Tiphaine le 29 juillet 2018 entre deux SMS, entre 10 h 41 et 18 h 11 (heure japonaise), sans possibilité de désenregistrement du réseau. Traduction : elle n'a pas mis son téléphone en mode avion, sa batterie ne s'est pas vidée, elle ne l'a pas éteint volontairement. Quelque chose d'anormal s'est produit. « S'il avait été éteint de manière normale […] il y aurait eu un renvoi vers la messagerie. » Causes possibles : téléphone cassé, batterie arrachée, téléphone qui est resté en zone hors couverture de manière très prolongée jusqu'à extinction de la batterie, téléphone jeté dans les toilettes ou placé dans un coffre… Et tant que le centre opérationnel de SoftBank ne faisait pas la mise à jour, le répondeur de Tiphaine restait inaccessible.

Certains se disent peut-être : « Ha, mais le téléphone a pu tomber dans la rivière ? » Oui, il a pu tomber, ou y être lancé. Mais Tiphaine n'est pas dans cette rivière. La promenade le long de la rivière est jalonnée de garde-fous et à bonne distance de celle-ci, donc même en cas de malaise, on ne se retrouve pas à l'eau comme ça. Et puis le niveau de la rivière était peu élevé, le pont rouge fréquenté par les touristes, des caméras rivées sur la Daiya, les deux barrages jalonnant la rivière fonctionnaient normalement, et nos recherches ont permis d'écarter un peu plus encore cette théorie.

Les données de Free mobile (le réseau téléphonique) font écho à l'historique de navigation sur son Android (le Wi-Fi) : il y a un blanc inexpliqué entre 11 h 34 et 11 h 40 selon plusieurs experts. C'est-à-dire que Tiphaine est connectée à Google Maps, cherche ses itinéraires, puis plus rien pendant six minutes. Son téléphone est connecté au Wi-Fi de l'hôtel, mais n'est plus utilisé activement. Finalement, elle fait une dernière recherche d'itinéraire à 11 h 40. Ensuite silence radio du téléphone. Et s'il s'était arrêté de fonctionner brutalement à ce moment-là ? Après une

discussion avec quelqu’un ? Pour ma part, ces éléments confirment un peu plus ma conviction profonde : Tiphaine a été victime d’un acte criminel…

1. « Je suis désolé d’avoir répondu si tard. Nous ne sommes pas en mesure d’obtenir la localisation de ce MSISDN. »
MSISDN pour Mobile Station International Subscriber Directory Number, c’est le numéro de téléphone.

TROISIÈME PARTIE

UNE ENQUÊTE PRIVATISÉE

29

KO débout !

Dans quelques semaines cela fera douze mois que Tiphaine a disparu et j'éprouve le besoin de retourner à Nikko. La planification d'un voyage pour les « un an » de la disparition de Tiphaine peut paraître assez évidente, mais finalement nous l'avons pratiquement décidé au dernier moment par crainte de mal dépenser les dons dont nous avions la responsabilité. Lorsque ma mère m'a dit à quel point il était important pour elle de retourner à Nikko, je n'ai plus hésité un seul instant. Mais chaque déplacement étant de plus en plus espacé, il faut absolument l'optimiser au maximum. Surtout que ce voyage prévoit d'être court, avec une arrivée le 23 juillet et un départ le 1er août.

Grâce à l'aide de Miraï (qui avait déjà reçu des propositions d'aide d'équipes cynophiles japonaises), je me charge de sélectionner une société dans le but précis d'écarter définitivement la piste de l'accident en forêt, grâce au flair de chiens de quête et de chiens de cadavre, du côté de l'abysse de Kanmangafuchi et des sentiers de randonnée proches du Turtle Inn. Ainsi on ne rompt pas avec l'adage de la police judiciaire poitevine qui consiste à « fermer les portes les unes après les autres » ; après cette ultime tentative, nous serons en passe d'avoir réussi à le faire concernant les recherches sur le terrain. Comme avant chaque voyage au Japon, je fais

aussi en sorte de prévenir nos contacts journalistes français et japonais pour savoir s'ils sont intéressés pour faire un reportage à propos de Tiphaine.

La médiatisation est un sujet toujours délicat. La presse permet de garder les acteurs mobilisés, d'exercer une pression essentielle sur les autorités en charge de l'enquête. C'est d'ailleurs pour cela que, dans les affaires de disparitions, une des grandes angoisses des familles est que leur histoire tombe dans l'oubli… Dans le cas de Tiphaine, il faut garder à l'esprit de ne pas froisser les Japonais, de peur qu'ils refusent la collaboration avec la France et, en même temps, il faut peser publiquement pour qu'une enquête commune entre la France et le Japon ait une chance de voir le jour. La première étape est franchie avec l'accueil des policiers français au Japon. De leur côté, les médias raisonnent en termes d'angle, il faut qu'ils aient matière à faire un nouveau sujet. Ainsi les reportages ont-ils varié au fur et à mesure du temps écoulé. En août 2018, juste après la disparition de Tiphaine, plusieurs médias ont dénoncé le manque de réactivité du début d'enquête et montré comment nous étions livrés à nous-mêmes à l'autre bout du monde, condamnés à faire des recherches par nos propres moyens. En octobre 2018, M6 et TV Asahi ont creusé la piste du faux guide, s'appuyant sur une photo trouvée sur les réseaux sociaux, laissant penser que Tiphaine avait pu aller aux Shiraito Falls. Ils avaient aussi pu observer que malgré l'interpellation des chefs d'État par Sibylle, l'enquête battait de l'aile. En décembre 2018, l'équipe de *Complément d'enquête* a fait un travail d'approfondissement, en relevant toutes les questions en suspens et en accompagnant notre famille toujours en quête de réponses, remuant ciel et terre face à l'inertie japonaise et l'impossibilité de la France d'opérer à ce moment-là. Au mois de mai 2019, France 3 et Fuji TV ont profité des recherches avec l'équipe des secouristes en montagne pour refaire des reportages sur Tiphaine. Et juillet 2019, un an après sa disparition, c'est l'occasion pour la plupart des médias qui suivent l'affaire d'en reparler, mais malheureusement un rassemblement et

l’intervention des maîtres-chiens ne semblent pas les intéresser… J’ai le sentiment que l’attention des médias et de l’opinion japonaise portée à Tiphaine est en train de faiblir dangereusement. La majorité de mes contacts me répondent qu’ils ne prévoient pas de faire le déplacement à Nikko cette fois-ci. Ils comptent évoquer la disparition de Tiphaine à partir d’images d’archives ou par une simple brève.

J’essaie de trouver une solution. Comment susciter leur intérêt ? Au moins celui des médias japonais… Plutôt qu’un simple rassemblement, je décide d’organiser une marche de commémoration à Nikko le dimanche 28 juillet 2019, presque un an, jour pour jour, après la disparition de Tiphaine. Miraï me prévient que ce type de manifestation n’est pas dans les mentalités du Japon, où cela peut s’apparenter à une forme de contestation. Les Gilets jaunes ont interloqué les Japonais pour cette raison, et ce genre de mouvement social n’est pas près d’exister dans leur pays. Malgré ses conseils, je me dis qu’il faut prendre le risque, même avec un nombre limité de participants, la couverture médiatique sera plus importante. Et les réactions des journalistes me donnent assez vite raison : aussitôt les équipes de TV Asahi et de Fuji TV préparent leur déplacement. L’événement est suffisamment spécial, hors du commun ici, pour attirer du monde. Une partie de l’objectif est donc atteinte, reste maintenant la mobilisation… nous avons dix jours pour convaincre les habitants de Nikko de participer à cette marche.

Avant même notre arrivée, Miraï commence à diffuser à ses contacts le flyer qu’elle nous a aidés à créer en japonais. À Nikko, Kazu, sa sœur Noriko et Sei se mettent eux aussi à en parler à leur entourage. Pour obtenir de l’aide de la communauté française pendant cette période, c’est plus difficile. En été, tous font le chemin en sens inverse du nôtre en rentrant en France ou partent en vacances… Heureusement, plusieurs membres du comité de soutien sont encore présents dans l’Archipel. C’est eux et Miraï qui se chargent de traduire en japonais le message de désespoir adressé par

notre mère depuis l'aéroport à Paris, à l'intention d'un potentiel témoin : « J'ai la certitude que quelqu'un à Nikko a vu quelque chose, est témoin d'une scène. Je vous en supplie, manifestez-vous. Ne nous laissez pas dans l'angoisse, ne nous laissez pas avec notre vie dévastée. »

Nous décollons avec ma mère le 22 juillet 2019, jour de l'anniversaire de Tiphaine (au moins nous sommes dans l'avion pour elle) et atterrissons le 23 à Narita, en début de matinée, sous une chaleur déjà écrasante. Patrick, fidèle parmi les fidèles, nous attend à Roppongi, l'un des quartiers animés de Tokyo, pour le déjeuner. Il ne va pratiquement pas nous quitter deux jours durant en nous véhiculant à travers la gigantesque mégalopole. Adriana Archambault et son mari Philippe ont eu la gentillesse de nous prêter leur appartement le temps de notre passage à Tokyo.

Dès le soir de notre arrivée, nous retrouvons les derniers irrésistibles Français de notre groupe de soutien pour un dîner d'une grande convivialité, l'occasion de leur donner les dernières nouvelles de l'enquête. Le lendemain, nous avons rendez-vous avec l'ambassadeur. Cette rencontre est très importante pour nous, car nous le revoyons pour la première fois depuis la venue des policiers français. Chose étonnante aussi, Laurent Pic n'a pas répondu à nos derniers mails, préférant nous parler face à face, ce qui nous intrigue encore plus. Nous avons rendez-vous à 10 h 30 sauf que Tokyo est une mégalopole et que pour aller à l'ambassade de France depuis notre hébergement, cela correspond à un trajet Poitiers-Paris réalisable en une heure et quinze minutes. Patrick nous récupère à mi-chemin, ce qui ne nous empêche pas d'arriver avec pratiquement quarante minutes de retard ! La consule Marie-Hélène Teylouni nous accueille à l'entrée de l'ambassade et nous rassure sur-le-champ : « Laurent Pic va tout de même pouvoir vous recevoir, simplement un peu plus tard, après avoir honoré sa rencontre avec le gouverneur de la préfecture de Kumamoto. » Ce dernier est venu accompagné de sa mascotte Kumamon, une sorte de gros bébé ours noir à joues rouge vif qui fait la fierté de l'île du Sud, Kyushu. C'est une star

mondiale ! Avec ses 800 000 *followers*, il a deux à trois plus de visibilité sur Twitter que le joueur de football Hiroki Sakai ou que le groupe de J-pop AKB48. On n'imagine pas le business que représentent ces mascottes, que ce soit pour attirer les touristes ou faire la promotion des marques, leurs têtes s'étalent partout. En l'occurrence l'ours Kumamon est venu jusqu'à Tokyo pour remettre à l'ambassadeur les dons récoltés afin de soutenir la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris après le terrible incendie de 2019. Pendant ce temps-là, avec ma mère, nous soufflons, un café à la main, pour nous remettre de cette course folle à travers la capitale.

Vers 12 heures, Laurent Pic nous reçoit dans son bureau en compagnie de la consule, c'est la première fois que notre mère rencontre l'ambassadeur, elle est heureuse de pouvoir le remercier pour son aide en lui remettant une boîte de macarons de Montmorillon, une spécialité du Poitou à base d'amande et dont la recette est tenue secrète. Elle n'oublie pas non plus de le féliciter pour avoir été fait chevalier de la Légion d'honneur quelques jours plus tôt. Nous le remercions d'avoir chamboulé son emploi du temps pour maintenir notre rendez-vous. Au cœur des discussions, le récit de la visite des officiers de la police judiciaire au Japon. Il les a reçus à l'ambassade avant de les escorter jusqu'à Nikko. Pour eux « tout s'est bien passé, le dialogue a été très bon ». Ils y sont restés trois jours et la rencontre avec leurs homologues japonais a été cordiale et sans heurt, ouf ! Sauf que la suite nous met KO… Il s'est entretenu avec le commissaire et l'OPJ à leur retour à Tokyo. Je transcris ses propos à partir de mes notes : « Les policiers français ont réalisé que le travail fourni par les Japonais était important, ils ont admis la possibilité d'une chute dans la rivière derrière l'hôtel. Ils ont aussi expliqué qu'en France, il n'y aurait pas eu autant d'investigations et que les recherches auraient été de courte durée. » Je suis éberlué et sonné : « Je vous demande pardon ? Ils ont été les premiers à s'insurger contre leurs méthodes archaïques. » De surcroît, ils restent tant

de zones d'ombre dans l'enquête, je lui redonne la liste. « Il y a un gros travail pour lever les incertitudes. »

Ma mère n'en revient pas, son émotion est perceptible : « Comment est-ce possible, on se bat depuis un an pour savoir ce qui s'est passé, il existe tellement d'incohérences et, pourtant, ils affirment que tout a été fait ! Quand je suis allée les voir à la disparition de Tiphaine, ils avaient tout de suite pris ma demande en compte et rédigé un PV. Même s'il est difficile de lancer des recherches sur l'heure dans le cas de la disparition d'un adulte, ils ont confessé que dans le cas de la disparition de Tiphaine, ils avaient l'intuition qu'il s'était probablement produit quelque chose de grave. Comment est-il possible qu'ils nous abandonnent maintenant après tout ce qu'on a fait nous-mêmes ? Sibylle et Damien ont consacré une année pour enquêter. »

Laurent Pic nous regarde compatissant, mais je le sens aussi embarrassé. S'il y a quelqu'un qui est à nos côtés depuis le début de l'enquête, c'est bien lui, et il sait parfaitement dans son for intérieur quelles sont les pistes non élucidées. Il reprend calmement : « C'est ce qu'ils ont dit, que tout avait été fait normalement, je peux comprendre votre étonnement, mais comme je l'ai toujours expliqué je ne suis pas enquêteur. » J'insiste : « Pourtant, vous êtes d'accord pour dire qu'il reste des zones d'ombre ? » Laurent Pic précise : « Il semblerait qu'ils soient repartis avec un dossier, il va falloir savoir ce qu'il contient, j'espère que vous aurez des réponses. » J'explique à Laurent Pic que nous sommes aussi dans le flou côté français, la juge ne communique presque pas avec nous.

Nous le remercions d'avoir organisé une nouvelle réunion avec la police de Nikko les jours qui viennent. Ma mère lui dit qu'elle se souvient bien qu'il est important de rester calme et de bien respecter le protocole des remerciements. Avec une pointe d'ironie j'ajoute que tout ira bien, étant plus tempéré que Sibylle. Il rigole : « C'est normal, vous êtes le grand frère, et puis dans un duo, vous avez toujours le *bad cop* et le *good cop*. » Laurent

Pic nous raccompagne jusque dans le hall en reprenant l'ascenseur avec nous. Je le quitte encore estomaqué par ce que je viens d'apprendre et la colère monte au fond de moi. L'ambassadeur joue un rôle difficile, il est le seul à nous dire les choses frontalement, *a contrario* je nous sens tenus à distance par la juge et la direction de la PJ de Poitiers et je ne comprends pas leur revirement. La disparition de Tiphaine est cruelle, mais la justice française l'est tout autant. La question me hante, pourquoi la juge ne nous a pas convoqués pour nous mettre au parfum au lieu de nous laisser apprendre par voie de presse la nouvelle posture de la police française ? On se fait lâcher du jour au lendemain sans la moindre explication. La situation est inhumaine ! Ce désaveu est aussi très difficile à encaisser, car Laurent Pic est en lien direct avec l'Élysée. Comment l'exécutif va prendre cette nouvelle ? Ils vont probablement considérer que nous avons crié au scandale trop vite. Un préfet en France m'a dit plus tard : « Je comprends la position délicate pour l'exécutif après avoir eu le retour de la police judiciaire, les responsables politiques croient volontiers leurs pouvoirs judiciaires, contrairement à leurs administrés. » Clairement, il n'y a pas besoin d'être un génie pour comprendre d'où viennent les fuites dans les médias. La formule utilisée par Laurent Pic est presque mot pour mot celle utilisée par le journaliste de France 3 dans son reportage et en aparté, chez ma mère : « Tout a été fait correctement dès le début. Même en France, il n'y aurait pas eu autant de choses faites. »

Pourquoi le commissaire de Poitiers a-t-il dit cela ? J'ai le sentiment qu'ils abandonnent Tiphaine, qu'ils baissent les bras, alors qu'il reste tellement de choses à faire. Pour faciliter leur venue, nous avons multiplié les réunions avec la police de Nikko, nous avons dû courber l'échine devant l'absurdité de leurs arguments, devant leurs mensonges concernant la rivière, nous avons ravalé notre fierté dans l'unique but de ne pas faire capoter une collaboration franco-japonaise.

Lors d’un mariage durant l’été 2021, l’un de mes amis m’a dit avoir discuté avec un officier de la police judiciaire poitevine après lui avoir reproché leur inertie. La réponse rapportée par mon meilleur ami résonne encore dans mes oreilles : « Ils n’avaient qu’à pas médiatiser. » La médiatisation a permis de contraindre les Japonais à les accueillir. Et puis, quel est le sous-entendu ? On aurait pu faire davantage, mais comme vous avez parlé à la presse, on vous abandonne ? Quelle horreur…

J’ai bien conscience qu’en France, comme au Japon, il est difficile de traiter la disparition d’un adulte, que le démarrage d’une bonne enquête dépend de la disponibilité des équipes et de l’intuition des enquêteurs. Personne ne demande à la police d’être toute-puissante – l’erreur est humaine. L’entêtement, en revanche, c’est inhumain. Refuser les accords internationaux, c’est amoral. Et faire croire à tout prix à un accident, c’est impardonnable. Rien ne contraint la police japonaise, culturellement et juridiquement, à ouvrir une enquête criminelle. C’est évidemment dur à accepter et illogique à la vue des éléments, mais qu’elle laisse faire la France ! Alors que, au final, la police poitevine abdique, c’est un scandale. Et puis, quel manque de rigueur. La PJ a tiré ses conclusions sur la base des seules discussions avec les policiers japonais, avant même de lire leur dossier traduit, sans même avoir fait leurs propres investigations ! Où est l’esprit critique ? Et réalisent-ils les ravages de leurs propos sur la suite de l’enquête ? Le discours d’Emmanuel Macron devant les expatriés français au Japon prend tout son sens… Quand le président dit : « Nous n’avons le début d’aucune trace », il a bien eu le débrief de la PJ via l’ambassade. Encore une fois, il est difficile de se révolter publiquement, l’ambassadeur a été clair : « Ils sont repartis avec le dossier de l’enquête. » Encore une fois, il va falloir attendre la traduction.

Notre planning étant assez dense, nous n’avons heureusement pas assez de temps pour gamberger… Miraï est à Tokyo pour son travail, elle nous accorde sa soirée en vue d’organiser l’intervention de l’équipe cynophile

japonaise. Le responsable de l'entreprise Japan Rescue Dog nous rejoint seul, il est adorable et parfaitement au courant de la disparition de Tiphaine. Par ailleurs, lui et son équipe se sentent tellement concernés qu'il décide de nous faire un prix. Les recherches dureront trois jours, avec au minimum cinq volontaires. Quatre chiens sont dressés pour retrouver des corps et deux autres pour capter l'odeur de Tiphaine avec l'aide de vêtements. Même si un an s'est écoulé, nous souhaitons voir comment les chiens réagissent, s'ils reniflent sous l'hôtel et à proximité de la maison de l'hôtelier ainsi que dans sa voiture. Problème : ils ne peuvent finalement commencer que le 3 août. Ma mère repartira comme convenu le 1er, j'ai pu décaler mon retour au 7 août. De toute façon, trois jours d'exploration sont suffisants à condition d'avoir fait un important travail de repérage et de balisage avant, je vais donc m'en charger.

Jeudi 25 juillet 2019. La marche est prévue le dimanche 28. Arrivés à Nikko, nous prenons rapidement la direction du commissariat à la demande d'Akiko pour un débriefing sur l'organisation de cet événement, les policiers sont anxieux à ce sujet. Finalement, notre rencontre se passe bien, c'est la deuxième fois qu'ils rencontrent *Belon-san no okasan* (la maman de Tiphaine), ils semblent aussi impressionnés que la première fois. Ils ressortent photos et classeurs pour lui refaire l'inventaire des efforts déployés pour sa fille, insistant sur l'épaisseur du dossier. Ma mère les remercie vivement, ce qui semble les flatter. Je ne peux m'empêcher de les trouver sympathiques en dépit des circonstances et des quiproquos… Depuis la disparition de Tiphaine, j'ai eu au moins dix réunions avec ces policiers, sans compter les passages express au commissariat pour régler des broutilles. Avec le temps, il s'est créé avec eux des liens amicaux et, dans le cas de Kikawa, les relations humaines prennent le dessus par moments, des marques d'affection sont perceptibles comme une main posée sur l'épaule pour nous dire de faire attention. Comment rester insensible à cette forme de gentillesse ? Même si la réalité est cruelle, car leur

obstination à ne pas avoir voulu enquêter peut nous conduire à ne jamais retrouver Tiphaine…

L'inspecteur Watanabe nous signe rapidement une autorisation pour la marche après avoir déterminé l'itinéraire ensemble. Ils seront là pour nous escorter du départ de la gare jusqu'au pont rouge, le point d'arrivée. Dans un premier temps, nous avions imaginé aller jusqu'au Turtle Inn où Tiphaine a été vue pour la dernière fois, mais devant l'inquiétude des policiers pour la réputation de l'hôtelier, nous avons préféré nous arrêter au Shinkyo Bridge. Ce pont est symbolique, car c'est la première photo de ce monument de Nikko que Tiphaine nous a envoyée sur WhatsApp. Les formalités terminées, plutôt rapidement pour une fois, nous partons distribuer des flyers en remontant toute la rue marchande de Nikko. Akiko m'accompagne, car je l'ai recrutée pour l'après-midi. Un fiasco. Kikawa l'appelle toutes les cinq minutes et seulement deux heures après le début de notre distribution, Kikawa vient la chercher pour la ramener à Utsunomiya. Me voilà sans interprète. Le lendemain, elle annule sa venue. C'est donc la seule et unique fois qu'elle travaillera pour nous.

Panique à bord ! Il nous reste encore deux jours pour mobiliser un maximum de personnes pour la marche et, pas de chance pour ma mère, elle a une dent fendue et *souffre le martyre*. Miraï me sauve une fois de plus en contactant l'un de ses amis qui parle français, Takashi-san. Au pied levé, il va m'aider à discuter avec tous les commerçants de l'avenue centrale de Nikko. Les uns et les autres s'engagent à faire leur maximum pour venir et comptent en parler à leurs proches. C'est aussi l'occasion d'entendre leur avis sur la disparition de Tiphaine, un an après les faits. Tous sans exception nous soutiennent, certaines personnes ont du mal à contenir leur émotion, tous veulent savoir ce qui lui est arrivé. Pas un commerçant de Nikko rencontré ce jour-là ne croit à la piste de la rivière, ils disent que les corps sont retrouvés chaque fois et ils sont habitués aux typhons, ils savent bien que la météo était normale le week-end du 29 juillet 2018. Une majorité

pense qu'il s'agit d'un accident en montagne et l'autre est inquiète à l'idée d'un acte criminel. Dans ce cas-là, c'est la plupart du temps « l'œuvre d'un Chinois ».

La veille de la marche, je distribue des flyers jusqu'à la tombée de la nuit, ma mère finit clouée au lit avec une rage de dents… De son côté, Patrick Hochster a fabriqué des panneaux en bois avec l'inscription *Don't forget Tiphaine*, traduite aussi en japonais. Il a aussi fait faire des tee-shirts à l'effigie de Tiphaine avec son épouse. C'est avec beaucoup d'angoisse que nous nous couchons. Nous mettons un temps fou à nous endormir. Au milieu de la nuit, nous sommes réveillés par un tremblement de terre qui nous éjecte presque de nos lits. C'est donc fatigués et terriblement stressés que nous nous levons le lendemain matin.

Nous avons donné rendez-vous aux habitants de Nikko à 9 heures devant la gare. Une heure avant le rassemblement, j'installe des tables avec Sei (elle nous héberge encore une fois dans son hôtel du Nikko Park Lodge). Nous disposons du café et des bouteilles de thé pour une petite collation, accompagnée de petits gâteaux typiquement poitevins, des broyés du Poitou. Nous avons aussi prévu des cartes postales françaises à offrir aux Japonais. Trente minutes avant le début du rassemblement, les journalistes débarquent, ils sont des dizaines. Au point que l'impressionnant dispositif médiatique met très mal à l'aise les habitants de Nikko venus nous soutenir… Ils se présentent discrètement, un par un, pour nous saluer et prendre une boisson et une carte postale. Le fait qu'ils se manifestent au compte-gouttes nous donne l'impression au départ que l'événement n'est pas vraiment une réussite, mais à la fin nous découvrons que sur les deux cents pochettes de gâteaux et les cartes postales, il en reste seulement une petite dizaine. Les habitants ont bien répondu à notre appel. Voilà qui fait chaud au cœur. Ç'a été bien plus compliqué au moment de partir pour la marche, car l'effectif a considérablement fondu. Seuls Miraï, nos fidèles alliés de Nikko Kazu et sa sœur Noriko, César (nippo-espagnol, l'un de nos

traducteurs), Tetsuya (ancien guide pour l'armée américaine) accompagné de sa femme Bernadette, Kazunari (qui mène ses propres investigations) ainsi que Sei avec son mari Ken et leur équipe sont venus garnir les rangs de la marche. Plusieurs membres du groupe de soutien ont fait exprès la route de Tokyo pour suivre la marche : Patrick, son épouse et sa fille, la chanteuse Sublime et deux des représentants des Français du Japon, François Roussel et Évelyne Inuzuka.

Au bout du compte, je suis reconnaissant vis-à-vis de la vingtaine de participants et satisfait du résultat. Je savais que ce n'était pas gagné, qu'une marche était tout sauf culturel ici, d'ailleurs les « y a qu'à, faut qu'on » ne se sont pas privés de me le rappeler constamment, augmentant mon angoisse et me décourageant dans l'effort… J'ai dû porter tout cela à bout de bras. Cependant le résultat est là, les médias mettent la lumière sur la disparition de Tiphaine et relaient notre message, celui de voir nos deux pays amis mener une enquête commune pour retrouver Tiphaine. Et lorsque nous avons remonté l'avenue centrale jusqu'au pont sacré, les commerçants sont sortis de leur magasin en marque de soutien, nous incitant à nous accrocher dans notre combat en nous adressant leurs *ganbatte*[1]. Connaissant la pudeur des Japonais, j'en ai eu les larmes aux yeux, tant leur geste était lourd de sens.

Nous avons conclu cette marche par un déjeuner tous ensemble. Ce fut un moment de partage inoubliable, au nom de Tiphaine. Le lendemain, 29 juillet, est la date fatidique de l'anniversaire de sa disparition. Nous répondons aux médias français.

Le 30, je dois me rendre seul à la réunion avec la police. Ma mère souffre terriblement, elle n'a que du Doliprane pour apaiser sa douleur dentaire. Elle a énormément souffert physiquement pendant ce voyage et encore plus moralement. Comme nous, elle doit endurer les mensonges et les fausses promesses des autorités, mais pour une mère c'est encore plus cruel. Leurs agissements ont des répercussions concrètes. Ils lui ont fait

perdre la santé et le sommeil, ils la laissent mariner dans le désespoir de ne jamais retrouver sa fille.

Laurent Pic me rejoint devant le commissariat avec son interprète et Françoise Ouapeu, agent consulaire qui représente ce jour-là Marie-Hélène Teylouni alors en congé. Françoise Ouapeu a été la première personne de l'ambassade avec qui nous avons été en contact. Efficace et déterminée, elle aura su chaque fois obtenir des réponses auprès de la police de Nikko lorsque des corps ont été retrouvés dans cette ville, par exemple, et nous confirmer rapidement qu'il ne s'agissait pas de Tiphaine. Ce jour-là, face aux grands chefs de la police et aux inspecteurs Kikawa et Watanabe, l'espoir d'apprendre quelque chose de nouveau est mince. Nous attendons davantage de la traduction imminente du dossier japonais. Inlassablement, je repose les mêmes questions. Seul vrai motif de satisfaction, des maîtres-chiens de la police ont inspecté des amas de terre et de branchages pouvant emprisonner un corps à la jonction des deux rivières Daiya et Kinu, comme nous l'avions si fortement espéré et demandé avec l'équipe de Mountain Medic Events. Je leur en suis reconnaissant.

Une caresse, une gifle : sans remords ni gêne apparente, les policiers m'affirment que les données téléphoniques ne sont conservées que six mois par SoftBank et qu'il est donc impossible désormais de les récupérer. De toute façon, « il n'y a eu aucune demande de saisie des données » ni aujourd'hui, ni avant. Je n'en reviens pas, leur aveu est effrayant. Ils auraient pu ajouter un haussement d'épaules mine de dire « dommage, hein ? », ça aurait été pareil. Heureusement que ma mère n'est pas venue, elle n'aurait pas supporté une telle désinvolture. Quant à Sibylle, je ne pense pas qu'elle aurait su garder son sang-froid… Surtout quand, plus tard, à propos d'une potentielle saisie de Microsoft, ils m'ont carrément invité à « demander au juge, ou (en riant !) à Macron ». Ha, quel beau spectacle ! Il est vrai qu'ils ont de quoi être satisfaits d'eux-mêmes. Après avoir botté en touche durant un an sur la téléphonie, ils prennent simplement acte que,

maintenant, c’est trop tard pour quoi que ce soit, mais qu’au moins on évitera de les solliciter encore et encore. Comme un boxeur essuyant un deuxième uppercut après les révélations de la police française auprès de l’ambassadeur, je suis vaincu par KO, je suis incapable de renchérir. C’est insupportable pour nous, mais à mes yeux c’est aussi un affront pour l’ambassadeur. Il ne laisse rien percevoir. C’est également un coup bas contre les autorités françaises. Au fond de moi je m’accroche à l’espoir que la police nationale japonaise ait pris l’initiative de demander une saisie conservatoire des données téléphoniques à SoftBank… Or, c’est tellement peu probable.

La voiture de l’ambassade s’avance jusqu’au perron du commissariat. C’est à ce moment-là que Laurent Pic me fait une proposition inattendue : « Damien, j’ai pour une fois un peu de temps devant moi, je vous propose que nous allions à l’hôtel de Tiphaine, je n’y suis jamais allé et je suis curieux de découvrir les lieux. » J’accepte avec plaisir. Laurent Pic insiste pour que je monte à l’avant afin de guider le chauffeur jusqu’au Turtle Inn, tandis qu’il prend place à l’arrière, serré entre l’agent consulaire et son interprète. La scène est cocasse, mais le plus drôle est la réaction de Kikawa et Watanabe qui nous ont escortés jusqu’à la sortie. Ils m’ont regardé prendre place dans la voiture de l’ambassade les yeux écarquillés, comme si j’avais commis un crime de lèse-majesté, et leurs sourires ont vite été remplacés par des petits rires aigus, typiques du sentiment de gêne. En partant, je leur adresse un signe de la main. Ils sont toujours figés, tel un arrêt sur image.

Durant les quelques minutes de trajet, Laurent Pic me fait remarquer que je dois maintenant connaître Nikko mieux que n’importe quel autochtone. Je le lui confirme, en effet. J’en profite aussi pour lui demander des nouvelles de Corentin Faiche. Il va bien. Je lui rappelle ce que nous avait dit l’ex-consul au mois d’août dernier : « C’est la première fois que je vois le lac aussi haut ! » Je suis content de pouvoir lui en expliquer la

raison : « Les vannes du lac étaient volontairement fermées pour permettre au niveau de l'eau de remonter. »

Dès notre arrivée au Turtle Inn, nous nous approchons des berges, là où serait tombée Tiphaine selon les dires de la police. L'ambassadeur réalise que se rendre derrière l'hôtel n'est pas une mince affaire. Cela implique d'emprunter un sentier privé bordé d'une multitude de petites maisons – chemin au cours duquel les habitants vous observent avec un certain mécontentement. Quelques jours plus tôt, alors que je m'y rendais avec ma mère, un homme s'était mis à hurler en nous apercevant, car il était à ce moment-là aux toilettes, avec la porte de sa maison ouverte, donnant sur l'allée. Je m'y rends donc rarement, étant toujours mal à l'aise. Cela s'apparente à de la violation de domicile. Comment Tiphaine qui est si respectueuse aurait-elle osé se promener dans ces jardins privés ? Cette série d'habitations franchie, nous arrivons au bout de l'impasse, sur le parking à l'arrière de l'hôtel. De là, j'indique à Laurent Pic un autre petit sentier et je lui explique que, en le suivant, il est possible de s'approcher de la rivière. C'est à quelques mètres en contrebas, on aperçoit des roches plates adossées à la berge. Mais il faut d'abord franchir des rangées de bambous assez denses et marcher à travers des herbes hautes (de quoi repartir à coup sûr avec une dizaine de sangsues). J'aperçois d'ailleurs une sangsue qui se redresse, reluquant avec gourmandise la cheville de l'ambassadeur. Je suggère de repartir non parce qu'il risque de servir de repas aux bestioles buveuses de sang, mais plutôt parce qu'il est préférable de ne pas s'éterniser pour préserver la quiétude des voisins.

Laurent Pic ne dit rien. Son silence est pour moi bien plus éloquent. Limpide. Impossible d'oublier le regard dubitatif derrière la réserve diplomatique. Quand je lui explique que l'hypothèse d'une chute à cet endroit est complètement absurde, il ne me contrarie pas. Nous reprenons le chemin en sens inverse en direction de la rue, chacun presse le pas pour quitter l'impasse le plus vite possible et en finir avec cette situation

inconfortable. Cette attitude commune, ce réflexe d'accélérer devant les maisons est la meilleure des démonstrations, il est absurde de penser que Tiphaine aurait pu même songer à s'y rendre.

La voiture de l'ambassade repart rapidement pour me déposer à mon hôtel, sans que Laurent Pic n'ait livré son sentiment sur une possible chute derrière l'hôtel. Globalement, ma famille n'a jamais su quelle était sa conviction profonde. L'ambassadeur répétant que, n'étant pas enquêteur, il préférait ne pas se prononcer. Il savait simplement que la nature de Nikko était inhospitalière et dangereuse. Peut-être pensait-il à ce qu'il s'était produit quelques années auparavant, lorsqu'une femme s'était perdue en hiver près du lac Chuzenji. La victime n'avait été retrouvée qu'au bout de plusieurs jours, trop tard malheureusement.

Une noyade dans la rivière est à mes yeux complètement exclue. Si je m'y attarde, c'est seulement parce que les policiers japonais m'y contraignent. Quant à la possibilité d'un accident en forêt, je reste extrêmement sceptique. Équipée de ses petites tennis de ville, Tiphaine ne pouvait pas, techniquement, s'aventurer bien loin. Avec nos bonnes chaussures, Sibylle et moi étions allés au-delà des sentiers pédestres et avions commencé à gravir le mont Nakimushi, décidant très vite de rebrousser chemin : cela n'avait aucun sens, la dénivelée n'était clairement pas à la portée de tout le monde, et même inabordable sans équipement de randonnée. Seuls les grimpeurs songeaient à s'y aventurer. Alors une Tiphaine… impensable ! Pour ce qui est des petits chemins au pied de la montagne, c'est autre chose. La possibilité n'est à ce moment-là pas entièrement exclue. La police a déjà fouillé une partie du secteur, je compte l'explorer au maximum avec l'équipe japonaise et ses chiens. C'est moi qui vais superviser les zones à fouiller.

Tiphaine se serait-elle perdue ? Aurait-elle fait une chute dans les bois près des temples ou de son hôtel ? Aurait-elle été agressée et son corps abandonné là ? Aurait-elle pu se faire attaquer par un ours ? Un après-midi,

alors que nous longions les boutiques du sanctuaire, Anne Eastman, qui m'épaule dans les recherches, engage une discussion avec une amie commerçante. La discussion en japonais commence à s'éterniser, puis les *hooo, haaaaa* typiquement japonais s'accentuent. J'attends sagement qu'Anne m'explique : « Il y a deux ours dans l'enceinte du Tosho-gu, mais ce qui est étonnant, c'est que la police est arrivée et les enquêteurs ont pris la route opposée à celle des ours, c'est étrange, qu'en penses-tu ? » Je lui réponds spontanément, incapable de masquer un air malicieux : « Non, non, ça me paraît tout à fait normal. » Nous sommes alors tous les deux gagnés par un fou rire. Cette anecdote mise à part, depuis la disparition de Tiphaine, nous avons entendu mille histoires d'ours. Un commerçant nous a raconté un jour que les ours pouvaient manger les hommes, un autre qu'il n'y en avait pas à Nikko. La vérité est plus nuancée, c'est ce que m'a expliqué un chasseur : oui, il y a des ours, mais ils sont petits (il s'agit précisément d'ours noirs d'Asie, appelés aussi ours à collier). Il m'a expliqué qu'au cours des dernières années, un seul incident avait été répertorié à Nikko : un randonneur s'était retrouvé nez à nez avec une maman et ses petits. Celle-ci lui a mis des coups de patte le blessant mortellement. Certaines montagnes ayant des virages assez secs, les Japonais ont pris l'habitude d'emporter avec eux des clochettes pour faire fuir les ours et éviter ces tête-à-tête fortuits. Mon ami Kazu m'a expliqué qu'il existe des ours bruns très dangereux au Japon, aussi agressifs que des grizzlis, mais seulement sur l'île d'Hokkaido. En 1915, une histoire est restée mémorable : « l'incident de l'ours de Sankebetsu ». Wikipédia l'a d'ailleurs répertoriée comme la « pire attaque d'ours de l'histoire japonaise ». Un ours d'une taille monumentale s'en est pris à plusieurs familles installées sur son territoire et les villageois, craignant que l'animal ait pris goût à la viande humaine, l'ont traqué pendant trois jours avant de réussir à l'abattre. Ouf ! À Nikko, ils sont petits et quand ils s'aventurent près des habitations, ils sont rapidement signalés.

J’ai dû décaler mon retour pour superviser la mission de la Japan Rescue Dog. Je vais rencontrer des personnes exceptionnelles, passionnées et déterminées. Ces professionnels ne ménageront pas leurs efforts avec leurs chiens pour aller fouiller partout autour de l’abysse de Kanmangafuchi, éliminant chaque sentier pédestre et les environs, jusqu’aux frontières naturelles formées par les montagnes. Une expérience en immersion unique et formidablement dévouée à Tiphaine. Je constate que le berger malinois comme ses coéquipiers, les labradors, parviennent à dénicher des cadavres de petits animaux dans un état de décomposition déjà bien avancé, impossibles à détecter à l’œil nu. Grâce à leur odorat imparable, ils auraient reniflé plus facilement encore un os humain, transporté là par des bêtes ou enseveli par les intempéries. C’est donc une opération parfaitement menée qui se termine le 6 août 2019. Le corps de Tiphaine ne se trouve pas là, ni aucun reste humain. Elle n’a pas pu se perdre par ici ni y être laissée morte. Je souffle un peu face à ces portes qui se ferment peu à peu. Si elle a eu un accident, ce serait près des temples. Ou il faudrait que ma sœur ait pris un bus vers le grand lac Chuzenji. Or, la police de Nikko a toujours été formelle : « Elle ne figure sur aucune des vidéos des bus de la ville, ni sur aucune des 41 caméras des temples. »

Lors de ma dernière soirée à Nikko, comme d’habitude, je suis au Nikko Park Lodge avec Sei et ses salariés. Nous discutons, lorsque, soudain, tous les téléphones se mettent à sonner en même temps ! Tous se précipitent à l’extérieur en m’exhortant à faire de même. Regroupés sur la route, ils scrutent les alentours avec un genou posé sur le sol. Plusieurs minutes s’écoulent sans que rien ne se produise. Devant mon étonnement, Sei finit par m’expliquer : « C’est une alerte au tremblement de terre et tous ceux avec qui nous étions ce soir avaient cette alerte automatique activée sur leur téléphone. » Aucune secousse ressentie, cette fois-ci, à Nikko. En revanche, à Tokyo, le séisme a été assez fort. Cet événement m’a permis de

mesurer concrètement sous quelle menace les Japonais doivent apprendre à vivre au quotidien.

*

Ce voyage a été important. Nous avons pu nous remettre exactement dans les mêmes conditions que celles de Tiphaine un an plus tôt. Et bien que je reparte en France fatigué après ces jours intenses, l'espoir d'avoir accès au dossier japonais et d'être convoqué par la juge me tient éveillé. Je ne sais pas quand je vais revenir, mais il faut que ce soit au plus tôt. Même si c'est au grand désarroi de l'équipe de police. Je revois Akiko courir vers moi essoufflée, Kikawa à ses côtés, lors d'une toute dernière entrevue aoûtienne devant le commissariat : « Ils ont une dernière chose à te demander : vous avez encore de l'argent ? » Avec tout l'aplomb dont j'étais capable, je suis parvenu à répondre : « Nos ressources ne sont pas inépuisables, mais surtout ne vous inquiétez pas, il nous reste encore beaucoup d'argent. Nous avons des donateurs très généreux et très concernés par notre cause. » Ce n'est certainement pas la réponse qu'espérait l'inspecteur de police.

1. Une expression pour souhaiter du courage en japonais.

30

Des médiums par milliers

Doué du don de voyance, j'ai la capacité de capter les événements du passé, présent et futur. Touché par la disparition de Tiphaine, je souhaiterais vous apporter mon aide sérieuse. Cependant, conformément à mes engagements, je dois obtenir votre accord. Il est entendu que mon aide est gratuite et qu'elle doit rester confidentielle. Vous pouvez visiter ma chaîne YouTube afin de découvrir mon action singulière.

~

Je tenais à vous transmettre ce message de Dieu : contactez la police d'Osaka.

~

Dès que j'ai vu la photo de votre sœur, j'ai su qu'elle était en vie et en bonne santé en ce moment.

~

Cela peut paraître étrange, mais j'ai eu des visions flashs ressenties et je viens de passer la nuit à pister Tiphaine avec une autre personne… Ne me demandez pas pourquoi, mais si vous voulez chercher par vous-même,

j'ai des lieux où elle serait allée, notamment le musée de Sciences naturelles de Nikko [illegible], puis bus a priori pour retourner vers son hôtel. On pense qu'elle est ensuite allée dans un genre de bar. Si vous êtes ouvert à tout cela, avec un groupe de médiums, nous continuons à refaire le puzzle. Cela vaut le coup de vérifier. On a le nom d'un port.

~

Avez-vous pensé à contacter Bruno le médium ?

~

Depuis quelque temps, je m'initie à la radiesthésie… d'où le pendule et les recherches sur carte, j'avoue être novice, mais je sais que de plus en plus d'enquêtes sont résolues par des moyens comme celui du pendule…

~

Je suis une personne terre à terre… Mais depuis deux ans j'ai découvert que je pouvais trouver de l'eau et on m'a indiqué que je pouvais aussi retrouver des personnes… Je ne veux pas vous donner d'espoir, mais ça m'emmène toujours au même endroit… ça y revient toujours… et si je vous contacte, c'est que si jamais j'ai raison je m'en voudrais de ne pas vous avoir contacté. […] Elle serait selon mon ressenti dans le secteur de l'hôpital de Sakura… j'espère sincèrement que mon aide pourra au moins vous faire avancer.

~

J'ai une localisation sur Kumagaya. […] Je vous rejoins sur le fait qu'elle est retenue contre son gré, et je pense que la route a été faite, alors qu'elle a été sûrement droguée, elle avait sûrement rendez-vous avec quelqu'un : messagerie WhatsApp, car vous mentionnez WhatsApp. […]

Après analyse de son taux vibratoire, elle est encore vivante mais faible, ce qui peut se comprendre si elle est retenue depuis deux ans un mois.

Des messages comme ceux-ci, nous en avons reçu par centaines, en français, en espagnol, en japonais… Ça a commencé dès que la disparition de Tiphaine a été rendue publique. Certains circulaient même ouvertement sur les réseaux sociaux. Une utilisatrice japonaise de Twitter, célèbre pour avoir donné la localisation exacte d'un enfant porté disparu quelques jours plus tôt dans l'Archipel (son compte est aujourd'hui suspendu), a eu des flashs concernant la disparition de Tiphaine, après avoir été touchée par l'intervention de ma mère à la télévision japonaise début août 2018. Par le biais de plusieurs personnes, ses propos nous ont été rapportés. @Zuttoegg aurait vu *un homme de grande taille d'une soixantaine d'années vivant dans une camionnette blanche. Il vit en coupant du bois. Il a toujours des gants et des sangles dans les mains. Son intention est le viol. Il l'aborde et après lui avoir fait perdre connaissance, il emmène la victime dans la voiture pour la séquestrer dans une maison en bois dans la montagne. Géographiquement la maison est située au nord-est de Nikko. Il est fort possible que tout indice ait été effacé depuis. La possibilité qu'elle soit en vie est faible. Et elle a dû être laissée sur les rochers dans une rivière sous des feuillus ou au pied d'un arbre.*

Toutes ces personnes douées de voyance, réceptives aux énergies, semblent convaincues que leurs pouvoirs divinatoires ou leurs pendules peuvent nous aider à retrouver Tiphaine. Et la plupart d'entre elles semblent sincères dans leur démarche. Parfois, les détails donnés sont ultra-précis. Au point d'être troublants, marquants. Impossible de rester indifférent. Et si, parmi tous ces messages, l'un d'entre eux était vrai ? Même sans y croire, quand des personnes disent « on sait où elle est », « voici ce qu'il lui est arrivé », c'est dur de renoncer à vérifier leurs indications. Surtout quand ce sont nos proches eux-mêmes qui ont contacté des médiums ou ont eu leurs propres visions. Avec du recul, j'ai réalisé que c'étaient ces pistes-là

les plus difficiles à affronter. Je ne les aurais peut-être jamais prises au sérieux si elles n'étaient pas venues de personnes que je connaissais. Je n'aurais sans doute même jamais songé à m'appuyer sur des « flashs » pour rechercher ma sœur. Je ne dis pas que je suis fermé à ces univers-là. D'ailleurs, j'ai découvert qu'en France, il arrive que des services de police ou de gendarmerie fassent appel à des voyants pour résoudre des affaires. Pour tenir un marathon judiciaire, il est primordial de garder la tête froide. Or, ce type de révélations implique un investissement affectif important, entre faux espoirs et frustrations.

L'enquête tournant au ralenti, nous avons assez vite décidé de suivre quelques pistes de ces supposés divinateurs. Nous avons fait de notre mieux pour faire un tri. Nous avons commencé avec des médiums jugés fiables par notre entourage et dont les scénarios pouvaient être crédibles. Les indices géographiques devaient être assez explicites, car Nikko se situe dans une région montagneuse, avec des milliers d'hectares de forêts et où l'eau est omniprésente. Il fallait aussi que le portrait de Tiphaine dressé par ces personnes soit cohérent. Et si nous décidions de rencontrer l'un de ces médiums, autant qu'il soit reconnu dans son domaine. Un système de filtrage un peu aléatoire en somme. Mais nécessaire pour nous épargner, dans la mesure du possible, les montagnes russes émotionnelles. Certaines expériences ont été particulièrement stressantes et fatigantes. Quand, en août 2018, un premier médium japonais (entré en contact avec nous par le biais d'un journaliste) nous a affirmé que Tiphaine était séquestrée dans une maison près d'un lac, autour de Nikko, nous avons vite réalisé avec Miraï que c'était comme chercher une aiguille dans une meule de foin. La description de cette personne était bien trop vague, elle voyait un chalet au bord d'un lac et croyait apercevoir une rizière. Au Japon, il y a beaucoup de rizières, mais pas au lac Chuzenji, sis en altitude. Miraï, croyant en la véracité de ses propos, a tout de même prévenu la police de Nikko, et après

avoir joint eux-mêmes la médium, les enquêteurs lui ont conseillé d'oublier cette femme, décrétée incohérente et folle.

À la même période, entre deux réunions officielles et nos recherches à travers les bois, nous avons choisi de suivre deux autres voies. Celle proposée par l'un de mes proches, puis celle d'un chef d'entreprise du Berry, sourcier aguerri aux baguettes et au pendule, capable de localiser de l'eau sur plan, mais aussi des corps, au point d'avoir déjà officiellement servi la police.

Le premier, mon ami Matthieu en qui j'ai confiance, m'avoue avoir eu des visions. Lui-même dit ne pas croire en son don, il s'en cache. Mais il a estimé qu'il ne pouvait pas garder ça pour lui, sinon il s'en voudrait. Il m'explique qu'il a vu une femme marcher dans un endroit clos, un passage fermé ressemblant à un tunnel (ou à des égouts ?). Cette personne lui faisait penser à Tiphaine cherchant sa route pour arriver dans un espace ouvert, une cascade en ligne de mire. Nikko est la ville aux mille et une cascades, une enclave au milieu d'une multitude de petits cours d'eau, naturels ou artificiels. J'ai toujours gardé à l'esprit cette description livrée par Matthieu, guettant un pareil lieu au fil de mes investigations, fouillant sur Google Maps à la recherche d'une telle configuration, sans résultat.

Quelques jours plus tard, Henri le sourcier, ami avec ma tante et marraine Ghislaine, accepte de travailler sur la disparition de Tiphaine. Son bilan semble assez éloquent, TF1 lui a même consacré un reportage. S'il parle de ses faits d'armes avec modestie, il glisse tout de même que, jusqu'ici, il ne s'est jamais trompé, à part une fois où il avait bien repéré un corps, mais pas celui de la personne qu'il cherchait initialement. Par l'intermédiaire de notre tante, il commence donc sa quête de Tiphaine depuis la France, à l'aide de son habituel pendule, placé dans sa main et suspendu au-dessus d'une carte, en l'occurrence un plan de Nikko déployé sur tablette numérique. Au départ, son travail s'avère « compliqué », car il existerait à Nikko un « fort champ magnétique ». Son pendule finit par

indiquer une zone proche des chutes d'eau du faux guide. Mais il doute dans un premier temps de cette information à cause de ce potentiel champ électromagnétique, ce qui le conduit à réessayer plusieurs fois, ce qui va troubler son analyse. Il nous transmet des captures d'écran de Google Maps. Il pense que Tiphaine se trouve à côté d'un golf au sud de Nikko, et non plus au nord (vers les chutes d'eau). Il a tracé une croix sur la carte. Petite sur le papier, la zone est en réalité immense une fois remise à l'échelle. Nous allons très vite nous épuiser à inspecter les environs. Peu de temps après, Henri s'excuse platement : il y a deux golfs à Nikko, il s'est trompé en reportant ses recherches sur le papier. Au moins, à force de crapahutage, nous avons une meilleure connaissance du réseau routier autour de la ville. Au sud de Nikko : une départementale peu fréquentée débouche en quelques minutes sur des coins particulièrement isolés, sur des chemins qui s'enfoncent dans les forêts, tout à fait praticables en voiture. Au nord, la route 169 dessert des infrastructures improbables. En pleine montagne se dressent un club privé haut de gamme barricadé, un motel sans charme, un village vacances délaissé, et un grand complexe hôtelier. Ce dernier, un bâtiment en béton à l'apparence fantomatique, est une verrue dans le paysage. Censé être un immense Spa, cet édifice a l'air déserté, sans âme, et même hostile. Difficile d'imaginer profiter d'une belle vue sur la montagne depuis un bain à l'intérieur, quand on est posté sur le parking à bus. Mais la machine commerciale semble bien pensée pour faire dépenser les touristes. On imagine sans mal les nuées de clients à peine débarqués des cars, contraints de traverser une multitude de magasins avant de gagner l'accueil. Tout me paraît glauque et mon inquiétude grimpe en flèche quand nous découvrons à proximité des bâtiments abandonnés. Épuisés par le mois écoulé, nous décidons de mettre la thèse d'Henri entre parenthèses, en attendant de le rencontrer face à face.

C'est donc après mon retour à Poitiers, en septembre 2018, que je me rends chez lui. Cet homme d'origine flamande possède sa propre entreprise

de forage, il met ses dons de sourcier au service de son activité de foreur, pour repérer des points d'eau. L'air bienveillant, Henri accepte de refaire un test pour Tiphaine devant moi à l'aide de son pendule et de sa tablette numérique, et de m'expliquer son ressenti. Là je suis assez déconcerté lorsque je vois son pendule s'agiter au-dessus de la carte de Nikko et indiquer sans hésitation le nord de la ville, à proximité des chutes Shiraito. « C'est ici que repose un corps sans sépulture. » Après un zoom sur la carte, le pendule accélère ses mouvements en indiquant ce qui semble être une carrière, apparemment traversée par une rivière, accessible par la route, non loin de là où rôde le faux guide.

Déterminé à vouloir aider ma famille, il me conseille de consulter une médium réputée qu'il connaît bien, là aussi gratuitement, pour connaître son avis sur la disparition de Tiphaine. À l'aide d'une photo de Tiphaine, celle-ci indique l'hôtel, elle voit des « personnes nocives et dangereuses qui entourent son aura », ces forces malveillantes l'auraient ensuite entraînée vers un « paysage lunaire ». La mauvaise nouvelle, dans les visions qui lui apparaissent à travers le regard de Tiphaine, est qu'en termes de voyance cela signifie que Tiphaine ne serait plus de ce monde. Je suis aussi dérouté par la description de ce paysage lunaire qui peut parfaitement correspondre à la carrière indiquée par le sourcier.

À partir de ces informations, je prends le temps d'aller explorer les lieux en octobre 2018. La carrière indiquée par le sourcier est précisément à dix minutes en voiture des chutes du faux guide mais, à pied, c'est beaucoup plus long. Il faut compter deux heures depuis le centre-ville, la route fait des lacets impressionnants (au-delà elle continue sur des kilomètres et des kilomètres). Me déplaçant généralement à pied, je vais heureusement trouver un moyen de gagner une heure, moyennant un peu d'escalade et quelques risques… La première fois que je m'y suis rendu, c'était en voiture avec Miraï et Cécile en longeant la route qui grimpe à pic avec pas moins de sept lacets à franchir. Nous sommes tombés sur une

meute de singes déchaînés et furieux que des étrangers pénètrent leur territoire. Histoire d'être rassuré, je demande à Miraï s'ils peuvent nous attaquer, elle me répond avec une telle spontanéité que j'ai vraiment commencé à m'inquiéter : « Oui, oui, c'est possible, les singes des montagnes n'ont pas l'habitude de voir des hommes, contrairement à ceux que l'on peut rencontrer à Nikko ou près du lac. » Cette fois-ci, ils ont simplement descendu la montagne dans un vacarme épouvantable, restant à bonne distance. Notre objectif atteint, je réalise qu'il ne s'agit pas d'une carrière, mais d'un barrage colossal, d'une cinquantaine de mètres de haut et qui retient une quantité d'éboulis de pierres très importante, liée à l'érosion. Sur une vue aérienne, cela ressemble à un lac sec. On découvre aussi avec surprise qu'il y a des bungalows et des machines de terrassement. L'endroit serait-il habité par des travailleurs ? Il y a des voitures, des engins de travaux, mais pas de signe de vie. Et là, soudain, au-dessus de nos têtes, suspendu dans le ciel, un treuil transportant de petites bennes à béton pour approvisionner les ouvriers positionnés sur le versant opposé, à plus de 1 000 m d'altitude, au sommet de la montagne.

Si quelqu'un de malveillant a conduit Tiphaine ici, c'est probablement un connaisseur des lieux. Et puis, le dimanche, l'endroit est déserté en plus d'être interdit aux touristes le temps des travaux de consolidation des parois de la montagne, fragilisée par l'érosion.

Je vais revenir régulièrement dans cette carrière. Bout à bout, je pense avoir passé presque une semaine à faire des allers-retours là-bas, à passer au peigne fin le flanc de montagne. J'essayais autant que possible de ne pas être repéré. En général, j'attendais que les ouvriers soient au sommet pour commencer mes investigations. Ils avaient installé un petit train électrique pour y accéder, empruntant un chemin moins escarpé. Quand j'y suis retourné avec Cécile, nous avions longé le rail jusqu'au sommet, pour se mettre dans la peau d'un criminel, au cas où le faux guide ou un autre aurait décidé de transporter Tiphaine jusqu'en haut, puis de la jeter. Je peste à

l’idée que si les réquisitions auprès des opérateurs téléphoniques avaient été faites, nous aurions sans doute localisé Tiphaine.

Au cas où un indice m’aurait échappé, je suis retourné sur place avec Sibylle et l’équipe de Mountain Medic Events en mai 2019. C’était dans les dernières heures qu’il nous restait de notre mission, après que les secouristes avaient fini d’explorer la rivière. Nous avons décidé d’y aller pour pousser le repérage un peu plus loin encore que la zone que j’avais explorée jusqu’alors. Nous nous sommes garés à l’entrée du sentier de randonnée fermé pour travaux. Au détour du chemin, nous avons fait une découverte qui nous a glacé le sang. Nous sommes tombés sur une sorte de campement, avec plusieurs maisons en bois, un « dojo de l’esprit », d’après une pancarte, des traces de feux de bois, des points de prière (sculptures ou temples miniatures), et le plus effrayant, rendant l’atmosphère pesante : des statuettes d’enfants en granit blanc par centaines, posées à même le sol. Lorsque nous avons montré les photos, il ne s’est pas trouvé un Japonais qui n’ait eu un mouvement de recul. Même l’inspecteur Watanabe n’a pas souhaité s’attarder sur les images. Il n’avait jamais vu ça de sa vie et, d’un geste de la main, il m’a fait comprendre d’éloigner mon téléphone. Cimetière pour enfants ? Rituel magique pour la fertilité ? Les sectes sont légion au Japon, certains parlent même de fléau, et Nikko est réputée pour être un *power spot* où les femmes en désir d’enfant viennent demander l’aide des esprits de la forêt ou autre. Beaucoup de Japonais sont animistes, c’est-à-dire qu’ils croient que les arbres ou les animaux, par exemple, sont doués d’une âme, et plusieurs personnes, y compris des journalistes, nous ont demandé si Tiphaine était venue à Nikko pour prier afin d’avoir un enfant. Je me suis alors demandé si la disparition de Tiphaine ne pouvait pas être liée à une secte. Aurait-elle pu être enlevée par des malades pour leurs incantations ? Il y a eu un grand rassemblement sectaire le week-end de la disparition de Tiphaine à Nikko. La vérité est souvent plus tristement banale, mais je n’écarte pas cette hypothèse.

Des amies de Tiphaine ont pris l'initiative de consulter un médium qui leur a indiqué avec certitude qu'elle était retenue dans une secte à Ozakuzan, à une heure en voiture du centre-ville. Là aussi je suis allé vérifier, accompagné de Miraï, en octobre 2018. L'indication était précise. Nous avons trouvé des temples, mais vides. Je n'avais pas forcément beaucoup d'attente sur cette piste, mais j'étais soulagé de pouvoir vérifier s'il y avait une trace de Tiphaine, ou un indice qui aurait pu me conduire à elle.

Au même moment, accompagné de ma chère Miraï, nous avons pris une autre direction, plus près de l'hôtel de Tiphaine en voiture, à dix minutes environ de Nikko, dans le prolongement de l'agglomération, sur les conseils du directeur des ressources humaines de l'entreprise de l'un de mes oncles. Ce dernier avait lui aussi rencontré un médium, affirmant que Tiphaine était retenue dans une secte. En suivant ses indications à l'aide d'un GPS, nous sommes rapidement tombés sur l'endroit en question, une scierie désaffectée ! Le site est immense. Nous avons pris le risque d'y rentrer bien qu'il s'agisse d'un lieu privé et en prenant soin de ne pas forcer le portail. Devant nous se dressaient une multitude de bâtiments, l'endroit était si inquiétant qu'un sentiment d'insécurité nous a vite gagnés d'autant que la tombée de la nuit rendait les lieux plus lugubres encore. Je me suis mis à crier le nom de Tiphaine avant de rester silencieux un moment pour voir s'il se produisait quelque chose. Une heure durant nous avons inspecté les bâtiments autant que possible, en pressant nos visages contre les vitres pour voir ce qu'il y avait à l'intérieur. Dans le dernier bâtiment, un bureau avait été reconverti en chambre, avec des habits qui jonchaient le sol. J'ai appelé Tiphaine à nouveau. Avec Miraï nous n'étions pas du tout rassurés et, au bout d'une bonne demi-heure, alors que la nuit était pratiquement tombée, nous avons décidé de repartir. Aujourd'hui encore le souvenir de cette étrange pièce me hante. En même temps, depuis la disparition de Tiphaine,

des endroits comme ceux-là nous en avons vu des dizaines… Nikko et ses environs regorgent de maisons abandonnées.

C’est exactement ce type de recherches qui nous sapent le moral et accentuent nos angoisses, car nous ne pouvons pas véritablement mener des fouilles. Il faudrait faire venir des chiens, mais comment soumettre ces pistes de médiums à la police ? Déjà qu’ils n’enquêtent pas… C’est donc chaque fois sans certitudes qu’il faut quitter les lieux.

Avant la fin de l’année 2018, Cécile rencontre deux médiums. La première est russe, elle travaillerait pour le gouvernement de Vladimir Poutine en tant que membre d’un conseil extraordinaire, réunissant des personnes réputées pour leurs dons et consultées en marge de certaines décisions politiques majeures. Une pratique qui serait répandue dans de nombreux pays. François Mitterrand lui-même aurait eu pour habitude de consulter une astrologue. Le second est français, un des plus célèbres de la « profession », Henry Vignaud. Avant de rentrer dans les détails, je peux dire que ces deux voyants sont d’accord sur une chose : des personnes malveillantes sont impliquées dans la disparition de Tiphaine. Dans la version « russe », plusieurs hommes sont mis en cause. Ils ont été les acteurs d’un accident à bord d’un bateau, conduisant Tiphaine à faire une chute, et ils ont délibérément choisi de ne pas la secourir et sont convenus de ne rien dire. Où, qui, comment et quand ? C’est encore et toujours la même problématique avec les voyants : comment réussir à extraire des informations utiles à nos recherches ? Et à force, j’ai l’impression qu’ils commencent tous par les même mots : « Je vois de l’eau autour de Tiphaine, avec des cascades et des forêts » (ce qui fait toute la caractéristique de Nikko) et ils ne se comptent pas sur les doigts de la main ceux qui terminent en disant voir un bâtiment orange (très probablement le Turtle Inn). La voyante russe nous conseille de chercher les lieux de navigation, mais excepté le lac Chuzenji, il n’existe pas à Nikko de zones propices à faire du bateau (rivières très peu profondes et très rocheuses).

Cécile a essayé de lui demander d'aller plus loin, mais suite à une inondation chez elle qui la fera céder à la panique, la médium déclarera ne plus vouloir continuer, car c'est « trop lourd à porter ».

La rencontre avec Henry Vignaud a lieu dans son appartement parisien. Cécile s'est occupée de prendre rendez-vous avec lui, ses créneaux de disponibilité sont rares, elle paie la séance à l'avance, 150 euros. Nous arrivons ensemble devant son immeuble, il répond lui-même à l'Interphone. Il nous attend sur le palier. Nos premiers échanges débutent mal lorsqu'il demande « Pour quel défunt venez-vous ? », je réponds du tac au tac : « On ne peut pas dire qu'il s'agisse d'une personne défunte. » Déstabilisé et agacé, il nous répond les sourcils froncés : « Je travaille seulement avec les personnes défuntes. » Je réplique : « C'est pour ma sœur disparue au Japon. » Cécile se tourne vers moi catastrophée : « Non, il ne faut rien lui dire pour ne pas l'influencer dans ses visions. » Henry Vignaud enchaîne : « Je ne fais pas les personnes disparues, il existe des spécialistes. » Aïe. J'ai parlé trop vite, j'aurais dû laisser à Cécile le soin de lui répondre, cela aurait évité tout ce quiproquo, surtout que c'est elle qui avait tout organisé. Malgré les malentendus, il propose finalement de maintenir la séance tout en prévenant que Tiphaine n'étant pas défunte, il n'est pas sûr de pouvoir parvenir à quoi que ce soit. C'est dommage, car dans la confusion du début de nos échanges, Cécile, qui avait prévu d'enregistrer la séance, n'a pas osé le lui demander.

Henry Vignaud s'assoit à son bureau, nous lui faisons face. Pour commencer son travail de voyance, il a besoin d'avoir une photo de Tiphaine plaquée sur son front. Dans un premier temps, il ne ressent rien, ce qui me réjouit et puis… Il commence à voir des images de la vie de Tiphaine défiler. Ses flashs signifient que Tiphaine « n'est plus de notre monde », selon l'expression employée par les médiums. Il voit chez Tiphaine une grande sensibilité et il la décrit comme une personne réservée et discrète ayant une personnalité atypique avec un monde intérieur très

riche. Il évoque un traumatisme subi durant son jeune âge, ce qui m'interpelle, mais ses explications ne sont pas assez précises pour que je sache de quoi il s'agit. Ses visions se rapprochent du Japon, il voit de l'eau, un pays lointain avec des montagnes et une végétation luxuriante, mais il insiste en disant de l'eau, beaucoup d'eau, il voit un bâtiment orange. À l'endroit de cette bâtisse orange, il voit Tiphaine entourée de deux personnes, il les voit enveloppées d'une aura noire, qui signifie que Tiphaine fait face à des personnes malveillantes, « ces personnes pourraient être ses agresseurs », nous dit-il. Il poursuit : « Il semble qu'elle soit attaquée et violentée dans cette bâtisse orange. » Au fur et à mesure, il se crispe et son souffle trahit la souffrance des choses qu'il voit : « C'est terrible », ajoute-t-il avant de conclure que Tiphaine n'est plus là. Puis cela s'arrête. Et quand je lui demande si elle est heureuse maintenant, il me répond : « Je la vois danser dans le ciel. »

Je ne peux pas m'empêcher de chercher à en savoir plus. Tout cela a-t-il eu lieu dans cette bâtisse orange ? « Oui, tout s'est passé à cet endroit. » Garder la tête froide. Le constat a toujours été évident, que ce soit pour Emmanuelle Bernard, la PJ ou la juge, l'enquête doit partir de l'hôtel, une enquête soigneuse, minutieuse doit avoir lieu, en commençant par interroger les principaux témoins et toutes les personnes présentes à l'hôtel. Et là toutes nos interrogations autour de l'hôtel me reviennent en pleine face. Henry Vignaud confirme nos inquiétudes sur la piste criminelle, mais il ne donne aucun indice probant qui nous permettrait de la retrouver.

Quand on n'a rien, on n'a rien… Un an après la disparition de Tiphaine, en août 2019, au moment de la marche organisée pour elle à Nikko, je me décide à entrer en contact avec une voyante locale, boulangère, qui nous avait approchés dès les premiers jours de la disparition de Tiphaine par le biais d'Anne, notre soutien nippo-américain. Anne l'appelle, mais elle refuse de nous rencontrer. Elle pense savoir ce qui est arrivé à ma sœur, elle dispose « d'indices suffisamment explicites », mais préfère désigner l'une

de ses amies pour nous montrer l'itinéraire que Tiphaine a suivi un an plus tôt selon elle. Rendez-vous est pris avec cette amie qui vient nous chercher ma mère et moi le lendemain matin, à 7 h 30, à notre hôtel. L'amie de la voyante – que j'appellerai Tamika – nous mène immédiatement à l'abysse de Kanmangafuchi. Nous la suivons en silence, Tamika nous dit seulement, grâce à son traducteur de téléphone : « Suivez-moi, je me mets dans les pas de Tiphaine. » Toujours silencieux, nous passons devant l'alignement de bouddhas, puis remontons vers le sentier qui mène au mont Nakimushi. Après une heure de marche et d'allers-retours incessants au pied du mont, elle hésite. Elle finit par appeler la voyante, car elle n'a pas assez d'indications pour continuer. Tiphaine aurait perdu son chemin par ici avant de chuter. Nous en restons là avec Tamika. Plus tard, je rappelle Anne, j'insiste pour rencontrer cette voyante. Elle ne peut pas nous laisser sur cet inachevé. Elle cède et nous donne une adresse où la rejoindre dans le centre de Nikko l'après-midi même. Nous avons eu du mal à repérer sa maison, car elle est nichée entre deux commerces, le sien est un bric-à-brac. Nous connaissons enfin son prénom, elle s'appelle Mika, c'est un clin d'œil qui m'amuse, car l'un des artistes préférés de Tiphaine est Mika.

La discussion est un peu laborieuse, elle se déroule à coup de *Google translate* sur nos téléphones. Mais nous réussissons à nous dire l'essentiel, cette femme me paraît sincère et son regard est bienveillant. Voici concrètement ce qu'elle avance : « Je la vois marcher loin, très loin vers l'ouest de Nikko, puis je la vois faire tomber un objet, en essayant de le rattraper, elle chute dans un fossé aux parois en béton avec des motifs triangulaires. Dans le fond de ce fossé, il y a des plantes avec des feuilles assez larges, je la vois regarder le ciel. » Évidemment, c'est beaucoup pour notre mère qui fond en larmes, je craque à mon tour, car depuis le début nous redoutons tous une chose : que Tiphaine soit tombée quelque part et qu'elle ait attendu des jours et des jours que quelqu'un vienne la secourir. Sans que la police réponde à notre supplique d'envoyer des chiens ou

d’organiser une battue pour éviter cette agonie. Anne me communique un site Internet à la cartographie assez détaillée sur la présence de bâtis en béton dans la forêt, mais je ne trouve aucun fossé ou mur de soutènement dans les environs. Finalement, ce sont les recherches avec les chiens de la Japan Rescue Dog qui ont permis de mettre un terme à cette supposition.

*

Je partage avec vous une dernière expérience médiumnique. Des dizaines de personnes nous ont soufflé un même nom. Ainsi Dominique, une femme cordiale qui m’a écrit sur Messenger : *Pourquoi ne pas faire appel à Geneviève Delpech ?*

Sceptique comme toujours avant de me lancer dans une énième piste de médium – chaque fois, cela demande une énergie considérable –, je commence par demander à cette dame si elle a son adresse mail pour que je puisse la solliciter. Elle ne l’a pas, mais elle m’indique que Mme Delpech sera présente au prochain Salon du livre de Paris. N’ayant pas l’intention d’aller à ce salon et étant en pleine période d’examens, j’abandonne l’idée. Quelques mois plus tard, Dominique me récrit pour me dire qu’elle a réussi à obtenir son mail. Je la remercie et me décide à contacter Geneviève Delpech.

La veuve de Michel Delpech a révélé ses pouvoirs de voyance dans un livre, *Le Don d’ailleurs. Autobiographie d’une médium*[1] et elle a confié publiquement avoir vu où était tombée l’actrice Pauline Lafont dans les Cévennes, regrettant de ne pas avoir été écoutée[2]. Elle a aussi accompagné bénévolement la famille d’Arthur Angé au Bangladesh, le jeune Français originaire de l’Hérault disparu à la frontière avec la Birmanie en janvier 2017. Sa mère a expliqué à la presse que, « aussi cartésiens que l’on soit », son intervention « a donné une piste ». En réponse à mon message, Geneviève Delpech me dit qu’elle accepte de nous venir en aide et me communique son numéro de téléphone. Elle me pose aussi cette question :

« Votre sœur avait-elle une recherche spirituelle ? Je sens son énergie. Je pense qu'elle est vivante. »

Nous échangeons principalement par messages audio sur WhatsApp, elle me dit assez vite ressentir l'énergie de Tiphaine, ce qui nous donne de l'espérance. Elle m'explique de quelle manière elle entre en contact avec les gens, cela se produit sous forme de vision ou plutôt de « rêve éveillé », tôt le matin. Mais, au départ, elle procède de la même façon qu'Henry Vignaud, en se concentrant sur une photo de Tiphaine pour essayer d'entrer en contact avec elle. À ce moment-là Geneviève est prise d'un mal violent à la tête, côté droit : est-ce lié à l'épilepsie de notre sœur ? Avec prudence Geneviève nous dit qu'il est possible qu'il y ait un lien, mais sans pouvoir l'affirmer, elle ne « détient pas la vérité absolue ». Geneviève a donc cette violente douleur à la tête et voit Tiphaine « tomber ».

La discussion qui s'installe entre nous semble rapidement d'une grande sincérité. J'ai vraiment l'espoir qu'elle puisse nous aider. Raison pour laquelle, dès le début, dans l'idée de gagner du temps, j'ai immédiatement communiqué par mail à Geneviève le maximum d'informations sur Tiphaine (sa personnalité, son épilepsie) ou sur son voyage, ses dernières traces, pour qu'elle puisse se concentrer sur l'essentiel. Je ne doute pas un instant de sa bienveillance et de sa générosité, mais certaines personnes de mon entourage m'ont dit que c'était une erreur d'avoir livré aussi vite autant d'informations. Cela m'a profondément agacé, car je n'étais pas dans une logique de tester ses compétences de médium, plutôt en attente de résultats concrets, sans avoir à entreprendre une nouvelle fois des démarches interminables pour rien.

Geneviève continue son travail de voyance et des indices se dessinent. Elle voit ma sœur suivant un chemin bordant des cascades et un nom lui apparaît, celui de « Kegon ». Puis elle voit « une sorte de téléphérique ». Je lui explique qu'effectivement il existe un site à Nikko nommé les « Kegon Falls ». Il existe bien un téléphérique permettant de transporter les visiteurs

jusqu’à une plateforme en hauteur pour contempler les Kegon Falls à plus de 100 m d’altitude, avec en fond un panorama du lac Chuzenji. Aucune recherche n’a été menée dans cette zone. Dès la première réunion, la police de Nikko avait affirmé à l’ambassadeur et à notre famille que les caméras de surveillance des bus de la ville et des taxis avaient toutes été vérifiées, Tiphaine n’aurait pas pu se rendre aux chutes de Kegon sans échapper à leur vigilance, ou alors c’était forcément à bord d’un véhicule privé.

Cette histoire de téléphérique m’intrigue.

Quinze jours plus tard Geneviève a une apparition de Tiphaine communiquant en langue des signes. Elle me demande si ma sœur parle cette langue. Je peux lui répondre qu’en effet elle s’est initiée à cette langue et je lui demande pourquoi elle a choisi cette approche pour s’adresser à elle. « En général, quand quelqu’un veut se faire reconnaître ils font des choses comme ça pour que les proches, la famille, puissent les reconnaître. » Tiphaine souhaite donc, selon Geneviève, rentrer en contact avec nous. Elle a vu Tiphaine une autre fois, longuement, en rêve éveillé : « Elle va très bien, mais elle n’est plus sur Terre, mais elle va merveilleusement bien, elle est dans la lumière, elle ne souffre plus, elle parle et comprend toutes les langues, elle vous demande de ne plus souffrir et de ne plus la chercher, elle dit que vous vous mettez en danger en y allant, il faut que vous repreniez vos vies, elle demande que vous acceptiez. » Avant d’ajouter : « Elle me dit d’embrasser très fort Anne (notre mère), c’est incroyable, elle aime profondément sa famille. C’est merveilleux que vous ayez de ses nouvelles. Vous n’imaginez pas à quel point ils sont près de nous et présents. » Quelques jours s’écoulent, Tiphaine lui apparaît une troisième fois. Nouvel enregistrement audio de Geneviève pour me transmettre le message émis par Tiphaine :

« Découvrez l’étincelle en vous et laissez-la pétiller, vivez, riez, apprenez, ouvrez les oreilles, les yeux, le cœur, quittez votre mental et faites confiance à votre intuition. » Geneviève poursuit : « La forêt s’est refermée sur elle, vous ne trouverez qu’un silence de mort, alors je suis vivante. C’est votre peur qui vous mène dans cet endroit, la forêt est

magique mais son atmosphère vous étreindra, il est lourd de venir là-bas, dans cette forêt avec comme un l'objectif d'en finir, mais vous n'en finirez pas. Que se serait-il passé si je n'étais pas partie en voyage ? Il ne faut pas chercher à comprendre, c'est mon chemin, c'était mon chemin à travers l'obscurité de la forêt mais la vérité est vivante, je suis vivante. »

Lorsque je demande si Tiphaine a pu subir des actes malveillants, elle me répond qu'elle ne pense pas, mais que finalement ce n'est pas l'essentiel maintenant, le plus important, c'est qu'elle soit heureuse là où elle est.

Toujours un matin, je reçois un message de Geneviève me décrivant Tiphaine qui ne lui parle pas, elle joue du piano, entourée de papillons et elle porte une robe fleurie avec une cape bleue dans ce qui semble être notre salon. Geneviève me dit : « Je pense qu'elle est venue nous dire au revoir, j'ai une certaine habitude des adieux et comme elle ne m'a rien dit, c'est fort probable. »

Quelques semaines plus tard, c'est avec beaucoup d'émotion que ma mère et moi l'accueillons à Poitiers. Nous l'attendons sur le quai de la gare et nous finissons par l'apercevoir à la descente du train. D'emblée, nous remarquons qu'il se dégage de Geneviève une aura très intense et particulière, vous vous sentez comme enveloppé d'une énergie protectrice quand elle vous prend dans ses bras. Nous déjeunons ensemble, puis passons l'après-midi à discuter à propos de Tiphaine. Elle reconnaît le piano qui apparaît dans son rêve et qui se trouve dans le salon de notre mère, elle reconnaît également la robe que Tiphaine portait en regardant dans sa penderie.

Faudrait-il renoncer à retrouver Tiphaine comme l'a suggéré Geneviève en empruntant la voix de ma sœur ? « Elle est heureuse là où elle est maintenant. » Peut-être est-ce un manque de foi de ma part d'accepter que Tiphaine soit au paradis ou ailleurs. Mais je ne parviens pas à m'y résoudre, je souhaite à tout prix connaître la vérité. Sensible à notre cause, Geneviève nous propose même de venir au Japon si nécessaire pour nous aider[3].

J’aimerais pouvoir retourner à Nikko rapidement pour fouiller les alentours des chutes, mais c’est bientôt l’hiver et la neige est déjà présente en ce mois de décembre 2019…

1. Geneviève Delpech, *Le Don d’ailleurs. Autobiographie d’une médium*, Pygmalion, Paris, 2015.

2. Geneviève Delpech a fait une déclaration à ce sujet, voir *France Dimanche*, juillet 2020 : « Je pense avoir vécu l’agonie de Pauline jusque dans ma chair. Mais si vous saviez comme je regrette d’avoir cédé face au scepticisme et de n’avoir pas plus insisté… Je suis convaincue qu’on aurait pu la sauver ! »

3. Geneviève a consacré un chapitre de son livre à Tiphaine. Cela a engendré de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux, alimentant les discussions de comptoir.

31

Soutiens à toute épreuve, épreuves insoutenables

En 2022, Tiphaine aura disparu depuis quatre ans. Ce qui nous a permis de tenir le coup moralement, mais aussi financièrement, c'est l'aide de personnes formidables. En France ou au Japon, certains sont même allés jusqu'à organiser des événements fédérateurs de leur propre initiative. Dans la vie, vous rencontrez des gens qui sont prêts à tout donner pour vous aider, c'est le cas, par exemple, avec la naissance d'un groupe de soutien à Tokyo fin décembre 2019. L'une de ses membres, Lydie Boullet Cartier, organise le 18 février 2019, dans son appartement, un premier vide-greniers avec Emma Peyran-Lanfranchi, Adriana Archambault et d'autres volontaires. Une grande réussite, beaucoup de gens y participent, preuve que Japonais comme Français se sentent vraiment concernés par la disparition de Tiphaine. En notre absence, en mars 2019, au cours de ses études à Nikko avec le Rotary Club local, une jeune fille nommée Ellyn a organisé avec ses camarades japonais une distribution d'avis de disparition aux côtés de la police, devant les deux gares de Nikko. Son message aux médias est pertinent et explicite : « Une collaboration policière entre la France et le Japon doit voir le jour pour permettre de retrouver Tiphaine. » Milla, cheffe d'entreprise à Tokyo, nous a aussi épaulés constamment,

notamment en nous mettant en relation avec les « youtubeuses du crime », la Québécoise Victoria Charlton et la Française Sonya Lwu. Adriana, Alix, Karine, Emmanuelle, Marie, Christelle, Floriane, Lilo, Marion, Lydie et Luna ont couru le triathlon le 29 septembre 2019 à Yokohama. Elles ont fait floquer le visage de Tiphaine sur leurs maillots, combatives dans l'effort à l'image de la quête pour Tiphaine. Le 7 février 2020, l'Oles Japon, à l'initiative de Malik Roumane, a décidé d'apporter son aide à Tiphaine aux côtés d'autres « ressortissants français en situation de détresse sur le territoire japonais » en reversant une partie des fonds collectés lors du traditionnel Cassoulet de la Solidarité au restaurant d'André Pachon. Toujours inarrêtable, Lydie a organisé une seconde vente de vêtements le 20 février 2020 avec l'aide précieuse d'Emma et d'Adriana, un « travail de fous », pour citer Patrick Hochster. Les recettes de cet événement ont été spectaculaires et nous ont permis d'envisager le recrutement d'un grand cabinet pour nous représenter devant la juge française. Une semaine après, son amie Nadia a organisé au lycée de Yokohama une *bakery sale* (une vente de gâteaux faits maison). Sublime, chanteuse française au Japon, présente à nos côtés depuis le début, avait programmé un concert[1] à Tokyo au mois d'avril 2020 avec le pianiste Kota Sayama, mais malheureusement le coronavirus l'a obligée à le reporter… Nous gardons espoir que ce concert puisse avoir lieu un jour, idéalement quand nous pourrons retourner au Japon, Covid-19 ou pas, les Français du Japon n'ont pas faibli. Pour l'Épiphanie, la fête de Tiphaine, le 3 janvier 2021, le pâtissier Frédéric Madeleine a créé « la galette Tiphaine » et partagé sa recette en ligne. Dans la foulée, Sublime a organisé une Nuit de la lecture sur Internet pour ma sœur, à laquelle une cinquantaine de lecteurs ont participé. À la tête de l'agence Events and Art Tokyo, Emma Peyran-Lanfranchi a créé un événement digital sur mesure pour Tiphaine. Intervention de l'ambassadeur, lectures de jeunes étudiants français au Japon, performance de la grande artiste calligraphe Yukako Matsui, mais aussi levée de fonds via une loterie

en ligne pour gagner une œuvre photographique de Philippe Marinig[2]. Nadia a embrayé avec un *pop-up store* chez elle, une vente réunissant une sélection d'artisans de grande qualité dont un pourcentage est revenu au profit de l'association. Enfin, notre soutien et ami Michel Temman, journaliste installé en Chine, a reversé le fruit de l'écriture d'un article pour *L'Express* sur Tiphaine à notre association.

C'est aussi de Tokyo que le capitaine du Quinze de France Guilhem Guirado a adressé un message de soutien lors de la Coupe du monde de rugby en octobre 2019. Il a enregistré une vidéo, le cœur sur la main, à la demande du journaliste rugby de Canal+, Nicolas Dupin de Beyssat, qui avait gentiment accepté de lui passer notre message. Un an plus tard, un autre sportif était prêt à avoir un mot pour Tiphaine sur Twitter. Le joueur de football japonais en contrat à l'OM, Hiroki Sakai. Il s'est finalement ravisé, craignant l'implication des yakuzas dans la disparition de Tiphaine, comme nous l'a expliqué le journaliste de *La Provence* Fabrice Lamperti, qui lui avait généreusement fait parvenir notre courrier. Son attention était là en tout cas et nous lui en sommes reconnaissants.

Le soutien obtenu du Japon a été pour nous primordial, et en particulier la mobilisation locale, à Nikko et Utsunomiya, sans laquelle aucune investigation n'aurait été possible (avec Kazu et sa sœur Noriko, Sei et son mari Ken, sans oublier Miraï).

Les Français ne sont pas en reste, les initiatives solidaires se sont aussi multipliées à Poitiers et sur les réseaux sociaux grâce à l'impulsion de différentes personnes. En novembre 2018, plusieurs centaines de personnes ont fait le déplacement jusqu'à Poitiers. Famille, amis, anonymes, certains sont venus de loin, de Paris et d'ailleurs, pour marcher à travers la ville, derrière une banderole déployée pour Tiphaine, un macaron vert cousu main par des soutiens en signe d'espoir accroché au manteau, ou une fleur de papier fabriquée à la main par la mère et la tante d'un ami, Florent. Un rassemblement qui nous a permis de voir que nous n'étions pas seuls et

d’envoyer un message fort aux autorités françaises et japonaises : le combat pour Tiphaine dépasse le cercle privé. Ce combat est révélateur des difficultés que peut rencontrer une famille en cas de disparition à l’étranger. En parallèle, la pétition lancée pour demander « l’envoi de policiers français au Japon » a recueilli près de 7 000 signatures. À partir de février 2019, Sandrine a eu l’idée de mobiliser les artistes en ligne, au nom de sa chère amie Tiphaine. Sous le hashtag #DrawingForTiti, elle a invité peintres et dessinateurs volontaires à réaliser son portrait, chacun dans leur style, pour faire parler de cette touriste disparue au Japon au-delà des frontières. Toutes les réalisations ont été publiées sur le compte Instagram dédié à Tiphaine, @tiphaine_veron, et régulièrement nous en recevons de nouvelles.

En tête de file, des soutiens poitevins : Shéhérazade. Ancienne cadre dans la mode, elle est le bras et le cerveau de toutes les ventes solidaires organisées au profit de l’association Unis pour Tiphaine, à commencer par le vide-greniers du 22 septembre 2019 des Trois-Quartiers, à proximité de l’appartement que Tiphaine louait. Des dizaines et des dizaines de personnes nous ont donné vaisselle, meubles, vêtements, livres pour enfants, tableaux, guitare, pièces de collection… Vincent, Mathilde, Chantal, Marie-Pierre, Adeline, Valérie, Yves, Marc, Céline… pour que nous puissions les vendre au bénéfice de l’enquête. Ghislaine, Philippe, Angélique et Noémie – qui a créé des bracelets exprès pour l’occasion – ont tenu le stand avec ma mère et Sibylle, tandis que les voisines Sylvie et Nathalie sont passées nous encourager. Après nous avoir coachés et épaulés, Shéhérazade nous a financés durant plus d’un mois un emplacement dans un dépôt-vente local pour continuer à récolter de l’argent sur les objets restés invendus.

Comment ne pas évoquer et remercier tous ceux qui ont généreusement participé aux cagnottes en ligne, ou adhéré à l’association, pour financer nos recherches ? Le nerf de la guerre est bien évidemment l’argent, et les

dons collectés sont inestimables. Nelly, Amicie, Laurent, Élisabeth, Christian, Hubert, Mathilde, Michel, Soizic, Marc, Marie, Ghislaine, Philippe, Alix, Yvan, Anne… Des centaines de personnes ont participé depuis le début, la plupart inconnues. Mon club de tennis, par sa présidente Cécile Martel, s'est mobilisé, des entreprises locales également (Paquet Immobilier, la MAAF, le Crédit Mutuel…) Grâce à la générosité de tous, nous avons pu démonter une à une les affirmations sans fondement de la police japonaise et éliminer ainsi la piste de l'accident, que ce soit une chute dans la rivière ou dans la forêt.

Les témoignages d'amitié et d'amour à l'intention de Tiphaine, révélateurs de sa personnalité, ont aussi énormément contribué à fédérer autour d'elle. Ils ont été diffusés sous forme de textes publiés sur Facebook ou dans des vidéos, diffusées notamment lors des deux ans de sa disparition, le 29 juillet 2019. Nous avons invité son entourage à s'adresser directement à elle pour lui dire de « tenir le choc » en attendant notre arrivée, dans le cas où elle serait séquestrée.

Voici quelques extraits de ces témoignages.

Ses collègues de l'école primaire d'Alphonse Daudet à Poitiers :

Sylvie : *Je t'envoie la lumière du ciel et celle de la mer. Surtout Tiphaine garde ta force, aussi grande que celle de ton cœur que je connais si généreux. Sache que partout où je suis, le ciel me relie à toi.*

Marie : *Je pense fort à toi et tu es sur mon écran d'ordinateur quand je l'ouvre. On est tous d'accord, on ne lâchera rien.*

L'un de ses élèves, Yacine, un petit garçon que Tiphaine a accompagné à l'école :

Bonjour Tiphaine, j'ai vite envie de te revoir, je t'aime beaucoup, on ne t'oublie pas.

Ses amis :

Xavier : *Tiphaine je fais cette vidéo pour lutter contre l'oubli, l'oubli qui pourrait entourer ta disparition triste et injuste…*

Chloé : *Où que tu sois, on te retrouvera…*

Faty : *Tu me manques, ta présence, tes SMS… je garde espoir de te retrouver un jour, tu es une amie, mais aussi une sœur, une confidente.*

Sandra : *Elle est triste la place de la Liberté de Poitiers où on allait faire nos soirées et puis les rochers entourés d'eaux où on jouait* La Leçon de piano*, les marches du palais de justice où on s'est fait nos confidences… Tu sais qu'elle te sera rendue, la justice, c'est pour cela qu'elle existe, elle a le devoir de te retrouver.*

Ou encore Sandrine : *Tout simplement j'aimerais comprendre pourquoi elle n'est pas là avec nous, pourquoi cela fait deux ans que l'enquête ne donne rien.*

Les amis japonais :

Miraï : *Tiphaine, je te connais depuis deux ans sans jamais t'avoir rencontrée et j'éprouve beaucoup de tendresse et d'amour pour toi. Il paraît que nous avons beaucoup de points communs, toi, tu es française et tu es amoureuse de mon pays le Japon et moi je suis japonaise et je suis amoureuse de ton pays, la France.*

César : *Jamais nous ne t'oublierons.*

Mai : *Nous avons tous hâte de te retrouver.*

Tetsuya : *Je vais continuer à te chercher.*

Kazu : *Nous attendrons toujours ton retour.*

Nos soutiens français au Japon :

Lydie : *Chère Tiphaine, tu ne le sais peut-être pas, mais tu as beaucoup d'amis maintenant, notamment au Japon, nous sommes nombreux à vouloir entreprendre et accompagner ta famille dans les recherches. Reviens-nous vite, c'est tout ce qu'on souhaite.*

Sublime : *Beaucoup de gens te soutiennent et il existe une association pour te venir en aide et je souhaite de tout mon cœur que l'on te retrouve.*

Frédéric : *Nous sommes toujours là, près de toi.*

Milla : *Je pense très fort à toi, ainsi que toute la communauté française expatriée au Japon.*

Emma : *On te retrouvera, et au Japon on y croit tous.*

Adriana : *On continue à se mobiliser, on ne lâchera pas.*

L'équipe de Mountain Medic Events :

Emma : *J'ai eu plaisir de rencontrer Sibylle et Damien et de les accompagner au Japon et voir tout l'amour qu'ils te portent.*

Aurore : *Tu ne me connais pas, mais l'année dernière je suis venue au Japon à ta recherche, en vain, mais j'ai senti que tu n'étais vraiment pas loin, garde espoir on va te retrouver.*

Remi : *À n'importe quel moment nous sommes prêts à sauter dans un avion pour venir au Japon.*

Notre famille (cousines, cousins, oncles et tantes) :

Loyola : *Je pense fort à toi, je n'ai toujours pas eu l'occasion de te présenter mon petit garçon.*

Sophie : *Cela fait deux ans et tu me manques toujours autant, j'ai envie de te prendre dans mes bras et de te serrer très fort.*

Soizic : *Deux ans, c'est déjà beaucoup trop long, tu nous manques, ton sourire, ton humour et tes jeux avec les enfants.*

Laurent et Hélène : *Coucou Tiphaine, on pense bien à toi et on ne baisse pas les bras.*

Angélique : *Je parle aux enfants de nos souvenirs que j'ai ici avec toi à l'île d'Oléron, quand on fêtait chaque année ton anniversaire.*

Théophile : *Ça fait deux ans que nous n'avons pas de tes nouvelles, mais ça fait deux ans que nous nous battons et cela fait deux ans que tu nous manques plus que tout.*

Alix : *À chaque instant nous voulons croire que tu peux nous entendre Titi, écoute tous ces mots d'espoir, ils sont le refus de l'oubli. Je t'aime ma Titi, tu nous manques.*

Et enfin, Anne, notre mère : *Ma Titi, depuis que tu as disparu, notre vie est une souffrance, c'est épouvantable de ne pas savoir où tu es, si tu es séquestrée, si tu souffres, cette vidéo c'est pour te dire de garder courage,*

on ne t'abandonne pas. On viendra te chercher, on cherchera tout le reste de notre vie s'il le faut, mais jamais on ne t'abandonnera ma Titi chérie[3].

La maire de Poitiers et le député de la Vienne ont aussi participé à cette collection de vidéos.

Sacha Houlié, député LREM : *Chère Tiphaine, deux ans ! Deux ans ont passé depuis ta disparition au Japon. Nous voulons savoir ce qu'il s'est passé. Ici, à Poitiers, chez toi, avec ta famille, tes proches, tes amis, nous nous sommes donné les moyens de savoir, nous ne négligeons ni les pistes ni les recherches pour savoir ce qu'il t'est arrivé. Nous ne lâcherons rien, nous te retrouverons.*

Comme le dira notre nouvel avocat Antoine Vey dans l'émission *L'Heure du crime* en janvier 2019 : « On dit toujours du mal des politiques, mais dans notre cas ils nous ont montré leur soutien. » Depuis le début, c'est important pour nous de ne pas « politiser » notre combat. Nous faisons en sorte de dépasser les clivages entre partis et de ne pas afficher nos idées politiques. On ne peut pas vraiment dire que l'on soit une famille engagée politiquement dans le sens où nous ne sommes pas encartés, mais nous avons le sens du devoir citoyen, nous votons à chaque élection. Notre grand-mère maternelle, après avoir élevé onze enfants, a été maire d'un petit village dans la Vienne, Liglet, pendant douze ans. À ce propos nous avons été très émus de découvrir que son ancienne mairie avait versé une subvention à titre exceptionnel pour notre association. Pour l'anecdote, Tiphaine ne rate jamais une élection même si pour elle c'était chaque fois un véritable challenge, car elle répétait sans cesse : « Je n'y connais rien en politique. » Elle prenait encore plus au sérieux son vote comme s'il était décisif. Son angoisse de se tromper était palpable, elle notait les plus et les moins de chaque liste avant de se décider et elle était allée jusqu'à acheter *La Politique pour les nuls* pour le scrutin de 2017. Comme dans la plupart

des familles, difficile d'éviter quelques frictions lorsque nous avons des débats politiques, mais globalement nos positions ne sont pas radicales. Alors le soutien de nos élus locaux a toujours été appréciable et malgré le changement de bord politique de l'équipe municipale devenue verte – après avoir été de longue date socialiste – aux dernières élections (la moindre perte de repère est déstabilisante pour nous, il faut recréer des liens, convaincre que notre cause est légitime), j'ai pris la victoire de Léonore Moncond'huy comme un signe positif, intervenant le jour de mon anniversaire. Peu de temps après l'élection de la jeune maire EELV (à trente ans, elle a détrôné le maire sortant Alain Claeys qui briguait son troisième mandat et participé à la petite « déferlante verte » de 2020), j'ai donc décidé de lui écrire rapidement pour lui proposer de participer aux vidéos pour Tiphaine. Tout aussi rapidement, j'ai reçu une réponse positive de sa directrice de cabinet, Aurélie Brossard. Je suis convié le lendemain à la première heure à la mairie de Poitiers. Je connais bien l'hôtel de ville, un bâtiment datant de la fin du XVIII^{e} siècle, avec son escalier d'honneur majestueux scindé en deux en son centre, très blanc, dressé face à vous à peine la porte d'entrée franchie. La cheffe de cabinet vient à ma rencontre chaleureusement et m'invite à la suivre. Présentations à Léonore Moncond'huy. La nouvelle maire se lève spontanément pour me saluer et elle m'invite à m'asseoir, elle va me consacrer une heure. Son bureau est tout simplement immense avec une hauteur de plafond impressionnante. En la regardant assise face à moi je suis d'abord surpris de voir cette jeune femme presque perdue dans l'immensité de la pièce. Un imposant bureau nous sépare et sa posture pourrait presque me faire penser qu'elle n'est pas forcément très à l'aise. Léonore Moncond'huy m'invite à lui faire un récapitulatif de notre combat depuis la disparition de Tiphaine. C'est avec beaucoup d'attention qu'elle m'écoute lui expliquer toutes les épreuves que nous avons traversées, le choc culturel, puis les difficultés rencontrées avec les policiers japonais qui n'ont jamais mené d'enquête criminelle. Je lui

montre également sur des cartes les endroits que nous avons explorés ainsi que des photos de Nikko afin qu'elle comprenne le mieux possible le contexte de cette ville montagneuse. Je crois déceler chez Léonore Moncond'huy une véritable simplicité, elle ne cherche pas à se mettre en avant, elle écoute, puis pose des questions en ayant la délicatesse de ne pas me heurter. À la fin de notre entretien, elle accepte d'enregistrer au pied levé le message pour Tiphaine :

Je suis Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers. J'ai reçu aujourd'hui Damien Véron, le frère de Tiphaine qui a disparu au Japon il y a deux ans et m'a témoigné de la combativité de la famille dans les recherches qui continuent et je souhaite leur apporter tout mon soutien. Tiphaine, j'espère que vous aurez l'occasion de retrouver très bientôt votre famille et je vous envoie toute ma persévérance, la mobilisation continue.

Avant de quitter son bureau, elle me dit de ne pas hésiter à la solliciter si nous avons besoin d'aide pour faire avancer les choses dans la mobilisation des acteurs. Ce qu'elle fera sans hésiter quelques semaines plus tard en adressant une lettre à l'Élysée pour signifier à notre président qu'il est important d'inciter le Japon à agir.

*

Lors de l'été des deux ans de la disparition de Tiphaine, un autre événement a boosté la mobilisation des médias. Sibylle a rencontré Élie Semoun quelques mois plus tôt dans le cadre de son travail. Il lui dit être au courant de la disparition de Tiphaine et de ne pas hésiter à le contacter si besoin. C'est finalement au bout de deux ans d'une enquête stagnante que Sibylle a fini par oser lui demander de faire un message pour Tiphaine. Élie Semonn a tenu parole en publiant une story dédiée à notre sœur sur son compte Instagram :

Bonjour, cette vidéo, c'est un peu une bouteille à la mer, mais on ne sait jamais, les réseaux sociaux, ça sert aussi à ça. Il y a deux ans Tiphaine a

disparu, elle était au Japon, dans une ville qui s'appelle Nikko, plus personne n'a de ses nouvelles et évidemment sa famille est désespérée, sa sœur, sa mère, ses parents, donc voilà si vous avez entendu parler d'elle, si vous avez un signe, si vous avez un message à laisser à sa sœur faites-lui signe. Voilà, on espère que ce message ne sera pas encore une fois une bouteille à la mer, merci.

*

Beaucoup d'inconnus se sont attachés à Tiphaine, compatissant à l'idée que quelqu'un ait pu lui faire du mal… Ou soit en train de lui faire du mal. Mais malgré l'engouement et le soutien de milliers de personnes, nous avons aussi dû faire face à des cas très difficiles, terriblement énergivores et parfois malveillants. Un corbeau, par exemple, nous a fait chanter par le biais de notre adresse mail, destinée aux appels à témoin :

missing.tiphaineveron@gmail.com

Sur le coup, Sibylle m'a épargné les détails de cette histoire, parce que j'étais pleinement concentré sur mes examens. Ma mère n'en apprendra l'existence que bien plus tard. Quelques extraits des mails qui nous ont été adressés suffisent à montrer à qui nous avons eu affaire…

22 mars 2019, 16:33 : *Bonjour, Nous venons vers vous pour vous apporter des informations précises permettant de retrouver Typhaine Veron portée disparue ici à Nikko au Japon. Franco-japonais, résidant au Japon dans la région de Nikko, nous avons pu avoir ces informations grâce au disque dur d'un appareil que des individus nous ont fait parvenir pour dépannage. Ces personnes pensaient avoir tout effacé, alors que le disque dur avait conservé ces informations capitales. À la suite de ceci, nous avons pris la peine d'effectuer des repérages pour être sûrs. À cet effet, nous pouvons dire ceci : Tiphaine est captive de criminels. Ils comptent la vendre*

à de riches personnes ailleurs dans un autre pays d'Asie pour lui prendre les organes vitaux au profit d'un fortuné très malade, etc. Nous pouvons vous donner l'adresse exacte à laquelle elle est retenue, l'identité des malfrats, le pays où ils comptent l'envoyer pour lui faire subir ces opérations illégales, le nom de la clinique, l'identité des acheteurs, etc. Vu le caractère urgent de tout ceci, nous vous demandons de nous faire parvenir l'adresse mail de Sibylle, la sœur de Tiphaine, et celui de Damien, son frère. Nous ne communiquerons ces informations importantes et urgentes qu'à ces 2 personnes. Merci Ahlosa Yang Thierry Nikko, Japon.

23 mars 2019, 18:05 : *Bonjour, Nous sommes vraiment tous touchés par cette affaire. Avant de continuer, nous avons des conditions à poser, Car Tiphaine est entre les mains de dangereux criminels, une Mafia organisée. Ils ont peut-être des policiers véreux à leur solde au niveau de la police, comme c'est malheureusement le cas dans bien des pays du monde. Par conséquent, nous sommes conscients du risque que nous prenons en parlant aujourd'hui. Nous avons donc besoin de prendre des précautions afin que l'anonymat soit assuré. Par ailleurs, nous devons pouvoir quitter cette région au plus tôt après avoir parlé, car d'une manière ou d'une autre ils sauront d'où vient l'information. Nous serons donc en danger de mort. Ceci dit, après avoir donné le pourquoi des conditions, voici nos conditions que vous devrez respecter :*

- *1 – Ne jamais dévoiler notre identité, même à la police lorsque vous irez leur fournir les informations.*
- *2- 1 500 euros au total pour assurer nos arrières et quitter la région, et surtout pour payer les guetteurs que nous avons sur place dans les environs pour observer les allers et venues. Cette somme est payable de la façon suivante en deux tranches. D'abord 500 euros versés avant de donner l'adresse, les noms des criminels, l'adresse du client, l'adresse et le pays de la clinique dans laquelle elle devait être convoyée pour que ces organes vitaux lui soient ôtés, etc. Enfin 1 000 euros que vous*

verserez, après que vous ayez transmis les informations à la police pour retrouver Tiphaine saine et sauve. Pour précision, Tiphaine peut encore être sauvée à condition que tout se passe avant le 31 mars 2019.

- **24 mars 2019, 11:38 :** *[…] si d'ici le 31 mars rien n'est fait, vous ne reverrez plus votre sœur, ou du moins plus vivante, et vous porterez la responsabilité morale de n'avoir pas fait ce qu'il fallait… D'ici là c'est votre sœur donc c'est vous qui voyez.*

25 mars 2019, 01:27 : *[…] Comment expliquer cet aveuglement de la police qui, malgré les affaires criminelles mystérieuses dans la région de Nikko et malgré l'absence de résultats, n'élargit pas son périmètre ? Refusant même l'aide extérieure ? […] Il existe bien une Mafia dans cette région qui agit couverte sûrement par des policiers véreux locaux. L'activité de celle-ci, c'est les enlèvements et le trafic d'organes humains.*

26 mars 2019, 17:59 : *Aujourd'hui, Avant 20 h du Japon, il y a des « touristes » chinois qui débarqueront au Japon. Parmi ceux-ci, il y a 2 médecins. En réalité, leur arrivée est en rapport avec Tiphaine. Ils viennent confirmer la compatibilité de Tiphaine avec les receveurs Saoudiens pour l'opération prévue le 1er avril en Chine clandestinement. Mais pour être francs avec vous, nos informations ne nous indiquent pas comment ils comptent s'y prendre pour faire sortir Tiphaine clandestinement du pays. Peut-être agiront-ils sur place ici s'il est impossible de la faire sortir du Japon en lui enlevant les organes sur place ? Nous n'en savons rien. Par contre le reste des informations nous donne le lieu de séquestration ici dans la région de Nikko, l'identité des bandits, le nom de la Yakuza impliquée, nom et adresse des clients en Arabie Saoudite, adresse de la clinique ou elle doit subir l'opération si celle ci devrait avoir lieu hors du lieu de séquestration. etc.*

27 mars 2019, 12:16 : *Après recherches sur comment avoir du bitcoin en France, nous avons trouvé par exemple la Maison du Bitcoin. 35 rue*

du Caire 75002 Paris./ tél : 01 53 00 92 60.

27 mars 2019, 14:31 : *De toutes les façons, à partir du 31 mars, nous ne pourrons plus vous aider. Mais ces personnes qui vous saturent le cerveau d'informations ont quoi pour sauver Tiphaine ? Rien. Que des discours, des commentaires ! Certains comme les avocats ne se privent pas pourtant de toucher leurs honoraires ! À penser que la souffrance de la pauvre Tiphaine Veron les arrange bien tant que ça dure ! Alors, la transaction se fera par Bitcoin ou pas du tout. C'est nous qui aidons, pas le contraire.*

Il renvoie un mail dans lequel il joint une copie de passeport, un faux selon la police à qui nous en avons parlé et qui cherche à connaître l'identité de ce maître chanteur.

29 mars 2019, 19:13 : *Bonjour, Nous sommes aujourd'hui samedi 2 h du matin du Japon. Après le 31 mars Tiphaine sera amenée en Chine, ou peut être que l'opération d'enlever ses organes aura lieu ici sur place. Par conséquent, soit vous agissez maintenant ou après les 31, il va falloir arrêter carrément de chercher ici au Japon, car elle sera déjà ailleurs dans une clinique en train de se faire charcuter les organes. Ou si c'est fait ici, vous retrouverez un corps, mais un corps mort.*

Nous ne lui verserons pas l'argent. Alhosa Yang Thierry ne répond plus et c'est finalement « une autre personne » qui nous écrit un message toujours truffé de fautes, mais qui va encore plus loin dans la brutalité de ses propos…

30 mars 2019, 16:59 : *C'est vous qui avé envoyer des ezpions pour vous dire où est tiphaine. votre espion ahlosa ou celui qui ce faisais passé pour ahlosa et ki vous a envoyer les papiers, lui et ces 2 amis on été*

retrouvé et tué. mais avant il a parlé et nous savons tout ce que vous vous êtes dit.on a tout vu dans son boite mail. dieu merci vous n'avez rien donné, donc dans le groupe un nous a parlé et on les a tous attrapez.on s'attaque pas a nous ici. Tiphaine on l'a prit et on la baise chaque jour. On l'encule chaque jour. On devait la vendre pour une operation quelque part. mais votre Tiphaine est très malade et les docteurs qui sont venu ici, pensent que c'est pas bon pour leur client qui voulaient ses organes. donc on peut pas la vendre, donc on va la tuer après lavoir trop baisé. mais si vous voulez, on peut fait échange argent contre votre Tiphaine malade. si on s'entent pas sur l'échange, on va la tué samedi prochain ou même avant. on s'en fout, on aura un autre personne pour prendre organes et vendre y'a a toujours. yemnem yemnem.

Voilà le dernier message qui clôt ce chantage odieux. Cette personne était très bien renseignée et documentée (serait-ce suite à la diffusion du magazine *Complément d'enquête* ?). Retour de bâton des effets de la médiatisation sans aucun doute. Jusqu'ici essentielle pour la mobilisation bien évidemment, mais qui nous a exposés par la même occasion aux pires pratiques. Alertée par notre avocate et sur demande de la juge d'instruction, la police judiciaire a essayé de remonter cette piste, sans succès, car l'adresse IP n'a pas pu être identifiée. Et même si la manipulation semble évidente, comment ne pas douter de notre choix de ne pas lui avoir versé de l'argent… Et si la réalité était encore bien pire ?

Autre désagrément non négligeable dont il a fallu apprendre à se distancier : les vidéos postées sur YouTube. Nombreuses, sans filtre. Difficile pour moi (imaginez pour ma mère) de digérer des bla-bla de médiums qui racontent sans aucune retenue comment Tiphaine a été kidnappée, détaillant la façon dont elle a été assassinée, tout ça pour obtenir des clics. Certaines sont complètement délirantes. Un pseudo-médium palpe une enveloppe dans laquelle est écrit un nom (dont il n'aurait pas connaissance) pour faire venir des visions. Une soi-disant voyante conclut

d’un ton aviné et au bout d’un monologue d’une heure (où se mélangent des considérations sur l’achat d’un nouveau téléviseur et les sondages à la présidentielle) : « Le tirage est lourd et elle a beaucoup souffert… il l’a étranglée et point barre »[4]. D’autres vidéos en ligne sont particulièrement violentes comme l’une postée par « Bebanban » dont l’existence nous a un jour été signalée parce qu’elle avait été repérée sur le réseau Reddit. Derrière le pseudo, un certain « Adrian », possiblement originaire de Pologne. Il aurait quitté ses proches et complètement disparu pendant plusieurs mois à en croire les commentaires sur sa chaîne YouTube, où il a un jour réapparu, en juillet 2018, postant des vidéos depuis le Japon, de friches industrielles, de courses dans les bois, ou encore de joggeurs filmés en cachette, entre voyeurisme et atmosphère lugubre. Une des vidéos a été réalisée à Nikko et publiée peu après la disparition de Tiphaine. « Bebanban » fait un cent quatre-vingts degrés sur le lac Chuzenji avant de filmer une affiche de Tiphaine sous laquelle résonne le cri de terreur d’une femme et dont le timbre ressemble à celui de sa voix. On peut imaginer sa souffrance, sa pure souffrance… Est-ce un montage artistico-glauque ou Tiphaine a-t-elle été torturée par cet homme ?

Heureusement, Fabien Cozic, un enquêteur privé qui nous conseille de temps en temps (notre mère l’a surnommé le « hacker à la voix d’or »), a vérifié avec un ami ingénieur du son qu’il s’agissait d’un hurlement tiré du film *Le Projet Blair Witch* (les fréquences sonores correspondent). Se sentant repéré, le Youtubeur a modifié son profil (nom et vidéos) et, par recoupement, notre cousin Guillaume a découvert qu’il partait du Japon peu de temps après : il demandait de l’aide sur un forum pour corriger une lettre en japonais pour sa petite amie qu’il était contraint de quitter précipitamment. Peut-être n’a-t-il rien fait de mal, peut-être n’a-t-il rien à voir avec Tiphaine, mais son identité et ses agissements mériteraient quelques vérifications, non ? Encore des questions laissées en suspens.

*

Il y a un autre type d’épreuve auquel nous avons dû faire face et que nous n’avions pas vu venir. Les flèches fatales, décochées de l’intérieur.

Certains membres de la famille, par exemple, se sont mis à revendiquer des liens forts avec Tiphaine et avec nous, à étaler sur les réseaux sociaux et devant les gens des marques d’affection pour elle.

Puis ces « proches » ont commencé à prendre des initiatives sans penser à toutes les conséquences.

Août 2019, l’équipe cynophile japonaise va intervenir. La plupart des chiens ont la capacité de retrouver des cadavres, mais nous avions aussi choisi des chiens de quête, capables de pister des odeurs humaines à partir de vêtements. Bien sûr, il est illusoire d’en retrouver la trace sur des chemins. L’odeur s’est estompée depuis bien longtemps, mais les capacités olfactives des chiens pourraient nous guider jusqu’au sous-sol de l’hôtel, ou dans des maisons abandonnées par exemple. Quelques jours avant de partir pour le Japon, ma mère et moi sommes à la recherche du pantalon que Tiphaine a porté la veille de sa disparition, le samedi 28 juillet, mais impossible de mettre la main dessus. C’est pourtant étrange, car nous avons volontairement isolé sa valise pour ne rien égarer. Sibylle demande à la police judiciaire de Poitiers et moi à la police de Nikko : « Avez-vous gardé des affaires de Tiphaine ? » Non, ils n’ont pas le pantalon. C’est un coup dur, nous devons nous asseoir sur ces investigations, alors que le coût pour faire venir ces chiens n’est pas négligeable. Quelques semaines plus tard, je découvre avec stupéfaction que le pantalon était en fait chez une cousine qui m’avait accompagné au Japon !

1. Des flyers signés par la graphiste Gaëlle Souchez ont été créés pour l’occasion.
2. C’est l’une de nos soutiens, Lucile Vallet, qui a remporté l’œuvre.
3. L’intégralité des témoignages est à retrouver sur la page Facebook Unis pour Tiphaine.
4. Malgré de nombreuses demandes envoyées à YouTube, il est impossible pour la plateforme de supprimer ces vidéos, considérant que cela n’est pas « une atteinte à la vie privée de Tiphaine ».

32

Lâchés par la PJ de Poitiers, le combat continue !

À la rentrée des vacances d'été, il règne une atmosphère particulière à Poitiers, une forme de découragement est palpable chez les différents acteurs du dossier. Emmanuelle Bernard, qui a déployé beaucoup d'énergie, commence à marquer le coup, son discours a changé, elle s'efforce de nous « préparer » à l'idée que les policiers français n'iront « jamais » enquêter au Japon. Elle insiste en nous expliquant que la PJ « déteste les *cold cases* », en même temps, nous n'avons pas besoin d'être de fins observateurs pour comprendre que les officiers de la rue de la Marne à Poitiers sont en train de nous lâcher. Nous venons de lire leur compte rendu de mission et il est tout sauf rassurant. Ils exposent la théorie de leurs homologues japonais (une chute dans la rivière derrière l'hôtel) et finissent par y adhérer. Ils écrivent :

« Dans l'hypothèse où une personne malintentionnée aurait souhaité l'enlever, il y avait de nombreuses opportunités autres que de le faire en plein jour aux abords d'un hôtel touristique : la veille au soir, lorsqu'elle s'est rendue seule dans la nuit pour dîner par exemple. »

C'est drôle, tiens, deux touristes irlandaise et australienne nous ont justement raconté qu'elles ont eu très peur quand, vers 16 heures, près de l'alignement des bouddhas, elles se sont retrouvées prises en guet-apens par

deux hommes, un Japonais et un homme du Moyen-Orient, leur échappant *in extremis*. Le jeune homme qui vivait dans ce même quartier ne s'est pas non plus privé d'attaquer une touriste américaine dans le même coin, en plein jour. Mais non, impossible d'agresser une femme dans un secteur boisé ou dans un hôtel vidé de ses clients ! Selon eux : « Une chute dans la rivière Daiya à proximité de l'hôtel paraît beaucoup plus probable. »

Le commissaire de Poitiers et le brigadier-chef qui ont fait le déplacement à Nikko ont-ils seulement osé douter de la parole des Japonais ? Non à l'évidence : « Ce jour-là, les conditions climatiques étaient tout à fait exceptionnelles à Nikko, puisque le typhon le plus puissant de l'année s'est abattu sur cette région. » C'est faux, archifaux. Quand on parle d'inondations dans l'Aude par exemple, suite à un violent épisode méditerranéen, on ne dit pas que toute la France est en état d'alerte, la dépression en arrivant dans notre région a perdu son intensité. Les policiers français ont préféré prendre les chiffres de leurs homologues pour argent comptant, se fendant d'une simple vérification de la météo sur Internet.

« Il est à noter que depuis la fenêtre de sa chambre, il est possible de voir la rivière Daiya, un cours d'eau de type torrent de montagne. Ce torrent est accessible directement depuis le jardin situé à l'arrière de l'hôtel et sur lequel donnait la chambre de Tiphaine. En sortant par une porte de service située à quelques mètres de sa chambre, la berge de la rivière est alors à environ vingt mètres et facilement accessible à pied. » Suis-je bête ! Qui résisterait à la tentation de sortir par une issue de secours qui donne sur des broussailles ? Pourquoi s'empêcher d'aller se balader dans une parcelle privée ? Pourquoi s'embêter à aller visiter des temples millénaires après avoir traversé la planète quand on a la chance de pouvoir aller admirer une rivière sans intérêt, la seule petite condition étant de franchir une barrière d'herbes et de ronces aussi hautes que soi ? Un programme tout simplement alléchant. Cet entêtement est incompréhensible. Et ce n'est pas faute de

répéter aux enquêteurs que Tiphaine est ultra-zélée quand il s'agit de respecter des règles.

Pourtant, dès le départ, les OPJ annonçent la couleur dans leur rapport : à Nikko, « un commissariat de police est implanté dans le centre-ville. Composé d'une soixantaine d'agents, son activité est très réduite avec à peine trente-cinq affaires par an ». Derrière le constat, la question d'un manque d'expérience se pose nécessairement. Or plus j'avance dans ma lecture, plus je suis consterné : ils ont été complètement endormis par les policiers japonais, préfèrent louer les efforts « considérables », sans recul, sans tenir compte des différences culturelles, sans se dire que ce que la famille Véron a pu leur rapporter pourrait avoir ne serait-ce qu'un fond de vérité. « Le gérant, sa fille, ainsi que toutes les personnes présentes à l'hôtel le lendemain de la disparition ont été entendues par la police. C'est notamment le cas du couple de Japonais qui l'a prise en photo le matin de la disparition au petit déjeuner et du couple de Français avec qui elle a discuté la veille, alors qu'elle dînait à la supérette Lawson. »

Ces auditions, si on peut appeler ça comme ça, ont été menées à notre demande et sur pression de l'ambassade, pas avant le 7 août pour les touristes allemands et français, le 13 pour la fille de l'hôtelier, le 20 août pour le client japonais voyageant seul et enfin le 26 août pour le couple qui a pris la photo. Et trois ans après, l'emploi du temps d'aucune de ces personnes n'est clair. Comment l'hôtelier peut-il dire que Tiphaine est partie à 10 heures, alors qu'elle est restée jusqu'à 11 h 40 à l'hôtel ? Où était sa fille à cette heure-là, puisque c'est lui qui se chargeait du ménage des chambres ? Comment se fait-il que les Allemands n'aient pas croisé Tiphaine sur la route entre le site des bouddhas et l'hôtel, alors qu'ils y étaient à ce moment-là ? Qui a fait le *check-out* du voyageur solo ? Etc., etc. Nous demandons simplement un peu de rigueur dans les auditions de base. Est-ce notre faute si, à la place, ils se sont mis à interroger les 500 foyers du quartier ? Ou à mener des recherches dans la rivière, toujours au même

endroit, même après le passage du typhon Hagibis d'octobre 2019 qui, lui, a tout balayé sur son passage ? Et comment les policiers poitevins peuvent-ils se contenter d'un lacunaire « aucune trace de lutte ou de présence d'un tiers n'a été constatée dans sa chambre » sans avoir eu accès au rapport d'expertise du luminol ?

Le pompon, c'est la téléphonie. La police japonaise s'est contentée de répéter nos arguments sans les comprendre et donc en les déformant. Je vous passe les détails, vous les connaissez déjà. Malgré tout, il faudrait en conclure qu'ils ont fait tout ce qu'il fallait ! Alors même qu'un ancien commissaire de l'IGPN, très investi dans des affaires de disparition, expliquait à une journaliste du média en ligne *Les Jours* que, dans le cas de Tiphaine, c'est une vraie erreur d'avoir privilégié la piste accidentelle, dès le début et avec insistance. Il préconisait d'ailleurs un certain nombre d'actes d'enquête (gel des données du téléphone de Tiphaine, vérification de l'activité téléphonique du gérant…).

Un ulcère se réveille… Que va bien pouvoir conclure la juge en lisant ce rapport ? La traduction du dossier japonais n'est toujours pas faite. Mme E. n'a pu consulter aucun document détaillé de la procédure japonaise. À cause de ce rapport, je commence à me demander si elle ne va pas céder elle aussi à la tentation de l'hypothèse de la chute dans la rivière. Comme nous ne l'avons rencontrée qu'une fois, nous ne connaissons pas son ressenti, ni ce qu'elle souhaite faire. Pendant ce temps-là, les bruits de couloir continuent bon train au sein du palais, entre la théorie du cannibalisme et celle du trafic d'organes, nous sommes gâtés.

Notre avocate se met à tout miser sur le Japon : « Il faut prendre un avocat là-bas pour continuer à mettre la pression sur la police locale. » Malheureusement, nous savons bien que, du fait qu'aucune enquête criminelle n'est ouverte au Japon, un avocat sur place ne peut rien exiger. Il nous faudrait trouver un fin stratège, un pénaliste habile dans la négociation, doté de contacts haut placés… Difficile de mener un casting

depuis la France, de sorte que j'avance à mon niveau sur ce que je peux. J'acte enfin la création de notre association en rémunérant Emmanuelle Bernard pour m'aider dans la rédaction des statuts. Unis pour Tiphaine voit le jour fin décembre 2019 et grâce à Cécile Juan et son ami Christophe Gourmelon, nous nous dotons également d'un site Internet[1]. Une vitrine indispensable pour communiquer sur les enjeux de l'enquête et garder un historique des actions réalisées depuis le début. La première assemblée générale de l'association a lieu peu de temps après, en janvier 2020, dans une salle des fêtes prêtée par la mairie de Poitiers. Presque cinquante personnes ont fait le déplacement par ce samedi pluvieux, et à force de crier haut et fort à l'injustice sans avoir le sentiment d'être entendu par la juge et la police, j'ai été presque surpris de voir l'indignation des participants dans la salle, et celle des élus aussi qui étaient là, tous choqués par la quantité impressionnante de faits non vérifiés et les méthodes de la police japonaise. La campagne d'adhésions suivant ce premier rendez-vous est bonne, nous permettant d'envisager des actions telles que le recrutement d'avocats ou une nouvelle expédition pour fouiller la zone du lac Chuzenji. Peu de temps après, le député Sacha Houlié me reçoit une nouvelle fois pour faire le point sur les avancées du dossier, ou plutôt sur les blocages. Avec son aide, ma famille adresse une lettre au ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, qu'il lui remettra en main propre à l'Assemblée. Ce courrier vise à lui demander que des policiers rattachés à son ministère et habitués aux missions complexes d'entraide judiciaire prennent le relais de la PJ de Poitiers et à solliciter son appui pour décrocher une subvention pour nous aider financièrement dans nos recherches lointaines, comme me l'avait suggéré un contact au sein de la préfecture de Poitiers. M. Le Drian a répondu à notre député :

Compte tenu de l'indépendance de la justice et de la souveraineté des États, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ne peut contribuer au financement de recherches effectuées à titre privé et en parallèle ou en

complément de celles déjà menées par les autorités japonaises, alors même qu'une procédure judiciaire est ouverte au Japon et en France. […] Soyez assuré que mes services continueront, dans la limite de leurs attributions, de porter assistance aux proches de Madame Véron.

Très rapidement après la disparition de ma sœur, nous avons réalisé qu'il y avait un grand vide associatif et une absence de services étatiques pour aider les familles en cas de disparition à l'étranger, situation qui s'est confirmée de jour en jour. Rien que pour lever des dons qui seraient défiscalisés, aucune structure n'existe. Chaque famille doit compter sur son réseau et son énergie à déplacer des montagnes. Et nous ne sommes pas tous égaux dans l'adversité. En France, il existe bien l'ARPD (Assistance et recherche de personnes disparues), mais fin août 2018, à peine trois semaines après la disparition de Tiphaine, une bénévole de l'association nous a écrit un message, certes compatissant, nous dispensant quelques conseils, mais nous demandant surtout de l'aide :

Nous manquons de couverture médiatique et de moyens… […] Votre expérience et votre expertise dans les médias pourraient peut-être nous aider à être plus efficaces.

J'imagine qu'ils croient que parce que ma sœur est journaliste, les médias se sont intéressés à nous. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait comme ça que ça s'est passé. C'est avant tout grâce à Christopher que les portes des médias se sont ouvertes au Japon et qu'ainsi la plupart des médias français ont suivi. Alors oui, c'est vrai, plusieurs amis journalistes se sont intéressés de près à l'histoire, mais jamais ils n'auraient fait de la place sur leurs antennes respectives si l'histoire ne le méritait pas d'un point de vue éditorial. De même qu'Ogawa contacté par Christopher n'aurait jamais pris le temps de faire un sujet s'il n'avait pas senti « une bonne affaire à suivre ». C'est aussi pour ça que la plupart des médias comme *Complément d'enquête* pour France 2 ou *66 Minutes* pour M6 sont venus à nous sans que nous ne les sollicitions, parce que l'affaire est hors norme :

une disparition dans un pays aussi sûr que le Japon, c'est rare. C'est triste à dire, mais le profil de Tiphaine a dû jouer aussi. Ce n'est pas une backpackeuse débrouillarde partie en solitaire à travers les montagnes en dépit des conflits armés ou des cartels de la drogue. Tout de suite, le public a pu se dire : « Hum, c'est bizarre, il y a un crime là-dessous. »

L'équipe de *Dans les yeux d'Olivier* (France 2)[2] m'a recontacté après un passage sur la libre antenne d'Olivier Delacroix sur Europe 1, à laquelle j'avais participé après être passé comme tout le monde par le standard et le filtre de l'assistant de l'émission. La rencontre avec Olivier a d'ailleurs été très instructive. Il a pointé du doigt un élément fondamental : sur la photo du petit déjeuner, on voit que Tiphaine porte un short et on sait que c'est la tenue dans laquelle elle a disparu (ces vêtements ne figurent pas dans sa valise). Mais connaissant la pudeur des Japonais et sachant qu'il est déconseillé de visiter des temples les jambes ou les bras découverts au Japon comme ailleurs en Asie, Tiphaine serait-elle sortie habillée ainsi ?

Toutes ces retombées médiatiques sont donc le fruit d'un énorme travail qui m'a entièrement incombé, une visibilité acquise au prix d'efforts monumentaux, les miens. Bon, depuis quatre ans déjà, je suis désigné par ma famille comme l'interlocuteur principal de notre combat. C'est dur pour moi de prendre la parole devant les caméras, d'intervenir sur les plateaux, mais je parviens à mettre mes états d'âme de côté, ce qui est très difficile à faire pour ma mère et ma sœur. Elles vivent très mal l'exercice comme beaucoup de familles de victimes. C'est aussi un travail d'attaché de presse considérable de tenir informés les journalistes qui suivent l'affaire : j'écris régulièrement aux localiers, aux spécialistes du Japon et aux journalistes d'investigation, et avec les « nouveaux » qui nous contactent, je passe des heures au téléphone à tout réexpliquer, les grandes lignes de l'affaire, les problèmes rencontrés, les lacunes de l'enquête… Et il arrive parfois qu'ils ne donnent finalement pas suite. « Pas de place », « déjà traité chez les concurrents », « il ne se passe plus assez de choses », « trop cher d'aller au

Japon »… Je m’efforce d’être stratégique, j’anticipe les « anniversaires » de la disparition de Tiphaine, sollicite des personnalités publiques, ose révéler des éléments de l’enquête au moment des collectes de fonds pour donner matière à faire un sujet aux journalistes. Conclusion : on ne serait pas trop de deux ou trois à travailler à plein temps pour Tiphaine et même si nous formons, avec ma sœur et ma mère, une bonne équipe, que sans elles je ne pourrais pas m’en sortir seul, je suis à l’origine de l’écrasante majorité de nos initiatives et de leur exposition médiatique. Une disparition, c’est comme créer une entreprise, en moins positif… En plaisantant, notre futur avocat suggérera de me recruter pour la communication de son cabinet.

*

Juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre… décembre 2019. Les cent cinquante-deux pages de la procédure japonaise, rapportées par la PJ en France, arrivent enfin traduites sur le bureau de la greffière. Sept longs mois d’attente, un flou interminable. Et, au bout du compte, le brouillard n’est toujours pas dissipé. C’est bête, mais ce long délai d’attente nous a fait espérer que peut-être le dossier n’était pas si incomplet que ça… Nos espoirs ont vite été balayés ! Les Japonais ont refusé de fournir à la juge d’instruction les enregistrements vidéo des caméras de surveillance, et nous savons désormais qu’ils n’ont pas pris le soin de vérifier les caméras aux sorties d’autoroutes. Et en épluchant la masse de papier, nous découvrons *grosso modo* un découpage en trois parties : les témoignages (cinquante pages, incluant des sommaires, des demi-pages d’interrogatoires, des schémas, des documents d’identité, la photo de Tiphaine au petit déjeuner), des explications avec des schémas du principe de bornage téléphonique (dix pages), et des listings et des photos d’écran sur lesquels figurent les points GPS (quatre-vingts pages).

Parler d’auditions serait abusif. C’est une compilation succincte des propos de chaque témoin collectés à différents moments, sans considération

de contexte ni de date.

L'hôtelier explique que Tiphaine arrive vers 8 h 30 pour prendre son petit déjeuner, créneau proposé auquel elle a demandé à être servie. Puis il déclare : « Mme VÉRON a mangé tranquillement et je pense qu'elle est restée dans le réfectoire environ une heure, donc je pense qu'il était environ 9 h 30 le 29 juillet lorsqu'elle a quitté le réfectoire. »

L'avantage, c'est que nous pouvons comparer son témoignage à l'historique de navigation de Tiphaine sur son téléphone. Et M. F. est précis : effectivement, entre 8 h 30 et 9 h 42, Tiphaine ne touche pas à son téléphone. Elle doit prendre son petit déjeuner, discuter avec les deux couples de touristes, puis en regagnant sa chambre elle se reconnecte au Wi-Fi avec son Android.

Après le départ des clients, le gérant s'attable pour prendre le petit déjeuner avec sa fille. Il est interrompu par un appel de sa femme « vers 10 heures » pour faire le point sur les réservations du soir et passer une commande de nettoyage à sa société de blanchisserie. L'accueil est collé au réfectoire, seule une petite marche marque la délimitation. « Après avoir terminé ma conversation téléphonique avec ma femme, qui a duré trois ou quatre minutes, j'ai vu Mme VÉRON qui s'apprêtait à quitter la pension, sans me parler. Je me suis dirigé vers elle et je lui ai souhaité une bonne journée. » Après ça, il s'est rassis auprès de sa fille.

Mme F. n'a pas été interrogée, mais nous avons fait confirmer l'heure de son appel à M. F., il a eu lieu vers 9 h 50 (nous n'avons pas le relevé exact). Or, Tiphaine arrête d'utiliser son téléphone entre 9 h 48 et 9 h 56. A-t-elle pu quitter sa chambre, saluer l'hôtelier, sortir de l'établissement et rentrer dans ce laps de temps sans qu'il l'aperçoive ? À quelle place était-il assis au petit déjeuner avec sa fille ? Avait-il vue sur le hall d'entrée ? Ou alors cette scène n'a-t-elle jamais eu lieu ? Les points GPS n'indiquent pas d'entrée et de sortie du bâtiment contrairement à la veille. A-t-elle tout simplement pris le temps, dans sa chambre, de se rallonger ou de prendre

une douche ? En tout cas, entre 9 h 56 et 11 h 40, elle navigue non-stop sur son téléphone, toujours connectée au Wi-Fi de l'hôtel. Elle fait des recherches sur ses destinations suivantes, elle ne réussit pas à réserver une chambre d'hôtel parce que le SMS de confirmation bancaire ne lui parvient pas, se demande pourquoi ça bloque, etc. Tout ça n'apparaît pas dans le dossier.

La version de l'hôtelier, quant à elle, a changé plusieurs fois. Au départ, il disait que Tiphaine était partie vers 10 h 30, mais ici seul l'horaire de 10 heures apparaît. De même qu'il dit l'avoir saluée en anglais, alors qu'au départ il affirmait avoir utilisé une formule d'usage en japonais. Par ailleurs, il déclare que Tiphaine s'apprêtait à partir sans le saluer : cela ne ressemble pas à ma sœur, mais passons. Il dit se souvenir qu'elle portait des manches courtes en quittant l'hôtel. N'aurait-il pas été marqué par ses jambes, puisque les shorts sont peu utilisés par les Japonais ? Et comment se fait-il que les touristes allemands n'aient pas vu Tiphaine passer, alors qu'ils rangeaient leurs valises dans leur véhicule au même moment, comme l'a indiqué le gérant ? Peut-être ont-ils discuté ensemble dehors ?

Autre inconnue : on ne sait pas à quelle heure le ménage a été fait dans la chambre de Tiphaine, la fille de l'hôtelier n'ayant pas été invitée à confirmer ses activités. Impossible de savoir non plus qui s'est chargé du *check-out* du client japonais voyageant en solo « pour le travail ». Il assure avoir accompli les formalités de départ à 6 h 30. La fille du gérant dit avoir commencé son service une heure plus tard. Le père est-il arrivé tôt au Turtle Inn ? Dormait-il sur place ? M. F. dit s'être assoupi devant la télévision la veille jusqu'à 1 h 30 du matin avant de rentrer chez lui. Courte nuit. Est-ce dans ses habitudes ?

La fille (interrogée pour la première fois le 13 août) déclare qu'après le départ de Tiphaine « le couple allemand a accompli les formalités de départ, et est parti. Je me rappelle m'être fait la remarque qu'ils étaient en retard, car il était plus de 10 heures, donc puisque la Française est partie un peu

avant eux, elle a dû partir vers 10 heures ». Elle corrobore les propos de son père, sauf que les touristes allemands disent être partis à 9 heures. N'y aurait-il pas tout simplement un logiciel ou un ticket de CB sur lequel on pourrait vérifier cet horaire ? Qu'a fait le couple ce jour-là ? Nous avons donné leur numéro à un journaliste de France 3. Les touristes lui ont expliqué qu'ils étaient restés toute la journée dans les alentours de l'hôtel ! Ils ont laissé leur voiture garée devant le Turtle Inn pendant qu'ils visitaient le site des bouddhas fantômes, ils sont repassés dans les parages à l'heure du déjeuner. Ce qui induit qu'ils auraient pu croiser Tiphaine sur le chemin entre l'hôtel et les bouddhas. Pourquoi ont-ils dormi dans un autre hôtel le dimanche soir à Nikko ? Je commence à m'interroger à leur sujet… Ont-ils un casier ? Ils peuvent tout autant être impliqués dans la disparition de Tiphaine, puisque rien n'est vérifié. Leurs auditions sont particulièrement imprécises, quelques lignes seulement. Mais assez pour laisser place à des sous-entendus étranges. Mme W., l'épouse allemande : « Je pense qu'elle avait des chaussures de ville [c'est-à-dire des chaussures pas appropriées pour la rivière]. » Une autre phrase m'interpelle encore plus : « Je ne sais pas si elle a pris des médicaments, mais je crois que s'il y en avait eu sur la table je les aurais remarqués donc je ne pense pas qu'il y en avait. » Pourquoi insister sur ce point ? Nous le savons, Tiphaine a toujours pris ses médicaments directement à son réveil. Pourquoi sous-entendre qu'elle aurait pu les oublier ? Son professeur en neurologie qui la suit depuis dix ans a toujours souligné son sérieux dans le suivi de son traitement. Il l'a aussi toujours félicitée pour son hygiène de vie, ce qui est un paramètre très important quand vous êtes épileptique.

L'histoire du coup de feu entendu par les deux Français dans les bois près de l'hôtel, qui les avait inquiétés au point d'écourter leur promenade l'après-midi, n'apparaît pas. Et les autres témoignages ne nous rassurent pas, comme celui du Japonais ayant séjourné seul à l'hôtel. Il est parti le dimanche à 6 h 30 du matin, mais il est ensuite resté dans les environs de

Nikko. Comme pour le reste, nous savons très peu de choses à son sujet. Qui l'a vu quitter l'hôtel ? Où était-il l'après-midi ? Il y a aussi très peu de détails dans l'audition du couple japonais, celui qui a pris la photo du petit déjeuner et a été interrogé le 26 août. Je suis extrêmement surpris par un petit paragraphe – se présentant presque comme un copié-collé, tellement il tombe comme un cheveu sur la soupe – d'une précision surprenante. La cliente japonaise (la seule des deux dont les propos sont transcrits) aurait déclaré aux policiers de Nikko : « La touriste française a frappé mon imagination parce qu'elle a mangé sa pastèque si méthodiquement que j'avais l'impression qu'elle allait même avaler la peau. » Je suis certain d'avoir déjà entendu ça quelque part… Mais oui ! Ce sont les propos de notre mère, mot pour mot, tenus lors d'une réunion en août 2018 avec la police. Les enquêteurs lui avaient demandé de donner un exemple précis de la manifestation d'une crise partielle d'épilepsie chez sa fille. Elle a donné l'exemple de Tiphaine en train de manger un melon, l'idée était de montrer que, lorsqu'elle fait ce type de crise, elle garde toujours une maîtrise parfaite de ses gestes, elle reste extrêmement méthodique et calme, elle est seulement un peu absente. Ses propos ont été scrupuleusement consignés par le scribe policier présent à chaque réunion, et se retrouvent transposés dans la bouche d'une autre.

Je suis absolument choqué en lisant cela, ma famille aussi. Les policiers japonais osent orienter des témoignages et même les transformer insidieusement pour laisser penser que Tiphaine était en train de faire une crise. Et voilà, son sort est scellé : elle a glissé dans la rivière parce qu'elle a oublié de prendre ses médicaments, et ce n'était pas le jour à oublier, vu qu'elle ne portait pas de crampons aux pieds. On ne retrouvera pas son corps dans la rivière à cause du typhon. Bien pratique. Tous les coups sont donc permis ! Leur présentation des chiffres météo pour justifier l'accident était une stratégie bien basse, mais alors là, influencer des témoins, c'est contraire à toute déontologie.

Plusieurs personnes nous l'ont dit et répété, des connaisseurs du Japon comme le journaliste de *Slate* Damien Durand[3], ou des Japonais eux-mêmes : la police a choisi une posture, elle doit s'y conformer, question d'honneur. « Elle ne reviendra jamais en arrière », ai-je entendu si souvent. Les enquêteurs de Nikko se sont focalisés dès le départ sur la piste accidentelle et l'ont publiquement déclaré. À partir de là, ils se sont enfermés dans leur position, contraints de prouver le bien-fondé de leur théorie. Et plutôt que de chercher à tout prix la manifestation de la vérité et de trouver des moyens pour ouvrir une enquête criminelle, ils ont préféré mentir. Pas de chance pour eux, les chiffres et le téléphone de Tiphaine les contredisent. Ils ont beau affirmer qu'il n'y a pas de doute pour eux, que le dernier point GPS de 11 h 24 indique qu'elle est tombée dans la rivière, c'est aberrant, Tiphaine navigue sur son téléphone jusqu'à 11 h 40 ! Voyons, soyons sérieux. L'un des ingénieurs en téléphonie qui nous avaient aidés dans l'exploitation des données brutes avait jugé cette théorie tellement absurde qu'il n'avait pas pu s'empêcher de rire. J'ai moi-même passé un temps fou sur le compte Google de Tiphaine à classer ses déplacements entre le samedi 28 et le dimanche 29 juillet, point GPS par point GPS. Je souhaitais faciliter la compréhension de la juge et démontrer que l'on voit sortir Tiphaine de l'hôtel le samedi (il y a des points d'entrée et de sortie au niveau du hall de l'hôtel), mais pas le dimanche. En listant les positions GPS, on constate aussi que l'écrasante majorité des points rouges est localisée dans l'hôtel. Quelques points se perdent ici et là à l'extérieur (13 points sur 31 le dimanche matin), mais de manière complètement aléatoire et irrégulière, contrairement aux points à l'intérieur. À 11 h 02 min 31 s ; 11 h 10 min 56 s ; 11 h 12 min 49 s ; 11 h 14 min 31 s ; 11 h 17 min 51 s. Tiphaine est dans l'hôtel. Ha, le GPS déconne un peu : 11 h 18 min 06 s, 11 h 19 min 01 s, points à l'extérieur, un coup sur le parking, un coup près de la rivière, parfois même de l'autre côté de la rive. Puis le satellite reprend ses esprits : 11 h 20 min 31 s, 11 h 20 min 46 s,

11 h 21 min 36 s, 11 h 21 min 53 s, 11 h 22 min 08 s, 11 h 22 min 23 s, 11 h 22 min 38 s, 11 h 22 min 53 s, 11 h 23 min 23 s, 11 h 23 min 58 s, 11 h 23 min 53 s, 11 h 24 min 09 s, jusqu'à l'ultime 11 h 24 min 24 s. Tiphaine est *dans* l'hôtel, au niveau de sa chambre.

Hors de question de laisser passer de telles manipulations ! Ces témoignages sur mesure glanés à l'hôtel, comme le reste, montrent que l'enquête n'est pas fiable. Alors que peut-on espérer savoir des personnes « au profil dangereux » qui auraient pu rôder dans les environs ce week-end-là ?… Quelques déclarations évasives sont accordées à la juge : « Cette personne n'est pas suspecte. » Six mois d'attente pour apprendre si peu à la clé. Pour seulement mettre fin à tout espoir que les Japonais œuvrent secrètement à la découverte de la vérité… Il faut se rendre à l'évidence : une véritable enquête doit être menée. Mais par qui ? Nous attendions de lire ce dossier traduit pour nous prononcer, or maintenant, c'est officiel, le commissaire de Poitiers a laissé tomber l'affaire. En France ou au Japon, aucun policier n'est déterminé à retrouver Tiphaine.

Avec le temps, le dossier devient plus lourd à porter pour tout le monde, beaucoup plus complexe, les acteurs motivés au départ ont atteint les limites de leur endurance… Emmanuelle Bernard n'y croit plus, je le sens. Jusqu'ici elle a été un soutien incontestable, elle n'a rien lâché, une locomotive. Nous ne voulons pas nous arrêter là avec elle, mais nous nous disons, Sibylle et moi, qu'elle ne sait plus comment s'y prendre. Nous paniquons, de sorte que nous lui écrivons pour tenter de la convaincre d'agir et la remobiliser. Nous lui tendons des perches afin qu'elle nous dise si elle pense ne plus avoir les leviers ou l'expérience pour défendre un dossier semblable. Pas assez explicitement, apparemment, car nous obtenons l'effet inverse à celui recherché. Elle se sent mise sous pression et l'abcès ne perce pas pour autant. Lors du dernier rendez-vous que j'aurai avec elle, à la fin de l'année 2019, je comprends que le lien de confiance est rompu. Emmanuelle Bernard reproche à Sibylle d'avoir été irrespectueuse

dans un message, expliquant que les délinquants qu'elle défend ne sont jamais allés aussi loin. À aucun moment nous ne nous sommes montrés injurieux, elle a tout simplement mal interprété une question, qu'elle a prise pour de l'ironie. De toute façon, elle est influencée par les « on-dit ». Nous ne pouvons plus rien y faire, elle cherche une porte de sortie sans jamais oser le formuler, comme si c'était un échec pour elle. Il aurait été préférable de se rendre à l'évidence plus tôt au lieu de s'acharner à la convaincre que notre combat était loin d'être terminé et d'attendre de la franchise de sa part. Mais cette idée de tout recommencer me donnait le vertige – tant d'énergie à dépenser encore… Cependant, il faut arrêter de tergiverser, car la juge songe à clore le dossier. J'appelle ma sœur, effondré à la sortie du rendez-vous : « Nous sommes seuls contre deux États et maintenant nous sommes sans avocat. » En ce qui me concerne, la fin de l'année 2019 a été l'une des périodes les plus difficiles, car une question me hantait : Comment mobiliser à nouveau ? Il faut que notre histoire soit portée par un avocat charismatique et expert des histoires judiciaires difficiles. Nous décidons alors de partir à la recherche de notre perle rare…

1. www.unispourtiphaine.org.

2. *Dans les yeux d'Olivier* : « Disparitions inquiétantes », diffusion le 7 février 2022 sur France 2.

3. Dans un article consacré à Tiphaine daté du 29 juillet 2019, ce journaliste spécialiste du Japon écrit : « La police locale est sans doute "crispée" par le risque de voir sa piste accidentelle remise en cause dans une administration où l'erreur, même admise, est souvent plus grave que l'inaction. »

33

L’avocat et le détective

« Vous m’intéressez tout particulièrement, pouvez-vous me raconter l’épisode du luminol ? »

Jean-Yves Le Borgne s’adresse à moi, de l’autre côté de l’immense table de réunion qui nous sépare. Un homme élégant, grand, élancé, le cheveu gris et le regard perçant. Une voix très caractéristique, au grain distingué, avec un petit côté Balladur dans sa façon d’articuler, en plus énergique. Nous sommes au début du mois de février 2020. L’avocat français de Carlos Ghosn a consulté notre dossier, il s’étonne qu’il n’y ait aucune trace dans la procédure des résultats d’expertise au luminol, il me demande si je me souviens de la nature des projections, de leur couleur… Il note, attentif. C’est typiquement le genre d’éléments à réclamer aux Japonais. S’il était notre avocat, il demanderait que certains objets trouvés dans la rivière comme un soutien-gorge soient expertisés. Creuser le volet téléphonie aussi. Et il demanderait que soient versés au dossier les relevés de la rivière que nous avons récupérés. Je lui suis reconnaissant de prendre en compte tout le travail que nous avons accompli pour éviter que le dossier soit mis au placard sans sommation. Une noyade n’est selon lui pas totalement exclue, mais il s’étonne que le corps de Tiphaine n’ait pu être retrouvé. Son discours est clair et concis, et il croit à l’intérêt de refaire une demande d’actes si on le mandate, plusieurs points majeurs restant à

éclaircir. Il affiche son scepticisme face à l'acceptation d'une coopération de la part des Japonais. « Une autorité morale doit faire le déplacement, mais doit s'excuser de venir de Paris. »

À l'issue de ce rendez-vous, Jean-Yves Le Borgne nous fait comprendre poliment qu'il n'est pas l'avocat qu'il nous faut, que faire appel à lui serait bien trop coûteux pour une marge de manœuvre si mince. Sa proximité avec l'ennemi public numéro un du moment dans l'Archipel compliquerait certainement les pourparlers diplomatiques pour Tiphaine… Les Japonais ont vécu l'évasion de Carlos Ghosn comme une humiliation sans précédent. C'est risqué. Et, d'après Sibylle, il ne semble pas avoir envie d'aller au front contre un système judiciaire si fermé. Même si sur le ton de la plaisanterie il osera au cours de l'entretien un : « Si vous cherchez quelqu'un pour dire du mal du système judiciaire japonais, je le ferai volontiers. »

Toujours courtois et disponible avec nous, d'une grande générosité, il a refusé de nous facturer des honoraires (« Considérez qu'il s'agit d'un avis amical »). Il a donc travaillé gracieusement sur notre dossier avec son jeune collaborateur – j'écris ces mots avec beaucoup de reconnaissance, car ces gestes de solidarité jalonnent la quête de Tiphaine et sans cela nous n'irions pas très loin.

*

Je sors un peu perplexe de ce rendez-vous avec M^{e} Le Borgne. Son ressenti envers le Japon paraît tellement négatif qu'il n'envisage pas un seul instant la réussite d'une coopération judiciaire… Qui pourrait nous épauler dans cette situation complexe ? Quel avocat serait prêt à croire que la police japonaise tord les faits pour préserver son honneur et à les dénoncer ? Quelqu'un d'assez habile pour gagner ce bras de fer ? Autrement dit, faut-il s'orienter vers un grand technicien du droit rodé aux affaires internationales ou un avocat médiatique, fort en gueule, capable de faire trembler le

système ? C’est à peu près en ces termes que se pose le dilemme, et nous n’avons pas droit à l’erreur. Depuis la disparition de Tiphaine, nous n’hésitons pas à demander conseil à des avocats et des magistrats, comme les juges Albert, un couple à la retraite. Mon cousin Adrien Favre d’Echallens, avocat en droit pénal à Nantes, me pousse à me faire confiance (« Finalement qui connaît mieux le dossier que vous-mêmes ? »). Anne Roullier, avocate d’affaires à Paris et cousine de mon beau-frère, nous rassure sur les profils des uns et des autres. De grands noms reviennent souvent. Je me documente un maximum sur Internet et rapidement une liste de cabinets se démarque à mes yeux :

– Le cabinet de François Zimeray, reconnu comme un défenseur des droits de l’homme en plus d’avoir été ambassadeur et mené une carrière politique.

– Le cabinet d’Hervé Temime, l’avocat derrière des procès retentissants (Clearstream, Bettencourt) et militant pour le respect de la présomption d’innocence.

– Le cabinet d’Éric Dupond-Moretti, le passionné des prétoires, connu sous le surnom d’« Acquittator » en raison du nombre élevé d’acquittements qu’il a décrochés pour ses clients.

– Le cabinet de Didier Seban et de Corinne Herrmann, « l’avocate des *cold cases* », qui a fait basculer l’affaire des disparues de l’Yonne et qui s’est battue pour la famille d’Estelle Mouzin.

M^e^ Jean-Claude Beaujour me consacre plusieurs entretiens téléphoniques, alors qu’il est en déplacement aux États-Unis. Il connaît très bien le Japon pour y avoir vécu des années, exerçant en tant qu’avocat en droit des affaires spécialiste de l’Asie. Entre autres activités, il a été membre de la chambre de commerce française au Japon. « Il faut faire de la câlinothérapie avec les Japonais et choisir un avocat japonais qui ait ses entrées aux ministères. » Nous voulons bien évidemment cocher cette case, mais je lui explique notre souhait de former un tandem d’avocats français et

japonais, et qu'à ce stade, il nous paraît aussi judicieux de faire appel à un avocat médiatique en France. Il concède qu'en effet c'est important dans notre affaire.

Obstacle de taille, je réalise que François Zimeray va poser exactement le même problème que Jean-Yves Le Borgne : comment prendre un cabinet qui a été si véhément envers le système judiciaire japonais ? Lui aussi a défendu Carlos Ghosn, je tombe sur ses propos dans la presse : « Il n'avait pas d'autre alternative, il est ici [au Liban] parce qu'il peut se défendre, il peut s'exprimer. Quand on a été détenu, privé de sa liberté, des libertés fondamentales comme il l'a été pendant plus de quatre cents jours, notamment celle de répondre aux accusations qui ont été formulées contre lui, qui sont graves, la première chose que l'on souhaite, c'est raconter ce qu'on a vécu et s'exprimer sur le fond […]. Nous sommes plusieurs praticiens du droit à être parvenus à la conclusion qu'il n'y avait aucun espoir d'un procès équitable au Japon. » Avec ironie, il rappelle qu'« au Japon, le taux de condamnation est de 99,4 %, sans doute leur objectif est d'arriver à 100 % ».

Son associée Jessica Finelle a émis une plainte auprès du Conseil des droits de l'homme à l'ONU contre l'enlèvement des enfants au Japon. À juste titre, mais on ne supportera pas de porter la responsabilité d'un échec des discussions diplomatiques parce que les Japonais sont vexés. L'espoir a la peau dure, n'est-ce pas ? Même après un an et demi d'efforts, nous ne renonçons pas à une coopération…

À contrecœur et en discutant avec Sibylle, je préfère renoncer à ce cabinet tout comme je renonce à tenter notre chance du côté du duo Seban-Herrmann, les spécialistes des disparitions, qui ont l'expérience des combats judiciaires au long cours et de l'immobilisme des institutions. Marine, une amie proche, avait eu Corinne Herrmann au téléphone à l'annonce de la disparition de ma sœur. Elle avait été à l'écoute et avait

dispensé de nombreux conseils, comme celui de contacter l'ambassade, mais leur cabinet n'a pas de branche tournée vers l'international.

Le choix se restreint donc aux cabinets Temime *vs* Dupond-Moretti. Qui peut être plus médiatique que le second ? À ce moment-là, il n'est pas encore ministre et c'est l'une des personnalités préférées des Français. Il y a autre chose : Éric Dupond-Moretti n'a pas pour habitude d'être complaisant avec les juges, il a d'ailleurs quelques conflits avec la magistrature à son actif. Or, depuis le début, je souffre du fait que la juge d'instruction à Poitiers ait si peu pris en considération notre parole et nos recherches pourtant fondamentales dans l'enquête, s'irritant davantage de nos maladresses dans la presse où nous en appelions à l'Élysée pour faire avancer « son » enquête, ne semblant pas réaliser que les acteurs diplomatiques faisaient partie de l'échiquier. Au fond, en lisant attentivement les prises de position d'Éric Dupond-Moretti, je me rends compte qu'il met des mots sur nos maux avec la justice. Il semble comprendre les citoyens qui se heurtent à la violence de l'institution et d'une certaine façon à la rupture entre justiciers et justiciables.

Dans notre affaire, imaginez la souffrance de n'avoir été convoqués qu'une seule fois depuis 2018. Entre l'aller-retour express des policiers français et la réaction de la juge sept mois plus tard pour signifier qu'elle souhaitait clore le dossier, la période a été d'une violence inouïe. Comme cela se fait dans d'autres pays, M^{e} Dupond-Moretti préconise que pour devenir juge il faut avoir exercé une carrière d'avocat : « Les avocats connaissent l'échec et donc l'humilité. » Comment ne pas faire un parallèle avec le manque d'expérience de notre juge dans un dossier aussi difficile, alors qu'elle tient peut-être la vie de Tiphaine entre ses mains ? Comme avec nos enquêteurs japonais, le problème, ce n'est pas tant l'inexpérience que l'entêtement et l'absence de détermination. Éric Dupond-Moretti pourrait sommer la justice française d'agir. Reste à le convaincre de nous défendre.

Dans un courrier écrit au nom de ma famille, je fais appel à l'homme de conviction, qui a mis l'injustice au centre de ses combats, tout en misant sur le travail d'enquête que nous avons mené afin de mettre en évidence les errances de la police japonaise. J'apprendrai plus tard que le cabinet Dupond-Moretti & Vey sélectionne ses affaires collégialement et que nous paraissions assez sensés pour être retenus. Sibylle et moi sommes invités à rencontrer l'associé d'Éric Dupond-Moretti, Antoine Vey, dans leur cabinet situé dans le VIII^{e} arrondissement de Paris, quelques jours avant l'annonce du confinement général de mars 2020. Nous sommes évidemment aux aguets depuis plusieurs mois. Une pandémie aurait des conséquences directes sur l'enquête pour Tiphaine. Sibylle qui a été mise à terre par une « grosse grippe », en revenant d'un tournage à Strasbourg, n'a pas été invitée à se faire dépister, le « nuage » de la Covid-19 semblait s'être arrêté à Mulhouse. C'est finalement un scanner des poumons qui a permis de révéler des traces du virus, nous faisant réaliser que, décidément, la crise sanitaire était très proche de nous et qu'elle risquait de nous tenir éloignés longtemps du Japon… À l'évidence, notre déplacement prévu à la fin du mois ne pourrait pas avoir lieu. Et peut-être pas avant longtemps.

Rue La Boétie, une assistante juridique nous invite à la suivre à travers un couloir aux murs couverts de photos, puis à patienter dans une pièce aux dimensions impressionnantes. Devant moi à l'entrée, un grand bureau en bois barre l'encadrement de deux hautes fenêtres, et à gauche se trouve un petit salon avec des fauteuils club en cuir marron capitonné. Je balaie la pièce du regard, rapidement frappé par la multitude de représentations de faucons qui jonchent les lieux, une sculpture, des gravures anciennes et un grand paravent japonais doré sur lequel des rapaces ont été peints. Je me souviens d'un coup avec nostalgie de mon livre de chevet intitulé *Le Faucon, favori des princes*[1], car le faucon pèlerin me fascine depuis mon enfance. C'est sans aucun doute le bureau d'Éric Dupond-Moretti. En me renseignant sur lui, j'ai découvert qu'il était fauconnier et qu'il avait une

propriété dans la campagne flamande. Cette découverte résonne en écho à une période où j'ai habité Bruxelles puis Gand pour me rapprocher de la Zélande, une province des Pays-Bas où vivait ma petite amie de l'époque. Je remarque aussi des tableaux représentant des ustensiles traditionnels utilisés pour habiller les pur-sang arabes dans la chasse au faucon au Moyen-Orient. Cela me rappelle instantanément mon année passée en Angleterre à travailler dans un haras. Chaque année s'y tenait une représentation avec justement l'utilisation de tuniques traditionnelles pour les chevaux. Tous ces détails me rassurent et me donnent l'impression de connaître un peu cet avocat sans jamais l'avoir rencontré.

Nous n'avons quasiment pas ouvert la bouche avec Sibylle, mais juste avant le rendez-vous je lui confie : « Regarde ce que Tiphaine nous aura fait faire depuis pratiquement deux ans, nous nous retrouvons maintenant dans le bureau de l'avocat le plus médiatique de France. Si elle peut nous voir elle doit bien rire… » Je repense aussi à la manière dont elle évoquait le Japon, parfois elle nous disait qu'elle aimerait que nous y allions tous ensemble. Là encore elle a réussi à nous faire passer un temps fou dans ce pays…

Antoine Vey fait son entrée au bout d'une dizaine de minutes aux côtés d'une jeune avocate. D'un pas déterminé et décontracté, il nous salue avec beaucoup de simplicité. Depuis maintenant un an et demi, Sibylle et moi, nous rencontrons des personnalités publiques, politiques ou occupant des fonctions importantes. Je suis impressionné sans être pour autant intimidé. Mais pour cette première rencontre avec Antoine Vey, je me sens légèrement déstabilisé. L'enjeu du rendez-vous est tel que je suis sensiblement stressé, et ce n'est pas tout. L'avocat qui se tient en face de moi a une présence imposante, beaucoup d'allure, un grand front, des cheveux blonds en bataille, un regard vif et espiègle. Il est un peu plus jeune que moi, de taille moyenne et pourtant il dégage une assurance déconcertante, un brin arrogante. D'après une amie journaliste, il serait

aujourd'hui *le cerveau du cabinet*. « Diplômé de l'université de Cambridge, avocat au barreau de Paris et de Genève, professeur à Sciences Po et à l'École de formation du barreau, il a été formé par les meilleurs, Olivier Metzner et Patrice Spinosi, avant de rencontrer en 2013 celui que l'on surnomme "Acquittator"… Antoine Vey fait partie, sans aucun doute, de la relève du droit pénal des affaires. » C'est en ces termes élogieux que la presse le décrit. Certains parlent de « talent fou » et d'un « orateur exceptionnel ». Il a défendu des clients emblématiques aux côtés de son mentor : Mohamed Merah, Patrick Balkany, Théo, et plus récemment Julian Assange. La description en impose.

C'est avec beaucoup d'attention et de curiosité que nous écoutons son analyse du dossier. Très rapidement je suis bluffé par sa capacité à saisir nos difficultés, comme s'il était à nos côtés depuis le début. Et sa démonstration orale en trois points est implacable, extrêmement méthodique et structurée. *Primo*, les leviers traditionnels au Japon sont inexistants. *Secundo*, l'impact médiatique sur l'enquête reste faible. *Tertio*, les relations judiciaires entre la France et le Japon ont été « refroidies ».

« Une enquête traditionnelle ne marchera pas. » Il nous propose de mettre en place une enquête privée. Le cabinet gère une dizaine de procédures de disparitions par an, ils ont l'habitude de faire appel à des sociétés privées. « Nous pouvons être vos avocats organisateurs. » Antoine Vey tient à peu près ce discours : « On peut imaginer une équipe d'enquêteurs composés d'anciens du GIGN ou du RAID, trois types envoyés trois semaines, un mois sur place, selon ce qui a été fait ou pas fait, capables justement de dire ce qu'il manque, de s'exprimer sur la faisabilité ou non de certaines actions, de tirer des fils sur des murs couverts de Post-it en somme. » Au cabinet de faire le lien avec les autorités, de savoir « qui on prévient et par quel canal ». Il élargit son propos, évoquant les difficultés pour notre justice à peser sur les décisions judiciaires et policières d'un pays étranger. Il se permet de prendre en exemple une affaire défendue par

le cabinet, mais aujourd'hui jugée (connue dans les médias sous l'appellation d'« Air Cocaïne »), le cas de deux pilotes français qui avaient choisi de s'évader de république Dominicaine après y avoir été condamnés pour trafic de drogue.

Cette enquête ne permettra peut-être jamais d'avoir des réponses, mais « il faut que vous ayez la certitude que tout a été fait pour votre sœur ». Une quinzaine de jours plus tard, son équipe « aura examiné notre dossier en profondeur » et nous « recontactera ». Il nous raccompagne jusqu'à la sortie de l'immeuble, le temps de discuter de nos métiers respectifs. Il a l'air d'avoir beaucoup d'humour. Le genre optimiste. Aussitôt dehors, nous débriefons avec ma sœur en essayant de reprendre nos esprits. Car il y a un changement radical de stratégie. Nous avons tous les deux été convaincus par l'esprit brillant du pénaliste qui accepte en plus de nous aider ! Ce que nous n'avions pas vu venir, c'est la solution qu'il propose. L'alternative à l'envoi de policiers français au Japon sera une équipe de détectives montée de toutes pièces et autofinancée pour compenser l'absence d'enquête. Ça a du sens, ça nous redonne un espoir, les personnes en charge de l'investigation ne risquent pas de se dérober ! Mais comment se faire à l'idée que le travail d'une année et demie, consacré à assurer le lien entre les deux pays soit inutile ? Et nous sommes un peu déçus que M^{e} Vey ne parle pas de nous représenter officiellement devant la justice.

C'est un des collaborateurs du cabinet, Camille Radot, qui met le premier les mains dans le cambouis. Lui aussi est jeune et a les cheveux en bataille, et avec lui aussi le feeling est bon. Ils s'appellent plusieurs fois avec Sibylle, notamment pour parler de facturation. Heureusement pour nous, l'équipe est prête à réduire considérablement ses honoraires. Mi-avril 2020, c'est l'heure du premier bilan avec Camille Radot et Antoine Vey (par téléphone, premier confinement oblige). Je croise les doigts pour qu'ils nous disent que rien n'est perdu d'avance. Antoine Vey est du genre à entrer vite dans le vif du sujet. La bonne nouvelle, c'est qu'on ne fait pas

partie de la mauvaise moitié, celle des « fous furieux » qui contactent le cabinet, ni du quart de l'autre moitié « meurtrie de chagrin » pour qui ils ne peuvent rien faire. Je ne sais plus dans quelle proportion nous nous trouvons exactement, en tout cas, il juge notre « cause pas facile, mais juste » et il nous trouve « sympathiques » comme potentiels clients à défendre. Et surtout, il a « attendu la préanalyse du dossier » pour se lancer pleinement à nos côtés. Il existe de véritables zones d'ombre dans le dossier qu'il est « légitime d'éclaircir ». Les Japonais semblent avoir fait des choses, excepté le fait que rien n'est justifié, dans la procédure, par quelque document que ce soit. « Voulez-vous nous désigner comme avocats ? » Je me souviens que nous avons mis un certain temps à réagir avec Sibylle. La réponse nous paraissait tellement évidente. Passé le petit blanc et le quiproquo, tout le monde a le sourire, Antoine Vey devient officiellement notre avocat ! Il va avoir accès à l'intégralité des pièces et il va pouvoir « sonder l'état d'esprit de la juge d'instruction », mesurer ses moyens logistiques et intellectuels, disons, et lui adresser une demande d'actes d'investigation concrets. Cela ne change pas le fond du problème : il faut une équipe d'enquêteurs pour mener les investigations. Ils vont faire un casting, évaluer les bons profils et les coûts de l'opération. Et dans toutes ces opérations, quel rôle va jouer Éric Dupond-Moretti ? « On ne va pas se passer de trente-cinq années d'expériences aux assises ». En revanche, « il ne va pas appeler Emmanuel Macron pour ci ou pour ça ». La logique est que « s'il doit faire la une de *Sud Ouest* » en faveur de Tiphaine, il le fera. En résumé, son intervention est possible, ils vont « mettre le cabinet à notre service ». Pour faciliter la discussion, Vey crée un groupe de discussion sur WhatsApp « j'ouvre un canal direct et libre ». Concrètement, maintenant, ils vont faire une synthèse de tout ce qui a été obtenu en France et au Japon, en tenant compte également de nos éléments d'enquête (Qui a dit quoi et quand ? Quelle pièce le justifie ?…). L'objectif est de mettre en relief objectivement les faits restés sans réponse et en déduire des actions

possibles. « Camille va vous appeler pour compléter notre synthèse dans une quinzaine de jours. […] Vous connaissez parfaitement le dossier, mais nous devons aussi nous l'approprier, donc ne soyez pas surpris si on vous pose des questions qui peuvent vous paraître évidentes. »

En découvrant le résultat peu de temps après, nous serons tout simplement bluffés par tant de rigueur. Près de deux ans d'imbroglio judiciaire remis en ordre méthodiquement ! Mais avant ça, il a fallu organiser la succession avec Emmanuelle Bernard. Je commence par rédiger un mail pour la remercier tout d'abord de son travail et de son énergie déployée avant d'abandonner pour l'appeler directement. Après avoir échangé quelques banalités notamment à propos du nouveau palais de justice dont tout le monde se plaint, je lui explique que nous avons décidé de travailler avec le cabinet Dupond-Moretti, notamment parce qu'ils nous proposent d'autres solutions non encore exploitées, comme le recours à des experts privés. Humainement, cet appel a été éprouvant, car même s'il y a eu quelques tensions, elle a été pour nous un véritable pilier. Nous nous entendions très bien jusqu'à sa volte-face brutale au sujet de l'abdication des OPJ de Poitiers, combinée à l'absence de solutions. Notre collaboration était sans avenir. Je la remercie pour son aide et son travail sans aborder les points de discorde. Sibylle tentera un mail avec un peu plus de franchise, mais il est resté sans réponse.

Le recrutement du cabinet Dupond-Moretti est un signal fort : cela nous permet de rappeler aux autorités que le combat pour Tiphaine est loin d'être terminé. L'annoncer est donc un coup à jouer dans les médias. J'ai beau essayer de maîtriser un peu la médiatisation, l'information est reprise plus vite que je ne pensais, par Sonya Lwu d'abord, une criminologue qui anime une chaîne YouTube, puis par la presse locale qui n'hésite pas à titrer en première page : « Éric Dupond-Moretti entre en piste. » Comme les deux ans de la disparition de ma sœur approchent, les journalistes ont une double actu.

*

Lundi 6 juillet 2020 dans la soirée, je pars assister à mon dernier cours de tennis de la saison et sur la route je reçois un texto de mon cousin Adrien : « Tu as vu ? Éric Dupond-Moretti est pressenti pour devenir garde des Sceaux ! » Je lui réponds du tac au tac : « Arrête, tu blagues ? — Non, son nom est évoqué avec beaucoup de sérieux. » Quelques minutes plus tard, l'avocat est officiellement nommé ministre de la Justice du gouvernement Jean Castex. Je suis complètement effondré, je reçois extrêmement mal cette nouvelle. Je panique en me disant que nous avons tout fait pour que notre combat ne soit pas politisé et de fait il va l'être. Je m'inquiète au point de m'interroger s'il ne faut pas tout arrêter avec le cabinet. J'en discute avec Sibylle et notre mère qui ne sont pas aussi alarmistes (le ton monte plusieurs fois entre nous, j'ai du mal à garder mon sang-froid). Nous partageons bien entendu les mêmes interrogations : Éric Dupond-Moretti ne va plus pouvoir exercer en tant qu'avocat, car sa nomination l'oblige à suspendre son activité. Nous perdons de fait notre vitrine médiatique… Angoissés, nous demandons à M^e^ Vey un entretien téléphonique. « Alors, les Véron, qu'est-ce qui se passe ? »

Il entend nos inquiétudes et nous dit de ne pas nous faire de souci. On peut compter sur lui. « Je ne suis pas un charlatan. » Oui, Éric Dupond-Moretti quitte le cabinet et stoppe sa carrière pour exercer en toute neutralité son rôle en tant que garde des Sceaux. Sur ce point Antoine Vey est catégorique : il ne facilitera aucune demande nous concernant. Un ministre de la Justice ne doit pas donner de directives dans des dossiers personnels, « lui encore moins ». Mais avant de prendre ses quartiers à la chancellerie, son ex-associé a eu le temps de se renseigner pour nous sur le profil de l'enquêteur qu'il nous faut et de souffler un nom. « Même sans Éric, c'est le cabinet le plus médiatique de France. » S'ils envoient une lettre ouverte au président, elle sera lue. S'il faut « appeler Patrick Bruel » ou quelqu'un d'autre pour faire parler de Tiphaine, ils savent s'y prendre.

Ce qui est plutôt positif pour nous. Emmanuelle Bernard fuyait la pression médiatique, c'est d'ailleurs aussi pour cette raison que j'ai pris ce travail en main, et dans une interview la position de notre nouvel avocat est explicite : « S'il y a de la pression médiatique, ça veut dire que la cause que vous portez est une cause qui intéresse, donc moi je n'aspire qu'à avoir de la pression médiatique dans les causes que l'on défend. »

À propos d'Éric Dupond-Moretti, Antoine Vey ajoute encore avec humour : « On lui donne les clés de la bagnole, il ne peut pas les refuser, lui qui a tant critiqué certains aspects de la justice. » Le trentenaire a l'art de dédramatiser. Une anecdote amusante souligne son humour et sa finesse. Nous avons régulièrement des rendez-vous téléphoniques avec Antoine Vey et, très souvent, Camille Radot est obligé de les décaler ou parfois même de les annuler pour cause d'audiences prolongées. Naturellement, j'ai conscience qu'ils ont un planning du diable et que certains dossiers sont plus urgents, plus sensibles que le nôtre. Mais c'est quand même toute une gymnastique pour se rendre disponible à une heure précise, alors quand finalement un rendez-vous est annulé, cela peut être un peu agaçant. J'ai parfois la sensation que le dossier Tiphaine est la cinquième roue du carrosse, sachant que nous ne sommes pas les clients les plus rentables… Un jour, apprenant qu'un nouvel entretien est annulé, je me permets d'ironiser auprès d'Antoine Vey sur notre groupe : « En voyant votre message, j'ai eu envie de pousser la chansonnette de l'empereur, sa femme et le petit prince. » Sibylle m'envoie des smileys en privé, mi-amusée, mi-gênée. Je commence à angoisser en craignant d'avoir été insolent. Loin d'être vexé, Antoine Vey renchérit plein d'humour : « Pas de problème, Damien, c'est juste que je suis encore dans le train, et qu'il n'y a pas de réseau… Et comme c'était mercredi, j'ai dit : "Puisqu'il en est ainsi on peut se parler jeudi ?" »

Été 2020, il nous remet son « tableau des investigations », un classement rigoureux entre ce qui a été fait et qui apparaît dans la

procédure, et les zones d’ombre majeures qui restent à éclaircir. Ce sera la base d’une nouvelle « feuille de route » pour savoir quoi demander à la juge, aux policiers japonais et que faire faire à notre futur détective privé. Nous nous sentons fortifiés par cette stratégie qui se concrétise. Ce document est un allié précieux ! En parallèle, Antoine Vey salue notre combativité et la manière dont nous réussissons à mobiliser les médias pour qu’ils parlent de Tiphaine. Notre avocat est espiègle, mais aussi un brin flatteur. Ce qui a l’art de me rassurer, je dois l’avouer. J’y mets tellement d’énergie, c’est un travail de si longue haleine, que cela me donne du baume au cœur de recevoir des compliments d’un homme qui a l’expérience des affaires médiatiques. Je suis également réconforté par plusieurs de ses prises de parole pour Tiphaine, notamment quand il déclare : « Des dossiers complexes de disparition de touristes français à l’étranger, j’en ai vu, mais rarement j’ai vu une famille se démener autant pour découvrir la vérité […]. Il y a encore trop de pièces du puzzle qui manquent dans ce dossier. » Il a tout simplement pris notre défense. Oui, c’est son rôle, me direz-vous. C’est pourtant la première fois que je me sens soutenu publiquement par une voix qui fait autorité. Il a protégé par ses paroles deux ans de combat judiciaire, deux ans à dénoncer des errances policières, et par son statut d’avocat renommé, il a donné de la légitimité à notre propre combat. Une famille qui crie au scandale, c’est triste, mais l’opinion publique peut se dire que son discours manque d’objectivité. Antoine Vey a donc souligné dans ses prises de position qu’en nous démenant pour rassembler des preuves, nous avons réussi à faire reposer notre mobilisation sur des faits concrets. Par la même occasion, il répare le sentiment d’abandon provoqué par la PJ de Poitiers, qui s’était fiée par facilité au dire des policiers japonais.

En coulisses, notre avocat s’est tout de même inquiété de nos projets. Et à raison, car nous avons été habitués à bousculer l’enquête nous-mêmes, et nous comptons toujours être proactifs (trop de déceptions pour lâcher prise

complètement et ne pas se projeter sur un nouveau séjour au Japon). Antoine Vey m'a entendu déclarer à la presse que je souhaitais retourner au Japon pour enquêter. Sa réponse : « On ne peut pas demander à un maçon de faire du bon pain, même si vous connaissez bien votre dossier il faut des experts dans chaque domaine. » Mes propos avaient été légèrement déformés, je le rassure en lui expliquant qu'en réalité l'objectif de ma prochaine expédition n'est pas d'enquêter, mais de fouiller une zone près du lac Chuzenji, jamais explorée jusque-là (initialement prévue en avril 2020, le coronavirus nous a obligés à l'annuler).

La délivrance est peut-être toute proche : M^{e} Vey nous annonce que le casting de « à la recherche du parfait enquêteur » est en train d'aboutir. Nous savons qu'un journaliste réputé pour sa connaissance des faits divers a soufflé un nom à Éric Dupond-Moretti avant que ce dernier ne quitte son cabinet, et le candidat en question serait l'homme de la situation. Son nom : Jean-François Abgrall. « On se rappelle dans quinze jours. »

1. Corinne Beck, Élisabeth Rémy, *Le Faucon, favori des princes*, Gallimard, Paris, 1990.

34

Le tombeur de Francis Heaulme sur les pas de Tiphaine

La première rencontre avec M. Abgrall a lieu en septembre 2020. De passage à Paris pour l'anniversaire de ma filleule, j'en profite pour solliciter un rendez-vous avec lui auprès d'Antoine Vey et Camille Radot. Qu'a-t-il pensé de la synthèse de nos avocats ? Est-il en mesure de travailler pour nous ? Jean-François Abgrall vit en Bretagne, il fait le déplacement à Paris exprès pour nous.

Entre deux projets de conception paysagère, je me suis renseigné un peu sur le parcours du détective. Ancien gendarme de profession avant de lancer son agence dans le privé, il est l'homme qui a traqué et fait arrêter Francis Heaulme en 1992, à une époque où peu de fichiers facilitaient le travail de recoupement des enquêteurs. Le tueur en série échappait à tous les radars, rien ne permettait de relier ses crimes. C'est la persévérance de l'adjudant de gendarmerie qui a mis un terme aux agissements du « routard du crime ». Une histoire racontée par la BBC dans un documentaire passionnant, *Dance With A Serial Killer.*

Printemps 1989, Abgrall est de permanence à la gendarmerie de Rennes, il reçoit un fax lui signalant le meurtre d'une femme sur une plage près de Brest, au Relecq-Kerhuon précisément, *de facto* il écope de

l’enquête. « Voici la scène de crime, explique-t-il dans le documentaire, c’est ici où le 14 mai 89 nous avons découvert le corps d’une femme tuée à coups de couteau. Un dimanche. La particularité est qu’il faisait beau, il y avait du monde partout… Partout autour de cet endroit. Et personne n’a rien vu. »

La victime, une aide-soignante, était venue prendre une pause à la plage vers 16 heures avant de reprendre sa garde à l’hôpital. « À 17 heures des promeneurs l’ont trouvée morte. » Pendant cinq ans, Abgrall s’est battu pour présenter le meurtrier d’Aline Pérès à la justice, un engagement qui a commencé dès les premières heures de l’enquête : il a fait « bloquer » et fouiller les poubelles des environs à la recherche de l’arme du crime (s’il en avait obtenu l’autorisation, il aurait aussi déplacé les rochers soutenant la route au bord de la plage !). Avec ses équipes, il a fait relever tous les numéros de plaques d’immatriculation des voitures garées dans les quartiers avoisinants, il a fait vérifier les hospitalisations pour d’éventuelles blessures au couteau ou encore les personnes qui étaient sorties de prison. La plage a, bien sûr, été scrutée : fréquentations, habitudes, témoins… Des gendarmes ont simulé des cris sur la plage pour mesurer à quel point le vent et les vrombissements des voitures pouvaient étouffer les bruits. Abgrall a beaucoup réfléchi au profil du meurtrier en partant des lieux du crime : tuer sur une plage ce n’est pas commun et les affaires de l’aide-soignante n’avaient pas été volées, tout était là. La victime n’avait pas de conflits familiaux d’argent ou d’amour, à régler ou passés, pas de fantôme dans le placard… Alors, « pourquoi la tuer ? […] Le lieu est en relation avec l’auteur, c’est-à-dire que c’est l’auteur qui a choisi cet endroit-là. C’est-à-dire que pour lui c’est un lieu privilégié. Pour moi, j’irais pas choisir un endroit pour agresser quelqu’un où je suis susceptible d’être vu. Lui, ça ne lui a pas posé de problème ». Derrière l’agression, Abgrall pressent qu’il s’agit de quelqu’un avec une « grande expérience criminelle », un « savoir-faire » évident. Seuls quelques coups ont été portés à la victime, mais

violents et ultra-précis, au point d'empêcher la quadragénaire de se défendre. La personnalité du criminel se dessine peu à peu, celle d'un fou très habile, qui « n'a pas été remarqué lors de sa fuite ». Abgrall se met en tête de chercher la cohérence propre au personnage, mais aussi de retrouver toutes les personnes ayant profité de la plage ce jour-là et les jours précédents. Quelqu'un aurait pu remarquer quelque chose d'inhabituel. Peu à peu, il remonte jusqu'à un foyer Emmaüs et communique le nom d'un résident qui avait été de passage à l'époque du meurtre aux autres gendarmeries : Francis Heaulme est retrouvé un mois plus tard au hasard d'un contrôle dans un train à bord duquel il voyageait sans ticket. L'homme se livre facilement à Abgrall qui l'auditionne, il lui parle de son « parcours de vie chaotique », « depuis un an il est sur la route », lui dit qu'il a été « traumatisé par le service militaire » où il aurait « appris à tuer » et se met à décrire précisément des techniques au couteau, semblables à celles utilisées contre Aline Pérès. Son attitude calme détonne avec son profil psychiatrique lourd. Jean-François Abgrall sent immédiatement qu'il a affaire à quelqu'un de dangereux. Heaulme, lui, regrette d'en avoir trop dit, mais il est alors protégé par un alibi. Il repart libre. Une autre gendarmerie près d'Avignon qui l'a aussi dans le viseur et un témoin fondamental, retrouvé par Abgrall grâce à son seul surnom, le Gaulois, permettent de resserrer l'étau autour du tueur en série au bout de quelques années.

Lors de ses premières auditions avec le gendarme, Heaulme évoque des crises (« j'ai le goût du sang dans la bouche »), des « rêves intérieurs ». Abgrall réussit à le faire parler, il devient son « confesseur », mais l'opération est épuisante. Les récits du tueur sont vagues, il faut lire entre les lignes, comprendre les images qu'il utilise et faire le tri entre ses mensonges délibérés. Manipulateur, Heaulme ne répète jamais ses propos, il choisit le moment où il parle. Il se décrit comme témoin de tel meurtre, alors qu'il en est l'auteur. Il n'a pas le sens du temps, mais se souvient de détails avec précision. Une fois, c'est le simple dessin d'un porte-clés qui

permet à l'enquêteur de remonter la piste d'un de ses meurtres. Peu à peu, Abgrall réussit à reconstituer le puzzle de ses crimes (« partout où je passe, j'ai des pépins ») restés jusque-là non élucidés : des enfants tués au bord d'un chemin de fer, une femme tuée à coups de pied sur un terrain vague… Finalement, grâce à Jean-François Abgrall, le « routard du crime » est condamné pour neuf meurtres, onze lui sont officiellement attribués, mais en tout il pourrait avoir fait au moins quatorze victimes.

Heaulme est loin d'être son seul trophée d'enquêteur : Jean-François Abgrall est sans aucun doute un homme d'expérience, habile, déterminé, fin psychologue, habité par la volonté d'aller au bout des choses comme nous essayons de le faire avec la disparition de Tiphaine depuis deux ans… Au Japon, sera-t-il aussi à l'aise pour enquêter ? Ses principaux faits d'armes sont français… Heureusement, je découvre par le biais de son site Internet qu'il mène aussi des enquêtes à l'étranger et a résolu notamment l'énigme de la disparition de Romain Lannuzel, étudiant français à Barcelone.

Le 22 septembre 2020 à 16 heures, nous nous présentons donc assez confiants avec Sibylle à l'ex-cabinet d'Éric Dupond-Moretti – rebaptisé depuis Vey & Associés – pour rencontrer cet homme. Nous sommes en avance : « Tiens, c'est marrant, Jean-François Abgrall est juste devant nous. » On se reconnaît tout de suite. Le premier contact est prometteur avec lui et sa collaboratrice, la psycho-criminologue Sandrine Wattecamps, arrivée elle aussi au même moment. La discussion s'installe en toute simplicité et se poursuit jusque dans la grande salle de réunion du cabinet en attendant nos avocats.

M. Abgrall nous dit qu'il connaît bien l'ancien ténor du barreau pour avoir déjà travaillé avec lui, mais qu'il n'a pas encore eu l'occasion de collaborer avec Antoine Vey. Il commence par nous expliquer leur manière de travailler, notamment l'intérêt qu'ils portent à ce qu'ils appellent le « climat criminologique » d'un endroit, c'est-à-dire le type de criminalité propre à chaque zone, « qu'est-ce qui s'est joué dans cet endroit ? », Nikko

pourrait-elle être la « colline des violeurs » ? La pose d'un panneau signalant la présence de faux guides, de harceleurs, n'est pas anodine et il n'y a aucune réponse à un tel phénomène dans la procédure. Il explique qu'il a besoin de retourner à la source des documents, solliciter une traductrice pour avoir la version la plus fiable possible des éléments japonais et il nous parle de Tiphaine : oui, son épilepsie pourrait être un « point de vulnérabilité », mais « elle connaît bien le pays, s'est bien organisée, communique bien, elle est stabilisée »…

Camille Radot est le premier à nous rejoindre et invite les enquêteurs à poursuivre sans attendre Antoine Vey qui est bloqué dans le bureau d'à côté par une garde à vue. Le collaborateur de M^e^ Vey demande à Jean-François Abgrall de nous donner un premier avis sur l'état actuel de la procédure japonaise et les possibilités d'investigation.

Nous sommes tous pendus à ses lèvres.

Jean-François Abgrall : « Une enquête criminelle peut devenir une démarche à long terme. Après l'analyse complète du dossier, nous devrons faire un choix entre les pistes à approfondir, travailler par séquences et par priorité. »

« Le temps peut être un allié. Par exemple l'identité d'un agresseur peut émerger ailleurs ou le téléphone être réactivé… »

« Je ne cherche pas à mener une contre-enquête pénale, mais à aider l'enquête officielle. Voir ce qui a pu ne pas être vu, apporter des choses nouvelles, livrer de la matière à la juge, trouvée depuis ici et au Japon. »

Antoine Vey prend le train en marche : « Camille a rencontré la juge la semaine dernière, il y a eu un bon contact avec elle. Elle a bien le dossier en tête et est ouverte à la nouvelle demande d'actes qu'on lui soumettra. Il faudra bien la cibler, on l'étoffera tous ensemble. Elle a aussi saisi la gendarmerie sur la téléphonie concernant le "message de détachement" et elle serait d'accord pour une expertise du soutien-gorge. »

Tiens tiens, c’est surprenant… La juge a décidé de demander à la gendarmerie d’intervenir, c’est clairement un aveu d’abandon de la police judiciaire de Poitiers… Je garde mon ressenti pour moi, mais au fond je suis indigné, car nous avons rapporté le soutien-gorge en mai 2019 et la juge en demande l’expertise en septembre 2020. Elle ne semble pas prendre d’initiatives, elle attend plutôt d’être sollicitée par les avocats. C’est franchement ennuyeux, les avancées dans ce dossier reposent sur sa volonté et le cas de Tiphaine est loin d’être sa priorité… En même temps, tant mieux si l’arrivée dans l’équation d’un grand cabinet d’avocats remet un coup de pression et l’incite à s’intéresser plus en profondeur à la disparition de ma sœur…

Vey : « Il faut qu’on arrive à la faire se sentir investie d’une mission, réussir à la pousser positivement et médiatiquement, quitte à ce qu’elle aille sur place. »

Abgrall : « Dans une disparition à l’étranger, on peut se retrouver dans deux cas : soit la police est active, il est donc possible de collaborer avec elle et d’obtenir des informations, soit elle est frustrée, dans ce cas la collaboration est difficile. »

Je réfléchis pour savoir dans quelle case mettre la police de Nikko… Indéniablement, la police locale a fait preuve d’ouverture d’esprit, notamment en nous recevant. Cependant leur système juridique les limite dans leurs actions et le ministère de la Justice japonais avait bien signalé par une note adressée à la juge que les autorités étaient réfractaires à une coopération entre forces de police. Peut-être que dans le cas d’une enquête privée ils accepteraient de collaborer ?

Abgrall : « Localement il nous faudra des contacts. »

Si modeste soit-il, il pourra bénéficier de notre réseau, tout comme de notre expérience sur place.

In fine, une enquête est tout à fait faisable, des réponses peuvent être trouvées, il n’en doute pas, surtout compte tenu du vide procédural. Nous

aurions déjà pu en obtenir depuis longtemps sur un grand nombre de points, nous disent d'ailleurs les enquêteurs.

Vey : « Il faut que la famille ait des réponses à toutes ses interrogations liées à l'absence d'enquête pour qu'ils puissent passer à autre chose. »

Pour financer cette mission privée, il nous faudra lancer un *crowdfunding* et compter sur la médiatisation à condition de bien la doser, car Jean-François Abgrall ne veut pas être trop exposé afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possible. Antoine Vey plaisante en expliquant que nous sommes intelligents et que nous avons parfaitement su négocier leurs honoraires, c'est une manière délicate, j'imagine, d'inciter Jean-François Abgrall à nous proposer lui aussi un forfait abordable, conscient que nos moyens s'amenuisent. Comme notre avocat, l'ancien gendarme admet en toute transparence que nous ne sommes pas le type de clients qui rapportent de l'argent.

Sibylle demande à Jean-François s'il a une conviction sur la disparition de Tiphaine à ce stade, il répond avec une extrême prudence : « Sur ce que j'ai pu lire en regardant le travail du cabinet Vey avec la synthèse, je pense qu'il s'agit d'un crime, c'est pour cette raison qu'il faut cibler chaque personne en lien avec l'hôtel et la date du 29 juillet. »

Camille nous raccompagne et nous repartons, comme à l'arrivée, aux côtés des enquêteurs. Je m'entretiens quelque temps seul à seul avec Jean-François dans la rue qui fait face au cabinet pendant que Sandrine et Sibylle échangent de leur côté. L'ancien gendarme m'explique que lorsqu'il travaille sur une affaire, son seul objectif est d'aller jusqu'à sa résolution. Il me parle aussi de ses dossiers criminels à l'étranger, de celui de Romain Lannuzel en particulier. Cette affaire sera l'objet de plus amples discussions entre nous par la suite, mais sa résolution par Abgrall me rassure. Ce jeune homme de vingt ans qui étudiait en Erasmus à Barcelone a été porté disparu pendant dix ans, entre novembre 2007 et avril 2017. Ses parents ont fait appel au duo Abgrall-Wattecamps pour le retrouver et c'est bien eux qui ont

réussi à faire le rapprochement entre Romain et un prédateur sexuel, Oscar Castro. Le quadragénaire équatorien « chassait des jeunes étrangers à peau blanche, étudiants, d'une vingtaine d'années » et serait responsable d'une centaine de victimes… Parmi elles, Romain, formellement identifié par ses parents sur une des photos prises par le criminel. Malheureusement, son corps n'a pas encore été retrouvé à ce jour.

D'après Jean-François Abgrall, il y a plusieurs parallèles à faire entre Barcelone et Nikko dans cette histoire : la police barcelonaise n'avait pas envie de partager l'enquête, l'autorité catalane ne voulant pas perdre du terrain sur le plan indépendantiste. Et pour l'une des villes les plus touristiques d'Europe, pas question de s'attirer de la mauvaise pub ! En réalité, les rues de Barcelone seraient loin d'être si sûres et le nombre de disparitions irrésolues, bien plus important qu'annoncé.

Une fois le dossier de Tiphaine passé au peigne fin, Abgrall nous rappellera. Je me souviens de son geste pour me témoigner toute sa compassion, une légère pression de la main sur mon épaule : « Nous allons tout faire pour vous aider. »

*

Un autre événement nous marque en septembre 2020 : Laurent Pic, avec qui nous avions noué une relation étroite autour de Tiphaine, quitte ses fonctions comme il en avait la possibilité après trois ans en poste. Nous l'avons pris comme un vrai coup dur, car nous espérions qu'il renouvellerait son mandat une année de plus… Comme me l'a expliqué un journaliste français d'un grand quotidien au Japon : « Pic a fait trois ans, mais je pense qu'il n'a jamais aimé le Japon. Il en a vu le pire… Le Japon ultra-conservateur n'est pas fait pour lui. » Il nous a fait transmettre un message par le biais de la journaliste Patricia de Sagazan qui suit le dossier : « Si vous avez l'occasion de rencontrer la famille de Tiphaine, dites-lui que je pense souvent à elle », phrase réconfortante et qui prouve que cette affaire

l’a personnellement engagé. Qu’en est-il de son successeur ? Nos angoisses vont vite être atténuées par le nouvel ambassadeur de France au Japon, Philippe Setton. L’énarque aguerri aux affaires européennes a fait part de sa détermination dans ses vœux, en répondant avec réactivité à nos interrogations (il rapportera à notre avocat que la demande de sauvegarde des données téléphoniques par Laurent Pic à l’opérateur japonais aurait bien été prise en compte, nouvelle primordiale) et il a accepté sans hésitation d’introduire le rendez-vous artistique et solidaire en ligne organisé par Emma Peyran-Lanfranchi, de la communauté française de Tokyo en mars 2021.

*

C’est sans hésiter que Jean-François Abgrall accepte de participer à l’assemblée générale de notre association au début de l’année 2021, en ligne, Covid oblige. Côté procédure, Camille Radot est aussi présent (un samedi, précisons-le) et son intervention est claire : « Un déplacement du juge au Japon, oui bien sûr, c’est une possibilité, on l’a déjà vu, ce n’est pas notre première instruction à l’international. » Tout comme le détective, il pointe les incohérences des procès-verbaux japonais :

« En réalité on a entendu les témoins sans les confronter aux uns et aux autres, c’est-à-dire que l’on s’est contenté de leur poser des questions sans réagir par rapport à ce que les autres témoins auraient pu dire. »

Jean-François Abgrall prend la parole.

« J’ai un groupe de travail dans lequel j’ai inclus des gens qui sont au Japon, on a inclus une Japonaise dans notre équipe ici dans l’Ouest, ne serait-ce que pour faire des recherches sur le web japonais et s’imprégner de la culture beaucoup plus vite.

« […] on voit qu’il y a des décalages dans les témoignages, mais cela ne signifie pas qu’il y a des faux témoignages, mais simplement, il n’y a pas eu

de retour et d’analyses sur les positions de chacun et on s’aperçoit qu’il y a eu des petites erreurs.

« On dit qu’elle est tombée dans la rivière, car en réalité c’est très difficile de disparaître et si vous disparaissez dans un endroit touristique, par définition si c’est touristique, c’est qu’il y a beaucoup de monde, donc c’est assez anormal, pour ne pas dire plus, qu’on ne retrouve rien dans un endroit qui est extrêmement fréquenté. »

Il s’adresse à moi :

« La rivière, vous la connaissez mieux que moi, vous l’avez fait en long et en large, vous avez souligné qu’il y a de la vie autour de la rivière, ça veut dire qu’il y a des gens qui passent là, etc.

« En plus je sais logiquement qu’un corps, il remonte quand il est coulé, c’est physiologique au bout d’un moment, c’est comme ça entre sept et dix jours et en plus on voit bien que la rivière est tamisée et donc forcément si quelqu’un tombe à l’eau on va le récupérer plus loin.

« […] L’enquête criminelle, pour moi, c’est regarder où les faits s’inscrivent, ce n’est pas parce qu’il n’y a pas beaucoup de faits criminels recensés au Japon que… Si les enquêtes ne sont pas développées ou enregistrées, on ne va pas en trouver. Cela n’empêche pas que le comportement est pareil au Japon qu’ailleurs, on va retrouver des comportements anormaux ou transgressifs.

« Là on a des “clignotants”, des comportements qui ont été signalés à la police bien avant la disparition de Tiphaine qui ont même alerté les touristes comme sur ce panneau qui dit : “Attention il peut se passer des choses.”

« Toutes ces choses sont balayées dans la première enquête de disparition faite par la police. J’ai pas la prétention de faire une contre-enquête et dire qu’ils sont tous mauvais, c’est plutôt amener des éléments supplémentaires pour enrichir leur enquête par Meccano. Je peux avoir des informations qu’ils n’ont pas eues, ce qui fera légalement rebondir le dossier initial avec, cette fois-ci, une orientation criminelle, ou alors on

exclut les orientations criminelles, puisque nous les savons traitées. J'ai plus la notion d'une coenquête qu'une contre-enquête.

« Je n'ai pas l'intention de cacher ce que je fais, mais j'ai pas envie de raconter tous les détails pour ne pas enflammer les choses, parce que c'est vrai que quand vous donnez des informations, car vous avez un sale type qui se trouve à tel endroit, hop, aussitôt on va en faire tout un fromage, alors que peut-être trois heures après j'aurai démonté la chose, donc c'est toujours comme ça une enquête, on a des pistes entre guillemets ou des orientations qui sont assez fortes qui vont être démenties.

« Ce qui n'a posé de problèmes avec l'équipe d'Antoine Vey, c'est de faire des demandes d'actes qui sont élémentaires par rapport à des incidents qui se sont produits là-bas depuis. Notamment des découvertes de corps. Cela vous surprend, car ce n'est pas votre univers, mais le mien, et en France on découvre aussi des corps que l'on n'identifie pas, donc on peut commencer par demander de faire des recherches ADN pour comparer. Ce sont des demandes qui sont tout à fait acceptables par voie diplomatique. »

À propos de son futur déplacement au Japon :

« Il ne faut froisser personne… Lorsque j'aurai des pistes à leur communiquer, que nous aurons évalué ça ici et qu'elles seront aussi connues des autorités françaises, je leur ferai part de toutes nos orientations. »

L'ancien gendarme a démarré fort. Il explique d'ailleurs ne prendre que deux dossiers maximum par an pour s'y consacrer pleinement.

35

Trois ans plus tard… l’enquête peut enfin démarrer

La première année de la disparition de Tiphaine, c’était l’essoreuse. La deuxième année, les montagnes russes – du désespoir aux solutions nouvelles sur fond de Covid. La troisième, le temps est enfin venu de lancer une enquête criminelle pour Tiphaine. Pas seulement avec Jean-François Abgrall, mais aussi parce que la justice française ne peut plus faire comme si de rien n’était. Le coup de théâtre arrive par courrier recommandé le 28 juillet 2021.

Mais, avant cela, bref exposé de la situation.

*

Mars 2021 : en parallèle du travail en sous-marin de notre détective breton, l’équipe Antoine Vey-Camille Radot, qu’a désormais rejointe une autre avocate, défenseuse des droits de l’homme au sein du cabinet, Marion Lafouge, élabore le document destiné à la juge d’instruction poitevine. Il consiste à demander la réalisation d’une série d’actes d’investigation en accord avec l’agence de Jean-François Abgrall et en concertation avec nous, la famille. Chaque demande est détaillée et argumentée à coups de références de cotes dans le dossier, d’ajouts de témoignages, etc. De l’orfèvrerie juridique. La version finale est soumise à Mme E. le 30 mars 2021, et sans surprise elle s’articule autour de sept axes majeurs.

Outre les expertises sollicitées (météorologiques, génétiques, téléphoniques), l'accent est mis sur les auditions et l'environnement criminel de Nikko. Des documents prouvant qu'il existe une multitude de faits divers dans la ville et ses alentours sont annexés à la demande d'actes[1]. Je retiens cette déclaration d'Antoine Vey sur BFMTV qui résume parfaitement la situation dans ce soi-disant « paradis pour touristes » : « Il y a un élément qui est un peu étonnant, c'est qu'ils ont délibérément fait passer le lieu pour un lieu pacifique de touristes où il ne se produit jamais rien, et en fait, petit à petit, on comprend que… oui, il y a des éléments criminogènes assez importants, un panneau disant aux touristes "Attention, il y a un faux guide qui se balade dans le coin", des disparitions qui ont eu lieu, et c'est vrai que c'est un élément qui ne ressort pas de l'enquête… »

Les mois passent.

Juin 2021 : nous savons que la juge d'instruction a demandé à des experts français de bûcher sur la météo, la téléphonie et les expertises ADN, et une nouvelle commission rogatoire internationale est en cours de traduction pour envoi au Japon. Pendant ce temps-là, dans l'Archipel, rien ne se passe. Enfin si. Les policiers japonais apprennent l'existence de la nouvelle CRI et organisent ce qu'on pourrait appeler… un spectacle aquatique ?

Mail de la consule :

La police de Tochigi nous a informés qu'elle prévoyait d'organiser des recherches mercredi 16 juin 2021 à partir de 14 heures (sauf contre-indications météorologiques). Une cinquantaine d'agents seront mobilisés ainsi que des plongeurs, un drone et un hélicoptère. Les recherches se situeront le long de la rivière Daiya, sur 2,8 km.

C'est lunaire. Gaguesque. La technique habituelle, me direz-vous ! Sortir le grand jeu pour faire croire que l'enquête continue. J'avais d'ailleurs reçu un appel de la consule me signifiant la même chose un an plus tôt, juste avant de rentrer dans les studios de France Bleu Poitou.

J’avais décroché, angoissé, comme à chaque appel en provenance du Japon, alors que je n’avais aucune raison de l’être : la police avait simplement mené une nouvelle distribution de tracts et entrepris des recherches dans la rivière… Un air de déjà-vu. À quoi bon maintenant ? Car la cerise sur le gâteau, c’est que le puissant et dévastateur typhon Hagibis a frappé Nikko en octobre 2019. Qu’est-ce que la police espère encore trouver après son passage ? Rien, c’est certain. En France, tout le monde trouve cette énième mascarade ridicule, mais qu’en pensent les Japonais ? Les journalistes sur place ont à peine de quoi rendre des comptes à leurs lecteurs. Une journaliste le raconte dans *Les Jours* : « La conférence de presse ne dure que quelques minutes, les questions sont brèves. *Comment avez-vous fait les recherches ?*, *Qu’est-ce que vous voulez dire à la famille ?*, *Comment les locaux réagissent-ils ?* Terminé. L’heure est venue de montrer le savoir-faire des policiers japonais. Direction la rivière Daiya[2]… »

Juillet 2021 : une jeune professeure britannique, Alice Hodgkinson, disparaît. Elle vit à Yokohama et travaille à Tokyo. Une semaine plus tard son corps est retrouvé « quelque part au Japon », la police a conclu à un suicide. Impossible d’en savoir plus par voie officielle. Rien d’étonnant, les JO de Tokyo sont sur le point de démarrer, ce n’est pas le moment de s’attirer mauvaise presse. Emmanuel Macron est le seul représentant du G7 à assister à la cérémonie d’ouverture le 23 juillet et, le lendemain, il s’entretient avec le Premier ministre japonais Yoshihide Suga (qui remplace depuis presque un an Shinzo Abe tombé malade). Selon l’Élysée, interrogé par l’AFP à propos de Tiphaine, le président français « a demandé que l’enquête se poursuive, que la justice fasse son travail » et a demandé « toute la coopération des autorités exécutives et judiciaires japonaises ».

*

À Poitiers et sur les réseaux sociaux, nous sommes prêts à marquer les trois ans de la disparition de Tiphaine. Et c’est là que symboliquement, ce

28 juillet 2021, trois ans jour pour jour après que Tiphaine a mis les pieds à Nikko, nous recevons une lettre recommandée. Elle vient du palais de justice. Il s'agit des conclusions de l'expert en hydrologie… Et il va dans notre sens !

Nous sommes loin de la recherche météo sur Google de la PJ, l'hydrologue a creusé ses sources. Bilan : il explique qu'il n'y a eu ni typhon ni crue à Nikko, et les précipitations les plus fortes ont eu lieu dans la nuit. Bref, le 29 juillet, quand Tiphaine a disparu : RAS.

Ce n'est pas une surprise pour nous, puisque nous avions eu accès aux données météorologiques japonaises officielles depuis mai 2019. Mais que la justice française intègre enfin ces informations à la procédure, cela change absolument tout ! Il est écrit noir sur blanc que la piste accidentelle est une piste de pur confort. La juge va devoir considérer la piste criminelle à plus forte raison. Enfin ! ENFIN ! La justice est avec nous ! Quel temps perdu… Et quel camouflet, quelle honte pour les policiers, français ou japonais, qui ont conclu à l'accident sans jamais avoir de quoi le justifier. Depuis trois ans on nous ment droit dans les yeux ou on essaye de nous réduire au silence. Nous avons été broyés. La lecture de ce courrier est une expérience physique : un mélange de soulagement immense et de frustration épouvantable. Ce papier, c'est une victoire au goût très amer, mais cette fois je ne peux plus croire à une échappatoire japonaise. Comment serait-ce possible ? L'Élysée n'est pas dupe. L'ambassade a promis son soutien. La France, la juge, Abgrall, Vey… et les trois ans de la disparition de Tiphaine ne sont pas passés inaperçus dans les médias.

1. En septembre 2020, un certain Yoshito Sato a été arrêté pour avoir agressé sexuellement, tué et enterré une femme de 35 ans, à 80 km de Nikko dans la préfecture de Tochigi.

2. Cette jeune journaliste française, récemment installée au Japon, nous a donné des sueurs froides… Après lui avoir fourni informations et contacts à foison pour qu'elle puisse rédiger ses articles, j'ai été terriblement angoissé d'apprendre qu'elle comptait entreprendre des investigations à Nikko au détriment des recommandations de nos enquêteurs privés qui

appelaient à la plus grande prudence. Nos avocats ont dû lui écrire pour lui demander de ne plus prendre de risques.

36

La voix de Fanny Ardant

Mobiliser a toujours été mon objectif prioritaire pour que Tiphaine ne tombe pas aux oubliettes et que la pression autour de sa disparition ne redescende pas.

Le lancement de l'association est plutôt une réussite avec à ce jour plus de 500 adhérents, au prix de nombreuses relances de ma part. Beaucoup de personnes font des dons spontanés et plus de 6 000 personnes nous suivent sur la page Facebook « Unis pour Tiphaine ». La solidarité est bien palpable. Mais, en bout de course, nous arrivons toujours au même constat : nos besoins de financements ne baissent pas… Après avoir levé des fonds (et payé de notre propre poche aussi) pour mener des recherches sur le terrain et bousculer les autorités sur place (opérations qui ont coûté pas moins de 70 000 euros en deux ans), il va falloir récolter presque la même somme pour l'enquête criminelle, qui comprend le déplacement de nos avocats, d'une part, et celui de Jean-François Abgrall avec son équipe, d'autre part, sans compter leurs honoraires et tout le reste : rétribution des interprètes à temps plein, prix des transports, de l'hébergement, des traductions, des expertises, etc., et ce le temps qu'il faudra. La somme à atteindre donne le vertige… Et même si grâce à des initiatives personnelles et aux adhésions, nous disposons d'un petit matelas de sécurité, il va nous

falloir encore une fois faire appel à nos proches, mendier, convaincre… Et le lancement d'un *crowdfunding* n'est plus en option.

L'idée de trouver un parrain ou une marraine médiatique pour nous représenter et donner de la voix à notre combat ne m'a jamais quitté et j'y ai travaillé activement dès 2018. Avec toujours en tête deux critères essentiels : que cette personne soit célèbre jusqu'au Japon et que Tiphaine l'adore. Nous avions fait quelques exceptions en sollicitant, par exemple, le judoka Teddy Riner, athlète au palmarès hors norme, très attendu au Japon pour les JO avant leur annulation. Il représente là-bas l'abnégation, la détermination et le courage, malheureusement son agent ne répondra jamais à notre sollicitation (un jour peut-être ?).

J'ai tout de suite pensé au chanteur Mika, car Tiphaine est une grande fan, et l'artiste prend souvent la parole pour défendre des causes qui lui tiennent à cœur. Il est très lié à ses sœurs et a écrit un morceau pour l'une d'elles qui a été victime d'un accident. Une amie a eu le courage d'en toucher un mot à Marc-Olivier Fogiel, un proche du chanteur. Le journaliste aurait accepté de jouer les intermédiaires, mais sans succès. J'ai écrit à Jean Dujardin également… Pas de réponse. Et depuis le début, un nom m'obsède : celui de Fanny Ardant. Nous n'osons trop y croire et en même temps, si elle acceptait de nous aider, ça serait fantastique. Je pousse ma mère à lui écrire, ce qu'elle fera en juillet 2020, pendant que je réfléchis au moyen de lui faire parvenir la lettre. C'est grâce à ses cousins que nous allons avoir cette ouverture : Sophie et Henry seront d'une aide précieuse en sollicitant l'une des filles de la comédienne, ce qui nous permet d'établir un premier contact indirect, mais aussi d'obtenir son adresse. J'aime la façon d'écrire de ma mère et son message est sincère et très émouvant :

Chère Fanny,

Je vous adore et vous admire depuis toujours.

[…]

J'ai eu la joie de rencontrer l'été dernier votre cousin […] nous avons été heureux de vous évoquer, vous considérant comme notre star nationale.

Tous les qualificatifs qui vous dépeignent se retrouvent dans le champ lexical du cinéphile, votre charme et votre talent fou, votre distinction qui incarne le chic à la française pour autant c'est votre élégance morale de femme de cœur et de convictions qui nous interpelle.

Je vous écris car nous vivons une tragédie, cette chose affreuse qu'on tremble qu'elle nous arrive, plus redoutable que la maladie, plus effrayante que la mort, la disparition.

Ma fille Tiphaine Véron a disparu à Nikko au Japon le 29 juillet 2018, depuis bientôt deux ans.

Tout commence par un florilège de messages colorés, photos, vidéos, tout ce qu'on peut apercevoir entre Tokyo et Nikko, des kimonos aux toits en pagodes.

Le rouge du Pont sacré de Nikko est omniprésent, mais la couleur la plus intense c'est cette joie qu'elle nous communique, celle d'être au Japon, pays qu'elle chante comme la culture la plus raffinée qui soit sur terre, Tiphaine est heureuse ; elle vient de poser ses valises pour 2 jours dans une des perles du Japon, première étape de son séjour. Il y a tant à voir, elle a si bien planifié son voyage et les lieux à visiter, nommés, horaires, coût, un travail digne d'un guide touristique.

Et puis plus rien, le silence, un silence qui nous glace, qui nous pétrifie, qui nous bascule, nous sa famille, dans une dimension insoupçonnable, celle qui n'arrive qu'aux autres, celle que l'on découvre dans les polars ou dans les émissions criminelles.

Sur l'écran de mon téléphone s'affiche « Ambassade du Japon » ; je l'ai laissé volontairement allumé et à portée de main parce que je n'ai plus de nouvelles de ma fille ; ce n'est pas dans ses habitudes de me laisser dans l'incertitude, elle connait mon inquiétude liée à sa maladie et elle m'envoie régulièrement des messages pour me dire que tout va bien ; elle sait que je n'aime pas être intrusive alors elle me rassure avec un petit message plein d'affection et d'émoticônes et chacune retourne dans sa sphère.

Avant même de répondre à cet appel je devine, « ma Tiphaine a eu un malaise, elle est à l'hôpital, une partie de son périple japonais qu'elle a organisé est à l'eau », je suis désolée pour elle.

Elle l'avait envisagé et pris ses précautions, sur elle en permanence écrit en français, en anglais et en japonais, le nom de sa maladie, son traitement, les mesures à prendre en cas de convulsions et les coordonnées du neurologue tokyoïte données par son homologue français, un grand professeur spécialiste de l'épilepsie en France et qui suit Tiphaine depuis 15 ans.

Seulement la voix au téléphone m'annonce pire : ma fille a disparu ; le mot ne prend pas tout de suite sa signification, il y a forcément erreur, l'ambassade est mal renseignée, tous les hôpitaux n'ont pas été contactés. Il ne peut pas en être autrement. Le déni, sournois dans sa première manifestation a le mérite d'atténuer le choc.

La police japonaise a commencé les investigations, elle nous appelle le soir même : par le biais de leur interprète elle nous profile, pose de multiples questions et l'une d'entre elles me glace le sang : quelle serait la réaction de Tiphaine si elle était enlevée ? C'est pour moi inconcevable, il faut chercher dans les hôpitaux. Mais aucune ambulance n'a quitté Nikko, aucun médecin n'est intervenu. Pas d'entrée en urgence dans la ville et la région.

Surtout, ne pas pleurer, ça fait trop mal, les sanglots m'étranglent comme des serpents constricteurs jusqu'à l'asphyxie. Surtout résister, ne pas sombrer dans la complaisance égoïste du malheur, comment le pourrais-je alors que mes enfants eux se battent sur place, arpentant le célèbre site pour Tiphaine.

Dès l'annonce de la disparition de leur sœur, Damien, Sibylle et Stanislas ont pris leurs billets pour le Japon, ils n'ont pas hésité un instant à laisser un bébé et leurs vacances d'été, l'urgence c'est de la retrouver le plus rapidement possible. Le chrono est enclenché, si elle est tombée et qu'elle est encore vivante, combien de temps pourrait-elle résister sans eau par cette chaleur.

Ils viennent d'arriver, la police de Nikko leur remet la valise de Tiphaine laissée à l'hôtel. Tout est là dans ce bagage échoué sur le trottoir, son univers intime, ses cadeaux à distribuer au fil de son voyage à ses hôtes, ses livres, ses découvertes, ses projets ; cette valise est la seule preuve tangible que Tiphaine était bien là à Nikko pour le reste tout est fantomatique comme les ombres de cette forêt qui s'est refermée sur elle.

[…]

Depuis ce jour cauchemardesque, nos nuits sont sans sommeil. Son absence me hante. Que lui est-il arrivé ? Et si elle était prisonnière quelque part et qu'elle souffrait ? Cette possibilité me terrifie.

[…]

Je vous écris avec toute l'angoisse que j'éprouve pour la vie de ma fille. Mais cette lettre porte aussi l'espoir que vous puissiez m'aider à la retrouver.

[…]

C'est un très grand service que je vous demande sous ce vœu :

Que par la grâce de votre aura, vous exprimiez votre soutien à notre cause en mettant en avant votre rôle de marraine et que vous appeliez le plus grand nombre à nous soutenir.

Ma fille ne peut pas rester dans les limbes. Cette idée me soulève le cœur. Elle est tellement sensible, adorable, lumineuse, curieuse, vulnérable. Elle aime profondément les arts et les enfants. Son enthousiasme l'aide à dépasser sa timidité.

Que ce soit pour la sauver ou pour lui offrir une sépulture, nous espérons toujours retrouver Tiphaine. Dans cette quête désespérée, votre pouvoir est immense. Notre reconnaissance serait infinie.

Merci chère Fanny d'avoir pris le temps de lire cette lettre. J'espère ne pas vous avoir heurtée.

Nous avons un premier écho positif. D'après une des filles de Fanny Ardant, « elle va le faire ». Ma pression sanguine augmente, mais j'attends, nous attendons, prudents. Février 2021, soit six mois après avoir commencé nos démarches, je reçois un appel de notre avocate Marion Lafouge qui m'explique que Nathalie Planet, assistante personnelle et proche de Fanny Ardant, a joint le cabinet pour savoir ce que nous attendions précisément d'elle. Le soir même, je suis à mon tour au téléphone avec Nathalie Planet. Cette femme charmante qui a été elle aussi très touchée par la lettre de ma mère m'explique qu'un parrainage est un peu délicat, car « Fanny est une

femme très investie et lorsqu'elle fait quelque chose, c'est à part entière », mais que la lecture d'un texte est tout à fait une possibilité. Comme Fanny est débordée, elle me tient au courant. Plusieurs semaines passent encore et c'est avec joie que Nathalie m'apprend que Fanny est d'accord pour nous aider ! « Fanny a été convaincue par la lettre de votre maman, elle a été rassurée par la présence de votre avocat qui est connu et apprécié, mais aussi lorsque je lui ai fait part de nos échanges et de la sincérité de votre démarche. »

Nous sommes tous au bord des larmes, c'est une promesse de soutien considérable, sans précédent.

Dans ma famille, c'est moi qui impulse les initiatives pour Tiphaine et ensuite nous travaillons en équipe. Je rédige donc une première ébauche de texte à l'intention de Fanny Ardant. Sibylle la revoit en essayant de coller dans l'écriture au plus près de son timbre de voix et de son phrasé, demande l'avis de son conjoint et ma mère propose les derniers ajustements. Nathalie présente le texte bêta à la comédienne qui le lit à haute voix, chez elle : « Elle était fière d'avoir réussi l'exercice », me dira Nathalie, qui me transmet ses suggestions : ne pas hésiter à être plus direct et à raccourcir le texte. La version finale sera toujours trop longue. On est bavard dans cette famille… mais le résultat lu par Fanny Ardant va au-delà de nos attentes. Nathalie nous transmet l'enregistrement fin avril 2021, c'est un trésor entre nos mains.

Nous décidons d'associer au texte des photos de Tiphaine, de son voyage, de Nikko… Sibylle fera le montage, Sérénic Soulier, le fils de Nathalie Planet, qui est ingénieur du son et qui a enregistré la voix de Fanny, propose de réaliser la bande-son de la vidéo[1]. Et LA problématique qui surgit comme pour chacune de nos actions, c'est de savoir choisir le bon timing pour le lancement, que l'initiative soit relayée médiatiquement et ne passe pas à la trappe !

Comme je travaille en parallèle sur la réalisation d'une fresque de Tiphaine par un artiste graffeur de Poitiers (connu sous le nom de Rebeb) – une idée d'une de ses amies qui nous a mis en relation –, je me dis que nous pourrions corréler les deux événements. Pourquoi pas à l'occasion des trois ans de la disparition de Tiphaine ? Au départ je pensais que Rebeb pourrait réaliser sa fresque dès le printemps, mais les démarches sont laborieuses et traînent en longueur… La mairie m'a aiguillé vers les murs d'expression libre, donc des murs mis à disposition de tous et destinés aux œuvres éphémères. Sauf que je souhaite de tout cœur qu'on puisse inscrire le visage de Tiphaine et notre combat sur un mur permanent. Je passe quatre mois à repérer des murs bien placés, à en prendre les mesures, puis à réaliser des planches de présentation du projet et enfin à démarcher leurs propriétaires. Je me renseigne sur la réglementation, me rapproche des Bâtiments de France. Notre mur « préféré » avec Rebeb, idéalement situé à côté de la gare de Poitiers le long d'un axe très passant, appartient à la SNCF. Les équipes poitevines, touchées par l'histoire de Tiphaine, me reçoivent plusieurs fois dans leurs bureaux, me mettent en relation avec différents services (qui a le pouvoir de trancher et de donner le feu vert ?), finalement, en juin 2021, c'est gagné ! La SNCF a donné son accord officiel. La date anniversaire du 29 juillet n'est plus très loin. Nous actons en famille qu'à cette date Rebeb peindra sa fresque et que nous lancerons en parallèle la collecte de fonds portée par la voix de Fanny Ardant. Et là commence mon travail d'attaché de presse, c'est la face cachée de l'iceberg, durant un mois et demi je relance tous les médias de mon répertoire, des contacts glanés au fil des ans pour les prévenir de l'agenda à venir et j'essaie d'en ajouter d'autres dans tous les domaines, radio, télévision, presse écrite, web, etc. Cette relance médiatique est plutôt une réussite, la couverture des trois ans de la disparition de Tiphaine est importante, ses grands yeux peints en noir et blanc sont diffusés dans plusieurs médias nationaux[2] tout comme la vidéo de Fanny Ardant. Je suis fier d'avoir réussi

cette mobilisation et puis, avec le rapport de l'hydrologue en plus, le message est clair : tous comprennent que l'enquête criminelle, c'est enfin pour bientôt ! Une mission qui incombe à Abgrall et à la justice française maintenant.

Notre justice, justement, compte-t-elle un jour tenir un rôle dans cette affaire ? Au moment où j'écris ces lignes, j'ai sous les yeux une décision de justice redoutable : à la fin de l'année 2021, la juge d'instruction de Poitiers a refusé de se rendre au Japon. Un refus motivé par des conditions sanitaires strictes en vigueur au Japon, mais pas seulement. Son déplacement ne serait « pas indispensable », il reviendrait à gaspiller « les deniers de l'État » pour une disparition jugée « accidentelle » par les autorités locales et, en substance : la PJ s'étant déjà rendue à Nikko, à quoi bon y retourner pour enquêter ? Quelle claque pour notre famille et nos avocats. Personne ne comprend ce refus. La conseillère justice du président français nous avait pourtant indiqué personnellement que notre demande était parfaitement légitime, que c'était exactement le type de dossier qui justifiait un tel déplacement, encourageant également Antoine Vey dans ce sens.

Nous sommes entrés en contact avec cette ancienne magistrate suite aux états généraux de la justice qui se tenaient à Poitiers en octobre 2021. Emmanuel Macron sur les terres de Tiphaine, nous ne pouvions pas rester sans rien faire. Nous avions une nouvelle fois écrit au député de la Vienne Sacha Houlié et interpellé le président de la République par le biais des médias. Une dépêche AFP avait rapidement fait ruisseler notre appel dans la presse jusqu'au coup de téléphone d'Alice Rufo (elle a gardé notre dossier dans son giron malgré son changement de poste) et la mise en relation avec la conseillère justice du président.

Les retours de CRI vides, les expertises en hydrologie ou en téléphonie, ou encore ce fait divers de janvier 2022 au cours duquel un tronc humain a été découvert… Quel élément manque à Mme E. pour la convaincre de se

mêler de cette enquête, de porter un regard « contradictoire » sur les circonstances de la disparition de Tiphaine ? Une « visioconférence » lui suffirait, je ne comprends pas[3].

De son côté, la police japonaise semble en veille, prête à retourner sa veste, mais toujours pas dans le bon sens pour nous… Il se trouve que Milla, une alliée d'origine franco-japonaise installée à Tokyo, a choisi de se rendre à Nikko pile après les trois ans de la disparition de Tiphaine, et avec habileté, sans dire qu'elle nous connaissait, elle s'est fait recevoir par un officier de la police de Nikko après avoir expliqué être inquiète pour sa sécurité depuis la disparition de la « touriste française ». L'agent lui a servi la soupe habituelle sur le fait que la ville était très sûre et sans danger, et a ajouté que, pour Tiphaine, il s'agissait certainement d'un accident ou – surprise ! – d'un suicide. Il n'hésite d'ailleurs pas à faire un parallèle : « Avez-vous suivi l'histoire d'Alice Hodgkinson ? C'est un suicide et beaucoup de gens viennent à Nikko pour se suicider. » Les bras m'en tombent, pourquoi reviennent-ils sur une piste qu'ils ont eux-mêmes réfutée à cent pour cent ? La police de Nikko est-elle en train de changer doucement de discours ? Les inspecteurs vont-ils discrètement troquer la théorie de l'accident en rivière (qui ne tient plus côté français) avec la thèse du suicide ? Les habitants de Nikko avec qui Milla a discuté ne croient plus non plus à la noyade ou à la disparition en forêt, les policiers locaux ont donc doublement intérêt à changer de stratégie… Du moins pour préserver leur honneur.

1. « Fanny Ardant prend la parole pour Tiphaine », la vidéo est disponible sur le site www.unispourtiphaine.org.

2. Nous ne remercierons jamais assez Rebeb et son amie Isaure pour ce magnifique cadeau. Le regard de Tiphaine est si réaliste que nous avons la sensation d'être un peu avec elle… Une œuvre qui perdure dans le temps et que tout le monde peut admirer 48, boulevard du Grand-Cerf à Poitiers.

3. En mars 2022, nous avons adressé une lettre ouverte à la juge pour la supplier de revoir sa position. Nous attendons sa réponse et nos avocats prévoient de formuler une nouvelle demande

au moment propice.

37

Un dernier mot

Comment ne pas ressortir complètement abîmé par un tel combat ? Déjà près de quatre ans se sont écoulés et qui sait combien de temps encore nous serons tenus à distance de la vérité ? Je ne souhaite cette situation à aucune famille. Impossible pour moi de vivre sans savoir. Avec ma mère, je suis celui qui a mis le plus sa vie entre parenthèses. Je ne le regrette pas, je ne supporte pas l'injustice et Tiphaine mérite qu'on fasse respecter ses droits. Une quête qui peut être bénéfique à tous, puisqu'elle met en lumière des défaillances réelles, les citoyens qu'ils soient français ou japonais sont bien peu de chose face aux rouages d'un système. Et c'est tout l'intérêt de ce livre : je veux que mon témoignage serve à toute autre famille prise dans un engrenage judiciaire. Car j'en arrive à la triste conclusion que, dans des situations comme la nôtre, il n'est pas vraiment possible de s'appuyer sur l'aide de notre justice. Un manque de moyens ou de volonté suffit à vous laisser seul à porter votre fardeau.

Ma sœur n'est pas un cas isolé : près de 200 disparitions inquiétantes de Français à travers le monde sont signalées chaque année au centre de crise du Quai d'Orsay. Si la plupart des disparus sont localisés rapidement (décès, incarcération, accident), une trentaine d'affaires irrésolues, pour lesquelles des recours judiciaires sont encore possibles, sont suivies par le centre de crise actuellement. Certains disparus comme Tiphaine, Mathieu

Martin ou encore Arthur Angé sont aussi répertoriés par Interpol. Et je retiens que les statistiques sont largement en dessous de la réalité, de l'aveu même de membres du ministère des Affaires étrangères.

Si nous devions refaire les choses différemment, je pense que nous aurions recruté tout de suite un avocat de la carrure d'Antoine Vey. Mon conseil pour les proches de disparus, qui plus est à l'étranger : faites-vous confiance, votre combat est légitime. Osez déranger les institutions et en douter ! Allez tout de suite sur place, choisissez un avocat réputé et engagez dès que possible des moyens privés. Oui, je veux que notre expérience épargne des souffrances à d'autres familles et mon nouvel objectif est d'essayer de fonder une association d'intérêt général pour ceux qui se retrouvent dans le même cas que nous.

Quant à toi Tiphaine… si tu es en vie quelque part : courage ma sœur ! Jamais je ne t'abandonnerai.

Carte du Japon dessinée par Tiphaine Véron avec son itinéraire

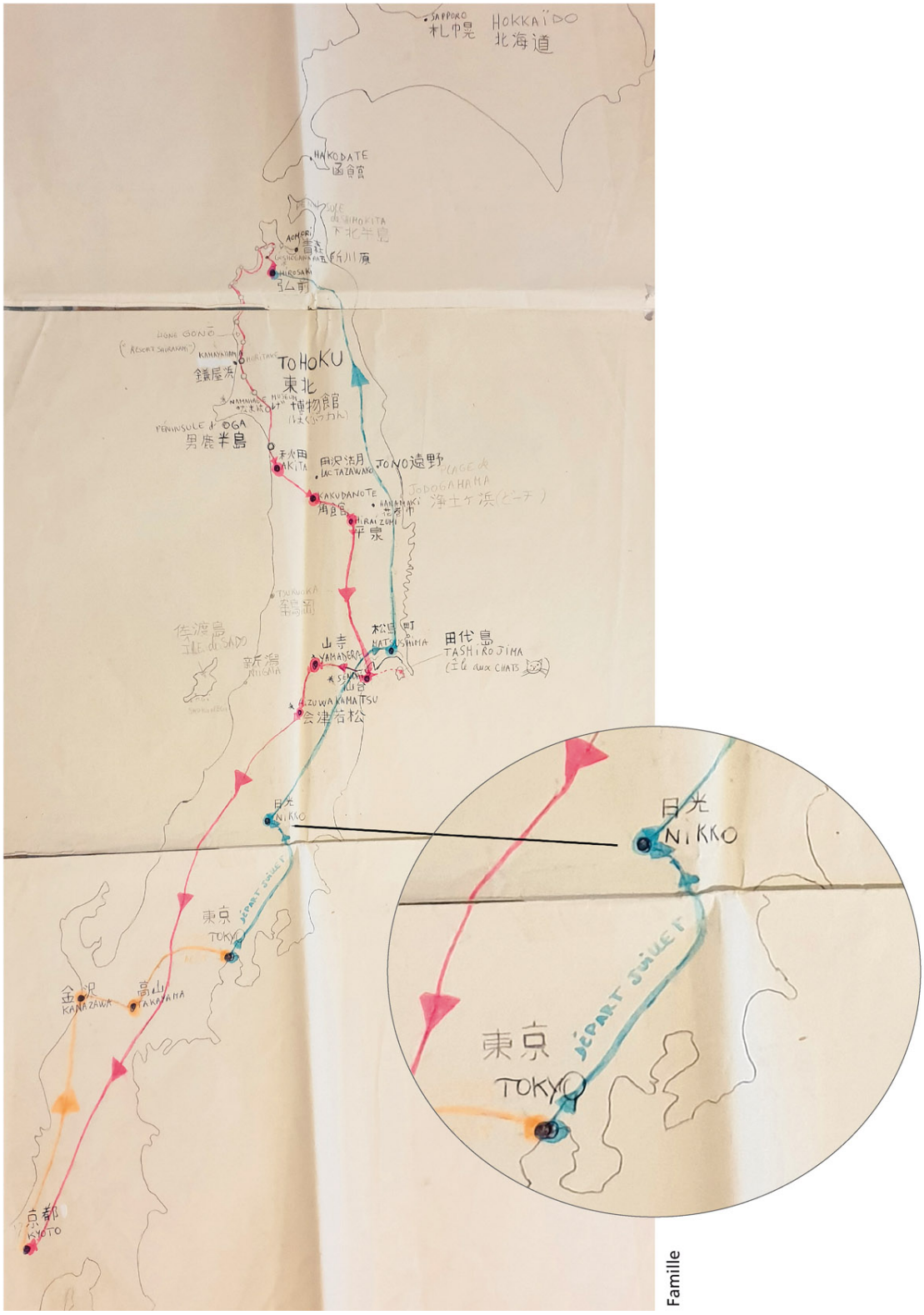

Famille

©

Cadeaux apportés par Tiphaine pour ses hôtes japonais

© Famille

Le pont Shinkyo et un temple du sanctuaire de Nikko (août 2018)

© Famille

© Famille

© Famille

Alignement de bouddhas le long de l'abysse de Kanmangafuchi et foulard retrouvé sur le site

Famille

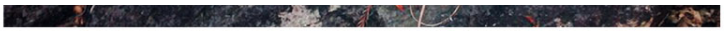

©

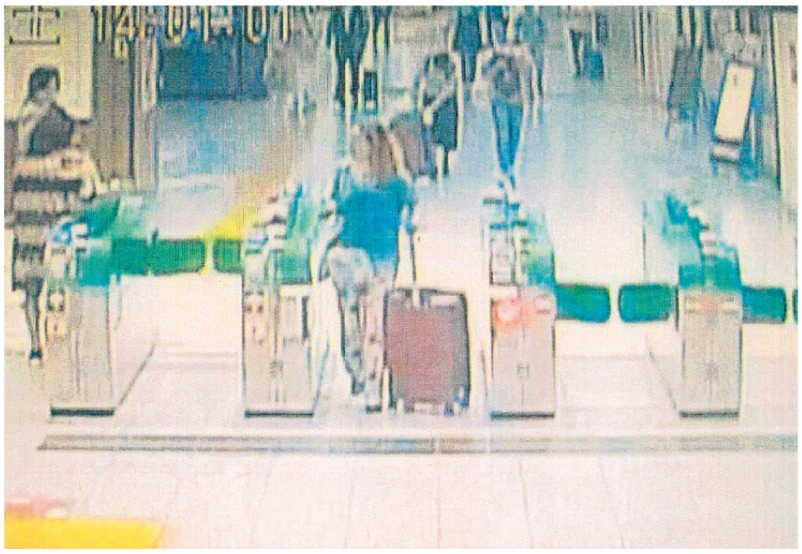

Tiphaine lors de sa correspondance en gare d'Utsunomiya (Tochigi) le 28 juillet 2018

© Famille

Images de Tiphaine prises par la caméra de surveillance d'un *konbini*, samedi 28 juillet 2018

© Famille

Vue en hauteur de l'hôtel Turtle Inn (décembre 2018)

© Famille

Test au luminol : reconstitution

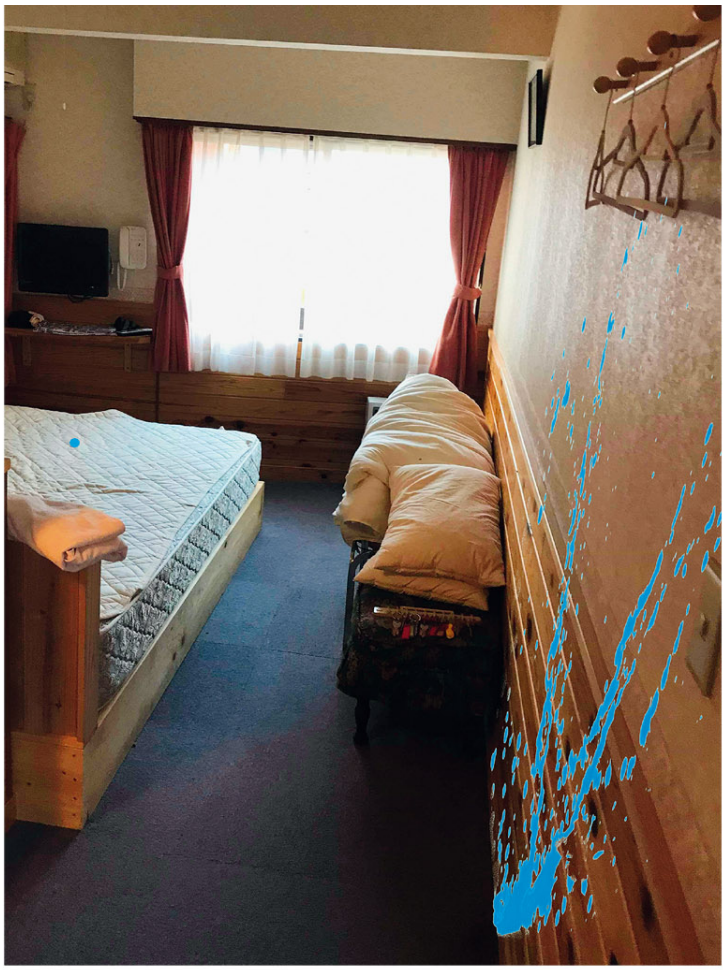

© Damien Véron

de l'apparition des projections dans la chambre d'hôtel de Tiphaine

Photo du « faux guide »

© Famille

© Famille

Panneau d'avertissement à proximité du temple Takinoo et des chutes de Shiraito

L'un des nombreux brise-courants de la rivière Daiya (octobre 2018)

© Damien Véron

Dernière photo de Tiphaine, au petit-déjeuner de son hôtel, dimanche 29 juillet 2018

© Famille

Photo d'une silhouette de femme en poncho bleu

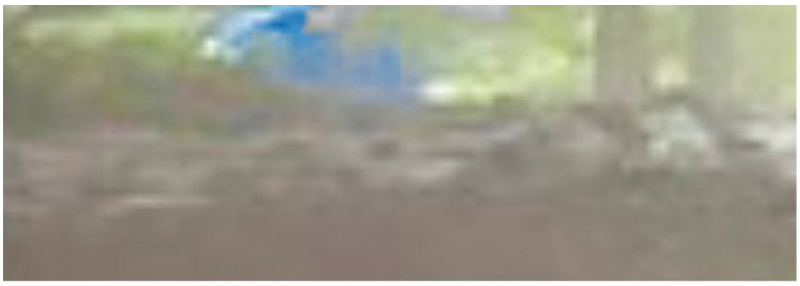

© Famille

Reconstitution

© Famille

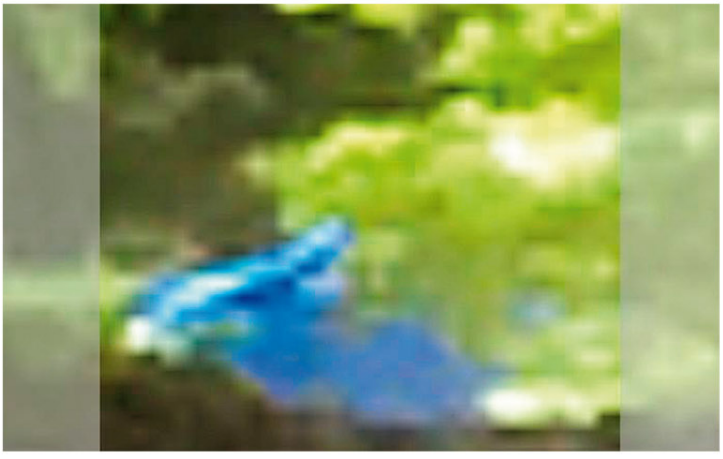

© Famille

Photo après expertise

Ce livre existe grâce au travail de toute une équipe.

Communication : Caroline Babulle, Sandrine Perrier-Replein, Typhaine Maison, Adélaïde Yvert, Inès Paulin.

Coordination éditoriale et administrative : Céline Poiteaux, Martine Rivierre.

Studio : Pascaline Bressan, Barbara Cassouto-Lhenry, Joël Renaudat.

Fabrication : Muriel Le Ménez, Céline Ducournau, Bernadette Cristini, Sophia Paroussoglou, Phousa Chantharath, Isabelle Goulhot.

Correction : Emmanuelle Coppeaux, Valérie Gautheron.

Commercial, relation libraires et marketing : Laetitia Beauvillain, Élise Iwasinta, Morgane Rissel, Perrine Therond, Aurélie Scart, Ombeline Ermeneux.

Cessions de droits : Isabelle Votier, Benita Edzard, Lucile Besse, Sonia Guerreiro, Costanza Corri.

Gestion : Sophie Veisseyre, Chloé Hocquet, Isabelle Déxès, Camille Douin.

Service auteurs : Viviane Ouadenni, Jean-François Rechtman, Catherine Reimbold.

Ressources humaines : Mylène Bourreau.

Juridique : Juliane Charbois, Laëtitia Doré, Anaïs Rebouh, Valérie Robe, Julia Crosnier.

Diffusion : Aurélia Spalacci, Nadine Eugénie, Céline Pitt, Arnaud Weill, Hervé Adamczyk, Annie Bourgade, Éric Charpentier, Gilles Couillard, Sandrine Ducrocq, Élisabeth Ehlinger, Guillaume Loras, Jean-Philippe Pilloux, Philippe Maulnier, Gilles Torché, Élisabeth Gastaldo, Jean-Pierre Stephany (Belgique), Olivier Béguin (Suisse), Emmanuelle Cadot, Virginie Godet et Caroline Pan.

Avec le soutien des équipes d'Interforum et d'Editis qui participent à la création, la diffusion et la distribution de ce livre.

Canoros Vehit